



Conseil Général Département du Nord

CONSEIL GENERAL

REUNION DES 14 ET 15 FEVRIER 2011

PROCES-VERBAL

Le Conseil Général s'est réuni à l'Hôtel du Conseil Général les 14 et 15 février 2011 sous la présidence de Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général.

Nombre de membres en exercice : 79

Étaient présents : Jean-Pierre ALLOSSERY, Jean-Jacques ANCEAU, Delphine BATAILLE, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Gérard BOUSSEMART, Guy BRICOUT, Joël CARBON, Bernard CARTON, Jean-Luc CHAGNON, Erick CHARTON, René CHER, Laurent COULON, Jean-Claude DEBUS, René DECODTS, Jean-Pierre DECOOL, Jean-Claude DELALONDE, Monique DENISE, Marie DEROO, Bernard DEROSIER, Albert DESPRES, Jean-Luc DETAVERNIER, Didier DRIEUX, Philippe DRONSART, André DUCARNE, Marie FABRE, Alain FAUGARET, Martine FILLEUL, Georges FLAMENGT, Michel GILLOEN, Betty GLEIZER, Marc GODEFROY, Jean-Marc GOSSET, Brigitte GUIDEZ, Bernard HAESBROECK, Bernard HANICOTTE, Laurent HOULLIER, Jacques HOUSSIN, Jean JAROSZ, Norbert JESSUS, Patrick KANNER, Sylvie LABADENS, Vincent LANNOO, Jean-René LECERF, Michel LEFEBVRE, Monique LEMPEREUR, Philippe LETY, Brigitte LHERBIER, René LOCOCHE, Michel MANESSE, Didier MANIER, Jacques MARISSIAUX, Jacques MICHON, Luc MONNET, Béatrice MULLIER, Jacques PARENT, Rémi PAUVROS, Jean-Luc PERAT, Christian POIRET, Françoise POLNECQ, Alain POYART, Jean-Claude QUENNESSON, Roméo RAGAZZO, Eric RENAUD, Daniel RONDELAERE, Jean SCHEPMAN, Marie-Christine STANIEC-WAVRANT, Renaud TARDY, Fabien THIEME, Danièle THINON, Patrick VALOIS, Jocya VANCOILLIE, Michel VANDEVOORDE, Roger VICOT, Dany WATTEBLED, Philippe WAYMEL, Joël WILMOTTE

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Olivier HENNO donne pouvoir à Dany WATTEBLED, Serge VAN DER HOEVEN donne pouvoir à Jean-Claude QUENNESSON

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

Absent(e)(s) :

LUNDI 14 FEVRIER 2011

Monsieur le Président ouvre la séance à 14 heures et demande à Monsieur Laurent HOULLIER de procéder à l'appel nominal.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et que l'Assemblée Départementale peut valablement délibérer.

Monsieur le Président signale à Monsieur Jean-René LECERF, qui a été invité par Monsieur le Préfet, que les Parlementaires d'Opposition sont également à sa disposition pour évoquer la carte de l'intercommunalité.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux que Monsieur Gérard LEMAIRE, qui travaillait au Service Intérieur, est décédé le 6 février dernier. Il indique que son épouse, Madame Laurence LEMAIRE, exerce ses fonctions au sein de la Direction du Secrétariat de l'Assemblée Départementale et lui renouvelle ses condoléances attristées.

Monsieur le Président salue Mesdames Monique DENISE, Betty GLEIZER, Béatrice MULLIER, Danièle THINON, et Messieurs Bernard CARTON, René CHER, André DUCARNE, Laurent HOULLIER, Jean-Claude DELALONDE qui ne sont pas candidats aux prochaines élections cantonales et qui participent donc à leur dernière Séance Plénière.

Monsieur le Président évoque le problème lié à des émanations de gaz qui a eu lieu à l'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale de Roubaix.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la contractualisation en matière d'aménagement et de développement durable qui va se concrétiser dans le Cambrésis.

Monsieur le Président souligne la signature du contrat de redynamisation du site de défense de Cambrai le 9 février dernier. Il explique pourquoi le Département n'est pas signataire de ce contrat, mais précise qu'il s'est engagé à soutenir des actions qui s'inscrivent dans cette redynamisation du site.

Monsieur le Président revient sur le partenariat du Département avec le monde agricole et note qu'il faudra tenir compte de la régionalisation des Chambres d'Agriculture. Il invite les Conseillers Généraux au Salon de l'Agriculture, le 21 février prochain à Paris, pour l'inauguration du stand de la Région, puis de celui du Département.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'exposition « De femmes en femmes, un regard sur l'histoire des femmes dans le Nord de l'antiquité à nos jours » qui est présentée par les Archives Départementales du Nord au musée de l'Hospice Comtesse à Lille.

Monsieur le Président évoque quelques éléments calendaires :

- Le 24 février :
Signature du contrat d'aménagement et de développement durable à Caudry
- Le 10 mars :
Inauguration du collège Jehan Froissart à Quiévrechain
- Le 14 mars :
Réunion de la Commission Permanente
- Les 20 et 27 mars :
Elections cantonales
- Le 31 mars :
Installation de la nouvelle Assemblée Départementale
- Le 12 avril :
Séance Plénière

QUESTIONS D'ACTUALITE

Monsieur Didier MANIER fait observer que le Conseil Général du Nord consacre des moyens exceptionnels pour l'enseignement. Il met en exergue les suppressions de postes d'enseignants et se demande à quoi vont servir les efforts du Département.

Monsieur le Président estime que cette situation est inacceptable. Il rappelle que Monsieur Laurent COULON a déjà interpellé l'Assemblée Départementale sur ce problème lors de la Séance Plénière des 24 et 25 janvier derniers.

Monsieur le Président apporte aux Conseillers Généraux des précisions en ce qui concerne les suppressions de postes dans le Nord et indique que cela vient en contradiction complète avec la politique, menée par le Conseil Général, de mise à disposition de lieux de vie scolaire de grande qualité aux jeunes Nordistes.

Monsieur Jacques HOUSSIN souligne que, depuis le début de l'année, l'Exécutif Départemental participe à un nombre très important d'inaugurations et de manifestations. Il en cite plusieurs et note que tous ces événements sont localisés dans un canton renouvelable en mars prochain.

Monsieur le Président fait remarquer que beaucoup de manifestations ont été oubliées et souligne particulièrement la récente inauguration d'un équipement sportif dans la commune de Monsieur HOUSSIN ainsi que celle du pont du Vert Galant qui a eu lieu le 22 janvier dernier à Wambrechies. Il revient également sur la réunion qui s'est tenue à l'initiative de Monsieur Luc MONNET à Templeuve.

Monsieur le Président note que le Département a réalisé énormément d'équipements, a contribué à des constructions municipales et précise que cela explique toutes ces inaugurations. Il signale, par ailleurs, qu'à la veille des élections, il est nécessaire de montrer aux concitoyens l'importance du Département.

Monsieur Albert DESPRES fait observer qu'après six mois d'application, la mise en œuvre du paiement des prestations par Chèque Emploi Service Universel (CESU) semble avoir créé davantage de problèmes qu'elle n'en a réglé. Il pense qu'il faut tirer profit de cette expérience malheureuse pour modifier et améliorer le fonctionnement de ce dispositif.

Intervenant sur l'APA, Monsieur Gérard BOUSSEMARY souhaite avoir des précisions sur la situation des indus.

Monsieur Didier MANIER signale que le Département a décidé d'utiliser de nouveaux outils pour ne plus avoir ces problèmes d'indus à l'avenir. Il souligne la mise en place du CESU et celle d'un nouveau logiciel intitulé IODAS.

Monsieur MANIER fait remarquer que la mise en œuvre de ce nouveau logiciel a amené quelques perturbations et met en exergue les réponses qui sont apportées afin de remédier à ces problèmes provisoires.

Monsieur MANIER précise que le logiciel IODAS permettra à l'avenir une continuité de gestion des dossiers de l'APA et d'éviter toute interruption de paiement.

Monsieur le Président note que les services concernés, sous la responsabilité du Directeur Général des Services, sont attentifs à la qualité du service public.

Monsieur Bernard HANICOTTE attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur les nombreux problèmes posés par l'organisation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et estime qu'ils doivent être enfin pris en compte et traités.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON fait observer que la MDPH est extrêmement sollicitée. Il revient sur la question des délais d'instruction des dossiers qui sont aujourd'hui de 5,5 mois et souligne les deux aspects sur lesquels porte aujourd'hui l'effort de la MDPH.

Monsieur CHAGNON précise que la MDPH fait un travail extrêmement important sur l'accueil au travers de ses deux antennes et de son réseau de premier niveau qui passe notamment par les CCAS.

Monsieur CHAGNON indique, par ailleurs, que les situations particulières ne reflètent en aucune manière les problématiques globales éventuelles de la MDPH.

Monsieur Charles BEAUCHAMP note qu'il est proposé, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2011, d'instaurer une nouvelle taxe annuelle pour les locataires et de réduire de manière drastique le budget national du logement, pénalisant ainsi les organismes HLM. Il souligne que cela apparaît comme une nouvelle atteinte contre le droit au logement.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste propose que le Gouvernement déclare la politique du logement grande cause nationale et la dote de manière pérenne d'au moins 2 % du PIB.

Monsieur Patrick KANNER attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport de la Fondation Abbé Pierre intitulé « Livre noir du mal logement en France » qui a été présenté au Ministre il y a quelques jours.

Monsieur KANNER fait remarquer que plus de 26 millions d'euros sont consacrés tous les ans à la politique du Département, souvent volontariste, en matière de logement. Il note que 10 millions de personnes subissent aujourd'hui les effets de la crise du logement et met en exergue le désengagement de l'Etat qui réduit considérablement les crédits destinés à aider les plus modestes et à construire des logements sociaux.

Monsieur KANNER estime qu'il faut promouvoir une nouvelle politique volontariste en matière de logement, bâtir davantage de logements sociaux et réguler le marché.

Monsieur Roméo RAGAZZO revient sur la campagne électorale et souligne les critiques de candidats soutenus par l'UMP concernant la fiscalité imposée aux Nordistes par la Majorité de Gauche du Conseil Général. Il souhaite que la politique fiscale du Département soit rappelée.

Monsieur Bernard HAESBROECK met en exergue un différentiel de 380 millions d'euros, cette année, entre les recettes et les dépenses issues des transferts et signale que le point fiscal, qui était à 8 millions d'euros avant la réforme de la taxe professionnelle, est aujourd'hui à 3,3 millions d'euros. Il fait observer que la Droite travestit la vérité et indique que les Nordistes ont pâti de ces transferts de charges.

Monsieur HAESBROECK explique que le Département a parfois dû augmenter la fiscalité en raison de l'effondrement des droits de mutation qui devaient déjà compenser l'augmentation des charges classiques des dépenses sociales.

Monsieur Jean-Claude DEBUS rappelle que la suppression de la subvention départementale allouée au centre de consultation psychopédagogique a été annoncée dans le courant de l'année 2010. Il note qu'en octobre dernier, le responsable de ce centre a été averti de l'intention du Département de garantir le versement de 50 % de la subvention initiale.

Monsieur DEBUS signale que ce centre, dont la situation financière est critique, est dans l'attente d'information concernant le versement de cette subvention et souhaite avoir des précisions à ce sujet.

Monsieur le Président fait remarquer que l'arrêt de la participation du Département au fonctionnement des CIO publics a été décidé à l'unanimité par le Conseil Général et explique que, dans un souci d'égalité, la subvention au CIO privé a été supprimée.

Monsieur le Président précise néanmoins que le centre

de consultation psychopédagogique a la possibilité de bénéficier de crédits départementaux dans le cadre du Fonds Départemental d'Appel à Projets Educatifs. Il signale qu'à sa connaissance, ce centre n'a pas formulé, dans les délais, de dossier de projet pour les collègues qui relèvent de son champ de compétence et n'a donc pas pu être subventionné.

Monsieur Bernard HAESBROECK note que, la semaine dernière, le Président de la République a annoncé, lors de son intervention télévisée, qu'un demi-milliard d'euros de plus sera consacré à l'emploi, dont la moitié pour le financement des emplois aidés. Il fait observer que cette annonce est une tromperie et évoque la question des contrats aidés dans les collèges.

Monsieur Rémi PAUVROS attire l'attention des Conseillers Généraux sur les contrats aidés dans les collèges, la convention d'objectifs et de moyens 2010, ainsi que sur la situation des chantiers d'insertion.

Monsieur PAUVROS revient sur les déclarations du Président de la République ainsi que sur celles de Monsieur BERTRAND, Ministre de la Santé, de l'Emploi et du Travail, et note un changement complet d'orientation en ce qui concerne les contrats aidés.

Monsieur PAUVROS signale que l'annonce porte sur 60 000 nouveaux contrats aidés sur les 390 000 prévus dans le budget de l'Etat et souligne donc une forte régression par rapport à 2010. Il fait également remarquer que ces contrats aidés soulèvent des questions, mais précise que le Département est disposé à travailler avec les services de Monsieur BERTRAND.

Monsieur Marc GODEFROY fait observer que le Président de la République ne tient pas ses promesses de 2007 envers les personnes en situation de handicap.

Monsieur GODEFROY soulève la question du coût de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) pour le Département.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON précise que la PCH sera versée aux personnes bénéficiaires.

Monsieur CHAGNON revient sur la part à charge pour le Département de la PCH et note que la subvention de la CNSA sera de 22,5 millions d'euros en 2011, alors que le coût sera probablement de l'ordre de 54 millions d'euros. Il estime que la politique menée aujourd'hui par la Droite est injuste.

Monsieur Georges FLAMENGT attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui doit être arrêté par le représentant de l'Etat avant le 31 décembre de cette année. Il pense que les conditions ne sont pas réunies pour que tous les élus associés puissent sérieusement et sereinement mener à bien les travaux et estime que l'Etat les engage dans un processus forcé.

Monsieur le Président pense effectivement que les termes de « processus forcé » représentent l'attitude du Président de la République et du Gouvernement dans le

cadre de la réforme des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Président note qu'une circulaire ministérielle du 27 décembre 2010 encourage les Préfets à multiplier les échanges avec les élus locaux. Il considère que cette intention est louable, mais fait observer que des contraintes calendaires existent.

Monsieur le Président porte à la connaissance des Conseillers Généraux qu'il est intervenu auprès du Préfet, le 27 janvier dernier, pour lui demander de prendre en compte les avis des élus, mais surtout de tenir compte de la nécessaire période d'installation du nouvel Exécutif Départemental et de la nouvelle Assemblée Départementale.

Monsieur le Président indique que le Groupe Communiste a déposé une motion relative aux finances publiques et précise qu'elle sera transmise à la Commission compétente, puis examinée lors d'une prochaine Séance Plénière.

Monsieur le Président souligne le dépôt de 4 amendements au projet de budget et fait observer qu'ils seront examinés au fur et à mesure du débat sur les différents budgets.

PROJET DE BUDGET 2011 - RECETTES

Monsieur le Président salue l'important travail de préparation du budget qui a été mené par l'Administration Départementale, sous la responsabilité de Monsieur Gérard COURBET, Directeur Général des Services.

Monsieur le Président indique que le budget 2011 s'élève à 3 099 000 000 euros, soit une progression de 2,41 % par rapport à 2010, et revient sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Il précise que, pour la deuxième année consécutive, il n'y aura pas d'augmentation de la fiscalité.

Monsieur le Président fait remarquer que le levier fiscal ne représente plus que 13,11 % des recettes et souligne une aberration en ce qui concerne le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Monsieur le Président note une augmentation des droits de mutation, mais signale qu'ils peuvent, en fonction des aléas du marché immobilier, s'effondrer de nouveau au cours des prochaines années. Il ajoute que sans cette hausse, les recettes de fonctionnement n'auraient progressé que de 0,76 %.

Monsieur le Président fait observer que les décisions unilatérales et successives du Gouvernement ont réduit les marges de manœuvre du Département et précise que des choix de plus en plus difficiles ont dû être faits dans les politiques départementales. Il souligne, par ailleurs, que face à la raréfaction organisée des ressources, les besoins de solidarité et de proximité s'accroissent à mesure de la dégradation du contexte social et du désengagement de l'Etat dans les territoires.

Monsieur le Président estime que l'action de la Majorité Départementale de Gauche, depuis 2008 notamment, a atteint pleinement ses objectifs et exprime sa fierté d'avoir conduit cette politique.

Monsieur le Président indique que le budget 2011 donne les moyens au Département de poursuivre et d'amplifier son action. Il fait remarquer que les dépenses liées à la solidarité occupent toujours une place très importante et ajoute que celles relatives aux politiques volontaristes sont maintenues.

Monsieur Bernard HAESEBROECK revient sur le contexte financier dans lequel s'inscrit ce budget.

Monsieur HAESEBROECK explique pourquoi les éléments majeurs du budget sont présentés par Power-Point.

Monsieur HAESEBROECK note que le budget, qui dépassera à nouveau les 3 milliards d'euros cette année, se décompose à hauteur de 76,8 % pour le fonctionnement et de 23,2 % pour l'investissement. Il précise que le budget départemental sera passé de 2 milliards d'euros à plus de 3 milliards d'euros en moins de dix ans en raison de l'impact des transferts de charges.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur la réforme de la fiscalité départementale. Il fait observer que la marge de manœuvre du Département se réduit fortement et met en exergue une diminution de l'autonomie fiscale.

Monsieur HAESEBROECK souligne le gel des dotations de l'Etat pendant trois ans. Il signale, par ailleurs, que le Département n'augmentera pas la pression fiscale cette année.

Monsieur HAESEBROECK indique que la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises s'établit à 277,5 millions d'euros et rappelle que le Département bénéficiait de 493,7 millions d'euros avec la taxe professionnelle.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que le taux de la taxe sur le foncier bâti est difficilement lisible.

Monsieur HAESEBROECK met en exergue l'évolution des droits de mutation depuis 2002. Il précise que celle-ci est salubre cette année, mais rappelle le caractère conjoncturel de cette recette.

Monsieur HAESEBROECK soulève la question des charges issues des transferts et évoque le RSA, l'APA et la PCH.

Monsieur HAESEBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur les dépenses de fonctionnement et note que 75 % d'entre elles sont consacrés aux compétences sociales. Il souligne un autofinancement volontaire de 34,5 millions d'euros et revient sur les recettes.

S'agissant de la section d'investissement, Monsieur HAESEBROECK met en exergue les dépenses et fait observer une augmentation d'un peu plus de 11 millions d'euros de l'annuité en capital. Il indique que le

Département continue à soutenir indirectement les acteurs économiques locaux en maintenant notamment ses efforts de subventions d'équipements en direction des communes et des intercommunalités.

Monsieur HAESEBROECK évoque les recettes d'investissement qui atteignent 504 330 000 euros. Il explique pourquoi le recours à l'emprunt augmentera, cette année, d'un peu plus de 18 millions d'euros.

Monsieur HAESEBROECK conclut en soulignant ce que le Département du Nord affecte pour 100 euros de dépenses.

Monsieur Laurent HOULLIER indique que le volet Recettes du rapport a été examiné par la Commission « Budget, Ressources Humaines » qui a émis un avis favorable à l'unanimité, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote. Il revient sur le débat qui a eu lieu en Commission.

Monsieur Didier MANIER fait remarquer que la réforme des finances locales complexifie et ne pérennise pas les ressources de fonctionnement des Collectivités Locales. Il signale que le Département est privé de l'essentiel de son pouvoir fiscal et souligne le manque de dynamisme des nouvelles ressources qui restent, par ailleurs, soumises aux aléas des décisions gouvernementales.

Monsieur MANIER note que les dotations de l'Etat sont gelées pour trois ans et constate que les compensations fiscales au titre des exonérations de taxes subissent une diminution nette de 2,5 %. Il précise également que les concours financiers de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie demeurent largement insuffisants et revient sur les recettes perçues au titre des transferts de charges issus de la loi de 2004.

Monsieur MANIER indique que les contribuables nordistes ne peuvent plus assumer seuls la solidarité nationale.

Monsieur MANIER rappelle qu'au mois d'octobre dernier, les 102 Présidents de Conseils Généraux ont exprimé unanimement, dans une résolution commune, leur profonde inquiétude quant à la dégradation des finances départementales. Il pense que le Groupe Union Pour le Nord devrait reconnaître enfin l'asphyxie financière des Départements de France.

Monsieur MANIER ajoute que le Groupe Union Pour le Nord souffre d'un inquiétant problème de cohérence lorsqu'il défend, d'une part, la suppression de la taxe professionnelle et accuse, d'autre part, la Majorité du Conseil Général de matraquage fiscal des familles Nordistes.

Monsieur MANIER fait remarquer que le Président de la République, en supprimant la taxe professionnelle, a transféré les impôts des entreprises sur ceux des Français.

Monsieur MANIER signale que la Majorité Départementale n'augmentera pas le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties qui est devenue l'unique levier fiscal du Département.

Monsieur MANIER souligne avec satisfaction la progression des droits de mutation, mais note, néanmoins, le prélèvement de l'Etat au titre de la péréquation en faveur des Départements les plus fragiles.

Monsieur MANIER fait remarquer que les recettes de fonctionnement, qui devraient s'élever au total à 2,550 milliards d'euros, sont quasiment stables par rapport à 2010 et attire l'attention des Conseillers Généraux sur celles d'investissement.

Monsieur MANIER conclut en indiquant que le Groupe Socialiste votera le volet Recettes du budget 2011.

Monsieur Jean-René LECERF note que l'Exécutif Départemental, qui a préparé ce budget, ne pourra le mettre en œuvre puisque Monsieur le Président, à qui il exprime son respect, ne se représentera pas lors des prochaines élections cantonales.

Monsieur LECERF fait observer que ce budget inaugure un bouleversement dans la fiscalité locale.

Monsieur LECERF cite le rapport budgétaire qui précise que la réforme fiscale est sans effet négatif majeur pour cette année budgétaire puisqu'elle aura, pour la première année d'application, une relative neutralité de ses effets sur les recettes des collectivités.

Monsieur LECERF souligne un effort fiscal sans précédent sur la décennie écoulée et précise qu'une hausse des taux a été maintenue jusqu'en 2009 alors que l'évolution des bases s'avérait dynamique. Il indique que, depuis plusieurs exercices, les augmentations de fiscalité ont été justifiées par la référence à la recette systématiquement sous-évaluée figurant au budget primitif précédent et évoque quelques exemples.

Monsieur LECERF constate que les recettes de fonctionnement, qui s'élèvent à 2 550,76 millions d'euros, augmentent de 2,9 % par rapport à 2010.

Monsieur LECERF note que le fonds de compensation des droits de mutation à titre onéreux s'applique à compter de 2011 et s'étonne que la Majorité Départementale puisse ainsi s'élever contre la péréquation.

Concernant les recettes d'investissement, Monsieur LECERF signale que le stock de dettes s'élève à 1,196 milliard d'euros au 1^{er} janvier 2011 et fait remarquer que le Département a l'endettement le plus élevé de France.

Monsieur LECERF indique que les 102 Présidents de Conseils Généraux avaient également pris parti pour le mode de scrutin majoritaire à deux tours qui est aujourd'hui celui décidé par la loi.

Monsieur LECERF fait observer que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur le volet Recettes du projet de budget.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que la politique nationale a encore plus d'impact sur le budget 2011 que sur

le précédent et précise que les dépenses obligatoires transférées par l'Etat ne cessent de progresser alors que les dotations de compensation augmentent difficilement, voire pas du tout.

Monsieur BEAUCHAMP pense qu'il faut s'opposer aux politiques d'austérité imposées par la Droite.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur la réforme fiscale qui s'appliquera pleinement en 2011. Il fait remarquer que la suppression de la taxe professionnelle prive le Département de moyens importants et transfère la fiscalité des entreprises vers les ménages à travers l'impôt local.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que cette réforme a également organisé le transfert de certains impôts locaux du Département vers le bloc communal et intercommunal. Il précise que le Département ne dispose plus que de la seule taxe foncière sur les propriétés bâties et note que, par un mécanisme de coefficient correcteur imposé par le Gouvernement, les contribuables verront leur contribution augmenter sensiblement.

Monsieur BEAUCHAMP met en exergue le gel des dotations de l'Etat pour trois ans.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que l'encours de la dette connaît une progression importante depuis 2002 et signale que cette évolution est due notamment à la réduction de la capacité d'autofinancement du Département qui résulte des transferts de compétences de l'Etat.

Monsieur BEAUCHAMP ajoute que ces transferts de charges ont également amené le Département à augmenter la fiscalité de 50 % en quelques années.

Monsieur BEAUCHAMP constate que le budget 2011 est proposé sans augmentation de la fiscalité. Il s'en félicite et souligne le rôle joué par le Groupe Communiste.

Monsieur Bernard HAESBROECK indique que les Départements n'ont pas les compensations qui leur permettraient de tenir les engagements au regard des compétences sociales transférées.

Monsieur HAESBROECK met en exergue le transfert des impôts des entreprises vers ceux des ménages et estime que cette réforme fiscale est injuste.

Concernant la proposition de ne pas augmenter la pression fiscale, Monsieur HAESBROECK signale qu'un travail a été engagé, depuis le mois de septembre dernier, afin de ne pas aggraver la détérioration du pouvoir d'achat des Nordistes.

Monsieur HAESBROECK fait observer que la réforme fiscale a des effets négatifs sur les recettes du Département.

Monsieur HAESBROECK rappelle que l'investissement du Département a progressé de 51 % de 2005 à 2009 et revient sur les propos de Monsieur Jean-René LECERF lorsqu'il parle de recettes sous-évaluées.

Monsieur HAESBROECK indique que l'évolution des droits de mutation est imprévisible.

Monsieur HAESEBROECK revient également sur la question des emprunts contractés par le Département.

Monsieur HAESEBROECK estime que les critiques du Groupe Union Pour le Nord ne sont pas fondées.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au budget pour l'exercice 2011 en ce qui concerne les recettes. Celui-ci, conforme à l'avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représenté des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR et Monsieur WATTEBLED, non inscrits, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

DEPENSES

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Généraux comment les débats sur les différentes dépenses vont s'organiser.

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Développement Economique

Monsieur Laurent HOULLIER indique que le rapport relatif au Développement Economique a reçu un avis favorable de la Commission « Budget, Ressources Humaines », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur HOULLIER revient sur le débat qui a eu lieu en Commission et rappelle les principes qui guident la politique du Département en matière de Développement Economique.

Monsieur Jean-Luc PERAT note que le Département du Nord s'est engagé dans une politique volontariste de développement économique depuis plus de vingt ans et précise que le Réseau des Ruches poursuit son développement.

Monsieur PERAT fait observer que ce Réseau entretient des liens de qualité avec les établissements de l'enseignement supérieur et a également fortement développé ses relations avec les incubateurs présents dans la région.

Monsieur PERAT souligne que, sous l'impulsion du Département, le Réseau des Ruches va compléter son implantation territoriale dans les prochains mois.

Monsieur PERAT indique que les Ruches contribuent à ancrer, sur chacun des territoires, des entreprises et des emplois pérennes, en lien étroit avec plusieurs partenaires.

Monsieur PERAT fait remarquer que le Réseau des

Ruches développe des projets dans le cadre de programmes financés par l'Union Européenne.

Monsieur le Président rappelle aux Conseillers Généraux que leurs interventions doivent être relativement courtes et précise que dans le cas contraire, il réunira les Groupes pour leur attribuer un temps forfaitaire.

Monsieur Luc MONNET considère que le volume des crédits consacrés à ce budget n'est pas en rapport avec les enjeux du développement économique et de l'insertion par l'économie.

Monsieur MONNET note que les crédits de paiement du fonds d'aide à la création d'activité sont en net recul par rapport à 2010 et craint que le dispositif relatif à l'octroi de prêts d'honneur soit moins mobilisé.

Monsieur MONNET met en exergue une diminution de l'investissement et regrette la baisse des crédits destinés à l'innovation, aux activités stratégiques.

Monsieur MONNET souligne la progression des crédits consacrés aux Ruches. Il indique que l'efficacité des 9 Ruches départementales est difficile à juger et se réjouit qu'une réflexion soit en cours afin d'améliorer le contenu et la lisibilité de celles-ci.

Monsieur MONNET indique que la crise économique semble se terminer et revient sur la suppression de la pesante taxe professionnelle.

Monsieur MONNET fait observer que le Groupe Union Pour le Nord propose, dans le cadre d'un amendement, la création d'un fonds départemental d'aide à la création d'entreprise individuelle et précise que sa position sur ce budget dépendra du vote sur cet amendement.

Monsieur Patrick KANNER signale que ses éléments de réponse sont essentiellement liés à l'amendement présenté par le Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur KANNER considère que cet amendement n'est pas d'une grande utilité tant sur le fond que sur les sommes envisagées. Il souligne que 9 millions d'euros sont consacrés à la création d'entreprises et rappelle que le Département est aujourd'hui reconnu comme un partenaire incontournable des politiques de la Région dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique.

Monsieur KANNER propose de rejeter cet amendement.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux cet amendement qui est rejeté à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres présents et représenté des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent contre).

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers

Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2011/10

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

DELEGATION DE LA 1^{ERE} VICE-PRESIDENCE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'action économique départementale s'inscrit dans les orientations du Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), tout en conservant ses politiques propres.

En effet, le Conseil Général du Nord veut mettre en œuvre une politique dynamique et durable en faveur de la création d'activités, de l'accès à l'emploi et de l'innovation.

Le Département souhaite intervenir de manière ciblée pour permettre la mise en œuvre d'actions à effet de levier. Des choix sont donc nécessaires afin de rendre son action plus cohérente, plus efficace et plus lisible.

Trois axes majeurs participent à cette ambition :

- A- la création d'activités (dont les Ruches d'entreprises),
- B- l'accès à l'emploi et les dispositifs associatifs,
- C- l'innovation, les activités stratégiques et les nouvelles technologies.

Globalement le projet de budget s'établit à 10 983 774,17 €, soit 4 646 912,38 € en investissement, (dont 811 046,50 € pour des opérations antérieures) et 6 336 861,79 € en fonctionnement (dont 3 589 536 € pour des opérations antérieures).

Une recette de 68 200 € est également attendue au titre de la location des ateliers relais départementaux.

A. Création d'activités

Fort des bons résultats obtenus dans le cadre coordonné du Programme Régional Création et Transmission d'Entreprises (PRCTE) – « Je crée en Nord-Pas de Calais », le Département entend poursuivre son action de soutien à l'émergence et à la consolidation de projets de création d'activités.

La professionnalisation du réseau des Ruches, son articulation avec d'autres outils (incubateurs, hôtels d'entreprises en sortie de Ruches...) participent également à cette dynamique.

1) L'aide à la création d'entreprises

Le fonctionnement (1 436 530 €, dont 919 050 € pour des opérations antérieures) permet l'accompagnement de structures œuvrant dans les domaines du conseil ou du financement. Il s'agit :

- d'accompagner les organismes de conseil

(notamment les Boutiques de Gestion Espace et Flandre Création) afin d'amener les porteurs de projets vers la création d'entreprises de manière sécurisée,

- de favoriser la sensibilisation à l'esprit d'initiative chez les jeunes (Entreprendre pour Apprendre, Maison de l'Entrepreneuriat...),

En matière d'entreprises innovantes, la ligne « Fonds d'Incubation et de Création d'Entreprises Technologiques » est dédiée aux incubateurs (réseau GENI, Cré'innov) et aux structures d'aide à l'innovation (notamment Nord France Innovation Développement).

L'investissement (1 192 000 €, dont 792 000 € pour des opérations antérieures) regroupe notamment :

- le Fonds d'Aide à la Création d'Activité qui soutient les plates formes d'initiative locale permettant le financement des créations d'entreprises par l'octroi de prêts d'honneur,
- la ligne Hébergement d'Entreprises permet d'aider les maîtres d'ouvrage dans la réalisation de projets d'hôtels d'entreprises, de locaux d'activités. En 2010, deux opérations d'hôtels d'entreprises ont été soutenues à Bruay sur l'Escaut et Tourcoing. Le Département est attentif à soutenir prioritairement l'émergence de solutions immobilières en sortie de Ruches.

2) Les Ruches d'entreprises

Fort de 20 ans de présence sur les territoires, le réseau des 9 Ruches d'entreprises poursuit son activité. Une réflexion est en cours pour améliorer le contenu et la lisibilité des services proposés par les Ruches. Le fonctionnement du réseau nécessite l'inscription d'une participation de 2 529 162,12 €.

Par ailleurs, la politique d'investissement du Département dans les équipements représente 3 166 865,88 €. Elle sera consacrée à l'entretien des bâtiments (principalement des Ruches de Maubeuge et St Pol sur Mer) et aux études relatives à la construction de la Ruche de l'Union.

B. Accès à l'emploi, dispositifs associatifs

Le Département poursuit son action qui vise à accompagner le développement de l'emploi dans les associations. L'accent est mis sur les dispositifs partenariaux : Dispositif Local d'Accompagnement, Fonds d'Investissement pour le Développement de l'Entrepreneuriat Social et Solidaire....

Fonctionnement : 1 387 324 € (dont 736 031 € pour des opérations antérieures)

Le Département aide le tissu associatif créateur d'emplois pérennes de qualité, en vue notamment de développer les services à la personne et de proximité.

Cette intervention se traduit notamment par :

- le soutien aux structures d'accompagnement des porteurs de projets associatifs ainsi qu'aux associations de promotion de l'économie sociale et solidaire,
- l'aide aux projets associatifs, versée directement (études de projet ou développement de l'emploi associatif) ou au travers du Dispositif Local d'Accompagnement, pour lesquels le nombre d'emplois effectivement créés est mesurable, (en 2009, 187 associations ont bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du DLA représentant 6 431 emplois),
- l'abondement du Fonds d'Investissement pour le Développement de l'Economie Sociale et Solidaire visant à favoriser l'essaimage d'entreprises sociales en finançant en partie l'étude action préalable à la création d'une nouvelle entreprise (les 11 structures créées suite à une mobilisation du FIDESS ont déjà permis la création de 104 emplois),
- le soutien au fonctionnement de Nord Actif, de l'Union Régionale d'Insertion par l'Activité Economique et de l'Union Régionale des Sociétés Coopératives,
- le financement des 18 missions locales nordistes.

C. Innovation, activités stratégiques et nouvelles technologies

Le Département contribue au développement de l'innovation, essentielle à la pérennisation du tissu économique ainsi qu'à la création de richesse.

Pour le Département, cette ambition se décline en plusieurs dispositifs, pour faire du Nord un territoire hautement technologique.

Fonctionnement : 833 265 € (dont 588 405 € pour des opérations antérieures)

Ce fonds permet d'accompagner les projets innovants et la structuration des filières sur les territoires ainsi que les actions de prospection des entreprises, c'est-à-dire le soutien aux agences de promotion et prospection (Cambresis Développement Economique, Dunkerque Promotion et l'Agence pour la Promotion Internationale de Lille Métropole) dont l'objectif est d'attirer en région des entreprises à potentiel de croissance.

Bénéficiant de partenariats forts avec les universités et grandes écoles, le Fonds d'Intervention pour le Transfert de Technologie fait accéder des PME et PMI à des technologies plus performantes. Il a pour objectif de rapprocher les entreprises des laboratoires afin de maintenir la compétitivité des entreprises et de développer des emplois. Les critères de cette politique ont été revus en 2010 ; l'année 2011 sera donc l'occasion de dresser un premier bilan du dispositif.

Investissement : 284 046,50 € (dont 19 046,50 € pour des opérations antérieures)

Le Département accompagne des projets d'investissement ciblés menés par les opérateurs intervenant dans des filières économiques stratégiques (Institut Hospitalo-Universitaire en projet pour 2011).

D. Interventions diverses et ateliers relais départementaux

Des crédits sont inscrits, en dépense et en recette, pour les subventions aux syndicats, les moyens de fonctionnement de la DPAE (frais d'impression) et les deux ateliers relais de Bourbourg et de Marly.

Fonctionnement :

- les subventions destinées aux syndicats (134 480,67 €),
- des frais de publication et d'impression, de colloques, de rémunération d'intermédiaires (5 000 €),
- les impôts, taxes foncières et assurances pour les ateliers relais départementaux (11 100 €).

Investissement :

- les frais d'installations générales et d'aménagement des constructions pour les ateliers relais départementaux (4 000 €).

Une *recette* de 68 200 € est également attendue, principalement au titre de la location des ateliers relais départementaux.

Les tableaux joints en annexe reprennent en détail les crédits consacrés à la politique de développement économique et les variations entre le Budget Primitif 2010 et le projet de Budget Primitif 2011.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Programmes Européens et Relations Internationales

Monsieur Laurent HOULLIER indique que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Budget, Ressources Humaines », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote, et revient sur le débat qui a eu lieu.

Monsieur Marc GODEFROY souligne avec satisfaction la politique relative aux échanges internationaux entre les collégiens.

Monsieur GODEFROY indique que l'action de la délégation sur la mobilisation des recettes européennes est particulièrement bienvenue.

Monsieur GODEFROY met en exergue l'intérêt du projet de coopération entre 7 collectivités européennes sur la question du « mieux vieillir en Europe ».

Monsieur GODEFROY précise que le Groupe Socialiste approuvera ce budget.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DRIPE/2011/4

OBJET :

BUDGET PRIMITIF 2011 RELATIONS INTERNATIONALES PROGRAMMES EUROPEENS

Conscient de l'importance de l'ouverture à l'international pour les Nordistes, pour le développement de son territoire et sensibilisé au caractère mondialisé de nombreux enjeux, le Département du Nord s'est impliqué de façon croissante dans des actions de coopération en vue d'élaborer et de mettre en œuvre de véritables politiques publiques répondant à des intérêts communs aux plans européen et international.

Après 20 ans d'engagement dans ces domaines, une démarche de redéfinition de sa stratégie a été initiée afin d'en accroître la pertinence et la lisibilité.

L'action internationale se trouve au cœur du projet du Département, comme facteur d'échange et d'ouverture, et comme acteur et mobilisateur des programmes européens.

Le 13 décembre 2010, le Conseil Général a adopté la délibération cadre concernant la nouvelle politique relative aux Relations Internationales et Programmes Européens pour les années à venir.

L'action du Département et de ses partenaires se traduira par la mise en œuvre de projets concrets dans leurs compétences dévolues ou relevant d'intérêts communs faisant largement appel aux échanges d'expériences et de savoir faire. Il s'agit ainsi de faire une coopération de référence visible, en particulier auprès des Nordistes.

Le Conseil Général a, ainsi, posé les quatre grandes orientations départementales suivantes :

- Accroître l'attractivité des territoires et les liens entre les habitants ;
- Mobiliser les programmes européens, développer les

réseaux et le lobbying ;

- S'engager en faveur d'un développement mondial plus équilibré ;
- Rendre les jeunes Nordistes acteurs et citoyens du monde.

Le Département, dans le cadre de son budget prévisionnel 2011, souhaite mettre en œuvre ces quatre orientations stratégiques donnant plus de lisibilité à sa politique internationale et s'articulant encore mieux avec ses compétences sociales, éducatives et d'aménagement du territoire.

Pour respecter les orientations budgétaires, il est proposé de maintenir le budget 2011 lié aux Relations Internationales et aux Programmes Européens à un niveau équivalent à celui de 2010, soit 1.689.534,73 €.

I- Coopération Guinée Sénégal Cameroun 2010-2012

En 2010, une Autorisation d'Engagement a été créée afin de pourvoir à la mise en œuvre d'un nouveau programme de coopération initié dans le cadre de nos partenariats au Sénégal, en Guinée et au Cameroun. Celle-ci, validée lors de la Commission Permanente du 7 juin dernier, portait sur un montant de 700 000,00 € par an soit 2 100 000,00 € pour la période 2010-2012.

Le ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE), sollicité dans le cadre de ce programme, a confirmé son soutien financier pour les actions proposées au Cameroun et au Sénégal pour cette période mais pas pour la Guinée.

Conscient des difficultés budgétaires auxquelles le Département est confronté et soucieux de ne pas pallier le désengagement de l'Etat, le Conseil Général propose de restituer, au BP 2011, un montant de 84 500,00 € correspondant aux contreparties qui étaient attendues du MAEE pour nos opérations en Guinée.

Le montant de l'Autorisation d'Engagement sera par conséquent ramené en 2011 à 615 500,00 € contre 700 000,00 € initialement votés. Il convient de souligner qu'un ajustement à la baisse de cette opération avait déjà été effectué à l'occasion de la DM2 2010 pour ces mêmes raisons (84 500,00 € restitués).

SYNTHESE			
OPERATION	INTITULE	BP 2010	PROPOSE AU BP 2011
10P00120V001	Programmes de coopération Sénégal – Guinée – Cameroun	700 000,00 €	615 500,00 €

II- Coopération et Solidarité Internationale

I – Solidarité – Soutien aux projets

Ce dispositif permet d'appuyer les initiatives de solidarité internationale en dehors des zones de coopération

du Département du Nord avec des collectivités du Sud. Initialement doté de 150 000,00 €, les crédits relatifs à ce dispositif avaient été ramenés à 100 000,00 € dans le cadre des BP 2009 et 2010 et ce, compte tenu des efforts budgétaires demandés.

Il est par conséquent proposé de reconduire un montant de 100 000,00 € au BP 2011 (10 projets en moyenne soutenus par an).

2 – Coopération – Partenariats internationaux du Département

En 2009, deux nouvelles opérations ont été créées afin

de pourvoir au développement de projets de coopération – à maîtrise d’ouvrage départementale – dans le cadre des accords de coopération internationaux établis par le Département du Nord.

Pour 2011, plusieurs projets et évènements multilatéraux de coopération sont d’ores et déjà envisagés avec nos partenaires :

PROJETS DE COOPERATION ENVISAGES EN 2011					
DIRECTIONS IMPLIQUEES	INTITULE DU PROJET	PARTENAIRES CONCERNES	AVANCEMENT	ESTIMATION CONTREPARTIE DU DEPARTEMENT	ESTIMATION COUT TOTAL
DRIPE DGAS/DSPAPH DIC	<i>Séminaire de clôture du projet Mieux vieillir en Europe</i>	Kujawsko-Pomorskie (Pologne), Lodz (Pologne), Baranya (Hongrie), Varna (Bulgarie), Suceava (Roumanie), Styrie (Autriche)	En cours (SP du 14 février 2011)	68 000,00 €	113 000,00 €
DRIPE MISSION JEUNESSE CDJ	<i>Nouveau Projet PEJA</i>	Partenaires du Département	En cours	15 000,00 €	25 000,00 €
DRIPE	<i>Festival de Théâtre scolaire européen</i>	(Roumanie) (Macédoine) Lodz (Pologne) Varna (Bulgarie) Collèges du Nord	En cours (SP du 14 février 2011)	12 000,00 €	38 000,00 €
DRIPE CDJ	<i>Rapprochement CDJ Nord et Parlement municipal des jeunes de Varna (Bulgarie)</i>	Varna (Bulgarie)	En cours	5 000,00 €	10 000,00 €
				100 000,00 €	186 000,00 €

Aussi, afin de pourvoir au financement des projets de coopération initiés et réalisés par le Département du Nord et ses partenaires étrangers mais aussi de faciliter leur mise en œuvre dans des délais raisonnables, il est proposé que les deux opérations spécifiques soit reconduites au BP 2011. Celles-ci avaient, compte tenu du contexte budgétaire et des efforts consentis, fait l’objet d’une première baisse en 2009 [-50 000,00 €] et d’une seconde en 2010 [-50 000,00 €].

Il est proposé de maintenir un montant de 100 000,00 € en 2011 :

- Coopération – Partenariats internationaux (prestations) pour un montant de 75 000,00 € ;

- Coopération – Partenariats internationaux (subventions) pour un montant de 25 000,00 €.

3 – Coopération – Soutien aux projets

Cette opération permet de soutenir les projets de coopération initiés par des opérateurs nordistes et contribuant au dynamisme des partenariats développés par le Département avec des collectivités étrangères.

Il est proposé, en 2011, de maintenir ce montant de 50 000,00 € (5 à 10 projets soutenus pour 11 partenariats actifs).

4 – Coopération – Accueil de délégations

L'année 2010 a été caractérisée par la poursuite des accueils de délégations dans le cadre des partenariats internationaux du Département.

Si le nombre d'accueils a connu une légère diminution, l'année 2011 sera marquée par la continuité des échanges institutionnels avec nos partenaires (11 partenariats officialisés) et les contacts visant à développer de nouveaux partenariats (notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en Espagne, aux Pays-Bas). Par anticipation, le montant de cette opération habituellement porté à 45 000,00 € avait été ramené à 35 000,00 € au BP 2010.

Il est proposé de maintenir un minimum de 35 000,00 € au BP 2011.

5 – Coopération – Communication et Traduction

Cette ligne permet de répondre aux frais de traduction liés à l'action internationale du Département ainsi qu'aux actions de communication désormais imputables sur le budget de la DRIPE.

Il est proposé de reconduire au BP 2011 un montant de 15 000,00 €.

Ce montant tient compte des possibles frais de traduction liés à la poursuite et au développement de nos échanges institutionnels ainsi qu'à la création et/ou la mise à jour d'outils de communication.

Ainsi, les années 2010/2011 sont notamment consacrées à la réalisation d'un nouveau support de communication destiné à remplacer la plaquette *Première rencontre* et ce dans le cadre de la promotion de l'action internationale du Département.

SYNTHESE			
OPERATIONS	INTITULE	BP 2010	PROPOSE AU BP 2011
11P731OV001	Solidarité – Soutien aux projets	100 000,00 €	100 000,00 €
09P731OA001	Coopération – Partenariats Internationaux du Département (prestations)	75 000,00 €	75 000,00 €
11P731OV003	Coopération – Partenariats Internationaux du Département (subventions)	25 000,00 €	25 000,00 €
11P731OV002	Coopération – Soutien aux Projets	50 000,00 €	50 000,00 €
08P731OA001	Coopération – Accueils de délégations	35 000,00 €	35 000,00 €
08P731OA002	Coopération – Traduction et Communication	15 000,00 €	15 000,00 €

III- Groupements Européens de Coopération Territoriale

1 – GECT *Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai 2011-2013*

En 2008, le Conseil Général du Nord validait (rapport N° DRIPE/2008/43) sa participation et son soutien financier à la création et au fonctionnement du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) « *Eurométropole* » pour la période 2008-2010.

Dans le cadre du Budget Primitif 2008 une nouvelle Autorisation d'Engagement d'un montant total de 400 000,00 € correspondant aux participations départementales pour cette période avait été créée (100 000,00 € en 2008, 150 000,00 € en 2009 et 2010).

Compte tenu des difficultés de mise en œuvre de cette

structure, les sollicitations des différents partenaires institutionnels ont été revues à la baisse en 2009 et 2010.

Cependant, les partenaires de l'Eurométropole ont décidé de poursuivre le soutien au fonctionnement de cette structure pour une nouvelle période de 3 ans.

Aussi, il est proposé de reconduire les participations envisagées aux budgets primitifs 2009 et 2010, soit 134 500,00 € en 2011, 150 000,00 € en 2012 et 150 000,00 € en 2013 (434 500,00 € au total).

2 – GECT *West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale 2011-2013*

En 2009, le Conseil Général du Nord validait (rapport N° DRIPE/2009/34), un premier soutien à la création du GECT *West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale* à travers une participation de 13 000,00 €. Ce

soutien a été reconduit en 2010 (rapport N° DRIPE/2010/578) à hauteur de 10 660,00 €.

départementales, il est proposé de créer une Autorisation d'Engagement spécifique d'un montant de 15 000,00 € par an pour la période 2011-2013 (45 000,00 € au total).

Afin de faciliter la mise en œuvre des participations

SYNTHESE			
OPERATIONS	INTITULE	BP 2010	PROPOSE AU BP 2011
11P0116OV001	GECT Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai	65 000,00 €	134 500,00 €
11P0116OV002	GECT West Vlaanderen / Flandre – Dunkerque – Côte d'Opale	0,00 €	15 000,00 €

IV- Programmes INTERREG 2009-2015

Depuis maintenant près de 10 ans, le Département du Nord est concerné par les programmes européens et participe, notamment, à la gestion des programmes INTERREG.

Cette participation s'est traduite par un engagement financier au cours de la période 2004-2008 aux programmes INTERREG IIIA France / Wallonie / Vlaanderen et France / Grande-Bretagne.

La nouvelle génération de programmes 2009-2015 (INTERREG IV), à laquelle participe également le Département, suppose la reconduction de sa participation financière (programme INTERREG IVA France / Wallonie / Vlaanderen et le programme INTERREG IVA France / Angleterre / Flandre / Pays-Bas « Des Deux Mers »).

Programme France/Wallonie/Vlaanderen

Concernant ce programme, la participation départementale s'élève à un total de 134 622,20 € pour la période 2009 à 2015, soit **20 193,33 € par an de 2009 à 2014 et 13 462,22 € en 2015 (validé en Commission Permanente du 22 septembre 2008).**

Programme France/Angleterre/Flandre/Pays-Bas

Concernant ce programme dit « Des Deux Mers », la participation départementale s'élève à un total de 274 731,20 € pour la période 2009-2015, soit **68 682,80 € en 2009 et 34 341,40 € par an de 2010 à 2015 (validé lors de la Commission Permanente du 12 octobre 2009).**

SYNTHESE				
OPERATIONS	INTITULE	BP 2010	PROPOSE AU BP 2011	TOTAL 2009-2015
09P0019OV001	Programme INTERREG IVA 2009-2015 France / Wallonie / Vlaanderen	20 193,33 €	20 193,33 €	134 622,20 €
09P0019OV002	Programme INTERREG IVA 2009-2015 « Des deux Mers »	34 341,40 €	34 341,40 €	274 731,20 €

V- Soutien à l'engagement international des collégiens

Depuis plus de 20 ans, le Département du Nord apporte son soutien aux Echanges Internationaux de Jeunes.

Dans le cadre de la structuration de son engagement international, le Conseil Général a décidé en mai 2009 de faire évoluer ce dispositif vers un soutien à des projets favorisant l'ouverture des jeunes collégiens à l'international (langues, culture, citoyenneté et construction européenne, développement durable...) et non plus un soutien à de simples échanges dont l'intérêt apparaît éloigné des

orientations départementales et de la réalité de ce qui se fait à l'échelle de l'Union européenne dans ce domaine.

L'année 2010 a été caractérisée par la finalisation de cette transition entre l'ancien et le nouveau dispositif. Notre institution s'étant engagée à soutenir les projets relevant de l'ancien dispositif qui se sont déroulés avant le 30 juin 2009, un nombre important de dossiers a été traité à ce titre entre septembre 2009 et mai 2010 (représentant un volume de plus de 206 000,00 €).

Aussi, afin de finaliser la mise en œuvre du nouveau dispositif, il est nécessaire que le montant de 570 000,00 € soit reconduit en 2011.

SYNTHESE			
OPERATIONS	INTITULE	BP 2010	PROPOSE AU BP 2011
11P297OV001	Soutien à l'engagement international des collégiens (subventions associations)	285 000,00 €	285 000,00 €
11P297OV002	Soutien à l'engagement international des collégiens (subventions Ets. publics)	285 000,00 €	285 000,00 €

VI-Recettes

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un nouveau programme de coopération avec ses partenaires sénégalais, guinéens et camerounais, une Autorisation d'Engagement de 700 000,00 € par an sur trois ans (2010-2012) a été créée au BP 2010.

Il a été précédemment évoqué, que les crédits de cette opération ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse compte tenu du désengagement de l'Etat concernant nos opérations en Guinée. Les recettes attendues du ministère des Affaires étrangères et européennes ont été ajustées en conséquence en 2010 (lors de la DM2) mais aussi dans le cadre de la préparation du BP 2011.

Ce dernier a confirmé son engagement avec une participation de 179 975,00 € en 2010, 173 850,00 € en 2011 et 174 900,00 € en 2012, sur l'ensemble du « Programme de coopération Cameroun Guinée Sénégal 2010-2012 ».

En outre, dans le cadre de sa participation au programme INTERREG IVA France / Wallonie / Vlaanderen (contribution départementale de 20 193,33 € par an pour la période 2009-2014), **le Département percevra un montant de 54 625,00 € en 2011 au titre de l'assistance technique.**

Par ailleurs, il est attendu que le Département perçoive un montant de **500 000,00 € au titre de l'assistance technique liée au FEDER soit 37 294,00 € en 2010, 87 708,00 € de 2011 à 2014, 74 583,00 € en 2015 et 37 291,00 € en 2016.**

Au total, les recettes attendues au BP 2011 représentent 316 183,00 €. En outre, une sollicitation effectuée auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (100 000,00 €) pourrait porter le montant total des recettes à 416 183,00 € en 2011.

VII- Conclusion

Les propositions relatives au budget 2011 dédié à l'engagement international du Département s'élèvent à 1 689 534,73 € comme en 2010.

De manière générale, les crédits consacrés à

l'engagement international du Département représentent **0,06 %** de son budget.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Affaires Générales

Monsieur Laurent HOULLIER fait observer que la délégation relative aux Affaires Générales reprend plusieurs budgets et évoque le débat qui a eu lieu en Commission « Budget, Ressources Humaines ». Il salue le travail entrepris par Monsieur Jean-Claude QUENNESSON, Conseiller Général délégué à l'Informatique, et la Direction de l'Informatique Départementale pour l'élaboration du schéma directeur, dont la première étape sera présentée lors de la prochaine réunion de la Commission.

Monsieur Guy BRICOUT note que le budget consacré à l'administration générale est en légère augmentation et considère que, dans un contexte de stabilisation des effectifs du personnel départemental, un effort significatif devrait être fait afin de mieux maîtriser les dépenses et permettre le transfert de lignes de crédits surdimensionnés sur d'autres postes qui correspondent à de réels besoins. Il propose ainsi de diminuer les crédits consacrés aux cérémonies des vœux et à la communication du Département.

Monsieur BRICOUT précise que le Groupe Union Pour le Nord a déposé un amendement et s'abstiendra sur ce budget.

Monsieur le Président souligne l'amendement du Groupe Union Pour le Nord qui propose de rétablir les crédits pour les centres de loisirs sans hébergement en transférant ceux prévus pour le festival de musique électronique NAME.

Monsieur Bernard HAESBROECK indique qu'une réponse claire a déjà été apportée sur cette question. Il fait

observer que le Département continue à soutenir les communes et les structures de jeunesse dans le cadre d'autres dispositifs.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux cet amendement qui est rejeté à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent contre).

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

EPI/DOT/2011/23

OBJET :

**BUDGET PIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX**

Le Département héberge, en pleine propriété ou en location, l'ensemble des agents travaillant pour son compte ou des agents travaillant dans les établissements publics départementaux au sein d'un patrimoine constitué de :

- 39 bâtiments administratifs,
- 94 bâtiments sociaux,
- 45 centres d'exploitation routiers,
- 835 centres de Protection Maternelle et Infantile,
- 33 bâtiments abritant les activités de l'E.P.D.S.A.E,
- 8 bâtiments ou sites à vocation culturelle.

Afin de permettre aux agents départementaux d'assurer au mieux leurs missions de service public, dans l'intérêt des usagers du département du Nord, celui-ci s'attache à entretenir ce patrimoine de qualité inégale, le reconstruire ou le rénover mais aussi de le faire fonctionner, dans les meilleures conditions et en tenant compte des contraintes budgétaires qui pèsent sur la collectivité. Pour ce faire, il accorde une importance particulière au bien-être et au respect des normes de sécurité.

En matière d'investissement, le Département a mis en œuvre plusieurs types d'action :

- une politique de construction ou de reconstruction qui a pour but de repositionner les bâtiments au cœur de leur périmètre d'intervention lorsque le patrimoine est inadapté ou de favoriser leur regroupement afin d'optimiser leur mode de fonctionnement,
- une politique de réhabilitation qui concerne un patrimoine vieillissant,
- une politique de gros entretien qui permet de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes et de sécurité,
- une politique d'acquisition de mobilier qui permet aux agents de travailler dans des conditions de bien-être.

Le Département rencontre également des obligations **en**

matière de fonctionnement puisqu'il se doit :

- de mettre en œuvre une politique de maintenance qui comprend à la fois les contrats de maintenance des installations techniques (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, portails automatiques,...) mais aussi le domaine essentiel des réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,...),
- de régler les loyers et les charges des bâtiments en location,
- de prendre en charge les coûts de fonctionnement de l'ensemble de ce patrimoine (eau, gaz, électricité).

L'ensemble de ces politiques d'intervention se décline de la même manière sur les différents types de bâtiments dont le Département a la charge.

1. LES BATIMENTS ADMINISTRATIFS

1.1. Investissement

90.000 € seront consacrés aux opérations achevées à solder financièrement. Au titre de l'exercice 2011 sont par ailleurs proposés :

- la poursuite et la fin des travaux de réhabilitation des locaux de la D.S.P.A.P.H à la Cité Administrative (**920.000 €**),
- le lancement des travaux pour la réalisation d'un parking à vélos près de l'Hôtel du Département dans le cadre du Plan de Déplacement de l'Administration (**180.000 €**),
- le déclenchement des études pour les travaux de mise aux normes et de restructuration de la crèche départementale (**100.000 €**).

Parallèlement, **1.330.000 €** seront nécessaires pour la mise en conformité du parc des ascenseurs et la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, le Conseil Général a décidé, dans le cadre de sa politique environnementale, de s'inscrire dans une politique de réduction des consommations énergétiques. En 2009-2010, le Département a développé un logiciel de suivi à distance des consommations sur les collèges et souhaite aujourd'hui poursuivre son déploiement sur les bâtiments départementaux. A ce titre, **200.000 €** seront nécessaires au titre du budget 2011.

Enfin, les actions en faveur du gros entretien permettant de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes et de sécurité ainsi que les acquisitions de mobilier nécessitent des crédits à hauteur de **4.255.000 €**.

1.2. Fonctionnement

Au-delà des crédits relatifs au patrimoine neuf, il est nécessaire de mener une politique régulière en faveur de la conservation de ce patrimoine départemental. Il s'agit :

- de la maintenance obligatoire des installations techniques (sécurité incendie, ascenseurs,

- installations thermiques, extincteurs, portails automatiques,...),
- des réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,...),
- des travaux à la charge du locataire sur le patrimoine locatif.

A ce titre, **4.115.000 €** seront nécessaires pour 2011.

La location inclut le paiement de loyers et charges à hauteur **5.349.050 €**.

Au final, **16.539.050 €** de crédits seront nécessaires pour les bâtiments administratifs au titre du budget 2011 répartis ainsi :

- **7.075.000 €** en investissement,
- **9.464.050 €** en fonctionnement.

2. LES BATIMENTS SOCIAUX

2.1. Investissement

Plusieurs opérations sont en voie d'achèvement et nécessiteront l'inscription de crédits à hauteur de **918.700 €** en 2011 :

- UTPAS Lille Fives,
- UTPAS Maubeuge Hautmont,
- UTPAS Roubaix Hem,
- CPAS Fourmies.

Par ailleurs, d'autres opérations sont en cours de travaux :

- ARMENTIERES, réhabilitation de l'UTPAS,
- HAZEBROUCK, construction de la DTPAS (ancien CIO).

1.891.734.71 €

Les chantiers suivants démarreront cette année :

- SIN-LE-NOBLE GUESNAIN ANICHE, reconstruction de l'UTPAS,
- DOUAI, Regroupement sur le site de l'U.F.M, de l'UTPAS et de la DTPAS
- ROUBAIX TOURCOING, reconstruction de l'UTPAS,
- DENAIN BOUCHAIN, UTPAS (Vente en l'Etat de Futur Achèvement) 200 000 € sont nécessaire pour réajuster le cout de l'opération ce qui fait passer AP 1012 de 4.700.000 € à 4.900.000 €.

7.900.000 €

Enfin, les études seront lancées pour :

- TOURCOING MOUVAUX, relocalisation de l'UTPAS,
- HAZEBROUCK, restructuration sur site de l'UTPAS.

350.000 €

Parallèlement, **400.000 €** seront nécessaires pour la mise en conformité du parc des ascenseurs et la mise aux normes des bâtiments pour les personnes handicapées.

Par ailleurs, le Conseil Général a décidé, dans le cadre de sa politique environnementale, de s'inscrire dans une politique de réduction des consommations énergétiques. A ce titre, **600.000 €** seront nécessaires au titre du budget 2011.

Enfin, les actions en faveur du gros entretien permettant de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes et de sécurité ainsi que les acquisitions de mobilier nécessiteront des crédits à hauteur de **2.665.000 €**.

2.2. Fonctionnement

Au-delà des crédits relatifs au patrimoine neuf, il est nécessaire de mener une politique régulière en faveur de la conservation de ce patrimoine départemental. Il s'agit :

- de la maintenance obligatoire des installations techniques (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, extincteurs, portails automatiques,...),
- des réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,...),
- des travaux à la charge du locataire sur le patrimoine locatif.

A ce titre, **2.463.000 €** seront nécessaires pour 2011.

La location inclut le paiement de loyers et charges à hauteur **2.120.820 €**.

Au final, **19.309.254.71 €** de crédits seront nécessaires pour les bâtiments sociaux au titre du budget 2011 répartis ainsi :

- **14.725.434.71 €** en investissement,
- **4.583.820 €** en fonctionnement.

3. LES CENTRES D'ENTRETIEN ROUTIER (C.E.R)

3.1. Investissement

En 2007, le Conseil Général a décidé de mettre en place un Plan stratégique immobilier sur les bâtiments et sites départementaux dédiés à la gestion, l'entretien et l'exploitation des routes départementales. A ce titre, 17 bâtiments sont concernés. En 2011, **1.100.000 €** seront nécessaires pour achever le programme de réhabilitation.

En 2011, le site de LE QUESNOY sera concerné pour le

lancement des travaux (**1.000.000 €**) et **300.000 €** seront nécessaires pour le lancement des études à TRELON. Parallèlement, le Département procédera à l'acquisition des terrains pour le CER d'AVESNELLES (**100.000 €** sont provisionnés).

En outre, dans le cadre de sa politique environnementale, **200.000 €** seront nécessaires à la mise en œuvre du suivi à distance des consommations.

Enfin, les actions en faveur du gros entretien permettant de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes et de sécurité ainsi que les acquisitions de mobilier nécessiteront des crédits à hauteur de **495.000 €**.

3.2. Fonctionnement

Au-delà des crédits relatifs au patrimoine neuf, il est nécessaire de mener une politique régulière en faveur de la conservation de ce patrimoine départemental. Il s'agit :

- de la maintenance obligatoire des installations techniques (sécurité incendie, installations thermiques, extincteurs, portails automatiques,...),
- des réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,...),
- des travaux à la charge du locataire sur le patrimoine locatif.

A ce titre, **1.008.000 €** seront nécessaires pour 2011.

La location inclut le paiement de loyers et charges à hauteur **154.860 €**.

Au final, **4.357.860 €** de crédits seront nécessaires pour les Centres d'Entretien Routier au titre du budget 2011 répartis ainsi :

- **3.195.000 €** en investissement,
- **1.162.860 €** en fonctionnement.

4. L'E.P.D.S.A.E

4.1. Investissement

Deux opérations sont en voie d'achèvement et nécessitent l'inscription de crédits à hauteur de **280.000 €** en 2011 :

- LAMBERSART, reconstruction sur site,
- LILLE ESQUERMES, SAVA, travaux de gros entretien et mise aux normes.

Par ailleurs, d'autres opérations sont en cours :

- LILLE ESQUERMES, mise aux normes,
- Programmation de grosses réparations sur les bâtiments de l'EPDSAE.

3.100.000 €

Les chantiers suivants démarreront cette année :

- BONDUES, accueil de jour,
- CONDE-SUR-ESCAUT, Maison de l'Enfance du Valenciennois.

2.360.000 €

En 2011, les études seront lancées pour :

- MONCEAU-SAINT-WAAST, travaux de mise en sécurité, à cet effet, une nouvelle opération sur le programme d'un montant de 3.500.000 € sera créée.

A cet effet, il est nécessaire d'inscrire 175.000 € en vue de lancer les études.

- LILLE ESQUERMES, transfert de l'accueil d'urgence vers l'EPSM de SAINT-ANDRE.

325.000 €

En outre, le Département prévoit d'acquérir un terrain pour la construction du bâtiment de l'accueil de jour de BAUVIN, pour un montant de **35.000 €**.

Parallèlement, **65.000 €** seront nécessaires pour la mise en conformité du parc des ascenseurs.

Enfin, les actions en faveur du gros entretien permettant de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes et de sécurité nécessiteront des crédits à hauteur de **700.000 €**.

4.2. Fonctionnement

L'E.P.D.S.A.E gère en grande partie le fonctionnement de ses établissements. Toutefois, afin de gérer la petite maintenance des bâtiments dont il a la charge, le Département a établi les besoins en crédits 2011 à **80.000 €**.

Au final, **6.945.000 €** de crédits seront nécessaires pour l'EPDSAE au titre du budget 2011 répartis ainsi :

- **6.865.000 €** en investissement,
- **80.000 €** en fonctionnement.

5. LES BATIMENTS DEPARTEMENTAUX A VOCATION CULTURELLE

Afin de gérer les fluides, la petite maintenance et les contrats de maintenance des établissements à vocation culturelle dont le Département a la charge, il est nécessaire d'inscrire **1.728.920 €** sur la section fonctionnement.

6. LA MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Deux sites sont sous la responsabilité du Département : VILLENEUVE D'ASCQ et VALENCIENNES.

6.1. Investissement

Les actions en faveur du gros entretien permettant de maintenir à niveau les équipements et le bâti en tenant compte des travaux de mise aux normes et de sécurité nécessiteront des crédits à hauteur de **170.000 €**.

6.2. Fonctionnement

Le Département a la responsabilité de prendre en charge la petite maintenance et de régler les factures de fluides pour la M.D.P.H. Les crédits nécessaires en 2011 sont estimés à **129.000 €**.

Au final, **299.000 €** de crédits seront nécessaires pour la M.D.P.H. au titre du budget 2011 répartis ainsi :

- **170.000 €** en investissement,
- **129.000 €** en fonctionnement.

7. DIVERS

Le Département loue un bâtiment rue Denis Papin à VILLENEUVE D'ASCQ abritant la Maison des Sports pour lequel les loyers et charges locatives représentent un montant de **205.200 €** en section de fonctionnement.

Au total l'ensemble de ces politiques, qui s'inscrivent dans la volonté de maintenir la qualité du service public sur l'ensemble du territoire, nécessitera l'inscription des crédits suivants :

- **32.030.434.71 €** de crédits en investissement
- **17.353.850 €** de crédits de fonctionnement

Au total le budget des bâtiments départementaux s'élèverait à la somme de **49.384.284.71 €** pour l'année 2011.

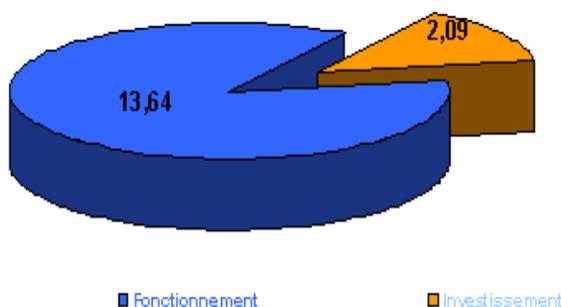
DAG/2011/70

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

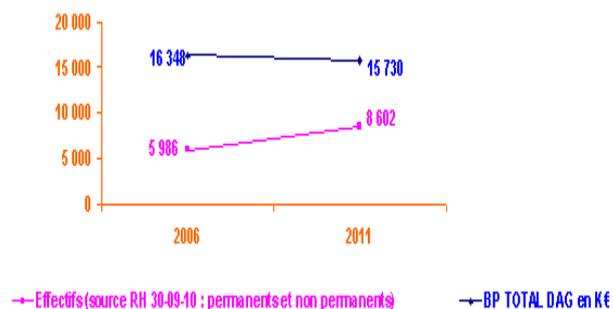
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Répartition du Budget Principal 2011 :
15,73 millions d'euros



Les crédits proposés au titre de l'Administration Générale s'élèvent respectivement à **13 641 050 euros en fonctionnement** (87%) et à **2 088 000 euros en investissement** (13 %).

Evolution comparative du budget global de L'Administration Générale et des effectifs du Département



Le graphique ci-dessus illustre l'évolution comparative des effectifs du Département et du budget global (Fonctionnement + Investissement) depuis 2006 ; le ratio des dépenses par agent est passé de 2,73 k€ en 2006 à 1,83 k€ en 2011.

La DAG assure, entre autres, des services dans le domaine des fournitures, matériels, véhicules ou surfaces à entretenir. Les dépenses sont maîtrisées grâce à l'optimisation des moyens et la mise en place de nouveaux marchés qui permettent de réaliser des économies d'échelle et de fournir des prestations et produits respectueux de l'environnement, dans le cadre des clauses sociales du code des marchés publics.

Présentation des propositions budgétaires 2011 de la section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement en Administration Générale : 13,64 M€

Les dépenses de fonctionnement correspondent essentiellement aux frais d'affranchissement, carburant, location de véhicules et matériels, dépenses d'entretien des locaux et de consommables de toutes natures, etc.

Evolution des crédits de fonctionnement en millions d'euros



En 2011 les dépenses de fonctionnement sont impactées essentiellement par le transfert de la gestion du parc de l'équipement pour un montant de 979 200 euros, et le rattachement des services de la Direction de la Sécurité pour un montant de 328 500 euros d'où l'augmentation globale du budget de 9 % par rapport à 2010.

A périmètre constant, la section de fonctionnement est en diminution d'environ 2 %.

Les dépenses de fonctionnement ayant subi d'importantes variations sont présentées ci-après par nature analytique.

Dépenses d'affranchissement : 2,52 M€

Les frais d'affranchissement sont en hausse de 5 % en 2011 par rapport à 2010 notamment en raison de la hausse des tarifs postaux (+ 1,6 %) et de la progression des besoins exprimés dans le domaine de l'Action Sociale notamment pour la mise en œuvre du RSA.

Prestations de nettoyage des locaux du Département : 1,89 M€

Le Département sous-traite actuellement l'entretien de 73 300 m² de surfaces auxquelles s'ajoutent celles des sites de Sequedin, Avesnes et Cambrai suite au transfert du parc. La baisse des tarifs obtenus dans le cadre de la mise en place des nouveaux marchés a permis de revoir les crédits à la baisse de 2%. Le projet de Budget passe de 1,92 M€ en 2010 à 1,89M€ en 2011.

Carburants : 1,87 M€

Les dépenses de carburants (1,87 M€) tiennent compte de l'intégration des véhicules du parc pour un montant de 0,63 M€ (BP 2010 : 1,22 M€).

Fournitures de bureau, informatiques : 1,06 M€

Ces prestations font l'objet d'actions visant une meilleure organisation des commandes et la standardisation des moyens, qui permettent d'escompter une diminution de 12 % en 2011 par rapport à 2010 (1,21 M€).

Locations mobilières et véhicules : 1,17 M€

Ces dépenses sont en hausse de 21 % en 2011 par rapport à 2010 en raison, notamment, de la mise en place des nouveaux marchés de location des véhicules de service. Outre la hausse des tarifs des nouveaux marchés publics, les véhicules à restituer en 2011 doivent faire l'objet d'une remise en état.

Services extérieurs : La Poste (hors affranchissement), colis, blanchisserie, vêtements de voirie : 0,73 M€

Les crédits passeraient de 0,87 M€ en 2010 à 0,73M€ en 2011, soit une baisse de 16 %, considérant les dépenses effectivement réalisées en 2010.

Primes d'assurances : 0,57 M€

Les dépenses d'assurances passeraient de 0,43 M€ en 2010 à 0,57 M€ en 2011 pour tenir compte des 287 véhicules du parc (Poids lourds, fourgons, tracteurs, remorques, balayeuses).

Consommation des papiers et enveloppes : 0,37 M€

La baisse de la consommation du papier et des enveloppes s'est confirmée en 2010, du fait des actions de dématérialisation des actes et démarches administratives entreprises par le Département. Une diminution est également proposée en 2011 et les crédits passeraient de 0,64 M€ en 2009 à 0,37M€ en 2011.

Maintenance de copieurs : 0,17 M€

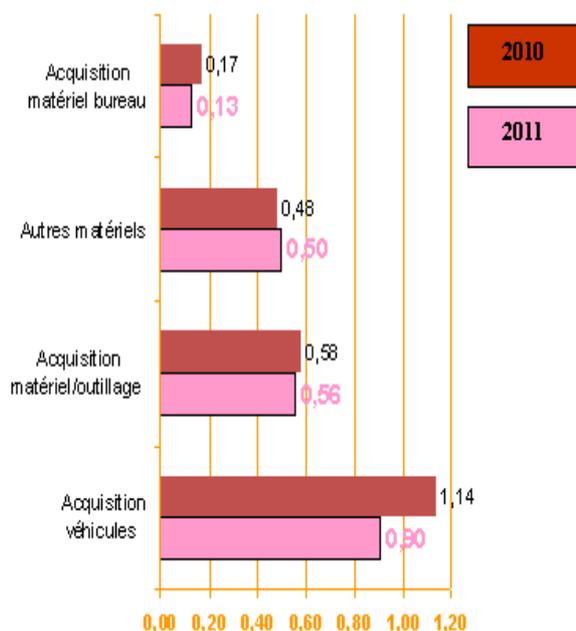
Les dépenses de maintenance des copieurs de l'imprimerie de l'Hôtel du Département devraient enregistrer une baisse globale de 42 % en 2011 par rapport à 2010 (0,29 M€). Cette diminution résulte de l'ajustement des nouveaux marchés pour tenir compte du transfert des moyens d'impression à la Direction de l'Informatique Départementale en 2010.

Dépenses des service de sécurité : 0,33 million d'euros

Pour l'année 2011, le montant des crédits nécessaires

pour le marché de gardiennage de l'Hôtel du Département est identique à celui de 2010.

Présentation de l'évolution des propositions budgétaires 2011/2010 de la section d'investissement, en millions d'euros



Globalement, le BP passerait de 2,37 M€ en 2010 à 2,09 M€ prévus en 2011, soit une baisse de 12 %.

Les dépenses d'investissement portent essentiellement sur l'acquisition de véhicules dont les crédits ont diminué de 21 % en passant de 1,14 M€ en 2010 à 0,90 M€ en 2011.

La baisse constatée résulte du remplacement projeté d'un nombre de véhicules moins important en 2011, de la mise en œuvre d'un plan d'économies visant à doter les services de véhicules adaptés aux besoins et d'une mise en concurrence optimisée par les accords cadres.

Les autres lignes de dépenses restent relativement stables.

DM/2011/17

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
DIRECTION DES MARCHES ET DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

I – PRESENTATION DES OBLIGATIONS EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS

Le code des marchés publics comporte deux obligations ayant des implications sur le budget départemental :

1. En application de l'article 1^{er} du code des marchés publics, toutes les procédures en vue de passer un marché public doivent respecter, quel que soit leur montant, les principes de la commande publique et notamment celui de transparence des procédures.

A ce titre, le code des marchés publics prévoit les règles de publication lorsque le besoin est estimé à un montant égal et supérieur à 90 000 €HT : au-dessus de ce seuil, la personne publique est tenue de publier un avis de marché soit dans le Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, soit dans un journal d'annonces légales, et dans un journal spécialisé.

En deçà de ce seuil, la délibération du Conseil Général en date du 21 Mars 2005 prévoit la publication dans au moins un journal d'annonces légales, ce choix étant déterminé en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin, du nombre ou de la localisation des opérateurs économiques susceptibles d'y répondre, ainsi que des caractéristiques de l'achat.

2. En application de l'article 56 du code des marchés publics, les collectivités publiques doivent pouvoir recevoir les candidatures et les offres par voie électronique.
- Pour cela, le Département du Nord s'est doté d'une solution dématérialisée.
3. Enfin, il convient de prévoir le paiement d'études juridiques et d'audits qui s'avèrent nécessaires.

II – PRESENTATION DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

Ces dépenses se répartissent donc comme suit :

- en fonctionnement : 480 000 € pour les services généraux, ainsi que 35 000 € en services communs action sociale et 60 000 € en services communs voirie, complétés de 10 000 € en études juridiques et audits, soit un total de **585 000 €**
- en investissement : 116 000 € pour les moyens généraux, complétés de crédits d'insertion pour la voirie et pour les bâtiments (EPDSAE, bâtiments sociaux, CER, Port de Gravelines...).

III – RECAPITULATIF

	BP 2010 Direction des Marchés et de la Commande Publique	Propositions BP 2011 Direction des Marchés et de la Commande Publique
Section de Fonctionnement	651 375 €	585 000 €
Section d'Investissement	83 000 €	116 000 €

DGAAFJEI/2011/18

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
DIRECTION DE L'EVALUATION ET DU PILOTAGE
DE GESTION**

La Direction de l'Evaluation et du Pilotage de Gestion comprend deux services :

- le service Evaluation qui mène des évaluations de politiques départementales sur la base d'une programmation arrêtée par Monsieur le Président du Conseil Général,
- le service Pilotage et procédure de gestion qui construit des tableaux de bord et mène des études de suivi financier et d'activités,

Le service Evaluation et le service Pilotage de Gestion sont amenés à externaliser en tout ou partie certaines études ou tâches en particulier lorsqu'elles exigent une connaissance ou une technicité particulière.

Au titre de la section de fonctionnement, les propositions budgétaires pour la D.E.P.G sont donc les suivantes pour 2011 :

- pour l'Evaluation: une étude pour un montant de 68 000 euros,
- pour le Pilotage Gestion: une assistance intellectuelle pour un montant de 10 000 euros.

Soit un total de 78 000 euros à inscrire au chapitre 930-202 article 617 « Etudes et recherches ».

Aucune demande n'est formulée en la section d'investissement.

RECAPITULATIF

Section de Fonctionnement	Budget 2010	BP 2011
	85 000 €	78 000 €

DID/2011/22

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
DIRECTION INFORMATIQUE DEPARTEMENTALE**

1. Présentation de l'action de la Direction de l'Informatique Départementale

La Direction de l'Informatique Départementale gère le parc informatique (matériel, logiciel, réseau), le parc téléphonique et les copieurs des services du Département, soit :

- 352 serveurs en salle informatique et 150 sur les sites extérieurs,
- 5139 postes fixes informatiques, 1326 portables et les licences de logiciels bureautiques associées,
- 750 équipements réseaux supervisés,

- 1535 imprimantes réseaux, 1079 imprimantes locales,
- 195 scanners,
- 22 traceurs,
- 80 bases de données,
- 4400 postes téléphoniques sous Ténor, 3061 hors Ténor, 337 postes téléphoniques portables,
- 200 sites gérés (hors collègues),
- 426 copieurs,
- 366 fax.

En 2010, afin de maintenir la performance du parc, 524 postes informatiques, 226 portables et 300 imprimantes ont été installés en remplacement de matériels obsolètes ou en équipements complémentaires.

En 2010, une refonte du cadre de gestion budgétaire de la Direction Informatique Départementale a été opérée.

Deux programmes ont été créés :

- le renouvellement du parc (achats récurrents, maintenance des matériels des logiciels et des télécommunications),
- les grands projets informatiques.

Pour chaque programme, les opérations ont été déclinées en projets correspondant aux thématiques gérées par la DID (archives, musées, sécurité, postes de travail, réseaux, télécommunications, serveurs,...).

Par ailleurs, la Direction de l'Informatique Départementale a construit un projet de direction intégrant un volet de réorganisation présenté au CTP de juin 2010.

Quelques projets ont démarré en 2010 :

- le développement d'un module « postes métiers » pour le système d'information des ressources humaines,
- la mise en œuvre de l'informatisation du laboratoire,
- le renouvellement des outils de gestion du parc informatique,
- le renouvellement des outils de sécurisation des postes de travail (antivirus),
- l'étude de mise à niveau du câblage des sites distants et la réalisation d'une dizaine de sites,
- la mise en place des outils de virtualisation des applications (Citrix v5),
- la mise en œuvre du chèque emploi service universel et la migration de l'application « personnes âgées » dans le cadre du système d'information de l'action sociale,
- la poursuite du déploiement Ténor démarré en 2008, (migration téléphonique de 34 sites en 2010),
- la fourniture de billetteries pour les musées de Bavay et de Cassel,
- le marché de renouvellement du parc de copieurs,
- la modernisation du système d'information routier,
- l'évolution du logiciel de gestion des transports scolaires,
- la poursuite du passage à GDA WEB pour le système d'information financier,
- l'étude sur l'optimisation des moyens d'impression,
- le déploiement des postes informatiques dans les collègues du Département pour les agents départementaux des collègues,

- la reprise du parc de l'ex « DDE » et le transfert des activités de téléalarme,
- le système de télé-relève des consommations d'énergie dans les collèges.

2. La mise en oeuvre du Schéma Directeur des systèmes d'information

Afin de poursuivre la démarche de modernisation des systèmes d'information, il a été convenu d'élaborer un nouveau schéma directeur informatique pour la période 2011-2013.

L'objectif est de définir un plan stratégique puis une déclinaison opérationnelle pour la Direction de l'Informatique Départementale.

La démarche est découpée en deux phases :

- o La première consiste à réaliser une analyse de l'existant et des besoins en ayant soin de la confronter à l'état de l'art,
- o La seconde consiste à définir le schéma proprement dit, finalisé sous forme d'un portefeuille de projets (fonctionnels et techniques), hiérarchisés.

Ces deux grandes phases sont elles-mêmes découpées en différentes étapes qui mobilisent les acteurs clés et intègrent les indispensables stades de validations.

Le calendrier du projet intègre la définition de la feuille de route en cohérence avec le budget 2011 et la mise en perspective pour les années suivantes à travers une déclinaison pluriannuelle.

Les services sont accompagnés par une aide externe pour la réalisation de cette démarche.

3. Le renouvellement du parc, les dépenses récurrentes

Le projet de budget pour 2011 prend en compte le maintien à un niveau performant du parc informatique et téléphonique des services mais aussi la maintenance des matériels et logiciels.

En 2011 sont prévus :

- la mise à niveau du parc de postes de travail sur un objectif de remplacement de 1200 postes sur l'année,
- la poursuite des travaux sur la mise en place des études de sécurité et le plan de reprise d'activités (PRA),
- le pilotage des dépenses de télécommunications et des frais de réseaux,
- l'optimisation des contrats de maintenance des matériels et logiciels,
- la mise en œuvre du marché de copieurs qui pourront être connectés au réseau informatique, permettant ainsi une dématérialisation des documents.

4. Les projets de l'année 2011

A – La poursuite des projets commencés en 2010 :

Quelques projets engagés sur l'année 2010 vont se poursuivre sur l'année 2011 :

- le développement d'un module sur les « postes métiers », en lien avec 3 collectivités, pour le logiciel de gestion des ressources humaines,
- la poursuite de l'informatisation du laboratoire,
- l'industrialisation des déploiements des postes de travail,
- le renouvellement des outils de sécurisation (antivirus des espaces collaboratifs),
- le câblage des sites distants,
- la poursuite de la virtualisation des applications,
- l'étude de renouvellement du logiciel de gestion de l'aide sociale à l'enfance,
- la poursuite du déploiement Ténor (2011, 2012),
- le site internet du musée de Bavay,
- la modernisation du système d'information routier,
- l'évolution du logiciel de gestion des transports scolaires dans la perspective de mise en place de la billettique,
- la mise en place de tableaux de bord de la Direction Générale, des ressources humaines, de l'action sociale et la gestion par activités,
- la fin du passage à GDA WEB pour le système d'information financier (1^{er} semestre),
- l'étude sur l'optimisation des moyens d'impression,
- la mise en œuvre de la gestion des énergies.

B – Les nouveaux projets 2011 :

En 2011, il est prévu de lancer de nouveaux projets concernant les directions « métiers » ou la Direction Informatique :

- la gestion électronique des documents pour les directions en charge des bâtiments,
- le « e recrutement » et la gestion des arrêtés dans le cadre du système d'informations des ressources humaines,
- une étude d'évolution du site intranet,
- le démarrage d'un projet sur la dématérialisation,
- la modernisation des outils de gestion des demandes, de l'inventaire et du suivi des incidents,
- la mise en place d'une politique globale d'impression,
- le lancement d'une réflexion sur la mise en place d'un schéma directeur des infrastructures intégrant la virtualisation et la consolidation,
- la documentation (remplacement du logiciel Alexandria).

L'ensemble de ces projets sera intégré dans la feuille de route du schéma directeur.

5. Récapitulatif du budget principal 2011

Les sections du budget principal 2011 s'élèvent

en investissement à 7 097 130 €TTC et en fonctionnement à 6 577 080 €TTC.

Budget principal	Investissement	Fonctionnement
Renouvellement du parc	2 620 530 €	5 341 500 €
Grands projets informatiques	4 476 600 €	1 235 580 €
Total BP 2011	7 097 130 €	6 577 080 €
Total BP 2010	7 065 500 €	7 155 583 €

DEAJ/2011/27

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

DIRECTION DES ETUDES ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

Les crédits pour 2011 dont la Direction des Etudes et des Affaires Juridiques prévoit de solliciter l'inscription s'élèvent à un total de **936 467** euros, pour la section de fonctionnement.

Les dépenses en matière d'assurance sont, pour la collectivité, nécessaires à la garantie des risques liés à la protection de ses élus dans l'exercice de leurs fonctions, de ses agents et de ses biens.

L'inscription au BP 2011 de ces dépenses correspond à l'exécution des obligations contractuelles pour le Département, lié par des contrats d'assurances en cours conclus avec différents assureurs.

Des primes seront payées pour la garantie de « *dommages aux biens* », celle des risques liés à la *responsabilité civile* de la collectivité, à la *protection juridique* des élus et des agents, ainsi que la garantie du risque dit *bris de machine* comme les matériels informatiques et audiovisuels.

Comme chaque année, la Direction de l'Administration Générale prend en charge l'engagement des crédits nécessaires au paiement des primes pour l'assurance de la *flotte automobile* confondues

La Direction Opérationnelle Travaux, quant à elle, prend en charge l'engagement des primes pour le risque *Dommages-ouvrages* (garantie décennale). Le montant est alors fonction des opérations de construction engagées.

RECAPITULATIF

OPERATION	B.P. 2010	B.P. 2011
MOYENS GENERAUX PLAN.FAMILIALE	7 000 €	7 000 €
MOYENS GENERAUX ADMINISTRATION GENERALE	107 000 €	107 000 €
MOYENS GENERAUX ACTION SOCIALE	610 000 €	610 000 €
MOYENS GENERAUX R.S.A.	2 200 €	2 200 €
PORT DE GRAVELINES	500 €	500 €
EQUIPEMENTS CULTURELS	211 300 €	207 800 €
PARC DDE		1 967 €
TOTAL	938 000 €	936 467 €

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représenté des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Ressources Humaines

Monsieur Laurent HOULLIER indique que la Commission « Budget, Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce rapport, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote, et revient sur le débat qui a eu lieu.

Monsieur Jacques PARENT note que 2 700 agents vont bénéficier d'une évolution du régime indemnitaire mesuré et équilibré. Il précise que 60 % d'entre eux appartiennent à la catégorie C.

Monsieur PARENT rappelle que le Gouvernement a décidé de geler le point d'indice et signale que cette mesure est envisagée jusqu'en 2013. Il fait observer que la baisse du pouvoir d'achat est une réalité dans la fonction publique comme dans le secteur privé et souligne que les revenus très importants et les rémunérations des dirigeants d'entreprise ne cessent de progresser malgré la crise.

Monsieur PARENT indique que, face à l'accroissement des injustices et des souffrances, le Département s'attachera à jouer son rôle de bouclier social auprès de ses agents et des Nordistes.

Monsieur Guy BRICOUT note que la masse salariale est en légère progression en raison de l'augmentation de l'âge moyen du personnel départemental. Il souligne avec satisfaction que les effectifs sont stabilisés depuis 2009, mais déplore qu'aucune initiative ne soit entreprise dans le sens d'une réorganisation en profondeur, comme cela a été fait l'an dernier à LMCU.

Monsieur BRICOUT soulève la question du taux d'emploi des personnes en situation de handicap et fait remarquer que le Département doit s'acquitter annuellement d'une somme de près de 1,2 million d'euros pour alimenter le fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique. Il pense que le Département doit être exemplaire dans le domaine du handicap.

Monsieur BRICOUT précise que le Groupe Union Pour le Nord votera ce budget.

Monsieur Bernard BAUDOUX constate une progression de ce budget limitée à 2,20 % et souligne le transfert des 47 agents du Parc de l'Équipement de la DDE.

Monsieur BAUDOUX indique que l'État entend imposer aux Collectivités Territoriales le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux et signale que le Groupe Communiste partage la crainte des agents départementaux lorsque, dans certains services, les postes laissés vacants ne sont pas remplacés.

Monsieur BAUDOUX note également avec inquiétude que le document budgétaire évoque un projet de budget des Ressources Humaines caractérisé par une forte volonté d'optimiser les crédits consacrés au personnel dans le domaine de la formation par exemple. Il souligne, par ailleurs, qu'il est nécessaire de verser à un certain nombre d'agents une allocation différentielle pour leur permettre d'avoir une rémunération équivalente au SMIC.

Monsieur BAUDOUX précise que le Groupe Communiste votera ce budget, mais restera vigilant.

Monsieur Bernard HAESEBROECK fait observer que le Département procède à des remplacements et à des redéploiements d'agents et attire l'attention des Conseillers Généraux sur les Unités d'Accueil Familial et les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale.

Monsieur HAESEBROECK signale que le Département a le souci d'accompagner ses agents, notamment en matière de rémunération, et revient sur la décision du Conseil Général relative au régime indemnitaire des agents techniques départementaux.

Concernant l'évolution du budget, Monsieur HAESEBROECK rappelle que le Département a intégré 47 agents du Parc de l'Équipement. Il souligne, par ailleurs, les efforts d'investissement réalisés s'agissant des conditions de travail.

Monsieur HAESEBROECK fait remarquer que le Département réalise un effort important en ce qui concerne le recrutement de travailleurs en situation de handicap et rappelle que les transferts d'agents de l'État ont eu pour effet d'amenuiser le taux d'emploi de ces personnes.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DGC/2011/33

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
RESSOURCES HUMAINES**

Le projet de Budget Primitif 2011 des Ressources Humaines s'élève à 358 939 250 euros au niveau des dépenses inscrites au budget principal, soit une hausse de 2,20 % (7 725 057,68 euros) par rapport à celui de 2010. Les recettes (restaurant administratif, crèche, ...) sont estimées à 1 050 900 euros pour 2011 (+ 120 900 euros).

Plusieurs séries de mesures ont été prises en compte dans l'élaboration de ce projet de budget 2011.

Les mesures relatives aux effectifs : après les fortes augmentations des effectifs de ces dernières années dues principalement aux transferts de compétence, la politique de stabilisation des effectifs, entamée en 2009, se poursuit en 2011. Néanmoins, l'année 2011 se caractérise par l'arrivée de 47 nouveaux agents due au transfert des agents du Parc de l'Équipement de la DDE vers les services départementaux.

La prise en compte de diverses augmentations : des mesures incontournables sont prises en compte dans ce budget, comme l'effet Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelon, advancements de grade et promotions internes), le surcoût du reclassement indiciaire des agents de catégorie B de la filière technique du 01/12/10, ou encore l'effet report de l'augmentation de la valeur du point du 01/07/10. D'autres mesures résultent de la politique volontariste du Département comme par exemple l'augmentation des crédits consacrés au régime indemnitaire versé aux agents départementaux. Il convient de noter que le Gouvernement a gelé la valeur du point d'indice en 2011.

Des mesures d'économie : le projet de Budget Primitif 2011 des Ressources Humaines se caractérise par

une forte volonté d'optimiser les crédits consacrés aux Ressources Humaines dans le domaine de la paye ou encore celui de la formation.

A périmètre constant, et sans tenir compte du transfert de compétences des agents du Parc de l'Équipement de la DDE, le budget primitif consacré aux Ressources Humaines pour l'année 2011 se limiterait à une inscription supplémentaire de 5 811 257,68 euros, soit 1,65 % par rapport au BP 2010.

En plus du budget principal, des dépenses ont été inscrites pour les personnels dans les budgets annexes pour un montant de 1 522 268 euros pour l'exercice 2011.

Le rapport budgétaire 2011 des Ressources Humaines se décompose en 2 parties. Une première partie est consacrée aux mesures relatives aux effectifs et à leurs effets financiers. La seconde partie permet de détailler les mesures spécifiques de l'année 2011 en faveur du personnel du Département.

1 – MESURES RELATIVES AUX EFFECTIFS :

Depuis plusieurs années, les effectifs ont considérablement augmenté du fait des transferts de compétences des services de l'État vers ceux du Département : 1 467 agents TOS en 2007, 383 agents DDE en 2008, 85 en 2009. En ce qui concerne l'année 2011, les transferts de personnel se limiteront aux agents du Parc de l'Équipement de la DDE.

D'autres politiques en faveur des effectifs seront également poursuivies en 2011 : la pérennisation de personnel en situation précaire sur des missions permanentes, la réduction du recours à des agents non titulaires.

1) Transfert des agents du Parc de l'Équipement de la DDE :

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, ainsi que la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 prévoient le transfert des Parcs de l'Équipement aux Départements.

Afin de préparer ce transfert, 47 postes permanents ont déjà été créés lors du vote de la DM2 2010 (Rapport DGC/2010/1409) par l'Assemblée Plénière le 25 octobre 2010.

Il est proposé d'inscrire 1 913 800 euros afin de pouvoir financer les 47 postes transférés au Département du Nord au 1^{er} janvier 2011 au chapitre 936 et sous chapitre 60. Cette inscription est neutre budgétairement, les crédits correspondants ne figurant plus dans les crédits de prestations extérieures au titre de la voirie départementale.

2) Politique de réduction de l'emploi précaire dans les établissements culturels départementaux et dispositif de vacations :

Depuis plusieurs années, le Département a mis en place une politique de réduction de l'emploi précaire des

équipements culturels qui se traduit par une baisse du volume des heures de vacations compensée par la création de postes permanents.

Ainsi dans ce contexte, 2 postes ont été créés au BP 2010 (Rapport DGC/2010/182), et 6 postes lors du vote de la DM2 2010 (Rapport DGC/2010/1409).

Afin de prendre en compte ces créations de postes, le dispositif de vacations 2011 pour les équipements culturels sera réduit de 9 600 heures de vacations par rapport aux années précédentes.

De ce fait, il est proposé à l'Assemblée Départementale d'autoriser le recours au dispositif de vacation des établissements culturels dans les limites suivantes :

- 11 278 heures de vacation « d'animation » dans l'ensemble des établissements culturels départementaux en 2011.
- 10 850 heures de vacation de « gardiennage » dans l'ensemble des établissements culturels départementaux en 2011. Ce dispositif de vacation de gardiennage est étendu à l'atelier du verre du musée de Sars Poteries afin de garantir tant la sécurité des artistes que les conditions techniques de leur travail.
- 2 800 heures de vacation de « gardiennage » et 5 800 heures de vacation « d'animation » au Forum des Sciences. Les modalités de rémunération des vacations au Forum des Sciences seront identiques à celles définies pour les autres équipements culturels du Département tant pour les vacations culturelles que pour les vacations de gardiennage.

3) Création d'un poste permanent d'attaché territorial exerçant des fonctions de coordinateur communication et multimédia des projets INTERREG :

Il est proposé la création d'un poste permanent d'attaché territorial. Le titulaire de ce poste permanent exercera des fonctions de coordinateur communication et multimédia des projets de coopération européenne INTERREG IV dans le domaine de la culture.

Ce projet de coopération européenne, piloté par le Département, réunit 21 partenaires et nécessite un travail de coordination conséquent. Il est financé en partie par le Fonds Européen de Développement Economique Régional (FEDER).

En cas de difficultés de recrutement d'un agent titulaire ou stagiaire pour pourvoir ce poste permanent, le Département du Nord est susceptible de recourir au recrutement d'un agent non titulaire sur la base de l'article 3 alinéa 5 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. En effet, ce texte autorise les collectivités territoriales à recruter un agent non titulaire de catégorie A, lorsque la « nature des fonctions ou les besoins des services le justifient ». Le recours à un agent non titulaire s'effectuerait dans la limite de la durée du

programme INTERREG IV.

4) Transformations de postes :

Pour permettre l'intégration dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux des agents des collèges qui en ont fait la demande (cf rapport DGC/2010/1776 présenté au Conseil Général le 13 décembre 2010), il est proposé de créer 1 000 postes d'adjoints techniques territoriaux au tableau des effectifs. Au fur et à mesure des intégrations, le tableau des effectifs des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement sera diminué en conséquence.

Afin de prendre en compte l'ensemble des mesures annoncées jusqu'à présent dans ce document, ainsi qu'un certain nombre d'ajustements dus à des transformations de postes (suite à des recrutements, à des réussites aux concours, à des requalifications de postes ou encore à des avancements ou des promotions), il est proposé à l'Assemblée Plénière :

- la création de 1 357 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.
- la suppression de 356 postes permanents dont la répartition par grade se trouve dans l'annexe ci-jointe.

II – MESURES SPECIFIQUES :

1) Fonctionnement des groupes d'élus – dépenses du personnel :

Pour faire face aux dépenses de personnel consacrées au fonctionnement des groupes d'élus, il est proposé d'inscrire au chapitre 944 du budget départemental une dotation budgétaire d'un montant de 805 279 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, soit 30 % du montant total des indemnités des élus, dans le respect de la limite fixée par la loi n° 2002-276, article 15, relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002.

2) Subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) :

Pour l'année 2011, il est proposé d'inscrire au chapitre 930/0202 – 6574 un crédit de 2 000 012 euros correspondants à la subvention accordée au Comité des Œuvres Sociales pour son action en faveur des agents départementaux.

3) Montant de l'allocation sociale de fin d'année versée aux agents départementaux :

Par délibération du 12 octobre 1998, la Commission Permanente du Département a défini les critères d'attribution de l'allocation sociale de fin d'année et le principe d'une revalorisation annuelle de son montant par le biais d'une indexation sur l'évolution du traitement minimum mensuel des fonctionnaires au premier janvier.

La valeur du point d'indice de la fonction publique a été réévaluée de 0,5 % au 1^{er} juillet 2010.

Les montants nets de l'allocation sociale 2011 s'élèvent de ce fait :

- pour les agents de catégorie A à 1 587,63 euros.
- pour les agents de catégorie B à 1 464,11 euros.
- pour les agents de catégorie C à 1 333,79 euros.

Les crédits inscrits au projet de Budget Primitif 2011 permettent de financer cette mesure.

4) Contribution en faveur du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) :

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2006-501 du 3 mai 2006, les employeurs publics sont tenus de verser une contribution au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) s'ils ne respectent pas l'obligation d'emploi de personnes handicapées à hauteur de 6 % de l'effectif.

En ce qui concerne le Département du Nord, le taux de l'emploi (source bilan social 2009) s'élevait à 2,7 % avec 218 agents en situation de handicap. En tenant compte des marchés réservés et des dépenses affectées à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, le taux de travailleurs handicapés atteint 4,01 % au 31 décembre 2009.

Pour l'année 2011, il est proposé à l'Assemblée Plénière d'inscrire 1 190 000 euros au Budget Primitif au chapitre 930 et à l'article 0201, tant pour le paiement de cette contribution, que pour celui de l'aide spécifique à l'installation créée par délibération des 16 et 17 février 2009.

5) Autorisation d'Engagement (AE) du Restaurant administratif :

Il est proposé la création d'une autorisation d'engagement (AE Services au Personnel) pour 3 ans (2011, 2012, 2013) pour le restaurant administratif du personnel du Département pour un montant total de 647 000 euros, ainsi que la création de l'opération 11P0137OV002 « Restaurant administratif » rattachée à cette autorisation d'engagement.

Cette autorisation d'engagement est inscrite au projet de Budget Primitif 2011 à l'imputation suivante : 930/0202/6042.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Service Départemental d'Incendie et de Secours

Monsieur Christian POIRET fait observer que la contribution du Conseil Général au SDIS augmente de manière importante tous les ans depuis la loi de 2002 qui a modifié les modalités de participation financière des Départements.

Monsieur POIRET note que les dépenses se sont stabilisées dans les autres Départements, après une forte augmentation liée à la réforme de 2002.

Monsieur POIRET souligne que des Communes et des Intercommunalités ont subi une très forte hausse de leurs contributions depuis l'année dernière et indique à Monsieur le Président que tout le monde ne partage pas sa conception de la justice qui consiste à refuser tout assouplissement d'une décision dont la brutalité pourrait avoir de lourdes conséquences financières pour les communes dans certains secteurs.

Monsieur POIRET signale que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce budget.

Monsieur Daniel RONDELAERE précise qu'il n'y a pas d'augmentation des contributions des communes puisque l'enveloppe globale est toujours fixée à un peu plus de 94 millions d'euros.

Monsieur RONDELAERE fait observer que Monsieur le Président et les élus du conseil d'administration du SDIS ont voulu rétablir plus de justice dans la contribution des communes.

Monsieur RONDELAERE ajoute que cette décision relative aux contributions ne s'applique pas brutalement, mais est, au contraire, lissée dans le temps.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au budget pour l'exercice 2011 pour ce qui concerne les crédits consacrés au SDIS. Celui-ci, conforme à l'avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent, à l'exception de Messieurs MONNET et POYART qui votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Personnes Agées

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Solidarité », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote. Il précise que la question des CLIC et celle de la mise en place du CESU ont été abordées lors du débat.

Monsieur Philippe LETY fait remarquer que près de 325 millions d'euros sont inscrits pour cette politique et note que les recettes sont estimées à 128 millions d'euros.

Monsieur LETY souligne que dans un contexte difficile marqué par la crise et la compensation financière de l'Etat qui stagne à environ 30 % des dépenses d'APA, le Département s'engage à maîtriser ses dépenses et à moderniser ses dispositifs afin de préserver sa capacité à investir, à ouvrir des structures nouvelles et à étoffer l'encadrement de certains établissements.

Monsieur LETY revient sur la nouvelle réforme de couverture du cinquième risque annoncée par Monsieur Nicolas SARKOZY.

Monsieur LETY fait observer que le Département a la volonté de poursuivre son engagement solidaire envers les personnes âgées et d'encourager l'innovation.

Monsieur LETY indique que le Groupe Socialiste votera ce budget.

Monsieur Patrick VALOIS note avec satisfaction la volonté affichée par l'Exécutif Départemental de maîtriser les dépenses.

Monsieur VALOIS souligne avec inquiétude que la volonté exprimée par Monsieur Didier MANIER, Vice-Président en charge des Personnes Agées, en matière d'innovation, ne semble pas se traduire clairement dans les chiffres. Il rappelle les propositions du Groupe Union Pour le Nord en la matière.

Monsieur VALOIS fait remarquer que certains candidats de Gauche aux prochaines élections cantonales proposent une expérimentation du transport à la demande et regrette qu'aucune ligne de crédit ne soit prévue à ce sujet dans le budget primitif 2011.

Monsieur VALOIS pense qu'une large concertation de tous les acteurs concernés s'impose au regard des enjeux des politiques relatives aux Personnes Agées et précise que le Groupe Union Pour le Nord renouvelle sa volonté d'y apporter sa contribution.

Monsieur VALOIS signale que le Groupe Union Pour le Nord votera ce budget, mais sera très vigilant en ce qui concerne la volonté d'innovation exprimée pour l'année 2011.

Monsieur Albert DESPRES fait observer qu'après une honteuse et impopulaire réforme des retraites, le Gouvernement s'apprête à imposer une privatisation de la dépendance.

Monsieur DESPRES met en exergue le rôle majeur de proximité que tient le Département dans le soutien aux personnes âgées.

Monsieur DESPRES souligne la nécessité de programmer de nouveaux schémas sur les territoires prioritaires et d'augmenter ainsi le rythme des créations de places d'hébergement. Il indique que le Groupe Communiste soutient les engagements budgétaires du Département.

Monsieur DESPRES rappelle qu'il est nécessaire de mettre en place un nouveau service public en charge de l'aide aux personnes dépendantes.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSPAPH/2011/44

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011 RELATIF A LA DELEGATION PERSONNES AGEES

Face à l'évolution de la dépendance des personnes âgées, le Département s'engage à développer des réponses diversifiées et coordonnées afin que les personnes soutenues par leur environnement puissent choisir le mode de prise en charge qui leur convienne : à domicile ou en établissement.

Les perspectives de développement s'inscrivent dans un contexte budgétaire contraint qui nécessite des efforts de

gestion notamment par la mise en œuvre d'outils nouveaux tels le « chèque solidarité APA 59 ».

Les crédits estimés pour la délégation personnes âgées s'élèvent, en fonctionnement, à **324,75 M€**, ce qui représente une augmentation de 1,75% par rapport au BP10.

Ces crédits permettront au Département de maintenir son engagement au travers de :

- la dépendance (APA) soit 197 389 800 €
- la solidarité soit 116 850 000 €

Le soutien à l'investissement de 9,3 M€ progresse de 1,9 % par rapport à 2010.

Afin d'assurer le financement de cette politique, les recettes en fonctionnement et en investissement sont estimées à 128 564 320 € comprenant les dotations de l'Etat et autres recouvrements (contribution des bénéficiaires, autres départements...).

OBJET	BP 2010	BP 2011				Evolution BP10/BP11	% Evolution
		Reconduction	Mesures nouvelles	Talon (GIR 5/6 au titre de l'aide sociale)	Total		
Coordination Gérontologique	3 080 000	3 080 000			3 080 000	0	0%
Frais d'hébergement en Famille d'Accueil	1 100 000	1 100 000			1 100 000	0	0%
Aide sociale à l'hébergement	104 611 073	102 572 960	2 312 946	9 964 094	114 850 000	10 238 927	+ 9,79%
APA (allocations +CESU + COM SAD)	201 483 647	202 397 964	4 955 930	- 9 964 094	197 389 800	- 4 093 847	- 2,03%
Maintien à domicile	1 093 050	900 000			900 000	- 193 050	- 17,66%
Autres formes d'aide	7 799 731,52	7 428 624,88			7 428 624,88	- 371 106,64	- 4,76%
TOTAL	319 167 501,52	317 479 548,88	7 268 876	0	324 748 424,88	+ 5 580 923,36	+ 1,75%

BILAN 2010

I. Faciliter l'accueil, l'information des personnes âgées et la coordination entre les acteurs

- Le maillage du territoire départemental par les CLIC

Le Département a décidé de déployer sur son territoire des Centres Locaux d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC), lieux d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation destinés aux personnes âgées et à leur entourage. Pluridisciplinaires, les CLIC prennent en compte tous les aspects de la vie quotidienne. Ils permettent aux personnes d'être informées des types de prise en charge les plus adaptés à leur situation. Ils développent des actions de prévention, de soutien aux aidants naturels.

Le Département participe à leur financement par l'attribution de subventions annuelles conformément aux orientations définies par les délibérations des 10 avril

et 3 juillet 2006 relatives à la politique de coordination gérontologique.

En fonction de critères démographiques (population totale et part des plus de 60 ans au sein de cette population), les CLIC bénéficient d'une participation départementale de 120 000 €, de 100 000 € ou de 80 000 €, pour une dépense totale de 3 080 000 €.

En 2010, afin de suivre les évolutions démographiques, la délibération du 25 octobre 2010 est venue modifier la source d'identification des données à compter du 1^{er} janvier 2010. Désormais, la participation du Département est basée sur les données issues du recensement 2006.

L'objectif de couvrir l'ensemble du territoire étant aujourd'hui atteint grâce à la création de 30 CLIC, il est apparu nécessaire de mener une évaluation pour favoriser les échanges entre les structures et harmoniser les pratiques.

- Une attention particulière pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer : l'expérimentation des Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA)

L'expérimentation des MAIA est l'une des mesures phares du plan Alzheimer 2008-2012. Créées sur la base de structures existantes, ces maisons ont vocation à constituer « une porte d'entrée unique » permettant une prise en charge multidisciplinaire et personnalisée des malades et de leur famille. Ces maisons sont des lieux de coordination associant les secteurs sanitaire et médico-social. Il s'agit à travers ce dispositif de mettre fin au désarroi des familles qui ne savent à qui s'adresser et qui sont perdues dans de nombreux dispositifs mal articulés et cloisonnés.

Les MAIA sont en premier lieu dédiées aux malades d'Alzheimer et notamment pour des situations dites « complexes ». Pour structurer ces maisons, 17 expérimentations ont été lancées entre fin 2008 et 2010 sur le territoire national.

Dans le Département du Nord, c'est le CLIC EOLLIS qui a été retenu pour porter la MAIA. Si le Département ne finance pas, il apporte son soutien par son implication dans les instances technique et de pilotage, facilite les échanges de données et met en place des évaluations conjointes avec les équipes médicosociales du département pour adapter les plans d'aide.

II. Prendre en charge la dépendance grâce à l'APA : nombre de bénéficiaires et dépenses totales

Pour le mois de septembre 2010, au regard de la facturation et du paiement direct 44 129 personnes âgées ont pu bénéficier du soutien de l'APA (contre 44 307 en décembre 2009) :

- o 12 467 bénéficiaires ayant perçu l'APA à domicile sur compte
- o 16 586 bénéficiaires pour lesquels l'APA à domicile a été versée au prestataire
- o 13 013 bénéficiaires pour lesquels l'APA a été versée à l'établissement, dont 11 020 bénéficiaires accueillis dans les 149 établissements percevant une dotation globale
- o 2 063 bénéficiaires ayant perçu leur APA établissement sur compte

Les crédits consacrés à l'APA au BP 2010 se sont élevés à 201 483 647 €, dont :

- APA à domicile sur le compte des bénéficiaires et aux associations : 126 580 000 €
- APA en établissement sur facture ou sous dotation globale : 66 162 882 €
- APA versée au bénéficiaire en établissement : 8 190 765 €

III. Prendre en charge les dépenses d'hébergement au titre de l'aide sociale pour les personnes âgées qui ne peuvent les assumer seules ou avec leurs obligés

5 101 personnes âgées ont pu bénéficier en moyenne mensuellement de cette prise en charge. Cette population demeure relativement stable puisque 4 953 personnes en moyenne avaient bénéficié de cette même prestation en 2009.

104 611 073 € avaient été inscrits au BP 2010 pour le paiement de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées en établissement, dont 2 911 903 € de mesures nouvelles.

68 100 000 € de recettes avaient été inscrites en parallèle au titre de la récupération de 90% des ressources des bénéficiaires de l'aide sociale. 61 100 000 € concernaient les recettes attendues en 2010 et 7 000 000 € concernaient des recettes restant à percevoir au titre de la fin de l'exercice 2009.

Par ailleurs, 321 personnes âgées ont pu être accueillies en famille d'accueil ; 134 en moyenne mensuellement ont perçu une allocation durant l'exercice 2010, pour une dépense d'environ 1 100 000 €.

IV. La maîtrise des dépenses

A travers la tarification et à la mise en œuvre de nouveaux outils, le Département cherche à maîtriser les coûts.

• La tarification

Les établissements hébergeant des personnes âgées au titre de l'aide sociale sont tarifés par le Département, qui fixe des objectifs d'évolution des dépenses.

23 247 places sont à ce jour tarifées, ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous :

TYPE	NOMBRE DE PLACES
EHPA	163
EHPAD	17 103
LOGEMENT FOYER	4 604
PETITE UNITE DE VIE (PUV)	127
SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR	240
UNITE DE SOINS LONGUE DUREE (USLD)	1 010
TOTAL	23 247

Afin de garder des marges pour les mesures nouvelles, le Département fixe depuis plusieurs années des taux d'évolution maîtrisés. En 2010, les dépenses autorisées ont été reconduites à hauteur de celles de 2009.

A cela s'ajoutent les montants des crédits liés aux effets reports et à l'incorporation des résultats 2008.

- La mise en œuvre du CESU préfinancé « Chèque Solidarité APA 59 »

Au premier octobre, après une campagne d'information engagée progressivement dès juillet, le CESU a été mis en place pour permettre aux personnes âgées de rémunérer leur salarié (emploi direct et mandataire).

Le CESU permettra au Département de s'assurer que le plan d'aide est bien adapté aux besoins du bénéficiaire et de justifier l'utilisation de ces aides publiques en vérifiant la mise en œuvre effective des plans d'aide accordés. Ce faisant, il devrait aussi améliorer la lisibilité de l'action sociale menée par le Département.

- La modernisation des services d'aide à domicile autorisés.

Par délibération du 14 décembre 2009, le Conseil Général a généralisé le dispositif d'avance mensuelle à l'ensemble des structures autorisées à compter du 1^{er} janvier 2010. Ces nouvelles dispositions sont de nature à améliorer la trésorerie des services et permettent de mettre un terme à une pratique lourde et complexe pour le Département, des acomptes récupérables sur plusieurs factures.

V. Les mesures nouvelles

2 911 903 € en Hébergement et 4 329 074 € en Dépendance ont été accordés au titre des mesures nouvelles 2010. Alors que les moyens de reconduction étaient strictement encadrés, ces crédits ont pu être consacrés :

- au renforcement des moyens en personnel lors du renouvellement des conventions tripartites. Ainsi en 2010, 121,21 ETP ont été créés dans les structures.
- à des opérations de mises aux normes ou de transformation en EHPAD ou en Petite Unité de Vie : l'impact des opérations immobilières est important sur les budgets des établissements.
- à l'ouverture de 222 places
- à la transformation de 1 669 places d'USLD occupées par des personnes âgées très dépendantes. Le Département finançait la dépendance dans ces établissements de long séjour ; cela n'engendre donc pas d'impact à court terme. Pour autant, il faut souligner que le niveau de dépendance était plus lourd dans les USLD :
 - o Gir Moyen Pondéré (GMP) de 692 en EHPAD (contre 670 en 2009)
 - o Gir Moyen Pondéré (GMP) de 849 en USLD (contre 855 en 2009)

Cette évolution pourrait à moyen terme nécessiter une adaptation de locaux engendrant des coûts supplémentaires

pour les usagers et le Département au titre de l'aide sociale.

PERSPECTIVES 2011

L'année 2011 verra l'actualisation du volet Personnes Agées du Schéma Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale. Cette évolution importante se fera dans un contexte institutionnel profondément renouvelé par la création de l'Agence Régionale de Santé, qui doit en particulier adopter un schéma régional avec lequel celui de niveau départemental doit s'articuler. Par ailleurs, le Département participera activement au débat national mené dans la perspective d'une réforme de la prise en charge de la dépendance.

I. Faciliter l'accueil, l'information des personnes âgées et la coordination des acteurs

- L'Évaluation du dispositif CLIC auquel le Département consacre 3 080 000 €

L'année 2011 verra la mise en œuvre des suites de l'évaluation du dispositif CLIC menée par le cabinet Euréval durant l'exercice 2010.

Celle-ci permettra d'apprécier si la prise en charge au travers de ce dispositif est adaptée aux besoins des usagers, aux attentes du Département, si la mise en œuvre d'un réseau est effective et si elle s'inscrit pleinement au cœur de la coordination gérontologique. Elle valorisera également les bonnes pratiques et repérera les dysfonctionnements. Elle permettra d'harmoniser les pratiques des structures et de connaître plus précisément leurs relations avec les communes.

A l'issue de cette démarche, le Département sera amené à renforcer son pilotage et à porter une réflexion d'ensemble sur l'évolution du dispositif de coordination gérontologique.

Les modalités d'intervention financière auprès des CLIC, la définition de critères de financement plus adaptés, le développement d'outils de suivi budgétaires, l'adhésion financière des communes, le renouvellement des conventions, la prise en compte des aidants sont autant de sujets qui contribueront à consolider le dispositif de coordination gérontologique et qui devront faire l'objet de réflexions spécifiques en 2011.

- La poursuite de l'expérimentation MAIA

Le mode expérimental est reconduit pour certains sites dont celui du Nord.

Par ailleurs, un appel à projet préalable à la « généralisation », sur la base d'un cahier des charges précis est en cours afin de développer en 2011, 35 à 40 nouveaux projets portés sur le territoire national, l'objectif final étant de déployer 100 sites pour 2012.

Dans le cadre de la réflexion menée sur la coordination gérontologique, il sera impératif de s'appuyer sur les outils « testés » et/ou déployés dans le cadre de cette expérimentation notamment sur la gestion des cas dits

complexes et de favoriser les articulations entre les différents professionnels concernés.

La MAIA et le Département engageront également une réflexion dans le cadre de l'hébergement temporaire afin de repérer les dysfonctionnements et de dégager des pistes de travail qui pourraient s'inscrire dans le cadre du futur schéma d'organisation sociale et médico-sociale.

- Le renforcement des relations avec les CCAS

La suppression des commissions d'admission à l'aide sociale en 2006, a conduit à un affaiblissement de la coopération avec les CCAS ; celle-ci doit être rénovée, de façon à améliorer la qualité d'instruction des dossiers.

II. Prendre en charge la dépendance grâce à l'APA

Le projet de BP 2011 est construit sur une population de bénéficiaires globalement stable depuis maintenant 2 ans. Il a pu être constaté une relative stabilité du nombre de bénéficiaires d'APA à domicile, voire une légère baisse. Il est proposé d'inscrire un crédit de 197 389 800 € pour l'APA versée :

- A domicile

Les premiers mois de mise en œuvre du CESU permettent de constater que les personnes donnent une information plus rapide de leurs absences, de leur hospitalisation, des modifications de leur plan d'aide ; cette connaissance plus fine de la situation des personnes, si elle se poursuit, contribuera à maîtriser la dépense.

Dans ce contexte, et à partir des éléments de facturation aux services prestataires, il est proposé de reconduire le budget d'APA à domicile 2010 et ainsi d'inscrire 126.6 M€ pour 2011.

Par ailleurs, les crédits nécessaires au paiement de Natixis pour l'émission des CESU s'élèvent à 255 000 €.

- En établissement

Il est proposé d'inscrire 70 130 000 € pour l'APA établissement dont :

- 61 130 000 € versés aux établissements dont 4 955 930 € de mesures nouvelles
- 9 000 000 € versés aux bénéficiaires

Ces crédits intègrent :

- l'évolution des dépenses autorisées de 1 % en moyenne.
- le paiement sur une année des 154 établissements ayant choisi la dotation globale pour 2011.
- l'évolution du nombre de bénéficiaires payés sur compte.
- les conséquences de la mise en place d'un nouvel outil informatique qui conduit, pour des motifs d'ordre technique, au transfert des crédits dédiés au règlement des frais de dépendance des personnes en GIR 5/6 (9 964 094 €) vers la ligne

d'hébergement.

III. Prendre en charge les dépenses d'hébergement au titre de l'aide sociale pour les personnes âgées qui ne peuvent les assumer seules ou avec leurs obligés

Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale en établissement et en famille d'accueil progresse peu :

- 5 101 bénéficiaires d'aide sociale en établissement en moyenne durant l'année 2010, soit 2,90 % d'évolution de 2009 à 2010.
- 134 bénéficiaires d'une allocation d'accueil familial en moyenne durant l'année 2010, soit -1,5 % de 2009 à 2010.

En conséquence les lignes budgétaires inscrites pour ces dépenses tiennent compte de cette stabilité corrélée à une hypothèse de tarification à 1 %.

Il est donc proposé d'inscrire 114 850 000 € au titre de l'hébergement, dont 2 312 946 € de mesures nouvelles et 9 964 094 € provenant de la ligne d'APA en établissement, au titre du GIR 5/6.

L'augmentation de la ligne hébergement hors transfert de crédits liés au GIR5/6 serait donc de 0,26 % par rapport au BP 2010.

Il est proposé de reconduire à l'identique les crédits destinés à l'accueil familial, soit 1 100 000 €.

IV. La maîtrise des dépenses

- La maîtrise des dépenses tarifées

L'assemblée plénière sera amenée à délibérer pour fixer l'objectif annuel d'évolution à 1 %.

En intégrant les effets reports (effets sur l'année entière des mesures nouvelles accordées au cours de l'année 2010) le montant des dépenses autorisées évoluent de 1,63 %.

- La mise en place du CESU

Ce nouveau mode de paiement devrait permettre au Département d'avoir une meilleure connaissance de l'effectivité des plans d'aide ; les CESU non utilisés seront annulés, ce mécanisme permettra de réduire les indus réclamés aux personnes.

Les premiers effets pourront être observés dès le mois d'avril prochain, lorsque Natixis effectuera le bilan des CESU non utilisés et reversera au Département la part correspondante.

- La modernisation de l'outil informatique : la mise en place du logiciel IODAS

La mise en œuvre du logiciel IODAS pour les dépenses Personnes en situation de handicap en juillet 2009 et pour les dépenses Personnes Agées en octobre 2010 permettra

aux services, quand sa mise en œuvre sera stabilisée, d'améliorer le suivi des bénéficiaires payés et de mieux contrôler les dépenses engagées en faveur de ces personnes.

Cette modernisation de l'administration départementale présente l'intérêt d'une gestion sur le même outil d'une prestation, de l'instruction à la dépense, et réunit sur une même base l'ensemble des prestations PA et PH.

Enfin, le logiciel IODAS devrait améliorer le suivi statistique individualisé et permettre un contrôle plus efficace des dépenses et recettes.

- La numérisation des documents comptables

Les services vont lancer un marché en 2011 afin de numériser les pièces comptables. Ces documents sont essentiellement des états de frais et de ressources d'aide sociale aux personnes âgées en établissement nécessaires à l'évaluation de la créance départementale dans le cadre du recours sur succession. Ils sont actuellement conservés sur support papier et microfilm dans des conditions qui ne permettent pas une consultation rapide et aisée.

En l'absence d'outil, le stock de pièces à numériser est important. Le projet concerne à la fois le stock et le flux.

Ce projet est d'autant plus important que les délais légaux pour récupérer les créances ont été ramenés à deux ans, ce qui oblige le Département à une plus grande réactivité afin de pouvoir récupérer ces créances.

- La modernisation des services d'aide à domicile autorisés

En 2010, le Département a signé avec l'Etat et la CNSA une convention de modernisation des services d'aide à domicile. Cette convention qui pourra être mise en œuvre de manière effective en 2011 permettra aux services d'aide à domicile de bénéficier de financements améliorant la qualité du service rendu et leur pilotage dans un contexte devenu de plus en plus complexe pour eux.

Une autorisation d'engagement et une autorisation de programme ont été prévues pour toute la durée de la convention réunissant la part versée par le Département et par la CNSA.

Pour 2011, 404 800 € seraient inscrits en fonctionnement dont 131 680 € versés par le Département et 180 400 € en investissement dont 90 200 € versés par le Département.

V. L'adaptation des structures

- L'accompagnement de la fin de transformation des Domiciles Collectifs pour Personnes Agées (DCPA)

En application de la délibération du Conseil Général du Nord du 27 octobre 1986, le Département a financé par subvention les DCPA. Or, ceux-ci devaient se transformer au 1^{er} janvier 2009 car leur fonctionnement ne correspondait pas aux dispositions de la loi

du 2 janvier 2002. Les structures avaient deux possibilités :

- la transformation en EHPAD,
- la transformation en PUV (Petite Unité de Vie).

Au 31 décembre 2010, tous les DCPA ont été transformés et tarifés en PUV ou en EHPAD. Le DCPA du Pile à Roubaix a quant à lui été fermé.

La volonté du Département demeure d'accompagner ces indispensables transformations dans les meilleures conditions possibles et de maîtriser la hausse des tarifs suite à cette transformation. Il est donc proposé de maintenir une part de la subvention aux DCPA en 2011 égale à 50 % du montant accordé soit 320 000 €. Cette subvention constitue la dernière phase de transition pour les DCPA.

- L'expérimentation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Ces contrats fixent les obligations respectives du Département et d'un gestionnaire public ou associatif : définition des objectifs pluriannuels, maîtrise des moyens, plus grande responsabilité du gestionnaire... Ils modifient la relation envers les établissements. Le dialogue ne se concentrera plus sur la tarification préalable mais sur les projets, la qualité de la prise en charge, les indicateurs de gestion, le contrôle. Il sera donc nécessaire de conduire cette expérimentation au sein d'un comité de pilotage composé de représentants des secteurs public et associatif. Il conviendra de définir à partir de quel seuil la signature d'un CPOM en substitution des conventions triparties devient pertinente.

Pour anticiper la démarche, un travail préalable et expérimental a débuté en 2010 avec l'association ACCES qui gère des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées.

VI. Les mesures nouvelles

- relatives à l'accueil en établissement

En Hébergement, 2 312 946 € sont demandés au titre des mesures nouvelles 2011 accordées au titre des conventions tripartites et des avenants à celles-ci antérieurs, principalement pour des renforcements en personnel mais aussi pour des moyens supplémentaires en fonctionnement. Les crédits de fonctionnement permettront de :

- Renouveler les conventions tripartites (financement de postes...)

Il faut d'ailleurs souligner que le niveau de dépendance des personnes accueillies en EHPAD augmente chaque année.

- Ouvrir 272 nouvelles places dont :

- 212 places d'EHPAD
- 60 places d'accueil de jour

- Transformer 256 places dont :

- 24 places en petites unités de vie
- 232 places en EHPAD

- relatives à la dépendance

En complément, 4 955 930 € sont demandés au titre des mesures nouvelles concernant la dépendance et accordées au titre des conventions tripartites et des avenants à celles-ci.

VII. L'élaboration du prochain Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale

- Elle se fera dans un contexte institutionnel bouleversé par la loi HPST qui a créé les ARS et modifié en profondeur la procédure d'autorisation des établissements et services.

Sur un plan politique le Département aura à définir sa stratégie à l'égard de ce nouvel établissement public : la coordination, la complémentarité entre le schéma régional piloté par l'ARS et le schéma piloté par le Département doivent être clarifiées afin de fixer les responsabilités de chacun.

Les services s'attacheront à produire un bilan du schéma 2007/2011, une évaluation du Fond Départemental d'Innovation dont la mise en œuvre sera assouplie et diversifiée dès 2011.

- Afin d'améliorer le pilotage des actions du Département dans le domaine des équipements pour personnes âgées et d'envisager un plan d'action stratégique dans le prochain schéma, une étude de besoins est en cours afin d'analyser les besoins sur 15 ans.

Cette étude aura notamment pour objectif d'établir les données futures liées à la politique départementale d'équipement compte tenu de l'évolution démographique, de l'évolution de l'état de santé des personnes âgées, des habitudes de cette population et de l'évolution de leurs ressources.

Cette étude de besoin permettra également au Département de s'inscrire dans le nouveau processus de la loi du 21 juillet 2009 « Hôpital Patients Santé Territoires » supprimant les CROSMS et instituant un dispositif d'appels à projet pour la création, l'extension et la transformation des établissements sociaux et médico-sociaux. Ce nouveau dispositif inverse la connaissance des besoins en laissant aux autorités compétentes pour autoriser ces structures, l'initiative de la satisfaction des besoins. Cette nouvelle procédure nécessite une connaissance fine des besoins afin de rédiger les cahiers de charges qui permettront de lancer les « commandes publiques nécessaires ».

VIII. Recettes

Pour 2011, le montant des recettes proposées au BP11 est de 128 564 320 € et tient compte de :

- 61 101 000 € de recettes perçues par le Département pour les personnes âgées hébergées en établissement

au titre de l'aide sociale. Ce montant comprend les sommes versées par les hébergés, les obligés alimentaires, les récupérations sur succession, et les recouvrements sur départements et autres collectivités ;

- 60 000 000 € de dotation prévisionnelle de la CNSA au titre de la compensation de l'APA pour 2011, soit 30,4 % de la somme inscrite au BP 2011 pour les dépenses d'APA ;
- 7 100 000 € de recettes liées aux indus d'APA dont 4 800 000 € pour les recettes liées à la non-utilisation des CESU. Celles-ci seront récupérées par le Département à N+1 auprès de l'émetteur des CESU (Natixis) ;
- 363 320 € de recettes résultant de la participation de la CNSA à la convention de modernisation des services d'aide à domicile.

IX. Investissement

A ces crédits de fonctionnement viennent s'ajouter 9 339 853,42 € de crédits de paiement pour l'investissement en 2011, dont 1 532 395 € pour le financement de nouvelles opérations démarrant en 2011. Depuis 2010, le rythme des subventions a été modifié pour s'adapter à la réalité des travaux (8 % de la subvention sont inscrits la première année).

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Insertion et Solidarité

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Solidarité », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote. Il revient sur le débat et précise qu'à la demande de Monsieur Bernard HANICOTTE, le rapport d'étape sur la mise en place des mesures d'accompagnement social personnalisé sera adressé aux membres de la Commission.

Madame Brigitte GUIDEZ attire l'attention des Conseillers Généraux sur le Plan Départemental d'Insertion.

Madame GUIDEZ souligne que la séparation de l'insertion professionnelle et de l'insertion sociale pèse de plus en plus dans les accompagnements. Elle constate qu'un parcours unique associant toutes les étapes de l'insertion est nécessaire à la reconnaissance de la personne et à son intégration sociale et professionnelle.

Madame GUIDEZ signale que les jeunes qui sont

confrontés au chômage sont de plus en plus nombreux à solliciter l'aide du Département et fait observer que très peu d'entre eux parviennent à obtenir le RSA.

Monsieur Bernard HANICOTTE revient sur la loi généralisant le RSA et réformant les politiques d'insertion. Il cite les principaux objectifs de ce dispositif et ajoute que sa mise en place répondait à l'essoufflement du RMI.

Monsieur HANICOTTE attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rapport intermédiaire réalisé par le comité d'évaluation du RSA et met en exergue plusieurs constats encourageants.

Monsieur HANICOTTE estime que le Département ne doit pas se limiter à l'insertion sociale et doit consacrer une attention réelle et des moyens conséquents à l'insertion économique.

Monsieur HANICOTTE présente des propositions afin d'améliorer le dispositif sur le terrain et d'avoir une meilleure mobilisation du public.

Monsieur HANICOTTE signale que le Groupe Union Pour le Nord a déposé un amendement visant à abonder la ligne de crédits destinés à l'insertion professionnelle et précise que sa position sur le budget dépendra des résultats du vote de cet amendement.

Monsieur Charles BEAUCHAMP souligne que les suppressions de postes d'enseignants vont conduire des milliers de jeunes vers le RSA. Il estime, par ailleurs, que ce dispositif remet en cause le Code du Travail, aggrave la précarité et fait payer les dégâts sociaux du capitalisme aux Conseils Généraux.

Monsieur BEAUCHAMP revient sur la proposition, émise par le Groupe Union Pour le Nord lors du Débat d'Orientations Budgétaires, de mécénat social avec les grandes entreprises et indique que les individus ont droit à un emploi stable et correctement rémunéré.

Monsieur BEAUCHAMP note que Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL vont proposer un plan commun pour renforcer la compétitivité des économies et considère que cela va constituer une nouvelle arme contre les droits sociaux.

Monsieur BEAUCHAMP fait observer que la politique départementale d'insertion a renforcé la lutte contre les exclusions, mais souligne le cadre légal contraint qui dissocie insertion sociale et insertion professionnelle. Il pense qu'il faut une véritable alternative aux politiques nationale et européenne actuelles.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Groupe Communiste votera la proposition budgétaire.

Monsieur Rémi PAUVROS revient sur la mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion.

Monsieur PAUVROS explique pourquoi une suite favorable ne peut pas être donnée à l'amendement du Groupe Union Pour le Nord.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux cet amendement qui consiste à augmenter de 50 % les crédits destinés aux actions d'insertion professionnelle. Celui-ci est rejeté à la majorité (Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour. Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent contre).

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DLES/2011/45

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011 RELATIF A LA DELEGATION INSERTION ET SOLIDARITE

Le Département a confirmé en 2010 son engagement dans la lutte contre les exclusions par la mise en œuvre :

- du Programme Départemental d'Insertion et du Pacte Territorial d'Insertion adoptés en Assemblée Plénière le 18 janvier 2010,
- de ses politiques de solidarité et de développement du lien social,
- du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2006-2010 approuvé par l'Assemblée Plénière le 27 mars 2006.

Cet engagement est confronté à un contexte socio-économique dégradé par une crise économique et sociale durable, qui a eu pour effet une augmentation du nombre d'allocataires du RSA : +1,8 % au cours des trois premiers trimestres 2010.

Au 1^{er} septembre 2010, 123 523 foyers allocataires du RSA sont concernés par la politique départementale en matière d'insertion. Le nombre de personnes couvertes par le dispositif s'élevait au 1^{er} septembre 2010 à 280 733 soit 11 % de la population du Nord (France métropolitaine 6 %). On relève que 68 % des foyers allocataires perçoivent du RSA socle. Après un mois d'application, au 30 septembre 2010, 158 foyers allocataires relèvent du RSA Jeunes dont 125 perçoivent du RSA activité, 25 du RSA socle et 8 les deux. Le paiement du RSA Jeunes concerne l'Etat.

L'année 2010 a notamment été marquée par l'adoption au sein des Commissions Territoriales d'Insertion des Plans Locaux de Développement de l'Insertion qui déclinent les engagements des partenaires et l'offre d'insertion à destination des allocataires sur les territoires. Cette adoption a été précédée par une large concertation qui a notamment permis l'engagement des EPCI.

Le Département, désormais responsable de la définition de la politique globale d'insertion, met à disposition des allocataires une offre d'accueil et d'orientation adaptée qui s'appuie sur les services du Département dont les Unités Territoriales de Prévention et d'Action Sociale ainsi que sur

les Centres Communaux d'Action Sociale, les associations, les Caisses d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement a été fortement sollicité en 2010, dans ce contexte de précarité croissante : 9 millions d'aides individuelles ont été attribués au cours de l'année. Dans le cadre du règlement intérieur du Fonds de Solidarité pour le Logement validé par l'Assemblée Plénière le 27 mars 2006, l'expérimentation d'évolutions de la gestion locative adaptée et de l'accompagnement logement (rémunération de diagnostics sociaux non-suivis d'une mesure, cumul d'une action collective et d'un suivi individuel) a fait l'objet d'une

délibération du Conseil Général le 28 juin 2010. Ainsi, le Département maintient ses efforts auprès des plus démunis malgré une compensation financière de l'Etat largement insuffisante : la charge nette laissée pour 2010 au budget départemental représente 7,5 millions, sur 12,3 M€ inscrits au BP 2010.

Pour l'exercice 2011, il est proposé l'inscription de 553,2 millions d'euros au titre de la délégation Insertion et Solidarité dont 552 en fonctionnement et 1,2 en investissement.

Les dépenses d'allocation de Revenu de Solidarité Active représentent 87,8 % des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement	BP 2010	BP 2011			% d'évolution de BP à BP
		Reconduction	Mesures nouvelles	Total	
Insertion	516 415 090	538 645 643	0	538 645 643	4,30 %
dont allocations	464 927 000	484 500 000	0	484 500 000	4,21 %
Solidarité	14 572 088	13 375 088	0	13 375 088	-8,21 %
Total	530 987 178	552 020 731	0	552 020 731	3,96 %

I – Bilan 2010

A) L'Insertion

Le Département conduit une politique d'insertion sociale vers l'emploi des allocataires du RSA, dans l'objectif de lever les freins empêchant provisoirement leur insertion professionnelle.

Dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion, les actions des Plans Locaux de Développement de l'Insertion développées au second semestre, s'articulent autour de trois thématiques : l'insertion sociale globale, l'intervention sociale spécifique et le développement social local. Le contenu et les critères de financement de ces actions ont fait l'objet d'une délibération-cadre adoptée par l'Assemblée Plénière le 28 juin 2010.

Le financement et l'activité des sites IOD (intervention sur l'offre et la demande) ont été adaptés à cet objectif d'insertion sociale vers l'emploi (délibération de l'Assemblée Plénière le 28 juin 2010).

Les modalités d'engagement et de financement des Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS, CIAS) et des associations ont été redéfinies ainsi que la collaboration avec les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) par délibérations de l'Assemblée Plénière le 25 octobre 2010.

Malgré un contexte économique particulièrement dégradé, les engagements volontaristes du Département ont permis d'accentuer l'effort sur le nombre de Contrats d'Engagements Réciproques (CER) valides, qui atteint 15 885 au 30 septembre 2010.

La thématique santé occupe une place importante dans la nature des actions inscrites au sein des CER.

Au 1^{er} septembre 2010, 164 148 personnes étaient soumises aux « droits et devoirs » (données cumulées

depuis la mise en œuvre du RSA). 90 272 ont été orientées vers Pôle emploi soit 55 % et 73 876 vers un dispositif d'insertion sociale, soit 45 %.

1- Les dépenses de fonctionnement

Le budget de l'insertion pour 2010 s'élevait à 536,7 millions d'euros. En effet, le budget primitif d'un montant de 516,4 millions, a été complété de 20,3 millions consécutivement aux reports et aux mouvements de crédits des deux décisions modificatives notamment concernant le RSA.

Pour 2010, les crédits ont été répartis de la manière suivante :

- 40 millions au titre des actions d'insertion ;
- 9,3 millions au titre des contrats d'accompagnement dans l'emploi ;
- 487,4 millions au titre des allocations (RSA, solde RMI, indus, tutelles, Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, charges financières).

a/ Les Programmes Territoriaux d'Insertion (1^{er} semestre) et les Plans Locaux de Développement de l'Insertion (2nd semestre)

Destinés à créer une véritable mobilisation locale autour de l'insertion, les crédits déconcentrés des huit Commissions Territoriales d'Insertion représentent 21 millions d'euros (soit 52,5 % du budget insertion hors CAE et allocations).

b/ Les crédits centraux

Sur un montant total de 19 millions d'euros (soit 47,5 % du budget d'insertion hors CAE et allocations), 10,6 millions

(soit 61,3 % des dépenses) ont été consacrés au financement des 390 postes de référents RSA.

c/ Les allocations

Les dépenses à ce titre s'élèvent à 466,7 millions d'euros pour les allocations. Elles comprennent :

- 382,8 millions de RSA socle non-majoré ;
- 83,6 millions de RSA socle majoré ;
- 0,3 million de solde de RMI, de titres annulés ou admis en non-valeur, de frais de tutelles et de frais financiers.

94 281 allocataires perçoivent du RSA socle en septembre 2010 dont 84 037 sans RSA activité.

d/ Les contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE)

Au titre de 2010, 9,3 millions ont été prévus ce qui a permis le maintien de l'effort du Département.

2- Les dépenses d'investissement

Le budget total d'investissement pour 2010 s'élevait à 2,4 millions d'euros après décisions modificatives et reports. Les dépenses réalisées au cours de 2010 s'élèvent à 479 872 euros dont 284 317 euros au titre de l'acquisition de petit matériel destiné aux actions d'insertion et 195 555 euros au titre de l'aménagement et de la création de centres sociaux.

3- Les recettes du Fonds Social Européen

5,6 millions d'euros ont été encaissés en 2010 au titre du Fonds Social Européen.

B) La Solidarité et le Développement du Lien Social

La stratégie du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées 2006-2010 repose sur une dynamique partenariale afin de mobiliser les énergies et de procurer des solutions de logement aux plus démunis : en priorité, les publics exclus du logement (sans logement et hébergés dans les dispositifs publics d'accueil) ou dont le logement est insalubre.

Outil essentiel du PDALPD, le F.S.L. dont le Département est le pilote unique depuis 2005 (loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales) a été

fortement sollicité au cours de 2010. Au 31 août 2010, 14 765 aides ont été accordées, ce qui représente en projection annuelle plus de 20 000 aides. L'intervention du FSL en matière d'accompagnement logement a permis de financer 7 508 mesures. Ces accompagnements sont assurés sur le département par 41 opérateurs.

Par ailleurs, le Département finance des actions socio-éducatives, d'accès au droit, de lutte contre les maltraitements ainsi que des maisons-relais et des épiceries sociales et solidaires.

1- Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2010 après les deux décisions modificatives s'élevait à 14,3 millions d'euros.

Les crédits étaient répartis pour 12,3 millions d'euros au titre du FSL et pour 2 millions au titre des actions liées au Service Social Départemental. Ils ont été consommés à 98,1 %, les dépenses de fonctionnement représentant un total de 14 millions d'euros.

a/ Le Fonds de Solidarité pour le Logement

Le total des dotations des différents financeurs au FSL s'élevait pour 2010 à 15,6 millions d'euros dont 79 % apportés par le Département.

b/ Les actions liées au Service Social Départemental

Les dépenses effectuées à ce titre en 2010 s'élèvent à 1,7 million d'euros.

Concernant la ligne Travail Social, 27 opérateurs ont été financés pour un montant total de 525 495 euros, pour mener des actions de service social auprès de publics spécifiques, pour lutter contre le surendettement ou favoriser l'accès aux droits.

De plus, 3 opérateurs ont bénéficié du concours financier du Département pour réaliser des projets socio-éducatifs hors F.S.L. liés à la problématique logement. Les dépenses à ce titre, s'élèvent en 2010 à 88 022 euros.

2- Les dépenses d'investissement

Le montant engagé s'élève en 2010 à 418 541 euros dont 338 511 euros d'investissement pour les opérateurs intervenant dans le domaine de l'action sociale et 80 030 euros pour les aires d'accueil des gens du voyage.

II – Perspectives 2011

Le Budget Primitif 2011 relatif au volet Insertion se répartit comme suit :

A) L'Insertion

Insertion : Budget primitif 2011	Fonctionnement
Allocation de RSA	484 500 000 €
Charges diverses liées aux allocations : titres annulés, Masp, tutelles, charges exceptionnelles	1 310 300 €
Contrats d'accompagnement dans l'emploi	8 398 000 €
Actions d'insertion	39 616 703 €
Reversement des subventions FSE IOD	4 820 640 €
TOTAL fonctionnement	538 645 643 €
	Investissement
Centres sociaux	400 000 €
Acquisition de petit matériel	520 468 €
TOTAL investissement	920 468 €

1- Les dépenses de fonctionnement

L'activité budgétaire de l'année 2011 sera marquée par l'évolution du mode de financement des activités des référents conformément à la délibération du 25 octobre 2010 : diagnostics, élaboration de contrats d'engagements réciproques, accompagnement et la poursuite de la mise en œuvre du Programme Départemental d'Insertion.

a/ Le PDI

Le Programme Départemental d'Insertion définit les orientations de la politique du Département en matière d'insertion sociale et professionnelle, recense les besoins et l'offre locale d'insertion et présente les priorités d'action correspondantes.

Il est construit autour de cinq priorités :

- créer un véritable service public de l'insertion en s'appuyant sur le développement social local ;
- être en mesure d'assurer un accueil et une orientation de qualité ;
- organiser une offre d'insertion sociale vers l'emploi ;
- garantir une offre d'insertion professionnelle ;
- évaluer le PDI et l'améliorer au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

L'année 2011 constituera une année de consolidation du dispositif sur la base de l'organisation départementale installée en 2009-2010.

L'évaluation de la politique d'insertion se fondera sur une analyse des parcours individuels d'allocataires et sur une exploitation des données de pilotage trimestrielles. Cette matière constituera le périmètre d'intervention de l'Observatoire de l'Insertion, installé lors du Conseil

Départemental de l'Insertion du 8 décembre 2010.

b/ Le Pacte Territorial pour l'Insertion (PTI)

Parallèlement à la responsabilité de définir une politique globale d'insertion, le Département doit également susciter les engagements partenariaux qui permettront d'atteindre les objectifs définis.

A ce titre, le Pacte Territorial pour l'Insertion, nouveauté instituée par la loi, définit un socle en termes d'objectifs et de moyens apportés par l'ensemble des parties à la mise en œuvre du PDI, pour l'emploi, la formation, l'insertion sociale et le développement social local.

Il précise notamment les modalités de coordination des actions entreprises par les parties pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Le Pacte Territorial pour l'Insertion prévoit une déclinaison locale des engagements des acteurs du dispositif.

Les huit Plans Locaux de Développement de l'Insertion (PLDI) ont été élaborés dans le cadre des Commissions Territoriales d'Insertion (CTI), en lien avec les acteurs locaux, les représentants des institutions et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. La structure des PLDI s'appuie sur un diagnostic socio-économique local, recense les objectifs prioritaires du territoire et présente les engagements de chaque partenaire dans la politique d'insertion locale.

L'année 2011 verra la mise en place de cette organisation locale renouvelée, sur la base des PLDI.

c/ L'allocation de RSA

484,5 millions d'euros sont inscrits au BP 2011 au titre des dépenses à assurer au cours de l'année. L'estimation tient compte d'une revalorisation à hauteur de 1,6 % du montant de l'allocation au 1^{er} janvier 2011.

d/ Les contrats aidés

Une enveloppe budgétaire de 8,4 millions d'euros est prévue au BP 2011, pour l'aide financière attribuée aux employeurs de contrats uniques d'insertion, pour le volet non marchand (le contrat d'accompagnement dans l'emploi), avec un objectif prévisionnel de contractualisation fixé sur la base de 2 100 contrats.

L'aide forfaitaire départementale correspond à 88 % du montant de l'allocation RSA « socle » ; elle est complétée par une aide forfaitaire de l'Etat de 12 %, permettant une prise en charge totale pour l'employeur d'un montant équivalent au RSA.

2- Les dépenses d'investissement

920 468 euros sont inscrits au BP 2011 : 400 000 euros correspondent à l'aménagement et à la création de centres sociaux, 520 468 euros à l'acquisition de petit matériel destiné aux actions d'insertion.

3- Les recettes du Fonds Social Européen

Les recettes générées par l'exercice 2011 sont estimées à 3 millions d'euros.

Par ailleurs, 4 820 640 euros sont prévus au titre des subventions FSE que le Département, en tant qu'organisme intermédiaire dans le cadre de la gestion par subvention globale, reversera aux opérateurs IOD en fonction de leur bilan d'activité.

B) La Solidarité et le Développement du Lien Social

Le Budget Primitif 2011 du volet Solidarité s'élève à 13,7 millions :

	Fonctionnement
Fonds de Solidarité pour le Logement	11 339 741 €
Actions sociales	2 035 347 €
TOTAL fonctionnement	13 375 088 €
	Investissement
Investissement action sociale	325 260 €

1- Les dépenses de fonctionnement

Un chantier essentiel est prévu pour 2011: l'évaluation et la révision du PDALPD 2006-2010 (qui parviendra à échéance le 13 novembre 2011) seront établies en lien avec les services de l'Etat.

Il sera, non seulement, procédé à une évaluation des actions du PDALPD mises en œuvre mais également à un bilan du fonctionnement des instances au regard des dispositions réglementaires intervenues depuis son écriture.

De la même manière, les nouveaux outils, mis en place par l'Etat et venant compléter les outils existants d'aide au relogement des publics prioritaires seront parallèlement

évalués pour d'éventuels réajustements.

Il s'agit notamment du dispositif d'intermédiation locative, de l'accompagnement vers et dans le logement et des Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation.

Par ailleurs, l'intégration du Plan Départemental Accueil Hébergement Insertion (PDAHI) dans le PDALPD, aura un impact sur les modalités de fonctionnement actuelles, ce qui impliquera des modifications dans le contenu, la définition des instances et le fonctionnement du PDALPD. L'objectif est d'identifier des priorités communes au PDAHI et au PDALPD.

a/ Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

En 2011, le F.S.L. poursuivra l'effort en faveur d'aides permettant une amélioration durable de la situation de logement des plus démunis.

Le FSL intègre notamment une aide spécifique dédiée à la garantie de loyer pour les opérations logement-tiroir dans le cadre de sorties d'insalubrité.

L'ajustement du montant du fonds de roulement au strict besoin de trésorerie, permet une baisse de l'inscription au BP 2011. Il est prévu d'inscrire un crédit de 11,3 millions d'euros pour son fonctionnement en 2011. Cette diminution d'un million (-8,1 %) par rapport au BP 2010 ne grèvera pas le potentiel d'attribution des aides.

Le Fonds de Solidarité Logement sera évalué et repositionné dans le cadre de la révision du PDALPD en 2011. Cette démarche se traduira par la mise en œuvre d'actions de prévention de la précarité énergétique puis par leur évaluation, conformément à la délibération de la Commission Permanente en date du 6 décembre 2010. Les actions menées sur ce thème feront l'objet de retours quant à leur intérêt et leur impact sur les situations de précarité énergétique et pourraient alimenter la réflexion sur les nouvelles modalités d'intervention du FSL.

L'articulation des actions d'accompagnement du FSL avec la politique d'insertion départementale constitue un axe de travail important pour 2011. Il convient de rendre lisibles dans le dispositif d'insertion les actions d'accompagnement au logement offertes par le FSL et de les rendre accessibles aux allocataires du RSA dans leurs parcours personnalisés d'insertion sociale vers l'emploi.

b/ Les actions liées au service social départemental

2 millions d'euros sont prévus à ce titre notamment pour les actions diverses d'accès aux droits et de travail social (635 569 €), le financement des maisons-relais (248 480 €), ainsi que les actions citoyennes de proximité en faveur du lien social (260 765 €).

2- Les dépenses d'investissement

325 260 euros sont inscrits au budget primitif 2011 au titre des subventions d'investissement attribuées aux

opérateurs intervenant dans le domaine de l'action sociale.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Personnes en situation de handicap

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Solidarité », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote. Il signale que le débat a porté sur la question de l'hébergement de Nordistes dans des établissements situés en dehors du département et notamment en Belgique.

Monsieur Jean-Marc GOSSET souligne que le futur Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-Sociale s'inscrira dans un contexte nouveau lié à la mise en place de l'Agence Régionale de Santé.

Monsieur GOSSET note avec regret que 2011 sera une année quasiment nulle sur le plan des autorisations d'ouverture de places.

Monsieur GOSSET constate une certaine stabilité du budget consacré à la PCH et un très net ralentissement de la progression du nombre de bénéficiaires. Il fait observer qu'une philosophie nouvelle de l'accompagnement a prévalu à la mise en place de la PCH et précise que l'amélioration apportée par cette prestation à la qualité de vie des personnes concernées est indéniable.

Monsieur GOSSET rappelle la revalorisation de 25 % en cinq ans de l'Allocation aux Adultes Handicapés qui est financée par l'Etat.

Monsieur GOSSET considère qu'il faut faire preuve de volontarisme dans l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs familles.

Monsieur GOSSET indique que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement ce budget.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON signale que le Groupe Communiste votera ce budget.

Monsieur QUENNESSON demande que le fonctionnement de la MDPH soit sensiblement amélioré en termes d'accueil, d'accompagnement et de délai de traitement des dossiers.

Monsieur QUENNESSON note que la responsabilité du

Gouvernement ne doit pas être éludée et pense qu'il faudra exiger avec véhémence les moyens indispensables pour les personnes handicapées et leurs familles.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON souligne le silence de Monsieur Jean-Louis BORLOO sur ce sujet difficile.

Monsieur CHAGNON indique que le bilan est globalement très positif en ce qui concerne la MDPH, même s'il reste des améliorations à apporter.

Monsieur CHAGNON fait remarquer que 200 places vont être ouvertes en 2011 et précise qu'il en restera encore 505 à ouvrir.

Concernant la PCH, Monsieur CHAGNON annonce un montant de 40 millions d'euros nets à la charge du Département entre 2006 et 2011.

Monsieur CHAGNON revient sur la question de l'Allocation aux Adultes Handicapés et signale qu'elle se situe toujours en dessous du seuil de pauvreté.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSPAPH/2011/49

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011 RELATIF A LA DELEGATION PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour permettre aux personnes en situation de handicap d'élaborer et de mettre en œuvre leur projet de vie, le Département développe une politique de compensation diversifiée : accueil, information, orientation, accompagnement à domicile, prise en charge adaptée en établissement, mesures innovantes. Ces réponses sont élaborées dans le respect des orientations du schéma 2007-2011.

Le projet de budget 2011 témoigne de l'engagement du Département

- Au titre de la compensation du handicap (PCH et ACTP) : **75 600 000 €**
- Au titre de la solidarité (aide sociale à l'hébergement et à domicile) : **204 982 000 €**

Le projet de budget 2011 représente :

- En fonctionnement : 285 689 656 €, ce qui correspond à une augmentation de 3,42 %.
- En investissement : 3 144 409 €

Les recettes sont estimées à : 33 112 103 €

OBJET	BP 2010	BP 2011			Evolution BP10/BP11	Evolution en %
		Reconduction	Mesures nouvelles	Total		
Accueil familial et autres dépenses	2 552 100	2 802 000		2 802 000	+ 249 900	+ 9,79%
Hébergement en établissement hors COM	179 289 978,58	184 204 436	6 139 378	190 343 814	+ 11 053 835,42	+ 6,17%
SAVS	9 946 502	10 732 826	399 360	11 132 186	+ 1 185 684	+ 11,92%
Contrat d'Objectifs et de Moyens PH	50 000	350 000		350 000	+ 300 000	+ 600%
Autres formes d'aide (dont fonds d'innovation, fonds de compensation du handicap...)	1 616 390	1 644 000		1 644 000	+ 27 610	+1,71%
Maintien à domicile	28 449 000	25 306 000		25 306 000	- 3 143 000	- 11,05%
Prestation de Compensation du Handicap (dont dotation MDPH)	54 348 425	54 111 656		54 111 656	-236 769	- 0,44%
TOTAL	276 252 395,58	279 150 918	6 538 738	285 689 656	+9 437 260,42	+ 3,42%

BILAN 2010

I. Mettre en œuvre le droit à compensation du handicap

- La structuration du réseau d'accueil de premier niveau.

Celui ci a été développé par la MDPH et les services du Département, il compte aujourd'hui 316 points d'accueil. Les CCAS, les organismes publics et associatifs qui le souhaitent se sont engagés à travers une charte à accueillir, informer, délivrer les imprimés et apporter leur aide pour compléter le dossier. Pour favoriser un accueil de qualité, des réunions d'information / formation ont été organisées sur une base territoriale.

- Poursuite de la progression de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Créée par la loi du 11 février 2005, la prestation de compensation du handicap (PCH) doit permettre de répondre aux besoins de la personne en situation de handicap, quelles que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. La PCH concerne cinq types de prise en charge liés au handicap dans la limite des montants et des durées fixés par la loi :

- les aides humaines,
- les aides techniques,
- les aides spécifiques ou exceptionnelles,
- l'aménagement du logement et du véhicule,
- les aides animalières.

Instruite par la MDPH et attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie, sauf en cas de PCH d'urgence, la PCH est versée par le Département au bénéficiaire.

Depuis 2008, une PCH pour les moins de 20 ans a été mise en place. Actuellement, le montant moyen mensuel d'une PCH (allocation, aides ponctuelles...) est estimé à environ 800 € par bénéficiaire.

La progression constatée depuis 4 ans s'est poursuivie sur l'année 2010. Ainsi :

- le nombre de bénéficiaires est passé de 4 426 en janvier 2010 à 4 628 en décembre 2010, soit une progression de 4,56 % sur l'année,
- la mensualité versée par le Département est passée de 3,36 M€ en janvier à 3,62M€ en décembre 2010, soit une progression de 7,79 % sur l'année.

Au cours de l'année 2010, la MDPH a réorganisé le processus d'instruction des demandes permettant d'améliorer significativement les durées de traitement.

Pour l'exercice 2010, 52,3 M€ avaient été inscrits afin de permettre la résorption d'un stock conséquent de rappels sur justificatifs, de soldes de factures concernant les aménagements de logements et/ou de véhicules et de tenir compte de la hausse du nombre de bénéficiaires constatée sur 2009. Ce crédit a été consommé à hauteur de 88 %. La complexité du traitement des dossiers de rappels explique cette situation.

- Poursuite de la baisse de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP)

➤ Le principe du droit d'option

La loi du 11 février 2005 prévoit pour les bénéficiaires de l'ACTP un droit d'option entre la PCH et l'ACTP. Les titulaires de l'ACTP peuvent en garder le bénéfice tant qu'ils

en remplissent les conditions d'attribution. Si la loi exclut l'octroi de nouvelles ACTP depuis le 1^{er} janvier 2006, elle n'a pas prévu de date butoir pour mettre fin à l'ACTP accordée avant cette date.

➤ Poursuite de la baisse du nombre de bénéficiaires

De 4 163 en janvier 2010, le nombre de bénéficiaires est passé à 3 677 en novembre 2010. En conséquence, les mensualités se sont révélées inférieures aux prévisions établies au BP 10. En effet, 27,6 M€ étaient prévus au BP 10, correspondant à une mensualité moyenne de 2,3 M€ environ ; la mensualité observée sur l'exercice 2010 s'est élevée en moyenne à 2,04 M€.

Cette situation a permis, au moment de la DM2 de diminuer les crédits de 2,6 M€.

• La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord (MDPH)

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Nord a démarré ses activités le 1^{er} janvier 2006. Le Département du Nord a contribué au développement des activités de la MDPH en apportant un important soutien technique et financier.

La participation de la CNSA au fonctionnement de la MDPH s'est élevée à 1 802 000 € pour 2010.

Le Département est contraint de renoncer au remboursement par la MDPH des moyens qui sont mis à sa disposition.

II. Assurer la solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap

En 2010, 3 330 000 € ont été consacrés à l'accueil des personnes en situation de handicap en famille d'accueil et à l'aide ménagère.

- 297 personnes en situation de handicap ont pu être accueillies en famille d'accueil ; 268 en moyenne ont perçu une allocation durant l'exercice 2010, pour une dépense d'environ 2 550 000 €.
- Fin octobre 2010, 243 personnes en situation de handicap bénéficiaient de l'aide ménagère au titre de l'aide sociale.

En 2010, 189 236 481 € (dont 9 946 502 € pour les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale) ont été inscrits pour financer la prise en charge des frais d'hébergement et des services d'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ces crédits ont permis de :

• Prendre en charge une hausse des bénéficiaires

Fin octobre 2010, 4 557 personnes en situation de handicap étaient prises en charge par le Département du Nord (contre 4 363 en moyenne durant l'exercice 2009).

Sur ce total 648 résidaient dans un établissement situé

en Belgique et 308 dans un autre département.

Face à l'importance de ces accueils, le Département a souhaité revoir le cadre conventionnel qui organise les relations avec les établissements. Celui-ci a été adopté en juin 2008, par la Commission Permanente du Conseil Général ; depuis, 14 conventions cadres ont été signées pour une capacité de 545 places. A cela, il convient d'ajouter les conventions individuelles qui progressent de 154 fin 2009 à 170 fin 2010 (+10,38%) dont 15 nouvelles conventions au titre de l'amendement Creton.

• Reconduire les moyens attribués aux structures

La progression de ces accueils et la détermination du Département à concrétiser des autorisations de places « en stock » rend nécessaire la maîtrise des crédits accordés aux établissements existants.

Les établissements sont tarifés par le Département qui fixe les objectifs d'évolution des dépenses concernant notamment les frais de personnel.

Depuis plusieurs années, les taux d'évolution des budgets tarifés sont très maîtrisés. En 2010 ils ont été fixés à 0 % pour les dépenses de fonctionnement et de personnel.

A cela s'ajoutent les montants des crédits liés aux effets reports et à l'incorporation des résultats 2008.

• Accorder des mesures nouvelles permettant de concrétiser des engagements pris dans le schéma 2002-2006

Le schéma avait fixé un objectif ambitieux de création de places pour combler le sous-équipement constaté.

De nombreuses créations ont ainsi été autorisées.

Compte tenu du décalage important entre l'autorisation et l'ouverture d'un projet (3 à 4 ans), un nombre important de places autorisées n'est pas encore ouvert. Celles-ci représentent des dépenses non négligeables pour le budget départemental lors des prochains exercices. Au 1^{er} janvier 2011, 727 places restent à ouvrir.

3 809 925 € ont été accordés au titre des mesures nouvelles 2010. Ces crédits ont principalement été consacrés à l'ouverture de places. Au cours de l'année 2010, 253 places ont ainsi été ouvertes dont 221 par création et 32 par transformation. Compte tenu de ces mesures nouvelles, le budget global alloué aux établissements a augmenté de 4,11 %.

PERSPECTIVES 2011

L'année 2011 verra l'actualisation du volet Personnes en situation de handicap du Schéma Régional d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SROSMS). Cette évolution importante se fera dans un contexte institutionnel profondément renouvelé par la création de l'Agence Régionale de Santé, qui doit en particulier adopter un schéma régional avec lequel celui de niveau départemental

doit s'articuler. Par ailleurs, le Département participera activement au débat national mené dans la perspective d'une réforme de la prise en charge de la dépendance.

I. Mettre en œuvre le droit à compensation

• La mise en place des réseaux d'accueil de niveau 2

Ceux-ci viendront compléter le dispositif initial en offrant un accompagnement, pour la formulation de demandes complexes, ils pourront également aider les personnes à élaborer « leur projet de vie ».

Pour ce faire, un appel à candidature sera lancé en janvier 2011 auprès notamment des associations et/ou services représentatifs de certains handicaps spécifiques, des structures de soins dédiés à certaines formes de handicap et des organismes publics (EPDSAE). Par ailleurs, un guide regroupant les différents points d'accueil pourra être accessible en 2011, notamment sur le site internet du Département. Cet outil de communication tend à favoriser l'accès aux droits des personnes en situation de handicap.

• Une relative stabilité du budget consacré à la PCH

L'augmentation des dépenses de PCH au cours de l'année 2009 avait conduit à prendre en compte la hausse constante de la mensualité moyenne et la part conséquente des rappels imputant chaque année les crédits consacrés à la PCH.

Les crédits n'ayant pu être consommée en totalité pour la résorption du stock de rappels sur justificatifs et de soldes de factures, ceux-ci sont reportés sur l'exercice 2011 afin de permettre le règlement de ces rappels.

La prise en compte de ce report de crédits permet d'établir une hypothèse pour le projet de BP2011, tenant compte de la hausse constante du nombre de bénéficiaires constatée sur 2010. En conséquence, il est proposé d'inscrire un crédit de 51 M€ au BP11.

Face à cette progression, la recette attendue de la CNSA s'élève à 22 500 000 € soit 44% de la dépense prévisionnelle.

• La prise en compte de la baisse constatée en 2010 pour l'Allocation Compensatrice Tierce Personne

Compte tenu de la baisse des dépenses d'ACTP enregistrée au cours de l'exercice 2010, les prévisions pour le BP 2011 sont basées sur la mensualité moyenne observée sur l'année, soit environ 2,04 M€, ce qui conduit à demander l'inscription de 24,6 M€ au BP 2011.

• La dotation au Fonds de Compensation du Handicap

Mis en place à la fin de l'année 2007, conformément à la loi du 11 février 2005, le fonds associe différents financeurs (Etat, assurance maladie, Département...) et doit permettre la mobilisation des différentes institutions auprès

de la personne en situation de handicap.

La contribution du Département à ce fonds s'élève à 400 000 € pour l'année 2011, l'Etat devant s'engager à la même hauteur.

Par ailleurs, dans le cadre du renouvellement de la convention pluriannuelle organisant le Fonds de Compensation, les crédits destinés à la contribution départementale abondant le fonds ont été placés également dans une logique pluriannuelle par le biais d'une autorisation d'engagement pour 3 ans.

II. Assurer la solidarité à l'égard des personnes en situation de handicap

Il est proposé d'inscrire 201,48 M€ au BP 2011 pour les dépenses d'hébergement en établissement et pour les services.

6,5 M€ sont destinés aux mesures nouvelles, dont 6 139 378 € consacrés à l'hébergement et 399 360 € consacrés aux SAVS.

• La maîtrise des dépenses tarifées

Pour 2011, les budgets de reconduction des établissements et services continueront à être strictement maîtrisés. L'assemblée plénière sera amenée à délibérer pour fixer l'objectif annuel d'évolution à 1 %.

En intégrant les effets reports et les résultats (effets sur l'année entière des mesures nouvelles accordées au cours de l'année 2010) les budgets des établissements autorisés évoluent de 4,33 %.

Le budget consacré aux SAVS a été élaboré avec les mêmes hypothèses d'évolution que celui de l'hébergement, soit une progression des dépenses autorisées de 1 % en moyenne, et l'intégration des résultats 2009 définitifs. 27 SAVS et SAMSAH se verraient renouveler leur dotation de fonctionnement en 2011 pour un coût de 10 732 826 €

Les mesures nouvelles

– Pour les établissements

6 139 378 € sont prévus pour 2011.

Le Département assurerait ainsi l'ouverture de 226 places en 2011, dont 199 places par création et 27 places par transformation ou redéploiement. Ces ouvertures permettront au Département de continuer son effort dans la réponse aux besoins non couverts notamment dans le domaine de l'autisme, du vieillissement des personnes handicapées et des personnes handicapées physiques. Celles-ci permettront l'ouverture de :

- 49 places d'accueil de jour
- 13 places d'accueil temporaire
- 86 places en foyers d'accueil médicalisé
- 32 places en foyers de vie
- 30 places en foyers d'accompagnement
- 16 places en résidences services

– Pour les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

399 360 € sont proposés au titre des mesures nouvelles pour le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de l'Association pour la Réinsertion et l'Insertion en Santé Mentale (ARISM) à BRUAY SUR ESCAUT.

• L'expérimentation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM)

Ces contrats fixent les obligations respectives du Département et d'un gestionnaire public ou associatif : définition des objectifs pluriannuels, maîtrise des moyens, plus grande responsabilité du gestionnaire... Ils modifient la relation avec les établissements. Le dialogue ne se concentre plus sur la tarification mais sur les projets, la qualité de la prise en charge, les indicateurs de gestion, le contrôle. Il sera donc nécessaire de conduire cette expérimentation dans la concertation avec les représentants des secteurs public et associatif.

La négociation a débuté en 2010 avec l'association ACCES qui gère également des établissements pour personnes âgées et l'association APEI de Roubaix Tourcoing. Elle a permis de faire un état des lieux, d'élaborer des indicateurs, de définir des priorités en fonction des orientations du Département et du projet associatif. Ces contrats devraient être signés en 2011. A partir de cette expérimentation, un cadrage global sera proposé afin de poursuivre la négociation avec d'autres partenaires.

350 000 € sont proposés au BP 2011 à ce titre.

III. L'élaboration du futur Schéma Départemental d'Organisation Sociale et Médico-sociale

Elle se fera dans un contexte institutionnel bouleversé par la loi « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » qui a créé les Agences Régionales de Santé et modifié en profondeur la procédure d'autorisation des établissements et services. Sur un plan politique le Département aura à définir sa stratégie à l'égard de ce nouvel établissement public : la coordination, la complémentarité entre le schéma régional piloté par l'ARS et le schéma piloté par le Département doivent être clarifiées afin de fixer les responsabilités de chacun.

Un bilan du schéma 2007/2011 sera réalisé, de même qu'une étude d'impact de la PCH sur les services d'aide à domicile. Des éléments prospectifs sur l'évaluation des besoins à partir des orientations de la MDPH et de l'enquête HID (Handicap – Incapacités – Dépendances) viendront alimenter ce bilan.

Un effort particulier sera mené pour rééquilibrer les territoires et les prises en charge vers certains types de handicap.

IV. Les recettes

L'inscription de 33 112 103 € de recettes est proposée

au BP 2011 et tient compte :

- de la dotation prévisionnelle de la CNSA au titre de la compensation de la PCH pour 2011 à hauteur de 22 500 000 €, soit 44 % de la somme inscrite au BP 2011 pour les dépenses de PCH,
- de la dotation de la CNSA au titre du fonctionnement de la MDPH, soit 1 900 000 €.
- de la mise à disposition de personnel pour la MDPH, soit 3 210 103 €.
- du recouvrement auprès des établissements hors Nord et Belges de la participation due au Département du Nord pour 5,5 M€.

V. Investissement

A ces crédits de fonctionnement viennent s'ajouter 3 144 409 € de crédits de paiement pour l'investissement en 2011, dont 115 896 € pour le financement de nouvelles opérations démarrant en 2011. Depuis 2010, le rythme des subventions a été modifié pour s'adapter à la réalité des travaux (8 % de la subvention sont inscrits la première année).

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

QUESTIONS DIVERSES

DOSSIERS DU PRESIDENT

Concernant le rapport n° 7, Monsieur Charles BEAUCHAMP revient sur les conséquences de la privatisation des services publics de l'énergie. Il précise que le Groupe Communiste votera ce rapport, mais sollicite une évaluation de ce contrat local d'engagement.

Monsieur Jean-René LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord ne prendra pas part au vote sur le rapport n°4.

S'agissant du rapport n°8, Monsieur Charles BEAUCHAMP note que le Canal Seine-Nord Europe va traverser une partie du territoire de la Sensée et signale que de nombreux acteurs locaux s'inquiètent de ne pas avoir de réponse ferme quant à la protection des ressources en eau et de l'ensemble de la richesse environnementale et hydraulique.

Monsieur le Président attire l'attention de Monsieur le Directeur Général des Services sur le fait que les observations de Monsieur BEAUCHAMP concernant le rapport n°8 mériteraient d'être relayées, par courrier, auprès de toutes les autorités compétentes.

En ce qui concerne le rapport n°9, Monsieur Bernard BAUDOIX souligne le manque de moyens donnés par l'Etat à l'Université. Il précise que le Groupe Communiste votera ce rapport.

Monsieur Jean-Luc CHAGNON revient sur le projet Seine Nord et pense qu'il faut se battre pour avoir des politiques environnementales d'excellence de l'Etat notamment.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1

DSAD/2011/207

OBJET :

**DEPLACEMENT DE MADAME BETTY GLEIZER,
CONSEILLERE GENERALE DELEGUEE A LA PRESIDENCE DU
COMITE DEPARTEMENTAL CONSULTATIF DE VEILLE
ETHIQUE ET DEONTOLOGIQUE, A PARIS LE 29 MARS 2011
MANDAT SPECIAL**

Une de nos collègues, Madame Betty GLEIZER, a été invitée à se rendre à Paris, le 29 mars 2011, au colloque organisé par le GIP (Groupement d'Intérêt Public) Enfance en Danger.

Ce colloque est intitulé :

« Les 20 ans du 119 : une expérience confirmée d'un outil spécifique dans le dispositif de protection de l'enfance en France et de la téléphonie sociale internationale »

Les thématiques suivantes vont être abordées :

- Le 119 d'hier à aujourd'hui, quelles pratiques en 20 ans ?
- Le 119 et la téléphonie sociale internationale : zoom sur le réseau Child Helpline International et sur 3 homologues européens
- Protection de l'enfance et média : quelles références éthiques et pédagogiques ?

En conséquence, je propose au Conseil Général :

- de donner mandat spécial à Madame Betty GLEIZER, Conseillère Générale déléguée à la présidence du Comité Départemental Consultatif de Veille Ethique et Déontologique, à l'occasion de son déplacement à Paris le 29 mars 2011.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

N° 2

DEAJ/2011/215

OBJET :

**DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'EXPLOITATION
DES TRANSPORTS**

Le Département du Nord et la Communauté urbaine de Lille (LMCU) ont décidé la création du Syndicat Mixte d'exploitation des Transports en commun de la communauté urbaine de Lille (SMT) en 1973.

Par délibération du 29 janvier 2007, le Conseil Général a adopté le principe du retrait de la collectivité du SMT le 31 décembre 2009 au plus tard, ce qui impliquait la dissolution du SMT.

Dès lors, il appartenait aux membres du SMT de décider de la répartition des biens de l'établissement public.

Le Département du Nord et LMCU n'ont pas pu s'accorder sur ce point.

C'est pourquoi ils ont décidé conjointement de saisir la Direction Régionale des Finances Publiques en qualité d'expert, pour établir les règles de la répartition des biens du syndicat mixte, en application de l'article 9 des statuts du SMT et des dispositions de l'article L.5211-25-1 du code général des collectivités territoriales. La délibération n° DTD/2009/1923 du Conseil Général des 14 et 15 décembre 2009 rappelle l'engagement de cette procédure.

Dans ce contexte, c'est au représentant de l'Etat dans le Département qu'il revenait de parfaire la dissolution du syndicat mixte par la prise d'un arrêté la constatant.

C'est également au Préfet qu'il revenait d'établir les règles de la répartition des biens du syndicat mixte, en application des dispositions de l'article L. 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales précité.

Le Préfet a donc signé deux arrêtés le 31 décembre 2009. Le premier arrêté portait dissolution du syndicat mixte des transports en commun de Lille métropole communauté urbaine, et le second portait sur la détermination des flux financiers consécutifs à la dissolution du syndicat mixte des transports en commun de Lille métropole communauté urbaine.

L'article 1^{er} de ce second arrêté rappelait que le Département et LMCU avaient eu recours à une expertise encore en cours et reportait à un arrêté préfectoral à intervenir au plus tard le 30 juin 2010, la détermination des flux financiers au vu de l'expertise effectuée. Cette échéance a été reportée au 30 novembre 2010, par arrêté préfectoral du 30 juin 2010.

Par un courrier du 12 octobre 2010, le Directeur Régional des Finances Publiques a ainsi transmis au Département les conclusions de l'expertise relative à la soulté due au Département du fait de la dissolution du SMT.

Suite aux conclusions de cette expertise, le Préfet a, par arrêté en date du 15 décembre 2010, fixé le montant de la soulte revenant au Département à 8 225 000 euros.

Cet arrêté préfectoral est opposable aux deux personnes publiques concernées, en application des dispositions de l'article L. 5211-25-1 du code général des collectivités territoriales précité.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général :

- de prendre acte de la décision du Préfet, qui fixe le montant de la soulte à verser par Lille Métropole Communauté Urbaine au Département du Nord dans le cadre de la dissolution du Syndicat Mixte des Transports à 8 225 000 euros, en application des dispositions de l'article 9 des statuts du syndicat mixte.

Le Conseil Général prend acte.

N° 3

EPI/DEGP/2011/180

OBJET :

**ARMENTIERES : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE
(ANCIEN COLLEGE DESROUSSEAUX), DESIGNATION DU
MAITRE D'ŒUVRE
FIXATION DU COUT PREVISIONNEL PROVISOIRE**

Par délibération du 15 juin 2009, la Commission

Permanente du Conseil Général a autorisé le lancement d'une procédure de concours d'architecture telle que prévue aux articles 38, 70 et 74 III du Code des Marchés Publics.

L'avis d'Appel à candidatures relatif au concours a été envoyé le 16 juillet 2009. La date limite de réception des candidatures était fixée au 3 septembre 2009 à 16 h 30. Le jury de concours s'est réuni le 22 octobre 2009.

Après avoir examiné les dossiers déposés par les candidats, le jury a émis un avis favorable sur les candidatures des groupements repris ci-dessous.

Le Président du Conseil Général a décidé de suivre l'avis du jury.

Le dossier programme remis aux candidats sélectionnés le 7 septembre 2010 a fixé la date limite de réception des offres au 15 novembre 2010 à 16 h 30. Le jury s'est réuni le 13 janvier 2011. Il a été procédé à l'examen des projets.

Conformément aux prescriptions du décret 98 111 transposant la directive européenne 92 50 relatives aux principes de l'anonymat, les offres ont été remises sous forme de 2 enveloppes, l'une concernant les pièces nominatives et l'autre, les pièces anonymes. Ces pièces ont été revêtues d'un numéro de code attribué par le secrétariat du concours.

Eu égard à la qualité et à la fonctionnalité des projets proposés, le jury, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable sur le classement suivant :

Projets	Architectes Mandataires et Cotraitants
Projet classé premier et proposé comme lauréat : FST75	FORM'@ / F. MOGUEZ / ETR INGENIERIE / ANTEA / ACAPELLA / G. NONNON / AGENCE ODILE GUERRIER
Projet classé deuxième : CNV42	PIERRE-LOUIS CARLIER / HEXA INGENIERIE / SOLS ETUDES FONDATION / ENERGELIO / CABINET L. GAILLET / SARL S. DUVAL
Projet classé troisième : RKL55	EURL D'ARCHITECTE TRONQUOY / BATI TECHNI CONCEPT / BURGEAP / BIOTOP CONSEIL

A l'issue des délibérations, le jury a décidé d'accorder à chaque candidat, à titre d'avance pour le lauréat qui sera désigné par l'assemblée délibérante et à titre d'indemnité pour les autres candidats, le montant de la prime prévue par l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, à savoir la somme de 144 100 €T.T.C.

Dans le cadre des négociations avec le groupement classé premier par le jury, le représentant de la personne publique a retenu le coût provisoire des travaux du programme à 20 780 000 €T.C (valeur octobre 2010). Le taux de rémunération initial proposé par l'équipe de

maîtrise d'œuvre de 10,22 % a été retenu.

Le montant des honoraires pour la mission de base s'élève à 2 123 716 €T.T.C (valeur octobre 2010).

Les montants des missions complémentaires ont été négociés, les valeurs retenues sont les suivantes :

- ✓ Suivi de la certification HQE® : 120 524 €T.C,
- ✓ Mission complémentaire Système Sécurité Incendie : 62 340 €T.C,
- ✓ Etudes « sites et sols pollués » : 37 404 €T.C,
- ✓ Participation à la commande d'œuvre d'art : 1 794 €T.C.

Compte tenu de ce qui précède, l'enveloppe financière prévisionnelle se décompose comme suit :

Date de valeur des montants exprimés : Octobre 2010

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE	€T.T.C
- Travaux	20 780 000,40
- Maîtrise d'œuvre	
- Maîtrise d'œuvre (base MOP)	2 123 716,00
- Suivi de la certification HQE®	120 524,00
- Mission complémentaire Système Sécurité Incendie	62 340,00
- Etudes « sites et sols pollués »	37 404,00
- Participation à la commande œuvre d'art	1 794,00
Total Maîtrise d'œuvre	2 345 778,00

Il est proposé d'accepter ces montants, la maîtrise d'œuvre prenant en compte les remarques formulées par le maître d'ouvrage et modifiant son projet en conséquence.

Il est proposé au Conseil Général :

- de retenir le projet FST75 classé premier et de proposer comme lauréat le groupement : FORM'@ / F. MOGUEZ / ETR INGENIERIE / ANTEA / ACAPELLA / G. NONNON / AGENCE ODILE GUERRIER,
- de fixer le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre à 2 345 778 €T.T.C. (incluant les missions Suivi de la certification HQE®, Système Sécurité Incendie (SSI), Etudes « sites et sols pollués », Participation à la commande œuvre d'art). En application de la loi MOP le forfait définitif de rémunération sera déterminé dans les conditions prévues à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- d'autoriser le versement de la somme de 144 100 €T.T.C, à titre de prime pour les candidats non retenus et à titre d'avance pour le lauréat,
- d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative aux travaux en application des articles 10, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en lots séparés relative au mobilier en application des articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants,
- d'autoriser le recours à une procédure négociée, prévue aux articles 35 I.-1° et 35 II.-3° du Code des Marchés Publics, en cas d'infructuosité d'un appel d'offres, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés,
- d'autoriser le dépôt du permis de construire et la

signature de tous documents d'urbanisme nécessaires à l'opération,

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits pour l'opération 09P1059OV003 comme suit :
 - ✓ 216 – 1 % artistique,
 - ✓ 2031-902221 – frais d'études et indemnités concours,
 - ✓ 231312-902221 – travaux, assurances, révisions, branchements,
 - ✓ 21841-902221 – mobilier.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

N° 4

EPI/DEGP/2011/224

OBJET :

**NIEPPE : CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU COLLEGE,
DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE, FIXATION DU COUT
PREVISIONNEL PROVISoire**

Par délibération du 5 juillet 2010, la Commission Permanente du Conseil Général a autorisé la constitution d'un groupement de commande avec la Ville de Nieppe pour la construction d'un collège et d'une salle de sport et le lancement d'une procédure de concours d'architecture telle que prévue aux articles 38, 70 et 74 III du Code des Marchés Publics.

L'avis d'Appel à candidatures relatif au concours a été envoyé le 19 juillet 2010. La date limite de réception des candidatures était fixée au 23 août 2010 à 16 h 30. Le jury de concours s'est réuni le 23 septembre 2010.

Après avoir examiné les dossiers déposés par les candidats, le jury a émis un avis favorable sur les candidatures des groupements repris ci-dessous.

Le Président du Conseil Général a décidé de suivre l'avis du jury. Le dossier programme remis aux candidats sélectionnés le 27 septembre 2010 a fixé la date limite de réception des offres au 23 novembre 2010 à 16 h 30. Le jury s'est réuni le 27 janvier 2011. Il a été procédé à l'examen des projets.

Conformément aux prescriptions du décret 98 111 transposant la directive européenne 92 50 relatives aux

principes de l'anonymat, les offres ont été remises sous forme de 2 enveloppes, l'une concernant les pièces nominatives et l'autre, les pièces anonymes. Ces pièces ont été revêtues d'un numéro de code attribué par le secrétariat du concours.

Eu égard à la qualité et à la fonctionnalité des projets proposés, le jury, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable sur le classement suivant :

Projets	Architectes Mandataires et Cotraitants
Projet classé premier et proposé comme lauréat : NLU 03	POLYNOME - ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS / Philippe THOMAS/ ABAC S.A.S. / Bureau d'études CTH / Cabinet SEMOTEC/ CREACEPT / CABINET SYMOE / JM GAGUERE
Projet classé deuxième : FDB 62	PARALLELE / GINGER SECHAUD BOSSUYT NORD/ BEHA LEGRAND/ OPUS ENVIRONNEMENT/ SL2EC
Projet classé troisième : AMM 41	PHILIPPE DAMIENS / EURO INGENIERIE / TECMO

A l'issue des délibérations, le jury a décidé d'accorder à chaque candidat, à titre d'avance pour le lauréat qui sera désigné par l'assemblée délibérante et à titre d'indemnité pour les autres candidats, le montant de la prime prévue par l'article 4.1 du Règlement de la Consultation, à savoir :

- pour la rubrique 1 (travaux Départementaux) de 58 604 €TTC,
- pour la rubrique 2 (travaux Ville de Nieppe) de 14 352 €TTC.

Dans le cadre des négociations avec le groupement classé premier par le jury, le représentant de la personne publique, a retenu le coût provisoire des travaux du programme à savoir :

- pour la rubrique 1 (travaux Départementaux) de 11 608 718,90 €TTC (valeur octobre 2010),

- pour la rubrique 2 (travaux Ville de Nieppe) de 4 073 708,51 €TTC (valeur octobre 2010),

- pour la rubrique 1 (travaux Départementaux) le taux de rémunération initial proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de 11,40 % a été arrêté à 10,40 % après négociation. Le montant des honoraires est donc pour la mission de base de 1 207 306,77 €T.C (valeur octobre 2010),

- pour la rubrique 2 (travaux Ville de Nieppe) le taux de rémunération initial proposé par l'équipe de maîtrise d'œuvre de 9,83 % a été arrêté à 8,90 % après négociation. Le montant des honoraires est donc pour la mission de base de 362 560,06 €T.C (valeur octobre 2010).

Compte tenu de ce qui précède, l'enveloppe financière prévisionnelle se décompose comme suit :

Date de valeur des montants exprimés : Octobre 2010

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE €T.T.C RUBRIQUE 1 (COLLEGE)	
- Travaux	11 608 718,90
- Maîtrise d'œuvre	
- Maîtrise d'œuvre (base MOP)	1 207 306,77
- Suivi de la certification HQE®	89 700,00
- Mission complémentaire Système Sécurité Incendie	53 820,00
- Participation à la commande œuvre d'art	1 794,00
Total Maîtrise d'œuvre	1 352 620,77

Date de valeur des montants exprimés : Octobre 2010

ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE €T.T.C RUBRIQUE 2 (SALLE DE SPORT)	
- Travaux	4 073 708,51
- Maîtrise d'œuvre	
- Maîtrise d'œuvre (base MOP)	362 560,06
- Suivi de la certification HQE®	33 356,44
- Mission complémentaire Système Sécurité Incendie	15 000,00
Total Maîtrise d'œuvre	410 916,50

Il est proposé d'accepter ces montants, la maîtrise d'œuvre prenant en compte les remarques formulées par le maître d'ouvrage et modifiant son projet en conséquence.

Il est proposé au Conseil Général :

- de retenir le projet NLU 03 classé premier et de proposer comme lauréat le groupement : POLYNOME – ATELIER D'ARCHITECTURE COLAS ET LOUIS / Philippe THOMAS / ABAC S.A.S. / Bureau d'études CTH / Cabinet SEMOTEC / CREACEPT / CABINET SYMOE / JM GAGUERRE
- de fixer le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre à 1 352 620,77 €T.T.C. pour la rubrique 1 – collège – (incluant les missions Suivi de la certification HQE®, Système Sécurité Incendie (SSI), Participation à la commande œuvre d'art) et de fixer le montant provisoire du marché de maîtrise d'œuvre à 410 916,50 €T.T.C. pour la rubrique 2 – salle de sport –, (incluant les missions Suivi de la certification HQE®, Système Sécurité Incendie (SSI)). En application de la loi MOP le forfait définitif de rémunération sera déterminé dans les conditions prévues à l'article 3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières,
- d'autoriser le versement de la somme de 58 604 €T.T.C. pour la rubrique 1 (collège) à titre de prime pour les candidats non retenus et à titre d'avance pour le lauréat,
- d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert relative aux travaux en application des articles 10, 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser le lancement de la procédure d'Appel d'Offres Ouvert en lots séparés relative au mobilier en application des articles 57, 58 et 59 du Code des Marchés Publics,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés correspondants,

- d'autoriser le recours à une procédure négociée, prévue aux articles 35 I.-1° et 35 II.-3° du Code des Marchés Publics, en cas d'infructuosité d'un appel d'offres, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ces marchés,

- d'autoriser le dépôt du permis de construire et la signature de tous documents d'urbanisme nécessaires à l'opération,

- d'imputer la dépense sur les crédits inscrits pour l'opération 03P174OV004 comme suit :
 - 216 – 1 % artistique,
 - 2031-902221 – frais d'études et indemnités concours,
 - 231312-902221 – travaux, assurances, révisions, branchements,
 - 21841-902221 – mobilier.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

N° 5

EPI/DE/2011/231

OBJET :

DENOMINATION DU COLLEGE DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Conformément à l'article 15 de la loi n° 86.972 du 19 août 1986, le Département est compétent en matière de dénomination des collèges, après avoir recueilli l'avis du Conseil d'Administration de l'établissement et celui du Maire de la commune concernée.

Suite à l'ouverture du nouveau collège sur le territoire de la commune de Cappelle-en-Pévèle, le Conseil d'Administration de l'établissement, réuni

le 8 novembre 2010, a retenu le nom de « Simone VEIL » parmi les propositions de la communauté éducative.

Par courrier en date du 28 janvier 2011, Monsieur le Maire de Cappelle-en-Pévèle a fait part de son accord sur cette proposition.

Il est proposé au Conseil Général :

- de se prononcer sur l'appellation « Simone Veil » pour la dénomination du collège de Cappelle-en-Pévèle, sous réserve de l'accord de Madame Simone Veil.
- d'autoriser, le cas échéant, Monsieur le Président à signer l'arrêté correspondant.

N° 6

DGAS/2011/61

OBJET :

TARIFICATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX. OBJECTIF ANNUEL D'EVOLUTION DES DEPENSES POUR L'ANNEE 2011

La tarification relève d'un pouvoir propre du Président du Conseil Général, elle est mise en oeuvre par les services départementaux sur la base du budget primitif approuvé par le Conseil Général.

L'objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses est une disposition prévue dans le Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est défini ainsi : « un objectif annuel ou pluriannuel d'évolution des dépenses délibéré par la collectivité concernée en fonction de ses obligations légales, de ses priorités en matière d'action sociale, et des orientations des schémas départementaux ».

Cet objectif est opposable aux établissements et services :

- ✓ dans le processus d'autorisation des activités nouvelles : les projets nouveaux ayant reçu un avis favorable du Comité Régional d'Organisation Sociale et Médico-sociale (CROSMS) peuvent être refusés et classés sur une liste d'attente si l'objectif annuel de dépenses arrêté par la collectivité territoriale ne prévoit pas son financement (article 32 de la loi du 2 janvier 2002)
- ✓ dans le processus de tarification si les moyens sollicités par l'établissement ou le service sont incompatibles avec l'objectif annuel de dépenses (article 55 de la loi du 2 janvier 2002)
- ✓ lors de contentieux de la tarification

La publication de la délibération du Conseil Général fixant l'objectif annuel d'évolution des dépenses déclenche en outre un délai de 60 jours, à l'échéance duquel les

budgets doivent avoir été notifiés aux établissements et services.

I/ BILAN DE LA TARIFICATION DE L'EXERCICE 2010 :

L'évolution des masses budgétaires tarifées en 2010 tient compte des taux d'évolution des dépenses de reconduction prévus par la délibération du 29 mars 2010 et englobe les effets reports 2009 ainsi que les mesures nouvelles 2010 : création de places, contrats d'objectifs et de moyens (Enfance et Famille), conventions tripartites (Personnes Agées), contrats d'objectifs territoriaux (Clubs de Prévention).

A) Secteur Enfance Famille Jeunesse :

1- Etablissements et services tarifés hors Aide à Domicile et Centre d'Action Médico Social Précoce.

Masse budgétaire tarifée 2010 : 259 800 594 €

Evolution de la masse budgétaire tarifée par rapport à 2009 : + 0,81 %

- + 0,01 % d'évolution des dépenses nettes
- + 0,81 % d'évolution des budgets après incorporation des résultats de l'exercice 2008, inférieurs à ceux de l'exercice 2007

Prix de journée moyens 2010 :

- ✓ Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) : 6,89 €, soit + 4,87 % par rapport à 2009.
- ✓ Services d'Action Educative en Milieu Ouvert (AEMO) renforcée (ouverture d'un premier service en octobre 2010) : 59,95 €.
- ✓ Maisons d'Enfants à Caractère Social : le prix de journée moyen global, tous types de prise en charge confondus, est de 149,70 €, soit + 0,39 % par rapport à 2009.

Principaux modes d'accueil :

- Internat : 161,47 €, + 1,66 %
- Accueil de jour : 102,01 €, + 3,15 %
- Appartement : 97,49 €, + 1,05 %
- Service d'Accueil et d'Accompagnement avec Maintien A Domicile : 50,95 €, -22,90 %
- ✓ Foyers de l'Enfance : le prix de journée moyen global est de 155,43 €, soit -5,24 % par rapport à 2009.

Principaux modes d'accueil :

- Internat : 168,20 €, -2,33 %
- Accueil de jour : 119,05 €, -2,36 %
- Appartement : 64,89 €, -3,54 %
- Service d'Accueil et d'Accompagnement avec Maintien A Domicile : 51,54 €, -17,51 %

- ✓ Centres Maternels Associatifs et Publics : 152,96 € par groupe familial, tous modes de prise en charge confondus, soit -1,80 % par rapport à 2009.
- ✓ Services de Placement Familial Spécialisé (PFS) Publics et Associatifs : 130,13 €, soit -1,19 % par rapport à l'exercice 2009.
- ✓ Villages d'Enfants : 124,37 €, soit +3,91 % par rapport à l'exercice 2009.
- ✓ Pouponnières : 213,08 €, soit +20,22 % par rapport à l'exercice 2009.

Dotations globales 2010 :

- ✓ Clubs de Prévention : les budgets alloués représentent un montant total de 17 922 673 €, soit -0,20 % par rapport à l'enveloppe 2009 (si l'on isole le transfert de crédits résultant de la création de la Maison des Adolescents)
- ✓ Services d'Accompagnement Parental : les budgets alloués sont en forte évolution, 2 484 665 €, soit + 46,52 % par rapport à la dotation 2009. Ces augmentations d'activité ont intégralement été financées par redéploiement de places d'internat.

2- Centres d'Action Médico Social Précoce (CAMSP).

Les budgets CAMSP arrêtés en 2010, représentent un montant total de 11 122 784 €.

La part financée par le Département sous forme de dotation globale correspond à 20% des budgets (80% des dépenses étant financés par l'A.R.S), soit 2 224 556 €, + 1% par rapport au montant alloué en 2009.

3- Aide à Domicile Enfance-Famille

Les budgets alloués en 2010 s'élèvent à 7 781 027 euros, soit une baisse de -1,19% par rapport aux budgets 2009. Cette baisse est liée à la prise en compte des résultats excédentaires de l'exercice 2008, supérieurs à ceux de 2007.

B) Secteur Personnes Agées :

Tarifs moyens 2010 :

Hébergement :

- ✓ Etablissements Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :
Secteur public 51,71 € soit + 0,97 % par rapport à 2009
Secteur privé habilité à l'aide sociale : 55,94 € soit + 0,74 % par rapport à 2009

Ces augmentations représentent une hausse moyenne par rapport à 2009 de 0,36 € par jour et par personne soit + 0,69 %.

- ✓ Unité de soins de longue durée (USLD) :

Secteur public : 53,38 € soit + 1,19 % par rapport à 2009, soit une hausse moyenne par rapport à 2009 de 0,63 € par jour et par personne.

Dépendance :

- ✓ Etablissements Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) :

Secteur public 16,05 € soit + 7,83 % par rapport à 2009

Secteur privé : 13,65 € soit + 3,12 % par rapport à 2009

Ces augmentations représentent une hausse moyenne par rapport à 2009 de 0,90 € par jour et par personne soit + 6,38 %.

- ✓ Unité de Soins de Longue Durée (USLD) :

Secteur public 21,43 € soit + 8,29 % par rapport à 2009

Cette augmentation représente une hausse moyenne par rapport à 2009 de 1,64 € par jour et par personne soit + 8,29 %.

Ces augmentations tiennent notamment compte des moyens supplémentaires accordés aux établissements dans le cadre des conventions tripartites pour améliorer la qualité de prestation auprès des personnes âgées et des travaux de réhabilitation effectués afin de respecter les normes de sécurité et de confort en vigueur.

D'autres facteurs influent également pour partie sur les tarifs : reprise des résultats des exercices antérieurs, variation d'activité prévisionnelle, transfert de places entre USLD et EHPAD, augmentation globale de la dépendance des résidents pris en charge dans les établissements.

C/ Secteur Personnes en situation de Handicap :

Prix de journée moyens 2010 :

- Foyers d'hébergement : 110,95 € soit + 0,79 % par rapport à 2009,
- Foyers logement : 57,29 € soit -0,99 % par rapport à 2009,
- Foyers de vie : 140,22 € soit + 0,39 % par rapport à 2009,
- Foyers d'accueil médicalisé : 144,77 € soit + 5,04 % par rapport à 2009
- Accueil de jour : 61,70 € soit + 5 % par rapport à 2009

Ces variations prennent principalement en compte les éventuelles mesures nouvelles accordées afin d'améliorer l'encadrement et la sécurité. Les créations de places ont également eu un impact sur les prix de journée, notamment dans le cas d'ouvertures en cours d'année.

II/ HYPOTHESES DE TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2011 :

Dans un contexte très particulier de difficultés économiques et sociales, de désengagement de l'Etat et de nécessaire optimisation des dépenses publiques, l'année 2011 sera marquée à nouveau par une nécessaire maîtrise de l'évolution des tarifs concernant les établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Aussi les dépenses de fonctionnement des établissements et services des secteurs personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfance famille seront-elles indexées sur un taux d'évolution de + 1%.

Les demandes de mesures nouvelles seront analysées au cas par cas en fonction des engagements pris antérieurement et des négociations à venir notamment dans le cadre des conventions tripartites pour les EHPAD, des contrats d'objectifs et de moyens, des arrêtés d'autorisation, des programmes pluriannuels d'investissement. Ces mêmes mesures tiendront compte de l'objectif annuel de dépenses du budget 2011.

Le taux d'évolution ainsi défini résulte de la nécessité de cadrer les priorités du Département dans un contexte économique difficile. Ainsi le Département entend malgré tout poursuivre sa politique volontariste afin de répondre aux besoins des usagers et d'adapter l'offre de service aux besoins.

III/ DETERMINATION DE L'ENVELOPPE DEPARTEMENTALE POUR 2011 :

Le financement départemental ne représente pas la totalité des budgets tarifés. En effet, la part financée par le Département est variable et dépend des prises en charges accordées chaque année au titre de l'aide sociale. Les enveloppes départementales présentées ci-après tiennent compte :

- ✓ d'une reconduction des dépenses de fonctionnement des établissements à hauteur de 1%,
- ✓ de la prise en compte des résultats 2009 des établissements et services,
- ✓ des effets reports des mesures nouvelles autorisées au cours de l'exercice 2010,
- ✓ des crédits limitatifs alloués aux mesures nouvelles pour l'exercice 2011,
- ✓ des hypothèses d'activité calculées à partir des éléments connus à la date d'élaboration du budget.

En 2011, la part du budget du Département consacrée aux établissements et services tarifés est la suivante :

A/ Secteur Enfance Famille Jeunesse :

- **237 911 321,77 € pour le budget Enfance**
Etablissements et services tarifés par le Département du Nord
- ✓ AEMO : 26 350 958 €
- ✓ Maisons d'Enfants à Caractère Social associatives : 137 295 137,77 €

- ✓ Foyers de l'Enfance (public) et Centres Maternels (associatifs et publics) : 62 270 993 €
- ✓ Pouponnières : 1 828 128 €
- ✓ CAMSP : 2 266 105 €
- ✓ Aide à Domicile Enfance Famille : 7 900 000 €

- **18 310 515,18 € pour le budget Jeunesse:** Clubs de Prévention et postes d'Acteurs de Liaison Sociale.

Ces enveloppes départementales Enfance Famille et Jeunesse, prennent en compte :

- l'activité constatée en 2010
- le montant prévisionnel pour 2011 des budgets tarifés :

Enveloppe Enfance et Jeunesse : 262 693 561 €

- Reconduction de moyens : 264 459 298 €
- Effets reports : 510 467 €
- Incorporation des résultats : 2 276 204 € (Excédent à déduire)

Des mesures nouvelles pourront, en outre, être financées au-delà des enveloppes reprises ci-dessus pour ces différents services dans la limite des crédits inscrits sur le montant total du fonds d'accompagnement du Schéma Enfance Famille qui s'élève pour l'exercice 2011 à 600 000 €. Les projets prioritaires identifiés à ce jour sont la création de services d'AEMO renforcée et la création d'un service de placement familial spécialisé sur les territoires de Douai et Cambrai.

B/ Secteur Personnes Agées :

- **98 473 670 € pour le budget Personnes Agées**
Etablissements et Services tarifés par le Département du Nord
- **61 130 000 € pour le budget APA en établissements**
- **126 600 000 € pour le budget APA à domicile**

Les enveloppes départementales Personnes Agées et Dépendance prennent en compte :

- l'activité constatée en 2010
- le montant prévisionnel pour 2011 des budgets tarifés :

Enveloppe Hébergement : 333 438 107 €

- Reconduction de moyens : 324 952 808 €
- Effets reports : 1 844 178 €
- Mesures nouvelles : 7 602 144 €
- Incorporation des résultats : 961 023 € (Excédent à déduire)

Enveloppe Dépendance : 103 598 211 €

- Reconduction de moyens : 96 477 402 €
- Effets reports : 432 342 €

- Mesures nouvelles : 5 506 589 €
- Incorporation des résultats : -1 181 878 € (Déficit à ajouter)

Le Département entend poursuivre ses efforts afin d'adapter l'offre d'hébergement aux besoins des personnes âgées dépendantes. L'année 2011 supportera ainsi l'impact en année pleine des 186 places en EHPAD et Petite Unité de Vie (PUV) créées en 2010 ainsi que celui des 103 places en PUV transformées l'an dernier.

L'année 2011 comptera aussi 468 ouvertures de places en EHPAD et PUV dont 212 par création et 256 par transformation ou redéploiement.

Parallèlement, le Département maintient sa politique d'attribution de moyens supplémentaires dans le cadre des conventions tripartites par le renforcement du taux d'encadrement auprès des personnes. La collectivité respectera ainsi les engagements pris antérieurement dans les conventions tripartites signées et poursuivra son accompagnement des EHPAD dans le financement partagé des postes d'aides soignants lors du renouvellement des conventions tripartites. A cet effet, le Département mobilisera en 2011 :

- 3 568 124 € pour l'hébergement,
- 4 467 246 € pour la dépendance.

Le Département s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des services d'aide à domicile. La convention signée conjointement avec l'Etat et la CNSA permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour moderniser les services d'aide à domicile. Dans le cadre de cette convention, le Département mobilisera 491.960 € sur trois ans dont 221 880 € en 2011. La tarification des services d'aide à domicile devra elle aussi intégrer cette logique de reconduction des moyens de l'année précédente afin de pouvoir bénéficier de mesures nouvelles.

C/ Secteur Personnes en situation de Handicap :

- **167 716 838 € pour le budget Personnes en situation de Handicap**

Etablissements et Services tarifés par le Département du Nord – Hors établissements belges

Cette enveloppe départementale tient compte :

- de l'activité constatée en 2010
- du montant prévisionnel pour 2011 des budgets tarifés, soit 182 683 079 € :
- Reconduction de moyens : 171 711 596 €
Hors SAVS-SAMSAH : 160 928 770 €
SAVS-SAMSAH : 10 782 826 €
- Effets reports : 3 690 687 €
- Mesures nouvelles : 7 178 770 €
Hors SAVS-SAMSAH : 6 779 410 €
SAVS-SAMSAH : 399 360 €

- Incorporation des résultats : -102 026 € (Déficit à ajouter)

Dans ce secteur, le Département mène également une politique volontariste qu'il entend poursuivre en 2011 en mettant en place les dispositifs nécessaires à la satisfaction des besoins non couverts. 199 nouvelles places autorisées les années précédentes ouvriront ainsi l'an prochain :

- ✓ 18 places en Foyer d'Accompagnement,
- ✓ 92 places en Foyer d'Accueil Médicalisé,
- ✓ 32 places en Foyer de Vie,
- ✓ 16 places en Résidence Services,
- ✓ 35 places en Service d'Accueil de Jour,
- ✓ 6 places en Service d'Accueil Temporaire.

Le total de ces mesures nouvelles s'établit à 6 361 080 € en 2011.

IV/ APPLICATION DES TARIFS 2011 :

Conformément à l'article R 314-35 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le tarif arrêté l'année précédente continue à s'appliquer jusqu'à la sortie de l'arrêté de l'année en cours. Les prix de journée 2010 sont donc applicables jusqu'à la notification des arrêtés 2011.

En conséquence, il est proposé au Conseil Général :

- d'adopter les propositions définies dans le rapport relatif à l'objectif annuel d'évolution des dépenses pour l'année 2011 dans le cadre de la tarification des services sociaux et médico-sociaux.

N° 7

DLES/2011/184

OBJET :

CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE DU NORD

L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) a été chargée par l'Etat de la mise en œuvre d'un programme d'aide à la rénovation thermique des logements privés dénommé « Habiter mieux », pour la période 2010-2017.

500 millions d'euros sont affectés à ces opérations à l'échelle nationale.

L'objectif est d'aider 300 000 propriétaires occupants aux revenus modestes en situation de précarité énergétique à financer des travaux d'amélioration de leur logement afin de diminuer leurs dépenses d'énergie et d'améliorer leurs conditions de vie.

7 millions d'euros sont réservés à la Région Nord/Pas de Calais en 2011. Pour le Nord, l'objectif visé est d'aider à la rénovation thermique de 7 000 logements en 3 ans.

La formalisation d'un Contrat Local d'Engagement (CLE) est indispensable pour mettre en place le Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique (FART) et

permettre aux ménages de mobiliser ses aides. Il s'agit d'un protocole de partenariat pour optimiser le repérage des ménages et leur accompagnement. Ce contrat a pour objet de décrire le mode de coopération concerté mis en place au plan local, allant du repérage des situations à traiter à la réalisation des travaux nécessaires.

L'Etat a choisi de contractualiser en premier lieu avec le Département du Nord avant de décliner le CLE avec les EPCI délégataires des aides à la pierre et les autres partenaires potentiels que sont la Région, les fournisseurs d'énergie, les CAF, ...

Le Département est déjà engagé dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique de propriétaires occupants très modestes (ressources inférieures ou égales à 1,5 RSA socle) par le biais du Fonds de Solidarité Logement (FSL). Depuis le 1^{er} janvier 2007,

3 000 ménages ont déposé une demande d'aide pour un impayé d'énergie auprès du FSL.

Au-delà des aides curatives, le FSL permet d'accompagner les ménages dans leurs difficultés pour se maintenir dans leur logement par le financement d'associations. Ces dernières années, le Département a choisi de développer des actions innovantes en la matière. Ainsi, en 2010, 7 actions ont bénéficié d'un soutien financier du FSL.

Le Département a également l'ambition d'agir en prévention à la précarité et a ainsi multiplié les actions :

- depuis fin 2008, sont exposés des panneaux interactifs au sein des UTPAS destinés à sensibiliser le public en difficulté aux enjeux d'économie d'énergie dans les logements afin de préserver la santé et l'environnement.
- depuis 2010, sont distribués des « kits énergie solidaires » comprenant un assortiment de petits équipements permettant de réaliser des économies d'électricité ou d'eau, aux ménages accompagnés par les services sociaux ou des opérateurs logements.
- en 2011, est expérimentée une aide à travers le FSL qui permet de réaliser des travaux d'entretien courant des logements dans le parc privé à la charge des locataires ainsi que le financement de diagnostics techniques, l'achat de petits matériaux, l'intervention de professionnels ou l'accompagnement technique (tutorat) par une association.

Le Département finance par ailleurs de façon conséquente les propriétaires occupants dans les opérations programmées (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et Programme d'Intérêt Général), à hauteur de 25 % du montant des travaux en complément des aides de l'ANAH.

Une contractualisation de l'Etat avec le Département dans le cadre de la mise en œuvre du FART aiderait ainsi à orienter les aides vers les propriétaires les plus en difficulté.

Les engagements du Département dans le cadre du CLE reprennent les missions de droit commun des travailleurs sociaux du Département à savoir :

- conseiller les ménages suivis ;
- orienter ces ménages vers les dispositifs et acteurs

susceptibles d'apporter les solutions appropriées à leurs difficultés.

Aucun engagement financier du Département ni aucun engagement au-delà de ses compétences de droit commun ne sont formalisés dans le CLE départemental.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'approuver les termes du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique du Nord ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce contrat.

N° 8

DPAE/2011/161

OBJET :

APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA GOUVERNANCE ET LE FINANCEMENT DES PLATES-FORMES MULTIMODALES DU CANAL SEINE-NORD EUROPE

Contexte

Le Canal Seine-Nord Europe (CSNE) a pour objectif de relier par voie fluviale, en 2016, le Bassin Parisien au Nord/Pas de Calais et plus globalement aux ports de la côte nord européenne. Pratiquement, ce grand chantier de 4,5 milliards d'euros, dont 4 milliards d'euros pour le creusement et 500 millions d'euros pour l'aménagement global des plates-formes multimodales (PFM), sera financé par un Partenariat Public / Privé (PPP) français et européen et se caractérisera par le tracé d'un canal à grand gabarit (54 m de large) de 106 kms entre Compiègne et Aubencheul-au-Bac, jalonné par 7 écluses, 3 ponts-canaux et 59 ponts routiers et ferroviaires.

Quatre PFM seront déployées le long du canal, trois en région Picardie (Noyon dans l'Oise, Nesle et Péronne dans la Somme) et une en région Nord/Pas de Calais (Marquion dans le Pas-de-Calais). Les PFM devront générer 1/3 du trafic fluvial estimé à 13 millions de tonnes à l'horizon 2020.

1) La gouvernance des plates-formes multimodales

En janvier 2009, une déclaration commune des cinq Départements concernés (Oise, Val d'Oise, Nord, Somme et Pas-de-Calais) a acté le fait que les Départements ne participeraient pas au financement direct du creusement, mais a également laissé ouverte la possibilité pour ces derniers d'intervenir sur le développement des PFM.

Le 11 mars 2009, un protocole d'intention pour le creusement du Canal Seine-Nord Europe a été signé entre l'Etat et les Conseils Régionaux de Picardie, du Nord/Pas de Calais et d'Ile de France. Il prévoit notamment la signature d'un protocole d'engagement des co-financeurs, ainsi que la signature d'un protocole

spécifique sur le développement des PFM.

En mai 2009, les Départements ont demandé au Ministre concerné des précisions quant aux conditions de réalisation et d'exploitation des PFM et aux modalités juridiques et financières associées.

A l'initiative du Préfet de la Région Picardie, coordonnateur du projet CSNE, un groupe de travail technique, comprenant les services de l'Etat, des Régions et des Départements concernés, a été mis en place en octobre 2009 pour faire des propositions stratégiques et opérationnelles sur les modalités de réalisation des PFM. Le Préfet coordonnateur a, par ailleurs, confié aux inspecteurs généraux Jean-Claude FONTA et Yves COUSQUER la mission d'avancer des propositions sur la nature juridique de la structure porteuse des PFM et la gouvernance associée.

Le protocole proposé au vote de l'assemblée est issu des travaux dudit groupe. Il doit permettre aux collectivités d'assumer leurs compétences au sein de la future structure de gouvernance.

Ce protocole est proposé à la signature de l'Etat, des Voies Navigables de France, du Port Autonome de Paris, des Grands Ports Maritimes du Havre, de Rouen et de Dunkerque, des Régions Nord/Pas de Calais et Picardie, des Départements du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme.

Il prévoit notamment que :

- la structure d'aménagement des plates-formes soit un syndicat mixte ouvert ;
- les collectivités locales aient la majorité décisionnelle, hors cas où la majorité qualifiée est nécessaire ;
- la structure d'aménagement ait la maîtrise de l'assiette foncière des PFM pour toute la durée du contrat de partenariat ;
- la structure d'aménagement perçoive les redevances au fur et à mesure de la commercialisation des plates-formes ; elle les affecte, premièrement à l'exercice de ses missions de développement et d'exploitation, deuxièmement à VNF pour financer le loyer du contrat de partenariat, à concurrence de 310 millions d'euros (VAN 2010 (Valeur Actuelle Normalisée)); elle a par ailleurs la faculté de recourir à l'emprunt pour le financement d'investissements ;
- la structure de gouvernance soit effectivement constituée dans les meilleurs délais et devienne le cadre de toute prise de décision concernant les PFM ; une « mission de préfiguration » sera immédiatement chargée d'y parvenir ;
- le protocole puisse être révisé en fonction des évolutions institutionnelles qui affecteraient notamment les compétences et les ressources des collectivités locales et qui pourraient, le cas échéant, modifier leur engagement.

2) Le financement des PFM

Le besoin de financement des plates-formes est estimé à 500 millions d'euros courants HT, comprenant une première phase estimée à 400 millions d'euros pour la mise en service du canal en 2016 et une deuxième phase estimée à 100 millions d'euros à réaliser après la mise en service du canal.

Le financement de ces ouvrages est établi comme suit :

- les coûts de réalisation des infrastructures (murs de quai, zone portuaire et terrassements) des quatre plates-formes multimodales, estimés à 180 millions d'euros courants, sont inclus dans le périmètre du contrat de partenariat, dont le coût total est estimé à 4,18 milliards HT ;
- les coûts d'aménagement, de viabilisation et de raccordement des quatre plates-formes multimodales, évalués à 220 millions d'euros HT pour la première phase, dont 20 millions d'euros relevant de l'Etat et des Ports, et 100 millions HT pour la deuxième, incombent à la structure d'aménagement définie à l'article 1.

Sur les 400 millions d'euros de la première phase, 200 millions d'euros seront à la charge des collectivités.

Plus spécifiquement pour la PFM de Marquion, 166 millions d'euros sont à financer, dont 42,4 millions d'euros pris en charge par le futur titulaire du contrat de partenariat :

Dépenses pour la PFM de Marquion (M€)	
Gros œuvre (Contrat de partenariat)	42,40
Voiries internes et viabilisation	71,10
Raccordements voiries (2 giratoires)	2,50
Raccordements ferroviaires	50,00
TOTAL	166,00

En termes de définition des co-financements, la clé de répartition entre collectivités n'est pas définie dans le protocole. Sa fixation est reportée dans un second temps, après signature du présent protocole d'accord, dans le cadre de la mission de préfiguration du futur syndicat mixte ouvert à créer. La clé de répartition devra notamment tenir compte des recettes fiscales dégagées par les PFM et du niveau de participation de chaque collectivité à la future structure d'aménagement.

3) Les enjeux pour le Département du Nord

N'accueillant sur son territoire que le débouché du canal à Aubencheul-au-Bac, le Département du Nord sera peu impacté par les activités de creusement de l'infrastructure. La principale incidence tient à l'aménagement et à l'exploitation de la plate-forme multimodale de Marquion, près de Cambrai. Avec 156 ha et 1 000 m de quais, cette plate-forme offrira de nouveaux services multimodaux pour renforcer l'offre logistique, au moment où la plate-forme Delta 3 de Dourges arrivera à saturation.

La PFM de Marquion constitue un enjeu fort pour

le Département du Nord :

- son développement est inscrit comme enjeu prioritaire du futur Contrat d'Aménagement et de Développement Durables du Cambrésis ;
- la zone d'attractivité et d'échange est incontestablement Cambrai ;
- elle devrait accueillir 1 400 emplois à l'horizon 2020 ;
- la plate-forme jouxte la Base Aérienne 103 qui offre aussi des opportunités de développement économique dans le cadre du contrat de reconversion du site de Défense (CRSD) ;
- plus généralement, le calcul des « retombées socio-économiques » pour les territoires (en termes de développement, d'emploi, de préservation de l'environnement, etc.), effectué par VNF, montre que le département du Nord en serait un des bénéficiaires.

Le Département du Nord pourrait par ailleurs être sollicité ultérieurement pour des dépenses de voirie liées au développement du trafic routier entre Cambrai et Marquion du fait du développement des activités de la plateforme multimodale. La liaison Cambrai-Marquion est ainsi inscrite en crédits d'études dans le Plan Routier Départemental 2011-2015, notamment pour solutionner la traversée de Raillencourt-Sainte-Olle. De manière plus globale, la définition des trafics générés par le CSNE et leurs coûts induits nécessitera une étude de mobilité complète sur la base des prévisions de trafic restant à fournir par l'Etat et Voies Navigables de France.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le protocole d'accord pour la gouvernance et le financement des plates-formes multimodales du Canal Seine-Nord Europe joint au rapport.

N° 9

DPAE/2011/192

OBJET :

**CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT DU NORD AU PLAN
CAMPUS GRAND LILLE**

Contexte

Le 7 février 2008, l'Etat a lancé un appel à projets afin de faire émerger en France une dizaine de pôles universitaires capables de rivaliser avec les meilleures universités mondiales. Un financement exceptionnel de 5 milliards d'euros est prévu et doit notamment permettre de :

- o doter les campus retenus de bâtiments de qualité environnementale,
- o développer la pédagogie et l'excellence scientifique,
- o améliorer les conditions de vie et d'études.

Le plan Campus vise donc à redynamiser les campus existants grâce à un investissement ciblé devant permettre

d'y créer de véritables lieux de vie. La politique immobilière est alors pensée comme un facteur de l'attractivité des universités envers les étudiants, les enseignants, et les chercheurs français et étrangers.

Les enjeux en matière de qualification de la main d'œuvre, d'innovation et d'attractivité du territoire sont considérables.

Les trois Universités publiques lilloises (Lille I, Lille II et Lille III), ont présenté une candidature commune autour du projet « Campus Grand Lille ». D'autres acteurs de l'enseignement supérieur régional ainsi que les collectivités locales sont appelés à s'y associer.

Le projet Campus Grand Lille

Initialement, le projet Campus Grand Lille n'était pas retenu parmi les dix premiers dossiers français et n'était considéré que comme un « campus prometteur ». C'est finalement en décembre 2008, que le projet s'est vu attribuer le label « campus international », les autorités nationales reconnaissant dans le rapprochement des trois universités lilloises un projet de construction d'une grande université au cœur de l'Eurorégion.

Contenu

Les universités lilloises et la Caisse des Dépôts ont également signé une convention de partenariat, prévoyant notamment un travail en commun sur l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier.

Celui-ci prévoit :

- la remise à niveau et la construction de bâtiments d'enseignement et de recherche,
- la construction de « bibliothèques du futur »,
- l'aménagement du cadre de vie des campus,
- l'aménagement du campus Ouest à Lille III,
- la première tranche de l'aménagement d'un campus à Roubaix « îlot gare », regroupant des formations sur le thème de la grande distribution.
- la rénovation des façades et de l'isolation de bâtiments universitaires,
- la rénovation/démolition d'équipements sportifs,
- la réhabilitation et la construction de logements étudiants et de bâtiments de restauration universitaire.

Partenaires et gouvernance

Les Universités et leurs partenaires se sont rapprochés pour mutualiser une partie de leurs activités et créer un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), sous la dénomination commune de « Université Lille Nord de France ». La liste des membres du PRES, établissement public de coopération scientifique, figure en annexe. Il s'agit d'Ecoles et des Universités mais outre ces établissements d'enseignement et de recherche, Lille Métropole Communauté Urbaine et la Région Nord/Pas de Calais sont également membres associés du PRES.

Lille Métropole Communauté Urbaine, la Région

Nord/Pas de Calais, le PRES et l'Etat ont formalisé leur engagement dans le cadre d'une convention multipartenaire de site le 23 juillet 2010. Cette convention prévoit la signature d'un avenant avec le Département dans un délai de six mois.

La gouvernance est organisée par un comité de pilotage, composé de représentants de l'Etat, du PRES et de chaque collectivité territoriale participant au financement. Il est informé et consulté au sujet des principales étapes du projet. Le PRES, en tant qu'établissement porteur du projet, est responsable du pilotage général et prend les décisions concernant les opérations constitutives du projet.

Intervention départementale

Le Département est sollicité pour confirmer son engagement dans la démarche « Campus Grand Lille » ainsi que sa contribution aux objectifs de réalisation du projet. Le Département est attendu pour une contribution à hauteur de 27 M€, permettant de compléter les financements apportés par LMCU (30 M€) et la Région (33 M€), pour atteindre un total de 90 M€ équivalent aux crédits d'investissement engagés par l'Etat.

Il est proposé que son intervention se formalise dans le cadre de ses compétences. Elle se fera au côté des autres collectivités locales partenaires, LMCU et la Région.

Les projets susceptibles de faire l'objet d'un financement départemental peuvent être classés en trois grands axes :

1. Le logement étudiant,
2. Le développement et l'aménagement du territoire,
3. La voirie.

1. Logement étudiant via Partenord Habitat : 10 M€

Dans l'objectif de faciliter l'accès au logement, en particulier pour les étudiants disposant de ressources modestes, le Département souhaite réaliser un effort substantiel sur le logement étudiant.

Le Département propose d'orienter une partie de la subvention attribuée à Partenord Habitat vers la construction de logements étudiants, pour un montant global de 10 M€, répartis comme suit : 2 M€ sur la convention 2009-2011, 6 M€ sur la convention 2012-2014 et 2 M€ sur l'année 2015.

Les opérations de construction de logements seront précisées avec Partenord Habitat, en cohérence avec les interventions des autres partenaires du plan Campus.

2. Aménagement et développement du territoire : 6 M€

En ce qui concerne les interventions au titre du FDAN Grands Projets, il est proposé de :

- prendre en compte le financement de l'extension de l'INRIA pour 1 M€, voté en Commission Permanente le 16 novembre 2009,
- compléter le financement de l'extension de l'Institut

d'Electronique, de Microélectronique et de Nanotechnologie (IEMN) sur le site de la Cité Scientifique à hauteur de 500 000 €,

- accompagner la construction de l'Institut du Management et de la Distribution (IMD) et de l'UFR Langues Etrangères Appliquées (LEA) sur l'îlot gare de Roubaix, par une intervention qui portera notamment sur l'aménagement des espaces publics, pour un montant de 1 M€ (intervention hors Partenariat Public Privé),
- participer au financement du Learning Center Archéologie sur le site de Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq pour un montant de 2 M€,
- participer au financement de la relocalisation de l'Institut d'Etudes Politiques (IEP) rue Angelier à Lille dans le « quartier latin » à hauteur de 1,5 M€.

3. Aménagement de voirie : 3 M€

Il est proposé d'affecter une enveloppe globale de 3 M€ aux projets d'aménagement de voirie suivants :

- sécurisation de la traversée piétons et cycles de la rue du Président Paul Doumer à Villeneuve d'Ascq, pour faciliter la liaison douce entre la Cité Scientifique et la Haute Borne,
- requalification en boulevard urbain d'une partie de l'avenue du Pont de Bois à Villeneuve d'Ascq, permettant la mise en valeur de l'entrée Ouest du campus par l'amélioration des circulations douces et l'optimisation de la desserte routière des futures constructions,
- sécurisation pour les modes doux, rue Ambroise Paré sur le site Santé à Loos.

4. Réserve à affecter ultérieurement : 8 M€

Une réserve de 8 M€ à apporter sous forme de financement d'opérations ou de mise à disposition de foncier pour des projets liés au plan Campus est inscrite dans le projet de convention. Cette enveloppe devrait permettre d'apporter des financements complémentaires à certains projets ou de mener en maîtrise d'ouvrage départementale un ou plusieurs projets d'envergure.

Le projet de convention prévoit que l'utilisation de cette enveloppe sera précisée à compter d'un an à partir de la signature de la convention.

Il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant ci-joint à la convention partenariale de site du projet « Campus Grand Lille », étant précisé que la mise en œuvre des projets et opérations correspondants fera ensuite l'objet de délibérations spécifiques de l'assemblée délibérante.

Les projets de délibérations correspondants sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

N° 10

DM/2011/144

OBJET :

**LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2010 PAR
LE DEPARTEMENT DU NORD**

L'article 133 du code des marchés publics, tel qu'issu du décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics, prévoit que le pouvoir adjudicateur publie au cours du 1^{er} trimestre de chaque année une liste des marchés conclus l'année précédente.

Le présent rapport a pour objet de répondre à cette obligation. Il présente la liste des marchés publics conclus en 2010 par le Département du Nord, triés selon leur nature et répartis en tranches comprises entre le seuil minimal de 4 000,00 €HT et le seuil maximal de 4 845 000,00 €HT et plus.

Cette liste sera publiée au recueil des actes administratifs du Département du Nord.

Il est proposé au Conseil Général :

- de prendre acte de la liste des marchés conclus en 2010 par le Département du Nord.

Le Conseil Général prend acte.

N° 11

DM/2011/96

OBJET :

AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES PUBLICS

L'article L.3221-11-1 du code général des collectivités territoriales précise que la délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente chargeant le Président de souscrire un marché déterminé doit comporter obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire mais également, le montant prévisionnel du marché.

Les crédits nécessaires étant inscrits au budget départemental, l'Assemblée départementale doit autoriser son Président à signer les marchés et les avenants suivants.

1 - Prestations de balayage sur le réseau routier départemental du Nord

Par délibération n° DVD-E/2010/803 du 5 juillet 2010, la Commission Permanente a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les prestations de balayage du réseau routier départemental sur le territoire des unités territoriales de Lille et Dunkerque sous la forme de marchés à bons de commande, d'une durée

d'un an renouvelable 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 13 janvier 2011, a décidé d'attribuer les prestations à la société SOTRAVEER pour les montants de :

Lot 1 Unité territoriale de Dunkerque
Montant minimum 60 000,00 €TTC,
Montant maximum 240 000,00 €TTC,

Lot 2 Unité territoriale de Lille
Montant minimum 100 000,00 €TTC,
Montant maximum 400 000,00 €TTC.

2 - Prestations de curage de fossés et de dérasement d'accotements du réseau routier départemental du Nord

Par délibération n° DVD-E/2010/177 du 29 mars 2010, le Conseil Général a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour les prestations de curage de fossés et de dérasement d'accotements du réseau routier départemental sous la forme de marchés à bons de commande, d'une durée d'un an renouvelable 3 fois.

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 27 janvier 2011, a décidé d'attribuer les prestations :

* à la société SOTRAVEER, pour les lots et les montants suivants :

➤ UNITE TERRITORIALE DE DUNKERQUE

LOT N° 1 : Curage de fossés
Subdivision de Bourbourg
Quantité minimale annuelle : 25 000 m
Quantité maximale annuelle : 100 000 m
LOT N° 2 : Curage de fossés
Subdivision de Wormhout
Quantité minimale annuelle : 15 000 m
Quantité maximale annuelle : 60 000 m
LOT N° 3 : Curage de fossés
Subdivision de Bailleul

Quantité minimale annuelle : 25 000 m
Quantité maximale annuelle : 100 000 m
LOT N° 4 : Dérasement d'accotements
Quantité minimale annuelle : 60 000 m²
Quantité maximale annuelle : 240 000 m²

➤ UNITE TERRITORIALE DE LILLE

LOT N° 5 : Curage de fossés
Quantité minimale annuelle : 45 000 m
Quantité maximale annuelle : 180 000 m
LOT N° 6 : Dérasement d'accotements
Quantité minimale annuelle : 80 000 m²
Quantité maximale annuelle : 320 000 m²

➤ UNITE TERRITORIALE D'AVESNES

LOT N° 10 : Curage de fossés, RD 649
Quantité minimale annuelle : 15 000 m
Quantité maximale annuelle : 60 000 m
LOT N° 11 : Dérasement d'accotements, RD649
Quantité minimale annuelle : 6 000 m²
Quantité maximale annuelle : 24 000 m²

* à la société PLICHON pour les lots et les montants suivants :

- UNITE TERRITORIALE DE VALENCIENNES
LOT N° 7 : Curage de fossés
Quantité minimale annuelle : 30 000 m
Quantité maximale annuelle : 120 000 m
- UNITE TERRITORIALE D'AVESNES
LOT N° 8 : Curage de fossés
Quantité minimale annuelle : 50 000 m
Quantité maximale annuelle : 200 000 m
LOT N° 9 : Dérasement d'accotements
Quantité minimale annuelle : 80 000 m²
Quantité maximale annuelle : 320 000 m²

Il est proposé au Conseil Général :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés publics relatifs aux opérations visées ci-dessus.

Le projet de délibération correspondant est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

COMMISSION BUDGET – RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Laurent HOULLIER indique que les 7 rapports ont reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 1.1

DIRFI/2011/39

OBJET :

**ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DU CAMBRESIS
DEMANDE DE GARANTIE POUR DEUX EMPRUNTS D'UN
MONTANT TOTAL DE 1 043 000 EUROS EN VUE DE
FINANCER LA CONSTRUCTION DE LA « RESIDENCE
CRETON » DE 16 PLACES POUR PERSONNES « A PROFIL
ABANDONNIQUE » AU FOYER HOME BLANC A CAMBRAI**

L'Association les Papillons Blancs du Cambrésis envisage la construction de la « Résidence Creton », au 86 ter rue Saint Druon à CAMBRAI de 16 places pour personnes dites « à profil abandonnique ».

L'association les Papillons Blancs du Cambrésis, créée en 1956, s'est régulièrement inscrite au travers des politiques sociales menées en direction des personnes déficientes mentales. Elle compte, à ce jour, 15 établissements et services : foyers de vie, maisons d'accueil spécialisé, services de soutien d'aide et de soutien

à l'habitat, réseaux d'accueil familial...

Le projet d'extension concerne les structures d'hébergement du Centre d'Habitat, à savoir le foyer d'hébergement d'adultes handicapés HOME BLANC, le foyer logement, le service de maintien à domicile collectif...

Ce Centre d'Habitat accueille des personnes de plus de 18 ans présentant une déficience intellectuelle reconnue par décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Depuis 1996, les évolutions dans la prise en compte des besoins des résidents ont amené à modifier les critères d'admission des personnes. Aucune limite d'âge n'est désormais fixée. L'action de la structure prend fin avec la perte totale d'autonomie de la personne accueillie ou avec la nécessité d'un suivi médical incompatible avec un maintien à domicile.

Des résidents peuvent donc être en fin de vie, inaptes au travail, en recherche d'emploi ou en situation d'activité adaptée. Un Projet d'Accompagnement Personnalisé est élaboré pour chaque personne accueillie tout en respectant l'harmonie de la vie de groupe.

Les évolutions dans les admissions ont confronté la structure à deux tendances.

- L'accueil d'adultes de 40/45 ans présentant des signes de vieillissement et dont les parents peuvent être décédés ou ne sont plus à même d'assurer l'accompagnement au quotidien.
- L'accueil de jeunes présentant des fragilités et des difficultés psychologiques importantes, des troubles de la relation et de l'attachement apparentés à des profils abandonniques et pouvant se manifester par des troubles du comportement plus ou moins fréquents et plus ou moins sévères.

Le Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale lors de sa séance du 1^{er} juillet 2005 et le Département du Nord par un arrêté du 18 août 2005 ont autorisé la transformation de 24 places du foyer d'hébergement « Le Home Blanc » en accueil pour personnes vieillissantes (projet réalisé en 2006) et l'extension de 16 places du foyer d'hébergement « Le Home Blanc » pour personnes handicapées dites à profil abandonnique.

Ce dernier projet se concrétise par la construction d'un nouveau bâtiment « La Résidence Creton » afin de répondre au mieux aux évolutions des admissions identifiées précédemment sans que cela ne nuise ou ne pénalise les autres résidents.

Ce projet entre dans le cadre du schéma départemental des adultes handicapés du Nord.

Le coût total de la construction et de l'équipement du foyer d'hébergement pour personnes à profil abandonnique

s'élève à 1 533 310 €. Le plan de financement est le suivant :

Subvention du Département	146 427 €
Provisions pour renouvellement des immobilisations constituées lors de la réalisation d'excédents sur leurs budgets de fonctionnement	365 883 €
Prêt Phare Caisse des Dépôts et Consignations	318 000 €
Prêt PLS Caisse des Dépôts et Consignations	725 000 €
COÛT TOTAL	1 555 300 €

L'association les Papillons Blancs du Cambrésis va souscrire deux emprunts pour un montant total de 1 043 000 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions prévues dans le tableau ci-après.

Prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations		
Nature du concours	Prêt PLS	Prêt Phare
Montant	725 000 €	318 000 €
Durée	80 trimestres (20 ans)	120 trimestres (30 ans)
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,91 %	Fixe 3,08 %
Indice de référence	Livret A – valeur 1,75 %	
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée	Non révisable
Préfinancement	12 mois	12 mois
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle
Commission d'intervention	720 €	440 €

La garantie du Département est sollicitée par l'association les Papillons Blancs du Cambrésis à hauteur de 100% pour ces emprunts. La Caisse des Dépôts a précisé que ces types de prêt ne peuvent être accordés sans une garantie. En l'absence de la garantie départementale, les emprunteurs ne pourraient bénéficier de ces offres de prêt particulièrement avantageuses.

statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines » est invité à

- d'accorder la garantie du Département pour le remboursement des prêts que l'association les Papillons Blancs du Cambrésis doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la « Résidence Creton », au sein du foyer d'accueil pour personnes handicapées Home Blanc à CAMBRAI, de 16 places pour personnes dites « à profil abandonnique », aux conditions ci-après :

Prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations		
Nature du concours	Prêt PLS	Prêt Phare
Montant	725 000 €	318 000 €
Durée	80 trimestres (20 ans)	120 trimestres (30 ans)
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,91 % (1)	Fixe 3,08 %
Indice de référence	Livret A – valeur 1,75 %	
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée	Non révisable
Préfinancement	12 mois	12 mois
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle

- (1) Le taux indiqué ci-dessus est établi sur la base de l'indice de référence dont la valeur à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Ce taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable à ce prêt. Ce taux sera ensuite révisable pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence. En cas de double révisabilité limitée, le taux de progressivité révisé ne pourra être inférieur à 0.

moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'Association les Papillons Blancs du Cambrésis, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de ces garanties, ainsi que les contrats de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en qualité de garant.

DIRFI/2011/40

OBJET :

**ASSOCIATION D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE LA
REGION DE LILLE (A.S.R.L)
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE POUR
DEUX EMPRUNTS D'UN MONTANT TOTAL
DE 6 390 195 EUROS A SOUSCRIRE AUPRES DE LA CAISSE
DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA
RECONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DU FOYER
NOTRE DAME A AUBRY DU HAINAUT**

L'Association d'action sanitaire et sociale de la Région de Lille (A.S.R.L) envisage la reconstruction partielle et la réhabilitation des anciens bâtiments du foyer Notre Dame pour personnes âgées à AUBRY DU HAINAUT.

Cette option a été privilégiée par rapport à la reconstruction totale du foyer afin de conserver le bâtiment initial en raison de son intérêt patrimonial.

L'opération de travaux se déroulera en deux phases. Les bâtiments construits en phase 1 comprennent deux unités de vie présentant une diversité d'accueil afin de pouvoir répondre aux attentes et besoins des personnes accueillies, soit cinquante deux chambres individuelles, deux appartements collectifs de trois chambres et deux studios privilégiant l'accueil de personnes pouvant accéder à une autonomie et ayant besoin d'indépendance.

Des espaces communs seront également construits comme une salle à manger collective, une cuisine, une buanderie.

La phase 2 des travaux concernera la réhabilitation de l'ancien bâtiment qui est une grande maison principale avec au rez-de-chaussée des salles d'activités de jour, au 1^{er} étage les bureaux, une salle du personnel, une salle de réunion et au second étage des salles d'activités.

Tous les locaux d'hébergement sont communicants et mis aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Le coût total des travaux, s'élève à 7 334 342 €. Le plan de financement est le suivant :

Subvention du Conseil Général	580 000 €
Fonds propres	364 147 €
Prêt Phare Caisse des Dépôts et Consignations	2 723 023 €
Prêt PLS Caisse des Dépôts et Consignations	3 667 172 €
COÛT TOTAL	7 334 342 €

Une subvention d'investissement de 580 000 € a été attribuée par la Commission Permanente du 15 novembre 2010.

L'A.S.R.L souscrit deux emprunts d'un montant total de 6 390 195 € contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, aux conditions prévues dans le tableau ci-après.

Prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations		
Nature du concours	Prêt PLS	Prêt Phare
Montant	3 667 172 €	2 723 023 €
Durée	140 trimestres (35 ans)	140 trimestres (35 ans)
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,85 %	Fixe 3,26 %
Indice de référence	Livret A	
Modalité de révision des taux	Double révisabilité limitée	Non révisable
Préfinancement	12 mois	12 mois
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle
Commission d'intervention	970 €	830 €

La Caisse des Dépôts a par ailleurs, précisé que ces types de prêt ne peuvent être accordés sans une garantie qui permet à l'emprunteur de bénéficier de conditions particulièrement avantageuses. C'est pourquoi l'A.S.R.L sollicite la garantie du Département à hauteur de 100 % pour ces 2 emprunts.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- d'accorder la garantie du Département pour le remboursement des prêts d'un montant total de 6 390 195 euros que l'Association d'action sanitaire et sociale de la Région de Lille (A.S.R.L) doit souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la reconstruction partielle et la réhabilitation des anciens bâtiments du foyer pour personnes âgées Notre Dame d'AUBRY DU HAINAUT, aux conditions ci-après :

Prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations		
Nature du concours	Prêt PLS	Prêt Phare
Montant	3 667 172 €	2 723 023 €
Durée	140 trimestres (35 ans)	140 trimestres (35 ans)
Taux d'intérêt actuariel annuel	2,85 % (1)	Fixe 3,26 %
Indice de référence	Livret A	
Préfinancement	12 mois	12 mois
Echéance	Trimestrielle	Trimestrielle

- (1) Le taux indiqué ci-dessus est établi sur la base de l'indice de référence dont la valeur à la date du présent document est mentionnée dans le tableau. Ce taux est susceptible de varier jusqu'à l'établissement du contrat de prêt suite à l'évolution

de la valeur de l'indice de référence mais aussi en cas de changement de la réglementation applicable à ce prêt. Ce taux sera ensuite révisable pendant toute la durée du prêt en fonction de la variation du taux de l'indice de référence.

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'A.S.R.L., pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de ces garanties, ainsi que les contrats de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en qualité de garant.

N° 1.3

DIRFI/2011/66

OBJET :

**ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE
DEMANDE DE MODIFICATION DE LA GARANTIE ACCORDEE
LE 13 DECEMBRE 2010 POUR L'AMENAGEMENT DES
LOCAUX DES ACTIVITES D'ACCUEIL DE JOUR DE
L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE DU CENTRE
MARC SAUTELET A VILLENEUVE D'ASCQ**

Le Conseil Général du Nord, lors de sa réunion

Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations		
	Offre de prêt antérieure	Nouvelle offre de prêt
Nature du concours	Prêt Phare	Prêt Phare
Montant	6 791 830 €	6 791 830 €
Taux d'intérêt actuariel annuel fixe	2,90 %	3,27 %
Modalité de révision des taux	Non révisable	Non révisable
Durée	35 ans (140 trimestres)	35 ans (140 trimestres)
Echéancier :	échéance trimestrielle	échéance trimestrielle
Préfinancement	24 mois	24 mois
Garantie	100 % garantie du Département	100 % garantie
Commission d'intervention	1 950 euros	1 950 euros

L'APF sollicite donc à nouveau la garantie départementale à hauteur de 100 % de l'emprunt contracté au nouveau taux de 3,27 %.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

du 13 décembre 2010, a accordé la garantie du Département pour un emprunt de 6 791 830 euros devant être souscrit par l'Association des Paralysés de France (APF) pour l'aménagement des locaux des activités du centre de jour de l'Institut d'Education Motrice (IEM) du Centre Marc Sautelet à VILLENEUVE D'ASCQ.

L'Association des Paralysés de France (APF) a attendu la décision d'attribution de garantie du Conseil Général pour accepter l'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations. Or celle-ci n'était valable que jusqu'au 8 décembre 2010.

La Caisse des Dépôts et Consignations a donc présenté une nouvelle offre de prêt valable jusqu'au 7 mars 2011 dont les conditions sont les suivantes.

- de prendre en compte la modification de la garantie départementale accordée à l'Association des Paralysés de France (APF) par décision du 13 décembre 2010 (rapport Dirfi/2010/1534) pour l'aménagement des locaux des activités d'accueil de jour de l'IME du Centre Marc Sautelet à VILLENEUVE D'ASCQ, aux nouvelles conditions ci-après :

Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	
Nature du concours	Prêt Phare
Montant	6 791 830 €
Taux d'intérêt actuariel annuel fixe	3,27 % (au lieu de 2,90 %)
Modalité de révision des taux	Non révisable
Durée	35 ans (140 trimestres)
Echéancier :	échéance trimestrielle
Préfinancement	24 mois
Garantie	100 % garantie du Département

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts

moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple

notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'APF, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de ces garanties, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en qualité de garant.

N° 1.4

DIRFI/2011/115

OBJET :

**ASSOCIATION SESAME AUTISME NORD/PAS DE CALAIS
DEMANDE DE MODIFICATION DE LA GARANTIE ACCORDEE
LE 13 DECEMBRE 2010 POUR LA CREATION D'UN INSTITUT
MEDICO EDUCATIF (IME) A ANNOEULLIN**

Le Conseil Général du Nord, lors de sa réunion

du 13 décembre 2010, a accordé la garantie du Département pour un emprunt de 4 184 000 euros devant être souscrit par l'Association SESAME AUTISME NORD/PAS-DE-CALAIS pour financer la création d'un Institut Médico Educatif (IME) à ANNOEULLIN pour adolescents souffrant de troubles envahissants du développement.

L'offre de prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations n'était valable que jusqu'au 3 décembre 2010 et compte tenu de l'augmentation actuelle des taux, la Caisse des Dépôts et Consignations a présenté une nouvelle offre de prêt valable jusqu'au 31 mars 2011

Par ailleurs, l'opération estimée à 6 184 000 euros prévoyait un financement par une subvention de l'Etat de 2 000 000 d'euros et un emprunt de 4 184 000 euros.

Or, la subvention accordée ne sera que de 1 500 000 euros ce qui entraîne un recours à un emprunt de 4 684 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations aux conditions suivantes.

Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations		
	Offre de prêt antérieure	Nouvelle offre de prêt
Nature du concours	Prêt Phare	Prêt Phare
Montant	4 184 000 €	4 684 000 €
Taux d'intérêt actuariel annuel fixe	2,86 %	3,26 %
Modalité de révision des taux	Non révisable	Non révisable
Durée	30 ans (120 trimestres)	30 ans (120 trimestres)
Echéancier :	échéance trimestrielle	échéance trimestrielle
Préfinancement	24 mois maximum	24 mois maximum
Garantie	100 % garantie du Département	100 % garantie
Commission d'intervention	1 530 €	1 530 €

L'association SESAME AUTISME NORD/PAS-DE-CALAIS sollicite donc à nouveau la garantie départementale à hauteur de 100 % de l'emprunt contracté au nouveau taux de 3,26 %.

Le Conseil Général, après avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines » est invité à statuer sur ce dossier et, le cas échéant, à décider :

- de prendre en compte la modification de la garantie départementale accordée à l'Association SESAME AUTISME NORD/PAS-DE-CALAIS par décision du 13 décembre 2010 (rapport Dirfi/2010/1410) pour financer la création d'un Institut Médico Educatif (IME) à ANNOEULLIN pour adolescents souffrant de troubles envahissants du développement, aux nouvelles conditions ci-après :

Prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations	
	Nouvelle offre de prêt
Nature du concours	Prêt Phare
Montant	4 684 000 €
Taux d'intérêt actuariel annuel fixe	3,26 %
Modalité de révision des taux	Non révisable
Durée	30 ans (120 trimestres)
Echéancier :	échéance trimestrielle
Préfinancement	24 mois maximum
Garantie	100 % garantie

Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification des organismes prêteurs par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes

et documents nécessaires à l'exécution de cette délibération, notamment les conventions à intervenir entre le Département et l'association SESAME AUTISME NORD/PAS-DE-CALAIS, pour définir les conditions d'attribution et de mise en œuvre de ces garanties, ainsi que le contrat de prêt à intervenir avec la Caisse des Dépôts et Consignations, en qualité de garant.

N° 1.5

EPI/DOT/2010/1790

OBJET :

**FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LES
BATIMENTS DEPARTEMENTAUX
MARCHE A BONS DE COMMANDE
MODIFICATION DES QUANTITES DU LOT 3**

Par délibération du 25 octobre 2010, la Commission Permanente a autorisé la passation de 5 marchés à bons de commande relatifs à la fourniture de fioul domestique pour l'alimentation des chaufferies des bâtiments départementaux.

Les quantités annuelles ont été définies comme suit :

<u>LOT 1 : AVESNES</u>	
Quantité annuelle minimum	60 hl
Quantité annuelle maximum	180 hl
<u>LOT 2 : DOUAI – CAMBRAI</u>	
Quantité annuelle minimum	55 hl
Quantité annuelle maximum	220 hl
<u>LOT 3 : DUNKERQUE + FLANDRE INTERIEURE</u>	
Quantité annuelle minimum	1500 hl
Quantité annuelle maximum	4500 hl
<u>LOT 4 : LILLE</u>	
Quantité annuelle minimum	700 hl
Quantité annuelle maximum	2800 hl
<u>LOT 5 : VALENCIENNES</u>	
Quantité annuelle minimum	30 hl
Quantité annuelle maximum	120 hl

Cependant, le tableau ci-dessus comporte une erreur matérielle en ce qui concerne le lot 3. C'est pourquoi, il est proposé à la Commission de fixer la quantité minimum annuelle à 150 hl et de fixer le maximum à 450 hl.

Les autres dispositions de la délibération du 25 octobre sont inchangées.

Après avis de la Commission Budget, Ressources Humaines, il est proposé au Conseil Général :

- de modifier la délibération du 25 octobre 2010 relative à la fourniture de fioul domestique pour les bâtiments départementaux et de fixer à 150 hl la quantité annuelle minimum et 450 hl la quantité annuelle maximum pour le lot 3 Dunkerque – Flandre Intérieure, les autres dispositions de la délibération du 25 octobre 2010 étant inchangées,

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents marchés.

N° 1.6

DRIPE/2010/1353

OBJET :

**ORGANISATION DE LA DERNIERE PHASE DE TRAVAIL DU
PROJET « MIEUX VIEILLIR EN EUROPE : REGARDS
CROISES DE COLLECTIVITES LOCALES »**

I - Le projet « Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales ».

Le projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* » a été développé par le Département du Nord et proposé aux partenaires institutionnels européens du Département ayant une ou des action(s) en faveur des personnes âgées.

Après une phase préparatoire, ce projet a été présenté au Conseil Général du Nord et a reçu un avis favorable lors de son passage devant l'Assemblée plénière des 19 et 20 janvier 2009.

Son objet principal est de permettre un échange entre acteurs publics, parapublics et privés, investis dans l'aide ou le soin des personnes âgées. Cet échange doit permettre d'aider à anticiper les conséquences – notamment économiques, financières et sociales – du changement démographique à venir et de produire des solutions face à ce défi, tout en répondant aux besoins des personnes âgées et en œuvrant pour leur inclusion sociale.

Le projet réunit 8 partenaires :

- le Land de Styrie en Autriche
- la Province de Hainaut en Belgique
- la Municipalité de Varna en Bulgarie
- le Département du Nord en France
- le Département de Baranya en Hongrie
- la Voïvodie de Cujavie Poméranie en Pologne
- la Voïvodie de Lodz en Pologne
- le Judet de Suceava en Roumanie

La conférence de lancement du projet a été organisée le 11 septembre 2009 à Lille, permettant ainsi de réunir près de 200 personnes (dont une trentaine provenant de nos collectivités partenaires). Cette journée a rassemblé les représentants politiques des territoires concernés ainsi que les experts des questions « personnes âgées ». Une charte de projet a été signée, engageant ainsi les 8 partenaires dans une dynamique de travail jusqu'en 2011. Par ailleurs, des experts du Département du Hyôgo (Japon), de réseaux européens et de la Commission Européenne étaient également présents.

II - Déroulement du projet suite à la conférence de lancement : la phase d'échange

La charte de projet prévoyait la réunion de trois ateliers thématiques, alternant présentations des pratiques des

partenaires, débats et visites de terrain.

Conformément à cela, le Département de Baranya en Hongrie a organisé le premier atelier du projet sur le thème « Infrastructures et logements en faveur des personnes âgées ». Celui-ci a réuni, à Pécs, les 16 et 17 février 2010, 24 personnes, provenant de 6 territoires différents : Land de Styrie (Autriche), Municipalité de Varna (Bulgarie), Département du Nord (France), Voïvodie de Cujavie-Poméranie et Voïvodie de Lodz (Pologne) et bien sûr le Département de Baranya (Hongrie). Une compilation des actions et bonnes pratiques dans le domaine du logement et des infrastructures a été rédigée. Une analyse en a été produite.

De même, la Voïvodie de Lodz (Pologne) a organisé le deuxième atelier sur les thèmes « inclusion » et « défi éthique de l'apprendre à bien vieillir » les 28 et 29 juin 2010. Plus d'une trentaine de participants en provenance d'Autriche, Bulgarie, France, Hongrie, Pologne et Roumanie ont abordé ces thèmes et identifié différentes bonnes pratiques. Une analyse a également été produite.

Le troisième atelier s'est déroulé les 3 et 4 octobre dernier à Graz en Autriche sur les thèmes « emploi » et « réponses nécessaires aux besoins des populations spécifiques » réunissant une quarantaine de participants. Là aussi, une compilation des pratiques et une analyse de celles-ci ont été produites.

III - La dernière étape du projet : la phase de restitution (2011)

La conférence de lancement et les trois ateliers du projet ont permis au groupe de tisser de bonnes relations de travail. Les délégations se connaissent à présent très bien, ce qui permet de mieux comprendre encore les politiques mises en place pour les personnes âgées chez les différents partenaires.

La phase d'échange doit se terminer par une phase de restitution qui servira de temps fort pour la diffusion des informations collectées pendant les ateliers et pour la conclusion du projet.

a / La diffusion des informations collectées

Conformément à la charte de projet signée par Monsieur le Président en septembre 2009, un « guide de bonnes pratiques » devrait être rédigé et imprimé. Il sera utilisable par toutes les collectivités partenaires du projet pour aider au développement de futures politiques « personnes âgées » mais aussi pour diffuser dans chacun des Etats du projet, et auprès de la Commission européenne, les travaux du groupe. La version devrait être imprimée en français par le Département du Nord. Une traduction en anglais du guide devrait être assurée par le Département du Nord, mais imprimée par la Municipalité de Varna.

b / La conclusion

Tout comme pour la conférence de lancement, il est nécessaire de réunir en un lieu, tous les partenaires du projet, les équipes qui se sont rencontrées lors des ateliers, les élus, les techniciens, et les acteurs qui travaillent au service des personnes âgées dans le Nord. Ceci permettra au Département du Nord d'afficher les conclusions d'un projet ambitieux, porté à son terme, et qui montre l'investissement du Département dans une démarche d'anticipation par rapport à l'une de ses plus importantes compétences : la politique « personnes âgées ». Cet événement se déroulera, à Lille, en juin 2011.

IV - Les éléments budgétaires

Le projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* » est un projet d'envergure qui place le Département du Nord au sein d'une problématique d'avenir au niveau européen. Depuis son lancement, ce projet a permis une reconnaissance de nos politiques « personnes âgées », une communication sur celles-ci, un travail reconnu à l'international (à titre d'exemple, le Département du Nord a été sollicité en début d'année 2010 par les Sénats français et polonais, pour venir présenter le projet à Poznan (Pologne) lors du forum de la coopération franco-polonaise), et un travail approfondi sur le futur des politiques « personnes âgées » en Europe.

La Commission européenne travaille sur l'opportunité d'introduire cette thématique dans les priorités transversales des programmes européens pour la future période de programmation 2013/2020.

Autre signe de cette mobilisation : 2012 vient d'être désignée « année européenne du vieillissement actif » par la Commission européenne elle-même.

Par ailleurs, le réseau européen constitué a de bonnes chances d'être pérennisé pour travailler de nouveau, à l'avenir, sur d'autres questions dans le domaine de l'action sociale ou autre.

Le guide de bonnes pratiques permettra également un plaidoyer des collectivités locales participantes, non seulement au niveau de leurs Etats respectifs, mais aussi au niveau de l'Union européenne (la Commission suivant par ailleurs le projet).

Compte tenu du leadership assuré par le Département du Nord, et de l'organisation par les partenaires du projet des différents ateliers, il est proposé que le Département prenne à sa charge la publication du guide de bonnes pratiques en français, sa traduction en anglais ainsi que l'organisation de la conférence de clôture en juin 2011 (la publication en anglais sera prise en charge par la Municipalité de Varna).

Coût estimatif de la conférence de clôture :

Traduction de documents avant la conférence	4 000 €
Pour l'organisation de la journée (200 personnes attendues) : Maquettage et impression des invitations, prestataire extérieur pour l'organisation de la journée, traduction simultanée 6 langues	38 000 €
Pour l'organisation du séjour des délégations étrangères (35 personnes environ) : Hébergement restauration et transport des délégations, visites, etc	15 000 €
Cadeaux remis aux délégations	1 000 €
Total estimé de l'opération	58 000 €

Coût estimatif de la publication du guide de bonnes pratiques :

Maquettage	DIC
Traduction de 60 pages environ en anglais	5 000 €
Impression de 60 pages environ quadri dos collé 600 ex	5 000 €
Total estimé de l'opération	10 000 €

Il est proposé au Conseil général, après avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines » :

- d'autoriser la mise en œuvre, par le Département du Nord, de la troisième phase du projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* » ;
- d'autoriser la participation financière du Département à hauteur de 68 000 € pour la traduction du guide de bonnes pratiques, sa publication, l'organisation de la conférence de clôture et du séjour attendant des partenaires européens du Département ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil Général à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 93048 articles 6234, 6228, 6236 du budget départemental de l'exercice 2011 intitulé « Coopération – Partenariats Internationaux » (Prestations) – OPERATION 09P7310A001.

N° 1.7

DRIPE/2010/1498

OBJET :

**PARTICIPATION DU DEPARTEMENT DU NORD
AU « FESTIVAL INTERNATIONAL DE THEATRE SCOLAIRE
FRANCOPHONE »**

I - Le Festival international de théâtre scolaire francophone

Depuis 1993, l'Association des Professeurs de français en Bulgarie (APFB) et le Centre Culturel et de Coopération

(Institut Français de Sofia) organisent chaque année le Festival international de théâtre scolaire francophone. Cette rencontre est devenue un rendez-vous incontournable pour de nombreux jeunes bulgares francophones de 14 à 18 ans. Chaque année, des troupes macédoniennes et roumaines participent au festival en tant que troupes invitées.

Le Festival est également l'occasion d'une session de formation à l'intention des professeurs de français en charge des ateliers théâtre dans les lycées (en Bulgarie les lycées sont ouverts aux 14-18 ans). Les formations se sont déroulées de novembre 2010 à février 2011 et ont eu lieu en Bulgarie par des intervenants du Théâtre de la Virgule (Centre transfrontalier de création théâtrale – Compagnie Jean-Marc Chotteau, Tourcoing).

L'édition 2011 du Festival aura lieu à Varna, Municipalité partenaire du Département du Nord, du 31 mars au 3 avril 2011. Il sera constitué de plusieurs temps forts :

- ateliers de formation pour les professeurs et accompagnateurs (lycées généraux, professionnels, bilingues, collèges et écoles primaires) ;
- ateliers de jeu théâtral pour les élèves (collégiens – lycéens) ;
- pour les troupes qui le souhaitent, présentation de leur pièce de 15 minutes sur le thème de l'adaptation ;
- spectacles : représentations théâtrales.

II - La participation au Festival international de théâtre scolaire francophone

Compte tenu des projets en cours entre le Nord et Varna, des bonnes relations de travail, et de l'axe « jeunesse » du plan d'action triennal qui a été signé à Varna le 23 juillet 2010, une participation au Festival a été ouverte à de jeunes nordistes.

Cette participation constitue une véritable opportunité pour nos collégiens. Outre l'ouverture à l'international et

l'échange culturel avec des bulgares, des roumains, des macédoniens et des polonais (cf. ci-après), cette participation constitue pour des jeunes une reconnaissance de leur travail dans une discipline extrascolaire.

Une vingtaine de collègues du Nord a mis en place un atelier théâtre. Tous travaillent avec des troupes professionnelles pour les encadrer. Le collège Joliot Curie de Fourmies bénéficie d'un de ces ateliers. La compagnie « Au fil du temps et des saisons » de Hirson y intervient dans le but d'ouvrir le théâtre aux jeunes en difficultés scolaires/sociales. Par ailleurs, cette compagnie est une petite structure, non encore subventionnée par le Département. Ce projet lui permettrait donc de bénéficier du soutien du Département pour son ouverture à l'international, et pour son action auprès de jeunes en difficultés. Le déplacement à Varna serait pour ces jeunes une véritable expérience.

De plus, eu égard aux démarches multilatérales qui ont été initiées par le Département du Nord dans son travail à l'international, les partenaires européens du Département ont à présent l'habitude de travailler ensemble (cf. concours photo « *Mon idée des frontières en Europe* » et projet « *Mieux vieillir en Europe : regards croisés de collectivités locales* »). A ce titre, l'Institut français de Varna, ayant eu écho de nos échanges avec un lycée francophone de Lodz (Lycée XIII – Pologne), a également souhaité ouvrir le Festival aux jeunes polonais. En effet, le Lycée XIII dispose d'une troupe de théâtre qui a été primée plusieurs fois au Festival polonais de théâtre francophone (le Lycée en Pologne est ouvert aux 14-18 ans également).

Enfin, la coopération entre le Nord et Varna vise également le rapprochement des structures culturelles et associatives des deux territoires. A ce titre, c'est une compagnie du Nord qui a été choisie pour assurer les formations des animateurs et des jeunes lors du Festival. En effet, le Théâtre de la Virgule, Centre transfrontalier de création théâtrale à Tourcoing, sera présent sur le Festival et fera partager son savoir faire auprès des jeunes et des adultes. Il est prévu que la troupe produise également une adaptation de « l'Eloge de la folie » d'Erasmus.

III - Intérêt du projet

L'invitation d'une troupe de collégiens du Nord, d'une troupe de lycéens de Lodz et d'une troupe professionnelle du Nord au Festival international de théâtre scolaire francophone est pleine de sens.

Ceci est tout d'abord le fruit du travail multilatéral engagé entre le Département du Nord, la Voïvodie de Lodz et la Municipalité de Varna, mais également de l'attention portée à la jeunesse dans nos actions de coopération.

Par ailleurs, ce projet présente de multiples intérêts :

- participer au rapprochement entre jeunes du Nord, de Lodz et de Varna, composante de nos échanges avec Lodz et Varna (objectif par ailleurs inscrit dans le plan d'action triennal signé avec Varna le 23 juillet 2010) ;
- participer à la logique de rapprochement entre

établissements du Nord, de Lodz et de Varna (des « jumelages » entre écoles pourraient être attendus) ;

- participer à la logique de rapprochement et de mise en valeur des structures culturelles et associatives du Nord et de Varna ;
- alimenter le travail engagé avec les alliances françaises de Lodz et de Varna – mais aussi avec les écoles/lycées de Lodz et de Varna ;
- participer à la logique de mise en œuvre de projets multipartites ;
- développer la logique de réseau dans nos actions de coopération ;
- participer à l'encouragement de la francophonie dans nos régions partenaires.

IV - Eléments budgétaires

L'alliance française de Varna estime le coût de la formation mise en place de novembre 2010 à février 2011 à 15 000 €. La semaine de Festival coûte environ 18000 €. Ce coût est pris en charge par les organisateurs et les sponsors de l'événement.

Les troupes étrangères paient une inscription au Festival d'environ 60 € par personne. Ce coût sera pris en charge par les troupes nordiste et polonaise participantes.

L'hébergement devrait être pris en charge par la Municipalité de Varna – sous réserve du vote de leur budget – pour un montant estimé à 5 000 €.

Le transport des jeunes et des accompagnateurs et de la troupe de théâtre serait pris en charge par le Département du Nord. Le coût de cette action est estimé à environ 12 000 €.

Il est proposé au Conseil général, après avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines » :

- d'autoriser la participation du Département du Nord au Festival international de théâtre scolaire francophone de Varna, via la participation de jeunes du Nord et de Lodz, à hauteur de 12 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil général à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'imputer la dépense correspondante au chapitre 93048 article 6234 du budget départemental de l'exercice 2011 intitulé « Coopération – Partenariats Internationaux » (Prestations) – OPERATION 09P731OA001.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

COMMISSION AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 4.1

DVD-E/2011/93

OBJET :

AMELIORATION DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE PROGRAMMATION 2011

Au titre de l'année 2011, un programme global de 30 000 000 € permet la mise en œuvre du volet « Travaux d'Amélioration » du Plan Routier Départemental 2011-2015, dans le cadre de l'autorisation de programme de 160 000 000 € mise en place en 2011 sur la durée du Plan.

Les principales rubriques citées ci-après confirment l'ambition du Département d'assurer la sauvegarde du patrimoine et le développement d'un réseau d'infrastructures performant.

PROGRAMME

Le Budget 2011 permettra d'engager en priorité le programme principal suivant :

- * un programme de renforcement de chaussée (travaux d'amélioration) pour un montant de 7 344 000 € pour 27 opérations sur une longueur de 47 kilomètres,
- * un programme de 13 322 000 € d'amélioration des couches de roulement comprenant les enduits superficiels, les coulis, les produits spéciaux et les enrobés,
- * un programme de réparations ponctuelles pour 3 242 000 €,
- * un programme d'aménagement d'aires de stockage pour un montant de 75 000 € pour 2 opérations,
- * un programme d'aménagement ou de reconstruction d'ouvrages d'art et d'ouvrages hydrauliques pour un montant de 4 139 000 € pour 49 ouvrages d'art et pour un montant de 474 000 € pour 14 ouvrages hydrauliques,
- * un programme de marquage de 1 400 000 € associé aux opérations du programme d'amélioration,
- * la poursuite des travaux programmés antérieurement non achevés au 31 décembre 2010,
- * les études ou prestations préalables aux travaux inscrits au programme 2011 ou nécessaires à l'élaboration du prochain programme : sondages, études, laboratoire, prestations topographiques, auscultation des chaussées, prestations d'assistance à

la maîtrise d'ouvrage, etc....,

- * le contrôle des travaux, les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé éventuellement nécessaires pour le suivi des travaux d'ouvrages d'art et des travaux d'amélioration des routes départementales,
- * les travaux d'urgence visant à la sauvegarde du patrimoine routier.

Dans le cadre du programme 2011 d'amélioration de la voirie départementale, le Département assure la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement des travaux de mise à niveau d'ouvrages d'assainissement liés aux travaux d'amélioration du réseau départemental pour le compte :

- de Régie SIDEN France en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- de Régie SIAN en application de la délibération de la Commission Permanente du 26 septembre 2005,
- du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cambrai (S.I.A.C) en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- de la Communauté de Communes de l'Est du Douaisis (C.C.E.D) en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- du Syndicat Mixte du Val de Sambre en application de la délibération de la Commission Permanente du 26 septembre 2005,
- de Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- de Lille Métropole Communauté Urbaine en application de la délibération de la Commission Permanente du 25 septembre 2006.

Ces dépenses seront remboursées par les gestionnaires de réseaux concernés.

Si des économies peuvent être réalisées suite aux résultats des appels d'offres ou si le budget le permet, le programme complémentaire ci-après pourra être exécuté en totalité ou en partie en 2011 :

- un programme de 16 475 000 € d'amélioration des couches de roulement comprenant les enduits superficiels, les coulis, les produits spéciaux et les enrobés,
- 3 aires de stockage de matériaux pour 140 000 €,
- des réparations ponctuelles pour 2 067 000 €,
- un programme de renforcement de chaussée (travaux d'amélioration) pour un montant de 33 037 000 € pour 62 opérations sur une longueur de 103 km,
- un programme d'aménagement ou de reconstruction d'ouvrages hydrauliques comptant 4 opérations pour un montant de 110 000 €.

La réalisation des travaux et prestations de service sera assurée comme suit :

- pour les enduits superficiels, coulis, produits spéciaux, enrobés repris dans les tableaux annexés : marchés généraux existants et, le cas échéant, marchés de travaux divers routiers pour les travaux

de remise en état préalables,

routiers existants,

- pour les réparations ponctuelles reprises dans les tableaux annexés : marchés généraux d'enrobés existants lorsque les réparations ne portent que sur des produits noirs ou marchés de travaux divers

- pour les aires de stockage reprises dans les tableaux annexés : marchés de travaux divers routiers existants à l'exception de l'opération spécifique reprise ci-après qui fera l'objet d'un marché par procédure adaptée :

Unité Territoriale d'Avesnes	
CER Avesnelles – Aménagement du parking et de l'accès au dépôt de sel	70 000 €

- pour les travaux d'amélioration, pour les opérations reprises dans les tableaux annexés : marchés généraux existants ou marchés spécifiques existants

- à l'exception des opérations spécifiques ci-après qui feront l'objet de marchés par Unité Territoriale par appels d'offres ouverts ou par procédures adaptées :

Unité Territoriale de Dunkerque	
RD 11 – Bourbourg – PR 10+0468 à 11+0611	210 000 €
RD 26 – Ochtezeele, Noordpeene, Zuytpeene, Wemaers-Cappel – PR 13+0726 à 16+0740	286 000 €
RD 943b – Boeseghem – PR 0+0350 à 0+0575	180 000 €
Programme complémentaire	
RD 11 – Bourbourg, Looberghe – PR 11+0797 à 14+0956	480 000 €

Unité Territoriale de Lille	
RD 945 – Houplines – PR 17+0235 à 18+0466	720 000 €

Unité Territoriale de Cambrai	
RD 118 – Iwuy – PR 0+0000 à 0+0768	380 000 €
RD 140 – Sancourt – PR 14+0504 à 15+0136	300 000 €
RD 115 – Mazinghien – PR 23+0068 à 24+0893	335 000 €
Programme complémentaire	
RD 140 – Sancourt – PR 13+0900 à 14+0504	300 000 €

Unité Territoriale de Valenciennes	
RD 40 – Thiant, Maing, Trith-Saint-Léger, Aulnoy-lez-Valenciennes – PR 19+0792 à 24+0698	985 000 €

Unité Territoriale d'Avesnes	
RD 87 – Gommegnies – PR 18+0335 à 19+0252	380 000 €

suivant le découpage ci-après pour les Unités Territoriales de Dunkerque et Cambrai :

Unité Territoriale de Dunkerque		
Marché spécifique		
Lot 1	Tranche Ferme RD 11 – Bourbourg – PR 10+0468 à 11+0611	210 000 €
	Tranche conditionnelle RD 11 – Bourbourg, Looberghe – PR 11+0797 à 14+0956	480 000 €
Lot 2	RD 26 – Ochtezeele, Noordpeene, Zuytpeene, Wemaers-Cappel – PR 13+0726 à 16+0740	286 000 €
Lot 3	RD 943b – Boeseghem – PR 0+0350 à 0+0575	180 000 €

Unité Territoriale de Cambrai		
Marché spécifique		
Lot 1	RD 118 – Iwuy – PR 0+0000 à 0+0768	380 000 €
Lot 2	Tranche ferme : RD 140 – Sancourt – PR 14+0504 à 15+0136	300 000 €
	Tranche conditionnelle RD 140 – Sancourt – PR 13+0900 à 14+0504 (programme complémentaire)	300 000 €
Lot 3	RD 115 – Mazinghien – PR 23+0068 à 24+0893	335 000 €

- pour les ouvrages d’art (ouvrages > 2m) repris dans les tableaux annexés : marchés à bons de commande existants à l’exception des ouvrages spécifiques ci-après :

Unité Territoriale de Dunkerque		
	RD 947 – Houtkerque – PR 35+0995	187 000 €
	RD 77 – Steenwerck – PR 9+0520	103 400 €
	RD 38 – Steenwerck – PR 15+0401	99 000 €
	RD 2 – Tétéghem – PR 26+0960	74 000 €

Unité Territoriale de Lille		
	RD 41 – Sainghin-en-Weppes – PR 10+0747	264 000 €
	RD 41 – Sainghin-en-Weppes – PR 10+0689	182 600 €
	RD 925 – Seclin – PR 5+0270	132 000 €
	RD 651 – Lille – PR 2+0441	113 300 €
	RD 191 – Neuville-en-Ferrain – PR 4+0199	126 500 €
	RD 639 – Neuville-en-Ferrain – PR 1+0656	94 600 €
	RD 656 – Wasquehal – PR 6+0850	154 000 €

Unité Territoriale de Valenciennes		
	RD 70 – Petite-Forêt – PR 9+0289	357 500 €
	RD 70 – Rouvignies – PR 4+0017	106 700 €
	RD 350 – Estreux – PR 3+0005	187 000 €

Unité Territoriale d’Avesnes		
	RD 123 – Sémeries – PR 9+0030	215 600 €
	RD 964 – Fourmies – PR 30+0404	130 900 €

qui feront l’objet de marchés par Unité Territoriale par appel d’offres ouvert à 6 lots suivant le découpage ci-après :

Lot 1 : Unité Territoriale de Dunkerque		
Lot à 4 rubriques		
Rubrique 1	RD 947 – Houtkerque – PR 35+0995	187 000 €
Rubrique 2	RD 77 – Steenwerck – PR 9+0520	103 400 €
Rubrique 3	RD 38 – Steenwerck – PR 15+0401	99 000 €
Rubrique 4	RD 2 – Tétéghem – PR 26+0960	74 000 €

Lot 2 : Unité Territoriale de Lille		
Tranche Ferme	RD 41 – Sainghin-en-Weppes – PR 10+0747	264 000 €
Tranche Conditionnelle	RD 41 – Sainghin-en-Weppes – PR 10+0689	182 600 €

Lot 3 : Unité Territoriale de Lille		
Lot à 2 rubriques		
Rubrique 1	RD 925 – Seclin – PR 5+0270	132 000 €
Rubrique 2	RD 651 – Lille – PR 2+0441	113 300 €

Lot 4 : Unité Territoriale de Lille		
Lot à 3 rubriques		
Rubrique 1	RD 191 – Neuville-en-Ferrain – PR 4+0199	126 500 €
Rubrique 2	RD 639 – Neuville-en-Ferrain – PR 1+0656	106 700 €
Rubrique 3	RD 656 – Wasquehal – PR 6+0850	154 000 €

Lot 5 : Unité Territoriale de Valenciennes		
Lot à 3 rubriques		
Rubrique 1	RD 70 – Petite-Forêt – PR 9+0289	357 500 €
Rubrique 2	RD 70 – Rouvignies – PR 4+0017	106 700 €
Rubrique 3	RD 350 – Estreux – PR 3+0005	187 000 €

Lot 6 : Unité Territoriale d'Avesnes		
RD 123 – Sémeries – PR 9+0030		215 600 €
RD 964 – Fourmies – PR 30+0404		130 900 €

routiers à l'exception des ouvrages spécifiques ci-après :

- pour les ouvrages hydrauliques (ouvrages < 2m) repris dans les tableaux annexés : marchés à bons de commande existants ou marchés de travaux divers

Unité Territoriale d'Avesnes		
RD 83 – Wallers-en-Fagne – PR 13+0430		70 000 €
RD 83 – Eppe-Sauvage – PR 7+0220		100 000 €
RD 649 – La Longueville – PR 92+0400		63 000 €

qui feront l'objet d'une procédure adaptée, suivant le découpage ci-après :

Unité Territoriale d'Avesnes		
Marché spécifique à 3 rubriques		
Rubrique 1	RD 83 – Wallers-en-Fagne – PR 13+0430	70 000 €
Rubrique 2	RD 83 – Eppe-Sauvage – PR 7+0220	100 000 €
Rubrique 3	RD 649 – La Longueville – PR 92+0400	63 000 €

- pour le renouvellement des arbres d'alignement du domaine public départemental sur le territoire de l'Unité Territoriale de Lille : marché à bons de commande existant,
- pour les interventions d'urgence sur chaussée : marchés généraux d'enrobés existants ou marchés de travaux divers routiers ou marchés spécifiques par

appels d'offres ouverts ou procédures adaptées selon la nature de l'intervention,

- pour les interventions d'urgence sur ouvrage (ouvrages d'art ou ouvrages hydrauliques) : marchés à bons de commande existants ou marchés de travaux divers routiers ou marchés spécifiques par appels d'offres ouverts ou procédures adaptées selon

la nature de l'intervention, conventions particulières avec la SNCF et/ou RFF pour les ouvrages de franchissement des voies ferrées dans la limite d'un montant de 50 000 €,

- pour les missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé : marchés généraux ou spécifiques existants,
- pour les prestations de géomètre : marchés spécifiques passés dans le cadre d'un accord cadre existant,
- pour les études ou prestations préalables aux travaux inscrits au programme 2011 ou à inscrire à un programme ultérieur (études, laboratoire, sondages, les auscultations de chaussées, etc.) : marchés généraux existants pour les études laboratoire, les contrôles, les sondages et les auscultations de chaussées, appels d'offres ouverts ou procédures adaptées pour les prestations spécifiques ou opérations spécifiques,
- pour les prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages d'art : procédures adaptées compte tenu de leur rattachement à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ou par appels d'offres ouverts,

- pour les travaux de réparations occasionnés par le gel-dégel ou autres intempéries (inondation, tempêtes...) : marchés généraux d'enrobés existants ou marchés de travaux divers routiers ou marchés par appels d'offres ouverts ou procédures adaptées selon la nature de l'intervention.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Aménagement des Territoires » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le programme 2011 d'amélioration de la voirie départementale conformément au présent rapport et à ses annexes.
- autoriser Monsieur le Président à :
 - * poursuivre les travaux programmés antérieurement et non réalisés au 31 décembre 2010,
 - * lancer les marchés de travaux et prestations de service et engager les procédures de consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants :
- sous la forme de marché à procédure adaptée pour l'opération ci-après reprise dans les tableaux annexés dans la rubrique « Aire de stockage » :

Unité Territoriale d'Avesnes	
CER Avesnelles – Aménagement du parking et de l'accès au dépôt de sel	70 000 €

- sous la forme de marchés à procédure adaptée ou par appels d'offres ouverts pour les opérations ci-après

reprises dans les tableaux annexés dans la rubrique « Travaux d'amélioration » :

Unité Territoriale de Dunkerque	
RD 11 – Bourbourg – PR 10+0468 à 11+0611	210 000 €
RD 26 – Ochteele, Noordpeene, Zuytpeene, Wemaers-Cappel – PR 13+0726 à 16+0740	286 000 €
RD 943b – Boeseghem – PR 0+0350 à 0+0575	180 000 €
Programme complémentaire	
RD 11 – Bourbourg, Looberghe – PR 11+0797 à 14+0956	480 000 €

Unité Territoriale de Lille	
RD 945 – Houplines – PR 17+0235 à 18+0466	720 000 €

Unité Territoriale de Cambrai	
RD 118 – Iwuy – PR 0+0000 à 0+0768	380 000 €
RD 140 – Sancourt – PR 14+0504 à 15+0136	300 000 €
RD 115 – Mazinghien – PR 23+0068 à 24+0893	335 000 €
Programme complémentaire	
RD 140 – Sancourt – PR 13+0900 à 14+0504	300 000 €

Unité Territoriale de Valenciennes	
RD 40 – Thiant, Maing, Trith-Saint-Léger, Aulnoy-lez-Valenciennes – PR 19+0792 à 24+0698	985 000 €

Unité Territoriale d’Avesnes	
RD 87 – Gommegnies – PR 18+0335 à 19+0252	380 000 €

suivant le découpage ci-après pour les Unités Territoriales de Dunkerque et Cambrai :

Unité Territoriale de Dunkerque		
Marché spécifique		
Lot 1	Tranche Ferme RD 11 – Bourbourg – PR 10+0468 à 11+0611	210 000 €
	Tranche conditionnelle RD 11 – Bourbourg, Looberghe – PR 11+0797 à 14+0956	480 000 €
Lot 2	RD 26 – Ochtezeele, Noordpeene, Zuytpeene, Wemaers-Cappel – PR 13+0726 à 16+0740	286 000 €
Lot 3	RD 943b – Boeseghem – PR 0+0350 à 0+0575	180 000 €

Unité Territoriale de Cambrai		
Marché spécifique		
Lot 1	RD 118 – Iwuy – PR 0+0000 à 0+0768	380 000 €
Lot 2	Tranche ferme : RD 140 – Sancourt – PR 14+0504 à 15+0136	300 000 €
	Tranche conditionnelle RD 140 – Sancourt – PR 13+0900 à 14+0504 (programme complémentaire)	300 000 €
Lot 3	RD 115 – Mazinghien – PR 23+0068 à 24+0893	335 000 €

- sous la forme de marchés à procédure adaptée pour les opérations ci-après reprises dans les tableaux annexés dans la rubrique « Amélioration – Ouvrages hydrauliques » :

Unité Territoriale d’Avesnes	
RD 83 – Wallers-en-Fagne – PR 13+0430	70 000 €
RD 83 – Eppe-Sauvage – PR 7+0220	100 000 €
RD 649 – La Longueville – PR 92+0400	63 000 €

suivant le découpage ci-après :

Unité Territoriale d’Avesnes		
Marché spécifique à 3 rubriques		
Rubrique 1	RD 83 – Wallers-en-Fagne – PR 13+0430	70 000 €
Rubrique 2	RD 83 – Eppe-Sauvage – PR 7+0220	100 000 €
Rubrique 3	RD 649 – La Longueville – PR 92+0400	63 000 €

- sous la forme de marchés à procédure adaptée lorsque ces prestations sont rattachées à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l’article 28 du Code des Marchés Publics ou en appels d’offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics

pour les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages d'art,

géomètres,

– sous la forme de marchés spécifiques dans le cadre d'un accord cadre existant pour les prestations de

– sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts à 6 lots pour les ouvrages d'art ci-après :

Unité Territoriale de Dunkerque	
RD 947 – Houtkerque – PR 35+0995	187 000 €
RD 77 – Steenwerck – PR 9+0520	103 400 €
RD 38 – Steenwerck – PR 15+0401	99 000 €
RD 2 – Tétéghem – PR 26+0960	74 000 €

Unité Territoriale de Lille	
RD 41 – Sainghin en Weppes – PR 10+0747	264 000 €
RD 41 – Sainghin en Weppes – PR 10+0689	182 600 €
RD 925 – Seclin – PR 5+0270	132 000 €
RD 651 – Lille – PR 2+0441	113 300 €
RD 191 – Neuville-en-Ferrain – PR 4+0199	126 500 €
RD 639 – Neuville-en-Ferrain – PR 1+0656	94 600 €
RD 656 – Wasquehal – PR 6+0850	154 000 €

Unité Territoriale de Valenciennes	
RD 70 – Petite-Forêt – PR 9+0289	357 500 €
RD 70 – Rouvignies – PR 4+0017	106 700 €
RD 350 – Estreux – PR 3+0005	187 000 €

Unité Territoriale d'Avesnes	
RD 123 – Sémeries – PR 9+0030	215 600 €
RD 964 – Fourmies – PR 30+0404	130 900 €

suivant le découpage ci-après :

Lot 1 : Unité Territoriale de Dunkerque		
Lot à 4 rubriques		
Rubrique 1	RD 947 – Houtkerque – PR 35+0995	187 000 €
Rubrique 2	RD 77 – Steenwerck – PR 9+0520	103 400 €
Rubrique 3	RD 38 – Steenwerck – PR 15+0401	99 000 €
Rubrique 4	RD 2 – Tétéghem – PR 26+0960	74 000 €

Lot 2 : Unité Territoriale de Lille		
Tranche Ferme	RD 41 – Sainghin-en-Weppes – PR 10+0747	264 000 €
Tranche Conditionnelle	RD 41 – Sainghin-en-Weppes – PR 10+0689	182 600 €

Lot 3 : Unité Territoriale de Lille		
Lot à 2 rubriques		
Rubrique 1	RD 925 – Seclin – PR 5+0270	132 000 €
Rubrique 2	RD 651 – Lille – PR 02+0441	113 300 €

Lot 4 : Unité Territoriale de Lille		
Lot à 3 rubriques		
Rubrique 1	RD 191 – Neuville-en-Ferrain – PR 4+0199	126 500 €
Rubrique 2	RD 639 – Neuville-en-Ferrain – PR 1+0656	106 700 €
Rubrique 3	RD 656 – Wasquehal – PR 6+0850	154 000 €

Lot 5 : Unité Territoriale de Valenciennes		
Lot à 3 rubriques		
Rubrique 1	RD 70 – Petite-Forêt – PR 9+0289	357 500 €
Rubrique 2	RD 70 – Rouvignies – PR 4+0017	106 700 €
Rubrique 3	RD 350 – Estreux – PR 3+0005	187 000 €

Lot 6 : Unité Territoriale d'Avesnes		
	RD 123 – Sémeries – PR 9+0030	215 600 €
	RD 964 – Fourmies – PR 30+0404	130 900 €

– sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, ou procédures adaptées pour :

→ les interventions d'urgence sur chaussée, dépendances ou ouvrages (ouvrages d'art ou ouvrages hydrauliques) non visés par les marchés généraux,

→ les réparations ponctuelles qui ne portent pas que sur des produits noirs,

* engager les opérations du programme principal tel que défini dans le rapport,

* engager les opérations du programme complémentaire en fonction de la disponibilité des crédits, pour les opérations reprises aux tableaux annexés dans le cadre des marchés généraux ou des marchés de travaux divers routiers.

* engager tous travaux d'urgence de sauvegarde du patrimoine routier,

* lancer les procédures de consultation pour les opérations de réparation liées aux dégâts occasionnés par le gel-dégel ou autres intempéries (inondations, tempêtes,...) par appels d'offres ouverts en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ou par procédures adaptées en fonction de la nature de l'intervention lorsque leur réalisation ne peut être assurée dans le cadre des marchés généraux ou des marchés de travaux divers routiers et à signer les marchés correspondants,

* signer les conventions à passer avec la SNCF et/ou RFF pour les travaux d'urgence sur les ouvrages de franchissement des voies ferrées dans la limite d'un montant de 50 000 €,

* en cas d'appels d'offres infructueux, à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés,

* signer les contrats, conventions, marchés et tous les actes correspondants,

* signer les décisions entrant dans le cadre de l'application des C.C.A.G. nécessaires à la réalisation des projets,

* signer les bons de commande relatifs aux travaux, prestations de service ou fournitures dans le cadre des marchés généraux existants, des marchés de travaux divers routiers existants.

– imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 90621, natures comptables 23151, 2031, 2151 et 23152 – Programme c04D10P1090 (10P1090APD3) du budget départemental 2011.

N° 4.2

DVD-E/2011/103

OBJET :

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE DEPARTEMENTALE
PROGRAMMATION 2011**

Au titre de l'année 2011, il est inscrit un crédit de 26 419 270 € sur les articles 93621 et 93622, au titre de l'entretien de la voirie départementale.

Les principales rubriques citées ci-après confirment l'ambition du Département d'assurer la sauvegarde du patrimoine et le développement d'un réseau d'infrastructures performant.

PROGRAMME

Le Budget 2011 permettra de réaliser :

- * le programme de curage et dérasement d'un montant de 1 660 000 € portant sur un linéaire de 480 km de curage de fossés et une surface de 539 000 m² de dérasement d'accotement.
- * le fauchage, l'entretien paysager, l'élagage et l'abattage d'arbres.
La dotation réservée à la gestion des dépendances vertes s'élève à 1 477 000 €.
- * la signalisation horizontale.
Une dotation de 2 500 000 € sera consacrée au renouvellement du marquage pour environ 1 600 km de voies.
- * le service hivernal
Un budget de 12 700 000 € est prévu pour l'année 2011, afin de tenir compte des conditions climatiques très défavorables rencontrées au cours de la première moitié de la campagne 2010-2011.
- * l'entretien des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques.
Une dotation de 520 000 € est prévue pour la remise en état de 12 ouvrages d'art et de 12 ouvrages hydrauliques.

Par ailleurs, il convient de prendre en compte dans le programme d'entretien 2011 :

- la poursuite et l'achèvement des travaux programmés antérieurement non achevés au 31 décembre 2010,
- les prestations d'inspections détaillées et les visites par plongeurs des ouvrages d'art,
- les visites par plongeurs des ouvrages hydrauliques,
- les prestations d'inspection détaillées des ouvrages gérés par la SNCF,
- les investigations particulières sur les ouvrages d'art en vue de la définition du programme de travaux,
- les études ou prestations préalables aux travaux inscrits au programme 2011 ou à inscrire à un programme ultérieur : sondages, études, laboratoire, prestations topographiques, diagnostics phytosanitaires, fouilles archéologiques, auscultation des chaussées, prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, etc.,
- le contrôle des travaux, les missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé éventuellement nécessaires pour le suivi des travaux d'ouvrage d'art et des travaux d'entretien des routes départementales,
- les prestations d'auscultation des chaussées nécessaires pour le suivi des barrières de dégel,

- les prestations de maintenance des cryopédromètres permettant la mesure des profondeurs de gel en chaussée,
- les prestations de maintenance des appareils de mesure (thermo-hygromètres) pour la viabilité hivernale,
- les prestations de maintenance des stations météorologiques automatiques,
- les prestations de services météorologiques,
- les prestations d'édition des cartes de barrières de dégel,
- les études, contrôles ou travaux nécessaires au Service d'Expertise et d'Ingénierie des Sols et Matériaux (SEISM),
- les prestations d'entretien des stations de relèvement,
- les prestations d'entretien des passages à niveau relevant du Département,
- les prestations de nettoyage des graffitis sur les ouvrages (ouvrages d'art, murs, écrans phoniques, etc.),
- les prestations d'entretien des installations d'éclairage public (aire de Callicanes sur la RD 948) et des feux tricolores relevant du Département,
- la fourniture de poubelles pour aires d'arrêt le long des routes départementales.

Dans le cadre du programme 2011 d'entretien de la voirie départementale, le Département assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de mise à niveau d'ouvrages d'assainissement dus aux travaux d'entretien du réseau départemental ; il faut prendre en compte les dépenses faites pour le compte :

- de Régie SIDEN France en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- de Régie SIAN en application de la délibération de la Commission Permanente du 26 septembre 2005,
- du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Cambrai (S.I.A.C) en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- de la Communauté de Communes de l'Est du Douaisis (C.C.E.D) en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- du Syndicat Mixte du Val de Sambre en application de la délibération de la Commission Permanente du 26 septembre 2005,
- de Dunkerque Grand Littoral Communauté Urbaine en application de la délibération de la Commission Permanente du 12 juillet 2004,
- de Lille Métropole Communauté Urbaine en application de la délibération de la Commission Permanente du 25 septembre 2006.

Ces dépenses seront compensées par des recettes d'un montant équivalent.

Si des économies peuvent être réalisées suite aux résultats des appels d'offres ou si le budget le permet, le programme complémentaire ci-après pourra être exécuté en totalité ou en partie en 2011 :

- curage et dérasement : 590 000 € pour un linéaire de 141 km de curage de fossés et une surface de 191 000 m² de dérasement d'accotement,
- ouvrages hydrauliques : 227 000 € pour 27 ouvrages hydrauliques.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à engager :

- les opérations du programme d'entretien tel que défini dans le rapport,
- les dépenses d'entretien courant (fournitures diverses pour travaux en régie, location de petits matériels, petites interventions ponctuelles, etc.),
- les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public départemental occasionnés par des tiers,
- tous travaux de sauvegarde du patrimoine routier et les travaux d'urgence,
- le cas échéant, les opérations du programme complémentaire et les réparations liées aux dégâts occasionnés par le gel-dégel ou autres intempéries (inondations, tempêtes...).

La réalisation des travaux, des prestations de service et des fournitures sera assurée comme suit :

- pour les prestations de curage et dérasement : marchés généraux existants pour les opérations reprises dans les tableaux annexés,
- pour les prestations de fauchage et d'entretien paysager : marchés généraux ou spécifiques existants,
- pour les prestations d'élagage, d'abattage et de replantation d'arbres : marchés généraux ou spécifiques existants ou des marchés de travaux divers routiers existants,
- pour les travaux de signalisation horizontale : marchés généraux existants,
- pour les ouvrages d'art (ouvrages > 2m) repris dans les tableaux annexés : marchés à bons de commande existants,
- pour les ouvrages hydrauliques (ouvrages < 2m) : marchés de travaux divers routiers ou marchés à bons de commande existants,
- pour les inspections détaillées des ouvrages d'art : marchés spécifiques par procédures adaptées, lorsque ces prestations sont rattachées à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics ou en appels d'offres ouverts,
- pour les inspections détaillées des ouvrages d'art

gérés par la SNCF : convention avec la SNCF dans la limite d'un montant de 10 000 € par inspection détaillée,

- pour les visites par plongeurs des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques : marchés à bons de commande existants. Ces marchés venant à échéance en 2011, il y a lieu de prévoir leur renouvellement par appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics suivant les montants annuels ci-après :
Montant minimum : 30 000 €TTC
Montant maximum : 120 000 €TTC
- pour les investigations particulières sur les ouvrages d'art : marchés spécifiques par procédures adaptées, compte tenu de leur rattachement à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ou en appels d'offres ouverts,
- pour les interventions d'urgence sur chaussée ou dépendances : marchés généraux d'enrobés existants ou marchés de travaux divers routiers ou marchés spécifiques par appels d'offres ouverts,
- pour les interventions d'urgence sur ouvrage (ouvrages d'art ou ouvrages hydrauliques) : marchés à bons de commande existants ou marchés de travaux routiers ou marchés spécifiques par appels d'offres ouverts, conventions particulières à passer avec la SNCF et/ou RFF pour les ouvrages de franchissement des voies ferrées dans la limite d'un montant de 50 000 €,
- pour les auscultations des chaussées nécessaires pour le suivi des barrières de dégel, le contrôle des travaux et les prestations de laboratoire nécessaires à la définition des travaux d'entretien de la voirie départementale : marchés généraux existants,
- pour les missions de coordination en matière de sécurité et protection de la santé : marchés généraux ou spécifiques existants,
- pour les prestations de géomètre : marchés spécifiques passés dans le cadre d'un accord cadre existant,
- pour la maintenance des cryopédomètres et des stations météorologiques : procédure adaptée, compte tenu de leur rattachement à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics ou par appels d'offres ouverts,
- pour les prestations de services météorologiques : marché spécifique existant,
- pour la maintenance des appareils de mesure (thermo-hygromètres) pour la viabilité hivernale : marché à bons de commande existant,

- pour la fourniture de poubelles pour aires d'arrêt le long des routes départementales : marchés à bons de commande existants,
 - pour les études ou prestations préalables aux travaux inscrits au programme 2011 ou à inscrire à un programme ultérieur (études, laboratoire, sondages, auscultation de chaussées, etc.) : marchés généraux existants pour les études laboratoire, les contrôles et les sondages, marchés à bons de commande existants ou appels d'offres ouverts,
 - pour les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages d'art : procédures adaptées compte tenu de leur rattachement à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics ou par appels d'offres ouverts,
 - pour les dépenses d'entretien courant (petites interventions ponctuelles) et les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public départemental : marchés généraux d'enrobés, marchés de travaux divers routiers, marchés généraux de signalisation de police, de signalisation directionnelle et de glissières existants,
 - pour les travaux de réparations occasionnés par le gel-dégel ou autres intempéries (inondation, tempêtes,...) : marchés généraux d'enrobés existants ou marchés de travaux divers routiers ou marchés par appels d'offres ouverts,
 - pour l'édition des cartes de barrières de dégel : procédures adaptées, compte tenu de leur rattachement à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics ou en appel d'offres ouvert,
 - pour les études, contrôles ou travaux nécessaires au Service d'Expertise et d'Ingénierie des Sols et Matériaux : marchés généraux existants pour les études et contrôles – marchés généraux existants ou marchés de travaux divers routiers ou par appels d'offres ouverts pour les travaux,
 - pour les prestations d'entretien des installations d'éclairage public et des feux tricolores : marchés par procédures adaptées compte tenu de leur rattachement à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics ou en appel d'offres ouvert,
 - pour les prestations d'entretien des stations de relèvement : marchés à bons de commande existants,
 - pour les prestations d'entretien des passages à niveau relevant du Département : convention à établir avec la SNCF,
 - pour les prestations de nettoyage des graffitis sur les ouvrages (ouvrages d'art, murs, écrans phoniques, etc.) : marchés à bons de commande existants ou par appels d'offres ouverts,
 - pour les diagnostics phytosanitaires : marché à bons de commande existants,
 - pour la fourniture de sel : marché à bons de commande existant.
- Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Aménagement des Territoires », est invité à statuer et le cas échéant à :
- approuver le programme 2011 d'entretien de la voirie départementale conformément au rapport,
 - autoriser Monsieur le Président à :
 - * poursuivre les travaux programmés antérieurement et non réalisés au 31 décembre 2010,
 - * lancer les marchés de travaux, prestations de service et fournitures et engager les procédures de consultation des entreprises et à signer les marchés correspondants,
 - sous la forme de marchés par procédures adaptées, lorsque ces prestations sont rattachées à une unité fonctionnelle dont le montant estimé est inférieur au seuil visé au II de l'article 28 du Code des Marchés Publics, ou en appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour :
 - * les prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les ouvrages d'art,
 - * les prestations d'entretien des installations d'éclairage public et des feux tricolores,
 - * l'édition des cartes de barrières de dégel,
 - * la maintenance des cryopédomètres et des stations météorologiques.
 - sous la forme de marchés spécifiques dans le cadre d'un accord cadre existant pour :
 - * les prestations de géomètres.
 - sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics ou par procédures adaptées en fonction de la nature de l'intervention, pour :
 - * les inspections détaillées des ouvrages d'art.
 - sous la forme de marchés par appels d'offres ouverts, en application des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour :
 - * les études ou prestations préalables aux travaux inscrits au programme,
 - * les prestations de nettoyage des graffitis sur les ouvrages,
 - * les interventions d'urgence sur ouvrages (ouvrages d'art ou ouvrages hydrauliques), pour les opérations de nature spécifique non visées par les marchés généraux,
 - * les travaux réalisés par le Service d'Expertise et d'Ingénierie des Sols et Matériaux, et le cas

échéant pour les réparations ponctuelles qui ne portent pas que sur des produits noirs et les interventions d'urgence sur chaussée ou dépendances pour les opérations ne portant pas que sur des produits noirs.

- sous la forme de marchés par appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande d'une durée d'un an renouvelable 3 fois en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics suivant les montants annuels ci-après, pour les visites par plongeurs des ouvrages d'art et des ouvrages hydrauliques :

Montant minimum : 30 000 €TTC

Montant maximum : 120 000 €TTC

- * engager les travaux du programme d'entretien tel que défini dans le rapport.
- * engager les dépenses et travaux d'entretien courant (fournitures diverses pour travaux en régie et location de petits matériels, petites interventions ponctuelles, etc...) et les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public départemental occasionnés par des tiers.
- * engager tous travaux de sauvegarde du patrimoine routier.
- * signer les conventions à passer avec :
 - la SNCF pour l'entretien des passages à niveau relevant du Département,
 - la SNCF et/ou RFF pour les interventions d'urgence sur les ouvrages de franchissement des voies ferrées dans la limite d'un montant de 50 000 €,
 - la SNCF pour les inspections détaillées des ouvrages gérés par la SNCF dans la limite de 10 000 € par inspection détaillée.
- * engager, le cas échéant, les travaux ou prestations de service, prévus dans le programme complémentaire dans le cadre des marchés généraux existants ou dans le cadre des marchés de travaux divers routiers.
- * signer les décisions entrant dans le cadre de l'application des C.C.A.G. nécessaires à la réalisation des projets.
- autoriser Monsieur le Président, en cas d'appels d'offres infructueux, à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés.
- autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande relatifs aux travaux, prestations de service ou fournitures dans le cadre des marchés généraux existants.
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats,

les conventions, les marchés et tous les actes correspondants.

- imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget départemental 2011 sur les articles 93621 et 93622.

N° 4.3

DVD-E/2011/75

OBJET :

**PORT DEPARTEMENTAL DE GRAVELINES –
GRAND-FORT-PHILIPPE
CANTON DE GRAVELINES
APPROBATION DU PROGRAMME TRAVAUX ET
PRESTATIONS 2011**

Au titre du budget « entretien et exploitation » de la Voirie Départementale, le programme de fonctionnement 2011 du Port Départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe s'élève à 90 000 €. La décomposition prévisionnelle de cette enveloppe est la suivante (les lignes étant fongibles) :

Fournitures diverses pour travaux en régie pour un montant de 35 000 €

Il s'agit notamment :

- de produits phytosanitaires,
- de bois pour la reconstruction des balises ou la réparation des portes d'écluses,
- de métal pour la réparation des portes d'écluses ou la création de passerelles de sécurité,
- de peinture, de quincaillerie, de matériel électrique ou de matériaux de construction pour divers travaux d'entretien.

Travaux à l'entreprise et prestations de service pour un montant de 45 000 €

Les travaux et prestations envisagés portent notamment sur les rubriques suivantes :

- nettoyage des seuils des écluses et déblocage de vannes (interventions par plongeurs),
- réparations sur les portes d'écluses (remplacement des pivots, des palets d'usure, réparations sur colliers, mise en place de pièces d'usure, etc...),
- remise en état de l'éclairage public des quais,
- désensablement des jetées par voie terrestre,
- réfection des revêtements des quais,
- réparations de sécurité sur le pont Vauban,
- réfection ou mise en place de treuils de manœuvre ou de cabestan aux écluses,
- interventions pour réfection des descentes à bateaux et pour nettoyage de l'écluse 63bis,
- maintenance des équipements du pont mobile PI3 et également sur diverses interventions ponctuelles sur l'ensemble des ouvrages portuaires qui ne peuvent pas être identifiées actuellement avec précision.

Prestations diverses pour un montant de 10 000 €

Ces prestations portent notamment sur les rubriques suivantes :

- relevés topographiques et suivi de la stabilité des jetées,
- analyses diverses (sable, vase),
- annuaire des marées,
- visites de sécurité – contrôle des installations,
- levés bathymétriques de contrôle,
- mise à disposition de bennes et évacuation des déchets collectés,
- petites études pour dimensionnement d'accessoires mécaniques, hydrauliques et électriques sur ouvrages,
- l'enregistrement sonore des Conseils Portuaires.

Une provision de 150 € est prévue pour les consommations électriques de feux de balisage.

Le budget d'investissement s'élève à 1 400 000 €. Ces crédits permettront d'effectuer en 2011 les études et travaux suivants :

TRAVAUX OBLIGATOIRES S'IMPOSANT AU GESTIONNAIRE DU PORT ET DES ECLUSES

Dragage du Chenal et du Bassin Vauban

Il convient de préparer le dragage général du chenal et du bassin Vauban en prévoyant le traitement à terre des sédiments dont l'état écologique ne permet pas l'immersion en mer.

A ce stade d'étude, il est prévu un scénario de traitement par lagunage et conservation sur place dans le cadre d'un aménagement paysager à définir, sur des terrains situés à proximité du port départemental de Gravelines – Grand-Fort-Philippe. Le coût prévisionnel des travaux qui pourraient démarrer en 2012 est évalué aujourd'hui à 6 M€.

Pour mener cette opération, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a d'ores et déjà été confiée à un prestataire extérieur. Le marché, dont le montant s'élève à 60 000 €, doit permettre de réaliser les études d'incidence ainsi que le dossier d'autorisation au titre de la « Loi sur l'eau ». L'intervention du prestataire devrait s'achever en 2011. Les crédits de paiement nécessaires en 2011 sont de 14 000 €.

Un marché de maîtrise d'œuvre a également été notifié à un bureau d'études privé pour l'opération de dragage, de traitement et l'aménagement paysager définitif des terrains. Le montant des missions de maîtrise d'œuvre est de 350 000 €. Les crédits de paiement nécessaires en 2011 sont de 116 000 €.

Au total, les crédits de paiement nécessaires en 2011 pour cette opération sont de 130 000 €.

Dragage de la passe d'accès

Le dragage de la passe d'accès est à réaliser

annuellement afin d'évacuer et immerger le sable qui s'accumule à l'entrée du chenal.

Les services disposent pour la dernière année d'un marché à bons de commande de dragage annuel qui s'achève en mai 2011. Le coût prévisionnel annuel est de 300 000 €. Ce coût comprend les analyses de sable à réaliser au titre du dossier « Loi sur l'eau ».

Le marché à bons de commande venant à expiration le 28 mai 2011, il y a lieu de prévoir dès à présent la passation d'un nouveau marché à bons de commande pour les travaux des campagnes 2012 à 2015.

Les crédits de paiement nécessaires en 2011 pour cette opération sont de 300 000 €.

Le remplacement des portes d'écluses

Le remplacement des portes d'écluses a démarré en 2008.

Depuis 2008, 4 portes ont été remplacées :

- les portes de flots du pertuis central de l'Écluse 63b,
- les portes de flots du pertuis de 8m de l'Écluse Vauban.

pour un montant total de 350 000 € (études comprises).

Sur cette première opération, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a décidé d'apporter une participation financière de 93 000 €. Cette recette sera encaissée en 2011.

Un programme de remplacement des 12 portes restantes a été établi en 2009 pour une mise en œuvre échelonnée entre 2010 et 2012. Toutefois la conduite des études relatives à la modernisation des écluses portuaires a amené une interruption des travaux au cours de l'année 2010. Dans l'attente des résultats de ces études et notamment des solutions à mettre en œuvre, il est proposé d'envisager dans un premier temps de réaliser les travaux du programme 2010, à savoir la reconstruction des portes de flots du pertuis côté Gravelines de l'Écluse 63bis et du pertuis de 10m de l'Écluse Vauban.

Le coût de cette opération qui concerne 4 portes est estimé à 400 000 €. Il comprend les frais d'étude, la mise en place de batardeaux, le démontage des anciennes portes, la fabrication et la pose des nouvelles portes.

Il est rappelé que le coût global de remplacement des portes d'écluse est estimé à 1 450 000 €.

Pour 2011, les crédits de paiement nécessaires pour cette opération s'élèvent à 400 000 €.

La modernisation des écluses

Comme évoqué ci-dessus, des études sont actuellement conduites pour moderniser les écluses portuaires. Ces réflexions permettront en 2011 de retenir la solution technique qui saura répondre de manière efficace aux enjeux de sécurisation des écluses et de réduction de l'impact environnemental de ces ouvrages sur la circulation piscicole.

Un marché d'étude de faisabilité et d'opportunité a été établi en collaboration avec l'Agence de l'Eau, l'Institution Interdépartementale des Wateringues et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale. L'Agence de l'Eau et le Syndicat Mixte de la Côte d'Opale devraient financer une partie de ces études. Une convention est à cet effet à établir avec chacun de ces organismes.

Le marché d'études a été notifié pour un montant de 150 000 €. En 2011, les crédits nécessaires pour terminer ces études s'élèvent à 47 000 €.

Dès lors qu'une solution technique sera arrêtée, il conviendra de retenir un maître d'œuvre pour conduire dans un premier temps les études de conception correspondantes. L'établissement du cahier des charges de cette mission est compris dans les études de faisabilité et d'opportunité actuellement menées. Le coût estimatif des missions de maîtrise d'œuvre est estimé à 300 000 €. En 2011, les crédits nécessaires pour engager les études de conception s'élèvent à 123 000 €.

Ainsi, en 2011, les crédits nécessaires pour réaliser l'ensemble des études de modernisation des écluses s'élèvent à 170 000 €.

Les travaux de conservation des ouvrages portuaires

Ces travaux, réalisés dans le cadre du marché à bons de commande existant renouvelable jusqu'en juillet 2011, permettent de réparer les « dégâts d'usure » occasionnés notamment par les phénomènes liés à la houle. Ils concernent également les travaux de petites réparations à effectuer sur les écluses (portes, seuils d'écluse, pertuis et bajoyers).

Les réparations réalisées entre 2008 et 2010 se sont élevées à 2 937 000 €, soit une moyenne de près de 1 000 000 € par an.

Cette moyenne importante s'explique principalement

par la mise en suspens de ces travaux de conservation en 2005 et 2006. Si ces travaux sont effectués régulièrement chaque année, il y a lieu de prévoir une dépense annuelle de 300 000 € à 400 000 € environ.

Pour l'année 2011, le poste de travaux de conservation est évalué à 400 000 €.

Pour assurer la continuité de ces travaux de conservation à partir du 2^{ème} semestre 2011, il y a lieu de prévoir la passation d'un nouveau marché à bons de commande.

La réfection des balises en bois du chenal

L'avant-projet sommaire de la réfection des balises en bois du chenal, approuvé par la Commission Permanente du 10 décembre 2001, avait été estimé à 570 000 € pour une réalisation totalement externalisée.

Avec l'objectif de valoriser les compétences internes des équipes du port départemental et de réduire le coût de cette opération, qui relève davantage aujourd'hui de la préservation du patrimoine portuaire que de la sécurité de la navigation, les services départementaux ont commencé en 2008 un chantier test de réalisation d'une balise bois. Celle-ci est aujourd'hui fabriquée et pourra être posée en 2011 dans le cadre du marché à bons de commande de travaux de conservation des ouvrages portuaires.

En fonction de cette première expérience, il est proposé de poursuivre ce chantier par la fabrication d'une nouvelle balise en régie en 2011. La fourniture du bois a été effectuée en 2010.

A titre d'information et avec les seules opérations (études et travaux) évoquées ci-dessus, sans intégrer par exemple les travaux de remplacement du groupe hydraulique du pont P13, la programmation des dépenses d'investissement sur la période 2011-2013 pourrait avoir l'enchaînement suivant :

OPERATION	Montant de l'opération	Réalisé avant 2011	Prévisionnel 2011	Prévisionnel 2012	Prévisionnel 2013
DRAGAGE, LAGUNAGE ET VALORISATION DU BASSIN VAUBAN ET DU CHENAL	6 415 000,00	50 000,00	130 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
TRAVAUX DE DRAGAGE DE LA PASSE D'ACCES (DEPUIS 2007)	2 015 500,00	1 115 500,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
RECONSTRUCTION, DES PORTES D'ECLUSES	1 450 000,00	350 000,00	400 000,00	350 000,00	350 000,00
ETUDE DE MODERNISATION DES ECLUSES	450 000,00	103 000,00	170 000,00	177 000,00	Montant des travaux non défini
TRAVAUX DE CONSERVATION DES OUVRAGES PORTUAIRES (DEPUIS 2007)	4 450 000,00	3 450 000,00	400 000,00	300 000,00	300 000,00
TOTAL	14 780 500,00	5 068 500,00	1 400 000,00	2 127 000,00	3 950 000,00

L'ensemble de ces travaux et prestations sera imputé sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 9064, natures comptables 23153 et 2031 – Programme C04P075 (00P075APD) et à l'article 9364 – Programme C01J01P625 (08P625CFD).

MODALITES

La réalisation des travaux, des prestations de service et des fournitures sera assurée comme suit :

- fournitures nécessaires à l'entretien des ouvrages portuaires et des bâtiments du port, du matériel et de l'outillage, relevés topographiques et suivi de la stabilité des jetées, analyses diverses (sable, vase), visites de sécurité et contrôle des installations, levés bathymétriques de contrôle, nettoyage des seuils des écluses par plongeurs, enregistrements sonores : marchés généraux du Département ou, en l'absence de marchés généraux, marchés par procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global de ces fournitures et prestations de service à réaliser dans le cadre de l'opération « entretien du Port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe » étant inférieur à 193 000 €HT,
- reproduction de dossiers : marchés à bons de commande existants,
- réfection des revêtements des quais : marché général d'enrobés utilisable sur l'Unité Territoriale de Dunkerque ou marché de travaux divers routiers commun avec la subdivision départementale de Bourbourg,
- diverses interventions ponctuelles sur l'ensemble des ouvrages portuaires non identifiables actuellement : selon le cas, marché général d'enrobés utilisable sur l'Unité Territoriale de Dunkerque ou marché de travaux divers routiers commun avec la subdivision départementale de Bourbourg, marché à bons de commande de renforcement des ouvrages portuaires ou marchés par procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération « entretien du Port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe » étant inférieur à 193 000 €HT,
- les prestations intellectuelles portant sur les études relatives aux petites études de dimensionnement d'accessoires mécaniques, hydrauliques et électriques sur ouvrage et les études d'incidence ou de dossiers de déclaration ou d'autorisation liés à la « loi sur l'eau » : procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global de ces études étant inférieur à 193 000 €HT,
- les prestations intellectuelles portant sur les études relatives à la modernisation des écluses, l'aménagement du quai des Islandais, le dragage général du chenal ou du bassin Vauban ou les autres opérations d'investissement reprises par des

délibérations antérieures (la descente à bateaux de Petit-Fort-Philippe, le brise-houle, le renforcement des défenses de berges de l'Anse des Espagnols par exemple) : procédures adaptées ou appel d'offres ouvert si les prestations de service concourant à l'opération dépassent 193 000 €HT,

- dragage de la passe d'accès : marché à bons de commande existant pour la campagne 2011 et marché à bons de commande par appel d'offres ouvert pour les campagnes suivantes,
- travaux de grosses réparations et de renforcement des perrés et des jetées : marchés à bons de commande existants pour les travaux du 1^{er} semestre 2011 et marché à bons de commande par appel d'offres ouvert pour les campagnes suivantes,
- réparation des portes d'écluses : marché à bons de commande par appel d'offres ouvert,
- évacuation des déchets : marché à bons de commande existant commun avec la subdivision départementale de Bourbourg.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Aménagement des Territoires » est invité à statuer et le cas échéant à :

- approuver le programme d'études, de travaux et de prestations divers pour l'année 2011 tel que défini dans le présent rapport.
- approuver la poursuite des travaux engagés au titre des programmations antérieures.
- autoriser Monsieur le Président à engager les procédures de passation de travaux, fournitures et prestations de service, conformes au Code des Marchés Publics comme suit et à signer les marchés correspondants :
 - fournitures nécessaires à l'entretien des ouvrages portuaires et des bâtiments du port, du matériel et de l'outillage, relevés topographiques et suivi de la stabilité des jetées, analyses diverses (sable, vase), visites de sécurité et contrôle des installations, levés bathymétriques de contrôle, nettoyage des seuils des écluses par plongeurs, enregistrements sonores : marchés généraux du Département ou, en l'absence de marchés généraux, marchés par procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global de ces fournitures et prestations de service à réaliser dans le cadre de l'opération « entretien du Port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe » étant inférieur à 193 000 €HT.
 - reproduction de dossiers : marchés à bons de commande existants.
 - réfection des revêtements des quais : marché général d'enrobés utilisable sur l'Unité Territoriale de Dunkerque ou marché de travaux divers routiers

commun avec la subdivision départementale de Bourbourg.

- diverses interventions ponctuelles sur l'ensemble des ouvrages portuaires non identifiables actuellement : selon le cas, marché général d'enrobés utilisable sur l'Unité Territoriale de Dunkerque ou marché de travaux divers routiers commun avec la subdivision départementale de Bourbourg, marché à bons de commande de renforcement des ouvrages portuaires ou marchés par procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global des travaux à réaliser dans le cadre de l'opération « entretien du Port de Gravelines – Grand-Fort-Philippe » étant inférieur à 193 000 €HT.
- les prestations intellectuelles portant sur les études relatives aux petites études de dimensionnement d'accessoires mécaniques, hydrauliques et électriques sur ouvrage et les études d'incidence ou de dossiers de déclaration ou d'autorisation liés à la loi sur l'eau : procédures adaptées en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics, le montant global de ces études étant inférieur à 193 000 €HT.
- les prestations intellectuelles portant sur les études relatives à la modernisation des écluses, l'aménagement du quai des Islandais, le dragage général du chenal ou du bassin Vauban ou les autres opérations d'investissement reprises par des délibérations antérieures (la descente à bateaux de Petit-Fort-Philippe, le brise-houle, le renforcement des défenses de berges de l'Anse des Espagnols par exemple) : procédures adaptées ou appel d'offres ouvert si les prestations de service concourant à l'opération dépassent 193 000 €HT.
- travaux de grosses réparations et de renforcement des perrés et des jetées : appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande.
- dragage de la passe d'accès : appel d'offres ouvert en vue de la passation d'un marché à bons de commande avec les quantités annuelles minimales et maximales ci-après :
 - minimale : 20 000 m³
 - maximale : 50 000 m³
- autoriser Monsieur le Président à engager les dépenses et travaux d'entretien courant (fournitures diverses pour travaux en régie, location de petits matériels, petites interventions ponctuelles) et les réparations à effectuer dans le cadre des dommages au domaine public occasionnés par des tiers.
- autoriser Monsieur le Président à signer les bons de commande relatifs aux travaux, prestations ou fournitures dans le cadre des marchés généraux.
- autoriser Monsieur le Président en cas d'appels

d'offres infructueux à relancer des appels d'offres ouverts ou des procédures négociées si nécessaire en application des articles 35-I-1° et 35-II-3 du Code des Marchés Publics et à signer les marchés.

- autoriser Monsieur le Président à signer les marchés sous réserve du vote des crédits au budget départemental 2011, les contrats et tous les actes correspondants.
- imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget départemental à l'article 9064, natures comptables 23153 et 2031 – Programme C04P075 (00P075APD) et à l'article 9364 – Programme C01J01P625 (08P625CFD).

N° 4.4

DVD-I/2011/79

OBJET :

PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2011-2015

GRANDS PROJETS

PROGRAMME OPERATIONNEL

OPERATION DK1013 – RD 945/933

DEVIATION DE LA RD 945 SUR LE TERRITOIRE

DES COMMUNES DE NIEPPE ET ARMENTIERES

CANTONS DE BAILLEUL NORD-EST ET D'ARMENTIERES

APPROBATION DE LA DECLARATION DE PROJET

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Général l'approbation de la déclaration de projet relative à la déviation de la RD 945 sur le territoire des communes de Nieppe et Armentières, en application des dispositions des articles L 126-1 et R 126-1 et suivants du Code de l'Environnement et de l'article L 11-1-1, alinéas 1 et 3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, issus des articles 144 et 145 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité et du décret d'application n° 2006-629 du 30 mai 2006.

Ce projet a été inscrit au Plan Routier Départemental 2011-2015 approuvé le 28 juin 2010 sous le n° DK1013 au titre du programme opérationnel, grands projets – Programme C04D10P1090, pour un montant de 16,2 millions d'euros.

Cette opération consiste en la création d'une voie nouvelle de liaison reliant les communes de Nieppe et Armentières, d'une longueur totale d'environ 1 225m et dont les objectifs sont :

- de relier rapidement avec un maximum de sécurité les communes de Nieppe et d'Armentières, en détournant le trafic de transit de la RD 933 et en offrant un nouvel accès à la commune d'Armentières. En effet, actuellement, le trafic sur la RD 933, compris entre 11 000 et 16 000 véhicules/jour, entraîne des problèmes de saturation importants. De plus, on constate une accidentologie préoccupante (26 accidents recensés sur une période de 10 ans),
- d'améliorer la qualité de vie des riverains de la RD 933 délestée, pour laquelle la diminution du

- trafic est estimée à 37 % à l'horizon 2015,
- d'améliorer la liaison entre l'autoroute A25 et le pôle d'échanges de la gare d'Armentières, en empruntant l'échangeur n° 9 et la RD 945n,
- de permettre le développement économique et social sur les deux communes de part et d'autre de la Lys, car la voie nouvelle permettra d'améliorer la desserte aux zones d'activités alentours (quartier Eurolys d'Armentières), à l'hôpital d'Armentières et au nouveau collège de Nieppe,
- d'offrir une nouvelle liaison modes doux en traversée de la Lys, par la création d'une piste cyclable le long de la nouvelle voie.

Ce projet offre également l'opportunité de mettre en œuvre des mesures environnementales, visant à préserver la zone humide située au nord de la Lys.

Le projet consiste en :

- la création d'une nouvelle voie entre le giratoire de la RD 945n sur la commune de Nieppe et le boulevard Faidherbe sur la commune d'Armentières,
- l'aménagement d'un barreau entre la nouvelle voie et la ruelle Dufour,
- la création d'une raquette de retournement à l'extrémité ouest de la ruelle Dufour à destination des poids lourds de la zone artisanale et des camions de ramassage des ordures ménagères,
- l'aménagement de trois carrefours intermédiaires entre la nouvelle voie et la rue de la Lys, la ruelle Dufour et l'avenue Brossolette,
- la création d'un ouvrage de franchissement de la Lys.

Le maître d'ouvrage vise à la certification Route Durable de l'opération, pour les phases de Conception et de Réalisation. A l'issue de l'enquête publique, un Profil de Développement Durable de la Route sera établi, constituant un engagement de performance du maître d'ouvrage pour la réalisation de cette infrastructure.

Par délibération n° 4.23 DVI/2006/577 du 22 mai 2006, la Commission Permanente a autorisé Monsieur le Président à lancer la concertation préalable sur le projet de la liaison Nieppe/Armentières – Déviation de la RD 945 sur le territoire des communes de Nieppe et Armentières.

Par délibération n° 4.5 DOII/2007/317 du 2 avril 2007, le Conseil Général a approuvé le bilan de la concertation préalable pour la création de la voie nouvelle entre Nieppe et Armentières, déviation de la RD 933 et autorisé Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et à la mise en conformité des documents d'urbanisme des communes de Nieppe et Armentières.

A l'issue de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique qui s'est déroulée du 25 octobre au 30 novembre 2010, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable sur l'utilité publique assorti des recommandations et des réserves suivantes :

Enquête Préalable à la Déclaration d'Utilité Publique : Avis favorable

Avec la réserve suivante :

Le Commissaire Enquêteur demande de prendre en compte la demande de la SCI La Linière et de la SA SANECO suivante : « modifier le tracé de la voie de raccordement de la liaison Nieppe/Armentières vers la zone artisanale », afin de permettre à la SA SANECO de faire construire un bâtiment d'extension de 2 244 m².

Réponse :

Le Département s'engage à intégrer dans le cadre de l'avant-projet détaillé la modification du barreau de raccordement de la liaison Nieppe/Armentières vers la zone artisanale afin que sa construction soit compatible avec le projet d'extension de l'entreprise d'une surface de 2 244 m², projet remis pendant l'enquête.

Avec les 4 recommandations suivantes :

Recommandation n° 1

Après la déclaration d'utilité publique, une cellule d'information et de suivi de chantier pourrait être constituée dont la mission serait de suivre de manière concrète la préparation de l'avant-projet détaillé en concertation étroite avec les collectivités et les riverains. Cette cellule comprendrait outre les représentants du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre, des élus des deux communes, ainsi que des représentants des associations de riverains et de protection de l'environnement.

Leurs contacts privilégiés permettraient de solutionner les problèmes éventuels en donnant la possibilité à ses membres d'intervenir directement auprès des responsables, dès la perception de dysfonctionnements ou par l'apparition de nuisances avérées.

Réponse :

En phase d'étude, un comité de pilotage sera animé par les représentants du Département. Ce comité associera les élus des deux communes concernées et, si besoin est, les associations de riverains et de protection de l'environnement.

Ce comité de pilotage sera amené à exprimer un avis sur l'avant-projet détaillé avant sa présentation pour approbation du Conseil Général.

En phase travaux, une réunion d'information sera organisée pendant la période de préparation, à l'intention des élus et des riverains (habitants et entreprises). Elle permettra au maître d'ouvrage, maître d'œuvre et entreprises retenues de présenter l'organisation physique du chantier, le planning d'exécution, les modalités particulières de réalisation des ouvrages et de répondre à l'ensemble des questions qui pourraient se poser. En cours de travaux, une permanence sera assurée par le maître d'œuvre, une demi-journée par semaine au niveau des installations de chantier, permettant de répondre aux demandes éventuelles.

Recommandation n° 2

Face aux inconvénients que subiront les riverains pendant toute la durée des travaux, le Commissaire Enquêteur recommande que soit mise en place une procédure d'information des collectivités et des populations sur les dates d'ouverture du chantier et de sa durée afin que celles-ci prennent les dispositions nécessaires en temps voulu.

En second lieu, il devra être prévu avec les riverains concernés, des dispositions permettant à ceux-ci de poursuivre une activité normale pendant les travaux, notamment en ce qui concerne les accès.

Réponse :

Dans le cadre des opérations d'infrastructures du Département, des actions de communication sont menées en phase travaux auprès des riverains, des municipalités concernées et des usagers de la route.

Ces actions sont de plusieurs ordres :

- réunion d'information avant le démarrage des travaux,
- plaquette d'information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres des habitants du secteur concerné,
- information sur le site à l'aide de panneaux 4x3 m sur l'objet de l'opération, les dates des différentes phases et le coût global,
- signalisation réglementaire à l'aide de panneaux de police, aux abords du chantier et pour les éventuelles déviations de circulation.

Les populations impactées disposeront donc de plusieurs sources d'information, leur permettant d'anticiper les contraintes liées au chantier.

Les seuls riverains dont l'accès sera modifié sont ceux de la ruelle Dufour. Le Département, en tant que maître d'ouvrage, exigera des entreprises titulaires des travaux qu'elles maintiennent, durant tout le chantier, l'accès à la ruelle Dufour.

Recommandation n° 3

Le Commissaire Enquêteur recommande que soient précisées les limites prévues pour l'organisation du chantier, les dépôts de matériels, les dépôts de terre ainsi que les itinéraires empruntés par les intervenants.

Réponse :

Lorsque les entreprises titulaires de toute ou d'une partie des travaux seront désignées, le maître d'ouvrage exigera qu'elles soumettent, lors de la période de préparation, à l'approbation du maître d'œuvre :

- le plan des installations de chantier (zone de vie et zone de stockage du matériel),
- le plan de mouvements des terres (zones de dépôts provisoires et définitives),
- un plan de circulation pour l'amenée des matériaux et l'évacuation des déchets.

Le plan de circulation sera présenté aux mairies concernées, pour validation, avant démarrage des travaux.

Aucun dépôt ou stockage ne sera autorisé à l'extérieur des emprises qui seront acquises par le Département pour la réalisation des travaux.

Recommandation n° 4

S'agissant des acquisitions foncières, le Commissaire Enquêteur souhaite qu'une concertation s'engage rapidement avec les propriétaires concernés lorsque le projet sera déclaré d'utilité publique.

Réponse :

Le maître d'ouvrage a d'ores et déjà pris ses dispositions pour rencontrer les propriétaires et les exploitants concernés par le projet, dès le 1^{er} trimestre 2011, afin de leur proposer une estimation financière de leurs biens respectifs et les indemnisations auxquelles ils ont droit, dans le cadre des négociations foncières.

Enquête relative à la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme : Avis favorable (sous condition de levée de la réserve formulée en conclusion de la DUP).

En application des dispositions des articles L 126-1 et R 126.I et suivants du Code de l'Environnement et de l'article L 11-1-1, alinéas 1 et 3 du Code de l'Expropriation pour cause d'utilité publique, issus des articles 144 et 145 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité et du décret d'application n° 2006-629 du 30 mai 2006, lorsqu'un projet public de travaux, d'aménagements ou d'ouvrages a fait l'objet d'une enquête publique, l'organe délibérant de la collectivité se prononce par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Considérant :

- que les motifs repris ci-après justifient le caractère d'intérêt général :
 - détourner le trafic de transit des centres des communes,
 - améliorer la sécurité des usagers de routes départementales et la qualité de vie des personnes habitant le long de celles-ci,
 - faciliter le cheminement des deux roues,
- le fait que le Commissaire Enquêteur ait donné un avis favorable avec des recommandations et des réserves et que le Département ait apporté les réponses afin de lever ces recommandations et ces réserves,

il est proposé au Conseil Général d'adopter la déclaration de projet relative à la déviation de la RD 945, liaison Nieppe/Armentières en maintenant le projet tel qu'il a été présenté lors de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tout en y apportant des modifications demandées par le Commissaire Enquêteur et reprises ci-dessus.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission « Aménagement des Territoires » est invité à statuer et le cas échéant à :

- adopter la déclaration de projet de la déviation de la RD 945 sur le territoire des communes de Nieppe et d'Armentières (opération DK1013) conformément au rapport, aux termes de laquelle, considérant les motifs qui justifient le caractère d'intérêt général de l'opération, le projet est maintenu tel qu'il a été

présenté à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique tout en y apportant les modifications demandées par le Commissaire Enquêteur et reprises ci-dessus.

- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes correspondants.

N° 4.5

DVD-PGP/2011/29

OBJET :

**PLAN ROUTIER DEPARTEMENTAL 2011-2015
PROGRAMME OPERATIONNEL DES GRANDS PROJETS
OPERATION AVH003 – RD 902
RECONSTRUCTION DE L'OUVRAGE
D'ART « LE PONT ROUGE » AU PR 1+0145, 2^{EME} PHASE,
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MAUBEUGE
CANTONS DE MAUBEUGE NORD ET MAUBEUGE SUD
LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Général le lancement de l'enquête publique, conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement, relative à la 2^{ème} phase de l'opération AVH003 pour la reconstruction de l'ouvrage d'art « le Pont Rouge » portant la RD 902 du PR 1+0145 au PR 1+0095 sur le territoire de la commune de Maubeuge.

Ce projet a été inscrit au Programme Opérationnel des Grands Projets du Plan Routier Départemental 2011-2015, approuvé par le Conseil Général par délibération n° DVD-PGP/2010/775 en date du 28 juin 2010, pour un montant de 7 500 000 €, sous le n° AVH003.

La RD 902, classée voie urbaine, assure le transit Nord-Sud dans l'agglomération de Maubeuge suivant le boulevard dit « de l'Europe ».

Situé en agglomération, le Pont Rouge enjambe le canal de la Sambre. Cet ouvrage est vétuste et son mauvais état nécessite sa reconstruction s'intégrant dans le projet de transport en commun en site propre Viavil mené par la commune de Maubeuge.

L'opération a été scindée en deux phases :

- Phase 1 : aménagement d'un carrefour giratoire en entrée nord de l'ouvrage du Pont Rouge afin de gérer les carrefours formés par le mail de Sambre et la rue Coutel,
- Phase 2 : reconstruction du Pont Rouge, dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 6 243 120 €TTC (valeur janvier 2008).

La première phase est à ce jour achevée et le carrefour giratoire est en service.

La seconde phase est au stade des études opérationnelles. Le Maître d'Œuvre, le groupement SETEC TPI / VONG DC, a finalisé l'élément de mission « Projet ». D'un point de vue administratif, un permis d'aménager a été déposé en mairie le 14 juin 2010,

accompagné d'une étude d'impact. Il convient maintenant, compte tenu du montant de l'opération, de lancer l'enquête publique préalable à la déclaration de projet (aucune acquisition foncière n'est en effet nécessaire).

Lancée par le Maître d'Ouvrage et menée par une commission d'enquête ou un commissaire enquêteur, cette enquête publique aura pour objet d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et propositions afin de permettre au Conseil Général de disposer de tous les éléments nécessaires pour se prononcer sur l'intérêt général de l'opération.

Le Conseil Général, sur avis de la Commission Aménagement des Territoires, est invité à statuer et le cas échéant à :

- autoriser Monsieur le Président à lancer la procédure d'enquête publique préalable à la déclaration de projet conformément aux articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement sur le projet de reconstruction du Pont Rouge sur le territoire de la commune de Maubeuge,
- autoriser Monsieur le Président à signer les contrats, conventions et tous les actes correspondants.

N° 4.6

DPAE/2011/53

OBJET :

**APPROBATION DU CADRE D'ACTION STRATEGIQUE DU
CONTRAT D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE DU CAMBRESIS
DELEGATION DE LA 1^{ERE} VICE-PRESIDENCE
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

Le Conseil Général du Nord, par la délibération du 14 décembre 2009, a adopté à l'unanimité un nouveau cadre de coopération et de concertation avec les territoires : la Politique Contractuelle d'Aménagement et de Développement Durables.

Par ce biais, le Département s'engage à signer des Contrats d'Aménagement et de Développement Durables avec les territoires, afin de mieux répondre aux besoins des Nordistes en promouvant un développement équilibré et équitable des territoires.

Ce nouveau mode d'action est guidé par les trois grandes priorités départementales :

- 1) assurer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations et favoriser l'épanouissement de tous ;
- 2) proposer aux Nordistes un environnement et un cadre de vie préservés et de qualité ;
- 3) créer les conditions d'un développement responsable.

Le Contrat d'Aménagement et de Développement Durables concrétise l'engagement du Département et des

territoires pour six ans. Il est composé :

- d'un Cadre d'Action Stratégique, qui constitue le projet de territoire partagé ;
- d'un plan d'actions et d'une annexe financière.

La présente délibération propose d'approuver le Cadre d'Action Stratégique pour l'Aménagement et le Développement Durables du Cambrésis, première étape du Contrat, afin de le signer avec les partenaires du territoire.

1. Une démarche souple et ambitieuse, adaptée au territoire du Cambrésis

Les mutations importantes, notamment économiques, ainsi que la prégnance des problématiques sociales et un relatif déficit d'ingénierie, ont plaidé pour le choix du Cambrésis comme territoire d'expérimentation de la politique contractuelle.

Lancée le 1^{er} avril à Caudry, une concertation approfondie avec le territoire a été menée durant toute l'année 2010, impliquant fortement les élus locaux. Afin de valider les étapes clés, une nouvelle instance de gouvernance locale, le Comité Politique de Contrat, a réuni régulièrement l'ensemble des élus du territoire et du Département, les chambres consulaires, ainsi que le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, porteur du Schéma de Cohérence Territoriale.

Ce pilotage politique, appuyé par un travail technique partenarial, a permis d'établir le 31 mai 2010 un diagnostic partagé des forces et faiblesses du territoire, pour ensuite dégager les grands enjeux du Cambrésis le 13 juillet. Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord a enrichi cette analyse en repérant les caractéristiques majeures de l'évolution du territoire en élaborant le carnet de territoire du Cambrésis.

Cette démarche souple et pragmatique a permis de répondre aux besoins du territoire et de créer une réelle dynamique, gage de réussite de l'élaboration du Contrat.

2. Les grands enjeux partagés pour le Cambrésis

Le Comité Politique de Contrat du 16 décembre 2010 a validé le Cadre d'Action Stratégique qui constitue la feuille de route commune pour les six années à venir et définit les grands enjeux du territoire.

Dix enjeux prioritaires ont été validés par le Département et les partenaires associés à la démarche et ont guidé l'écriture du Cadre d'Action Stratégique :

- la prise en compte des implications économiques du Canal Seine-Nord Europe, du développement de la plate-forme multimodale de Marquion et de la restructuration de la Base Aérienne 103 ;
- le désenclavement de l'est du Cambrésis, l'amélioration concertée entre l'ensemble des collectivités concernées de la connexion routière et ferroviaire vers les grands centres urbains et plus globalement, de la mobilité des habitants ;
- la lutte contre la pauvreté, le renforcement du lien social, l'accès aux soins et aux dispositifs de prévention en milieu rural ;

- la meilleure prise en compte des besoins et des désirs de la jeunesse dans les différentes politiques publiques et le développement de la formation pour tous ;
- une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins d'emploi, à travers la diversification du tissu économique et le soutien aux filières locales ;
- le renforcement des politiques d'habitat, en termes d'amélioration du parc privé et de développement du parc locatif social ;
- le soutien à une agriculture plus respectueuse de l'environnement ;
- la valorisation du potentiel culturel et touristique du Cambrésis en mettant en valeur ses atouts patrimoniaux et en développant les équipements culturels, tout en favorisant l'accès de tous ;
- l'aménagement durable, au travers de la renaturation, de la valorisation des ressources environnementales, de la lutte contre les inondations et l'érosion des sols ;
- la nécessité de développer l'ingénierie sur le territoire et de mettre en réseau les acteurs pour porter des projets ambitieux.

3. L'adoption du Cadre d'Action Stratégique et la poursuite de la Politique Contractuelle d'Aménagement et de Développement Durables

Le Cadre d'Action Stratégique a vocation à mobiliser l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi il embrasse l'ensemble des enjeux du territoire, au-delà des compétences du Département. Il est garant de la bonne cohérence des projets sur le territoire, en définissant les enjeux prioritaires dans lesquels les actions devront s'insérer.

L'adoption du Cadre d'Action Stratégique clôt la phase stratégique de la démarche et permet d'engager la phase opérationnelle de négociation et de sélection des projets. Cette nouvelle étape permet de lancer le travail de mutualisation et de priorisation avec les porteurs de projets, dans une logique de solidarité territoriale et de développement durable.

Le Cadre d'Action Stratégique constitue le socle d'un futur plan d'actions structurant, permettant l'adoption dans les prochains mois d'un Contrat ambitieux et solidaire pour le Cambrésis.

Sa signature par le Département, les onze intercommunalités, les chambres consulaires et le Syndicat Mixte du Pays du Cambrésis, constitue donc une étape essentielle dans l'élaboration du Contrat d'Aménagement et de Développement Durables du Cambrésis.

Par ailleurs, l'évaluation de la démarche sur le territoire du Cambrésis contribuera à faciliter la généralisation de la politique contractuelle, alors que plusieurs territoires ont déjà manifesté un vif intérêt. Un référentiel méthodologique souple pourra ainsi être établi, afin de garantir l'équité de la démarche contractuelle, tout en l'adaptant aux besoins et enjeux des territoires.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la

Commission « Aménagement des Territoires » :

- d'approuver le Cadre d'Action Stratégique pour l'Aménagement et le Développement Durables du Cambrésis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Cadre d'Action Stratégique joint au rapport.

N° 4.7

DEDT/2011/28

OBJET :

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DES PRESTATIONS PRATIQUES PAR LE LABORATOIRE DEPARTEMENTAL PUBLIC

Le tarif des prestations effectuées par le Laboratoire Départemental Public (LDP) n'a pas été révisé depuis le 13 février 2008.

La mise en place d'un nouveau logiciel de gestion au sein du laboratoire, l'évolution du prix de certaines matières premières (réactifs, consommables) et du nombre de demandes pour différentes analyses, rendent nécessaire une réactualisation du tarif des prestations proposées par le laboratoire.

Le nouveau tarif proposé est détaillé en annexe. La date d'effet de ce nouveau tarif serait fixé au 1^{er} janvier 2011.

Le tarif de toute analyse est désigné par une lettre clef de tarification « L », dont la valeur est fixée à 1 €. La valeur du « L » pourra faire ultérieurement l'objet d'une indexation sur l'indice des prix à la consommation.

Le taux d'augmentation appliqué n'est pas identique pour tous les actes pratiqués par le laboratoire, il varie en fonction :

- de l'évolution du prix des réactifs et des consommables,
- des prévisions du nombre d'actes susceptibles d'être réalisés (un nombre élevé entraîne une baisse du prix de revient),
- de l'amortissement des investissements,
- des possibilités offertes par le nouveau logiciel de gestion.

L'allègement du rythme des contrôles devant être réalisés dans le cadre de la prophylaxie brucellose ovine et caprine (passage d'un rythme annuel à un rythme triennal), permet de proposer l'arrêt de la participation du Conseil Général à ces analyses, la prise en charge en serait désormais assurée par le Groupement de Défense Sanitaire des Animaux du Nord pour les éleveurs adhérents à sa section ovine/caprine.

De manière générale et afin d'inciter les prescripteurs à réaliser un diagnostic efficace, en demandant un nombre d'analyses suffisant, une dégressivité est proposée en fonction du nombre de recherches demandées et du nombre de prélèvements.

Au-delà de cette dégressivité inscrite dans le tarif, il est proposé d'autoriser le directeur du LDP à consentir une remise de 10 % à 25 % sur le montant de la facturation, dans le cas d'échantillons regroupés et/ou planifiés. En effet, des mesures de regroupement et/ou de planification permettent une diminution sensible du prix de revient unitaire de chaque analyse, grâce notamment à une meilleure valorisation des charges en personnel et en réactif.

Cette disposition ne serait toutefois applicable que dans le cadre d'un protocole cosigné par le directeur du LDP et le demandeur d'analyses.

Il est également proposé d'autoriser le directeur du LDP :

- à effectuer et facturer des analyses ou examens non prévus dans le tarif (en cas d'évolution rapide des techniques diagnostic ou de mise sur le marché de nouvelles techniques par exemple) et de faire alors usage de l'indice « L » correspondant à celui d'analyses ou examens comparables en coût et en technicité dans l'attente d'une réactualisation du tarif,
- à répercuter, si nécessaire, une évolution (à la hausse ou à la baisse) importante du coût des matières premières dans l'attente d'une réactualisation du tarif,
- à refuser d'effectuer toute nouvelle analyse à la demande d'un usager n'ayant pas réglé les factures mises en recouvrement par Monsieur le Payeur départemental et correspondant à des actes réalisés précédemment par le LDP,
- à réactualiser annuellement le tarif en se basant sur l'indice des prix à la consommation.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission Aménagement des Territoires :

- d'adopter le nouveau tarif proposé pour les prestations effectuées par le Laboratoire Départemental Public.

N° 4.8

DTD/2011/7

OBJET :

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA REALISATION DE PRESTATIONS DE CONTROLE DES MARCHES DE TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES DU PREMIER ET DU SECOND DEGRE OU RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT SPECIALISE ET DES ELEVES OU ETUDIANTS HANDICAPES

Le Département du Nord a confié la gestion déléguée du transport public routier non urbain de personnes à des groupements d'entreprises exploitant les services du réseau « Arc-en-Ciel ».

Afin de contrôler les conditions d'exécution de ces services, le Département a conclu, le 12 août 2010, avec la Société SCAT, un marché relatif à la réalisation de prestations de contrôle de l'exécution du service public de transports routiers non urbains de voyageurs du Département du Nord, pour une durée d'un an renouvelable trois fois.

Un dispositif de contrôle des marchés de transports scolaire des élèves du premier et du second degré ou relevant de l'enseignement spécialisé et des élèves ou étudiants handicapés, pour lesquels le Département consacre annuellement environ 11,5 millions d'euros TTC, existe également. Un marché a été conclu, le 15 février 2007, avec la Société SCAT pour la réalisation desdits contrôles.

Ce marché arrive à échéance.

Aussi, est-il proposé de lancer une procédure d'appel d'offres, conformément aux articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics, en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations de contrôle de l'exécution des marchés de transport scolaire des élèves du premier et du second degré ou relevant de l'enseignement spécialisé et des élèves ou étudiants handicapés, d'une durée de douze (12) mois consécutifs, renouvelable deux (2) fois au maximum par décision expresse.

Le montant de la réalisation des prestations est estimé, au maximum, à 25 000 €HT par an.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires » :

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert définie par les articles 33 et 57 à 59 du Code des marchés publics, en vue de la passation d'un marché pour la réalisation de prestations de contrôle de l'exécution des marchés de transport scolaire des élèves du premier et du second degré ou relevant de l'enseignement spécialisé et des élèves ou étudiants handicapés, d'une durée de douze (12) mois consécutifs, renouvelable deux (2) fois au maximum par décision expresse.
- d'autoriser le lancement d'une procédure négociée, en cas d'appel d'offres infructueux (article 35-I-1° du Code des marchés publics) ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, estimées au maximum à 25 000 €HT par an, à la fonction 938, sous-fonction 821, nature comptable 617 du budget départemental ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tous les actes et documents correspondants.

N° 4.9

DTD/2011/98

OBJET :

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU TRANSPORT SCOLAIRE AU SEIN DU PERIMETRE DES TRANSPORTS URBAINS DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LILLE

En vertu de l'article 29 de la loi du 22 juillet 1983, complétant la loi du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat, codifié à l'article L 213.11 du Code de l'Education, le Département a la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement des transports scolaires.

La même prérogative est dévolue, à l'intérieur des périmètres urbains, aux autorités compétentes pour l'organisation des transports urbains.

Le Département assure, à titre volontaire et par voie conventionnelle, le financement, sous certaines conditions, des frais de transport des élèves des enseignements primaires et secondaires sur l'ensemble du territoire départemental.

Dans ce cadre, les conditions de gestion et les modalités de financement du transport scolaire dans le périmètre des transports urbains de Lille des collégiens d'une part, et des lycéens d'autre part, ont fait l'objet de conventions contractées entre Lille Métropole Communauté Urbaine et le Département du Nord, suite aux décisions de la Commission Permanente du Conseil Général des 6 juillet 2009 et 6 décembre 2010.

Par ailleurs, une convention relative au financement du transport scolaire au sein du périmètre des transports urbains de Lille, conclue entre la société Transpole, délégataire du service public de transport de personnes de la communauté urbaine de Lille et le Département du Nord permettait à ce dernier de rémunérer le cocontractant.

Le contrat d'affermage liant Lille Métropole Communauté Urbaine à la société Transpole est arrivé à son terme au 31 décembre 2010.

Lille Métropole Communauté Urbaine a décidé, par délibération du 5 décembre 2010, de choisir la société Kéolis, en qualité de fermier, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée de sept ans.

Aussi convient-il de conclure une convention, selon le projet joint au présent rapport, entre l'exploitant urbain retenu et le Département du Nord.

La cessation du financement de la gratuité par le Département, aux termes de la délibération du Conseil Général du 29 janvier 2007, du transport des lycéens

domiciliés et scolarisés sur le PTU de Lille à compter de la rentrée de septembre 2011 impactant les clauses et les conditions du contrat proposé et, notamment l'article 4 relatif aux modalités de détermination et de versement par le Département de sa participation, il est proposé d'en limiter la durée au premier semestre 2011.

A ce titre, le financement, à compter de la rentrée de septembre 2011, de la gratuité du transport des élèves restant de la compétence départementale (à savoir les collégiens d'une part, et les lycéens entrant ou sortant du PTU de Lille d'autre part) devra faire l'objet d'une nouvelle convention avec la société Transpole.

Les modalités financières proposées sont celles qui étaient en vigueur dans le précédent contrat. Le coût du transport des élèves externes ou demi-pensionnaires (soit un aller et retour par jour) correspond au prix de l'abonnement hebdomadaire en vigueur (soit 13 euros au 1^{er} janvier 2011) valorisé annuellement sur 35 semaines en tenant compte du nombre de jours résultant du calendrier scolaire.

le coût du transport des élèves internes, stagiaires ou en enseignement alterné (soit un nombre de voyages déterminé annuellement) est fixé sur la base du prix de revient du carnet de dix tickets en vigueur (soit 1,1 euro le ticket au 1^{er} janvier 2011) ou du ticket intégré à l'unité (soit 2,10 euros au 1^{er} janvier 2011) pour les élèves voyageant dans les communes à tarif intégré et dans la Communauté Urbaine de Lille.

Le montant total des dépenses au financement du transport scolaire au sein du périmètre des transports urbains de la Communauté Urbaine de Lille est ainsi estimé à 7.763.923,33 millions d'euros pour le premier semestre 2011.

Il est donc proposé au Conseil Général, après avis de la Commission « Aménagement des Territoires » :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, relative aux modalités de financement du transport scolaire au sein du périmètre des transports urbains de la communauté urbaine de Lille ;
- d'imputer les dépenses correspondantes, estimées à 7.763.923,33 €TTC pour le premier semestre 2011, à la fonction 938, sous fonction 81, nature comptable 6245 du budget départemental ;
- d'autoriser le Président à signer la convention ainsi que tous les actes et documents correspondants.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

COMMISSION CULTURE – SPORTS – TOURISME – LOISIRS

Madame Brigitte GUIDEZ indique que les 3 rapports ont reçu un avis favorable de la Commission, le Groupe Union Pour le Nord ayant voté contre le 5/1.

S'agissant du rapport 5/1, Monsieur Jean-René LECERF précise que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra en ce qui concerne la subvention attribuée à l'association Art Point M.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux les projets de délibérations relatifs aux rapports suivants :

N° 5.1

DAC/2011/37

OBJET :

**AIDES A LA VIE CULTURELLE, AU DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE ET A LA VALORISATION DU PATRIMOINE
SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITES, ORGANISMES PUBLICS ET ASSOCIATIONS**

Depuis 2009, le Département a mis en place un dispositif de soutien à la plus grande partie des structures culturelles bénéficiant d'une aide départementale égale ou supérieure à 15 000 €.

Ce dispositif, qui s'articule en deux temps, consiste en :

- dans un premier temps, l'attribution au premier trimestre d'une subvention correspondant à 80% de l'aide apportée l'année précédente au vu du projet culturel et de la programmation de l'année en cours,
- dans un second temps, après réception des documents permettant les évaluations financières et artistiques des activités subventionnables, la détermination d'une subvention complémentaire éventuelle lors d'un nouveau passage en commission.

Cette procédure dote ainsi les structures culturelles d'un fonds de roulement leur permettant de faire face à leurs charges ou, à tout le moins, de limiter les frais bancaires liés à un manque de trésorerie et leur permet de mettre en œuvre leurs projets au plus tôt dans l'année.

Au regard des effets positifs de cette mesure, il est proposé de reconduire ce dispositif en 2011, et d'en faire bénéficier 11 structures entrant dans le cadre de la politique de développement d'actions culturelles visant à l'insertion de personnes en difficultés sociales (cf annexe 2).

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide apportée par

le Département aux sociétés musicales d'une part, et de la politique de soutien au Réseau départemental de développement culturel en milieu rural d'autre part, il est proposé d'attribuer à la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Nord/Pas-de-Calais, à l'Agence Technique Départementale ainsi qu'aux 12 associations, communes et structures intercommunales « têtes de réseaux territoriaux », une aide correspondant à 50% du montant accordé en 2010 afin de permettre la mise en place de projets culturels à l'automne 2011.

Les tableaux joints en annexe reprennent la liste des structures susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission Culture, Sports, Tourisme et Loisirs est invitée à émettre un avis sur :

- le paiement de subventions correspondant à 80% de l'aide départementale accordée en 2010 aux associations, entreprises culturelles, organismes publics et communes qui œuvrent pour le

développement de la vie culturelle, de la lecture publique ainsi que pour la préservation, la mise en valeur et l'animation du patrimoine, ayant bénéficié d'une subvention égale ou supérieure à 15 000 €,

- le paiement de subventions, dans le cadre de l'aide apportée par le Département aux sociétés musicales et de la politique de soutien au Réseau départemental de développement culturel en milieu rural, correspondant à 50% de l'aide départementale accordée en 2010 à la Fédération Régionale des Sociétés Musicales Nord/Pas-de-Calais, à l'Agence Technique Départementale et aux associations, communes et structures intercommunales « têtes de réseaux territoriaux »,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer les conventions selon les modèles joints au présent rapport,
- l'imputation des dépenses correspondantes en fonction du domaine sur les dotations ouvertes à cet effet au budget départemental 2011.

ENGAGEMENTS					
IMPUTATION	AUTORISES	DEJA CONTRACTES	DISPONIBLES	PROPOSES DANS LE RAPPORT	NOUVEAU SOLDE DISPONIBLE
933.11-6574 11P680OV003	5 176 900	0	5 196 900	3 356 787.26	1 840 112.74
933.11-65734 11P680OV001	286 000	0	286 000	87 530	198 470
933.11-65735 11P680OV005	160 000	0	160 000	128 000	32 000
933.11-65738 11P680OV002	70 000	0	70 000	30 400	39 600
933.11-6574 11P680OV186303	384 000	0	384 000	171 520	212 480
933.11-65738 11P680OV186302	21 600	0	21 600	17 280	4 320
933.13-6574 11P633OV002	264 500	0	264 500	57 600	206 900
933.12-6574 11P726OV002	150 200	0	150 200	78 400	71 800
933.12-6574 11P726OV008	45 000	0	45 000	32 000	13 000

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission, est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent pour, à l'exception de la subvention attribuée à l'association Art Point M pour laquelle ils s'abstiennent).

N° 5.2

DAC/2011/60

OBJET :

**LANCEMENT DES PROCEDURES RELATIVES A LA
CONSTRUCTION DU MUSEE DEPARTEMENTAL DU VERRE
A SARS POTERIES**

Par délibération du 22 septembre 2003, la Commission Permanente avait décidé la construction d'un nouveau musée/atelier du verre à Sars-Poteries et autorisé le lancement du concours d'architecte.

La mise au point du projet retenu par le jury en juin 2004 ayant rencontré de nombreuses difficultés notamment pour la définition de l'Avant Projet Définitif, la Commission Permanente du 6 juillet 2009 a décidé d'y mettre fin en résiliant le marché de maîtrise d'œuvre et de relancer une étude de programmation confiée au cabinet Zaborsky & Michalska.

L'Assemblée Plénière a ensuite adopté par délibération en date du 13 décembre 2010, le nouveau Projet Scientifique et Culturel du musée/atelier du verre à Sars-Poteries qui s'articule autour de quatre axes :

- l'inscription dans le territoire par la définition de l'aire d'influence du musée sur une zone transfrontalière élargie,
- la recherche de nouveaux publics par le développement des actions de médiation,
- le renouvellement de la muséographie par une nouvelle présentation des œuvres,
- le développement de l'action internationale par l'intégration du musée dans le réseau des institutions connues mondialement.

Le Cabinet chargé de la programmation de la nouvelle opération a réalisé en juillet 2010 un programme architectural et muséographique qui poursuit les objectifs suivants :

- offrir au musée les espaces adaptés à ses besoins, à ses activités, à l'échelle des autres musées du Département du Nord et dans le cadre de sa qualification *Musée de France* ;
- regrouper l'ensemble des fonctions muséales sur un seul site afin de conforter l'identité du musée – création contemporaine in situ – et renforcer la synergie musée/atelier ;
- préserver l'intimité des verriers, artistes en résidences, étudiants lors des stages de l'Université du verre qui créent, étudient et produisent : l'atelier, livré en 2001, n'est pas un lieu que les visiteurs parcourent, ni une vitrine où l'on regarde faire, mais un pôle dont on doit « sentir » la proximité et l'effervescence ;
- affirmer que le musée n'est pas un musée technique, il ne comprend pas d'atelier de démonstration, en dehors du four associé aux ateliers pédagogiques ;

- « jouer efficacement le rôle de turbine culturelle » que le Département du Nord lui assigne, sur ce territoire de la Sambre Avesnois en affirmant sa vocation de musée d'art contemporain.

Le programme :

- L'assiette foncière est de 2,2 hectares avec un dénivelé de 7 mètres, dont 800 m² sont déjà affectés à l'atelier du verre construit en 2001
- La surface utile prévisionnelle est de 2 481 m² répartie de la manière suivante :
 - espace d'accueil public : 210 m²
 - exposition temporaire et salle multifonctionnelle : 330 m²
 - exposition permanente : 670 m²
 - ateliers pédagogiques : 140 m²
 - locaux administratifs et services annexes : 256 m²
 - réserve : 875 m²

soit 1 280 m² pour les espaces accueillant du public (52% du total) tandis que les espaces de travail représentent 1 120 m² (soit 45% du total) dont 400 m² utiles (hors circulation) sont dédiés aux réserves des œuvres (soit 3 fois plus que dans le musée actuel).

- L'approche organisationnelle et architecturale est fondée sur des constructions « légères » bien réparties sur des sols incertains en termes de portance et de présence d'humidité.
- L'organisation doit permettre une relation visuelle directe tout au long du parcours du visiteur entre l'intérieur, par les espaces d'expositions, et l'extérieur, par un jardin de sculptures, conçu comme un espace public de présentation des œuvres, afin que certains thèmes de l'exposition permanente trouvent leur prolongement à l'extérieur.
- L'accessibilité et la gestion des handicaps doivent faire partie de la conception même du projet qui doit s'adapter, dans le bâtiment, la scénographie, les équipements multimédias et certains éléments par une ergonomie de la signalétique et de l'éclairage des éléments tactiles, visuels et auditifs.

Il est prévu 3 types d'espaces d'expositions :

Les modules permanents

- Les bousillés (50 m²)

Il s'agit de l'âme verrière du territoire présentée à la fois au travers de l'exposition de pièces exceptionnelles et identitaires et de l'évocation du passé industriel de Sars-Poteries.

- Louis Mériaux (30 m²)

Dans ce module, il s'agit de rendre hommage au fondateur de l'atelier et du musée. Cet espace pourrait faire l'objet d'une commande de support audiovisuel exploitant

les fonds documentaires disponibles sur Louis Mériaux, les premiers symposiums, et quelques pièces-selon l'espace imparti et qui permettrait d'illustrer la constitution de la collection contemporaine pour raconter l'histoire du musée.

– La galerie technique (80 m²)

Elle propose un voyage dans les techniques du verre, lesquelles ont voyagé aussi bien dans le temps que dans l'espace.

L'exposition permanente renouvelable

– A l'intérieur : une salle modulable (500 m²)

Le parcours des visiteurs ne racontera pas l'histoire du verre contemporain mais abordera le phénomène de la création contemporaine internationale par thème. Le parcours propose huit thèmes et regroupe 230 à 250 œuvres (soit 2,5 fois le nombre d'œuvres présentées actuellement).

Ces thèmes ne sont pas figés, d'autres se substitueront et s'ajouteront lors de la présentation suivante. Ainsi, une flexibilité maximum de l'espace est souhaitée.

– A l'extérieur : un jardin évolutif

Il s'agit de créer un moment particulier de la visite où le visiteur, quelque soit le temps, est invité à découvrir des œuvres à l'extérieur.

Les expositions temporaires

Les espaces fréquemment renouvelés (durée des présentations de 1 à 6 mois) se scindent en 2 espaces qui ne sont pas nécessairement en liaison directe :

- la salle « coup de cœur », salle d'actualité, librement accessible, comme l'accueil du musée de 20 m² ;
- la salle d'exposition temporaire, associée à un espace audiovisuel et en liaison rapide avec la salle multifonctionnelle de 285 m².

La réalisation de l'opération

Le coût estimatif des travaux s'élève à 10 293 000 € et le coût de l'opération est estimé à 13 000 000 €.

Le projet de calendrier prévisionnel pour le choix du maître d'œuvre, sur la base d'un concours sur APS, se présente comme suit :

- appel à candidatures : printemps 2011
- sélection des candidats : été 2011
- projets : automne 2011
- désignation du lauréat : fin 2011

En vue de la présentation du rapport au Conseil Général, la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » est invitée à émettre un avis sur :

- l'approbation du programme décrit dans le présent rapport,

- l'autorisation de lancer des études relatives à l'opération de construction du Musée du Verre à Sars-Poteries, dont le montant est évalué à 13 000 000 €TTC,
- l'autorisation de lancer le concours restreint de maîtrise d'œuvre en application des articles 70 et 74 III du code des marchés publics,
- l'autorisation de lancer des procédures d'appels d'offres ouverts relatives aux marchés de coordination SPS, de contrôle technique et de conduite d'opération en application des articles 57, 58 et 59 du code des marchés publics,
- l'autorisation à donner à Monsieur le Président de signer les dits marchés,
- l'autorisation de recourir à une procédure négociée, prévue aux articles 35-I-1 et 35-II-3 du code des marchés publics en cas d'appel d'offres infructueux,
- l'imputation des crédits dans le cadre du programme 046 (2031-90314 pour les frais d'études) du budget départemental 2011.

N° 5.3

DAC/2011/99

OBJET :

**MUSEE DEPARTEMENTAL DE FLANDRE
DEPOT-VENTE D'UN HORS SERIE DE L'INDICATEUR
DES FLANDRES INTITULE « LE MUSEE DEPARTEMENTAL
DE FLANDRE A CASSEL, UN JOYAU DANS DEUX ECRINS »**

Par délibération en date du 17 novembre 2008, la Commission Permanente a accepté le principe de la mise en place d'un dépôt-vente dans les boutiques des équipements culturels départementaux et adopté une convention type de dépôt-vente entre le Département pour les équipements culturels départementaux et chaque déposant. Celle-ci fixe :

- les références d'ouvrages et d'objets concernés,
- les conditions de mise à disposition des produits proposés,
- les modalités financières,
- la durée de la convention.

Il est proposé de mettre en place un dépôt-vente au musée départemental de Flandre à Cassel avec le déposant l'Imprimerie « Presse flamande » d'Hazebrouck concernant le Hors Série de l'Indicateur des Flandres intitulé « *Le Musée départemental de Flandre à Cassel, un joyau dans deux écrins* » lié à l'ouverture du musée départemental de Flandre le 23 octobre 2010.

La convention concernant le dépôt-vente, prévoyant un prix de vente de 2,90 € et un prix coûtant de 2,03€, est jointe au présent rapport.

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la

Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » :

- la mise en dépôt-vente du Hors Série de l'Indicateur des Flandres intitulé « Le Musée départemental de Flandre à Cassel, un joyau dans deux écrins » à la boutique du musée départemental de Flandre,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de dépôt vente jointe au présent rapport,
- d'imputer les dépenses et les recettes correspondantes sur les crédits inscrits au sous chapitre 933-14 du budget du musée départemental de Flandre et d'inscrire les écritures comptables sur le compte d'attente 4648 du musée départemental de Flandre.

Les projets de délibérations correspondants, conformes aux avis de la Commission, sont adoptés à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Monsieur le Président suspend la séance à 18 heures 05.

MARDI 15 FEVRIER – MATIN

Monsieur le Président reprend la séance à 9 heures 05.

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Jeunesse

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Solidarité », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Norbert JESSUS évoque le triste record du nombre de chômeurs de moins de 25 ans dans le Nord. Il signale la proposition du Gouvernement d'étendre le RSA aux moins de 25 ans mais d'arrêter le financement de certains contrats aidés.

Monsieur JESSUS met en exergue la politique du Gouvernement qui conduit à un manque de moyens pour mettre en place une véritable politique Jeunesse répondant aux aspirations de cette population. Il estime qu'il faut obliger l'Etat à reconnaître sa dette envers le Département et ainsi retrouver les moyens financiers nécessaires pour améliorer l'action départementale.

Monsieur JESSUS réclame un traitement inégalitaire avec des renforts de moyens de l'Etat pour une véritable égalité des chances en termes de formation, d'emploi et de logement pour les jeunes nordistes.

Considérant le bas niveau des bourses départementales, Monsieur JESSUS pense que le système d'attribution ainsi que les barèmes doivent être réévalués.

Monsieur Laurent COULON attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur la précarité touchant la

jeunesse, première victime de la crise. Il fait remarquer qu'un jeune sur cinq est en situation de pauvreté.

Monsieur COULON fait observer que tous les jeunes sont concernés par les difficultés d'accès au logement, qu'ils aient un emploi ou non. Il pense que l'aide apportée aux jeunes pour s'installer dans la vie doit être l'une des grandes préoccupations du Département.

Monsieur COULON estime que le Conseil Général du Nord doit continuer d'agir et mettre l'accent sur le logement des jeunes, notamment dans le cadre d'un partenariat avec Partenord Habitat.

Madame Brigitte LHERBIER souligne l'augmentation du budget relatif aux politiques consacrées à la jeunesse de près d'un million d'euros. Elle considère néanmoins que l'effort aurait dû être plus significatif.

Madame LHERBIER rappelle que l'une des vocations du Département est d'accompagner les jeunes en situation de grandes difficultés, pour les aider à construire leur parcours professionnel et social. Elle pense que le Département, dans un contexte budgétaire tendu, doit concentrer les moyens sur l'accompagnement des personnes en difficultés, adultes ou jeunes, personnes âgées ou en situation de handicap.

Madame LHERBIER reproche la suppression en 2010 de la ligne budgétaire de crédits relatifs au subventionnement des Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). Elle annonce que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra lors du vote de ce budget Jeunesse.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY signale à Madame LHERBIER que les crédits pour les CLSH ne sont pas de la compétence de la commission Jeunesse.

Concernant l'accès au logement, Monsieur ALLOSSERY indique que dans le cadre de la convention entre le Département du Nord et Partenord Habitat, un travail de définition des critères est mené pour la mise en œuvre de la convention sur le volet « logement des jeunes et des étudiants ». Il signale que l'expérimentation d'un système de colocation avec un espace de vie commun pourrait être menée.

Evoquant la mise en place du RSA jeune, Monsieur ALLOSSERY rappelle que l'accumulation des critères d'éligibilité était telle que très peu de jeunes pouvaient en bénéficier. Il estime que ces mesures ne s'attaquent pas réellement à la précarité à laquelle est confrontée la jeunesse.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEF/2011/50

OBJET :

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011 RELATIF A LA DELEGATION JEUNESSE

Par délibération en date du 2 juillet 2007, en approuvant

les grandes orientations de la politique jeunesse pour la période 2007-2011, le Conseil Général a défini une politique globale Atou's Jeunes, en faveur de la jeunesse.

Cette politique s'articule autour de l'éducation à la citoyenneté pour les 11-16 ans et vers le développement de l'autonomie pour les 16-25 ans. Enfin, le Département réaffirme sa volonté de se préoccuper de l'ensemble de la jeunesse avec des dispositifs visant à favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle.

La politique Atou's Jeunes se décline en trois volets :

- Atou's Jeunes citoyen pour les « 11-16 ans » qui regroupe les dispositifs visant à former le futur citoyen en l'accompagnant dans les temps éducatifs et de formation mais également en favorisant d'autres sources de socialisation et d'éveil tels que

les loisirs, la culture, le sport....

- Atou's Jeunes avenir pour les « 16-25 ans » qui regroupe les dispositifs visant l'insertion socio-professionnelle et l'accès à l'autonomie des jeunes.
- Atou's Jeunes solidarité. En tant que chef de file de l'action sociale, le Département du Nord a pour mission de prendre en charge les publics les plus en difficultés, il exerce cette mission auprès des jeunes par le biais notamment de sa politique de prévention jeunesse et par la gestion d'attribution des aides du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes.

Afin de mettre en œuvre chaque volet de cette politique, il a été inscrit une somme de 34 462 776,08 € au projet de budget primitif 2011 soit une augmentation de 829 581,08 € par rapport au budget primitif de 2010.

	BP 2010	BP2011	BP11/BP10 %	BP11/BP10 €
Budget Jeunesse	33 633 195 €	34 462 776,08 €	2,47 %	829 581,08 €

A – Bilan 2010

1 – La prévention jeunesse

➤ La prévention spécialisée

La prévention spécialisée (19 284 074 €) regroupant les clubs de prévention et les postes des Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement Scolaire représente une part importante des crédits, soit près de 57,34 % du Budget Primitif 2010, de la délégation « Jeunesse ».

La dotation globale des clubs de prévention s'est élevée à 18 488 089,43 € pour l'année 2010, soit 151 000 € de moins que prévu initialement au budget.

La transformation du club de prévention « Point Jeune » en « maison des adolescents » s'est concrétisée. La maison des Adolescents de Lille a ouvert officiellement ses portes dans des locaux rénovés rue Saint Anne au 2 janvier 2010. La subvention de fonctionnement attribuée par le Département en 2010 a été de 1 188 618 €.

L'étude d'impact concernant l'activité des postes d'Acteurs de Liaison Sociale dans l'Environnement scolaire dans le cadre du Fonds d'Expérimentation Jeunesse est entrée dans sa phase opérationnelle, elle concerne 20 collèges sur les bassins de Lille et Dunkerque.

Une journée départementale « prévention spécialisée » a été organisée le 30 novembre 2010 afin de renforcer les modalités de coopération.

Par ailleurs, les crédits d'investissements inscrits (200 000 €) ont permis l'aménagement de locaux de l'association Itinéraires pour ses actions.

2 – Les aides financières, l'accès au logement et l'accompagnement au projet individuel

Le Département mène une politique volontariste et active auprès des jeunes afin de favoriser leur insertion dans la vie sociale et professionnelle, en les accompagnant à la fois dans l'hébergement en Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) mais également dans le logement à travers des actions spécifiques.

Le protocole d'accord 2008-2013 entre le Département et l'Union Départementale pour l'Habitat des Jeunes (UDHAJ) maintient et renforce les principes et objectifs posés dans le précédent protocole en se voulant plus concret et précis dans la déclinaison territoriale.

En outre, l'accent a été mis sur les notions de parcours logement des jeunes et de projet éducatif individualisé.

Le comité technique UDHAJ-Département a travaillé à l'élaboration d'outils permettant la déclinaison territoriale du protocole par la mise en place d'actions concrètes et opérationnelles.

Dans ce cadre, il s'agit de doter les territoires d'outils leur permettant de cadrer et d'évaluer les actions des associations gestionnaires de FJT. L'objectif final est de permettre d'identifier des actions pertinentes pouvant être reproduites sur d'autres territoires.

L'année 2010 a été marquée par la mise en œuvre d'une série d'actions identifiées ou d'expérimentations en réponse aux besoins des jeunes, notamment sur le volet logement à travers :

- le plan d'action pour le logement des jeunes sur le territoire de LMCU ;
- le laboratoire « jeunesse » sur l'arrondissement

de Lille auprès duquel plusieurs expérimentations sont proposées.

a) Les Foyers de Jeunes Travailleurs

En 2010, un montant de 2 785 821 € (dont 63 114 € pour les trois chargés de développement territorial) a été consacré au fonctionnement des 14 FJT gérés par 9 associations, pour assurer dans leurs structures, l'hébergement et l'accompagnement de jeunes de 16 à 30 ans en difficulté avec une attention particulière aux jeunes de 18 à 25 ans, inscrits dans un processus d'insertion sociale et professionnelle, y compris ceux relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

➤ Fonctionnement des FJT

La mise en œuvre du protocole d'accord 2008-2013 entre le Département et l'UDHAJ, s'est poursuivie en 2010.

Des réunions partenariales sont organisées sur les territoires afin de mettre en œuvre et de faire vivre ce protocole. Ce travail doit permettre, notamment pour les territoires dont les Conventions Pluriannuelles d'Objectif sont arrivées à terme, de réactualiser les diagnostics partagés afin de mieux définir les actions prioritaires à mettre en place.

➤ Chargés de développement territorial

La création de trois postes de chargé de développement territorial en 2004 s'inscrivait dans une volonté d'organiser de manière optimale le travail sur l'ensemble du territoire et de répondre ainsi à la nouvelle organisation départementale en Directions Territoriales.

Les chargés de développement territorial apportent aux associations gestionnaires de FJT et adhérentes à l'UDHAJ leur expertise et leur connaissance des politiques, des besoins des publics, de par leur fonction d'observation et de veille.

b) Le logement des jeunes

Les dépenses 2010 à ce titre s'élèvent à 384 805 €. 9 associations ont bénéficié d'un financement départemental pour mener 14 actions.

3 – Les autres dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, de citoyenneté et de loisirs.

➤ Le Fond Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ)

Au 30 Novembre 2010, 2818 FDAJ ont été attribués pour un montant de 505 381 €, 1 097 FDAJ renforcés pour un montant de 279 574 €. 2 552 FDAJ en régie d'avance pour un montant de 368 327 €. Au total, au 30 novembre 2010, 6 467 aides ont été versées pour un montant de 1 153 282 €.

Des travaux ont été engagés pour améliorer le règlement intérieur.

➤ Les postes Acteur d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions (AILE)

Les dépenses constatées en 2010, hors mesures nouvelles, sont en augmentation de 3,92% par rapport à celles de 2009. Les crédits alloués pour 2010 (5 090 000 €) étant insuffisants, une inscription complémentaire de 75 000 € a été effectuée par virement de crédit.

Par délibération de la Commission Permanente du 5 juillet 2010, 2 postes de prévention Jeunesse ont été transformés en poste AILE en raison de l'évolution des structures portant les postes. Les crédits correspondant ont été imputés sur le dispositif AILE.

Au total le financement des postes AILE pour 2010 s'est élevé à 5 223 132,34 €.

Le comité de pilotage du Protocole avec la Fédération des Centres Sociaux du Nord a validé l'avenant enfance / famille / prévention jeunesse du Protocole et la mise en place d'un rapport d'activité type pour mieux rendre lisible l'activité des postes AILE.

➤ Les Postes de Prévention Jeunesse (PPJ)

Par délibération en date du 15 novembre 2010, le référentiel mission des postes de prévention Jeunesse a été adopté ainsi que le principe d'engagement dans des conventions pluri annuelles.

➤ Les crédits spécifiques

33 projets ont été retenus dans le cadre des crédits spécifiques pour un budget de 655 000 € afin d'accueillir 734 jeunes. Un meilleur équilibre territorial des projets en privilégiant la couverture des zones rurales a été réalisé.

➤ Les autres dispositifs

Les crédits affectés au soutien aux actions nouvelles, expérimentales en faveur de l'implication citoyenne des jeunes et notamment au développement d'actions collectives culturelles ont été consommés à hauteur de 428 000 €. Il est à noter que plusieurs structures à vocation départementale (Unis cités, SCI, EEDF, Léo Lagrange, MJC) sont dorénavant soutenues dans le cadre d'une convention pluri annuelle d'objectifs pour leur engagement dans des projets d'envergure favorisant la citoyenneté des jeunes ou en qualité de têtes de réseaux.

A travers les loisirs des jeunes dans le Nord, le Département s'associe à l'opération « ville vie vacances » en soutenant des actions éducatives et de loisirs auprès d'un public de jeunes défavorisés dans le but de faciliter leur insertion sociale et culturelle. 967 350 € ont été dépensés dans ce dispositif en 2010, permettant le financement de 221 projets.

Le dispositif « un été en Nord » a permis d'envoyer 854 jeunes de 11 à 16 ans en vacances grâce à 24 séjours pour un montant de 257 570 €. En 2010, le partenariat dans le cadre de la coopération transfrontalière avec les Provinces belges du Hainaut et de la Flandre Occidentale s'est renforcé

En 2010, le budget alloué (478 000 €) aux « vacances du cœur » a permis de faire partir 826 jeunes de moins

de 17 ans.

A travers le dispositif « Aide aux départs autonomes », ce sont environ 1 300 jeunes qui ont pu bénéficier d'un départ autonome pour un budget de 50 000 € avec 28 structures financées.

4 – Déclinaison des mesures transversales du volet Atou's citoyen

a) Axe communication avec, pour et vers les jeunes :

le portail « jeunesennord »

Afin de répondre à un besoin de plus en plus croissant des jeunes de pouvoir communiquer sur des sujets qui les préoccupent, l'interactivité du portail internet a été engagée conduisant à de nouveaux modules de communication (Forum, Newsletter, sondage en ligne) qui seront disponibles en 2011. Le portail Internet sera également adapté aux personnes présentant une situation de handicap.

b) Qualifier le parcours généraliste et de loisirs des jeunes :

Le chéquier « Jeunes en nord »

Conformément à la décision du Conseil Général du 17 mai 2010, l'expérimentation du dispositif chéquier jeunes aux territoires de la Flandre intérieure et de l'Avesnois, a été mise en place.

D'une valeur de 50 €, le chéquier jeune permet, pour les collégiens d'une classe d'âge de troisième de favoriser un accès aux clubs sportifs et de loisirs et aux différentes activités culturelles.

Le projet Interreg : pour un développement de la citoyenneté européenne

En mars 2010, le projet Interreg « pour une jeunesse transfrontalière » a été déposé en partenariat avec la Province de Flandre Occidentale. Le Département a délibéré en Commission Permanente le 23 mai et le projet a été accepté début juillet 2010 par le COPIL Interreg (Région, Préfecture de Région, Départements, partenaires belges).

Ce projet vise à développer le partenariat entre les acteurs de la jeunesse des deux côtés de la frontière et à faire participer les jeunes à des actions de mobilité et de prévention santé.

B – Perspectives 2011

Les politiques sur la délégation « jeunesse » en faveur des jeunes en difficulté (la prévention spécialisée et le FDAJ) représentent 57,9 % du budget de la délégation, soit un total de 19 960 515,18 €.

1 – la prévention spécialisée

18 310 515,18 € sont inscrits au projet deBP 2011. Ces crédits concernent le financement des clubs de prévention et des postes d'Acteurs de Liaisons Sociales dans l'Environnement Scolaire (ALSES).

Des travaux sont en cours sur la production d'un guide de l'évaluation des clubs de prévention spécialisée en lien avec l'Association de Prévention Spécialisée du Nord (APSN) afin d'accompagner les clubs dans les obligations de la loi du 2 janvier 2002.

L'évaluation de l'étude d'impact des ALSES dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire sera finalisée, il est envisagé également en 2011 d'effectuer un focus sur le suivi des jeunes en situation de décrochage scolaire dans le cadre du Laboratoire d'expérimentation jeunesse.

2 – les aides financières, l'accès au logement et l'accompagnement au projet individuel

a/ Les Foyers de Jeunes Travailleurs

2 848 935 € sont inscrits au projet deBP 2011 au titre du fonctionnement des 14 FJT déjà financés, du nouveau FJT d'Hazebrouck à prendre en compte en année pleine et des trois chargés de développement territorial.

Les missions des chargés de développement territorial devront être redéfinies au cours de 2011.

En dépenses d'investissement, 50 000 € sont prévus au BP 2011 pour la réhabilitation et l'aménagement des FJT.

b/ Le logement des jeunes

Un budget de 394 500 € est proposé en 2011 pour le financement des actions en faveur du logement des jeunes. Le dispositif a pour objectif de favoriser l'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans, en difficulté, inscrits dans un processus d'insertion. Conformément à la délibération du 3 juillet 2000 du Conseil Général, sont subventionnés des projets d'hébergement innovants et modélisables, et de soutien aux dispositifs locaux tendant à accueillir, à informer et à orienter les jeunes dans la recherche d'un logement adapté à leurs besoins.

Cette politique doit se contractualiser au niveau local à partir d'un diagnostic partagé. La recherche de cofinancements notamment de l'Etat et/ou des Communes constitue une condition de recevabilité.

Dans le cadre de la convention signée entre le Département et Partenord Habitat, un travail de définition de critères objectifs est mené pour la mise en œuvre de la convention sur le volet logement des jeunes et des étudiants.

Cette réflexion, qui vise à favoriser l'accès au logement des jeunes, doit permettre d'innover dans des réponses comme celles favorisant une colocation avec un espace de vie commun et un soutien social et éducatif.

3 – Les autres dispositifs d'insertion sociale et professionnelle, de citoyenneté et de loisirs.

Ils concernent un nombre conséquent de jeunes à travers différents dispositifs.

➤ Le FDAJ

Il est proposé de reconduire la ligne « aides directes » pour 2011 à hauteur de 1 050 000 € et celle concernant les régies d'avance à hauteur de 450 000 €. Les crédits consacrés aux actions collectives seraient également reconduits, soit 150 000 €.

Des travaux sont en cours pour renforcer l'évaluation des actions collectives du FDAJ et actualiser le règlement intérieur du FDAJ afin de préciser notamment les articulations avec les dispositifs d'aide en direction des jeunes.

➤ Les postes de Prévention Jeunesse (PPJ)

1 241 700 € ont été inscrits au projet deBP 2011 pour financer les 38 postes. Les crédits sont inscrits en autorisation d'engagement triennal conformément aux conventions actualisées qui prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2011. Ils sont en baisse de 50 000 € suite à la transformation de deux postes PPJ en AILE. Ces conventions pluriannuelles permettront de définir plus précisément avec les structures, les objectifs de travail de ces postes en lien avec le référentiel mission.

➤ Les postes AILE

Pour 2011, les crédits sont proposés à hauteur de 5 460 722,90 €. Ils permettent de financer 130 postes. La hausse de 370 722,90 € comprend l'effet report des trois postes créés en 2009 et affectés pour les trois derniers mois de 2010, la transformation des deux postes PPJ en AILE et l'évolution des coûts de poste.

➤ La maison des adolescents (MDA)

Le Département soutient la maison départementale des adolescents qui a ouvert ses portes en 2010.

La convention avec l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADNSEA) fixant les modalités de fonctionnement et de financement ainsi que les outils d'évaluation du dispositif a été présentée en Commission Permanente du 20 septembre 2010.

La participation du Département au fonctionnement est estimée à 1 188 618 € pour 2011.

Un projet de maison des adolescents sur le territoire du Hainaut est aujourd'hui en cours d'instruction par le ministère.

➤ les autres dispositifs

Les crédits alloués aux dispositifs actions citoyennes, Loisir jeunes en Nord, un été en Nord et vacances du cœur seraient reconduits à l'identique soit respectivement : 500 000 €, 960 000 €, 259 100 € et 478 000 €.

Les crédits alloués au dispositif « aide aux départs autonomes » seraient reconduits à hauteur de 50 000 €. Ils correspondent aux besoins constatés.

Les crédits spécifiques seraient également reconduits à l'identique (682 000 €).

4 – Déclinaison des mesures transversales du volet Atou's citoyen

a) Axe territorial :

Un Forum accueil de jeunes porteurs de handicap

Pour faire suite aux travaux relatifs à la mise en place du Forum des Initiatives des Jeunes de 2009, un nouveau forum permettant l'expression de la citoyenneté des jeunes sera organisé avec pour objectif de sensibiliser et qualifier les animateurs à l'accueil de jeunes porteurs de handicap. Cette journée, interactive et conviviale, permettra d'aborder le handicap des jeunes à travers des récits d'expérience, des témoignages, des mises en situation, des expositions. Elle sera l'occasion de réaffirmer la loi de 2005 et de compléter les bagages pédagogiques des animateurs d'accueil de loisirs jeunes tout en portant un autre regard sur les formes du handicap. Un budget de 20 000 € est proposé.

b) Axe communication avec, pour et vers les jeunes :

Le portail « jeunesennord »

Afin d'accroître l'interactivité du portail internet durant l'année 2011, les développements du site « jeunesennord » se poursuivront dans le cadre du marché conclu en 2010.

80 000 € sont proposés au budget 2011, dont 10 000 € en investissement.

c) Axe Qualifier le parcours généraliste et de loisirs des jeunes :

Le chéquier « Jeunes en nord »

Un budget de 190 000 € est proposé au budget prévisionnel 2011 afin de poursuivre l'accès au chéquier « jeunes en nord ».

Le projet Interreg : pour un développement de la citoyenneté européenne

2011 sera la première année pleine de mise en œuvre du programme Interreg, qui permettra de renforcer les collaborations entre le Département et la Province de Flandre Occidentale mais également entre les acteurs de la jeunesse des deux côtés de la frontière. Un travail territorial sera mené avec les communes frontalières du Nord afin de renforcer l'impact du projet sur les territoires. En 2011, il est prévu la mise en place d'un séminaire d'échanges de pratiques entre les acteurs, la promotion du tourisme social transfrontalier pour les jeunes et deux actions de prévention santé pour les jeunes.

5 – Les recettes

Pour 2011, elles sont estimées en fonctionnement à 248 305 €, soit 175 000 € au titre du FSE (crédits spécifiques), 20 000 € au titre des clubs de

prévention et 53 305 € dans le cadre du projet Intæreg, ainsi qu'à 4 162 € en investissement au titre du projet Interreg.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Enfance et Famille

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Solidarité », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote, et évoque le débat qui a eu lieu.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON signale que le Groupe Communiste apprécie l'effort consenti à la délégation Enfance Famille. Il pense que la solidarité départementale est un véritable bouclier social face aux mesures gouvernementales injustes.

Concernant la suppression de l'accueil des enfants de deux ans dans les écoles, Monsieur QUENNESSON fait remarquer que cette mesure entraîne un accroissement de la demande d'accueil qui doit être prise en compte par le Département.

Monsieur QUENNESSON salue les mesures prises en direction des assistants familiaux. Il annonce que le Groupe Communiste votera en faveur du Budget Enfance Famille.

Madame Françoise POLNECQ souligne les 354 millions d'euros consacrés à l'aide sociale à l'enfance, soit 4 millions de plus qu'en 2010. Elle déplore que la volonté d'agir du Département soit contrariée par les insuffisances et défaillances de l'Etat qui attestent du peu d'intérêt qu'il porte aux politiques de l'Enfance.

Madame POLNECQ évoque le fonds national de financement de la protection de l'enfance. Elle constate qu'une fois de plus l'Etat ne compensera pas les charges engagées à leur juste niveau.

Madame POLNECQ estime que le Conseil Général assume ses responsabilités. Elle indique que le Groupe Socialiste votera la proposition budgétaire.

Madame Brigitte LHERBIER rappelle que la participation financière du Département à la construction et à l'équipement des structures d'accueil de la petite enfance ne concernera que les 10 projets retenus en 2011. Elle souhaite connaître les critères qui seront mis en avant pour

départager les dossiers.

Concernant les maisons d'assistantes maternelles, Madame LHERBIER regrette le refus du Département de participer à leur financement.

Madame LHERBIER s'interroge sur les raisons de l'augmentation de 7,4 % du nombre d'enfants placés sous la responsabilité du Département en 2010.

Evoquant l'organisation des vacances des enfants placés en familles d'accueil, Madame LHERBIER déplore que celle-ci aboutisse parfois à des séparations non souhaitées et à des stigmatisations blessantes. Elle réclame une vision plus personnelle, plus individuelle et moins administrative de l'enfant.

Madame LHERBIER annonce que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce budget Enfance Famille.

Monsieur Fabien THIEME remercie Madame Françoise POLNECQ et Monsieur Jean-Claude QUENNESSON pour leurs interventions. Il salue également la présence active du milieu associatif qui s'investit très fortement dans les actions à destination de l'Enfance et de la Famille.

Monsieur THIEME rappelle les orientations de la politique Enfance Famille pour l'exercice 2011. Il estime que le Département du Nord doit bénéficier d'un traitement positivement inégalitaire de la part de l'Etat.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEF/2011/48

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011 RELATIF A LA DELEGATION DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Le Département développe des interventions, des aides et actions sociales en faveur de la famille et de l'enfance et de la jeunesse au titre du Code de l'Action Sociale et des Familles et du Code de la Santé Publique. Ces domaines d'intervention se répartissent en trois secteurs : la Protection Maternelle et Infantile, la prévention de la maltraitance et la prise en charge et l'accueil des enfants confiés à l'ASE.

A/ Bilan 2010

I – Les dépenses de fonctionnement

Le budget 2010 après décisions modificatives s'élevait à 409 922 970 €.

Dépenses de fonctionnement	BP 2010	BP+DM
PMI	7 727 357 €	7 667 561 €
Prévention de la Maltraitance	47 759 710 €	47 646 006 €
Prise en charge et accueil des enfants confiés à l'ASE	350 038 209€	354 608 503 €
TOTAL	405 525 276 €	409 922 970 €

a/ La PMI

En 2010, le budget consacré à la PMI a permis d'offrir des séances de consultations sur tout le territoire. Ces séances sont organisées, soit directement par les services de PMI et les montants alloués servent à l'achat de matériel, de vaccins, d'analyses bio-médicales ou encore à la rémunération de personnels vacataires, soit par le biais de conventions avec des hôpitaux, avec des associations ou avec des communes.

Le conventionnement prévoit le financement d'une partie des frais de fonctionnement ainsi que le remboursement des frais de prescription. Les lignes budgétaires allouées aux paiements des centres de planification conventionnés ont été augmentées par virement de crédits afin d'absorber la hausse d'activité.

En 2010, le Département a continué son soutien aux centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP). Cofinancés par le Département à hauteur de 20 % (2 266 105 € au BP 2010) et par les CPAM pour 80%, les centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP) permettent d'améliorer le dépistage précoce et le traitement ambulatoire des enfants de 0 à 6 ans présentant un risque de handicap ou un handicap, notamment pour ceux qui sont dépistés.

Le service de PMI a également pour mission de développer une politique d'accueil du jeune enfant, notamment extra familial. A ce titre, le Département contribue à la formation des assistants maternels. Le nombre d'assistants maternels ne cesse de progresser : entre 2007 et 2009, il y a eu 1 925 assistants maternels supplémentaires. La croissance annuelle est de plus de 6%. Cela se traduit par un nombre important de formations obligatoires à mettre en place : en 2010, 279 sessions de formations pour 4 680 assistants maternels.

L'insuffisance des crédits inscrits au BP 2010 pour la formation des assistants maternels a conduit à une inscription complémentaire par virement de crédit (+113 360 €).

Le budget PMI a également été consacré à des actions concourant au développement de la prévention et au soutien de la parentalité. Il s'agit plus particulièrement :

- du soutien à diverses associations et promotion de l'allaitement maternel
- l'accueil d'éveil
- les points de rencontre parents- enfants après séparation du couple parental
- les lieux d'accueil parents-enfants 0- 6 ans
- les accueils collectifs de mineurs sans hébergement (ACMSH)

b/ La prévention de la maltraitance

Les crédits votés en 2010 pour cette politique étaient de 47 759 710 €. Ils s'inscrivent dans les dispositifs d'aide à domicile qui font partie intégrante de la dynamique de prévention développée par le Département.

1) une stabilité des dépenses d'A.E.M.O.

En 2010, le nombre de journées payées est

stable (+0,43%). Les budgets autorisés ont été respectés.

La mise en œuvre du volet Enfance Famille du Schéma d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SOSMS) 2007-2011 privilégie la diversification des prises en charge. En 2010 a été créé un nouveau mode de prise en charge, l'AEMO renforcée. Il s'agit d'un mode d'intervention nouveau dans le Département permettant de conjuguer l'AEMO et l'hébergement. Le projet vise à favoriser l'intégration et la socialisation d'enfants ou d'adolescents en difficultés multiples qui ont besoin d'un accompagnement spécifique soutenu et pour lesquels l'hébergement seul n'est pas une réponse adaptée.

Le Service de Protection, d'Investigation et d'Accompagnement (SEPIA) de l'EPDSAE a été autorisé à ouvrir à partir d'octobre 2010.

2) Les Allocations Pour Jeunes Majeurs et celles versées aux Tiers Digne de Confiance (TDC)

Les allocations aux jeunes majeurs ont légèrement augmenté. Des crédits supplémentaires (+ 100 000 €) ont permis le versement des allocations au mois de décembre. Ces crédits ont été pris sur la ligne budgétaire allouée aux TDC, la baisse du nombre d'enfants confiés à des tiers dignes de confiance ayant entraîné la baisse du nombre d'allocations versées.

3) les Lieux de Rencontre Parents Enfants (LRPE)

Le Département organise les droits de visite parents-enfants confiés à l'ASE. Les LRPE permettent d'améliorer les conditions de ces rencontres dans un lieu neutre et en présence de professionnels sociaux et médico-sociaux. Ils sont prioritairement utilisés pour les enfants accueillis chez des assistants familiaux.

Afin de répondre aux besoins, par délibération du 15/11/2010, la Commission Permanente a autorisé l'extension de la capacité d'accueil du LRPE « Maillage » géré par l'EPDSAE (65 prises en charge contre 35 auparavant).

4) Actions de soutien à la parentalité

Dans le cadre des actions de soutien à la parentalité, des conventions passées avec les Associations de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Lille, Roubaix Tourcoing, Denain, Dunkerque, Hazebrouck, Douai et Maubeuge ont été signées pour le financement d'actions d'accompagnement dans la vie quotidienne de parents déficients intellectuels. Arrivées à échéance au 31 décembre 2009, elles ont été renouvelées en 2010. Un nouveau projet de l'APEI de Cambrai a été conventionné. Les déplacements et les frais qu'ils engendrent sont inclus dans les nouvelles conventions, améliorant ainsi le service rendu aux personnes.

c/ La prise en charge et l'accueil des enfants confiés à l'ASE

Le budget alloué à la prise en charge et à l'accueil des enfants confiés à l'ASE était, en 2010, de 350 508 209 €, soit 86,4 % de la totalité du budget de la délégation Enfance-Famille.

Dans le cadre du dispositif de protection de l'enfance, ce budget est destiné à améliorer la qualité de la prise en charge des enfants confiés. En 2010, le nombre d'enfants confiés à l'ASE a augmenté. Ainsi au 30 septembre 2010, le nombre d'enfants accueillis étaient de 9 564 contre 8 906 auparavant soit une hausse de 7,4 %

1) L'activité en établissement reste stable

Le budget 2010 consacré aux établissements était de 214 808 673 €.

Les budgets 2010 ont été élaborés sur une hypothèse d'évolution à taux zéro des charges de fonctionnement des établissements et services pour tenir compte de la situation budgétaire du Département.

Pour le secteur associatif, une baisse d'activité de 0,75% (soit 7 274 journées prévisionnelles en moins) compense en partie l'augmentation du prix de journée constaté (+ 1,41%).

Pour le secteur public, l'augmentation d'activité (+1,08% soit 4 108 journées prévisionnelles supplémentaires) est compensée par une baisse du prix de journée (-0,69%).

De ce fait, la ligne budgétaire allouée à l'accueil en établissement est maîtrisée.

La mise en œuvre du volet Enfance Famille du Schéma d'Organisation Sociale et Médico-Sociale (SOSMS) 2007-2011 privilégie la diversification des prises en charge, le développement des services de prévention, d'accompagnement des familles et le maintien à domicile. Ces nouveaux services sont créés depuis plusieurs années principalement par redéploiement de places d'internat.

En 2010, 94 places d'internat ont été redéployées permettant la création de 159 places supplémentaires, diversifiées (service d'accueil et accompagnement avec maintien à domicile, service d'accompagnement parental, service appartement, service d'accueil de séjour de rupture, service d'accueil de jour).

2) L'accueil familial en hausse

L'activité, c'est-à-dire le nombre d'enfants confiés a progressé de 3,03%. En 2010, en moyenne par mois, 5 648 enfants ont été accueillis (contre 5 482 en 2009). Cette hausse a une conséquence directe sur les salaires, charges et allocations. Les dépenses engagées en 2010 pour l'accueil familial sont de 126 692 714 € soit une augmentation de 4,10% par rapport à 2009. Au BP 2010, aucune progression n'avait été envisagée. Cette hausse a été financée par des crédits supplémentaires votés en DM1 (+ 4,5 millions).

La loi du 27 juin 2005 relative aux assistants familiaux inscrit l'assistant familial comme un professionnel de la protection de l'enfance en rendant obligatoire une formation professionnalisante avec la possibilité de s'inscrire au diplôme d'Etat assistant familial (DEAF). Une autorisation d'engagement d'un montant de 2 208 000 € répartis sur trois ans a été inscrite au budget 2010.

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de

l'enfance impose la mise en synergie des acteurs de la protection de l'enfance autour du projet de l'enfant. Les deux lois viennent rénover les conceptions en protection de l'enfance. Pour répondre à ces évolutions et qualifier les pratiques professionnelles, il a été nécessaire de modifier l'accompagnement des accueillants familiaux. Une unité d'accueil familial (UAF) a été créée dans chaque Pôle Enfance Famille des Directions Territoriales. L'UAF a trois missions :

- assurer la fonction ressources humaines auprès des assistants familiaux
- accompagner professionnellement dans l'exercice de leurs missions les assistants familiaux
- mieux coordonner les besoins et l'offre en matière d'accueil familial.

Par ailleurs, un travail d'élaboration de règlement intérieur de l'accueil familial est en cours. Ce règlement intérieur permettra de référencer les éléments nécessaires à l'activité.

II – Les dépenses d'investissement

Sur le budget PMI, les crédits inscrits au BP 2010 (280 000 €) ont permis de financer onze projets associatifs et cinq projets communaux pour la création, l'aménagement ou l'extension de structures collectives d'accueil petite enfance.

Sur le budget enfance (1 665 807 €), par délibérations du 15 novembre 2010 et du 6 décembre 2010, la Commission Permanente a octroyé des subventions d'investissement pour mettre aux normes une unité du Château de la Huda, pour construire un centre maternel de la bouée des jeunes à Cambrai, pour réhabiliter la pouponnière Boucicaut et pour restructurer le centre des apprentissages de l'Association Départementale du Nord pour la Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte (ADNSEA).

III – Les recettes

Les recettes courantes prévues initialement au BP 2010 ont été réalisées à hauteur de 98 % soit 6 170 516,30 €.

Prévu par la loi du 5 mars 2007, le Fonds national de protection de l'enfance a pour objet de financer le coût supporté par les départements du fait des nouvelles obligations imposées par la loi.

Le décret n° 2010-497 du 17 mai 2010 a procédé à la répartition de la première enveloppe du fonds. Le comité de gestion du Fonds national de financement de la protection de l'enfance a attribué au Département du Nord la somme de 766 343,75 €.

Cette somme est très insuffisante par rapport aux dépenses nouvelles engagées par le Département et liées à la réforme de la protection de l'enfance. C'est pourquoi une action a été engagée auprès de l'Etat pour que cette contribution soit augmentée.

B/ Perspectives 2011

L'année 2011 verra l'actualisation du volet Enfance Famille du Schéma Régional d'Organisation Sociale et Médico Sociale (SROSMS). Cette évolution importante se

fera dans un contexte institutionnel profondément renouvelé par la création de l'Agence Régionale de Santé, qui doit en particulier adopter un schéma régional avec lequel celui de niveau départemental doit s'articuler. Ce sera l'occasion de rapprocher davantage la politique de protection de l'enfance menée par le Département des orientations fixées par la loi de mars 2007.

I – Les dépenses de fonctionnement

Le Département confirme ses engagements en faveur de l'Enfance et de la Famille avec un projet de BP 2011 pour la section de fonctionnement de 411 109 528,08 € (soit une hausse de 1,38 % par rapport au BP 2010 et de 0,29 % par rapport au total des crédits votés après décisions modificatives) qui se répartit comme suit :

Dépenses de fonctionnement	Budget 2010	BP+DM	BP 2011	Evolution de BP à BP		Evolution BP+DM 2010 à BP 2011
				montant	pourcentage	
PMI	7 727 357 €	7 667 561 €	7 813 849 €	+ 86 492 €	+1,21%	+1,91 %
Prévention de la Maltraitance	47 759 710 €	47 646 906 €	49 347 528 €	+1 587 818 €	+3,32%	+3,57 %
Prise en charge et accueil des enfants confiés à l'ASE	350 038 209 €	354 608 503 €	353 948 151,08 €	+3 909 942,08 €	+1,12%	-0,19 %
TOTAL	405 525 276 €	409 922 970 €	411 109 528,08 €	+5 584 52,08 €	+1,38 %	+0,29 %

a/ La PMI

La hausse budgétaire est liée à l'ajustement des dépenses constatées en 2010.

En 2011, les services de PMI vont continuer leurs actions de prévention médico-sociales auprès du public afin :

- d'accompagner les jeunes et les futurs parents dans leur fonction parentale
- de veiller au développement harmonieux des enfants de 0 à 6 ans, dépister précocement les handicaps et soutenir les parents dans leur fonction parentale
- de participer aux actions de prévention, d'évaluation et de prise en charge de tout mineur suspect de maltraitance
- de garantir la qualité de l'accueil des jeunes enfants en structure de garde individuelle ou collective.

Le besoin de crédit pour la formation obligatoire des assistants maternels est en forte hausse car la croissance annuelle du nombre d'assistants maternels est de plus de 10%. En 2011, ce sont 950 000 € qui sont inscrits, soit une hausse de 176 010 €.

b/ La prévention de la maltraitance

Les lignes budgétaires ont été ajustées en fonction des activités constatées. Certaines lignes budgétaires ont été mises au niveau des dépenses prévisionnelles constatées pour 2010. Ainsi, les crédits proposés au titre des Tiers Digne de Confiance ont été diminués de 150 000 €. Les crédits consacrés aux Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale – Auxiliaires de Vie Sociale (TISF-AVS) seraient reconduits.

La ligne budgétaire allouée à l'AEMO Nord serait en augmentation de plus de 7% soit 1 750 958 €. Cette hausse comprend l'effet report de la mise en œuvre de l'AEMO renforcée, soit 446 000 €, et la hausse du coût

correspondant aux évolutions prévisionnelles en matière de tarification (1%) soit 26 544 783 € pour l'année 2011.

En 2011, le fonds dédié à la mise en place du volet Enfance-Famille du SOSMS représenterait 600 000 €. Parmi les projets prioritaires est inscrit le développement de l'AEMO renforcée.

Par ailleurs, le Département continue de développer les outils de prévention. Les prestations d'observation et d'évaluation représentent un étayage complémentaire dans certaines situations particulièrement complexes. Cette prestation complète l'intervention des professionnels. Les crédits 2011 seraient donc en hausse (100 000 € au BP 2011).

Les actions de soutien à la parentalité sont mobilisées.

Ainsi, des actions collectives en direction de publics fragilisés seraient réalisées pour 202 000 €.

Il s'agit de groupes de parole et d'échanges entre parents concernant la prise en charge et l'éducation des enfants.

Le Département continuera de soutenir les lieux de rencontre parent-enfants (LRPE). L'année 2011 marquera le renouvellement des conventions triennales actuelles.

c/ La prise en charge et l'accueil des enfants confiés à l'ASE

L'augmentation budgétaire proposée est conséquente (+3 909 942,08 €) et elle est principalement due à la hausse des crédits nécessaires à l'accueil familial.

1) L'accueil en établissement

Concernant l'accueil en établissement, il serait nécessaire d'inscrire une somme de 213 048 277,41 €, soit une baisse de 0,82 % par rapport au budget 2010, qui

s'explique par l'augmentation des excédents pris en compte dans la détermination des prix de journée. Les budgets ont été élaborés sur une hypothèse d'évolution de 1% des charges de fonctionnement des établissements et services et sur une évolution d'activité stable.

Les crédits inscrits pour l'EPDSAE s'élèveraient à 62 270 993 € et les crédits pour le secteur associatif privé à 143 244 156 €.

Ces évolutions permettent de poursuivre la diversification des prises en charge qui reste un objectif du Département. Une dizaine de projets d'établissement prévoyant des créations de places par redéploiement de moyens, devraient être autorisés en 2011 après leur passage pour avis au Comité Régional d'Organisation Social et Médico-social en 2010.

Des projets de créations de service avec des moyens nouveaux seront également proposés dans la limite des crédits prévus sur le fonds destiné à la mise en œuvre du Schéma Enfance Famille.

2) L'accueil familial

Pour l'accueil familial, les crédits à inscrire au projet de BP 2011 sont de 131 449 353,67 €, soit une augmentation de 4,69 % par rapport au Budget primitif 2010.

L'hypothèse d'activité retenue pour 2011 est celle d'une stabilisation des accueils. Le projet de budget a été bâti sur l'activité constatée en 2010, ce qui correspond à une hausse de 3% par rapport à l'activité 2009 sur laquelle était fondé le budget prévisionnel 2010. Aucune évolution nouvelle de l'activité n'est envisagée. L'hypothèse d'évolution des coûts retenue est quant à elle basée sur une hausse du SMIC de 1,5%.

La professionnalisation des assistants familiaux sera soutenue par la mise en place de la formation « diplômante ». Celle-ci se répartira entre un apport théorique de 240 heures dispensées par des organismes de formation et un apport pratique assuré par les Unités Assistants Familiaux grâce à la fonction référence professionnelle.

Pour permettre aux assistants familiaux embauchés avant la loi du 27 juin 2005 de bénéficier d'un accompagnement professionnel, un marché public « groupe de soutien par l'analyse de la pratique » sera mis en place et permettra un temps organisé et régulé de recul sur la pratique du métier d'assistant familial.

Les crédits proposés pour ces formations sont de 1 560 800 €.

II – Les dépenses d'investissement

Les demandes de subvention en capital aux communes pour les modes de gardes de la petite enfance sont de plus en plus nombreuses. Dix dossiers pour un montant de 855 784 € sont prévus pour 2011. Au projet de BP 2011, les crédits de paiement de trois autorisations de programme sont inscrits à hauteur de 1 096 100 €. De plus, 280 000 €

sont inscrits en crédits annuels pour les équipements et modes de garde associatifs.

1 876 708 € sont proposés au budget consacré à l'aménagement d'équipements sociaux en faveur de l'enfance. Les crédits seront mobilisés en priorité pour la réhabilitation de deux internats situés sur la Métropole Lille, particulièrement dégradés : l'internat du Réseau éducatif Lillois de l'Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie et l'internat du foyer la Birette de la Société de la Protection de Réinsertion du Nord.

III – Les recettes

Les recettes courantes seraient reconduites en 2011 (6 299 550 €). A cela s'ajouterait la recette prévue au titre du financement de la protection de l'enfance via le Fonds national de financement de la protection de l'enfance (700 000 €).

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Prévention Santé

Monsieur Roger VICOT indique que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Solidarité », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote, il évoque le débat qui a eu lieu.

Monsieur Michel LEFEBVRE met en exergue la politique gouvernementale qui tend à remplacer la notion de solidarité par celle de marchandisation avec pour conséquence de creuser encore les inégalités déjà criantes.

Monsieur LEFEBVRE estime que le Département, dans le domaine de la santé, doit être le point de départ de la résistance à la politique du Gouvernement qui vise à ouvrir la porte aux intérêts financiers. Il exige du Gouvernement, un traitement inégalitaire des politiques de prévention à grande échelle et plus de moyens pour la santé.

Monsieur Patrick VALOIS considère que le budget Prévention Santé ne constitue pas une compétence prioritaire puisqu'il ne représente que 0,1 % du budget global du Conseil Général pour 2011. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord veillera au maintien des lignes de crédits à leur niveau antérieur pour les politiques qui lui paraissent prioritaires.

Evoquant la lutte contre l'obésité et son éventuel maintien dans les orientations budgétaires, Monsieur VALOIS fait remarquer que l'obésité représente un grave problème de santé publique et concerne les problématiques de la parentalité et de la petite enfance.

Concernant le plan départemental Solidarité Santé, Monsieur VALOIS se demande si un nouveau plan départemental sera élaboré pour la période qui s'ouvrira à partir de 2012 ou si les objectifs du Département seront intégrés au programme régional de santé.

Monsieur VALOIS informe l'Assemblée Départementale que l'ARS va préconiser la création d'un guichet unique. Il signale que le Groupe Union Pour le Nord soutiendra cette initiative à condition qu'aucun des acteurs locaux ne soit sacrifié par la réorganisation.

Monsieur VALOIS souligne la faiblesse des moyens alloués par le Département aux infirmeries des collèges. Il annonce que le Groupe Union Pour le Nord votera le budget Prévention Santé.

Monsieur Albert DESPRES fait observer que ce budget est faible mais constant. Il précise que cette politique de proximité est très appréciée parce que les services sont efficaces.

Monsieur DESPRES porte à la connaissance des Conseillers Généraux que de nombreux projets locaux concernant la lutte contre l'obésité sont déposés et reçoivent toute l'attention nécessaire.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DLES/2011/42

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2011 RELATIF A LA
DELEGATION PREVENTION SANTE**

Le Département a poursuivi en 2010 sa politique de Prévention Santé avec la mise en œuvre du Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011 (Assemblée Plénière du 03 juillet 2006) et des compétences conventionnées avec l'Etat (délibérations de la Commission Permanente en date des 13 octobre 2008 et 3 mai 2010) : la lutte contre la tuberculose, les vaccinations, les Infections Sexuellement Transmissibles et le dépistage des cancers.

Le Département déploie également une véritable action de proximité dans le cadre de la politique de santé publique en finançant les Programmes Territoriaux de Santé.

Les indicateurs de santé publique toujours défavorables viennent rappeler la prégnance de cette problématique dans le Nord. Pour 2011, le Département maintient ses engagements en faveur de la prévention santé avec un budget primitif de 3 190 592 €.

Le projet de Budget Primitif 2011 de la délégation Prévention Santé est constant par rapport au BP 2010.

I. Bilan 2010

A/ Les dépenses de fonctionnement

Le budget total après décisions modificatives de 2010 qui représentait 3 199 617 € a permis :

- de lutter contre les addictions ;
- de réaliser des analyses de biologie;
- d'acheter des vaccins, des médicaments et autres produits pharmaceutiques.

Au titre du soutien aux associations intervenant en Prévention Santé, 21 opérateurs ont été subventionnés pour une dépense totale de 540 636 €.

En 2010, 5 actions ont été financées dans le cadre des Contrats Territoriaux de Santé de Valenciennes et du Syndicat Intercommunal de la région d'Arleux et de la commune de Monchecourt, pour un montant total de 12 610 €. Ces deux CTS sont parvenus à échéance en 2010. 288 857 € ont été consacrés aux 52 actions menées dans le cadre des Programmes Territoriaux de Santé.

Afin de prévenir et de réduire les conduites de consommations à risques, le Département mène une politique volontariste et coordonnée de prévention des addictions dans le cadre de laquelle 239 091 € de subventions ont été accordés à 13 opérateurs.

1- Les compétences conventionnées avec l'Etat

Les dépenses effectuées à ce titre en 2010 comprennent notamment :

- les achats de vaccins (377 201 €) ;
- les analyses de biologie (296 688 €) ;
- les vacations de médecins (496 701 €) ;
- les achats de médicaments et autres produits pharmaceutiques (24 621 €) ;
- les radios effectuées dans les hôpitaux (36 745 €).

a/ La lutte contre la tuberculose

L'activité de vaccination et de dépistage dans les Services de Prévention Santé s'est poursuivie en 2010, avec 137 déclarations obligatoires pour l'année.

b/ Le dépistage des Infections Sexuellement Transmissibles

Les consultations de dépistage anonyme des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) dans le cadre des Centres d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des IST (CIDDIST) se sont poursuivies en 2010 : au titre des trois premiers trimestres, 4 305 consultations ont été réalisées.

c/ Le dépistage et la prévention des cancers

Le Département continue à soutenir les campagnes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal organisées par l'Association pour le Dépistage des Cancers dans le département du Nord (ADCN). Un travail d'articulation entre les Services de Prévention Santé et l'ADCN a permis de relancer l'incitation au dépistage auprès des publics particulièrement défavorisés du Département, en réelle difficulté avec les pratiques d'accès à la prévention.

Ce soutien permet d'obtenir des taux de dépistage satisfaisants.

L'ADCN a bénéficié d'une subvention départementale de 110 000 € en 2010. La diminution progressive du montant attribué est due à une communication qui a été réalisée au niveau national.

2- Le Plan Solidarité Santé

Le plan quinquennal 2006-2011, adopté le 03 juillet 2006 par l'Assemblée Plénière, détermine trois priorités déclinées en 15 actions :

- réduire les inégalités de santé par l'accès aux soins et la prévention ;
- prévenir les comportements sexuels à risques et favoriser l'éducation affective et sexuelle des jeunes ;
- prévenir et réduire les conduites de consommations à risques.

2 769 personnes, pour partie allocataires du RSA, ont été suivies par les Services de Prévention Santé, dans le cadre d'un accompagnement santé individuel.

a/ La réduction des inégalités de santé par l'accès aux soins et la prévention

Cette priorité se traduit notamment par le développement de l'offre de bilans de santé avec l'Institut Pasteur. La programmation 2010 des bilans « nouvelle formule » initiés en 2009, a rencontré un vif succès auprès des publics et des professionnels. Leur forme plus adaptée aux publics du Département et à l'organisation des consultations des Services de Prévention Santé a privilégié le suivi et l'accompagnement santé pour une réelle prise en compte des besoins de santé à long terme. Une subvention départementale de 70 710 € a été attribuée à ce titre à l'Institut Pasteur pour réaliser 26 jours paracliniques de dépistage et 11 journées de rendus médicaux.

b/ La prévention des comportements sexuels à risques et l'éducation affective et sexuelle des jeunes

La politique de dépistage est complétée par la prévention et l'éducation. La campagne de communication concernant la prévention des IST et l'éducation affective et sexuelle des jeunes a été reconduite en 2010. Un travail de conception d'un site Internet a été réalisé.

De plus, le Carrefour d'Initiative et de Réflexion sur les

Missions relatives à la vie affective et sexuelle du Nord Pas-de-Calais (CIRM) a bénéficié en 2010 d'une subvention de 30 600 €.

c/ La prévention et la réduction des conduites de consommations à risques

La formation concernant l'aide à l'arrêt du tabac initiée en 2008, s'est poursuivie en 2010 auprès des professionnels des Services de Prévention Santé. Des sessions d'aide à l'arrêt du tabac sont organisées durant lesquelles des substituts nicotiques sont distribués. 3 921 € ont été consacrés en 2010 à l'achat de ces substituts nicotiques.

Les outils de communication sur le tabac permettent d'amplifier la dynamique des sessions d'aide à l'arrêt du tabac.

Cette politique volontariste du Département se traduit aussi par l'animation de la Plateforme Prévenir 59 constituée par des partenaires associatifs du Département : l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA), le Comité Départemental des Maladies Respiratoires (CDMR) et l'Espace de Concertation et de Liaison Addictions Tabagisme (ECLAT).

B/ Les dépenses d'investissement

Aucune subvention d'investissement n'a été accordée en 2010.

C/ Les recettes santé

Les recettes santé pour 2010 s'élèvent à 1 371 890 € au titre de la vaccination, de la lutte contre les IST et du dépistage anonyme et gratuit.

II. Perspectives 2011

Le projet de BP 2011 relatif à la Prévention Santé s'élève à 3 190 592 € dont 3 180 592 € en fonctionnement et 10 000 € en investissement, soit un montant identique au BP 2010.

La création des Agences Régionales de Santé (ARS) en avril 2010 fait évoluer le contexte institutionnel de la santé publique en prévoyant la rédaction d'un nouveau Projet Régional de Santé pour le mois de septembre 2011, selon le calendrier national.

L'ARS souhaite également mener une réflexion commune sur l'éventualité d'un appel à projets à « guichet unique ».

A/ Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont scindées en deux postes : d'une part les subventions aux associations intervenant dans le champ de la prévention santé pour un montant de 1 224 438 €, d'autre part les dépenses afférentes aux activités des Services de Prévention Santé (vaccins, médicaments, substituts nicotiques, préservatifs, fournitures médicales), pour un montant de 1 956 154 €.

Pour 2011, l'implication dans le domaine de la lutte

contre l'obésité serait maintenue (5 000 €).

1- Les compétences conventionnées

a/ La lutte contre la tuberculose

Le lancement d'un nouveau programme national de lutte contre la tuberculose a impacté fortement cette activité car la levée de la couverture vaccinale par le BCG suppose :

- une relance importante des dépistages auprès des populations à risques (personnes en situation de précarité, marginalisées ou migrantes) ;
- un contrôle plus rigoureux dans les enquêtes autour des cas déclarés ;
- une réorganisation de l'activité vaccinale par populations ciblées.

La nécessité d'aller au devant de ces publics justifie le choix du Département de conserver sa capacité d'intervention au plus proche des populations. La pérennisation de l'activité radio est donc nécessaire.

Ce dépistage ciblé doublé de contrôles renforcés a fait l'objet d'un travail d'information et de communication à destination des partenaires qui accompagnent les publics à risques. Ce travail se poursuivra en 2011, notamment auprès des services œuvrant auprès des populations de migrants.

b/ Le dépistage et la prévention des IST

La politique départementale de dépistage et de prévention des IST, complétée par la campagne de communication, se poursuivra en 2011 dans le cadre des consultations des Centres d'Information, de Dépistage et de Diagnostic des Infections Sexuellement Transmissibles (CIDIST).

c/ Le dépistage et la prévention des cancers

En complément de l'activité des services de prévention santé pour ce qui concerne l'incitation au dépistage, le Département continuera à soutenir les campagnes de dépistage des cancers du sein et du cancer colorectal organisées par l'ADCN, soutien qui permet d'aboutir à des taux de dépistage satisfaisants. Compte tenu du maintien d'une communication au niveau national, il est proposé de stabiliser la subvention pour 2011 à la même hauteur qu'en 2010, soit 110 000 €.

L'installation des Comités Locaux d'Accompagnement des Dépistages par l'ARS a été l'occasion de participer à cette dynamique et de valoriser l'action du Département sur cette thématique.

Parallèlement, dans le cadre du Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011, l'accent est mis sur la prévention du cancer du poumon par des consultations d'aide à l'arrêt du tabac, mais aussi du cancer de la peau avec une campagne annuelle de prévention des risques solaires et la participation des Services de Prévention Santé à la journée de dépistage des cancers de la peau.

2- Le Plan Solidarité Santé

Les propositions d'actions de santé devront s'inscrire dans les priorités du Plan Départemental Solidarité Santé 2006-2011, ses objectifs et ses publics prioritaires. Une attention particulière sera réservée aux projets déjà soutenus financièrement en 2010.

Par ailleurs concernant l'activité des services, un guide ressources « santé » destiné à l'utilisateur, l'informant sur l'offre de services santé du Département et des fiches « infos santé » sur certaines pathologies traitées par les services, seront proposés au public dans le cadre des consultations de prévention en 2011.

Enfin, la campagne de communication relative aux comportements sexuels à risque et à l'éducation affective et sexuelle des jeunes se poursuivra en 2011 pour informer les publics jeunes de l'ouverture du site Internet dédié prévue pour le premier semestre 2011.

B/ Les dépenses d'investissement

10 000 € sont prévus à ce titre au BP 2011, pour des subventions d'équipement à verser à des opérateurs menant des actions de prévention santé.

C/ Les recettes santé

Le niveau de l'activité relative aux consultations de dépistage anonyme et gratuit de 2010 justifiant une dotation de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Nord-Picardie constante par rapport à 2010, les recettes peuvent être inscrites à hauteur de 1 283 020 € au BP 2011.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Solidarité », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Aménagement et Développement des Territoires

Monsieur Roméo RAGAZZO précise que ce budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Aménagement des Territoires » le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote, et rappelle les principaux axes de cette politique.

Monsieur Fabien THIEME souligne la détermination du Département à poursuivre et à développer sa politique d'aménagement alors que le Gouvernement cherche à réduire la démocratie ainsi que la proximité entre les citoyens et les élus.

Monsieur THIEME évoque la réforme territoriale et les compétences nouvelles qui ont été transférées au Conseil

Général mais non compensées par l'Etat.

Monsieur THIEME fait remarquer que le Département confirme son rôle moteur dans le cadre de l'aménagement, en particulier par le maintien du FDAN, du FDST, et des autres politiques thématiques et volontaristes de soutien aux communes. Il salue le travail de l'ensemble des agents du Département et indique que le Groupe Communiste votera le budget consacré à l'aménagement et au développement des territoires.

Madame Delphine BATAILLE attire l'attention des Conseillers Généraux sur la politique contractuelle d'aménagement et de développement durable des territoires. Elle souligne qu'il s'agit de prioriser l'action publique, de planifier les financements et de permettre aux territoires de coordonner leurs actions.

Madame BATAILLE fait observer que face au désengagement de l'Etat, le Département revendique l'esprit de décentralisation en menant cette politique contractuelle sur les principes de solidarité et de proximité.

Concernant le projet de canal à grand gabarit Seine Nord, Madame BATAILLE signale que celui-ci intègre quatre plates-formes trimodales qui permettront le développement d'activités logistiques et industrielles. Elle précise que 4 000 emplois directs seront liés à sa réalisation avec la perspective de plus de 10 000 emplois à une échéance de dix années après sa mise en service.

Madame BATAILLE s'interroge sur les raisons du blocage du projet de Canal Seine Nord alors que la quasi-totalité des financements est réunie. Elle ajoute que le Groupe Socialiste votera les crédits d'aménagement et de développement des territoires.

Monsieur Jean-Luc DETAVERNIER constate que la structure du budget est identique à celle des budgets des années précédentes.

Monsieur DETAVERNIER évoque la proposition faite par le Groupe Union Pour le Nord lors du Débat d'Orientations Budgétaires concernant la prise en compte du linéaire des voies communales dans les critères du FDST. Il regrette que celle-ci n'ait pas été retenue et constate le peu d'intérêt à débattre de chaque budget thématique lors du DOB.

Considérant que le FDAN Grands Projets a globalement favorisé des zones urbaines, sûrement sur la base de quelques affinités électives, Monsieur DETAVERNIER pense qu'il est nécessaire que celui-ci fasse l'objet d'un appel à projets annuel. Il ajoute que cela mettrait tous les territoires à égalité devant l'information et l'existence de ce fonds ainsi que devant la sélection qui serait effectuée au vu de la qualité de l'ensemble des projets présentés en même temps.

Monsieur DETAVERNIER note avec intérêt l'engagement du Département qui expérimente la politique de contractualisation avec les territoires et souhaite que le

Conseil Général s'engage dans une généralisation rapide de cette expérimentation.

Monsieur Patrick KANNER fait remarquer que le Grand Projet Canal Seine Nord est en train de sombrer dans l'inquiétude au regard du non bouclage financier du dossier.

Monsieur KANNER attire l'attention des Conseillers Généraux sur le doublement des crédits pour l'enfouissement des réseaux, et le maintien des autorisations de programme, alors qu'en 2010, les collectivités territoriales ont diminué de 2,5 % leurs investissements publics.

Evoquant le FDAN Grands Projets et les inquiétudes de Monsieur DETAVERNIER, Monsieur KANNER cite différents projets qui ne peuvent être issus d'une politique électoraliste.

Monsieur le Président indique qu'un amendement a été déposé par le Groupe Union Pour le Nord visant à abonder les crédits de soutien à la mission études et prospectives dans le cadre de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durable des territoires.

Monsieur Patrick KANNER signale que le Département souhaite respecter l'accord triennal avec la Mission Bassin Minier et que les crédits concernant la contractualisation sont essentiellement des crédits d'ingénierie et donc prévus au budget. Il propose de rejeter l'amendement.

Monsieur Jean-René LECERF déplore la tonalité de l'intervention de Monsieur KANNER et demande une suspension de séance.

Monsieur le Président suspend la séance à 10 heures.

Monsieur le Président reprend la séance à 10 heures 10.

Monsieur Jean-René LECERF indique que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement le budget concernant l'aménagement et le développement des territoires.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux l'amendement n°3 relatif à l'abondement des crédits de soutien à la mission études et prospectives dans le cadre de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durable des territoires.

L'amendement n°3 est rejeté à la majorité (Les membres du Groupe Union pour le Nord votent pour, les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent contre).

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEDT/2011/36

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

I – Présentation de la politique départementale

Le 14 décembre 2009, le Conseil Général a adopté à l'unanimité une délibération cadre concernant la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'aménagement et de développement durable des territoires. Son objectif est de créer un nouvel espace de dialogue entre le Département et les territoires en formalisant une stratégie commune de développement dans le cadre d'un contrat. L'année 2010 a été l'occasion d'expérimenter « la contractualisation » sur l'arrondissement de Cambrai. Ainsi, à l'issue de l'expérimentation cambrésienne, 2011 sera l'année de signature du premier contrat et de déploiement de cette démarche sur deux voire trois nouveaux territoires.

Au-delà de la contractualisation, la politique volontariste d'aménagement continue d'opérer à partir de différents fonds d'intervention : Le Fonds Départemental d'Aménagement du Nord (FDAN), le Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST) et les politiques thématiques en direction des territoires urbains et ruraux. Avec ces outils, le Département assure un rôle majeur dans l'aménagement du territoire et consacre son statut de partenaire privilégié des acteurs locaux.

L'année 2011 verra la poursuite des politiques menées dans ce domaine notamment depuis 2006, première année de programmation pour le FDST et pour le FDAN rénové en application de la délibération du Conseil Général en date du 17 octobre 2005.

La solidarité départementale en direction des communes de moins de 5 000 habitants confrontées à des difficultés financières ou sociales s'exprime dans le cadre du FDST (Fonds Départemental de Solidarité Territoriale).

Le FDAN est dédié au financement des projets structurants (volet Grands Projets) et à celui des projets communaux (volet Aménagement Local) s'inscrivant dans les priorités définies par le Conseil Général : amélioration du cadre de vie, protection et valorisation de l'environnement, accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite, qualité environnementale des constructions publiques (HQE).

A l'exception de l'aménagement foncier et de la gestion du Laboratoire Départemental Public, domaines de compétences délégués au Département par les lois de décentralisation, l'action départementale en direction du monde agricole relève essentiellement de politiques volontaristes.

Ces politiques seront poursuivies en 2011 sur la base notamment de différentes conventions triennales entre le Département et ses principaux partenaires au sein du monde agricole.

Le budget 2011 d'investissement pour l'Aménagement et le Développement des Territoires serait de **25,75 M€**

(en augmentation de 4,14 M€ par rapport au budget de 2010) et celui de fonctionnement de **2,83 M€** (en diminution de 0,32 M€ par rapport au budget 2010)

II – Analyse détaillée des politiques départementales

II-1 Les fonds d'intervention

II-1-1 Le FDST

La solidarité du Département envers les communes de moins de 5 000 habitants s'exprime dans le cadre du FDST.

Le FDST permet de subventionner la réalisation par ces communes de travaux plafonnés à un montant de 250 000 € (H.T.).

Il est proposé de doter ce fonds :

- d'une autorisation de programme de **7,5 M€**.
- de crédits de paiement à concurrence de **6 320 820 €**.

Le montant de l'autorisation de programme est adapté à la capacité des communes à engager de nouveaux investissements et à solliciter en conséquence la contribution du Département.

II-1-2 Le FDAN

Le Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord comprend deux volets.

- Le volet, dédié aux grands projets, a pour objet d'accompagner l'émergence de projets à vocation stratégique, qui ont un effet structurant pour le territoire, notamment en matière d'aménagement urbain. Ils peuvent être de nature et de contenu très divers, à dominante économique, touristique, environnementale ou culturelle. Désormais, une attention particulière sera portée à la mise en œuvre des dispositifs d'insertion professionnelle et sociale dans la réalisation des grands projets.

Le FDAN « Grands projets » permet d'accompagner trois types de maîtrise d'ouvrage : commune (et autres collectivités locales), établissements publics tels que les CCI et les autres tiers, comme les SEM.

En 2010, 7 074 812 € ont été engagés au titre du FDAN « Grands Projets », soit 74 % de l'enveloppe 2010 (9,5 M€ ouverts sur l'exercice). En 2009, il atteignait 85% et il était de 65 % en 2008 (année électorale ayant suscité le report de projets dans le temps).

Globalement en 2010, les financements du Département ont permis de soutenir des projets en direction :

- Du développement d'activités économiques et de la recherche avec l'étude d'ingénierie pour la mise aux normes sanitaires de l'abattoir d'Hazebrouck, le Plateau Numérique des Rives de l'Escaut, le projet Formatech renforçant le secteur tertiaire autour du pôle gare de Cambrai, l'étude de faisabilité d'un pôle d'excellence « Vallée des entrepreneurs et de

l'innovation économique du Pays Solesmois ».

- De la valorisation et de la réhabilitation du patrimoine bâti, à l'image de l'étude visant à la reconversion des anciens bureaux d'Aniche, la réhabilitation de l'ancien couvent de Flines les Râches, l'étude de programmation de l'écoquartier du Terroir des deux villes (Somain et Fenain).
- Des projets culturels, touristiques et de loisirs avec les complexes nautiques de Caudry et de Dunkerque, l'aménagement du zoo de Maubeuge, la réhabilitation du théâtre de Fourmies, le centre équestre de Strazeele et le Centre Euro-régional des Cultures Urbaines.

Le Département participe également au financement d'études stratégiques telles que l'étude de piquetage pour le déploiement d'un réseau *Très Haut Débit* à l'échelle régionale ou l'étude relative aux modes de partenariat à mettre en œuvre pour la reconversion du site de Wallers-Arenberg.

Pour 2011, la programmation « FDAN Grands Projets » est à l'instruction sur des opérations au stade études ou travaux, tels que le Musée de la Bataille de Fromelles, la Maison de l'économie sociale et solidaire (Hôtel d'entreprise pour les acteurs de l'économie sociale et solidaire) ou le centre nautique inclus dans le projet de l'Eco-quartier du Raquet.

Ces projets feront l'objet d'une instruction par les services du Département du Nord en matière de développement et d'aménagement du territoire.

L'importance des projets qui se profilent conduit à proposer l'inscription d'une autorisation de programme de 10 M€ au BP 2011 pour le FDAN « Grands Projets » et des crédits de paiement à hauteur de 6 940 344,91 €.

99 % des crédits de paiement proposés au BP 2011 sont destinés au règlement d'opérations en cours.

- Le second volet (Aménagement Local) est consacré à l'accompagnement des projets locaux s'inscrivant dans les axes prioritaires définis par le Conseil Général et qui concourent tous à une meilleure qualité de vie : amélioration du cadre de vie, protection et valorisation de l'environnement, accessibilité des bâtiments et lieux publics aux personnes à mobilité réduite, qualité environnementale des constructions publiques (HQE).

Pour ce second volet constitutif du FDAN, il est proposé une autorisation de programme de **7,5 M€** en 2011 (identique à celle de 2010).

Le montant total des crédits de paiement est proposé à hauteur de **14 748 055,79 €**, soit **6 940 344,91 €** pour le volet Grands Projets et **7 807 710,88 €** pour le volet Aménagement Local (cf. annexe 2).

II-2 Les autres politiques d'aménagement

II-2-1 Electrification rurale

Le programme départemental d'électrification rurale complète ceux qui sont mis en œuvre au titre du Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE, tranche A/B pour les renforcements de réseaux, tranche S pour la sécurisation des réseaux et tranche C pour leur enfouissement ou leur traitement paysager).

La demande des communes et des syndicats d'électrification est très forte sur cette politique départementale. Il est donc proposé de doubler le montant de l'autorisation de programme par rapport à 2010 (une autorisation de programme de **1 500 000 €** est proposée pour 2011).

II-2-2 GIRZOM

Les programmes du GIRZOM (Groupe Interministériel de Restructuration des Zones Minières) visent à la réhabilitation des voiries, réseaux divers et équipements collectifs des anciennes cités minières en accompagnement des actions de réhabilitation de leur patrimoine immobilier.

Dans le cadre du Contrat de Projets 2007/2013, le Conseil Général a décidé de participer à l'achèvement des programmes du GIRZOM à concurrence de 4,7 M€.

Les groupes locaux et régionaux du GIRZOM au sein desquels le Conseil Général est représenté préparent chaque année un projet de programme.

La gestion de ces crédits étant décroisée, chaque partenaire finance ensuite un certain nombre d'opérations dans la limite de l'engagement financier contractualisé.

Eu égard au montant des opérations dont le financement pourrait être pris en charge par le Département en 2011, il est proposé de fixer le montant de l'autorisation de programme à **700 000 €**

II-2-3 Plate-forme multimodale de Dourges

La contribution du Département au titre de son adhésion au Syndicat Mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de Dourges consiste en une participation aux dépenses de fonctionnement (statutairement fixée à 13,6 % de ces dépenses) et d'investissement.

Une contribution aux dépenses de fonctionnement d'un montant de 746 843,72 € a été versée au titre de l'année 2010. Cette participation est reconduite au même niveau en 2011. 746 850 € sont donc inscrits au BP 2011.

Par ailleurs, afin de financer la phase 2 de l'extension de la plate-forme multimodale de Dourges, une autorisation de programme de 992 600 € est ouverte sur 2 ans, avec 496 300 € inscrits en crédits de paiement en 2011.

Ainsi pour 2011, la contribution du Département à la

plate-forme multimodale de Dourges s'élèvera globalement à 1 243 150 €.

II-3 L'agriculture

II-3-1 Aménagement foncier et hydraulique

Les lois de répartition des compétences ont confié aux Départements les actions à entreprendre en vue de l'aménagement des terres agricoles.

Budgétairement, cette notion regroupe les crédits affectés à l'aménagement foncier. Le Département accompagne également la réalisation des travaux connexes et des travaux de drainage.

Pour ces trois politiques, il est proposé de fixer globalement l'autorisation de programme à **1 800 000 €** en 2011.

Cette autorisation de programme globale se répartira en :

- 1 000 000 € pour les travaux connexes et le drainage (subventions)
- 800 000 € pour l'aménagement foncier (maîtrise d'ouvrage départementale).

Il est proposé également la création d'une opération dotée de **250 000 €** au sein de l'enveloppe de crédits prévus pour l'aménagement foncier (opération 11P003OV002). Ces crédits seraient dédiés au financement des études d'aménagement et d'impact qu'il convient de mener préalablement à l'engagement éventuel de nouvelles opérations. Ces études seront engagées sous forme de marchés à procédure adaptée (M.A.P.A.).

Aux crédits prévus pour l'aménagement foncier sous autorisation de programme, il convient d'ajouter les crédits proposés hors autorisation de programme (**60 000 €**) pour diverses dépenses (inscriptions hypothécaires, publication de procès-verbaux de remembrement, échanges amiables d'immeubles ruraux, soultes, dépenses liées aux enquêtes d'utilité publique...).

La participation de tiers (Etat, LMCU, Communauté d'Agglomération du Douaisis) au financement des études d'aménagement foncier liées à la réalisation d'ouvrages routiers dits « perturbateurs » permet l'inscription d'un crédit de **130 000 €** en recettes (cf. annexe 9).

Un crédit de **3 000 €** est proposé en vue du remboursement des frais de déplacement des membres des commissions communales d'aménagement foncier.

II-3-2 Modernisation et diversification agricoles

- a) Des subventions sont attribuées aux jeunes agriculteurs souhaitant procéder à des travaux d'amélioration de leur habitat.

Une autorisation de programme de **100 000 €** est proposée en 2011 pour la poursuite de cette politique (Habitat agricole : sous-chapitre 919-28, nature 2042).

- b) Depuis 2000, le Département favorise également l'installation de jeunes agriculteurs par l'attribution de prêts d'honneur dont le montant est compris entre 4 600 € et 7 700 €. Ceux-ci sont accordés aux jeunes agriculteurs ne réunissant pas toutes les conditions requises pour accéder aux aides de l'Etat.

Pour assurer la poursuite de cette politique, une inscription budgétaire de **30 800 €** est proposée au budget primitif pour 2011.

Parallèlement, un crédit de **30 800 €** est proposé en recettes correspondant aux remboursements qui seront effectués en 2011 dans le cadre de prêts d'honneur consentis entre 2003 et 2007.

- c) Une autorisation de programme de **50 000 €** (150 000 € en 2010), est proposée en vue de l'attribution de subventions pour les projets collectifs de modernisation agricole.

II-3-3 Autres actions en faveur de l'agriculture

Actions hors autorisation d'engagement

Ces actions regroupent :

- l'enveloppe globale réservée au budget primitif pour l'attribution de subventions aux associations et autres organismes intervenant en faveur de l'agriculture et du développement rural. Il est proposé de fixer globalement à **442 000 €** le montant de cette enveloppe en 2011 (hors autorisations d'engagement).
- un crédit de **3 000 €** pour l'attribution, en complément des aides accordées par l'Etat, de primes de départ aux agriculteurs reconvertis.
- un crédit de **1 000 €** pour l'attribution de récompenses aux travailleurs agricoles justifiant d'au moins 20 ans de services dans une exploitation.

Actions sous autorisation d'engagement

Une nouvelle autorisation d'engagement d'un montant global de 1 777 000 € est proposée pour 2011. Elle a pour objectif de permettre la conclusion de conventions de partenariat triennales (2011/2013) entre le Département et :

- le Groupement Départemental de Défense Sanitaire des Animaux du Nord,
- la Maison de l'Elevage,
- la Chambre d'Agriculture,
- la Fédération des Services de Remplacement,

Une enveloppe globale de **715 000 €** (montant identique à celui de 2010) est prévue en vue de l'attribution de subventions (sous autorisations d'engagement) aux principaux partenaires du Département au sein du monde agricole cités ci-dessus ainsi qu'au Savoir Vert des Agriculteurs (accueil pédagogique à la ferme) et à l'ADARTH (Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache et du Hainaut).

La convention pluriannuelle associant le Département à l'A.D.A.R.T.H. prévoit qu'une première participation financière lui soit accordée dès le vote du budget primitif.

L'annexe 5 donne le détail de cette première participation dont le montant s'élève à 27 500 € (imputation : 939-28, natures 6574, opération : 10P0007ov001).

Il est entendu que ce partenaire présentera un rapport d'activités ainsi qu'un bilan opérationnel et financier pour l'exercice 2010, le programme des actions envisagées pour l'année 2011 et le budget correspondant. C'est au vu de l'ensemble de ces documents que la Commission Permanente statuera sur le montant définitif de la participation du Département pour l'année 2011.

Salon International de l'Agriculture

Au-delà de ces différentes inscriptions budgétaires, il faut mentionner la mobilisation de crédits d'un montant global de **40 000 €** en vue de pérenniser la présence du Département, sous la forme d'un stand, au Salon International de l'Agriculture de Paris (opérations 11P664OA001 et 11P664OV001).

II-3-4 Le Laboratoire Départemental Public

Le Laboratoire Départemental Public (LDP) poursuivra en 2011 son activité au service de l'élevage, dans le cadre notamment d'un partenariat actif avec le Groupement Départemental de Défense Sanitaire des Animaux du Nord.

Il contribue également à la protection de la santé des consommateurs par la réalisation d'analyses d'hygiène alimentaire.

Sa récente restructuration lui garantit un excellent niveau technique, indispensable à la pérennité de son activité.

Il convient de noter le montant des participations d'équilibre tant en investissement (686 351,79 €) qu'en fonctionnement (400 915,44 €), qui sont prélevées sur le budget principal. Ces participations d'un montant global approximatif de **1,09 M€** sont à comptabiliser au nombre des soutiens financiers apportés par le Département à l'agriculture nordiste.

II-4 Soutien à l'ingénierie des territoires ruraux

En adoptant la délibération cadre sur l'aménagement des territoires le 18 décembre 2006, le Conseil Général a décidé de poursuivre son soutien à l'ingénierie des territoires ruraux tout en réorientant son action.

L'intervention départementale concerne l'ingénierie de projets.

Elle porte sur des thématiques identifiées par les territoires et considérées comme prioritaires par le Département (économie, environnement, agriculture, tourisme, patrimoine, développement durable, ...).

La participation départementale s'applique, soit à la réalisation d'études thématiques, soit au financement du salaire et des charges d'un chargé d'études dont la mission est préalablement et clairement définie et limitée dans le

temps (au maximum deux ans).

Les modalités financières de l'intervention ont été définies par le Conseil Général lors du vote du budget primitif pour 2007.

Pour la poursuite de cette action, il est proposé l'inscription d'un crédit de **90 000 €** à la sous-fonction 93928, natures 6574 et 65734.

L'inscription d'un crédit de **30 000 €** est également proposée à la sous-fonction 93928, nature 617, pour le financement d'une étude sur l'état de l'agriculture biologique dans le Nord et ses perspectives d'évolution.

II-5 La politique territoriale urbaine et de soutien à l'ingénierie des territoires urbains

Elle se décompose en deux parties :

II-5-1 La politique de soutien à l'ingénierie territoriale urbaine

Cette politique permet d'apporter un soutien départemental en matière d'ingénierie sur les territoires. Depuis 2000, elle a permis d'accompagner d'une part, les agglomérations du sud du département et d'autre part, les GIP (Groupements d'Intérêt Public) de Développement Social et Urbain (GIP DSU). Il ne reste actuellement plus que celui de Lille Métropole Rénovation Urbaine (GIP LMRU) et celui de Sambre Avesnois (GIP SA). Les champs d'activités du GIP LMRU sont l'insertion, l'emploi et le logement tandis que le GIP SA se concentre sur l'insertion et la lutte contre l'illettrisme.

En 2010, sur une enveloppe initiale de 106 190 €, 100 209 € ont été engagés pour le soutien au deux GIP, 46 840 € pour le GIP LMRU et 53 369 € pour le GIP SA. La participation au GIP SA a été diminuée du fait des difficultés de fonctionnement rencontrées durant l'année écoulée qui ont généré une baisse d'activité. Pour rappel, le soutien à l'ingénierie des intercommunalités n'est plus reconduit depuis 2009.

Pour 2011, 106 190 € sont proposés pour le financement des deux GIP.

II-5-2 Le soutien au GIP Institut Régional pour la Ville (IREV)

Les engagements financiers du Département vis-à-vis de l'IREV étaient cadrés par une convention qui courait de 2007 à 2009. 2010 a été une année de transition, pour le GIP, consacrée à la refonte de ses missions, durant laquelle la baisse de son activité n'a pas permis de justifier la pleine consommation des crédits affectés (69 400 €). Un nouveau directeur a été également nommé en fin d'année afin de relancer pleinement la structure. Un rapport passé en Commission Permanente du 15 novembre 2010 a permis de valider la participation départementale pour cette année. Ainsi, pour les raisons évoquées ci-dessus, la subvention maximale pouvant être versée pour 2010 est de 69 400 € en fonction de l'activité de l'IREV (article 9390, nature 6561). 25 100 € ont déjà été réglés, les 44 300 € restants pouvant

l'être à tout moment sur justifications de l'activité avant le 31/12/2010. Pour les prochaines années, la contribution du Département sera reconduite dans le cadre d'une nouvelle convention, en fonction du projet stratégique proposé.

Une autorisation d'engagement de 208 200 € sur 3 ans est proposée avec 69 400 € inscrits en crédits de paiement pour 2011.

II-5-3 Le soutien à la Mission Bassin Minier

Suite à la formalisation des nouveaux objectifs découlant de l'audit sur le positionnement de la Mission au sein de l'ingénierie régionale, sa contribution aux actions portées par l'aire métropolitaine lilloise et la perspective de la gestion du label « UNESCO » dès 2011, une période très active s'ouvre pour la Mission Bassin Minier.

Une convention fixant les objectifs partagés et le programme de travail de la Mission Bassin Minier et du Département du Nord a été signée pour les exercices 2010 à 2012. Cette convention triennale attribue un montant total de 264 825 €.

La contribution du Département du Nord au titre de l'année 2011 s'élève à 88 275 €.

III – La mission études et prospectives

Les moyens de fonctionnement de la MEP sont reconduits à l'identique par rapport à l'année 2010, soit une

enveloppe de 95 300 €, destinés à plusieurs commandes à l'INSEE Nord/Pas de Calais :

- dans le cadre de la politique contractuelle d'aménagement et de développement durable des territoires :
 - deux synthèses de territoire sur les deux Pays Cœur de Flandre et Moulins de Flandre ;
 - trois portraits de territoire sur la Sambre-Avesnois (Quercitain, Sambre et Thiérache) ;
- dans le cadre d'une démarche de diagnostic des impacts sociaux de la métropolisation sur le périmètre de l'aire métropolitaine de Lille, deux études conduites en partenariat avec le Département du Pas-de-Calais :
 - la première étude traiterait de l'évolution de l'emploi et de ses implications sociales dans les territoires concernés ;
 - la seconde analyserait la question de l'accessibilité aux équipements, notamment dans les territoires touchés par la précarité.

Ces productions visent à élaborer une contribution commune aux deux Départements dans la perspective de la négociation sur une éventuelle Directive Territoriale d'Aménagement et de Développement Durable, qui devrait s'engager en 2011 entre les partenaires de l'Aire Métropolitaine de Lille.

		DEPENSES			RECETTES		
		Gérées par la DEDT, la DPAE ou le LDP	Gérées par d'autres directions	Total	Gérées par la DEDT, la DPAE ou le LDP	Gérées par d'autres directions	Total
DEDT	I	17 627 761,19	686 351,79	18 314 112,98	160 800,00	0,00	160 800,00
	F	1 327 000,00	400 915,44	1 727 915,44	0,00	0,00	0,00
DPAE	I	7 436 644,91	0,00	7 436 644,91	0,00	0,00	0,00
	F	1 106 015,00	0,00	1 106 015,00	0,00	0,00	0,00
Sous-Total (Budget principal)	I	25 064 406,10	686 351,79	25 750 757,89	160 800,00	0,00	160 800,00
	F	2 433 015,00	400 915,44	2 833 930,44	0,00	0,00	0,00
LDP	I	0,00	886 251,50	886 251,50	0,00	886 251,50	886 251,50
	F	628 328,00	2 025 376,71	2 653 704,71	0,00	2 653 704,71	2 653 704,71
Total Général	I	25 064 406,10	1 572 603,29	26 637 009,39	160 800,00	886 251,50	1 047 051,50
	F	3 061 343,00	2 426 292,15	5 487 635,15	0,00	2 653 704,71	2 653 704,71

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement des Territoires », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Logement

Monsieur Roméo RAGAZZO précise que ce budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Aménagement des Territoires », le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote et rappelle les grands axes de cette politique.

Monsieur Georges FLAMENGT rappelle qu'il avait interpellé Monsieur le Préfet, à l'occasion de la présentation du rapport d'activité de l'Etat le 13 décembre dernier, concernant la disparition des aides de l'Etat en faveur du logement en zone rurale. Il porte à la connaissance des Conseillers Généraux que la réponse de Monsieur le Préfet confirme la position de l'Etat qui se montre sourd aux suppliques des mal logés, des français touchés par la crise du logement et des familles en situation de précarité énergétique.

Monsieur FLAMENGT souligne la volonté départementale de renforcer l'offre de logements sociaux et d'améliorer la qualité des logements privés dégradés. Il ajoute que le Département s'est engagé pour favoriser le développement du logement étudiant.

Monsieur FLAMENGT indique que le Groupe Socialiste votera le budget logement.

Madame Brigitte LHERBIER regrette la stagnation des crédits consacrés au logement.

Concernant la contribution du Conseil Général au plan Campus Grand Lille, Madame LHERBIER s'étonne qu'il n'y ait qu'un redéploiement pour la période 2009-2011 des crédits déjà budgétés. Elle aurait souhaité au minimum une participation financière supplémentaire en faveur du logement étudiant.

Madame LHERBIER mentionne différentes mesures gouvernementales qui aident l'accès au logement, spécialement des plus démunis.

Madame LHERBIER considère que la politique départementale en matière de logement manque d'ambition pour l'année 2011 et annonce que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur le budget logement.

Monsieur Patrick KANNER fait remarquer que le Gouvernement n'est pas à la hauteur dans ses politiques pour l'accès au logement. Il s'étonne de la demande de Madame LHERBIER qui désire plus d'actions en matière de logement, alors qu'il s'agit d'une compétence volontariste du Département, celle-ci devant disparaître en même temps que la clause générale de compétence en 2015.

Monsieur KANNER rappelle que le Département du Nord essaie d'apporter une réponse sociale face à l'ensemble des demandes.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2011/15

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

LOGEMENT

DELEGATION DE LA 1^{ERE} VICE-PRESIDENCE

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La politique « Logement » du Département réaffirme les

objectifs d'amélioration de qualité des logements et de renforcement de l'offre.

Cette politique accompagne les politiques de renouvellement urbain, participe à l'amélioration de l'habitat en milieu rural et contribue aux stratégies de requalification dans les secteurs les plus dégradés. Elle est facteur de mixité sociale.

Au-delà de la production et de la rénovation de logements sociaux, l'action départementale prend en compte, avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), la réhabilitation des logements privés appartenant à des populations aux ressources modestes, en participant aux Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH).

Cette politique constitue aussi un vecteur important de l'activité économique dans les secteurs du bâtiment et de l'artisanat.

Le budget proposé s'élève en investissement à 5 366 834,06 € et en fonctionnement à 433 630 €.

L'investissement

- Partenord Habitat

Dans le cadre du projet de convention de développement entre le Département et Partenord Habitat pour 2009-2011, le Département a attribué une subvention de 11 529 000 € (3 843 000 €/an) pour les constructions neuves, la réhabilitation et les restructurations d'immeubles.

Cette subvention est ciblée sur le public relevant du PDALPD, les seniors non dépendants, les jeunes et les étudiants, notamment dans le cadre du plan « Campus Grand Lille », dans une volonté de développement durable et d'équité territoriale. Elle est répartie comme suit :

- 8 429 000 € sur les territoires ayant la compétence Habitat,
- 3 100 000 € sur les territoires n'ayant pas la compétence Habitat.

Au titre de l'année 2011, la participation du Département s'élèvera à 3 843 000 €.

Cette convention s'articule avec des dispositifs sociaux mis en place dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD).

- Les Opérations Programmées de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Département participe aux côtés de l'ANAH, d'EPCI et de différentes villes, à divers dispositifs de réhabilitation de logements du parc privé.

Des aides financières sont accordées dans ce cadre par les partenaires aux propriétaires occupants répondant à des critères d'éligibilité en termes de ressources pour la réalisation de travaux visant à l'amélioration des logements

(mise en conformité des logements en matière de sécurité, d'isolation, de salubrité, etc..).

Actuellement, 6 OPAH sont en cours sur les territoires suivants :

OPAH

- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut : Denain, Louches, Escaudain ;
- Canton de Trélon ;
- Lille Métropole Communauté Urbaine : Lille Quartiers Anciens ;
- Lille Métropole Communauté Urbaine : Armentières, Houplines ;
- Dunkerque Grand Littoral : Dunkerque, St Pol/Mer ;
- Ville de Caudry.

Par ailleurs, le Département a également participé aux OPAH de « Roubaix, Tourcoing, Wattrelos », « Saint Amand », « Trith St Léger et Escaudain », « Saint Pol (Résidence Stella) », « Dunkerque (Petite Synthe) », « Valenciennes Centre », « Valenciennes Corridor minier et quartier Blanc Misseron » ainsi qu'aux 2 Programmes d'Intérêt Général (PIG) « catastrophe naturelle » mis en place sur les territoires du Val de Sambre et des communes d'Hautmont et de Boussières-sur-Sambre suite à la tornade du 3 août 2008. Ces opérations sont terminées aujourd'hui mais font encore l'objet de mandatements, les propriétaires occupants ayant 3 ans pour réaliser les travaux.

Pour l'année 2011, une autorisation de programme de 2 350 000 € est ouverte pour les opérations nouvelles, avec l'objectif de réserver 350 000 € pour une OPAH rurale.

1 523 834,06 € sont prévus pour le règlement des opérations 2011 et celles antérieures.

Le fonctionnement

433 630 € sont proposés au BP 2011 pour le fonctionnement.

Le Département soutient les organismes d'aides aux locataires (CLCV, CNL, AFOC).

Il participe à hauteur de 330 000 € au budget de l'Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) qui poursuit son action d'information et de conseils gratuits aux particuliers. L'ADIL accompagne également diverses actions relatives à l'habitat et au logement mises en place par certains EPCI et communes.

L'accompagnement de l'Union Régionale de Protection, Amélioration, Conservation et Transformation de l'habitat (URPACT) sera également poursuivi en 2011 à hauteur de 70 431 €.

Par ailleurs, le Département soutient les 2 Associations des Communes Minières : l'Association des Communes Minières du Nord-Pas de Calais (7 622,45 €) et l'Association des Communes Minières de France (6 097,96 €).

Enfin, des crédits sont inscrits pour la rémunération de la SEM Ville Renouvelée, au titre de la gestion des dossiers de demande de subvention départementale assurée dans le cadre de l'OPAH « Roubaix, Tourcoing, Wattrelos » pour un montant de 7 200 €.

Les crédits proposés au Budget Primitif sont détaillés dans les tableaux en annexe.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement des Territoires », est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent, à l'exception de Madame LHERBIER et de Monsieur DEBUS qui votent contre).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Infrastructures

Monsieur Roméo RAGAZZO précise que la Commission « Aménagement des Territoires » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote et rappelle les grands axes de cette politique.

Monsieur Bernard BAUDOUX fait observer que depuis le transfert des routes au Conseil Général, les usagers ont pu constater les efforts importants réalisés dans le département du Nord pour la sécurité et le confort. Il ajoute qu'avec la mise en place de la « Route Durable », le Département montre sa capacité à innover pour respecter l'environnement tout en maîtrisant les coûts.

Monsieur BAUDOUX porte à la connaissance de l'Assemblée Départementale que le Groupe Communiste souhaite que le Département engage une action forte en direction de l'Etat pour obtenir une véritable compensation financière à la hauteur des moyens dans le cadre de la reprise des routes nationales.

Monsieur BAUDOUX indique que le Groupe Communiste votera le budget consacré aux infrastructures.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY rappelle que les routes nationales transférées au Département présentaient un état de dégradation très avancé. Il précise que l'ensemble de ce réseau a été remis en état.

Monsieur ALLOSSERY cite quelques grands projets d'infrastructures. Il signale que le Groupe Socialiste votera le budget relatif aux infrastructures.

Monsieur Alain POYART souligne que le niveau global des investissements diminue de 3,13 % par rapport à l'année 2010. Il considère que cette réduction des dépenses sur cette compétence essentielle portera préjudice aux territoires, au développement économique et aux élus locaux qui attendent certaines réalisations depuis des années.

Monsieur POYART déplore le choix du Département qui réduit les investissements, les dépenses vertueuses, plutôt que des dépenses de gestion courante, les vastes campagnes de communication et le niveau de vie de la collectivité. Il regrette que le Département soit l'une des collectivités territoriales comptant le moins d'investissement par habitant.

Monsieur POYART évoque les 12,7 millions d'euros consacrés à l'aménagement de la voirie pour l'accès au Grand Stade de Lille. Il fait remarquer qu'il y a des territoires où des aménagements essentiels au développement sont attendus depuis des décennies

Monsieur POYART note avec satisfaction la hausse du montant inscrit pour la viabilité hivernale et l'entretien du réseau.

Monsieur POYART souhaite connaître la répartition des crédits par arrondissement pour avoir les moyens de vérifier que l'équité territoriale est bien respectée dans le temps.

Evoquant la résorption des passages à niveaux dangereux, Monsieur POYART s'inquiète pour l'avancement des travaux en 2011.

Monsieur POYART estime qu'il est nécessaire d'avancer à un rythme soutenu dans la réalisation du plan routier et dans les études. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce budget Infrastructures.

Madame Jocya VANCOILLIE rappelle l'état de délabrement des routes nationales transférées et les 80 millions d'euros dépensés pour leur remise à niveau. Elle fait remarquer que trois grands contournements liés à des routes nationales transférées ont été abordés.

Concernant la répartition des crédits dans les arrondissements, Madame VANCOILLIE fait observer que le plan routier départemental fusionné a fait l'objet d'une concertation avec les Conseillers Généraux au sein des commissions d'arrondissement et que chacun a pu intervenir. Elle indique que les principes de distribution des crédits liés au contenu et à la répartition par arrondissement peuvent être consultés dans un rapport qui a été adopté le 28 juin 2010.

Madame VANCOILLIE exprime sa fierté en regard de la contribution du Conseil Général au projet du Grand Stade de Lille. Elle estime qu'il sera un élément structurant du territoire et créera une attractivité importante du département.

Evoquant la sécurisation des passages à niveau, Madame VANCOILLIE informe l'Assemblée Départementale qu'une convention de collaboration a été signée avec RFF permettant d'abonder à hauteur 50 % les travaux sur les passages à niveaux qui posent problème.

Monsieur le Président souligne que le Département du Nord veille à ce que l'ensemble du territoire soit traité de façon équitable.

Monsieur le Président fait observer que les crédits relatifs aux infrastructures diminuent, la remise en état des

routes nationales transférées étant réalisée. Il précise que les grands travaux continuent.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DVD-I/2011/24

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011 VOIRIE

Le présent rapport a pour objet de présenter les propositions budgétaires 2011 en investissement et en fonctionnement.

Le Département du Nord, avec 5 311 km de routes départementales, est l'un des plus importants gestionnaires de voirie en France. Le réseau, comptant notamment depuis le transfert des routes nationales d'intérêt local des voies rapides dénivelées, se caractérise par un trafic très élevé et une inscription en tissu urbain très étendue, 45 % du linéaire se situant en agglomération.

Le Plan Routier Départemental 2005-2010 arrive à son terme. Elaboré sur la base d'une large concertation, il a permis de garantir la réalisation de nombreux projets. Le Plan des Routes Nationales Transférées (PRNT) est venu s'y ajouter à la fin de l'année 2006. L'achèvement de ces deux plans nécessite l'inscription de crédits d'investissement en 2011.

Le Conseil Général a approuvé le 28 juin 2010 le nouveau Plan Routier Départemental 2011-2015, confirmant l'ambition du Département pour l'aménagement du territoire et le développement d'un réseau d'infrastructures performant. Ce Plan Routier Départemental développe une vision à moyen et long terme, tout en s'adaptant aux ressources disponibles. Il permet en outre la fusion du plan routier départemental et du plan routier national transféré en vue de finaliser l'intégration du réseau national transféré.

Le plan est construit selon l'architecture suivante :

- un programme d'études,
- un programme opérationnel.

Une démarche d'actualisation et d'adaptation aux conditions économiques est prévue chaque année.

Le programme opérationnel distingue deux volets, d'une part les projets courants correspondant aux besoins locaux actualisés chaque année en commission d'arrondissement et d'autre part les « grands projets » intéressant l'accessibilité du Nord et qui font l'objet d'un pilotage centralisé.

Le plan est porté par les valeurs suivantes :

- la mise en œuvre de la Route Durable, dont l'esprit peut ainsi être résumé : « Faire aujourd'hui la route de demain » et qui a vocation à se généraliser à l'ensemble des opérations du plan,

- l'insertion de personnes éloignées de l'emploi,
- la sécurité du réseau,
- la contribution des projets routiers à l'aménagement urbain et au cadre de vie,
- le soutien à la multimodalité des transports.

Des thématiques nouvelles y sont particulièrement valorisées :

- le maintien de la qualité du réseau comprenant, outre le programme d'amélioration, un programme spécifique aux ouvrages d'art,
- le développement du réseau cyclable départemental,
- la sécurisation des passages à niveau,
- l'information des usagers, comprenant des équipements de gestion de trafic en temps réel.

Le budget proposé, tant en matière d'investissement que de fonctionnement, concourt à la mise en œuvre du Plan Routier Départemental 2011-2015.

INVESTISSEMENT

122 255 000 € sont inscrits au projet de budget primitif 2011 au titre de l'investissement.

Le tableau ci-dessous récapitule les besoins en crédits de paiement en investissement. On distingue les opérations relevant du Réseau Routier Départemental de celles spécifiques aux Infrastructures Fluviales Maritimes et Portuaires et des participations au solde du Contrat de Plan Etat-Région (CPER).

Travaux d'aménagement des RD	80 200 000 €
Travaux d'amélioration des RD	30 000 000 €
Travaux destinés à améliorer la sécurité	1 400 000 €
Etudes	639 000 €
Divers	7 616 000 €
Infrastructures fluviales maritimes et portuaires	1 400 000 €
Participation CPER	1 000 000 €

I – RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

Travaux d'aménagement des routes départementales

Les travaux réalisés sous cette rubrique visent à développer, sécuriser et moderniser le réseau, dans le cadre du Plan Routier Départemental 2011-2015, y compris les études et acquisitions foncières, et terminer les travaux en cours sur les anciens programmes.

80 200 000 € sont proposés au BP 2011, dont :

- 55 200 000 € pour le plan routier 2011-2015 – Travaux projets courants et grands projets dont notamment parmi les principaux projets retenus :
 - le contournement d'Auby : 3 000 000 €,
 - le contournement de Cantin : 4 300 000 €,
 - le contournement ouest de Caudry : 1 500 000 €,
 - l'aménagement pour l'accessibilité au Grand Stade de Lille : 12 700 000 €,

- le contournement de Pont-à-Marcq : 4 500 000 €,
- la phase III du tramway de Valenciennes : 1 000 000 €,
- l'entrée ouest de Denain : 600 000 €.
- 5 000 000 € pour les études sur le plan routier 2011-2015,
- 16 000 000 € pour les opérations en cours sur le plan routier départemental (2005-2010),
- 4 000 000 € pour les opérations en cours sur le plan du réseau routier national transféré (2006-2011).

Il est à noter que les montants proposés en 2011 pour les deux anciens plans sont nettement inférieurs à ceux qui avaient été inscrits au budget 2010 (pour mémoire : 55 000 000 € pour le plan routier départemental et 26 700 000 € pour les routes nationales transférées).

Cette diminution traduit la sortie progressive des deux précédents plans.

Un programme spécifique « ouvrage d'art » a été identifié au sein du volet des Projets Courants du PRD 2011-2015. Il permettra de faire face d'une part, à l'accroissement important du nombre d'ouvrages en gestion suite aux transferts de compétences et d'autre part, au vieillissement général des structures.

Travaux d'amélioration des routes départementales

Le programme des travaux d'amélioration vise à assurer la sauvegarde du patrimoine et plus généralement le niveau de service aux usagers, avec une logique de plus-value à long terme sur la qualité du réseau par le renouvellement et le renforcement des structures et couches de roulement.

30 000 000 € sont proposés en crédits de paiement au BP 2011, respectivement pour 20 690 000 € sur le plan routier 2011-2015 et 9 310 000 € pour terminer les opérations inscrites aux programmes 2009 et 2010 sur les enveloppes 08P1007 et 08P1019.

Travaux destinés à améliorer la sécurité

De longue date, le Département met en œuvre une politique ambitieuse de mise en sécurité du réseau routier. Cette politique, en complément des projets inscrits au plan routier, se traduit par un programme annuel d'opérations de sécurité permettant d'apporter une solution rapide, souvent en réponse à un besoin nouveau à caractère d'urgence, par des aménagements simples dans leurs modalités d'exécution.

Le cadre d'intervention est le suivant :

- les opérations de sécurité ont un coût inférieur à 51 000 €TTC, en application de la délibération n° 02-02 des 25, 26, 27/2/2002,
- pour les opérations de sécurité, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par d'autres collectivités avec cofinancement du Département, la part départementale est limitée à 42 642,14 €HTVA,
- lorsque les travaux sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale avec une participation financière d'autres collectivités, la part du Département est limitée à 51 000 €TTC, à laquelle s'ajoute la part TVA de la collectivité.

Chacune de ces opérations est autorisée par la Commission Permanente après avis de la Commission Aménagement des Territoires.

Les programmes C04D00P025 (travaux destinés à améliorer la sécurité) et C04D00P028 (opérations de sécurité cofinancées) peuvent être regroupés, leur gestion individualisée n'étant plus comptablement justifiée.

Une autorisation de programme de 3 000 000 € sera créée pour financer les projets qui seront retenus.

1 400 000 € de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP 2011 pour réaliser les opérations de sécurité sur le réseau routier départemental.

Etudes

L'enveloppe études générales est constituée pour les besoins d'analyse de l'état du réseau départemental. Ces études permettent d'alimenter les outils de connaissance du patrimoine et ainsi de réaliser la programmation des interventions. Le budget tient également compte des études ponctuelles nécessaires aux services de la Voirie Départementale et ne rentrant pas dans le cadre d'opérations programmées.

639 000 € de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP 2011 pour les dépenses d'études générales.

Divers

En accompagnement des études et travaux, un ensemble de prestations, services, acquisitions, droits à acquitter et aides aux collectivités sont nécessaires, pour un montant global de 7 616 000 €.

Signalétique directionnelle et touristique – Hors AP

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **130 000 €** afin de poursuivre les études de mise en place de la signalisation directionnelle et touristique et de la signalisation horizontale sur le réseau départemental.

Une inscription budgétaire de **2 400 000 €** est nécessaire pour la poursuite de la mise en place de la nouvelle signalisation directionnelle et touristique et le renouvellement de la signalisation de police et directionnelle. Il s'agit ainsi de répondre à la fois à l'objectif de maintien de la qualité du réseau, mais aussi de renforcer l'attractivité des territoires (signalisation touristique).

Acquisition de matériel et outillage et de matériel technique – Hors AP

Une inscription budgétaire de **1 350 000 €** est prévue au titre de l'exploitation du réseau à hauteur de 1 000 000 € pour l'acquisition de matériel et outillage (tracteurs...) et pour du matériel de suivi (connaissance du trafic et des structures routières, stations de comptage des véhicules, matériel de carottage de chaussée,...) pour 350 000 €

Equipements de sécurité – protections d'obstacles latéraux – Hors AP

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **1 000 000 €** pour poursuivre l'équipement du réseau routier en dispositifs de sécurité.

Carrières souterraines

Pour permettre la réalisation de mesures conservatoires des carrières souterraines, une inscription budgétaire pour 2011 d'un montant de **175 000 €** est nécessaire.

De même, afin de faire face aux dépenses en matière de brevets et licences (cartographie et divers) et sauvegarde par numérisation des données relatives aux cavités souterraines, il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **407 000 €** hors AP.

Certification et expérimentation à la démarche HQE – Route durable

La démarche vers la constitution d'un référentiel de certification « Route Durable » a abouti le 20 avril 2010.

Ce document fixe des exigences à suivre pour la construction d'une route dite « durable » ; il s'applique progressivement à l'ensemble des activités relatives à l'aménagement, mais aussi à l'exploitation du réseau routier.

Ceci implique des innovations afin de développer des nouvelles pratiques, l'évaluation et la certification des opérations engagées en application de la démarche « Route Durable ».

Ainsi, 14 projets sont en expérimentation pour la phase programmation et 2 projets pour la phase conception.

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **350 000 €**.

Frais de publication et d'insertion – Hors AP

A ce titre, sont repris les frais de publication et d'insertion relatifs aux procédures d'appel d'offres.

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **294 000 €**.

Travaux de pose de bordures caniveaux et assainissement sur routes départementales

Lors de travaux de voirie engagés par le Département et de travaux d'initiative communale ou communautaire, le Département subventionne les Communes, Groupements de Communes et Syndicats Intercommunaux, pour les travaux de pose de bordures, de caniveaux et d'assainissement ainsi que pour la réalisation de trottoirs le long des RD. Ces aides sont rattachées à chaque opération.

Il est proposé de regrouper les programmes pour les routes départementales et pour les routes nationales transférées.

Il y a lieu de créer une autorisation de programme 11P031 de 2 350 000 € qui couvrira les projets qui seront retenus par la Commission Permanente après avis de la Commission Aménagement des Territoires.

1 160 000 € de crédits de paiement sont inscrits au projet de BP 2011 pour les interventions sur routes départementales.

Système d'Information Géographique

Le Système d'Information Géographique est un outil indispensable de mutualisation et d'échange d'informations au sein du Département et du Département vers ses partenaires.

Certaines données, notamment cartographiques, nécessitent d'être adaptées afin d'intégrer et d'enrichir la base de données départementales.

Une inscription budgétaire de 150 000 € est nécessaire pour les prestations de vectorisation et numérisation cartographique.

Avances pour acquisitions de terrains

Dans le cadre de l'opération de mise à 2x2 voies de la RD 642 – DK1501, il y a lieu de procéder à des avances auprès de la SAFER pour les acquisitions de terrains.

Ces acquisitions permettent de compenser l'impact de ce projet sur le parcellaire agricole.

Une inscription budgétaire de 200 000 € est nécessaire pour permettre ces acquisitions.

II – INFRASTRUCTURES FLUVIALES MARITIMES ET PORTUAIRES

Travaux d'infrastructures pour le Port de Gravelines – Grand Fort Philippe

A la demande du conseil portuaire, les travaux suivants sont prévus pour 2011 :

- le dragage général du chenal et de la passe d'accès,
- le balisage du chenal,
- l'aménagement du quai ouest,
- la réfection des défenses de berge de l'anse des Espagnols,
- la reconstruction des portes d'écluses,
- la remise aux normes des équipements.

Il est à signaler également que sont prévues pour 2011, les études relatives à la modernisation des écluses et celles concernant le dragage général du Bassin Vauban et la valorisation des boues.

Pour réaliser le programme d'investissement envisagé, il est nécessaire de prévoir une inscription budgétaire de 1 400 000 €.

III – PARTICIPATION AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU RESEAU ROUTIER NATIONAL

La participation du Département aux travaux d'aménagement du réseau routier national, au titre de ses engagements dans le cadre du CPER, est estimée à 1 000 000 € pour 2011.

RECETTES

Subventions d'équipement non transférables aux Communes, Structures Intercommunales, Etat et FEDER

Des recettes, pour un montant total de 4 308 658,65 € sont attendues pour les opérations suivantes :

- 2 585 000 € pour la participation de l'Etat, de la Région Nord Pas-de-Calais et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai à l'opération du contournement Sud de Cambrai,
- 102 432,54 € pour la participation de la Communauté d'Agglomération du Douaisis à la déviation de Cantin sur la RD 643,
- 816 992 € pour la participation de l'Etat à l'opération de la RD 602 Louvroil, Maubeuge, Rousies,
- 390 500 € pour la participation de Lille Métropole Communauté Urbaine et de la Ville de Tourcoing pour les travaux sur la RD 771 à Tourcoing – Aménagement place Sémard,
- 345 734,11 € pour la participation de diverses communes à la réalisation des travaux d'amélioration sur routes départementales,
- 68 000 € pour la participation de diverses communes à la réalisation d'opérations de sécurité cofinancées.

Travaux d'aménagement des routes sous mandats

Dans le cadre des opérations prévues au plan routier départemental, des opérations de sécurité cofinancées et des opérations reprises au programme Travaux d'amélioration, des recettes sont attendues à hauteur respectivement de 599 505,35 €, 50 160,37 € et 14 541,80 €.

Produits des cessions d'immobilisations

Des recettes pour la vente des terrains issus d'anciennes voies ferrées d'intérêt local d'un montant de 2 000 € sont attendues.

Produits des amendes des radars automatiques

Des recettes pour les radars automatiques d'un montant de 400 000 € sont attendues.

FONCTIONNEMENT

RESEAU ROUTIER DEPARTEMENTAL

26 419 270 € sont inscrits au projet de budget

primitif 2011 afin d'assurer l'entretien du réseau routier départemental.

VOIRIE	13 719 270 €
SERVICE HIVERNAL	12 700 000 €

Pour mémoire, conformément à la délibération du Conseil Général n° 1.4 DVD-E/2010/789 du 28 juin 2010, le Parc Départemental a été transféré au 1^{er} janvier 2011 sans impact budgétaire. Le montant des prestations assurées par le Parc (soit 6,114 M€ pour l'année 2010) est réparti entre 3,040 M€ repris au projet de budget Voirie 2011 et 3,073 M€ figurant au projet de budget Affaires Générales 2011 (DAG – DOT – RH – DID – DEAJ).

Entretien et exploitation de la Voirie Départementale

Les opérations d'entretien sont essentielles pour assurer la préservation et le maintien de la qualité du patrimoine routier départemental, et garantir aux usagers de la route un niveau satisfaisant de confort et de sécurité au cours de leurs déplacements.

13 602 182 € sont proposés au BP 2011. Cette dotation permettra notamment la réalisation des travaux d'entretien courant des chaussées et des dépendances (réparations localisées, interventions d'urgence, balayage, fauchage, ...), la maintenance des équipements routiers, l'entretien et la maintenance des véhicules et matériels d'exploitation, et la réalisation des programmes de curage-dérasement et d'entretien des ouvrages d'art et ouvrages hydrauliques.

Les programmes P612 pour les routes départementales et P2099 pour les routes nationales transférées sont regroupés dans le projet de BP 2011.

Service hivernal de la Voirie Départementale

Compte tenu des conditions climatiques rencontrées au cours du mois de décembre 2010 et du volume d'activité déployé pour garantir la viabilité du réseau, la fin du service hivernal 2010/2011 pour la période de janvier à mars 2011 et le lancement en novembre 2011 de la campagne 2011/2012 nécessitent l'inscription de 12 700 000 € au BP 2011.

Autres participations (A.D.A.V.)

Une subvention de **30 000 €** est prévue pour les études nécessaires à l'aménagement du réseau cyclable à réaliser par l'A.D.A.V. (Association Droit au Vélo).

Entretien des carrières souterraines

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **37 088 €** pour la maintenance des équipements des puits d'accès aux carrières souterraines, la location mobilière pour droit d'accès aux puits et pour diverses fournitures.

Système informatique géographique

Il y a lieu de prévoir une inscription budgétaire de **50 000 €** pour les mises à jour des licences des logiciels cartographiques.

RECETTES

88 347 € sont attendus au titre de la redevance domaniale de la station Total de l'Épinette et des opérateurs de radiotéléphonie, et **1 250 000 €** pour les redevances d'occupation temporaire du domaine public.

Une recette au titre de la clôture du « compte de commerce » pour le Parc départemental est attendue au premier semestre 2011, ainsi que le solde de la redevance d'usage pour l'année 2010. Le montant sera inscrit en DM1.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement des Territoires », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Transports

Monsieur Roméo RAGAZZO précise que la Commission « Aménagement des Territoires » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Jacques MICHON souligne que le budget Transport est en augmentation de 11,76 millions d'euros.

Monsieur MICHON fait remarquer que le département du Nord a besoin d'une grande politique de mobilité, associée à l'accessibilité. Il signale que 25 % des familles ne possèdent pas de moyens de transports dans certains arrondissements.

Monsieur MICHON exprime son indignation devant la situation des lycéens qui ne seront plus traités de manière équivalente selon qu'ils habitent la Communauté Urbaine de Lille ou les autres arrondissements.

Evoquant l'augmentation des prix du transport suite au renouvellement des Délégations de Service Public, Monsieur MICHON fait observer que les Autorités Organisatrices de Transport voient leurs ressources diminuer et leurs dépenses augmenter. Il souhaite disposer de documents clairs relatifs au financement des cartes scolaires par les AOT.

Monsieur MICHON s'interroge sur la politique envisagée par le Département en 2011 en matière de revalorisation des cartes scolaires des collégiens.

Monsieur Luc MONNET souligne l'évolution du budget transport pour l'année 2011 ainsi que les principaux éléments de cette politique.

Concernant le transport des lycéens, Monsieur MONNET attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'accord inéquitable conclu par le Département. Il signale que LMCU est la seule AOT à ne pas assumer la gratuité pour les lycéens.

Monsieur MONNET déplore que LMCU ne soit pas concernée par les questions de gratuité et d'équité de traitement pour le transport des lycéens. Il fait remarquer que les autres AOT pourraient remettre en question leur propre participation.

Monsieur MONNET fait observer que certaines réflexions concernant la tarification sociale pour les personnes sans emploi et le transport à la demande ont disparu à l'occasion du renouvellement de la DSP.

Considérant la rupture d'égalité des lycéens devant la gratuité des transports, Monsieur MONNET indique que le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra sur ce budget.

Monsieur le Président informe les Conseillers Généraux que jusqu'au 30 juin 2011, le traitement du transport des lycéens sera parfaitement égalitaire. Il rappelle qu'il faut prendre en compte la responsabilité qui relève de chaque assemblée.

Monsieur le Président signale que le Conseil de la Communauté Urbaine de Lille a décidé de faciliter et d'encourager, par une politique tarifaire, l'utilisation des transports en commun par des jeunes de moins de 25 ans.

Monsieur le Président estime que l'organisation des transports serait clarifiée si l'ensemble de la politique des transports était confié à un seul niveau de collectivité. Il fait remarquer que la création du Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transport (SMIRT) est une réponse à cette demande d'organisation cohérente des transports.

Monsieur le Président souligne que les accords passés avec les AOT ne se sont pas encore concrétisés par une participation effective au financement.

Concernant la carte des collégiens, Monsieur le Président indique que cette question sera abordée lors d'une réflexion qui sera menée sur la politique départementale de transport scolaire.

Monsieur le Président attire l'attention des Conseillers Généraux sur la réalisation de plateformes multimodales, menée de façon tout à fait équitable sur l'ensemble du territoire.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DTD/2011/19

**OBJET :
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
TRANSPORTS**

Le présent rapport reprend l'intégralité des interventions départementales en matière de transport de personnes et présente les propositions de dépenses et de recettes correspondantes.

Le budget proposé au titre des transports s'élève au total à 106 115 775,68 euros en fonctionnement, et à 1 100 000 euros en investissement. Les recettes prévisionnelles s'élèvent quant à elles à 11 533 000 euros.

Il traduit la volonté de développer et rénover les déplacements interurbains, par, notamment, le développement de l'inter-modalité et la mise en accessibilité du réseau, exigences posées dans les nouvelles Délégations de Service Public.

DEPENSES

**INVESTISSEMENT : INTERMODALITE ET ACCESSIBILITE
DU RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL**
1 100 000 Euros (0 € en 2010)

Ces deux politiques sont inscrites dans la délibération cadre transports de 2007 et le schéma départemental d'accessibilité de 2009. Elles visent le développement de la fréquentation du réseau de transport départemental par l'amélioration de l'offre et la complémentarité avec l'ensemble des réseaux régionaux de transport collectif (train, tram, métro et bus urbains).

**Mise en accessibilité du réseau Arc-en-Ciel
400 000 €**

Le Département s'est donné pour objectif la mise en accessibilité des 3 000 quais du réseau interurbain d'ici 2015. Il réalise ces travaux en maîtrise d'ouvrage directe ou par délégation de maîtrise d'ouvrage à des collectivités, dans le cadre, notamment de la réalisation de travaux de voirie.

L'année 2010 a vu la réalisation des travaux pour un montant total de 311 500 euros, sur des crédits en report.

La poursuite des politiques départementales nécessite l'inscription de nouveaux crédits pour 2011.

p042 Equipement du réseau Arc-en-Ciel

Fonction 908, sous fonction 821, nature 2188

Fonction 906, sous fonction 621, nature 23151

- travaux eux-mêmes : 280 000 euros (15 000 euros environ par quai), soit la réalisation d'une vingtaine de quais
- équipement en mobilier adapté : 120 000 euros

Réalisation de pôles d'échanges 700 000 €

Mis à part le premier des pôles d'échanges réalisé sur son territoire, à Orchies, en maîtrise d'ouvrage, le Département accompagne la réalisation de ces équipements portés par des tiers, le plus souvent des EPCI.

9 pôles d'échanges ont été réalisés à ce jour ; 6 sont en phase d'études ou de réalisation : Hazebrouck, Templeuve, Aulnoye-Aymeries, Maubeuge, Le Quesnoy et Le Cateau-Cambrésis

P1080 Réalisation de pôles d'échanges

Fonction 916, sous fonction 628, nature 20414

- participation aux études et travaux de pôles d'échanges : 700 000 euros

FONCTIONNEMENT : AMELIORATION DE LA QUALITE DU RESEAU DE TRANSPORT DEPARTEMENTAL

106 115 775 ,68 Euros

(soit +11,74 % par rapport à 2010)

L'économie des contrats de Délégation de Service Public 2010-2018 traduit cet objectif qualité à travers, à la fois les exigences en matière d'équipement du réseau (modalités d'information des voyageurs, véhicules à plancher bas accessibles, mise en place de la billettique) et la forme de la contribution financière départementale, en partie adossée aux résultats de la fréquentation du réseau.

Financement du réseau Arc-en-ciel et gratuité des transports scolaires 104 915 775,68 €

P631 Dépenses de transports scolaires

Fonction 938, sous fonction 81, nature 6245

- 57 807 300 euros : contribution départementale pour les trois contrats 2010-2018 (périmètres 1, 2 et 4), reconduction des contrats sur les bassins 4 et 5, et mise en œuvre de la nouvelle DSP sur le Périmètre 3.

Gratuité des transports scolaires

P631 Dépenses de transports scolaires

Fonction 938, sous fonction 81, nature 6245

- 31 692 700 euros : participation du Département au coût de la gratuité du transport scolaire sur les autres réseaux (urbains, SNCF....).
- 980 000 euros : les dépenses de déplacement gratuit des élèves internes, principalement sur le réseau SNCF.

P631 Dépenses de transports scolaires

Fonction 938, sous fonction 81, nature 6236

- 36 000 euros pour les catalogues, imprimés... correspondant au coût de l'impression des prises en charge.

Transport des élèves en situation de handicap

P631 Dépenses de transports scolaires

Fonction 938, sous fonction 81, nature 6245

- 12 700 000 euros pour les circuits spéciaux et

handicapés : augmentation en fonction des seuils des marchés attribués en septembre 2010.

Recentrage du Département sur son champ de compétences

P631 Dépenses de transports scolaires

Fonction 938, sous fonction 81, nature 6245

- 1 699 775,68 euros pour le reversement à Lille Métropole Communauté Urbaine de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2011.

Qualité du service, information et communication 840 000 €

Contrôle de la qualité du service

P674 Réalisation études, informatisation et actions d'information

Fonction 938, sous fonction 821, nature 617

- 260 000 euros : 3300 contrôles annuels des services, tant du réseau Arc-en-Ciel que des circuits spécifiques sont réalisés par une société extérieure, et peuvent donner lieu à des pénalités en cas de non respect des engagements par les sociétés réalisant les services.

Information et communication

P674 Réalisation études, informatisation et actions d'information

Fonction 938, sous fonction 821, natures 6236 et 6238

- 50 000 euros : actions d'information. Il s'agit de la participation à la journée de la mobilité et de la réalisation de toute autre action de valorisation et d'information sur le réseau Arc-en-ciel.

P674 Réalisation études, informatisation et actions d'information

Fonction 938, sous fonction 821, nature 6238

- 100 000 euros : participation à l'habillage des autocars aux nouvelles couleurs du réseau dans le cadre des nouvelles DSP.

P674 Réalisation études, informatisation et actions d'information

Fonction 938, sous fonction 821, nature 61558

- 430 000 euros : entretien et maintenance des mobiliers. Les totems et abribus qui équipent le réseau Arc-en-Ciel sont propriété du Département et font l'objet de marchés d'entretien (nettoyage) et maintenance (réparation ou remplacement).

Développement 205 000 €

P722 Développement de l'intermodalité et actions expérimentales

Fonction 938, sous fonction 821, nature 6188

- 35 000 euros : sensibilisation à la sécurité pour tous les élèves de 6^{ème} des collèges du territoire.

- P722 Développement de l'inter modalité et actions expérimentales

Fonction 938, sous fonction 821, nature 62878

- 170 000 euros : participation à la ligne Mons-Maubeuge (exploitée par la S.A. Cars De Winter).

Etudes

100 000 €

P0087 : études et recherches

Fonction 938, sous fonction 821, nature 617

- le Département fait réaliser des comptages, in situ, permettant d'apprécier la fréquentation du réseau et sa typologie, dans l'attente de la billettique (les derniers comptages datent de 2006 et 2008) – 100 000 euros sont proposés à cette fin.

Concertation

55 000 €

P903 Participation du Département au SMIRT

Fonction 938, sous fonction 80, nature 6561

- participation annuelle du Département au Syndicat Mixte Intermodal Régional de Transports

RECETTES

FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles s'élèvent à **11 533 000 euros** pour l'année 2011. Ce qui représente une augmentation de 49,57% par rapport au BP 2010.

Cette augmentation est due, d'une part, à la participation de Lille Métropole et de la Communauté d'Agglomération de Cambrai au maintien de la gratuité du transport des lycéens urbains pour l'année 2010-2011, d'autre part, au reversement, au Département lui-même, de la participation des différentes autorités de transports urbains des lignes du réseau Arc-en-Ciel pénétrant à l'intérieur des périmètres urbains et assurant, par convention, des services à l'intérieur de ces périmètres (cette contribution faisait préalablement l'objet d'un reversement aux délégués du Département).

Recettes de transports scolaires

7 869 000 €

Participation des Départements

2 100 000 €

P631

Fonction 938, sous fonction 81, nature 7473

Cette recette correspond à l'application de l'accord de réciprocité conclu entre le Département du Nord et le Pas-de-Calais.

Participation des communes et structures intercommunales

1 288 000 €

P631

Fonction 938, sous fonction 81, nature 7474

- 19 000 euros pour le remboursement, par les

communes, d'une partie des dépenses engagées par le Département pour le transport des élèves des classes maternelles ;

- 1 269 000 euros pour la participation correspondant au 1/6^{ème} de la dépense de Lille, Cambrai, Valenciennes et Dunkerque pour le transport des lycéens habitant et scolarisés à l'intérieur du périmètre de compétence de ces Autorités Organisatrices de Transports Urbains.

Participation des autres groupements de collectivités et établissements publics

402 000 €

P631

Fonction 938, sous fonction 81, nature 7475

Cette somme correspond au reversement des sommes perçues auprès des familles lors de l'établissement des cartes de transport scolaire par le réseau urbain de Douai, qui présente la particularité de fonctionner en régie (59 000 €) et de la participation du Syndicat Mixte des Transports de Douai et du Syndicat Mixte du Val de Sambre, au transport des lycéens sur leur territoire (343 000 €).

Participation de la Région

4 079 000 €

P631

Fonction 938, sous fonction 81, nature 7472

Cette inscription correspond à la participation de la Région au transport des lycéens tant urbains qu'interurbains, d'une part, pour 50% de la part restant à charge des différentes Autorités Organisatrices de Transport Urbain (en zone urbaine) et d'autre part, pour 1/6^{ème} de la participation des dépenses du Département (en zone interurbaine).

Recettes du réseau Arc-en-Ciel

3 664 000 €

Participation des communes et structures intercommunales

3 056 000 €

P914

Fonction 938, sous fonction 821, nature 7474

Participation des autres groupements de collectivités et établissements publics

607 000 €

P914

Fonction 938, sous fonction 821, nature 7475

Les conventions de DSP du Département 2010-2018 prévoient que les recettes provenant des autorités urbaines en compensation des services réalisés par le Département sur leur territoire (lignes pénétrantes) lui seront directement versées.

Elles sont évaluées à 3 663 000 euros pour l'année budgétaire.

Dédits et pénalités perçus

500 €

P914

Fonction 938, sous fonction 821, nature 7711

Ces recettes correspondent aux pénalités prévues dans le

cadre des marchés de maintenance et d'entretien du mobilier des arrêts de bus.

Autres produits exceptionnels

500 €

p914

Fonction 938, sous fonction 821, nature 7788

Il s'agit de remboursement de dégradations causées par des tiers identifiés sur les biens du Département (mobilier).

Il est proposé au Conseil Général, après avis de la commission « Aménagement des Territoires » :

- d'adopter les propositions budgétaires contenues dans le présent rapport ;
- de prendre acte des sommes versées par le Département dans le cadre de l'exécution des différentes Délégations de Service Public et perçues pour l'année scolaire 2009-2010.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Aménagement des Territoires », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Collèges

Monsieur Marc GODEFROY précise que le rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Jean-Claude QUENNESSON déplore les suppressions massives de postes d'enseignants et les fermetures d'établissements scolaires. Il informe l'Assemblée Départementale que le Groupe Communiste soutient l'ensemble des communautés éducatives en faveur de l'éducation des jeunes Nordistes.

Monsieur QUENNESSON salue l'effort consenti pour le maintien du budget de fonctionnement. Il constate avec satisfaction la hausse du montant de la bourse départementale, la revalorisation des aides à la demi-pension et l'augmentation de la participation pour l'utilisation des installations sportives municipales.

Monsieur QUENNESSON souligne que le niveau des investissements reste élevé même s'il est en recul.

Monsieur QUENNESSON indique que le Groupe Communiste sera vigilant à la mise en place des décisions budgétaires modificatives. Il précise que le Groupe Communiste votera en faveur du budget Collèges.

Madame Marie DEROO fait remarquer que la politique ambitieuse du Département assure à tous les collégiens des conditions de vie et de travail leur permettant d'être en sécurité, d'apprendre, de développer leurs compétences et

de s'ouvrir au monde. Elle signale que le programme d'entretien, de rénovation et de construction des collèges s'appuie sur une dynamique en faveur de l'environnement.

Madame DEROO attire l'attention des Conseillers Généraux sur la politique d'accompagnement éducatif à travers la dotation de fonctionnement mais aussi des 4 millions d'euros destinés aux technologies de l'information et de la communication.

Madame DEROO fait observer qu'au sein des établissements scolaires, les équipes de direction et d'éducation apprécient l'intervention départementale pour sa réactivité face aux problèmes d'entretien et son soutien aux activités et projets éducatifs.

Madame DEROO déplore la décision gouvernementale de supprimer de nombreux postes d'enseignants et de diminuer de plusieurs centaines de millions d'euros le budget de l'Education Nationale. Elle estime que cette baisse de moyens aura des effets sur la sécurité et la réussite des adolescents.

Madame DEROO indique que le Groupe Socialiste votera favorablement le budget relatif aux collèges.

Monsieur Jean-Claude DEBUS souligne que le Département a investi, de 2004 à 2010, un milliard d'euros dans la construction et la rénovation des collèges. Il considère que cette ambition est démesurée en regard de l'évolution des effectifs des collégiens et de la période de restrictions budgétaires.

Evoquant l'annonce de la construction prochaine d'un collège numérique, Monsieur DEBUS soulève la question de la nécessité d'un tel établissement dont l'équipement profitera à 600 élèves maximum. Il suggère d'utiliser ces crédits pour l'achat de tablettes numériques aux collégiens, dès la sixième, afin de favoriser les apprentissages, la réussite scolaire et réduire la fracture numérique.

Monsieur DEBUS informe l'Assemblée Départementale que le Gouvernement crédite 60 millions d'euros afin de concrétiser le plan numérique de l'enseignement et qu'il met à contribution les collectivités territoriales pour la mise en place de celui-ci.

Monsieur DEBUS déclare que le Groupe Union Pour le Nord soutient la mise en place, dans tous les restaurants scolaires du département, de menus équilibrés, respectueux de l'environnement, intégrant des produits locaux et frais et quand cela est possible, bio. Il demande si le Département est prêt à prendre en charge le surcoût de cette opération.

Considérant l'importance de l'aide qu'apportait le Conseil Général aux centres de consultation psychopédagogique, Monsieur DEBUS estime que la suppression de l'aide promise de 40 000 euros est inacceptable. Il annonce qu'en conséquence, le Groupe Union Pour le Nord s'abstiendra lors du vote de ce budget Collège.

Monsieur Bernard BAUDOUX intervient pour rendre hommage à Monsieur Bernard DEROSIER qui préside sa dernière séance plénière.

Monsieur le Président remercie Monsieur BAUDOUX ainsi que ses collègues.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

EPI/DOT/2011/21
OBJET :
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
EDUCATION

En matière d'éducation, le budget répond à deux objectifs fixés par le Conseil Général du Nord :

- satisfaire aux compétences obligatoires dévolues par les différentes lois concernant le Département,
- parallèlement, développer un partenariat fort avec le monde éducatif à travers des politiques volontaristes cohérentes en faveur des collégiens et de leurs familles, ainsi que des équipes éducatives.

C'est pourquoi, malgré des contraintes budgétaires fortes, le Conseil Général du Nord a décidé de poursuivre la politique développée depuis plus de dix ans en faveur des collèges, tant en investissement qu'en fonctionnement, selon plusieurs axes :

- une politique en faveur des bâtiments des collèges : parce qu'on ne peut étudier correctement que dans un environnement propice ;
- une politique d'accompagnement éducatif relevant tant de nos compétences obligatoires que de nos actions volontaristes et qui vise à offrir les meilleures chances de réussite ;
- une politique éducative à vocation sociale, grâce à des mesures mises en œuvre autour de la vie scolaire.

1. UNE POLITIQUE EN FAVEUR DES BATIMENTS DES COLLEGES

Depuis les lois de décentralisation, le Département a développé une politique d'entretien, de rénovation et de reconstruction des collèges qu'il poursuit aujourd'hui à travers les programmes suivants :

1.1. Les reconstructions de bâtiments neufs respectueux de l'environnement

Le Conseil Général du Nord a décidé de reconstruire en totalité certains établissements au regard de critères parmi lesquels l'état du bâtiment, son positionnement au cœur de son secteur de recrutement,... Aujourd'hui, plus d'une centaine d'entre eux ont été reconstruits, d'autres sont en cours de réalisation ou font l'objet d'études ou d'acquisitions foncières.

Parallèlement, depuis 2006 et selon les objectifs fixés par le Conseil Général, le Département a développé la certification H.Q.E pour l'ensemble de ses bâtiments,

permettant ainsi d'inscrire les collèges dans une dynamique positive pour l'environnement, tant pour leur construction que pour leur utilisation, grâce à une sensibilisation forte des acteurs du collège.

1.1.1. Les opérations livrées en 2010 en cours de solde budgétaire

- CAPPELLE-EN-PEVELE, de la Pévèle
- LA BASSEE, Albert Schweitzer
- LILLE, Lévi-Strauss (ex Mme De Staël)
- MAUBEUGE, Vauban
- MASNY, Robert Desnos
- QUIEVRECHAIN, Jean Froissart
- ROUBAIX, Anne Frank
- ROUBAIX, Jean-Baptiste Lebas
- SAINT ANDRE, Jean Moulin

1.1.2. Les opérations ayant démarré en 2010 et livrées en 2011

- DUNKERQUE, Van Hecke
- HEM, regroupement des collèges Camus et Triolet

1.1.3. Les collèges dont les chantiers démarrent en 2011

- HELLEMES, Saint Exupéry
- TOURCOING, Lucie Aubrac
- VILLENEUVE D'ASCQ, Léon Blum

1.1.4. Les projets en phase étude ou en phase concours

- ANZIN, Jules Ferry
- ARMENTIERES, Desrousseaux
- BERGUES, Coberger
- LE QUESNOY, Eugène Thomas
- LILLE, Moulin
- NIEPPE, création d'un nouveau collège
- ROUBAIX, Samain
- ROUBAIX, Sévigné
- TOURCOING, Roussel
- WATTRELOS, Pablo Neruda
- WAVRIN, Léon Blum

En ce qui concerne le collège ROUSSEL à Tourcoing, il est nécessaire d'augmenter l'AP 193 d'un montant de 1 503 000.00 € pour tenir compte de la réactualisation de l'opération d'une part et d'autre part de la nécessité d'acquérir du foncier supplémentaire.

Pour les établissements d'ARMENTIERES et de NIEPPE, les architectes ont été désignés.

Ainsi, au total, **50.442.218,51 €** sont nécessaires à la poursuite de cette politique.

1.2. Les réhabilitations de bâtiments existants

Certains établissements sont bien implantés au sein de leur secteur ou sont dans un état correct ne nécessitant pas une reconstruction totale. Aussi, dans ce cas, le Conseil Général a préféré développer un programme dit de remise à niveau qui permet, par exemple, de le mettre aux normes ou de créer une demi-pension, d'étendre une partie du bâtiment pour répondre à une hausse d'effectifs ou à de nouveaux besoins pédagogiques...

1.2.1. Les opérations ayant démarré en 2010 et livrées en 2011

- MARLY, Alphonse Terroir (réhabilitation du collège et construction d'une demi-pension)

1.2.2. Les collèges dont les chantiers démarrent en 2011

- SOMAIN, Victor Hugo (reconstruction de la demi-pension)
- HALLUIN, Robert Schuman (réhabilitation du collège et construction d'une demi-pension)
- VIEUX CONDE, Jean Jaurès (construction de logements de fonction)
- RONCHIN, Gernez Rieux (réhabilitation du collège)
- ROUBAIX, Van Der Meersch (réhabilitation du collège)

1.2.3. es projets en phase concours ou en étude

Les projets suivants entreront en phase concours ou appel d'offres cette année.

- STEENVOORDE, Saint Exupéry (réhabilitation du collège dont la demi-pension)
- RONCQ, Paul Eluard (réhabilitation du collège dont la demi-pension)
- AULNOYE-AYMERIES, Felix Del Marle (extension de l'internat)
- BAILLEUL, Maxime Deyts (réfection de la demi-pension)
- DENAIN, Bayard (reconstruction de la demi-pension)

Ainsi, au total, **26.461.000 €** sont nécessaires à la poursuite de cette politique.

1.3. Mise en œuvre d'un Plan de Maîtrise de l'Energie

En 2005, le Conseil Général a décidé de s'inscrire dans une politique en faveur des économies d'énergie. Dans ce cadre, le Département a développé un Plan de Maîtrise de l'Energie (PME) qui concerne les bâtiments qui n'ont pas fait l'objet d'une opération de reconstruction mais qui sont néanmoins consommateurs d'énergie. Ainsi, 89 collèges ont été sélectionnés selon 4 volets :

- volet 1 : remplacement des menuiseries extérieures et double-vitrage,
- volet 2 : réfection des installations de chauffage,
- volet 3 : mise en place d'un système informatisé des consommations à distance,
- volet 4 : isolation et traitement esthétique des façades.

Aujourd'hui les volets 1 et 2 sont achevés alors que le volet 3 est en cours de déploiement et sera opérationnel en juin 2011.

Au sein du volet 4, plusieurs phases ont été définies. La phase A (8 collèges) est aujourd'hui terminée, alors que la phase B, qui concerne 10 établissements, entrera en phase travaux en 2011. Toutefois, afin d'anticiper la loi de 2005 sur le handicap et de réaliser les travaux nécessaires à cet effet, il est proposé de modifier le montant de chacune des opérations sur l'AP 194, pour un montant de 2 060 000.00 €. Ces réajustements sont sans incidence sur le montant total de l'AP.

Quant à la phase C, qui inclut 13 établissements, les maîtres d'œuvre seront désignés en 2011. A terme, une soixantaine d'établissements seront concernés par ce dispositif.

PME – VOLET 4 – PHASE A

ARLEUX	Val de la Sensée
DENAIN	Bayard
FACHES-THUMESNIL	Jean Mermoz
GRANDE-SYNTHÉ	Anne Frank
JEUMONT	Charles De Gaulle
LA MADELEINE	Flandres
RONCHIN	Anatole France
PONT-A-MARCQ	Françoise Dolto

PME – VOLET 4 – PHASE B

WAZIERS	Romain Roland
CAUDRY	Jacques Prévert
WATTIGNIES	Jean Moulin
LAMBRES-LEZ-DOUAI	André Malraux
BOURBOURG	Jean Jaurès
SAINT-AMAND	Moulin Blanc

WATTEN	Jacques Prévert
LOUVROIL	Jacques Brel
CAPPELLE-LA-GRANDE	Maxence Van der Meersch
TRELON	Denis Saurat

PME – VOLET 4 – PHASE C

LEERS	Alphonse Daudet
LOOS	Albert Debeyre
AULNOY-LEZ-VALENCIENNES	Mme d'Epinay
WALLERS	Jean Moulin
VILLENEUVE D'ASCQ	Molière
MOUVAUX	Maxence Van der Meersch
COUDEKERQUE	Westhoek
PERENCHIES	Jacques Monod
HOUPLINES	Roger Salengro
POIX-DU-NORD	Montaigne
SAINS-DU-NORD	Jean Rostand
VALENCIENNES	Chasse Royale
HAZEBROUCK	Fernande Benoist

En 2011, **18.338.950 €** seront nécessaires à la poursuite de cette politique.

1.4. Travaux de sécurité des communes ou E.P.C.I. aux abords des collèges

Très souvent l'existence ou l'implantation d'un collège nécessite des travaux indispensables à la sécurité des collégiens. Aussi, considérant que ces travaux n'auraient pas lieu d'être sans la présence du collège, le Conseil Général a-t-il décidé d'apporter un soutien aux communes ou E.P.C.I. qui réalisent ces travaux.

Au titre de l'année 2011, **1.500.000 €** seront nécessaires.

1.5. La pérennisation d'un patrimoine de 200 collèges

Même si le Conseil Général mène une politique ambitieuse visant à offrir les meilleures conditions d'éducation à travers sa politique de reconstruction, il est nécessaire de mener une politique régulière d'investissement afin de conserver en état le patrimoine, composé de 200 collèges.

Sur ce point, certains crédits sont dédiés à l'investissement pour maintenir à niveau les équipements et le bâti (**30.054.530.49 €**). A titre d'exemple, il peut s'agir :

- de l'amélioration du cadre de vie (réfection des sols, remise à neuf des peintures,...),
- des travaux sur le bâti (réfection des toitures, des

- installations électriques, des cours de récréation,...),
- de travaux à caractère pédagogique (réfection de C.D.I, de salles de sciences, de technologie,...),
- des travaux d'hygiène et de sécurité (remplacement de matériels de cuisine, de centrales incendie, de dispositifs d'évacuation...),
- des travaux de mise aux normes (respect de la réglementation favorisant la circulation des personnes handicapées, aménagement de murs d'escalade,...).

Parallèlement, des interventions rapides et ponctuelles sont nécessaires. Cet aspect est essentiel à la vie quotidienne des collèges et leur permet de fonctionner au mieux. Sur ce point certains crédits sont dédiés au fonctionnement : **5.253.500 €** sont nécessaires pour l'année 2011.

Dans ce cas, il s'agit :

- de la maintenance obligatoire des installations techniques (sécurité incendie, ascenseurs, installations thermiques, extincteurs, portails automatiques,...) ;
- des réparations quotidiennes (fuites de toiture, dépannages des installations thermiques,...).

Au total, ce sont donc **35 308 030.49 €** (dont **5. 253.000 € en fonctionnement**) qui seront nécessaires pour répondre à ces impératifs.

1.6. La participation aux travaux réalisés au sein des établissements privés sous contrat

Conformément aux dispositions de la Loi Falloux, le Département accorde des subventions aux collèges privés sous contrat qui réalisent des travaux d'investissement dans leurs bâtiments scolaires. Une AP de 1 875 000.00 € est prévue à cet effet.

Pour financer les subventions sur l'ensemble des programmes de financement, le montant total des crédits de paiement pour 2011 est estimé à **2.109.541 €**.

1.7. L'équipement des collèges

Afin d'accompagner l'ensemble de ces actions et programmes d'envergure, le Département a la responsabilité d'équiper les collèges en mobilier (salles de cours, demi-pensions, bureaux administratifs, salles de sports). Il a également vocation à les équiper à travers le Fonds de Renouvellement du Matériel des Collèges (F.R.M.C) afin d'assurer leur fonctionnement quotidien (tondeuses, auto-laveuses,...).

L'évaluation des besoins établit à **2.600.000 €** les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette politique d'équipement.

1.8. Les actions en faveur de l'Education Physique et Sportive

Dans le cadre de ses compétences, le Département a la responsabilité de construire et d'entretenir les bâtiments des collèges, ce qui inclut les salles de sport et donc la pratique

de l'Education Physique et Sportive. A ce titre, il est envisagé en 2011 de lancer des études afin de doter les établissements de salles multi-activités de 400 m².

Parallèlement, le Département ne disposant pas de tous les équipements nécessaires apporte un concours financier aux collectivités locales qui réalisent des salles de sports ou équipements sportifs de plein air dont l'accès est prioritairement destiné aux élèves. A ce titre, chaque année, une autorisation de programme de 6 000 000.00 € est prévue pour le financement de ces équipements.

Enfin, il subventionne les communes qui mettent à la disposition des élèves de l'enseignement public ou privé leurs salles de sport, à raison de 12,50 € par heure d'utilisation, sur la base de conventions négociées entre les collectivités propriétaires et les collèges concernés. Compte tenu de l'augmentation des coûts de fonctionnement de ces équipements, il est proposé pour 2011 de porter cette participation à 13 € de l'heure.

Pour l'année 2011, **10.834.465 €** (dont 6 034 465 € en investissement et 4 800 000 € en fonctionnement) seront nécessaires pour répondre à cet objectif.

1.9. Divers

Enfin, le financement d'un ensemble de prestations, services et taxes sera nécessaire au fonctionnement des collèges dont le montant s'élèvera à **1.287.850 €**. Cela comprendra, à titre d'exemple, les frais de déménagement, les primes d'assurances des bâtiments et des véhicules, les frais d'actes et de contentieux, les locations et charges locatives, les taxes foncières, les frais de déplacement des agents techniques des collèges.

Ce premier volet de la politique départementale en faveur des bâtiments des collèges nécessite des crédits à hauteur de 148.882.055 € (Dont 137 540 705 € en investissement et 11 341 350 € en fonctionnement).

2. UNE POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

L'investissement du Conseil Général en faveur des collèges inclut de manière cohérente un certain nombre de politiques d'accompagnement éducatif qui relèvent soit de ses compétences obligatoires, soit d'actions volontaristes indissociables des dispositifs présentés ci-dessus.

2.1. Les Technologies de l'Information et de la Communication

Depuis plusieurs années, le Conseil Général a la volonté de s'inscrire dans une politique dynamique visant à développer en faveur des collégiens les Technologies de l'Information et de la Communication (T.I.C), qui font aujourd'hui partie de leur mode de vie, avec l'objectif de leur donner les plus grandes chances de réussite, adaptées au monde dans lequel ils évoluent.

A la suite du Contrat Plan Etat-Région, le Conseil Général a souhaité poursuivre la dotation des collèges en moyens technologiques. Aujourd'hui, le Département assure le câblage, la dotation en mobilier, en ordinateurs et

en vidéoprojecteurs interactifs (crédits nécessaires en 2011 : **3.468.442 €**).

Parallèlement, et de manière cohérente, le Conseil Général a souhaité mettre en place un marché de maintenance permettant l'entretien des 320 salles multimédias équipées (crédits nécessaires en 2011 : **600.000 €**).

A ce titre, **4.068.442 €** de crédits seront donc nécessaires pour mener cette politique. (Soit 3 468 442 € en investissement et 600 000 € en fonctionnement)

2.2. Les moyens de fonctionnement des collèges

2.2.1. La dotation de fonctionnement aux collèges publics

Les lois de décentralisation prévoient que les Départements ont pour obligation d'accorder aux collèges publics les moyens de fonctionner.

Aussi, lors de sa réunion du 25 Octobre 2010, le Conseil Général a-t-il fixé les critères de calcul des subventions de fonctionnement 2011 des collèges d'enseignement public.

A ce titre, les collèges ayant des fonds de réserve supérieurs à 2 mois de fonctionnement, hors collèges en construction, ont vu leur subvention de fonctionnement baisser, à hauteur de la part supérieure aux 2 mois de fonctionnement des fonds de réserve.

Il est proposé au Conseil Général d'inscrire **22 500 000 €** au Budget 2011.

2.2.2. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges privés

Conformément aux dispositions de la Loi Falloux, le Département accorde des subventions aux collèges privés sous contrat afin qu'ils puissent fonctionner quotidiennement :

- Forfait d'externat « part matériel » :

Le Département participe aux dépenses de fonctionnement des collèges d'enseignement privé sous contrat d'association avec l'Etat, sur la base du coût moyen d'un collégien de l'enseignement public.

Il est ainsi proposé au Conseil Général d'inscrire, pour 2011, **13 623 860 €** au titre de la participation au fonctionnement des collèges privés.

- Forfait d'externat « part personnel » :

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, relative aux transferts de compétence, le Département verse depuis le 1^{er} janvier 2007 un forfait d'externat « part personnel » à tous les collèges privés, en compensation des dépenses de personnels TOS dans les collèges publics.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, le Département détermine ses propres critères de calcul du forfait à verser aux collèges privés, à savoir, la compensation versée par l'Etat

actualisée à partir de l'évolution de l'indice servant au calcul de la rémunération des agents de la Fonction Publique.

L'Etat a accordé au Département en 2010 une compensation financière de 9 010 000 €, identique à celle de l'année 2009. L'évolution de l'indice depuis le 1^{er} janvier 2010 étant de + 0,5 %, le crédit à inscrire au BP 2011 s'élève en conséquence à **9 274 381 €**.

2.3. Participation aux dépenses de fonctionnement des collèges hors du département du Nord

Une participation est versée aux Départements qui accueillent dans leurs collèges publics des collégiens domiciliés dans le Nord, dès lors que cet effectif est supérieur à 10 % de l'effectif du collège.

Un crédit de **14.798 €** est inscrit, à cet effet, au budget 2011.

2.4. Le Fonds Départemental d'Appui aux Projets Educatifs (F.D.A.P.E)

Le Conseil Général a souhaité moderniser sa politique éducative en instituant un Fonds d'Appui aux Projets Educatifs au profit de l'ensemble des collèges publics et privés. Ce nouveau dispositif, validé par l'Assemblée Départementale le 17 mai 2010, remplace les politiques d'aide aux collégiens, de soutien aux REP et de soutien aux associations socio-éducatives.

Les collèges publics et privés ont présenté des projets, déclinés en actions, en adéquation avec leurs projets d'établissement et les orientations départementales.

Pour le premier appel à projets lancé en juin 2010, 271 établissements ont répondu. Ils ont présenté 1187 projets déclinés en 1727 actions pour un montant global de 1 900 246 € sous forme de subventions et de vacations. Des projets inter-établissements ont également été proposés pour un montant global de 49 531,41 €. Quant aux associations à rayonnement départemental, un crédit de 100 000 € est proposé.

Au regard de ce premier retour sur expérience, il est proposé cette année d'inscrire des crédits à hauteur de :

- 300 000 € pour le personnel rémunéré à la vacatim,
- 71 000 € pour les cotisations URSSAF,
- 1 629 000 € pour les subventions.

Aussi, afin de pouvoir lancer le second appel à projets, il est proposé au Conseil Général d'inscrire au Budget 2011 un montant de **2 000 000 €**.

2.5. Soutien aux associations socio-éducatives

Dans le cadre du FDAPE, les associations socio-éducatives seront subventionnées directement par les collèges. Toutefois, certaines associations, à rayonnement départemental, ne peuvent rentrer dans ce nouveau dispositif : il s'agit notamment des associations de parents d'élèves et des associations qui organisent des manifestations inter-établissements à l'échelon départemental.

Il est proposé au Conseil Général d'inscrire au

Budget 2011 un montant de **100 000 €**

2.6. Les dictionnaires de langues pour les collégiens

Par délibération du 8 juillet 2002, le Conseil Général a souhaité offrir à tout élève scolarisé en 4^{ème} un dictionnaire de langue.

L'apprentissage de la 1^{ère} langue étrangère démarrant en école primaire, la Commission Permanente a décidé, par délibération du 22 septembre 2008, de changer le niveau d'attribution des dictionnaires du niveau 4^{ème} au niveau 6^{ème}.

Pour rattraper ce niveau, il a été nécessaire de procéder à une double distribution pendant 2 ans.

Pour la rentrée 2011/2012, la distribution ne concernera que les élèves de 6^{ème}.

Un crédit de 270 000 € est nécessaire pour les élèves scolarisés dans un collège public et 120 000 € pour les élèves scolarisés dans un collège privé. C'est pourquoi il est proposé d'inscrire un crédit total de **390 000 €** au budget 2011.

2.7. Projet « Assiette Durable » en restauration

Avec la définition d'un dispositif « Agenda 21 », qui se décline dans les collèges, le Conseil Général a décidé de s'inscrire dans une politique soucieuse de l'environnement, ce qui a naturellement posé la question de la restauration collective et de la santé. C'est pourquoi, le Département s'inscrit désormais dans une démarche « Assiette Durable » visant à garantir une assiette équilibrée, respectueuse de l'environnement, intégrant des produits locaux, frais, ou issus de l'agriculture biologique.

En vue d'accompagner les services départementaux dans l'écriture et la mise en œuvre d'une démarche qui décrira l'ensemble des cibles retenues pour une « assiette durable » dans les collèges du Nord et d'un outil de mesure qui permette d'établir un niveau de performance par cible en tenant compte des spécificités des établissements pouvant évoluer dans le temps vers une labellisation départementale, **50 000 €** sont inscrits au budget 2011 pour cette action.

2.8. Coordination des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement ainsi que d'entretien général et technique dans les collèges publics du Nord

Pour la mise en œuvre des missions transférées par la loi du 13 août 2004, le Département a développé un partenariat avec les collèges sur la base d'une convention cadre signée avec chaque EPLE. Un certain nombre d'objectifs de progrès sont déclinés dans cette convention destinés à optimiser la gestion de ces missions et un soutien aux établissements est prévu pour le financement de certaines démarches.

Afin de créer des outils et d'apporter une expertise pour l'évolution des missions TOS, tant au niveau des services du Département que des collèges, **100 000 €** sont inscrits au budget 2011.

2.9. Les charges de personnels

2.9.1. Participation départementale aux salaires des agents techniques travaillant dans des Cités Mixtes

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004 et conformément à la convention intervenue entre le Département et la Région, une participation départementale compense les nouveaux recrutements effectués par la Région dans les cités mixtes.

100 000 € sont inscrits au budget 2011 pour cette action.

2.9.2. Part employeur sur les contrats aidés dans les collèges

Dans le cadre de la loi du 13 août 2004, le Département assure le recrutement et la gestion des personnels techniques exerçant leur mission dans les collèges et à ce titre le financement de la part employeur des contrats aidés affectés à ces missions. **1 400 000 €** sont inscrits au budget 2011 pour cette action.

Ce deuxième volet de la politique départementale en faveur de l'accompagnement éducatif représente un besoin de crédits à hauteur 58.621.481 € (Dont 8 468 442 € en investissement et 50 153 039 € en fonctionnement) qui permettront à la fois de répondre aux compétences obligatoires, mais aussi aux objectifs fixés par l'Assemblée Départementale.

3. UNE POLITIQUE EDUCATIVE A VOCATION SOCIALE

Grâce à des mesures mises en œuvre autour de la vie scolaire, le Conseil Général affirme sa volonté d'accompagner les élèves et leurs familles tout au long des 4 années passées au sein des collèges.

3.1. L'aide à l'accès à la demi-pension dans les collèges

Près de 61 % des collégiens déjeunent aujourd'hui au restaurant scolaire. Ainsi, 83 619 demi-pensionnaires des collèges publics et privés ont pu accéder à la restauration scolaire au cours de l'année scolaire 2009/2010 et parmi eux, 35 101 collégiens ont bénéficié de l'aide départementale à la demi-pension.

Afin de favoriser davantage l'accès des collégiens à la restauration scolaire, il est proposé de majorer de 3 % l'aide à la demi-pension à compter de la rentrée scolaire 2011/2012, les taux d'aide passant respectivement à 1,78 €, 1,47 € et à 0,85 €, ceci afin de diminuer la part restant à la charge des familles.

Il est proposé au Conseil Général d'inscrire au Budget 2011 un crédit total de **6 693 548 €** se décomposant comme suit :

- un crédit de 5 503 290 € pour les établissements d'enseignement public,
- un crédit de 983 650 € pour les établissements d'enseignement privé,
- un crédit de 62 220 € pour les subventions versées aux 200 établissements publics pour les frais de

fonctionnement liés à l'étude des droits des collégiens à l'accès à l'aide à la demi-pension,

- un crédit de 39 388 € pour les subventions versées aux 83 établissements privés pour les frais de fonctionnement liés à l'étude des droits des collégiens pour l'aide à la demi-pension.
- un crédit de 100 000 € pour les vacations qui sont versées aux personnels des collèges instruisant les dossiers d'aide à la demi-pension.

Il est également proposé l'inscription d'un crédit de **5 000 €** pour les frais d'impression des plaquettes d'information aux parents et aux chefs d'établissement.

3.2. Les bourses départementales

Au niveau des bourses départementales, 24 555 collégiens ont été aidés au cours de l'année scolaire 2009/2010. Le montant de la bourse s'élève à 60 € pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} qui perçoivent la bourse nationale aux taux 2 et 3. Le montant de cette aide n'ayant pas évolué depuis 2005, il est proposé d'augmenter la bourse départementale de 10 %, qui passerait ainsi de 60 € à 66 €.

En conséquence, il est proposé d'inscrire au Budget 2011 un crédit total de **1 925 000 €** se décomposant comme suit :

- un crédit de 1 650 000 € pour les établissements d'enseignement public,
- un crédit de 275 000 € pour les établissements d'enseignement privé.

3.3. Subventions pour l'organisation de séjours d'élèves de SEGPA

Le Département participe à l'organisation de séjours en classes de découverte pour les élèves des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) des collèges.

Pour 2011, il est proposé d'inscrire à cet effet un crédit de **100 000 €**.

3.4. Fonds Social d'Aide au Transport

Des familles sont parfois amenées à inscrire leurs enfants dans un internat scolaire qui ne se situe pas forcément à proximité de leur domicile. C'est pourquoi, le Département prend en charge les frais de transport de ces enfants, de leur domicile à l'établissement scolaire, selon un barème qui tient compte des ressources de la famille.

Trois taux de participation ont été déterminés en fonction des revenus des familles : 30 %, 50 % ou 100 % des dépenses sont prises en charge.

Il est proposé d'inscrire au Budget 2011 un crédit total de **27 000 €** se décomposant comme suit :

- 10 000 € pour les enfants fréquentant les internats publics,
- 17 000 € pour les enfants fréquentant les internats privés.

Ce troisième volet de la politique départementale en

faveur de l'accompagnement social aux collégiens représente des crédits à hauteur de 8.745.548 €, permettant d'aider et d'accompagner les familles tout au long de la scolarité de leurs enfants.

L'ensemble des actions, qu'elles relèvent des compétences obligatoires ou de dispositifs volontaristes complémentaires et cohérents, nécessite l'inscription des crédits suivants :

- **141.295.147 €** de crédits en investissement,
- **70.936.787 €** de crédits de fonctionnement.

Au total le budget enseignement s'élèverait à **212.231.934 €** pour l'année 2011.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Education », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord s'abstiennent).

Concernant l'aide aux centres de consultation psychopédagogique, Monsieur le Président indique que s'il existe une trace d'engagement à ce sujet, celui-ci sera respecté.

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Tourisme

Madame Brigitte GUIDEZ indique que la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » a émis un avis favorable à l'unanimité sur le budget Tourisme, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Fabien THIEME fait observer la stabilité des dépenses en matière de sports et de tourisme. Il salue la volonté du Département de poursuivre cette politique volontariste.

Monsieur THIEME exprime le souhait de maintenir la politique relative aux plateaux multisports. Il regrette la suppression de subventions dans le cadre des concours et notamment des écoles fleuries.

Monsieur THIEME souligne les difficultés auxquelles le Département est confronté du fait de la non compensation des compétences transférées par l'Etat. Il ajoute que le Groupe Communiste votera le budget consacré au sport et au tourisme.

Monsieur Laurent HOULLIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur l'importance de cette politique volontariste pour le Nord car elle est à la croisée des chemins d'autres compétences portées par le Département. Il précise que celle-ci constitue un élément fort du développement économique départemental et un secteur porteur d'emplois qualitatifs.

Monsieur HOULLIER fait remarquer que le développement des stations touristiques en particulier celle du ValJoly constitue la base de cette politique. Il signale que beaucoup de chantiers sont encore à élaborer et à

construire avec de nombreux partenaires institutionnels, professionnels et associatifs.

Monsieur HOULLIER annonce que le Groupe Socialiste apporte son soutien et son approbation au budget Tourisme.

Monsieur Alain POYART estime que la politique départementale en matière de Tourisme manque de dynamisme. Il rappelle qu'investir dans le tourisme crée des emplois, attire des touristes et constitue l'un des meilleurs outils de communication pour faire rayonner le département du Nord en France et au-delà des frontières.

Monsieur POYART souligne que le Département du Pas-de-Calais a su faire des Jeux Olympiques 2012 un enjeu dont les retombées économiques peuvent déjà être observées.

Considérant la stagnation de la politique en matière de Tourisme, Monsieur POYART informe l'Assemblée Départementale que le Groupe Union Pour le Nord votera contre ce budget.

Madame Danièle THINON considère que le Département n'a pas à rougir de son action volontariste dans ce domaine. Elle évoque différentes actions menées pour rendre le département du Nord plus attractif.

Concernant les Jeux Olympiques de 2012, Madame THINON rappelle que la construction du plus grand terrain de jeux a été lancée dans le Dunkerquois et que des établissements, des salles de sports et des infrastructures seront mis à disposition.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSTEN/2011/3

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
TOURISME**

Préambule

Le montant total des propositions budgétaires pour la politique « Tourisme » s'élève à 3.674.390,30 € se décomposant de la manière suivante :

Les crédits de paiements 2011 en investissement s'élèvent à 660 991,54 €, soit plus 0,04 % par rapport au budget 2010.

Les crédits de paiement 2011 en fonctionnement s'élèvent à 3 013 398,76 €, en baisse de 0,02 % par rapport au budget 2010.

I – PRESENTATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Général du Nord mène dans le domaine du tourisme une politique volontariste qui le conduit à initier ou participer à de

nombreuses actions, notamment au travers d'aides financières en investissement ou en fonctionnement.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Agenda 21, le Conseil général a adopté de nouvelles modalités d'aide aux hébergements touristiques, prenant en compte les principes du développement durable. Ces nouvelles modalités concernent :

- les équipements d'accueil en milieu rural (gîte rural, meublé de tourisme, chambre d'hôtes, ferme auberge, gîte de séjour, gîte d'enfants) labellisés Gîtes de France, Accueil Paysan, Clévacances ou Bienvenue à la ferme,
- l'hôtellerie,
- l'hôtellerie de plein air (camping).

Il s'agit également de promouvoir les initiatives susceptibles de développer l'activité touristique grâce au Fonds de Développement Touristique, qui permet la réalisation d'aménagements de loisirs touristiques, ou à l'aide à la rénovation ou l'extension de bases de loisirs publiques.

Au travers de ces différentes politiques touristiques, le Département du Nord vise à développer une offre touristique durable en incitant le porteur de projet à encadrer sa démarche par différentes réflexions (financement des études de maîtrise d'œuvre, des études économiques, marketing, environnementales...) et en l'accompagnant dans la réalisation de son projet. Il a d'ailleurs pour ambition de développer l'accessibilité pour tous des hébergements et des équipements de loisirs et il a mis en œuvre une politique d'aide au développement de l'accessibilité des lieux d'accueil des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative.

Le Département poursuit la mise en œuvre du Schéma Départemental de signalisation touristique comprenant la signalisation des pôles majeurs du département (panneaux image), la signalisation des autres pôles touristiques du département et le programme des Relais Information Service (RIS) implantés sur l'ensemble du département.

Les aides départementales permettent aussi de soutenir en fonctionnement des organismes ou des actions touristiques. D'une part, des aides significatives sont affectées au fonctionnement de structures partenariales telles que le Comité Départemental du Tourisme, l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative, l'Association des Gîtes de France du Nord, les Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (subvention de fonctionnement et aide à l'édition)... D'autre part, le Conseil Général du Nord soutient l'organisation de manifestations touristiques susceptibles d'attirer et de fixer une clientèle touristique.

Au moyen du Fonds de Promotion Touristique, le Département soutient également des actions de promotion touristique menées à l'échelle des cinq territoires touristiques.

Les nouvelles modalités récemment adoptées par l'Assemblée Départementale permettent désormais de soutenir les territoires dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel.

Le Comité Départemental du Tourisme

du Nord (C.D.T.), créé à l'initiative du Département, met en œuvre la politique touristique départementale sur le terrain. Il intervient dans trois domaines : le développement et le conseil, la promotion, et enfin la commercialisation de l'offre touristique. Il est à ce titre un interlocuteur privilégié des porteurs de projets touristiques, et fournit un ensemble de prestations de services destinées aux professionnels et acteurs du tourisme. En 2010, une place de marché destinée à la commercialisation individuelle a été mise en service.

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Nord (C.A.U.E.), organisme partenaire du Département, accompagne et sensibilise le porteur de projets (principalement d'hébergement touristique) dans une démarche qualitative de valorisation de son patrimoine.

Afin de permettre au plus grand nombre d'accéder aux sites et équipements touristiques du Nord, la Délégation Nord de l'Association des Paralysés de France (A.P.F.) et le Département du Nord ont décidé de mettre en œuvre un partenariat s'inscrivant dans la procédure actuelle des politiques touristiques départementales. Ainsi, depuis 1996, la Délégation Nord de l'APF mène un programme d'actions de sensibilisation auprès de l'ensemble des promoteurs d'équipements touristiques, publics ou privés.

II – PRESENTATION DES PROPOSITIONS BUDGETAIRES

II-1 INVESTISSEMENT (cf. tableau n° 1)

Lignes gérées en Autorisation de Programme (AP) : (630 991,54 €)

Programme des Equipements Touristiques et de Loisirs (C05G04P179) : 630 991,54 €

Il est rappelé que l'AP Equipements Touristiques et de Loisirs regroupe les politiques d'aide à l'hébergement, aux équipements de loisirs (FDT) et aux bases de loisirs.

Pour mémoire, il est précisé que le montant des AP votées en 2010 était de 2 200 000 €.

En 2011, il est proposé de fixer l'AP Equipements Touristiques et de Loisirs à 2 150 000 € (cf. tableau n° 2).

Les crédits de paiement à mobiliser pour 2011 provenant des AP 2010, 2009, 2008, 2007, 2006 et 2005 se montent à **400 991,54 €** et se répartissent comme suit :

- 377 931,74 € au 9194 nature comptable 2042,
- 23 059,80 € au 9194 nature comptable 20414.

Le montant des crédits de paiement 2011 à mobiliser pour la nouvelle AP serait de **230 000 €** dont :

- 140 000 € au 9194 nature comptable 2042, pour une AP de 1 300 000 €,
- 80 000 € au 9194 nature comptable 20414, pour une AP de 450 000 €,
- 5 000 € au 9194 nature comptable 204178, pour une AP de 250 000 €,
- 5 000 € au 9194 nature comptable 20415, pour une AP de 150 000 €.

Les tableaux n° 2 indiquent les échéanciers de paiement

pour les autorisations de programme des Equipements touristiques et de Loisirs : 05P179APD, 06P179APD, 07P179APD, 08P179APD, 09P179APD, 10P179APD, 11P179APD.

Lignes gérées hors Autorisation de Programme (EPI) :
30 000 €

Programme Schéma Départemental de Développement Touristique Durable (C05G01P665) :
30 000 €.

Il est proposé d'inscrire un crédit de **30 000 €** au 9094 nature comptable 2031 afin de couvrir les dépenses d'ingénierie liées à l'évolution du schéma départemental de signalisation touristique.

Les crédits de paiements 2011 en investissement s'élèvent à 660 991,54 €, soit +0,04 % par rapport au budget 2010.

II-2 FONCTIONNEMENT (cf. tableau n° 3)

Lignes gérées en Autorisation d'Engagement (AE) :
2 654 548,76 € (cf. tableau n° 4)

Programme Guide Hébergement Durable (C05G06P0085) AE

Un crédit de **6 748,76 €** est inscrit pour la fin du marché pour l'actualisation du contenu du site Internet relatif au guide de l'hébergement touristique durable (au 9394 nature comptable 6228).

Programme de Soutien aux Structures Touristiques (C05G04P0024)

Des autorisations d'engagement sont créées pour les structures avec lesquelles des conventions comportent des engagements financiers de subventions au-delà de l'exercice budgétaire.

Elles concernent les subventions au bénéfice du Comité Départemental du Tourisme du Nord, de l'Association des Gîtes de France du Nord, de l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord, de l'Association des Paralysés de France du Nord et de l'Association Accueil Paysan Nord-Pas de Calais.

L'AE 09P0024 couvre ces engagements dont le montant total des crédits de paiement 2011 s'élève à 2 522 800 €.

Des conventions pluriannuelles ont été signées avec les organismes suivants permettant ainsi le versement d'un premier acompte de subvention égal à 60 % de la participation accordée en 2010 (hors projets spécifiques) dès janvier 2011 :

- le Comité Départemental du Tourisme du Nord : 60 % de 2 035 000 € soit 1 221 000 €,
- l'Association des Gîtes de France du Nord : 60 % de 241 000 € soit 144 600 €,
- l'Union Départementale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative du Nord : 60 % de 185 000 € soit 111 000 €,
- l'Association Accueil Paysan Nord-Pas de Calais :

- 60 % de 7 600 € soit 4 560 €,
- l'Association des Paralysés de France : 60 % de 54 200 € soit 32 520 €.

Le montant définitif des subventions sera fixé par la Commission Permanente, statuant au vu du projet de budget de ces organismes, de leur programme annuel d'actions et des contraintes budgétaires départementales.

Fonds de Promotion Touristique (C05G10P0140) AE

Les crédits de paiement à mobiliser pour 2011 s'élèvent à **125 000 €** et se répartissent comme suit :

- 100 000 € au 9394 nature comptable 6574,
- 25 000 € au 9394 nature comptable 6561.

Lignes gérées hors Autorisation d'Engagement (EPF) :
358 850 €

Programme Autres Subventions au titre du tourisme (C05G03P684) : 276 650 €

Ce programme permet notamment de soutenir :

- l'organisation de manifestations touristiques,
- le fonctionnement des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiative,
- l'aide au fonctionnement de certaines structures,
- l'édition de documents touristiques.

Il se répartit comme suit :

- **230 650 €** (au 9394 nature comptable 6574) pour le soutien aux structures privées,
- **1 000 €** (au 9394 nature comptable 6561) pour le soutien aux syndicats mixtes et ententes,
- **27 000 €** (au 9394 nature comptable 65734) pour le soutien aux communes et structures intercommunales,
- **18 000 €** (au 9394 nature comptable 65738) pour le soutien aux organismes publics divers.

Programme Signalisation Touristique (C05G01P781) : 50 000 €

Pour l'entretien et la maintenance des Relais Information Service, un crédit de **50 000 €** est proposé (au 9394 nature comptable 6156).

Programme Schéma Départemental de Développement Touristique (EPF) (C05G01P665) :
32 000 €.

Ce programme regroupe les opérations suivantes :

- les frais d'impression des différents documents touristiques (édition de documents de présentation de la politique touristique). Il est proposé l'inscription d'un crédit de **5 000 €** (au 9394 nature comptable 6236 opération 10P665OA006),
- les différentes actions de sensibilisation liées à l'évolution de la politique touristique auprès des partenaires. Il est proposé l'inscription d'un crédit de **3 000 €** (au 9394 nature comptable 6234 opération 10P665OA005),
- les différentes rémunérations d'intermédiaires il est proposé l'inscription d'un crédit de **2 000 €** (au 9394 nature comptable 6228 opération 10P665OA017),

- les frais d'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, à Atout France, les frais de participation à la Société des Autoroutes du Nord et de l'Est de la France (programme RIS) et frais divers il est proposé l'inscription d'un crédit de **2 000 €** (opération 10P665OV004),
- la rémunération au CAUE. Il est proposé l'inscription d'un crédit de **20 000 €** (au 9394 nature comptable 6228 opération 10P665OA11).

**Programme structures
touristiques (EPF) (C05G01P784)**

Il est proposé d'inscrire un crédit de **200 €** (au 9394 nature comptable 616) pour le paiement des primes d'assurances des RIS.

Les crédits de paiement 2011 en fonctionnement s'élèvent à 3 013 398,76 €, en baisse de 0,02 % par rapport au budget 2010.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (cf. tableau n° 5)

Il est proposé d'inscrire une recette de **143 150 €** au 9394 nature comptable 752 correspondant au paiement des loyers des locaux occupés par le Comité Départemental du Tourisme, l'Établissement Thermal de Saint-Amand-Les-Eaux et la Maison du Thermalisme à Lille.

Il est également proposé d'inscrire une recette de **11 200 €** au 9394 nature comptable 70878 correspondant au remboursement des charges locatives des locaux occupés par le Comité Départemental du Tourisme.

III – RECAPITULATIF DE L'ÉVOLUTION DES CREDITS DE PAIEMENT

Le tableau 6 compare par section et enveloppe les montants respectifs des crédits de dépenses inscrits aux budgets primitifs 2009, 2010 et 2011.

Les crédits de paiement 2011 s'élèvent à un total de 3 674 390,30 €, d'un montant sensiblement égal à ceux de 2010.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs », est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre).

Madame Brigitte GUIDEZ indique que la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » a émis un avis favorable à l'unanimité sur le budget relatif à la station touristique du ValJoly, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Alain POYART fait observer la jeunesse de la station du ValJoly. Il signale qu'un rapport établissant un

diagnostic et des préconisations concernant le site a souligné que celui-ci était trop replié sur lui-même.

Considérant que le ValJoly pourra trouver toute sa place en s'ouvrant sur un territoire plus large et avec le partenariat de toutes les communautés de communes, Monsieur POYART déclare que le Groupe Union Pour le Nord votera le budget relatif à cette station touristique.

Madame Danièle THINON informe l'Assemblée Départementale que divers projets ainsi que des opérations de communication seront développés autour du ValJoly afin de contribuer au développement du tourisme dans ce secteur de l'Avesnois.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSTEN/2011/6

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
STATION TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE DU VALJOLY**

Préambule

Le montant total des propositions budgétaires pour la station touristique du ValJoly s'élève à 3.398.775,69 € se décomposant de la manière suivante :

Le montant total des crédits d'investissement pour 2011 s'élève à 1 556 775,69 €, en diminution de 0,35 % par rapport au BP 2010.

Le montant total des crédits de fonctionnement proposés pour 2011 s'établit à 1 842 000 €, en diminution de 0,54 % par rapport au BP 2010.

I – Présentation de la politique départementale

Le projet de création de la station touristique du ValJoly, initiative majeure pour le développement du territoire, a été adopté par le Conseil Général par délibération du 26 juin 1995.

Ce dossier a été porté par le Syndicat Mixte du Parc Départemental du ValJoly, devenu depuis le Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly, le Conseil Général assurant la maîtrise d'ouvrage des grands équipements structurants de la station touristique.

Ce projet, visant à participer au développement de l'Avesnois, repose sur une politique d'attractivité en direction de clientèles très diverses, par la réalisation d'équipements différents tels qu'un hébergement de groupes, un camping, un parc d'habitations légères de loisirs, un hôtel et des maisons locatives.

Le montant total des AP pour la seule création de la station touristique est arrêté à ce jour à **37 195 366,74 €**.

Par ailleurs, la réalisation du cœur de station, le « village », est éligible au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, à hauteur de 6 000 000 €.

La subvention départementale d'investissement au bénéfice de la station touristique, quant à elle, participe à la confortation des équipements et bâtiments mis à la disposition du Syndicat Mixte par le Département.

Le barrage du ValJoly a fait l'objet de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2006, aux termes duquel le Département est tenu de procéder à la vidange du barrage afin d'en constater le bon état ou de procéder à des travaux de réparation si nécessaire, sauf à obtenir une dérogation à cette vidange.

La réalisation d'une étude de faisabilité, en vue de l'aménagement éventuel d'un golf à proximité du ValJoly, vise à conforter la station touristique.

La participation du Département aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de la station touristique du ValJoly permet de soutenir les actions du Syndicat Mixte.

II – Présentation des propositions budgétaires

II-1 INVESTISSEMENT : 1 556 775,69 €

Dépenses d'investissement gérées en Autorisations de Programmes (AP)

Réalisation de la station touristique – programme C05G01P092

Le montant de l'opération 01P092OV008 – Travaux sous mandat – s'élève à 31 597 000 € et le montant de l'enveloppe à 34 409 366,74 €.

Le montant total des AP créées pour la réalisation de la station touristique à proprement parler s'élève à 37 195 366,74 €.

Les crédits de paiement inscrits en 2011 pour la réalisation de la station de tourisme à proprement parler enregistrent une diminution de **55,42 %** par rapport au BP 2010. Ils s'établissent à **134 775,69 €** (cf tableaux).

La diminution notable de ces crédits par rapport au budget 2010 reflète l'état d'avancement du cœur de station, dont la livraison est intervenue en 2008. Seul l'aquarium est à solder.

Subvention d'investissement 2011 au Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly – programme C05G01P092

Il est proposé de **créer une nouvelle enveloppe, une nouvelle AP et une nouvelle opération de 800 000 €** au titre de la subvention annuelle versée au Syndicat Mixte pour la confortation des équipements de la station touristique.

Le montant des crédits de paiement à mobiliser en 2011 au titre de cette enveloppe s'élève à **400 000 €**

(cf tableaux).

Le montant total du programme d'investissement C05G01P092 est ainsi porté de **39 895 366,74 €** (comprises les subventions d'investissement 2008 de 1 000 000 €, 2009 de 600 000 € et 2010 de 1 100 000 € attribuées au Syndicat Mixte) à **40 695 366,74 €**

Le montant total des crédits de paiement 2011 inscrits à ce programme s'établit donc à 1 334 775,69 €.

Barrage du ValJoly – programme C05G07P1060

Une Autorisation de Programme de 270 000 € a été créée en 2007 pour répondre à la demande de l'Etat dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 15 novembre 2006 précité. Une demande de dérogation à la vidange est en cours d'étude à la Police de l'Eau au vu du dossier transmis sur la base des travaux déjà effectués sur le barrage. Si elle n'aboutissait pas le Département se devrait d'engager les études prévues au programme.

Il est donc proposé d'autoriser la poursuite de cette autorisation de programme.

Le montant total des crédits de paiement nécessaires en 2011 au titre de ce programme s'élève à **172 000 €**.

Dépenses d'investissement gérées hors Autorisations de Programmes (hors AP)

Etude de faisabilité – Programme C05G01P635

Il conviendrait d'inscrire des crédits d'un montant de **50 000 €** en vue de lancer une étude de faisabilité pour la réalisation éventuelle d'un golf à proximité du ValJoly.

Le montant total des crédits de paiement nécessaires en 2011 au titre de ce programme est arrêté à 50 000 €, en diminution de 28,57 % par rapport au BP 2010.

II-2 FONCTIONNEMENT (cf tableaux) : 1 842 000 €

Dépenses de fonctionnement gérées hors autorisation d'engagement (hors AE)

Pour la participation départementale aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de la station touristique départementale du ValJoly (programme C05G01P635), il est proposé d'inscrire en 2011 une somme de **1 842 000 €** et d'attribuer un premier acompte de 1 260 000 € dès le vote du budget, calculé comme suit :

- 60 % du montant de la participation accordée en 2010 au Syndicat Mixte (2 100 000 €).

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Messieurs LETY et PERAT quittent la salle au moment du délibéré et du vote).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Sport

Madame Brigitte GUIDEZ indique que la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Jean-Luc PERAT souligne que cette politique volontariste du Département encourage et soutient de manière significative le sport qu'il soit scolaire, de proximité ou de haut niveau.

Monsieur PERAT attire l'attention de l'Assemblée Départementale sur la deuxième édition du Raid des collégiens qui se déroulera au ValJoly, avec l'accueil d'une trentaine d'équipes de collèges de France et de Belgique.

Concernant le Sport de proximité, Monsieur PERAT fait remarquer que le monde sportif organise tout au long de l'année de nombreuses manifestations et que celles-ci bénéficient de tout le soutien des Conseillers Généraux.

Evoquant le sport de haut niveau, Monsieur PERAT signale que le Département s'est plus particulièrement recentré sur l'accompagnement de certains sportifs et sur deux évènements majeurs : Les 4 Jours de Dunkerque et le Grand Prix de Fourmies.

Monsieur PERAT fait observer que la politique d'investissement est proche des collectivités territoriales avec notamment la construction ou la rénovation de salles de sports dans les communes rurales de moins de 5 000 habitants ainsi que la construction de terrains de sports synthétiques.

Monsieur Jean-Marc GOSSET considère que le projet de budget concernant la politique sportive, même si celle-ci est volontariste, est trop timoré. Il annonce que le Groupe Union Pour le Nord votera contre le budget Sports.

Madame Danièle THINON exprime sa satisfaction concernant l'action départementale dans le domaine du Sport. Elle rappelle les différents aspects de la politique sportive du Département.

Madame THINON signale qu'elle avait souhaité que les différents Groupes politiques travaillent de manière concertée notamment sur la répartition des plateaux sportifs. Elle annonce qu'une deuxième réunion sera organisée prochainement.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSTEN/2011/12

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
POLITIQUE SPORTIVE**

Préambule

Le montant total des propositions budgétaires pour la

politique sportive s'élève à 6.547.000 €, se décomposant de la manière suivante :

Section de fonctionnement

2 211 000 € soit moins 0,2 % par rapport au BP 2010

Section d'investissement

Crédits de Paiement 4 336 000 € soit plus 30 % par rapport au BP 2010

Autorisation de Programme 3 000 000 € dont crédits de paiement 2011 : néant. Sans changement par rapport à 2010.

**I SECTION FONCTIONNEMENT (annexe 1) /
2 211 000 €**

I.1 Le sport scolaire (526 000 €)

-1.1.1 les associations sportives de collèges (120 000 €)

Le Département encourage la pratique sportive volontaire dans les établissements du secondaire (publics et privés). Les collégiens inscrits au sein de leur association sportive participent aux actions citoyennes menées par l'équipe d'enseignants professeurs en Education Physique et Sportive (EPS). L'association sportive reste un formidable outil pédagogique en vue notamment d'apporter aux élèves sportifs les bases de la vie en collectivité ; les notions de coopération, respect, courage, dépassement de soi... sont des valeurs abordées lors de ces cours d'EPS.

Il est proposé d'inscrire en 2011 une somme de 120 000 €.

-1.1.2 les comités départementaux scolaires (89 000 €)

Les associations départementales que sont l'UNSS, l'UGSEL et l'USEP participent à la promotion du sport au sein des établissements en partenariat avec le Conseil général du Nord.

Il est proposé d'inscrire une somme de 89 000 € en vue de permettre aux associations scolaires départementales de développer des actions en faveur des collégiens nordistes.

-1.1.3 les sections sportives (260 000 €)

Le Conseil général participe à la promotion des sections sportives du Nord au sein des établissements publics du second degré. Les enseignants et entraîneurs forment les élèves, inscrits en section sportive, à la pratique du « pré-haut niveau ». L'enseignement dispensé au sein de ces structures est complémentaire aux heures obligatoires d'Education physique et Sportive.

En 2011, il sera proposé de faire évoluer le dispositif pour la prochaine rentrée et ainsi éviter les variations de budget inhérents aux modifications de classement des sections sportives par l'académie de Lille.

Il est proposé d'inscrire 260 000 € pour poursuivre cette action en faveur des sections sportives scolaires.

-1.1.4 Cross des collèges UNSS (31 000 €)

Il est proposé cette année de créer une imputation spécifique pour le cross UNSS et d'inscrire une somme de 31 000 € (identique à la subvention inscrite au budget 2010).

Cette ligne budgétaire permet au Département de participer aux divers cross des collégiens qui proposent tous les ans à plus de 45 000 adolescents de s'affronter pour accéder à la phase finale du Championnat national de cross scolaire.

-1.1.5 Raid des collégiens (26 000 €)

Dans le cadre du développement des sports de nature, un partenariat a été instauré avec le Syndicat Mixte du Valjoly et la délégation départementale de l'UNSS en vue d'organiser un Raid des collégiens. L'édition 2010 a réuni 20 équipes issues de trois départements. En 2011 cette manifestation qui se déroulera en juin au Valjoly aura une dimension nationale et réunira 30 équipes. Des contacts ont été pris avec la Province Flandre Occidentale et la Province du Hainaut afin de convier des délégations de collégiens belges à cet évènement ou se mêleront des épreuves de Sports de nature et des épreuves environnementales (Jeux « questions quiz » sur la thématique de l'environnement).

1.2 Le sport de proximité : (1 446 000 €)

-1.2.0 Natur'sport (crédit ENS)

Depuis deux ans une action transversale a été menée avec la politique environnementale sur la thématique des sports de nature. En alternance avec la fête des espaces naturels (natur'ailes) un partenariat a été établi avec le Comité Départemental Olympique et Sportif du Nord (CDOS 59) qui organise la Fête des sports de nature (natur'sport).

En 2009, cette manifestation a rassemblé 6 000 visiteurs. L'édition 2011 aura un caractère particulier puisqu'elle illustrera la création de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) relative aux sports de nature. L'objectif de cette initiative est de permettre au Département de promouvoir de très nombreux sports de nature (une trentaine au total). Ces sports associent la pratique sportive et physique à la découverte des espaces naturels qui sont en très forte progression et résultent d'une forte demande sociale (plus d'un million de pratiquants nordistes).

Comme la loi l'autorise, les crédits liés à cette action seront prélevés sur la Taxe Départementale des ENS.

-1.2.1 les animations sportives en milieu rural (88 000 €) - droit privé (83 000 €) et droit public (5 000 €)

Le Département est un partenaire incontournable des communes rurales. Le sport est un moyen, parmi d'autres, de maintenir un dynamisme dans ces villages de moins de 5 000 habitants. Pour cela, le Conseil général encourage

les élus de ces communes à construire ou rénover des équipements sportifs (cf section investissement II.2) tout en participant à l'animation de ces équipements dédiés à la population locale. L'action volontariste pour cette thématique s'articule autour de l'animation durant les vacances scolaires et l'animation des mercredis pendant l'année scolaire.

Il est proposé d'inscrire au budget Primitif une somme de 88 000 €. Cette somme est répartie comme suit ; 83 000 € en faveur des comités départementaux (droit privé) et 5 000 € pour les communes (droit public).

-1.2.2 le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) (17 000 €)

Le CDOS est le garant des valeurs de l'olympisme du Nord, il développe à cette fin des actions de sensibilisation et de valorisation des vertus du sport (manifestations, colloques...). C'est également un organisme de formation pour les dirigeants du mouvement sportif nordiste.

Pour permettre au CDOS du Nord de poursuivre ses missions de services publics, il est proposé d'inscrire une somme de 17 000 €.

-1.2.3 la création de clubs sportifs en milieu rural (15 000 €)

Aider les bénévoles sportifs du monde rural reste une priorité volontariste du Département. Subventionner les créations d'associations sportives (loi 1901) dans les communes de moins de 5 000 habitants reste une ambition majeure du Conseil général. Chaque année plus d'une quarantaine de clubs sportifs sont ainsi aidés pour apporter leurs compétences à la population locale.

Il est proposé d'inscrire un crédit de 15 000 €.

-1.2.4 les ligues et comités départementaux : 727 000 €

Les ligues et comités départementaux représentent leur fédération française. Ces structures déconcentrées organisent des championnats, des compétitions, des sessions de formation, de nombreuses sélections... Le Département participe au développement de ces structures qui aident les clubs affiliés à leur fédération respective. A cet effet des plans de développement peuvent être contractualisés avec le Département (cf le comité nord de hockey sur gazon qui bénéficiera cette année d'une aide pour la mise en œuvre de la 3^{ème} année de son plan pluriannuel).

Il est proposé d'inscrire au Budget Primitif 2011 une somme de 727 000 €.

-1.2.5 la Maison Départementale du Sport (30 000 €)

La Maison Départementale du Sport permet aux 89 associations départementales (ligues ou comités) d'organiser de très nombreuses sessions de formation en faveur de leurs bénévoles. Ces derniers ont la possibilité de

réaliser leur Assemblée Générale voire leurs réunions de bureau. Actuellement vingt structures départementales occupent un espace (bureau privatif ou collectif).

Il est proposé d'inscrire un budget de 30 000 €.

-1.2.6 les manifestations sportives de droit privé (569 000 €)

L'organisation d'une compétition sportive qu'elle soit internationale, nationale ou de masse nécessite un savoir faire. Le nombre élevé d'épreuves organisées (plus de 400) en 2010 sur notre territoire est le gage de l'expertise développée par le mouvement sportif nordiste en direction de la population.

Il est proposé d'inscrire une somme de 569 000 €.

1.3 Le sport de haut niveau (239 000 €)

-1.3.0 Channel District Londres 2012 (SMCO 50 000 €)

En partenariat avec le Syndicat Mixte de la Cote d'Opale (SMCO), le Conseil Régional du Nord/Pas-de-Calais, Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)... il est proposé de poursuivre la valorisation du Nord dans le cadre du programme « Le plus grand terrain de jeux ».

En 2010, la station touristique départementale du ValJoly a été labélisée comme base arrière (site d'oxygénation, de remise forme...) en vue d'accueillir des équipes qui participeront aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Londres en 2012.

Il est proposé de reconduire l'aide de 50 000 € sollicité par le SMCO en vue de poursuivre ce partenariat.

-1.3.1 les athlètes de haut niveau (100 000 €)

Les bourses départementales varient en fonction de la catégorie dans laquelle le sportif est classé :

- élite 1 650 €, senior 1 200 € et jeune 950 €.

La catégorie « espoirs » est éligible, sous certaines conditions, depuis 2006. Les jeunes athlètes peuvent ainsi bénéficier d'une bourse de 200 €.

Le Ministère en charge du sport souhaite réviser les critères d'inscription sur la liste d'accès au statut d'athlète de haut niveau. En conséquence, il est possible d'envisager une diminution du nombre des sportifs éligibles à la bourse départementale.

Il est proposé d'inscrire une enveloppe de 100 000 €.

-1.3.2 les manifestations sportives de haut niveau (89 000 €)

Les crédits proposés pour les manifestations de haut niveau (89 000 €) permettent au Département d'être partenaire de très grands événements sportifs et populaires.

Le Département aide notamment « Les 4 jours de Dunkerque » et « Le Grand Prix de Fourmies » qui sont deux épreuves cyclistes majeures qui ont obtenu respectivement en 2010 une subvention de 54 000 € et 35 000 €.

II SECTION INVESTISSEMENT (annexe 2)

II.1 Crédits hors autorisation de programme (annexe 3)

Participation à l'acquisition de matériel

Il est proposé d'inscrire une somme de **336 000 €**

Les crédits proposés pour 2011 concernent l'achat de matériel au profit des ligues et comités départementaux pour le développement de leur activité et celles des clubs.

II.2 Crédits sous autorisation de programme (sous AP) (annexes 4 et 5)

Subvention en capital aux communes et organismes pour le financement d'équipements sportifs

Le Département a souhaité encourager fortement les communes et groupements de communes pour :

- rénover (en synthétique) les plateaux multisports réalisés depuis 1996 avec l'aide du Département,
- réaliser la construction de terrains de grands jeux (football, rugby et hockey sur gazon) en synthétique,
- construire voire rénover une salle de sports dans les communes rurales (moins 5 000 habitants),
- couvrir les plateaux multisports de plein air,
- réaliser des pistes de courses en faveur des vélos bicross.

Il est proposé ;

- d'inscrire en 2011 une Autorisation de Programme de 3 000 000,00 €(AP) pour permettre la réalisation d'une trentaine équipements sportifs,
- de reconduire, en 2011, le taux départemental spécifique pour les équipements sportifs applicable en 2010.

Les Crédits de Paiement (CP) nécessaires ouverts pour les Autorisations de Programme (AP 2007 à 2011) sont inscrits, en 2011, à hauteur de **4 000 000,00 €** et permettront notamment de mandater les aides des porteurs de projet, qui dès 2007, ont bénéficié de cette nouvelle politique.

III RECAPITULATIF (annexe 6)

Répartition du budget sport par thématique ;

	SPORT SCOLAIRE	SPORT PROXIMITE	SPORT HAUT NIVEAU	TOTAL
SECTION FONCTIONNEMENT	526 000,00 €	1 446 000,00 €	239 000,00 €	2 211 000,00 €
SECTION INVESTISSEMENT (Crédits de paiement)	-	4 336 000,00 €	-	4 336 000,00 €
Total par thématique	526 000,00 €	5 782 000,00 €	239 000 €	6 547 000,00 €

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs », est adopté à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre, à l'exception de Messieurs DRIEUX et LOCOCHE qui votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Culture

Madame Brigitte GUIDEZ indique que la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs » a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce budget, le Groupe Union Pour le Nord n'ayant pas pris part au vote.

Monsieur Norbert JESSUS souligne qu'aujourd'hui 90 % des arts du spectacle sont financés par les collectivités territoriales et que les budgets publics en faveur des arts plastiques, du livre, de la lecture, du patrimoine et du cinéma sont très largement assumés par ces mêmes collectivités.

Monsieur JESSUS attire l'attention des Conseillers Généraux sur les transferts de charges non compensés qui mettront, à terme, les collectivités dans l'incapacité d'assurer leurs politiques facultatives notamment en matière de Culture.

Monsieur JESSUS estime que les orientations budgétaires sont pertinentes. Il rappelle que celles-ci visent à consolider et accompagner le développement des territoires, à élargir et diversifier l'accès de tous les publics à la Culture, de valoriser les formes artistiques et culturelles du département du Nord.

Monsieur JESSUS regrette que certaines manifestations culturelles s'appuyant que de nouvelles formes artistiques ne soient pas soutenues et accompagnées de manière forte par le Département.

Monsieur JESSUS annonce que le Groupe Communiste votera le Budget Culture et qu'il restera vigilant sur sa mise en œuvre de façon équilibrée sur chacun des territoires.

Monsieur Jean-Pierre ALLOSSERY évoque l'ouverture du Musée Départemental de Flandre à Cassel qui est la marque d'un volontarisme fort du Département malgré des contraintes budgétaires importantes. Il constate avec

satisfaction l'augmentation d'environ 30 % des investissements culturels départementaux.

Monsieur ALLOSSERY souligne le projet de Musée du Verre à Sars-Poteries. Il salue la décision de consacrer au minimum 1 % du budget départemental à la Culture.

Monsieur ALLOSSERY indique que le Groupe Socialiste approuve le budget Culture présenté.

Monsieur Alain POYART remarque que les documents chiffrés fournis sont illisibles. Il demande qu'à l'avenir le récapitulatif des dépenses de fonctionnement et d'investissement sous forme de tableau soit joint au rapport.

Monsieur POYART rappelle l'attachement du Groupe Union Pour le Nord aux petites associations culturelles dont les actions rayonnent sur tous les territoires, permettant ainsi de lutter contre les déserts culturels. Il invite le Conseil Général à les aider davantage.

Evoquant les 360 000 euros affectés à un festival de musique électronique, Monsieur POYART considère que le caractère exclusif accordé à cette manifestation événementielle depuis plusieurs années est incompatible avec l'idée de partage équitable entre les différents acteurs culturels. Il demande l'abandon du subventionnement de ce festival et le recadrage de ces crédits.

Monsieur POYART engage Madame Martine FILLEUL à poursuivre ses efforts notamment en matière de lecture publique et d'insertion. Il indique que le Groupe Union Pour le Nord votera le budget Culture.

Madame Martine FILLEUL remercie Messieurs ALLOSSERY et JESSUS pour leurs interventions. Elle fait remarquer l'ambition du Conseil Général de continuer et d'approfondir son travail dans le domaine de la Culture sur l'ensemble du département du Nord.

Concernant la proposition de Monsieur POYART de supprimer l'évènement NAME, Madame FILLEUL souligne que ce festival a toute sa place dans le paysage culturel du département. Elle informe l'Assemblée Départementale que la fin de cette manifestation n'est pas à l'ordre du jour mais propose que soit développée la politique événementielle dans le département.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DAC/2011/59

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011 DE L'ACTION
CULTURELLE**

Par délibération du 23 novembre 2009, le Conseil Général a adopté les orientations culturelles du Département du Nord pour les années à venir.

Après avoir rappelé comment la culture se trouvait au cœur du projet du Département, comme facteur d'échange et d'ouverture à autrui et au monde d'une part, et comme force d'innovation et d'entraînement, d'autre part, le Conseil Général a posé, à partir de la démarche de concertation menée avec les acteurs culturels, les trois grandes orientations de la politique départementale suivantes :

- 1) Consolider, accompagner et équilibrer le développement culturel des territoires du Nord en veillant à apporter aux habitants une offre culturelle de qualité et de proximité.
- 2) Elargir et diversifier l'accès des publics à la culture et lutter contre l'exclusion culturelle en concentrant les efforts sur la médiation, notamment en direction des publics prioritaires du Département.
- 3) Valoriser les richesses culturelles, artistiques et patrimoniales des territoires du Nord afin de renforcer les liens sociaux et intergénérationnels entre les habitants.

Dès 2010, le Département a mis en œuvre ces trois orientations stratégiques, donnant ainsi plus de lisibilité à sa politique culturelle en s'articulant encore mieux avec ses compétences sociales, éducatives et d'aménagement du territoire.

C'est ainsi qu'il a réformé, par délibération du 13 décembre 2010, son dispositif d'aide à la diffusion (applicable au 1^{er} janvier 2011), accompagné l'évolution des réseaux de développement culturel en milieu rural par l'adoption, le 15 novembre dernier, d'une nouvelle charte cadre et d'un premier bilan des diagnostics territoriaux et lancé un premier travail de conventionnement pluriannuel avec quelques acteurs culturels.

2010 a aussi été l'année de mise en œuvre du nouveau dispositif de sélection des dossiers sur le patrimoine remarquable, prenant en compte l'intérêt patrimonial des bâtiments mais également les projets de valorisation déployés par les maîtres d'ouvrage à l'appui de ces projets de restauration.

Enfin, pour les équipements culturels départementaux, 2010 a vu la réouverture du Musée de Flandre le 23 octobre 2010, qui a déjà accueilli plus de 20 000 visiteurs au 31 décembre 2010.

Dans cette perspective, 2011 permettra d'approfondir le travail de mise en œuvre des nouvelles orientations de la politique culturelle.

En matière de fonctionnement, la progression de 2,45 % en 2011 des crédits 2010 permettra de confirmer le soutien assuré par le Département aux acteurs culturels des différents territoires et le nécessaire accompagnement du développement des équipements départementaux.

Par conséquent, le budget global de fonctionnement 2011 atteint 15 341 491 € contre 14 974 395 € en 2010, dont 12 266 201 € au titre de la délégation culture en 2011 contre 12 276 565 € en 2010.

Ces chiffres se déclinent, en effet, cette année avec un changement de périmètre des dépenses de la délégation culture, certains crédits étant réaffectés à la délégation « affaires générales » à hauteur de 3 075 290 €.

Pour les équipements culturels départementaux, 2011 verra le Musée de Flandre prendre « sa vitesse de croisière », la Villa Départementale Marguerite Yourcenar proposer une nouvelle programmation culturelle, articulée autour des quatre saisons, en lieu et place du Festival Par Monts et Par Mots et le musée site archéologique de Bavay présenter sa nouvelle muséographie.

Le budget global d'investissement atteint 20 867 079,26 € en 2011 contre 16 233 536,66 € en 2010 représentant une augmentation de 28,54 %.

Il convient de souligner tout particulièrement, qu'au-delà des neuf millions sept cent mille euros de crédits consacrés à la reconstruction des magasins des Archives Départementales et le lancement de l'opération de reconstruction du musée-atelier départemental du verre de Sars-Poteries, 2011 marquera un volontarisme départemental en faveur de la lecture publique.

C'est ainsi qu'est proposée une forte hausse des autorisations de programme et des crédits de paiement pour accompagner les projets communaux et intercommunaux de constructions de nouvelles bibliothèques et accélérer l'équipement informatique des bibliothèques des petites communes en application de la délibération de l'assemblée plénière du 18 octobre 2010.

I – LE SOUTIEN A LA VIE CULTURELLE

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 7 108 150 € – BP 2010 : 7 108 150 €

LE DEVELOPPEMENT CULTUREL DES TERRITOIRES

Programme 680 – Sous-fonction 933-11

**Les subventions aux acteurs culturels
du département**

Un crédit de 5 712 900 € est demandé pour poursuivre le financement des acteurs culturels du département.

Un travail de conventionnement pluriannuel avec quelques acteurs culturels a été entamé en 2010, permettant d'affiner les attentes du Département vis-à-vis de ces derniers, notamment dans le champ de médiation culturelle

et de mettre en œuvre ainsi deux des orientations de la nouvelle politique culturelle départementale.

Les résidences d'artistes

En application du rapport d'orientations adopté le 23 novembre 2009, il est prévu de soutenir en 2011, en concertation avec les autres financeurs (DRAC, Rectorat, Région, intercommunalités) la mise en place sur les territoires des résidences d'artistes permettant de mobiliser des artistes (comédiens, plasticiens) pour toucher de nouveaux publics (scolaires et notamment collégiens, publics en insertion, habitants en secteur rural).

Le dispositif d'aide à la diffusion

Lors de son Assemblée Plénière du 13 décembre 2010, le Conseil Général a adopté les nouvelles modalités de ce dispositif.

Il s'agit, pour le Département, de mieux répartir son aide dans un souci d'équité entre les territoires et les acteurs et d'accompagner en priorité les communes qui développent des politiques de médiation en direction des publics traditionnellement éloignés de l'offre et des pratiques culturelles et artistiques, en particulier ceux dont il a la charge (personnes en insertion sociale, personnes âgées, handicapées, collégiens).

Par ailleurs, ces nouvelles dispositions visent également, tout en apportant aux acteurs culturels une meilleure visibilité des spectacles agréés et une procédure d'agrément simplifiée, à maintenir le niveau des demandes de subvention dans le cadre de l'enveloppe actuelle. Il est donc proposé le maintien des crédits inscrits sur cette ligne en 2011 soit 600 000 €.

Le soutien aux manifestations culturelles locales

Au vu des dépenses réalisées en 2010, il est proposé d'inscrire sur cette ligne budgétaire 40 000 €.

Les réseaux de développement culturel en milieu rural

A partir des douze diagnostics culturels réalisés en 2010, les réseaux qui se seront donnés les moyens de présenter un véritable projet culturel de territoire verront ceux-ci examinés en vue d'un financement départemental renforcé en 2012.

L'ACTION CULTURELLE ET ARTISTIQUE EN DIRECTION DES PUBLICS PRIORITAIRES DU DEPARTEMENT

Programme 680 – Sous-fonction 933-11

Dispositif en direction des collégiens : Collège au cinéma

Il s'agit de subventions destinées à financer l'achat de billets d'entrée dans les salles de cinéma pour les collégiens et de la participation au transport dans le cadre de l'opération « Collège au cinéma ». Il est proposé le maintien des crédits inscrits sur cette ligne en 2011, soit 155 000 €.

La politique d'insertion par la Culture

Pour cette politique départementale de développement d'actions culturelles visant à l'insertion de personnes en difficultés sociales, des aides sont accordées à des associations, des communes et des organismes publics. Il

est proposé de reconduire, à côté des crédits inscrits au titre de l'insertion, dans le cadre de la délibération du Conseil Général du 29 juin 2009 reconfigurant le dispositif d'intervention du Département, les crédits du BP 2010 soit 416 000 €, inscrits au titre de la culture.

Les actions culturelles et artistiques en direction des personnes âgées en maison de retraite

Il est proposé d'inscrire, comme en 2010, 40 000 € sur cette ligne budgétaire, consacrés au cofinancement avec la délégation aux personnes âgées de projets culturels mis en place dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées.

Les actions en direction des personnes handicapées feront l'objet d'une délibération qui sera prochainement présentée au Conseil Général pour organiser la mise en œuvre et le cofinancement de ces actions entre le budget de la culture et celui relatif aux personnes handicapées.

LES MANIFESTATIONS CULTURELLES EVENEMENTIELLES D'ENVERGURE DEPARTEMENTALE

Programme 630 – Sous-fonction 933-11

Au vu des dépenses réalisées en 2010, il est proposé de reconduire 144 250 € pour 2011.

« Portes ouvertes des ateliers d'artistes »

Le Département organisera, en 2011 en régie directe, la 14^{ème} édition de la manifestation partenariale « Portes ouvertes des ateliers d'artistes », en lien avec le Département du Pas-de-Calais et la Province de Flandre Occidentale.

Autres manifestations

Il s'agira d'accompagner deux manifestations culturelles événementielles d'envergure départementale : « Coups de Vents » et « Un monde en fanfare ».

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 1 496 153,53 € – BP 2010 : 1 460 152,60 (+ 2,47 %)

Programme 071 – sous-fonction 913-11

1 – Aide à l'aménagement de lieux artistiques

Il est proposé la création d'une autorisation de programme de 1 400 000 € (identique à celle du BP 2010) pour les projets qui seront examinés en 2011, afin d'attribuer des aides aux communes qui devraient réaliser des travaux de construction, de réhabilitation ou d'aménagement de lieux de diffusion ou de répétition à vocation artistique et culturelle.

Des crédits de paiement à hauteur de 1 398 153,53 € seront nécessaires en 2011 afin d'honorer les demandes de paiement de subventions présentées par les communes au titre des années précédentes.

Programme 630 – Sous-fonction 903-11

2 – Instruments de musique

La reconduction d'une somme de 90 000 € est sollicitée au BP 2011 pour l'achat, dans le cadre d'un marché public,

d'instruments de musique en faveur des sociétés musicales du Nord affiliées à la Fédération Régionale des Sociétés Musicales du Nord/Pas-de-Calais.

3 – Acquisition de matériel

Il est proposé l'inscription d'un crédit d'un montant de 8 000 € destiné à l'acquisition de matériel géré par l'Agence Technique Départementale pour l'accompagnement des communes du Réseau départemental de développement culturel en milieu rural.

II – LA RESTAURATION, LA MISE EN VALEUR ET LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

II-1 Mission Coopération et Projets Culturels Européens

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 394 325 € – BP 2010 : 265 825 € (+ 48.34 %)

Programmes 899 et 0124 – sous-fonction 933-12

Un budget de fonctionnement hors AE de 28 500 € est prévu pour permettre la clôture du projet Interreg « Septentrion », retardé en raison des audits qui se sont succédés sur ce projet, le fonctionnement général de la Mission et la préparation (traduction, réunion, etc...) du dossier « Murailles et Jardins ».

La conduite des projets européens de coopération

Pour ces trois projets, le Département du Nord assurera les frais de coordination, d'animation et de gestion, de traduction et d'interprétation : organisation des comités semestriels d'accompagnement, de manifestations, de rencontres ou colloques. Il est également partenaire du projet « Flamuse »

Les dépenses liées à ces projets sont imputées sur l'autorisation d'engagement 09P0124 créée en 2009.

1. Mémoire de la Grande Guerre (opération 09P0124OA001)

En plus de la participation aux actions communes, le Département du Nord assurera la conduite du volet « Exposition » pour le compte du réseau des partenaires et l'engagement de la réalisation de l'exposition virtuelle.

Pour ce projet, adopté par la Commission Permanente du 22 septembre 2008 et retenu par les instances « Interreg » le 16 décembre 2008, le Département versera par convention une contribution aux actions de promotion touristique et de communication à la Province de Flandre occidentale et à son office provincial du tourisme (Westtoer).

Les dépenses proposées pour ce projet s'élèvent à 225 700 €.

2. Transmussites (opération 09P0124ov003)

En plus de la participation aux actions communes, le Département du Nord en tant que Chef de file de ce projet, adopté par la Commission Permanente du 22 septembre 2008 et retenu par les instances « Interreg » le 16 décembre 2008, assure la maîtrise d'ouvrage des opérations de communication et de promotion conjointes et l'avance sur le plan financier pour

le compte des partenaires. Il assure également la conduite de la démarche liée au « Paysage de Mémoire ».

Les dépenses proposées pour ce projet s'élèvent à 95 000 €.

3. Flamuse (opération 09P0124ov002)

Le Département du Nord travaille à la mise en réseau des musées thématiques concernés et gère l'action communication du projet. Il supporte également des frais administratifs et financiers en tant que partenaire qui s'élèvent à 45 125 €.

4. Lancement du projet « Murailles et Jardins »

Dans le cadre du programme Interreg des 2 Mers, le Département du Nord conduira en tant que Chef de File un projet de coopération autour du thème de la gestion des sites fortifiés prenant en compte la problématique de l'aménagement écologique de ces espaces, de leur mise en tourisme durable, de la médiation et de leur réappropriation par la population.

Le projet, n'ayant pas encore été approuvé par l'Europe, ne nécessite pas l'inscription de crédits à cette étape budgétaire.

La candidature UNESCO des Villes fortifiées

Animation du réseau et du site Internet/Extranet

Il s'agit de veiller à maintenir opérationnel le site Internet créé au titre du programme Septentrion et les outils de collaboration (Extranet et médiathèque) avec les villes fortifiées concernées. Celui-ci sera couplé avec le futur site de « Murailles et Jardins »

B – Recettes de fonctionnement

BP 2011 : 402 525 € – BP 2010 : 259 975 € (+ 54,83 %)

- versements des partenaires : appel de fonds pour les deux projets Interreg : Mémoire de la Grande Guerre : 61 500 € et TransMusSites 14-45 : 25 400 €,
- remboursement Feder attendu (frais de personnel, logistique et opérations sous Maîtrise d'Ouvrage du Département du Nord) : 315 625 €. En terme de gestion, celui-ci est géré sur le compte d'attente 444 (hors budget).

Un réajustement pourra être nécessaire en DM1 au regard du décalage de versement Feder lié aux déclarations semestrielles et à la validation par les instances d'Interreg du dossier de candidature « Murailles et Jardins ».

II-2 Service Patrimoine

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 237 200 € – BP 2010 : 237 200 €

Programme 726 – Sous-fonction 933-12

Le Département soutient d'une part les projets culturels associatifs visant à valoriser les richesses patrimoniales des territoires du Nord et met d'autre part en place chaque année l'opération intitulée « Vivons notre patrimoine ! » à

l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine, en partenariat avec la Province belge de Flandre occidentale. Pour 2011, les crédits inscrits dans ce cadre s'élèvent à 237 200 €.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 3 227 156 € – BP 2010 : 2 350 485 € (+ 37.30 %)

Programmes 058, 070 et 689 – sous-fonction 913-12

1 – Espaces fortifiés

Depuis 2000, le Département s'est engagé dans la préservation et la mise en valeur des espaces fortifiés bâtis antérieurement à la Révolution française. Pour 2011, la création d'une opération de 623 000 € sur l'AP 070 est sollicitée contre 300 000 € au BP 2010, permettant de retrouver le niveau de 2009 et rendant possible ainsi l'instruction de deux dossiers. Les crédits de paiement nécessaires pour 2011 s'élèvent à 479 656 €, soit un peu plus de 176 000 € par rapport au BP 2010.

Le renouvellement de l'enveloppe de 200 000 € (hors AP) est sollicité pour 2011 sur l'opération d'aide à la restauration des façades des immeubles privés intra muros imputée sur le programme 689.

2 – Monuments historiques et patrimoine remarquable (propriétaires publics)

Depuis 1990, le Département soutient la restauration et la mise en valeur du patrimoine appartenant aux propriétaires publics, qu'il soit protégé au titre des monuments historiques ou non (il s'agit alors de « patrimoine remarquable »).

Pour la mise en œuvre de cette politique, une enveloppe de 2 700 000 € sur l'AP 058 est sollicitée contre 1 800 000 € au BP 2010. Cette augmentation permettra de mieux répondre à la demande, compte tenu du nombre de dossiers aujourd'hui déposés, et se rapproche de l'enveloppe de 2009. Néanmoins, en application des nouvelles orientations de la politique culturelle départementale, les dossiers de subvention concernant le patrimoine remarquable seront désormais sélectionnés selon de nouveaux critères mêlant intérêt patrimonial et projet de valorisation.

Les crédits de paiement sollicités pour 2011 s'élèvent à 2 467 500 € (contre 1 767 500 € au BP 2010), soit une augmentation de 700 000 €.

3 – Subventions en faveur des monuments historiques privés et objets mobiliers classés

Les crédits inscrits sur la ligne des monuments historiques privés et objets mobiliers classés s'élèvent à 80 000 € sur le programme 689.

II-3 Service des Musées Thématiques

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 144 750 € – BP 2010 : 144 750 €

Programme 726 et 0124 – Sous-fonction 933-12

Il est prévu pour 2011 de développer la politique

d'accompagnement du développement des musées thématiques (non labellisés « musée de France ») adoptée par le Conseil Général du Nord le 29 mars 2010. Une enveloppe de 94 750 € est sollicitée sur le programme 726 pour attribuer des subventions aux associations et communes présentant des projets dans ce domaine.

Les deux projets INTERREG IV « TransMusSites 14-45 – Développement d'un réseau transfrontalier de musées et de sites des deux Guerres Mondiales » (2009-2012) et « FLAMUSE – Développement d'un réseau transfrontalier de musées régionaux dans le Westhoek belge et en Flandre française » (2010-2013) se poursuivent grâce notamment à l'arrivée du coordinateur de réseaux de musée au 1^{er} septembre 2010. Pour ces deux projets, 50 000 € de dépenses sont envisagées en 2011 sur les deux opérations inscrites sous autorisation d'engagement.

2011 verra aussi la mise en œuvre du troisième pilier de la politique d'accompagnement des musées thématiques, à savoir le développement d'une offre de formation à destination des bénévoles et des professionnels œuvrant dans les musées thématiques. De la sorte, leur « professionnalisation » sera renforcée en complémentarité avec les actions proposées par le CNFPT.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 120 000 € – BP 2010 : 120 000 €

Programme 689 – Sous-fonction 913-14

Le budget 2010 sera reconduit pour 2011 à hauteur de 120 000 € afin de répondre aux demandes d'aide à l'aménagement des musées thématiques. Ce soutien leur permettra de monter en qualification du fait notamment de l'exigence du Département que soit préalablement élaboré un Projet Scientifique et Culturel.

II-4 Service Archéologie

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 27 000 € – BP 2010 : 27 000 €

Programme 726 – Sous-fonction 933-12

Budget subventions : 12 500 €

Dont une subvention destinée au Syndicat Mixte du Val Joly pour l'organisation des Rencontres Internationales de Liessies.

Prestation de services : 14 500 €

Cette somme permettra, d'une part, la réalisation des affiches et programmes du colloque de Liessies et des publications de ces rencontres et, d'autre part, de couvrir des frais d'études et d'analyses non réalisables par le service archéologique départemental dans le cadre d'opérations archéologiques (Carbone 14, études anthropologiques, d'archives...)

II-5 Archives Départementales

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 235 000 € – BP 2010 : 235 000 €

Programmes 0134, 607, 876, 877 et 878 –
Sous-fonction 933-15

En documentation, 16 000 € sont demandés.

a) Sauvegarde du patrimoine archivistique

Les crédits demandés sont destinés :

- à des opérations de restauration de documents (30 000 €, marché en cours)
- à des acquisitions de conditionnements pour les archives (40 000 €, marché en cours)
- à des acquisitions de matériels et fournitures spécifiques (9 000 €)
- à l'entretien des matériels spécifiques (4 000 €)
- à l'externalisation des archives intermédiaires des services du Département (55 000 €, marché en cours)

Les crédits de l'opération augmentent de 10 000 €, correspondant aux coûts supplémentaires liés à l'augmentation du volume d'archives intermédiaires à externaliser dans l'attente de la reconstruction du magasin des archives.

b) Recherche et répertoriage d'archives

Les crédits demandés (14 000 €) sont destinés :

- à la publication d'instruments de recherche (5 000 €)
- à des opérations de classement d'archives (9 000 €)

c) Valorisation du patrimoine archivistique

Les crédits demandés (67 000 €) sont destinés à :

- achever de régler les prestations liées à l'exposition « De femmes en femmes » (impression du livret de visite, réalisation de l'exposition itinérante, démontage de l'exposition) pour un montant de 30 000 € (sous-AP P0134)
- réaliser et présenter au public un spectacle conçu à partir d'archives du Parlement de Flandre pour un montant de 20 000 €
- mener à bien les activités culturelles récurrentes des Archives Départementales (conférences, accueil d'expositions) pour un montant de 17 000 €.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 9 933 900 € – BP 2010 : 2 211 900 € (+ 349.11 %)

Programmes 875, 876, 607, 286, 1006, 161 et 1028 –
sous-fonction 903-15

a) Dépoussiérage des archives 2^{ème} tranche (annexe)

L'opération, qu'il est indispensable de mener à bien avant le déménagement des archives dans le nouveau bâtiment, nécessite un crédit de paiement de 20 000 € en 2011.

b) Numérisation 4^{ème} tranche

L'opération portera sur les registres de l'Etat civil postérieurs à 1875 et sur les tables du tabellion de Lille ; elle nécessite la création d'une nouvelle AP d'un montant de 150 000 € dont les crédits de paiement seront répartis comme suit : 50 000 € en 2011, 50 000 € en 2012 et 50 000 € en 2013.

c) Acquisition et restauration d'archives anciennes

Le montant est le même qu'en 2010 soit 15 000 € pour l'acquisition et 15 000 € pour la restauration.

d) Reconstruction des magasins des Archives

Une somme de 9 700 000 € est sollicitée au BP 2011 pour permettre la réalisation de la première tranche de travaux correspondant au gros œuvre. Ce chantier est prévu jusqu'en 2014 avec un échéancier de crédits de paiement s'étalant ensuite de la façon suivante : 10 000 000 € pour 2012, 7 610 000 € pour 2013 et 819 000 € pour 2014.

Le plan de financement prévisionnel prévoit une participation du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 1 500 000 € en 2011, 2 000 000 € en 2012 et du FEDER à hauteur de 600 000 € en 2013. L'Agence de l'Eau devrait également intervenir à hauteur de 20 000 € sur cette opération.

III – LE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

Médiathèque Départementale

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 913 333 € – BP 2010 : 913 333 €

Programme 633 – Sous-fonction 933-13

L'année 2011 se traduira notamment par l'accent porté sur l'accompagnement du document (médiation) et son extension aux ressources numériques.

En outre, l'année 2011, en référence aux nouvelles orientations culturelles dégagées par l'Assemblée départementale le 23 novembre 2009, donnera lieu à l'élaboration d'un nouveau plan de développement de lecture publique qui s'appuiera sur une étude (cofinancée à 50 % par l'Etat) lancée auprès des acteurs de la lecture publique et de la population sur les pratiques et les attentes vis-à-vis du réseau des médiathèques. Cette étude qui aboutira à la fin du premier semestre éclairera le travail d'élaboration des orientations qui seront ensuite soumises à l'Assemblée Départementale.

1 – Acquisition de documents

Le crédit proposé en fonctionnement atteint 470 250 € et sera marqué par le développement de supports dématérialisés (ressources électroniques, bouquet numériques,...).

2 – Subventionnement de projets autour du livre et de la lecture

Les crédits de l'enveloppe pour les projets portés par les communes (13 050 €) et pour les projets associatifs (260 000 €) seront notamment utilisés pour aider l'organisation de festivals autour du livre, la résidence itinérante d'écrivains, les activités de médiation autour de la lecture et la réalisation de salons du livre.

3 – Moyens généraux et coordinations

Les moyens budgétaires affectés aux autres missions que le prêt de documents seront davantage mobilisés, qu'il s'agisse de la formation, de l'animation, de la

documentation et de la communication essentielles au développement du travail de médiation.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 2 485 520,53 € – BP 2010 : 1 671 982,29 € (+ 48.66 %)

Programme 633 – Sous-fonction 903-13

Programme 059 – Sous-fonction 913-13

1 – Réalisation de bibliothèques

Le montant de l'A.P. fixé en 2011 est augmenté de 1 000 000 € pour atteindre 2 500 000 €, du fait de la priorité donnée au développement de la lecture publique et de la multiplication des projets. Il tient compte de la nouvelle grille de taux de subvention modulés en fonction de la population de la collectivité bénéficiaire et de son potentiel fiscal. Les crédits sont destinés aux projets communaux et, de manière davantage incitative, aux projets intercommunaux. Les crédits de paiement sont en augmentation significative par rapport à 2010 et s'établissent à 1 504 620,53 € pour honorer en premier lieu les subventions attribuées lors des exercices précédents.

2 – Acquisition de documents

Il est proposé d'inscrire un crédit de 578 400 € affecté à l'achat de nouveaux supports portant l'effort budgétaire global pour les acquisitions (fonctionnement-investissement) à un montant de 1 048 650 € équivalent à celui de 2010.

3 – Moyens généraux

Si, dans un souci de lissage de l'effort départemental en matière d'investissement, certaines opérations font l'objet d'un nouveau report comme le renouvellement du parc de bibliobus, des crédits à hauteur de 102 500 € sont par ailleurs sollicités dont 79 000 € pour l'achat de divers matériels et mobiliers.

2011 verra le transfert du site de Flandre d'HAZEBROUCK vers BAILLEUL. A ce titre, 300 000 € sont sollicités pour l'acquisition de mobilier en vue de l'installation des services dans leurs nouveaux locaux.

IV – LE DEVELOPPEMENT DES EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX

IV-1 La Villa Départementale Marguerite Yourcenar

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 372 400 € – BP 2010 : 372 400 €

Programme 728 et 0150 – Sous-fonction 933-11

En 2011, la Villa départementale Marguerite Yourcenar inaugurera une nouvelle formule de médiation culturelle à destination de tous les publics en remplacement du Festival littéraire Par Monts et Par Mots. Réparties tout au long de l'année, « Les saisons de la Villa départementale Marguerite Yourcenar » proposeront quatre grands rendez-vous autour du livre et de la lecture en direction des amateurs de littérature, des collégiens, du grand public familial et des professionnels du livre et de la lecture.

– Hiver : Les Grands Dialogues de la Villa départementale Marguerite Yourcenar (17 février 2011)

Un rendez-vous annuel autour d'un débat entre deux personnalités littéraires et/ou intellectuelles de premier plan autour de thématiques littéraires et de questions culturelles d'actualité est envisagé.

– Printemps : Journées collégiens et Grand Concours d'Écriture Collégiens (26-27 mai 2011)

Plus de trois cents collégiens seront accueillis dans le Parc départemental Marguerite Yourcenar pour une journée d'ateliers (écriture, reliure, BD, nature...), de spectacles et de rencontres avec des écrivains en résidence.

En amont sera organisé un grand concours d'écriture intitulé « Cœur de polar » à l'attention de l'ensemble des collégiens du Nord dans le cadre de l'exposition « Scène de crime » présentée au Forum départemental des sciences jusqu'au 13 mars 2011.

– Été : Journée Portes Ouvertes à la Villa (5 juin 2011)

Une fête du livre conviviale et populaire permettra au public le plus large dont les publics en insertion d'avoir accès à la Villa le premier dimanche de juin. Musiques, spectacles, visites guidées, contes, déambulations, jeux et ateliers pour les petits et les grands seront proposés dans les différents espaces de la Villa et du Parc. Cette journée « Portes Ouvertes » servira de vitrine aux actions de médiation de la Villa.

– Automne : Les rencontres littéraires de la Villa départementale Marguerite Yourcenar (3-6 novembre 2011)

Cette manifestation autour du livre et de la lecture (débats, tables rondes, conférences, lectures, exposition...) sera destinée aux amateurs de littérature, aux professionnels du livre et de la lecture de la région (bibliothécaires, enseignants, médiateurs culturels...), aux étudiants et aux universitaires.

Associant les auteurs en résidence et d'autres invités (écrivains, éditeurs, critiques...) ces rencontres auront lieu à la Villa et à Bailleul durant quatre jours (du jeudi au dimanche) autour de la thématique du voyage qui servira de fil rouge à la manifestation et seront organisées en collaboration avec la Médiathèque départementale, le Rectorat et la Ville de Bailleul.

Le coût total des opérations est estimé à 242 714 €.

Par ailleurs, la Villa départementale Marguerite Yourcenar continuera à proposer chaque mois une rencontre publique avec les écrivains en résidence (soirées, brunch, pique-nique, cafés littéraires et participation à de nombreuses manifestations culturelles hors les murs).

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 170 300 € – BP 2010 : 46 500 € (+ 266.24 %)

Programme 728 et 1010 – Sous-fonction 903-11

Les crédits sollicités par la Villa, prévus pour l'aménagement d'un local de rangement, des travaux d'entretien courant des bâtiments et l'acquisition de matériel pour les écrivains en résidence, s'élèvent à 30 300 €.

Un crédit de 140 000 € est sollicité sur l'opération n° 09P1010v002, inscrite au BP 2011 sous autorisation de programme, pour les études de lancement des travaux sur le bâtiment « Le Radar ». Futur « centre de ressources », cet équipement a pour objectifs :

- de proposer au public une lecture globale, à partir d'un projet commun, des sites départementaux : villa et parc, en lien avec le propos « nature/culture » de Marguerite Yourcenar,
- d'élargir la possibilité pour le public de saisir la « présence yourcenarienne » sur le Mont Noir en créant un espace dédié de compréhension de la vie de l'auteur, de son œuvre et de ses préoccupations environnementales.

IV-2 Le Forum Départemental des Sciences

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 782 501 € – BP 2010 : 830 924 € (-5.83 %)

Programme 2096-0125 – Sous-fonction 933-11

1) Expositions sur le plateau principal (1 000 m²)

- du 29 mars au 28 août : « Gender »

Elle est constituée à partir de deux expositions : l'une très interactive composée de modules remettant en question les stéréotypes sur les spécificités de l'homme et de la femme, l'autre du Muséum de Nancy intitulée « Homme/Femme de quel sexe êtes-vous ? » dont le discours s'éloigne des idées préconçues en abordant le sexe d'un point de vue sociologique, culturel et linguistique. Le coût total est estimé à 281 000 €, dont 165 000 € en crédit de paiement pour l'année 2011.

- de septembre 2011 à mars 2012 : « Ma Terre première, pour construire demain » (Grains de Bâtisseurs)

C'est une expo-manip sur la terre crue, matière première aux propriétés écologiques, économiques et esthétiques réelles et pourtant méconnues. Elle dévoile toutes les potentialités de la matière granulaire sous les angles géologique, physique, architectural et artistique. Le coût total est estimé à 278 700 €, dont 91 800 € en crédit de paiement pour l'année 2011.

2) Le Petit Forum (exposition-animation pour les 3-6 ans) :

- Exposition « Ciels » prolongée jusqu'au 20 mars 2011

Il s'agit d'une fresque à tiroir pour imaginer une histoire dans le ciel étoilé, un jeu d'association d'images entre différents ciels et comportements, une « cabine émotionnelle » associant ambiances sonores et couleurs variées provenant du ciel...

- Exposition « Tic-tac temps » : du 28 mars au 28 août 2011

Elle propose aux petits une découverte active des rythmes naturels du temps organisée en quatre parties : l'année et le cycle des saisons, le déroulement de la journée et la montre, les signes du temps et les concepts de vitesse et de durée. Le coût total est estimé à 40 000 €.

- Exposition « Vivre Ensemble » de septembre 2011 à septembre 2012

Cette animation permettra de découvrir et d'assimiler des outils, des règles, des processus de communication souvent implicites, liés à des temps, des lieux, des moeurs et qu'il convient de se réapproprier pour prendre sa place dans la société et entrer en relations les uns avec les autres. Le coût total est estimé à 120 000 €.

3) Au Planétarium : jusqu'au 18 mars 2011

Programmation de douze séances différentes sur le thème de l'astronomie.

Le coût prévisionnel s'élève à 49 000 €.

4) Espace Temporaire d'Exposition

- « Biodiversité marine » (Nausicaa) : du 7 décembre 2010 au 16 janvier 2011
- Exposition Inserm/Jules Verne du 25 janvier au 13 mars 2011.

Les expositions présentées sur cet espace sont en général des prêts ou l'exploitation par le Forum de contenus diffusés par la Cité des Sciences et de l'Industrie dans le cadre d'un abonnement. Elles proposent des mises en situation et des présentations sur des thèmes divers pendant un à deux mois ainsi que des ateliers réservés aux enfants.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 1 058 551 € – BP 2010 : 729 983 € (+ 45.01 %)

Programme 2096 – Sous-fonction 903-11

250 000 € seront consacrés à l'achat d'une exposition et à son adaptation sur 200 m² pour l'itinérance ainsi qu'à l'achat de matériels spécifiques.

Le programme d'entretien du bâtiment établi en 2006 se poursuit (649 000 € en 2011) destiné à la réfection des verrières obliques et horizontales qui donnent des signes de faiblesse. Un budget de 43 500 € est également prévu pour les investissements en mobilier et matériel audiovisuel et technique. Un crédit de 15 000 € est proposé pour la réalisation d'un diagnostic du bâtiment et une subvention d'équilibre de 1 051 € est également inscrite en section d'investissement pour le Café Bleu.

Rénovation du planétarium

Il est proposé la rénovation du planétarium. Sur le plan technique, le projecteur astronomique est toujours opérationnel mais il faut impérativement le compléter par des équipements numériques qui offrent des possibilités de présentation de programmes actuels (projections vidéo « pleine voûte ») impossibles à offrir aux publics avec les équipements existants (diaporama).

Par cette modernisation, l'alliance tout à fait originale de moyens traditionnels aux moyens numériques fera, pour un coût raisonnable, du planétarium un lieu sans comparaison avec les équipements de même type de la région et au-delà de celle-ci.

La création d'une opération sous autorisation de programme est sollicitée pour la réalisation de ce projet. Le coût global est estimé à 2 000 000 € avec un échéancier des

crédits de paiement prévus sur les années à venir à hauteur de 100 000 € pour 2011, 1 400 000 € pour 2012 et 500 000 € pour 2013.

IV-3 Musée/Site Archéologique Départemental à Bavay

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 392 500 € – BP 2010 : 263 275 € (+ 49.08 %)

Programme 860 et 0127 et 0136 – Sous-fonction 933-14

L'année 2011 doit permettre de mettre en œuvre les premières actions du projet scientifique et culturel qui sera prochainement soumis à l'Assemblée Départementale à travers un renouvellement de la présentation de la collection permanente et le lancement d'un nouveau nom pour le musée. De plus, les actions ayant permis d'atteindre une bonne fréquentation en 2010 seront poursuivies. En effet, 32 800 personnes ont été accueillies, chiffre qui n'avait plus été atteint depuis les années 80.

Afin de confirmer cette progression, il est proposé d'aborder en 2011 les thèmes suivants :

- la citoyenneté et la société romaine qui seront au cœur du nouveau propos du musée ;
- les voies romaines dont Bavay est un symbole fort puisque se trouvant à la croisée de sept axes principaux de la Gaule Belgique ;
- les peintures murales ornées de graffiti qui sont les témoins de la vie quotidienne dans l'Empire romain.

Du 3 février 2011 au 31 août 2011 – Exposition temporaire consacrée aux voies romaines dans l'Empire romain

Situé, à la croisée de sept voies romaines, Bavay était un relais routier important dans l'Antiquité. Cette exposition permettra de présenter au grand public quels outils de développement local ont représenté les voies romaines pour l'Empire tout en proposant une approche didactique pour mieux comprendre ce réseau complexe.

Cette exposition fera écho à la participation du musée/site départemental archéologique à Bavay au programme Interreg « La voie romaine Bavay-Velzeke » qui s'achèvera au cours de cette année par un grand événement festif.

Le coût total est estimé à 100 000 €.

En marge de cette exposition, le musée proposera différentes animations :

- un conte sur le voyage sera animé au musée/site par la bibliothèque municipale de Bavay, la Nuit des Musées célébrera les voies romaines et proposera un parcours dans Bavay sur les traces des entrées antiques de la ville,
- une séance de cinéma en plein air sera organisée sur le forum le samedi 20 août 2011 sur le thème du voyage.

A partir du 15 septembre 2011 – Nouvelle présentation de la collection

Le musée/site archéologique départemental à Bavay proposera en septembre une nouvelle présentation de la collection permanente pour que la visite du musée soit mieux structurée et plus agréable en privilégiant une approche didactique permettant aux visiteurs de s'approprier le contexte d'utilisation antique des objets avec en outre des références à leur découverte durant la fouille archéologique.

Le coût prévisionnel de cette nouvelle muséographie est de 120 000 €.

Du 14 septembre 2011 à janvier 2012 : exposition temporaire consacrée aux graffitis antiques

Le musée accueillera l'exposition temporaire « Les murs murmurent » consacrée aux graffitis antiques et créée par l'équipe du musée archéologique de Lausanne. En marge des grands événements historiques, ces graffitis racontent une infinité de petites histoires, immuables et simplement humaines, largement aussi instructives que l'Histoire avec une majuscule. Ils reflètent la vie, ses petits tracas et ses grandes passions. Le coût total de cette exposition est estimé à 60 000 €.

Dans le cadre de cette thématique et plus largement de l'écriture, le musée/site proposera différents rendez-vous :

- des ateliers « Ecole à Bagacum » et « Ecriture en Gaule romaine » pour les enfants et les groupes scolaires,
- un événement autour du graffiti contemporain à destination du grand public.

Autres Animations

Comme l'année passée, il est proposé de reconduire et d'amplifier deux types d'animations afin de pérenniser les liens initiés avec les enfants de Bavay et du Nord :

- les ateliers d'animation, tous les mercredis après-midis et pendant les vacances scolaires, sur l'enfance, les jeux et jouets, l'écriture, l'archéologie, la poterie, l'armée romaine et la mosaïque ;
- les reconstitutions historiques, chaque 1^{er} dimanche du mois (entrée gratuite) permettant de positionner le musée comme acteur de l'archéologie vivante, une troupe de reconstitution historique sera accueillie pour présenter des démonstrations au grand public.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 777 498,20 € – BP 2010 : 1 769 009,20 € (- 56.05 %)

Programme 860, 046, 173 et 1037 – Sous-fonction 903-14

Sont notamment sollicités un crédit de 10 000 € pour la restauration d'œuvres d'art et de 22 000 € pour les besoins

d'investissement liés au dépoussiérage de la muséographie.

Des travaux d'entretien sont prévus à hauteur de 75 000 € avec notamment des travaux d'étanchéité du hall principal. Une somme de 35 500 € est sollicitée pour l'acquisition de divers mobiliers et matériels et 2 500 € pour les frais d'insertion des appels d'offre.

Un crédit de 350 000 € est sollicité pour les travaux de réfection du chauffage.

Un crédit de 182 498.20 € est enfin prévu sur l'AP cyber-forum afin de compléter le film et de l'actualiser scientifiquement et techniquement (développement en termes d'époques présentées, nouveaux lieux, nouvelles technologies).

L'aménagement du site

La phase opérationnelle de confortement et de restructuration du musée-site archéologique ne pourra être entamée en 2011. Il conviendra d'attendre l'adoption par l'assemblée départementale du projet scientifique et culturel ainsi que la définition du programme complet des différentes phases d'aménagement du site. 100 000 € sont prévus aux fins de réalisation de ce programme.

La création d'une opération provisoire sous autorisation de programme est toutefois sollicitée pour la réalisation de ce projet. Le coût global est estimé à 4 000 000 € avec un échéancier des crédits de paiement prévus sur les années 2012 et 2013 à hauteur de 2 millions d'euros. Le programme permettra de définir précisément le montant estimatif des travaux et d'ajuster le montant de l'opération sous autorisation de programme à l'occasion de l'adoption du budget prévisionnel 2012.

IV-4 Musée départemental Matisse – Le Cateau Cambrésis

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 694 100 € – BP 2010 : 831 642 € (-16.54 %)

Programme 861-0126 – Sous-fonction 933-14

Trois expositions temporaires seront proposées en 2011 :

**Du samedi 19 février 2011 au dimanche
22 mai 2011 : « Rodin, nus féminins sous le regard
des poètes, dessins et aquarelles ».**

Parmi les dessins de Rodin, le musée Matisse a choisi de présenter les nus féminins, souvent érotiques que le poète allemand [Rainer Maria Rilke](#) citait comme le « point extrême » de l'œuvre du sculpteur. Les dessins de Rodin et de Matisse se croiseront autour de la poésie qui les a inspirés.

L'exposition est organisée avec le Musée Rodin avec en corollaire l'organisation d'ateliers de poésie et des interventions de poètes.

Le budget prévisionnel de l'exposition est de 150 500 €, dont 98 700 € en crédit de paiement pour l'année 2011.

**Du samedi 18 juin 2011 au dimanche
18 septembre 2011, « François Rouan La découpe
comme modèle ».**

Cette exposition confrontera les deux séquences de travail de peinture de Rouan, distantes de quarante ans :

celle des années 1966-70 et la plus récente, celle des années 2007-2011.

Au cœur de l'exposition, la présentation d'un film spécialement réalisé pour cette occasion intitulé « Odalisque – Flandres » articulera ces deux moments, en même temps que la relation entretenue par Rouan avec l'œuvre de Matisse, de Collioure à la Flandre, à travers le corps des modèles.

Le budget prévisionnel de l'exposition est de 130 000 €.

Automne 2011, Henri Matisse : dessin au pinceau à l'encre de Chine

Cette exposition regroupe pour la première fois l'œuvre dessinée au pinceau, depuis les premiers dessins au pinceau faits avec Albert Marquet dans les rue de Paris en 1900 jusqu'à l'accomplissement final dans la Chapelle de Vence où Matisse trouvera l'accord entre les dessins monumentaux et les couleurs découpées « à vif » des gouaches découpées pour les vitraux.

Cette exposition s'inscrit dans un important programme « euro-régional » coordonné par l'Association des Conservateurs des Musées du Nord/Pas de Calais, intitulé « Dessiner-Tracer », qui regroupe 28 musées du Nord/Pas de Calais et de la Picardie.

Le budget prévisionnel de l'exposition est de 280 000 €.

Intervention d'artistes contemporains

– *installation « in situ »*

Au cours de l'année, un artiste contemporain sera invité à réaliser une installation dans le hall d'accueil du musée. Le coût de cette installation est estimé à 15 000 €.

– *Escaut et acier*

Le musée participera au Festival international de Sculptures contemporaines qui va se tenir de mai à septembre 2011 dans le Valenciennois, le Cambrésis, le Val de Sambre et la région de Mons (Belgique). Le parc départemental Fénélon accueillera pendant l'été 2011 une œuvre ou une installation commandée à un artiste dans le cadre de la manifestation sur la sculpture au bord de l'Escaut.

Le budget prévisionnel de l'opération est de 50 000 €.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 298 000 € – BP 2010 : 300 000 € (-0.67 %)

Programme 861 et 1011 – Sous-fonction 903-14

Un crédit de 100 000 € est sollicité pour les frais de définition du programme concernant la réutilisation du Marché Couvert ainsi qu'une somme de 50 000 € pour les travaux d'aménagement du parc.

Enfin un crédit de 90 000 € est proposé dont 50 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art, 20 000 € pour la restauration et 20 000 € pour l'achat de matériel audiovisuel.

Des travaux d'entretien sont prévus à hauteur de 40 500 €. Une somme de 15 000 € est sollicitée pour l'acquisition de divers mobiliers et matériels et 2 500 € sont également prévus pour les frais d'insertion des appels d'offres.

IV-5 Musée Départemental de Flandre – Cassel

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 694 000 € – BP 2010 : 765 200 € (-9.30 %)

Programme 862, 0124, 0128 et 0129 –
Sous-fonction 933-14

Pour l'année 2011, la programmation suivante est proposée :

1 – Du 6 mai au 28 août 2011 – Exposition temporaire « Aux portes du chaos, L'arrière front en Flandre en 14-18 »

Il est prévu que le musée présente, du 06 mai au 28 août 2011, dans l'espace d'exposition temporaire, une exposition intitulée « Aux Portes du chaos, l'arrière-front en Flandre pendant la Première Guerre mondiale », consacrée à l'organisation des mouvements militaires : le front des Flandres s'étant rapidement stabilisé aux portes d'Ypres, l'impression première est l'enlisement avec la guerre des tranchées.

Cette exposition s'inscrit dans le Projet INTERREG IV intitulé « Mémoire de la Grande Guerre » mené en partenariat avec le Musée In Flanders Fields d'Ypres, la Caverne du Dragon – Chemin des Dames et l'Historial de la Grande Guerre de Péronne.

Le budget prévisionnel de cette exposition est estimé à 160 000 €, dont 75 000 € en crédit de paiement par l'année 2011.

Ce montant inscrit dans le projet Mémoire de la Grande Guerre pourra être valorisé et ainsi bénéficié d'une subvention FEDER à hauteur de 50 %.

2 – Du 15 octobre 2011 au 30 janvier 2012 – Exposition temporaire « La sculpture baroque dans les collections publiques françaises »

L'exposition temporaire « La Sculpture baroque flamande dans les collections publiques françaises » qui sera organisée du 15 octobre 2010 au 30 janvier 2012 est la première rétrospective en France consacrée à cette thématique.

Plus de cinquante œuvres, dont certaines sont exceptionnelles comme la récente acquisition du musée du Louvre, L'Été et l'Automne du sculpteur Laurent Delvaux (Gand, 1696 – Nivelles, 1778), permettront de dévoiler au grand public l'extraordinaire qualité et foisonnement de ce domaine artistique souvent méconnu.

Cette exposition va permettre également au musée départemental de Flandre de présenter au public sa collection de sculptures baroques flamandes.

Le budget prévisionnel de l'exposition est estimé à 145 000 €.

3 – Manifestations

Le musée départemental de Flandre doit participer à différentes manifestations :

- * *La Nuit des Musées, le 14 mai 2011*, sera consacrée au thème de la sorcière dans l'art flamand,
- * *A l'occasion du Festival de la Cornemuse en juin 2011*, le musée accueillera un groupe dans l'espace de son jardin,
- * *Pour le Festival « Musique au musée » en avril – mai 2011*, le musée envisage de travailler avec le conservatoire de Lille pour proposer un parcours musical.

Lors des Journées Européennes du Patrimoine, le musée mettra à l'honneur une tradition ancienne qui remonte au Moyen-âge, la fête des fous.

Fonctionnant désormais en année pleine, il est sollicité également pour le musée de Flandre un crédit de 300 000 € pour les frais de surveillance et de gardiennage (contre 150 000 € sur 6 mois en 2010).

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 382 500 € – BP 2010 : 5 089 824,57 € (-92.49 %)

Programme 862 et 046 – Sous-fonction 903-14

Un crédit de 250 000 € est sollicité pour régler les derniers travaux de l'Hôtel de la Noble Cour.

L'exposition « Aux Portes du Chaos » nécessitera la fabrication de décors estimés à 45 000 €. Il est également demandé un crédit de 65 000 € dont 50 000 € pour l'acquisition d'œuvres d'art et 15 000 € pour la restauration. Une somme de 20 000 € est sollicitée pour l'acquisition de divers mobiliers et matériels et 2 500 € sont également prévus pour les frais d'insertion des appels d'offres.

IV-6 Musée-atelier départemental du verre – Sars Poteries

A – Dépenses de fonctionnement

BP 2011 : 270 942 € – BP 2010 : 281 866 € (-3.88 %)

Programme 863 – Sous-fonction 933-14

En 2011, le musée proposera deux expositions temporaires, au lieu de trois, avec une durée plus longue, condition indispensable au développement des actions de médiation.

1) Du 17 mars au 3 octobre 2011 : exposition thématique

Le musée-atelier départemental du verre propose une exposition thématique collective intitulée « Art & Ecritures » regroupant des artistes travaillant autour du thème de l'écriture, de la calligraphie et du signe graphique.

2) Du 13 octobre au 15 mars 2012 : l'exposition du projet de Michèle PEROZENI

L'exposition monographique de Michèle PEROZENI fera suite à sa résidence d'artiste du 03 janvier au 11 mars 2011.

Michèle PEROZENI a étudié la céramique (1981-1986) avant d'obtenir un diplôme section verre en 1988 à L'Ecole des Arts décoratifs de Strasbourg. Lauréate du prix Théophile Schuler de la société des Amis des Arts et des Musées en 1988, elle est sélectionnée la même année pour l'International Exhibition of Glass de Kanazawa au Japon. Le budget prévisionnel consacré à chacune des expositions est estimé à 61 000 €.

3) Week-ends « Les Rencontres »

Le musée-atelier départemental du verre propose de reconduire cette manifestation inaugurée en 2010. Deux week-ends de rencontres avec les artistes dont les projets feront l'objet d'une exposition au musée seront organisés : les 19 et 20 mars autour du thème de l'écriture et les 15 et 16 octobre avec Michèle PEROZENI.

Un budget de 600 € y sera consacré.

B – Dépenses d'investissement

BP 2011 : 917 500 € – BP 2010 : 443 700 € (+ 106.78 %)

Programme 863 et 046 – Sous-fonction 903-14

Le budget acquisition, comme chaque année, sera de 61 000 € et permettra d'enrichir les collections du musée.

Des travaux d'entretien sont envisagés à hauteur de 225 000 € dont 160 000 € prévus pour la construction d'un bâtiment provisoire de stockage, 10 000 € sont prévus pour les frais d'insertion dans la procédure des marchés publics et 21 500 € sont demandés pour l'acquisition de divers matériels et mobiliers.

Le travail de définition du nouveau programme, décidé par la Commission Permanente du 15 juin 2009, a été mené à bien tandis que le nouveau projet scientifique et culturel du musée était adopté le 13 décembre 2010.

Reconstruction du musée

Une augmentation de l'opération inscrite sous l'AP 046, destinée à la construction du nouveau musée du verre, est donc sollicitée portant ainsi le montant de l'AP à 14 897 347,77 €, correspondant à 13 000 000 € pour l'enveloppe financière prévisionnelle du nouveau musée qui s'ajoute aux 1 897 347,77 € correspondant aux dépenses engagées au titre du projet abandonné en 2009. Pour 2011, l'inscription d'un crédit de 600 000 € est demandée pour l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre.

Il est demandé de donner l'autorisation à Monsieur le Président de solliciter des subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Fonds Régional d'Acquisition pour les Musées pour l'acquisition ou la restauration d'œuvres d'art dans les équipements culturels départementaux.

En conclusion, dans le cadre du Budget Primitif 2011, il

est proposé de consacrer une inscription budgétaire de :

- 15 341 491 € en fonctionnement, dont 3 075 290 € au titre de la délégation « affaires générales » et 12 266 201 € au titre de la délégation « culture » sur laquelle il y a lieu de prévoir des recettes pour un montant de 1 481 985 € ;
- 20 867 079.26 € en investissement, sur laquelle il y a lieu de prévoir des recettes pour un montant de 1 566 600 €.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Culture, Sports, Tourisme et Loisirs », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Politique de l'Eau

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que ce projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Environnement ».

Monsieur Albert DESPRES indique que le développement des politiques départementales volontaristes en matière d'assainissement et de lutte contre les inondations participent à la proximité du Département avec les habitants du Nord.

Monsieur DESPRES signale que tous les territoires peuvent être concernés par les risques naturels et que les enjeux financiers et économiques doivent s'inscrire dans une logique de développement durable.

Monsieur DESPRES fait remarquer que l'eau coûte de plus en plus cher à la population et aux collectivités et que l'accès à celle-ci n'est plus un droit en France.

Monsieur DESPRES s'interroge sur le devenir de cette politique volontariste de l'eau avec le projet de réforme territoriale. Il propose avec le Groupe Communiste la création d'un office public de l'eau avec la nationalisation des entreprises multinationales de ce secteur d'activité.

Monsieur Jacques HOUSSIN insiste sur la nécessité d'avancer dans les études hydrauliques préalables à la gestion en amont des inondations et d'harmoniser les interventions du Département avec celles de la Région en matière de boisement.

Monsieur HOUSSIN souhaite que les Conseillers Généraux soient associés à la mise en œuvre du Plan Forêt Régional.

Evoquant le plan boisement et les bassins de rétention, Monsieur HOUSSIN considère que les politiques

départementales ne doivent pas trop perturber les emprises agricoles.

Concernant la présence massive de renards dans certains secteurs, Monsieur HOUSSIN signale que le Département n'a pas encore donné d'autorisation aux associations de chasse pour en réguler le nombre.

Monsieur HOUSSIN fait remarquer que la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement n'a produit aucune nouvelle mesure, attestant du relatif immobilisme de Conseil Général du Nord. Il annonce que le Groupe Union Pour le Nord votera favorablement les budgets relatifs aux politiques environnementales.

Monsieur Jean SCHEPMAN estime qu'il faudrait revenir à un service public de l'eau. Il souligne qu'une expérience pilote est menée sur un retour au service public.

Monsieur SCHEPMAN précise qu'il est prêt à constituer un groupe de volontaires pour participer à une réflexion sur les actions à mener en matière de politique de l'Eau.

Monsieur SCHEPMAN pense que les assurances vont se dégager peu à peu de leur prise en charge et que le Département devra trouver des solutions pour se protéger d'éventuelles conséquences des catastrophes.

Concernant les bassins de rétention, Monsieur SCHEPMAN signale que le monde agricole fait preuve de résistance pour prêter des zones permettant l'expansion de crues. Il ajoute que les responsabilités seront recherchées en cas d'inondation.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEDT/2011/32

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
POLITIQUE DE L'EAU**

I – Présentation de la politique départementale

La politique en faveur de l'assainissement rural occupe une place particulière dans la politique de l'eau.

Près des trois quarts des crédits dédiés à la politique de l'eau sont consacrés au financement des ouvrages d'épuration et des réseaux d'assainissement.

Aux efforts engagés par le Département en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, il convient d'ajouter les différentes actions contribuant à une meilleure gestion des eaux superficielles.

De nombreux projets sont :

- réalisés directement par le Département, agissant en qualité de maître d'ouvrage et de maître d'œuvre (désenvasement et entretien des cours d'eau non

domaniaux),

- accompagnés par le Département qui soutient les initiatives développées localement,
- mis en œuvre dans le cadre d'un partenariat associant les Départements du Nord et du Pas-de-Calais (Institutions Interdépartementales des Wateringues et de la Sensée).

Dans le domaine de l'eau potable, il convient de rappeler la contribution du Département en faveur du Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys (SMAEL) ainsi que les politiques qui, tel le boisement, participent à la préservation de la ressource.

Le budget 2011 d'investissement de la Politique de l'eau serait de **7,06 M€** (en diminution de 0,1 M€ par rapport au budget de 2010) et celui de fonctionnement à **0,63 M€** (identique à celui de 2010).

II – Analyse détaillée des politiques départementales

II-1 Epuration et Assainissement en milieu rural

Le Département participe au financement des travaux d'épuration et d'assainissement en milieu rural.

Les travaux d'épuration concernent la construction ainsi que l'extension, l'élévation du niveau de traitement, la rénovation, le traitement des boues et l'autosurveillance des unités d'épuration.

Les travaux d'assainissement consistent en la réalisation des ouvrages de transport d'eaux usées (OTEU), des émissaires terminaux et réseaux (ainsi que la mise en place de leur autosurveillance), des branchements sous domaine public et des ouvrages de gestion des eaux par temps de pluie.

L'intervention départementale est conduite dans le cadre d'un étroit partenariat technique et financier avec l'Agence de l'Eau.

Les modalités de l'intervention financière du Département ont été fixées par la Commission Permanente lors de sa réunion du 13 mai 2005.

Pour 2011, il est proposé de fixer le montant de l'autorisation de programme pour un montant global de 5 500 000 € (d'un montant identique à celui de 2010).

II-2 Le raccordement des particuliers au réseau collectif d'assainissement

La réalisation des travaux d'épuration et d'assainissement n'a d'intérêt que dans la mesure où les particuliers se raccordent au réseau.

Pour encourager ce raccordement des particuliers, le Département subventionne, en milieu rural, les travaux à réaliser à l'intérieur des habitations (10 % du montant des travaux, l'aide départementale étant plafonnée à 350 €).

L'inscription d'un crédit de 160 000 € est proposée pour 2011 pour assurer la poursuite de cette politique (montant identique à celui de 2010).

En application de la décision de la Commission Permanente du 7 décembre 2009, l'Agence de l'Eau Artois Picardie assure désormais la gestion de l'aide départementale auprès des maîtres d'ouvrage de l'assainissement qui mandatent aux bénéficiaires.

Pour faciliter la gestion financière de cette aide, il est proposé de mandater, dès le vote du budget primitif, un acompte de 80 000 € à l'Agence de l'Eau.

II-3 Aide à la gestion hydraulique durable

II-3-1 Le partenariat avec les maîtres d'ouvrage locaux

Depuis de nombreuses années, le Département accompagne les structures intercommunales engagées dans la mise en œuvre de programmes pluriannuels et globaux d'intervention sur les cours d'eau et leur bassin versant (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Plans d'Entretien et de Gestion, Programmes d'Actions de Prévention des Inondations, Plans d'Aide à la Gestion Hydraulique Durable).

Les outils mis en œuvre sont multiples et diversifiés. Tous concrétisent cependant la volonté des maîtres d'ouvrage locaux de proposer des réponses globales et respectueuses de l'environnement aux problématiques hydrauliques qu'ils ont à gérer.

Ces actions s'inscrivent donc pleinement dans une démarche de développement durable.

Pour le financement de ces actions, il est proposé, pour 2011, une autorisation de programme d'un montant de 1 000 000 € identique à celui de 2010.

II-3-2 Le Département, maître d'ouvrage

En complément des subventions attribuées à des maîtres d'ouvrage locaux, le Conseil Général propose chaque année aux communes et structures intercommunales la réalisation d'opérations ponctuelles de désenvasement et d'entretien des cours d'eau non domaniaux présentant un caractère d'intérêt général.

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et participe à leur financement à concurrence de 40 %, le complément étant pris en charge par les communes ou leurs groupements. Le Département préfinance la totalité de la dépense et récupère ensuite 60 % de son montant auprès des collectivités locales concernées (cf. annexe 6).

Il est proposé de fixer le montant de l'autorisation de programme à 1 000 000 € en 2011 (montant identique à celui de 2010).

II-3-3 L'Institution interdépartementale de la Sensée

L'institution interdépartementale pour l'aménagement

de la vallée de la Sensée a été créée en 1988 à l'initiative des Départements du Nord et du Pas-de-Calais.

Dans le cadre du Contrat de Rivière Sensée, sa mission première a consisté à procéder au désenvasement des étangs de Lécluse, Hamel et Tortequenue et à créer un décanteur les protégeant d'un nouvel envasement.

Par la suite et avec l'accord des deux Conseils Généraux, la compétence de l'institution a été étendue.

Elle assure aujourd'hui l'animation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sensée et la réalisation d'une étude hydraulique globale à l'échelle du bassin versant (interrelations entre la rivière, les étangs, les eaux souterraines et les canaux, problèmes d'érosion à l'amont et manque de débit d'étiage à l'aval, délestage de la Scarpe Amont...). Il est également prévu qu'elle assure les opérations de désenvasement du décanteur lorsque celles-ci s'avéreront nécessaires.

Une participation de 65 000 € est prévue au titre des dépenses de fonctionnement de l'Institution interdépartementale de la Sensée en 2011 (montant identique à celui de 2010).

II-3-4 L'Institution interdépartementale des wateringues

Les deux Départements sont également associés au sein de l'institution interdépartementale des wateringues qui assure l'étude et la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de cette région de Flandre maritime.

Chacun des deux Départements prend en charge la moitié des dépenses de fonctionnement de l'institution. Il s'agit essentiellement des dépenses d'alimentation électrique des ouvrages de pompage, de l'exploitation et de l'entretien de ces ouvrages, des frais de personnel et des dotations aux amortissements.

Les Départements peuvent également être appelés à participer au financement des investissements.

La participation de chaque Département au budget de fonctionnement de l'institution devrait être appelée à hauteur de 540 000 € en 2011 (montant identique à celui de 2010).

Pour faciliter la situation de trésorerie de l'institution, il est proposé de mandater en sa faveur, dès le vote du budget primitif, un acompte de cette participation à hauteur de 450 000 €. Le paiement du solde interviendra au vu du budget adopté par le Conseil d'Administration de l'institution.

La participation du Département du Nord au financement des investissements que l'institution engagera en 2011 sera mobilisée sur l'autorisation de programme « Aide à la Gestion Hydraulique Durable » (cf. supra).

Les négociations engagées entre l'institution et ses partenaires ont abouti à l'adoption d'un programme pluriannuel de travaux (2009/2014) de réhabilitation et de

modernisation d'un certain nombre d'ouvrages de protection contre les crues. Le tour de table financier associe les contributions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de l'Etat (Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer).

II-4 Le Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys

Une subvention annuelle de 15 000 € (sous-fonction 93928, code nature 6561) est attribuée au Syndicat Mixte d'Adduction des Eaux de la Lys, créé le 1^{er} janvier 2003 qui associe les deux Départements et Lille Métropole Communauté Urbaine.

II-5 Assistance technique dans le domaine de l'eau

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'assistance technique du Département :

- est réservée « aux communes ou EPCI qui ne bénéficient pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences dans le domaine de l'assainissement... »,
- est étendue à de nouveaux domaines : protection de la ressource en eau, protection des milieux aquatiques,
- doit être rémunérée : un arrêté ministériel du 21 octobre 2008 définit les conditions d'élaboration du barème de rémunération et stipule que celui-ci devra faire l'objet d'un arrêté du Président du Conseil Général (arrêté pris le 22 juillet 2010).

Le décret du 26 décembre 2007 précise les conditions d'éligibilité des communes et EPCI à cette assistance technique. Celle-ci est accessible, sous conditions de potentiel financier, aux communes rurales (au sens de l'assainissement) et à certains EPCI de moins de 15 000 habitants.

L'organisation de la maîtrise d'ouvrage dans le département du Nord pour ce qui concerne la politique de l'eau limite grandement le nombre des communes et EPCI susceptibles de solliciter l'assistance technique des services départementaux.

L'assistance technique susceptible d'être sollicitée par les communes et EPCI réunissant les conditions requises pour en bénéficier sera apportée par les services départementaux (Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires, Service Eau – Agriculture). L'inscription d'un crédit de 9 500 € est proposée pour permettre l'accomplissement de ces missions d'assistance technique (sous-fonction 937.38, opération 11P6180A036).

En 2011, l'inscription d'un montant de recette de 39 000 € est proposée au titre de la participation financière de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et des maîtres d'ouvrage de l'assainissement collectif, au fonctionnement de l'assistance technique du Département dans le domaine de l'eau.

En conclusion, au titre du Budget Primitif pour 2011, les inscriptions budgétaires (crédits de paiement) proposées pour la politique de l'eau sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Investissement	7 064 118,74	657 814,85
Fonctionnement	629 500,00	39 000 ,00

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Environnement », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Environnement et Développement Durable

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que ce projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Environnement ».

Monsieur Albert DESPRES souligne que les questions ayant trait à l'environnement et à la qualité de la vie sont devenues des préoccupations pour les populations du département du Nord.

Monsieur DESPRES s'inquiète du projet relatif à la réforme générale des politiques publiques qui prévoit en particulier la suppression de la clause de compétence générale. Il précise que cette clause permet au Département d'agir dans le domaine de l'environnement et du développement durable.

Monsieur DESPRES rappelle l'attachement du Groupe Communiste au soutien et à l'écoute qu'offre le Département aux associations qui contribuent à la préservation et à la mise en valeur des écosystèmes ainsi qu'à celles qui concourent au développement de la biodiversité dans les propriétés départementales.

Monsieur DESPRES indique que le Groupe Communiste votera le budget consacré à l'environnement.

Monsieur Marc GODEFROY évoque différentes actions du Département en matière d'environnement et de développement durable. Il ajoute que le Groupe Socialiste votera favorablement sur l'ensemble des propositions de ce budget.

Madame Delphine BATAILLE remercie ses collègues d'approuver les crédits consacrés aux politiques environnementales.

Madame BATAILLE souligne l'inquiétude des élus locaux sur les perspectives de la réforme qui pourrait remettre en cause les politiques environnementales du Département.

Concernant le renforcement des massifs forestiers, Madame BATAILLE rappelle que l'arbre a un rôle écologique irremplaçable, notamment en ce qui concerne la

préservation de la qualité de l'air, la lutte contre l'érosion des sols et la protection de la ressource en eau. Elle ajoute que les espaces boisés sont aussi des éléments forts de la valorisation des paysages.

Madame BATAILLE indique que le Département est en relation permanente avec le monde agricole notamment sur la thématique du Plan Forêt.

Evoquant la problématique des renards dans les zones naturelles sensibles, Madame BATAILLE pense qu'une solution sera trouvée prochainement grâce à une convention en partenariat avec le monde de la chasse et des élus locaux concernés.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DEDT/2011/31

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE**

I – Présentation de la politique départementale

Au-delà des actions financées sur le produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles, la politique en faveur de l'environnement s'inscrit dans les domaines suivants :

- la gestion des déchets (révision du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés et soutien apporté aux initiatives locales),
- le boisement et les actions qui lui sont associées,
- le partenariat avec les Parcs Naturels Régionaux,
- le soutien aux associations environnementales.

Il faut ajouter à ces domaines, l'action menée depuis 2006 pour lutter contre la prolifération des moustiques.

Le budget 2011 d'investissement Environnement et Développement Durable serait de **0,92 M€** (identique à celui de 2010) et celui de fonctionnement de **1,29 M€** (identique à celui de 2010).

II – Analyse détaillée des politiques départementales

II-1 Les déchets

La loi du 13 août 2004 a transféré aux Départements la responsabilité de l'élaboration et de la révision du Plan d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA).

Ce plan a été approuvé pour le département du Nord par arrêté préfectoral du 12 novembre 2001. Depuis lors, il n'a été ni actualisé ni révisé.

L'élaboration et la révision d'un plan sont menées en concertation avec une commission consultative composée des différents acteurs concernés par la gestion des déchets.

Cette commission a été instituée par arrêté départemental du 5 juin 2007 et s'est réunie pour la première fois, sous la présidence du Président du Conseil Général, le 4 octobre de la même année.

Elle a proposé d'engager la révision du PEDMA et adopté l'architecture générale de la procédure (objectifs, calendrier, institution de commissions d'arrondissement et de commissions thématiques ...).

Lors de sa réunion du 10 décembre 2007, la Commission Permanente a décidé d'engager la réalisation de l'étude préalable à la révision du PEDMA (étude technico-économique et évaluation environnementale).

L'étude a effectivement été engagée au mois d'avril 2008. Un état des lieux de la gestion des déchets sur la totalité du territoire départemental a été réalisé ainsi que la définition d'une organisation de gestion des déchets à 5 et 10 ans.

Les travaux de révision ont été menés entre 2008 et 2010 en privilégiant une concertation la plus large possible avec l'ensemble des partenaires concernés à travers une cinquantaine de réunions.

Le Conseil Général, lors de la séance plénière du 13 décembre 2010, a adopté le projet de plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés et son rapport environnemental.

Une enquête publique relative au Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés sera lancée en 2011. Il est proposé l'inscription d'un montant de 50 000 € correspondant aux frais d'organisation de cette enquête (sous-fonction 937.31, code nature 617).

L'inscription d'une recette de 24 750 € est proposée en 2011, correspondant au solde de la contribution de l'ADEME au financement de l'étude (sous-fonction 937.31, code nature 74788).

Par ailleurs, des subventions sont susceptibles d'être attribuées pour la réalisation de déchetteries publiques, pour la réhabilitation d'anciennes décharges brutes et pour la création ou le développement de structures d'activité de réemploi de type « Recycleries/Ressourceries ».

Pour l'ensemble de ces actions il est proposé une autorisation de programme de 300 000 € (d'un montant identique à celle de 2010).

II-2 Environnement et boisement

II-2-1 Jardins familiaux – Espaces partagés

Le Département contribue à la réhabilitation ou à la création de jardins familiaux, cette intervention étant étendue à la notion d'« espaces partagés » (jardins communautaires, évolutifs...) en tenant compte des grands

principes du développement durable.

Les projets peuvent être menés par des collectivités publiques, des associations, voire des Centres Communaux d'Action Sociale.

II-2-2 Pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite

Une convention de partenariat pluriannuelle (2007-2012) associe le Département et la Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Au terme de cette convention qui porte sur l'installation, par la Fédération, de pontons de pêche à l'usage de personnes à mobilité réduite, le Département contribue à l'équipement de cinq sites par an.

II-2-3 Boisement

Lors de sa réunion du 27 mai 2002, le Conseil Général a arrêté les grandes orientations d'une politique départementale de boisement respectueuse de l'activité agricole, de l'environnement et des paysages.

Il s'agit d'une politique incitative qui consiste à soutenir les projets de boisement à caractère forestier contribuant à la protection de la ressource en eau, la requalification paysagère, le renforcement de la biodiversité et la protection environnementale.

La plantation et l'entretien de haies bocagères ainsi que la création de vergers « hautes tiges » de variété ancienne est également encouragée.

Lors de sa réunion du 9 juillet 2007, la Commission Permanente a décidé d'actualiser cette politique.

Les dispositions initialement adoptées ont été :

- adaptées au regard des nouvelles modalités de la Politique Agricole Commune (PAC),
- complétées par de nouvelles actions (la haie à « écologie renforcée », le « continuum boisé », la plantation et la restauration d'arbres têtards),
- revalorisées.

Pour la poursuite en 2011 des actions menées dans ces trois domaines (jardins familiaux – espaces partagés, pontons de pêche pour personnes à mobilité réduite, boisement), il est proposé une autorisation de programme unique de 480 000 € (d'un montant identique à celle de 2010).

II-3 Autres actions en faveur de l'environnement

De nombreuses associations œuvrant à la préservation et à la valorisation de l'environnement ainsi qu'à sa prise en compte (sensibilisation et pédagogie à l'environnement) bénéficient du soutien du Département.

Il est proposé de mobiliser en leur faveur les crédits suivants : sous-fonction 937.38, codes natures 6281, 65735 et 6574 : 304 700 €.

Il est par ailleurs proposé de mobiliser en faveur des haies bocagères les crédits suivants : sous-fonction 937.38, code nature 65734 : 255 000 €

II-4 Parcs Naturels Régionaux

Le Département est membre des Syndicats Mixtes des Parcs Naturels Régionaux Scarpe-Escaut et de l'Avesnois et participe au financement des actions mises en œuvre par ces structures qui ont pour mission de contribuer à préserver et valoriser le patrimoine naturel tout en favorisant un développement économique durable.

Chacune de ces structures a également vocation à assurer une mission d'aménagement du territoire et participe activement à la politique soutenue par le Département dans le domaine du développement rural.

Lors de sa réunion du 7 décembre 2009, la Commission Permanente du Conseil Général a décidé :

- d'approuver les projets de chartes des deux Parcs Naturels Régionaux de l'Avesnois et de Scarpe Escaut pour la période 2010-2012 ;
- d'approuver le projet de modification des deux syndicats mixtes gestionnaires des parcs ;
- d'adhérer aux syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux.

Des décrets du 1^{er} Ministre du 2 septembre 2010 pour le PNR Scarpe-Escaut et du 3 septembre 2010 pour le PNR Avesnois ont renouvelé le classement des territoires en parc naturel régional.

Il est par ailleurs proposé de reconduire les moyens financiers mobilisés en faveur des deux syndicats mixtes au même niveau qu'en 2010 :

- 550 000 € en investissement (autorisation de programme 11P197APDS, sous-fonction 917.38, code nature 204178)
- 580 000 € en fonctionnement (sous-fonction 937.38 code nature 6561).

II-5 Lutte contre la prolifération des moustiques

Depuis 2006, le Département organise la lutte contre la prolifération des moustiques.

Conformément à la réglementation, un arrêté préfectoral définit les zones de lutte contre les moustiques et précise les dispositions que le Département est autorisé à mettre en œuvre pour lutter contre leur prolifération.

Lors de sa réunion du 6 décembre dernier, la Commission Permanente a proposé qu'une demande soit présentée à Monsieur le Préfet afin que les dispositions

prises en œuvre jusqu'à présent puissent être renouvelées en 2011 en vue de :

- définir, par voie d'arrêté, des zones de lutte contre les moustiques pour l'année 2011,
- maintenir le recours exclusif au larvicide biologique et le recours aux traitements terrestres et aériens,
- maintenir les dispositions relatives aux obligations d'accessibilité et d'entretien préventif des parcelles susceptibles d'être infestées.

Pour permettre la poursuite de cette politique, il est proposé de maintenir à 65 000 € en 2011 le montant des crédits dédiés à ces différentes actions préventives (opération 11P6750A003).

II-6 Commissions Locales d'Information

La loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et le décret n° 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base (INB) confient au Département la responsabilité du secrétariat, de la gestion et de l'animation de ces instances.

Pour permettre le fonctionnement de la CLI de la Société de MAintenance NUcléaire de Maubeuge – SOMANU, il est proposé de mobiliser un montant global de crédits de 5 815 € (sous-fonction 931.8, opération 11P2147OV001) hors frais de personnel dans la mesure où le secrétariat de la CLI est assuré par les services départementaux.

Pour l'animation de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Gravelines, il a été décidé de continuer à faire appel à l'association OPAL' AIR AGATE.

A cet effet, une inscription budgétaire de 18 300 € (montant identique à celui de 2010) est proposée au Budget Primitif pour 2011.

En conclusion, au titre du Budget Primitif pour 2011, les inscriptions budgétaires (crédits de paiement) proposées pour la politique de l'environnement sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Investissement	919 087,93	0,00
Fonctionnement	1 289 815,00	29 357,50

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Environnement », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Espaces Naturels Sensibles

Monsieur Charles BEAUCHAMP précise que ce projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Environnement ».

Monsieur Marc GODEFROY signale que 100 hectares sont sur le point d'être acquis par le Conseil Général du Nord. Il ajoute que les aménagements de circuits de promenade et de signalétique au sein de ces espaces naturels font l'objet des principaux investissements d'accompagnement.

En matière de fonctionnement, Monsieur GODEFROY indique que la prévention des dégradations implique une augmentation de l'engagement du Département en matière de gardiennage et d'entretien de ces espaces naturels.

Monsieur GODEFROY souligne la politique de promotion de la randonnée et des voies vertes, possible au sein de ces espaces naturels et se réjouit des programmes d'animation et de communication, notamment les opérations « Offrons la nature aux collégiens » et « Nature et Handicap ». Il annonce que le Groupe Socialiste votera ce budget destiné aux Espaces Naturels Sensibles.

Madame Delphine BATAILLE rappelle les moyens budgétaires importants destinés aux aménagements et à l'entretien des espaces naturels, à travers l'emploi des gardes départementaux, des brigades équestres et VTT, et des chantiers d'insertion.

Evoquant la Trame Verte, politique incitative de la Région, Madame BATAILLE signale que celle-ci s'appuie aussi sur les programmes départementaux, tels que les corridors biologiques, les espaces boisés, les espaces naturels mais aussi le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DSTEN/2011/11

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011
POLITIQUE DES ESPACES NATURELS SENSIBLES**

I – PRESENTATION DE LA POLITIQUE DEPARTEMENTALE

La Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS), grevée d'affectation spéciale, permet au Département, selon les articles L142.1 et suivants du code de l'urbanisme :

- de procéder à des acquisitions foncières d'espaces naturels remarquables, de protéger et de développer

des habitats et des espèces rares, d'aménager les propriétés ainsi acquises et d'assurer leur gestion et leur animation en vue de leur ouverture au public.

C'est ainsi que le Département a acquis à ce jour plus de 2 500 hectares de tels espaces et gère en plus 700 hectares de dunes flamandes appartenant au Conservatoire du littoral et des rivages lacustres.

- de mettre en œuvre le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). Ce plan a pour objectif de satisfaire les besoins exprimés par le public de disposer de routes de loisirs et de détente ou de chemins de randonnée. Ce plan en constante évolution concerne aujourd'hui 5 disciplines de randonnée : pédestre, équestre, cyclotouristique, VTT, canoë-kayak. A ce jour, près de 6 300 kilomètres de circuits sont inscrits et valorisés toutes disciplines confondues.

La TDENS génère une recette constante depuis plusieurs années. Elle est évaluée pour l'année 2011 à une somme de 7 000 000 €.

II – ANALYSE DETAILLÉE DES POLITIQUES DEPARTEMENTALES

II-1) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIGNES GERÉES EN AUTORISATION DE PROGRAMME – AP

Autorisation de Programme C06K05P1004 – Acquisitions immobilières

Montant total de l'AP : 7.225.000 € sur 7 ans (2007-2013)

Cette autorisation de programme a été créée en 2007 afin de financer les acquisitions foncières (terrains / bois et forêts).

Crédits de paiements 2011 :

Opération 07P1004OV001 (terrains) : 300.000 €

Opération 07P1004OV002 (bois) : 100.000 €

Autorisation de Programme C06K05P1003 – Fonds d'intervention pour les espaces naturels sensibles

Montant total de l'AP : 11.500.000 € sur 10 ans (2005-2014)

Cette autorisation de programme a été créée pour mettre en place le programme d'aménagement des propriétés départementales.

Les crédits de paiement programmés pour l'année 2011 permettront de financer les aménagements des sites de Godewaersvelde, de Prouvy, du Bois du Court Digeau à Ostricourt, du Bois d'Infière à Bouvines et Gruson, de Bierne et de lancer de nouveaux programmes d'aménagement.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 05P1003OV001 : 1 000 000 €

Autorisation de Programme C06K07P1064 – Frais d'études

Montant total de l'AP : 510.000 € sur 6 ans (2007-2012)

Cette autorisation de programme permet le financement des études de pré-programmation (missions d'esquisses) nécessaires à la planification de l'aménagement des propriétés départementales, des études Natura 2000 et

d'autres études nécessaires dans le cadre du PDIPR.

Sont prévues pour 2011 : plan de gestion et étude de faisabilité de la dune fossile de Ghyvelde, tracé véloroute de l'avesnois, étude de faisabilité du cavalier d'Azincourt, étude d'aménagement Bouchain, étude revêtement des chemins de randonnée...

Crédits de paiements 2011 :

Opération 07P1064OV001 : 100.000 €

Autorisation de Programme C06K06P1039 – Signalétique directionnelle des chemins de randonnée

Montant total de l'AP : 338.000 € sur 5 ans (2007-2011)

Cette autorisation de programme finance le marché de pose et remplacement de poteaux directionnels et de jalonnement des circuits pédestres, équestres et VTT notifié début juin 2007 pour 4 ans. Le marché sera achevé fin mai 2011.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 07P1039OV001 : 68 000 €

Une procédure de marché public est en cours afin de procéder au renouvellement de ce marché. A cet effet, une nouvelle enveloppe (d'un montant global de 300 000 euros) a été ouverte en 2010. Les crédits de paiement s'échelonnent de 2011 à 2014.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 10P1039OA001 : 30 000 €

Autorisation de Programme C06K04P181 – Aménagement des voies ferrées

Montant total de 3 AP : 10 176 579,90 € sur 10 ans (2004-2013)

Il s'agit des travaux d'aménagement en voie verte des anciennes voies ferrées. Cinq opérations font partie de cette autorisation de programme. Il s'agit de : Orchies-Fenain, Ferrière la Grande - Glageon, Thumeries - Avelin, Thumeries-Roost Warendin, les « gueules noires » (entre Raismes et Peruwelz).

Crédits de paiement 2011 :

Opération 07P181OV003 : 980 000 euros (Thumeries-Avelin)

Autorisation de Programme C06K05P1005 – Subventions d'équipement PDIPR

Montant total de l'AP : 210.000 € sur 3 ans (2011-2013)

Il s'agit d'une nouvelle enveloppe 2011 destinée à subventionner l'aménagement en investissement des itinéraires de randonnée, au profit des communes et autres organismes. Sa durée de trois ans permet aux bénéficiaires de prévoir l'étalement jusqu'en 2013 des subventions qui pourront être votées en 2011.

Crédits de paiement 2011 :

Opération 11P1005OV001 : 90 000 € pour les communes

Opération 11P1005OV002 : 9 000 € pour les autres organismes

A ces crédits s'ajoutent les 50 000 € (pour les communes) prévus au titre de l'enveloppe précédente.

Autorisation de Programme C06K04P191 – Signalisation des itinéraires cyclotouristiques

Montant total de l'AP : 125.984 € sur 7 ans (2005-2011)

Cette autorisation de programme finance la mise en place de signalisation sur les itinéraires cyclotouristiques.

Les crédits ont été délégués en 2007 à la Direction Opérationnelle des Travaux qui dispose d'un marché de signalisation verticale de jalonnement.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 07P1910V001 : 37 000 €

Autorisation de Programme C06K07P1047 – Signalétique sur les sites ENS

Montant total de l'AP : 354.000 € sur 5 ans (2007-2011)

Cette autorisation de programme finance la conception et la fourniture de panneaux et mobiliers d'orientation, de valorisation, de réglementation, d'information éducative et de découverte pour les sites Espaces Naturels Sensibles et les voies vertes du Département du Nord. Marché notifié début juin 2008 pour 3 ans, il sera achevé fin mai 2011.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 07P10470V001 : 76.000 €

Une procédure de marché public est en cours afin de procéder au renouvellement de ce marché pour 4 ans. A cet effet, une nouvelle enveloppe (d'un montant global de 600 000 euros) a été ouverte en 2010. Les crédits de paiement s'échelonnent de 2011 à 2015.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 10P10470V002 : 75 000 €

Autorisation de Programme C06K09P1082 – Maison des gardes de Rieulay

Montant total de l'AP : 1.585.128,38 € sur 5 ans (2009-2013)

Cette autorisation de programme concerne la construction d'un bâtiment administratif et technique pour les gardes départementaux des arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes, permettant l'hébergement de l'équipe, le stockage du matériel et ponctuellement l'accueil des partenaires et entreprises dans le cadre des missions de gestion des sites ENS.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 09P10820V001 : 150.000 €

Autorisation de Programme C06K09P1083 – Requalification de la ferme Nord

Montant total de l'AP : 2.500.000 € sur 5 ans (2009-2013)

Cette autorisation de programme vise les travaux de requalification et de restauration de la Ferme Nord à Zuydcoote permettant l'accueil administratif et technique des gardes départementaux du littoral.

Crédits de paiements 2011 :

Nouvelle opération : 100.000 €

Les dépenses sous autorisations de programmes s'élèveraient à la somme de 3 165 000,00 €. En 2010, elles s'élevaient à 3 453 100,55 €.

LIGNES GERÉES HORS AUTORISATION DE PROGRAMME (EPI)

Programme C06K04P881 – Acquisition, Aménagement et gestion des propriétés

Opération 11P8810A038

Matériel pédagogique : 1.000 €.

Ces crédits financent l'acquisition du matériel

pédagogique nécessaire aux différents programmes d'animations des sites : jumelles, longue vues...

Opération 11P8810A010

Matériel de transport : 73 000 €

Les acquisitions programmées au titre de l'année 2011 sont les suivantes :

- acquisition d'un véhicule pour les gardes des secteurs Valenciennes, Douais, Cambrésis,
- acquisition de deux véhicules pour le personnel du service ENS basé au siège (équipe d'animation et Pôle Juridique et Foncier).

Opération 11P8810A010

Matériel technique : 200 000 €

Outillage divers nécessaire au fonctionnement du service (tronçonneuses, débroussailluses, matériel agricole...).

Opération 11P8810A010

Matériel de bureau : 3 000 €

Programme C06K01P624 – Espaces Naturels Sensibles

Opération 11P6240A030

Acquisitions du petit matériel nécessaire aux travaux d'aménagement des bâtiments : 1 500 €

Opération 11P6240A031

Gros entretiens : 70 000 €

Travaux d'amélioration et d'aménagement des bâtiments départementaux.

Les crédits hors autorisations de programme s'élèveraient à la somme de 348 500 €. En 2010, ils s'élevaient à 300 500 euros. La hausse budgétaire correspond notamment à l'augmentation des lignes « matériel technique » et « matériel de transport » liée aux recrutements 2010 (gardes départementaux, ingénieur, négociateur foncier).

II-2) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement sont proposées en légère hausse pour l'année 2011 de par l'augmentation des surfaces acquises et les mesures de gestion et d'entretien qui en découlent.

LIGNES SOUS AUTORISATION D'ENGAGEMENT (AE)

Autorisation d'engagement C06K04P0020 – Acquisition, aménagement, gestion, animation des propriétés départementales

Cette opération donne lieu à une autorisation d'engagement, programmée jusqu'en 2013 ; elle concerne les conventions pluriannuelles passées avec des tiers pour l'entretien et/ou la gestion des propriétés départementales. Il s'agit notamment du pâturage bovin et équin de Thumeries et Templeuve, de la gestion du site d'Amaury, de la gestion forestière des Espaces Naturels Sensibles et de la convention d'aide/conseils à la restauration des vergers départementaux.

Crédits de paiement 2011

Opération 04P0020ov002 : 2.740 €

Opération 08P0020ov001 : 480 €

Opération 10P0020ov003 : 46.500 €

Autorisation d'engagement C06K07P0097 – Maintenance et travaux des sites ENS

Cette autorisation d'engagement de 900 000 euros sur 7 ans (2007-2013) correspond à la mise en œuvre d'accords cadres nécessaires à la réparation, l'entretien et la gestion écologique des propriétés départementales Espaces Naturels Sensibles.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 07P0097ov001 : 300.000 €

Autorisation d'engagement C06K05P0054 – Chantiers d'insertion

Cette autorisation d'engagement de 1 050 000 € sur 4 ans (2009-2012) est destinée à la poursuite des chantiers d'insertion par le biais de la gestion écologique des sites « Espaces Naturels Sensibles » ouverts au public.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 09P0054ov001 : 350.000 euros

Autorisation d'engagement C06K10P0141 – Subvention de fonctionnement pour la promotion de la randonnée

Cette autorisation d'engagement de 861 750 euros sur 3 ans (2010-2012) est destinée à subventionner les actions de mise en valeur et de promotion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 10P0141ov001 : 377.250 €

Autorisation d'engagement C06K10P0147 – Garderies à cheval sur les sites Espaces Naturels Sensibles

Cette autorisation d'engagement de 390 000 euros sur 4 ans (2010-2013) correspond à la mise en place pour 3 ans à compter de 2011 de brigades équestres, pédestres et VTT sur certains sites Espaces Naturels Sensibles du Département du Nord.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 10P0147ov001 : 130.000 €

Autorisation d'engagement C06K10P0148 – Animations nature aux collégiens et Nature Handicap

Cette autorisation d'engagement de 100 000 euros correspond à la mise en place, pour 2011, d'un programme d'animations nature à destination des collégiens et des personnes en situation de handicap.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 10P0148ov001 : 100.000 €

Autorisation d'engagement C06K11P0151 – Entretien des voies vertes

Cette autorisation d'engagement de 1 200 000 euros sur 4 ans (2011-2014) correspond à la mise en œuvre d'un marché public nécessaire à la réparation, l'entretien et la gestion écologique des voies vertes départementales.

Crédits de paiements 2011 :

Opération 11P0151OA001 : 300.000 €

Les dépenses sous autorisations d'engagements s'élèveraient à la somme de 1 606 970,00 €. En 2010 elles s'élevaient à 972 204,00 €. La hausse budgétaire correspond à la mise en place dès 2011 de marchés pluriannuels pour les missions de garderies, d'animations et d'entretien des voies vertes.

LIGNES HORS AUTORISATION D'ENGAGEMENT (EPF)

Programme C06K04P881 – Acquisition, aménagement et gestion des propriétés

Opération 11P881OA010

Les crédits inscrits sur cette opération sont affectés à la rémunération d'intermédiaires (100 €), l'acquisition du petit matériel (88.500 €), des autres fournitures (14.500€), du carburant (65.000 €), à l'entretien du matériel de transport (16.500 €), aux frets et transports(200 €), aux primes d'assurances (16.000 €), aux taxes et impôts sur véhicules (400 €), au frais de nettoyage des locaux (8.000 €), aux produits pharmaceutiques (50€), à l'entretien de l'outillage (3.500 €), aux frais d'alimentation (500 €), à l'habillement (36.000 €), aux produits d'entretien ménager (150 €), à la fourniture de papier et enveloppes (400 €), aux fournitures de bureau (600 €) et consommables informatiques (3.500€).

Opération 08P881OA012

Assurances bâtiments : 2.000 €

Cette opération reprend les crédits prévus pour les primes d'assurances des bâtiments affectés au service des Espaces Naturels Sensibles.

Opération 11P881OA037

Matériel pédagogique : 1.000 €

Achat de matériel pédagogique pour les animations.

Opération 11P881OA031

Frais de gardiennage des sites : 100.000 €

Cette somme est affectée aux dépenses générées par la mise en place d'un gardiennage renforcé sur certains sites Espaces Naturels Sensibles particulièrement dégradés.

Opération 11P881OA032

Entretien terrains, parcs et jardins : 40.000 €

Cette somme est affectée aux dépenses générées par les contrats de gestion passés avec l'Office National des Forêts pour l'entretien des propriétés forestières départementales, ou d'autres organismes ou sociétés effectuant des travaux d'entretien ponctuels.

Opération 11P881OA033

Frais d'impression : 50 000 €

Impression des documents de promotion de la politique ENS et PDIPR

Opération 11P881OA034

Rémunérations d'intermédiaires : 110.000 €

Rendez-vous Nature, chantiers-nature, prestations artistiques, documents de promotion, etc.

Opération 11P881OA035

Documentation générale : 2.000 € – Achat d'ouvrages spécialisés pour l'activité du service

Opération 11P881OV028

Location d'immeuble : 65.108 €
Location d'un local pour le relogement des gardes départementaux de l'équipe métropole

Opération 11P881OA036

Réception : 500 € – Accueil des divers partenaires.

Programme C06K04P880 – Plan itinéraires promenades randonnées

Opérations 11P880OV001

Divers partenariats dans le cadre du PDIPR : 300.000 €
Ces crédits sont affectés au paiement des redevances versées à l'Institut géographique National pour l'utilisation des cartes ainsi qu'aux conventions annuelles passées avec divers organismes pour l'entretien des circuits de randonnée inscrits au PDIPR

Programme C06K02P602 – Subventions Espaces Naturels Sensibles

Opération 11P602OV001

Subvention aux communes et autres organismes publics dans le cadre des fêtes locales et départementales de la randonnée : 1.000 €

Opération 11P602OV001

Subvention aux autres organismes privés au titre de la participation forfaitaire aux dépenses de fonctionnement et subventions dans le cadre des fêtes locales et départementales de la randonnée et de l'organisation en 2011 de la manifestation « Natur'Sport » en collaboration avec le CDOS : 274.500 €

Programme C01J04P900 – Personnel Espaces Naturels Sensibles

Opération 11P900OA001

Frais de personnel : 978.302 €
Rémunération des postes des agents de terrain travaillant sur les sites départementaux ou pour le PDIPR sur le budget généré par la TDENS. Il s'agit notamment de l'ensemble des gardes départementaux.

Programme C06K01P624 – Espaces Naturels Sensibles

Opération 11P624OA017

Impôts et taxes indirects : 1.000 €
Ces crédits sont inscrits pour le paiement des impôts et taxes indirects sur les propriétés départementales.

Opération 11P624OA020

Ces crédits pourvoient au fonctionnement courant des bâtiments des Espaces Naturels Sensibles : acquisition matériel (2.000 €), combustibles (32.000 €), entretien (20.000 €), eau et assainissement (3.500 €), électricité (23.000 €),

Opération 11P624OA001

Autres impôts : 69 000.00 €

Il s'agit du montant correspondant au remboursement de la taxe ENS perçue sur des permis de construire ayant été annulés postérieurement au versement de la taxe

Programme C01J10P3001 – Entretien du parc informatique

Opération 10P3001O009 : 1.000 €

Les dépenses hors autorisations d'engagements s'élèveraient à la somme de 2 329 810,00 €. En 2010, elles s'élevaient à 2 664 760,45 €.

II-3) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme C06K01P624 – Espaces Naturels Sensibles

Opération 11P624OV006

Subventions de l'Etat : 100.000 €

Opération 11P624OV004

Subventions Feder : 200.000 €

Programme C06K04P881 – Acquisition, aménagement, gestion des propriétés

Opération 11P881OA008

Produits des cessions : 100 €

II-4) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Programme C06K01P624 – Espaces Naturels Sensibles

Opération 11P624OA002

Droits de chasse : 15.000 €

Recettes perçues au titre de la location du droit de chasse sur les propriétés départementales pour la gestion cynégétique.

Opération 11P624OV005

Subvention de l'Etat : 79.000 €

Recettes perçues au titre de la gestion de la Dune Marchand et de Natura 2000

Opération 11P624OA001

TDENS : 7.000.000 €

Il s'agit du montant prévisionnel de la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles.

Opération 11P624OA003

Vente de bois : 51 480 €

Programme C06K04P881 – Acquisition, aménagement, gestion des propriétés

Opération 11P881OA009

Revenus des immeubles : 4.000 €

Redevance d'occupation : 700 €

II-5) EQUILIBRE BUDGETAIRE ET EVOLUTION

Les dépenses d'investissement et de fonctionnement (arrondies) s'élèveraient à 7.450.280 € en légère augmentation de 0,8 % (-6,4 % en investissement; + 8,2 % en fonctionnement) et traduisent la volonté politique de poursuivre les actions de préservation et de découverte de l'environnement.

Les recettes d'investissement et de fonctionnement s'élèveraient à 7.450.280 €.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Environnement », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Budget primitif pour l'exercice 2011 – Agenda 21

Monsieur Charles BEAUCHAMP indique que ce projet de budget a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Environnement ».

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au rapport suivant :

DPAE/2011/16

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

AGENDA 21

DELEGATION DE LA 11^{ÈME} VICE-PRESIDENCE

« ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE »

Depuis 2001, le Conseil Général du Nord a choisi d'engager un processus de changement de culture qui vise à intégrer progressivement les enjeux d'un développement durable dans son fonctionnement et dans l'ensemble de ses politiques.

Cette démarche s'est traduite par la mise en place d'un programme d'actions de développement durable pour le XXI^{ème} siècle : l'Agenda 21 (95 actions et états de réalisation disponibles sur le site www.cg59.fr).

D'une manière très concrète, le programme d'actions de l'Agenda 21 est élaboré selon une méthodologie ascendante, fondée sur le volontariat et la libre expression des agents départementaux.

L'Agenda 21 est une nouvelle façon de penser et d'agir au quotidien, permettant ainsi de poser les bases d'une culture citoyenne et responsable.

En presque 10 ans, le développement durable s'est traduit concrètement par la mise en place d'actions transversales en interne, en maîtrise d'ouvrage directe ou en soutien aux tiers (solidarité, prévention des inégalités, santé, énergie, eau, déplacements, marchés publics, biodiversité...).

Quelques rappels :

- o Intégration des enjeux d'un développement durable dans le plan de formation : plus de 3.000 agents ont été sensibilisés au développement durable depuis 2002,

- o Six conseillers généraux ambassadeurs désignés par le Président du Conseil Général ont pour mission de promouvoir un développement durable à l'externe, sur leur canton et leur arrondissement,
- o Mise en place d'équipements destinés à favoriser la biodiversité sur les bâtiments existants (végétalisation, équipement de nichoirs et gîtes à insectes, ...),
- o Toutes constructions neuves du Conseil Général du Nord certifiées HQE® (délibération 2006),
- o Mise en œuvre d'un Plan de Maîtrise de l'Energie et de l'Eau dans les collèges et les bâtiments départementaux (650 bâtiments, soit 2,5 millions de m²) – d'ores et déjà moins 20 % des consommations d'eau et moins 10 % d'énergies depuis 2006,
- o 200.000 heures par an d'offre d'insertion générée via la gestion du patrimoine départemental (bâtiment et route),
- o Relecture des politiques de soutien aux équipements : FDAN, équipements sportifs, culturels, touristiques..., jardins familiaux/partagés,
- o Inscription du développement durable dans le socle de la nouvelle politique contractuelle avec les territoires, au travers d'un cadre de référence départemental de développement durable.

Cette première étape de la démarche est en cours d'évaluation. L'objectif à terme demeure de relire progressivement l'ensemble des politiques et missions du Département du Nord au regard des enjeux d'un développement durable.

Bilan 2010

1. Sensibiliser à l'interne comme à l'externe en s'appuyant notamment sur le réseau des 116 Ambassadeurs.

En 2010, les 6 ambassades ont mis en œuvre des actions selon 2 axes de travail :

a) mise en place de démarches éco-responsables de service.

Promouvoir des moyens de transport alternatifs à la voiture, économiser l'eau et le chauffage, réduire la consommation de papier, être attentif à la qualité de l'air intérieur sont des actions que les ambassadeurs mènent de façon quotidienne depuis l'existence du réseau. L'intention est de mettre en place un site pilote par arrondissement. Les démarches lancées en 2010 concernent des services centraux sur la métropole lilloise, aussi bien que des musées et des services sociaux sur les arrondissements.

b) mise en place de « temps forts de sensibilisation au développement durable ».

L'organisation de temps forts s'est poursuivie et développée dans chacune des 6 ambassades (une par arrondissement), impliquant une mobilisation plus forte des agents et la recherche de nouveaux partenariats. Le public interne comme externe y a été nombreux. Les thèmes de ces manifestations ont été principalement axés

en 2010 sur la biodiversité, les déchets, l'habitat durable et les déplacements doux.

La cinquième journée annuelle des ambassadeurs, qui s'est tenue le 9 décembre 2010 au Lieu d'Art et d'Action Contemporaine de Dunkerque, a été l'occasion de proposer de nouveaux temps forts de sensibilisation au développement durable, à destination des agents départementaux comme des Nordistes, dans la perspective du 10^{ème} anniversaire de l'Agenda 21 départemental.

2. Mieux communiquer sur les actions départementales en matière de développement durable à l'interne comme à l'externe.

Des outils pédagogiques pour débattre sur les enjeux d'un développement durable ont été créés (commande d'écriture d'un Conte en lien avec la Direction de l'Action Culturelle).

Le site Agenda 21 sous intranet Contact permet aux agents départementaux de s'informer et de se sensibiliser au développement durable.

Enfin, la Charte d'engagement interne pour le développement durable, signée par le Président du Conseil Général du Nord, rappelle la possibilité offerte à chaque agent, par la collectivité départementale, de s'informer, se former, devenir ambassadeurs de l'Agenda 21 et d'agir en faveur du développement durable. Au 1^{er} décembre 2010, plus de 1 150 agents ont signé cette Charte.

3. Avancement de l'élaboration d'un Plan Climat Energie en Nord-Pas de Calais.

Dans le cadre du Contrat de Projets 2007-2013, les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, la Région Nord-Pas de Calais, l'Etat et la délégation régionale de l'ADEME ont souhaité agir de concert dans le domaine de la lutte contre les dérèglements climatiques, en s'engageant dans l'élaboration et la mise en place d'un Plan Climat en Nord-Pas de Calais. Le résultat à atteindre est de se placer dès à présent sur la trajectoire d'une division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (-3 % par an) sur le territoire régional.

Une charte de coopération, signée le 17 décembre 2008 par les cinq partenaires, précise les objectifs, la mise en œuvre et la gouvernance de la démarche. Elle ne comporte aucun engagement budgétaire.

Les cinq partenaires institutionnels ont défini les thématiques prioritaires pour le Nord-Pas de Calais afin de répondre aux enjeux du territoire. La concertation avec quelques 200 acteurs du Nord-Pas de Calais sur ces sujets a permis d'identifier de nombreuses pistes d'actions, regroupées en quatre engagements transversaux :

- Engagement 1 : Créer les conditions et les outils nécessaires pour la transition vers le Facteur 4 [Afin d'éviter un réchauffement de plus de 2° C (emballement du système climatique), la stratégie adoptée par tous les pays développés (principaux émetteurs) au niveau mondial, européen, national ou local est la même : se placer dès maintenant sur une trajectoire d'une division par 4 de nos émissions de GES d'ici 2050

(-20 % en 2020 ou -3 % par an par rapport à nos émissions de 1990). C'est l'objectif du Facteur 4. Cet objectif suppose de revoir progressivement notre modèle de production, de consommation et de décision, ainsi que nos modes de vie],

- Engagement 2 : Devenir une organisation sobre en carbone,
- Engagement 3 : Mettre en cohérence les politiques publiques dans les chaînes de décision au regard du changement climatique,
- Engagement 4 : Préparer et anticiper le futur.

Perspectives 2011

Au travers de son Agenda 21, le Département du Nord a démontré qu'il était possible de répondre aux enjeux d'un mode de développement plus durable dans le cadre des missions et politiques départementales. L'évaluation de la démarche de projet a permis de souligner qu'il reste cependant des efforts à produire afin de passer d'une logique de programmes d'actions à une politique départementale de développement durable.

1. Une politique départementale de développement durable fondée sur 2 axes :

- Relire les politiques départementales au regard des enjeux du développement durable
Dans le contexte de la future politique contractuelle d'aménagement et de développement durables avec les territoires, il semble nécessaire d'adopter le principe d'une relecture des politiques départementales existantes, qu'elles soient intégrées ou non au périmètre de la contractualisation. Cette relecture vise à mieux prendre en compte les enjeux du développement durable dans l'ensemble des champs d'action du Département.
- Poursuivre la sensibilisation au travers du réseau des ambassadeurs
Parallèlement, le travail de sensibilisation des agents départementaux aux enjeux du développement durable devra être poursuivi, notamment en s'appuyant sur le réseau des ambassadeurs plus structuré, en réorganisant le fonctionnement des ambassades et les missions des ambassadeurs.

2. Participation départementale au Pôle Climat Nord-Pas de Calais :

Un des premiers chantiers du Plan Climat Nord-Pas de Calais a été de créer un Pôle Ressource sur le Climat dénommé Pôle Climat Nord-Pas de Calais. Cet outil, basé au sein du Centre Régional de Ressources sur le Développement Durable (CERDD), est effectif depuis le 1^{er} juin 2010.

La feuille de route du Pôle Climat Nord-Pas de Calais se décline en trois axes :

- l'animation de la dynamique du Plan Climat Nord-Pas de Calais actuellement en œuvre aux côtés des 5 partenaires,
- l'analyse et la diffusion des connaissances sur le Climat comprenant un volet « communication »,
- le portage d'une étude d'opportunité et de faisabilité

pour la création d'un « Observatoire du Climat en Nord-Pas de Calais » début 2011.

Lors du dernier Comité de pilotage du Plan Climat Nord-Pas de Calais le 16 novembre 2010, il a été proposé une hypothèse de budget pour 2011 à hauteur de 337 979 €, avec un cofinancement du Département du Nord de 20 790 €.

Aspects budgétaires

Dans cette perspective, les propositions pour le budget primitif 2011 s'élèvent à 36 000 € inscrits en section de fonctionnement.

Elles concernent des opérations de communication interne et externe, ainsi qu'une participation à la création du Pôle Climat Nord-Pas de Calais.

Les tableaux en annexe détaillent ces propositions et les variations entre les Budgets Primitifs 2010 et 2011.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Environnement », est adopté à l'unanimité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste, Communiste et Union Pour le Nord, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour).

Monsieur le Président suspend la séance à 12 heures 10.

MARDI 15 FEVRIER – APRES-MIDI

Monsieur le Président reprend la séance à 14 heures 10.

PROJET DE BUDGET 2011 – DEPENSES ET VOTE GLOBAL DU BUDGET

Monsieur Bernard HAESBROECK remercie Monsieur le Président de sa confiance pendant ses sept années de délégation aux finances ainsi que tous les collaborateurs qui se sont succédés à la Direction financière.

Monsieur HAESBROECK évoque le contexte difficile de ces dernières années. Il met en exergue les politiques gouvernementales qui ont provoqué l'entrave des recettes et la surcharge des dépenses.

Monsieur HAESBROECK considère que le Budget 2011 est juste et volontariste. Il souligne qu'il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale pour cette année.

Considérant le maintien du niveau de l'investissement à 401 millions d'euros, Monsieur HAESBROECK fait observer que le Département du Nord est le premier investisseur départemental de France.

Monsieur HAESBROECK rappelle la proximité et la qualité des services publics départementaux, la solidarité du Département avec les communes et les territoires et le maintien des fonds volontaristes.

Evoquant l'action du Département, Monsieur HAESBROECK attire l'attention des Conseillers Généraux sur le rôle de bouclier social actif et solidaire, la proximité tout au long de la vie des Nordistes, le renforcement de la priorité à l'enseignement, l'action forte en matière de santé, les efforts pour la sécurité civile, les politiques dynamiques et innovantes pour l'emploi, la politique culturelle ambitieuse et accessible, les moyens nouveaux pour le logement.

Monsieur HAESBROECK estime que les Nordistes ont été pénalisés par une altération de la cohésion sociale assortie d'une défausse sur les collectivités et par une réforme fiscale expéditive et injuste.

Monsieur HAESBROECK indique que le Budget 2011 s'équilibre à 3,347 milliards d'euros. Il ajoute que celui-ci permet d'assurer les politiques de solidarité, de développement durable et aussi de services publics de qualité pour un département du Nord fort et solidaire.

Monsieur HAESBROECK adresse au nom de l'ensemble de ses collègues, ses félicitations à Monsieur le Président pour sa ténacité, son attachement à défendre les Nordistes et à préserver leurs intérêts dans un contexte socio-économique et législatif particulièrement défavorable.

Monsieur le Président remercie Monsieur HAESBROECK pour ses propos et sa présentation des données budgétaires.

Monsieur Laurent HOULLIER indique que l'ensemble des rapports a reçu un avis favorable à l'unanimité de la Commission « Budget, Ressources Humaines », le Groupe Union Pour le Nord réservant sa position pour la Séance Plénière d'aujourd'hui.

Monsieur Jean-René LECERF remarque que le Budget 2011 n'apparaît pas comme un budget de rigueur, en dépit des mesures gouvernementales tant décriées par la majorité. Il souligne la progression à un rythme soutenu des dépenses de fonctionnement (+ 73 millions d'euros) et des recettes (+ 72 millions d'euros).

Monsieur LECERF reconnaît l'étroitesse des marges de manœuvre sur des postes budgétaires qui ne dépendent pas ou très peu de la volonté départementale. Il fait néanmoins observer que les dépenses relatives à la masse salariale, aux transports scolaires et aux contributions au SDIS continuent leur progression.

Concernant le recrutement de personnel, Monsieur LECERF suggère d'anticiper sur la fusion en 2014 des Conseillers Généraux et Régionaux qui induira des regroupements de services et des économies d'échelle. Il estime que la mutualisation des compétences devrait générer au moins 10 % d'économie.

Monsieur LECERF s'interroge sur la capacité du Département de poursuivre la construction de nouveaux collèges lorsque cela ne relève pas d'une obligation absolue. Il considère que les petits collèges en milieu urbain n'offrent pas aux élèves les meilleures chances auxquelles ils ont droit et qu'il ne faut pas s'opposer à leur fermeture.

Monsieur LECERF pense qu'il faut envisager la fin de la croissance des dépenses publiques qui seraient alimentées par une pression fiscale permanente et une augmentation de la dette. Il précise que comme l'Etat, les collectivités territoriales doivent s'attacher à faire correspondre l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement avec celle de leurs ressources.

Monsieur LECERF s'interroge sur la diminution des efforts d'insertion professionnelle alors que le nombre d'allocataires du RSA augmente.

Monsieur LECERF informe les Conseillers Généraux que le Groupe Union Pour le Nord souhaiterait que la compétence dans le recours à l'emprunt soit réaffirmée.

Evoquant les politiques de solidarité dirigées le plus souvent vers les concitoyens les plus fragiles, Monsieur LECERF souhaite une approche plus humaine et moins administrative.

Monsieur LECERF et le Groupe Union Pour le Nord demande une concertation et un partenariat plus fort avec le Département du Pas-de-Calais et la Région en attendant la mise en place des Conseillers Territoriaux en 2014. Il ajoute qu'il est urgent de nouer des contacts étroits avec la Communauté Urbaine de Lille et de participer à la réflexion qui pourrait amener à se transformer en Métropole.

Monsieur LECERF indique qu'il n'adhère pas aux priorités définies dans le Budget présenté et qu'il regrette l'inadaptation de celui-ci à l'évolution de la situation financière des Départements. Il informe l'Assemblée Départementale que la grande majorité du Groupe Union pour le Nord votera contre ce Budget 2011.

Monsieur Charles BEAUCHAMP met en exergue la politique du Gouvernement. Il souligne l'exacerbation des inégalités subies par la population nordiste.

Monsieur BEAUCHAMP signale que le Conseil européen a décidé de renforcer le pacte de stabilité et que les budgets devront être visés par Bruxelles avant de passer devant les parlements nationaux. Il considère qu'il s'agit d'une nouvelle contrainte et d'une atteinte à la souveraineté nationale.

Monsieur BEAUCHAMP attire l'attention des Conseillers Généraux sur les menaces pesant sur les finances des collectivités territoriales qui pourraient les obliger à faire des économies drastiques et à abandonner les politiques volontaristes.

Monsieur BEAUCHAMP estime qu'il faut s'indigner du coût social de la crise mondiale et des injustices commises au nom du capitalisme. Il fait observer que le mouvement social suite à la réforme des retraites était l'expression d'une exaspération devant l'injustice et les inégalités enfonçant une grande partie de la population dans les difficultés.

Monsieur BEAUCHAMP fait remarquer les 4 589 milliards d'euros donnés aux banques par les Etats Européens durant la crise financière.

Monsieur BEAUCHAMP propose d'établir et d'afficher un bilan chiffré des besoins urgents qui entrent dans la compétence du Conseil Général du Nord et qui ne pourront plus être satisfaits faute de moyens financiers. Il explique que cette action aura pour objectif de mobiliser la population du Nord et d'exiger de l'Etat qu'il rembourse sa dette envers le Département.

Monsieur BEAUCHAMP évoque les actions engagées par le Groupe Communiste et l'ADF pour réclamer de l'Etat la compensation des transferts de charges. Il signale que Monsieur le Président a déposé une question préalable de constitutionnalité sur ce point.

Monsieur BEAUCHAMP annonce que le Groupe Communiste a présenté à l'Assemblée Départementale une motion demandant au Président de la République et à son Gouvernement de revenir sur sa décision de geler les dotations exceptionnelles aux collectivités en difficulté. Il ajoute que celle-ci propose d'associer l'ensemble des niveaux de collectivités territoriales à une réforme de la fiscalité locale, prenant en compte l'intérêt des ménages et la nécessaire implication territoriale des entreprises dans la perspective d'une plus grande justice sociale.

Madame Monique LEMPEREUR rappelle que le Département est victime du désengagement de l'Etat. Elle ajoute que les dotations reçues ne sont pas à la hauteur des promesses tenues et que les leviers fiscaux à la disposition du Conseil Général sont désormais dérisoires.

Madame LEMPEREUR fait observer l'échec de la politique économique et sociale du Gouvernement. Elle signale que la dégradation généralisée des conditions de vie de la population est une réalité, exceptée pour les catégories sociales les plus aisées.

Madame LEMPEREUR constate que les choix réalisés en matière de dépenses sont opérés sous la contrainte d'un budget nécessairement resserré. Elle mentionne les axes forts de la politique conduite par le Conseil Général du Nord.

Madame LEMPEREUR estime que le budget est en progrès notamment dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la dépendance. Elle précise qu'il s'agit d'un budget de résistance face au désengagement de l'Etat, au démantèlement des services publics, aux coups portés aux services sociaux et à la solidarité nationale.

Madame LEMPEREUR indique qu'elle votera en faveur du budget présenté.

Monsieur Didier MANIER évoque les propos tenus par le Président de la République lors de l'émission télévisée de jeudi dernier.

Soulignant la situation économique et sociale difficile en France et dans le département du Nord, Monsieur MANIER attire l'attention des Conseillers Généraux sur la mobilisation du Conseil Général, tant sur le maintien du niveau d'investissement que sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Monsieur MANIER rappelle les politiques d'investissement en faveur des collègues, des archives départementales, des infrastructures et de l'aménagement des territoires.

Evoquant les dépenses de fonctionnement, Monsieur MANIER fait observer qu'elles sont très fortement impactées par les allocations individuelles de solidarité. Il ajoute que le versement pour le compte de l'Etat des trois allocations RSA, APA, PCH est injustement compensé par le contribuable local.

Monsieur MANIER fait remarquer que les autres dépenses de fonctionnement sont très contrôlées. Il souligne la rigueur des dépenses sur le poste budgétaire de l'information, communication et publicité.

Monsieur MANIER indique que les Nordistes seront satisfaits d'un budget 2011 en équilibre à hauteur de 2,5 milliards d'euros pour la section fonctionnement et 777 millions d'euros pour la section investissement. Il précise que la fiscalité ne sera pas augmentée.

Monsieur MANIER annonce que le Groupe Socialiste votera en faveur de ce budget.

Monsieur MANIER adresse un message de sympathie et d'amitié aux membres de l'hémicycle qui ne brigueront pas un nouveau mandat et quitteront l'Assemblée Départementale à l'issue du renouvellement du mois de mars.

Monsieur MANIER rend hommage au Président Bernard DEROSIER en déclarant que notamment depuis 1998 celui-ci a transformé le département, travaillant avec exigence et détermination, souvent avec passion, toujours guidé par la volonté de servir aux mieux les concitoyens nordistes et considérant l'intérêt du Nord avant toute chose. Il remercie le Président pour toute son action au sein du Département.

(applaudissements)

Monsieur le Président adresse ses remerciements à l'Assemblée Départementale pour cet hommage.

Monsieur Bernard HAESEBROECK fait remarquer que la réforme fiscale est d'une rare complexité, d'une redoutable illisibilité pour les profanes et les contribuables, et en constant ajustement par les lois de finances. Il ajoute que celle-ci cache des transferts colossaux non évalués et non contrôlés.

Monsieur HAESEBROECK fait observer que les dépenses sont maîtrisées notamment en ce qui concerne la gestion des personnels.

Evoquant l'emprunt, Monsieur HAESEBROECK rappelle que les politiques gouvernementales ont érodé l'épargne du Département et l'autofinancement. Il explique que le Département a été contraint, y compris pour préserver la solvabilité de la gestion des finances départementales, de prévoir des autofinancements volontaires.

Monsieur HAESEBROECK remercie Monsieur le Président d'avoir permis que ce budget 2011 soit à la hauteur des enjeux de cohésion sociale des Nordistes et aussi de modernité et de progrès. Il estime que c'est un budget juste et volontaire.

Monsieur le Président fait remarquer à Monsieur Jean-René LECERF qui encourage à préparer la fusion entre la Région et le Département, que la volonté des citoyens s'exprimera en 2012. Il précise que si les électeurs faisaient le choix de l'alternance alors la décentralisation serait rétablie.

Monsieur le Président considère que malgré les difficultés des collectivités territoriales le budget présenté est bon car le Département du Nord n'a renoncé à aucune de ses politiques.

Monsieur le Président déclare qu'il préside pour la dernière fois une Séance Plénière du Conseil Général. Il précise qu'il y aura très certainement d'autres occasions de rencontrer les membres de cette Assemblée.

Concernant le Budget 2011, Monsieur le Président remercie tous les Conseillers Généraux, le Directeur Général, les Directeurs Généraux Adjointes ainsi que les membres de son Cabinet.

Monsieur le Président rappelle quelques étapes de sa vie de Conseiller Général.

Monsieur le Président adresse ses remerciements aux électeurs qui ont permis que, dans le Département du Nord, une majorité puisse mener une politique départementale dans le sens de leurs intérêts.

Monsieur le Président remercie aussi ses collègues de l'opposition pour l'avoir conforté dans ses convictions d'homme de gauche, les membres du Groupe Communiste qu'il affectionne et surtout ses collègues socialistes. Il reconnaît avoir été exigeant, intransigeant et parfois dur.

Monsieur le Président adresse également ses remerciements à l'administration, notamment au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes, à l'ensemble des Directeurs et à tous les agents.

Monsieur le Président remercie son Cabinet et particulièrement la Directrice, Madame HENNEBICQ.

Monsieur le Président exprime sa reconnaissance à la Presse pour avoir informé les Nordistes de ce qui a été décidé en leur nom et pour eux.

Monsieur le Président indique qu'il ne regrette pas sa décision de ne pas se représenter aux élections cantonales et qu'il a veillé à ce que le Département soit bien dirigé jusqu'au terme de son mandat afin de rendre la tâche plus aisée à son successeur.

Monsieur le Président estime que pour faire de la politique, il faut aimer les gens et toujours les respecter. Il ajoute que c'est ce qu'il a essayé de faire.

Monsieur le Président soumet au vote des Conseillers Généraux le projet de délibération relatif au budget pour l'exercice 2011 en ce qui concerne les dépenses et le vote global du budget.

DIRFI/2011/225

OBJET :

BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2011

Les 24 et 25 janvier derniers, le Débat d'orientations Budgétaires a permis, par la qualité des échanges qu'il a suscités au sein de notre Assemblée, de fixer le cadre du Budget Primitif pour 2011.

Ce budget se situe dans un contexte difficile, marqué par un effet de ciseaux entre des dépenses liées en grande part à des politiques décidées au niveau national, non intégralement compensées et particulièrement dynamiques, et des recettes de fonctionnement que le législateur, de manière asymétrique, contraint toujours un peu plus.

En effet, après la suppression de la Taxe Professionnelle subie l'an passé, la réforme fiscale, votée par le Parlement à l'occasion de la Loi de Finances pour 2010, organisait dès 2011 le transfert de certains impôts locaux du Département au bloc communal. Le levier fiscal du Département se résumera donc désormais à la seule Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.

Or, ce levier fiscal nous a permis, par le passé, de faire face aux transferts de charges non compensés par l'Etat.

La loi n° 2010-1645 du 28 décembre 2010 de programmation des finances publiques pour les années 2011 à 2014 renforce cette raréfaction organisée de nos ressources, avec le gel, pour les trois ans à venir, des dotations de l'Etat (article 7). L'asphyxie financière des collectivités, et particulièrement des Départements, se poursuit, inexorablement.

La capacité à agir de la collectivité départementale et la pérennité de ses politiques publiques sont ainsi remises en question par l'Etat, alors que les besoins sociaux en aides individuelles, accompagnement personnalisé et équipement du territoire s'accroissent, à mesure que l'Etat se désengage des territoires et que le contexte économique et social se dégrade.

Pourtant, et malgré ce contexte général difficile, le Département entend assurer la maîtrise de son budget, tout en garantissant ses missions essentielles, la conduite de ses politiques de solidarité et d'aménagement du territoire. J'ai ainsi l'honneur de soumettre au vote du Conseil Général le présent projet de budget sans augmentation du taux de fiscalité.

Je veux souligner que parvenir à un tel budget dans le contexte institutionnel et financier qui est celui des collectivités territoriales à l'heure actuelle est le fruit d'une gestion antérieure exemplaire et empreinte d'une grande prudence. Au cours des années précédentes, des efforts et des choix nécessaires ont été faits, afin de préserver la

maîtrise de nos finances pour l'avenir.

Ce projet de budget s'élève à 3 099,69 millions d'euros en mouvements réels, soit une augmentation modérée de 2,41 % par rapport au Budget Primitif 2010 (3 026,63 millions d'euros).

Les dépenses de la section de fonctionnement passent de 2 330,88 millions d'euros en 2010 à 2 397,55 millions d'euros en 2011, soit une augmentation de 2,86 %.

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à 702,14 millions d'euros en 2011, contre 695,74 millions d'euros au budget primitif précédent, soit une augmentation de 0,92 %.

Le présent rapport présente les grandes lignes, tant en dépenses qu'en recettes, du projet de budget 2011, dont le détail par fonction et, à titre indicatif, par nature, figure dans le document budgétaire joint à ce rapport.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I.1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Au titre de l'exercice 2011, les recettes de fonctionnement attendues, en mouvements réels, se montent à 2 550,76 M€ (2 479,36 M€ en 2010).

La réforme de la fiscalité départementale

L'année 2011 sera marquée par la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité départementale.

Le « panier fiscal » antérieur à la réforme fiscale adoptée par la Loi de Finances pour 2010 était composé des impôts locaux (qualifiés des « quatre vieilles ») que se partageaient les différentes collectivités locales. Ce panier fiscal représentait, pour le Département du Nord, 818,8 M€ au Budget Primitif 2009.

Ces ressources progressaient chaque année par l'augmentation naturelle des bases d'imposition, la réévaluation annuelle de ces mêmes bases votée en Loi de Finances et, éventuellement, par la modification des taux d'imposition votée par le Conseil Général.

La Loi de Finances pour 2010 a non seulement supprimé la taxe professionnelle mais également redessiné les contours de la fiscalité locale en réaffectant des ressources fiscales entre les différentes collectivités territoriales.

Pour le Département, une nouvelle architecture se substitue donc à l'ancien panier fiscal, dont ne subsiste qu'un seul levier fiscal : la **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**. Le levier fiscal, c'est-à-dire les recettes pour lesquelles le Département peut modifier le taux d'imposition, ne représente plus que 334,5 M€ au BP 2011, contre 818,8 M€ au BP 2009 (juste avant la réforme).

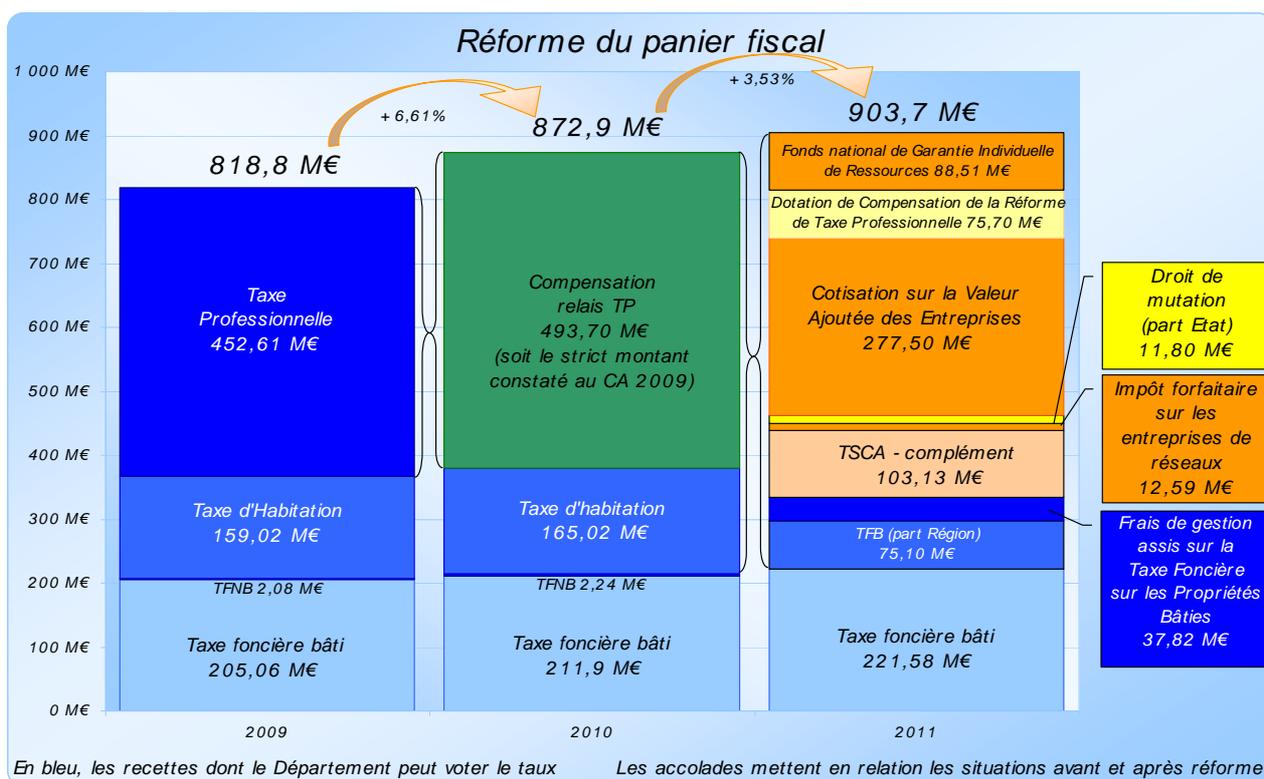
Le graphique à la page suivante présente les modifications apportées au panier fiscal départemental, et

notamment le remplacement des taxes transférées ou supprimées par une myriade d'autres ressources :

- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 277,50 M€,
- Complément de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance : 103,13 M€,
- Fonds national de Garantie Individuelle de Ressources : 88,51 M€,
- Dotation de compensation de la réforme de Taxe Professionnelle : 75,70 M€,

- Part régionale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 75,10 M€,
- Frais de gestion assis sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 37,82 M€,
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 12,59 M€,
- Part Etat des droits de mutation : 11,80 M€.

Cette réforme est sans effet négatif majeur pour cette année budgétaire, puisqu'elle assure pour la première année d'application une relative neutralité de ses effets sur les recettes des collectivités.



L'évolution entre 2009 et 2010, présentée dans le graphique ci-dessus, s'explique par une progression des bases de Taxe Professionnelle constatée en 2009. Le produit fiscal de Taxe Professionnelle réellement encaissé en 2009 (493,8 M€) a servi de base à l'évaluation de la Compensation relais au B.P. 2010.

L'évolution du panier de ressources issu des anciennes « quatre vieilles » du BP 2010 au BP 2011 s'explique en quasi-totalité :

- d'une part, par l'augmentation constatée en 2010 des bases de taxe d'habitation et de taxe foncière (+ 17 M€),
- d'autre part, par l'augmentation prévue en 2011 des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 12 M€).

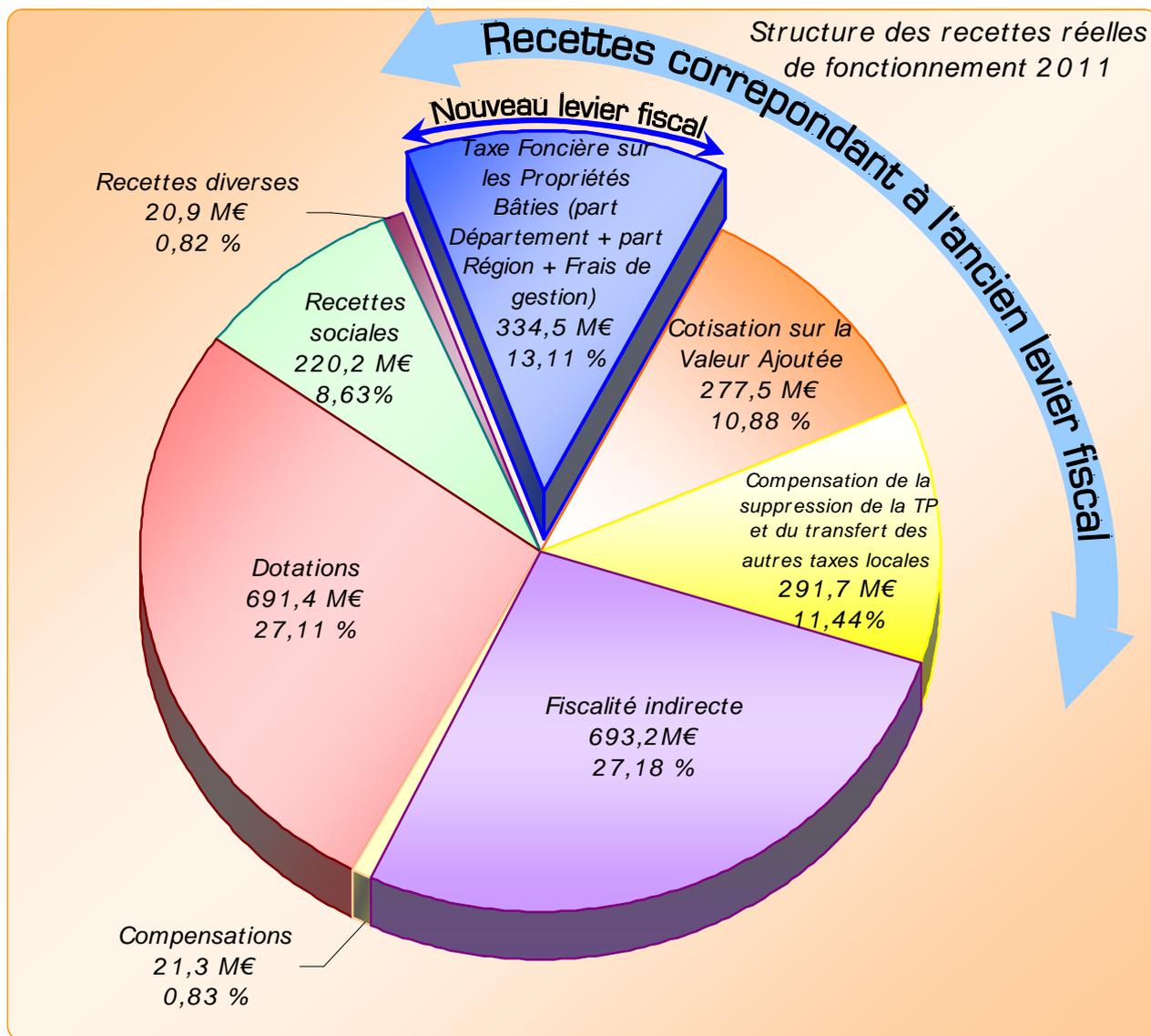
Pour les années suivantes, il reste très difficile d'évaluer le dynamisme des nouvelles ressources affectées au Département, comparativement au dynamisme connu et maîtrisé des anciennes recettes fiscales transférées ou supprimées. A titre d'illustration, les prévisions les plus optimistes évoquent une progression annuelle de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée de l'ordre de 3,5 %.

Le différentiel entre ce nouveau panier de recettes et ce qu'auraient été nos ressources sans cette réforme risque de s'aggraver, année après année.

Le Département voit la maîtrise de ses ressources largement amputée

La répartition entre la part de la fiscalité directe et la part des dotations de l'Etat, compensations et fiscalité

indirecte est présentée dans le graphique ci-dessous.



La part des recettes sur lesquelles le Département n'a aucune ou très peu de prise (dotations de l'Etat, compensations, fiscalité indirecte et recettes sociales) augmente donc de façon très significative ; elle s'établit en effet à 86,89 % des recettes réelles, alors que les produits de la fiscalité directe pour laquelle le Département dispose encore de la possibilité de voter les taux ne représentent plus que 13,11 % des recettes de fonctionnement (en bleu dans le graphique ci-dessus), contre 15 % en 2010 et 35 % en 2009.

D'année en année, l'Etat revoit les dispositifs d'évolution de ses concours aux collectivités territoriales, ce qui, outre la difficulté de lisibilité à court terme, ne manque pas de rendre l'exercice budgétaire toujours plus contraint. En effet, face à des concours de l'Etat gelés pour les trois prochaines années, le Département finance des charges obligatoires très dynamiques.

Les recettes de fonctionnement pour l'exercice 2011 sont présentées ci-après.

Chapitre 940 : les impôts directs

La Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties

Des trois taxes directes locales sur les ménages et de la Taxe Professionnelle sur les entreprises, seule subsiste pour le Département la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.



Un seul levier fiscal

La Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties

La réforme fiscale avait pour objectif d'affecter un impôt à un niveau de collectivité. Ainsi, les départements ont perdu la taxe d'habitation et la taxe sur les propriétés foncières non bâties au profit du bloc communal.

Ils percevront à partir de 2011 le produit régional de la taxe foncière sur les propriétés bâties ainsi que les frais de gestion de cette taxe antérieurement perçus par l'Etat.

Le Conseil Général, soucieux de ne pas faire porter une charge trop lourde aux Nordistes déjà fortement touchés par la crise économique et sociale, n'entend pas augmenter sa fiscalité.

Le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties s'établit par conséquent à 17,06 % en 2011.

Ce taux est obtenu par le transfert de fiscalité entre collectivités : sont donc additionnés les taux de Foncier Bâti 2010 du Département (11,3 %) et de la Région (3,83 %), ce qui donne le taux de référence global

soit 15,13 %.

Ce taux est ensuite majoré d'un coefficient de 1,0485 pour prise en charge des frais d'assiette, de recouvrement, de dégrèvement et de non-valeur correspondant aux taxes foncières départementale et régionale. Il s'établit alors à 15,86 %, auquel il est enfin ajouté 1,2 % au titre du transfert des frais de gestion antérieurement perçus par l'Etat pour la taxe foncière communale.

Le mécanisme de calcul est détaillé dans le tableau ci-après :

Taxes	2010		2011
	Taux votés par le Département	Taux votés par la Région	Taux votés par le Département
Taxe d'habitation	10,67%		
Taxe sur le foncier non bâti	32,16%		
Taxe sur le foncier bâti (Département)	11,30%		11,30%
Taxe sur le foncier bâti (Région)		3,83%	3,83%
Soit un taux de référence global de			15,13%
Revalorisation réglementaire du taux de référence			1,0485
Taux de référence global revalorisé			15,86%
Transfert de l'Etat au Département des frais de gestion			1,20%
Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties en 2011			17,06%

Le produit de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties est donc estimé à 334,5 M€ dont 221,6 M€ au titre de la part départementale antérieure, 75,1 M€ au titre de la part régionale et 37,8 M€ relatifs aux frais de gestion perçus auparavant par les services fiscaux de l'Etat. Pour le calcul

de ce produit fiscal, il a été appliqué une évolution des bases de 3,3 % : 2 % d'actualisation des valeurs locatives prévue dans la Loi de Finances 2011 et 1,3 % correspondant à la progression physique des bases.

	Bases 2010 notifiées	Actualisation	Bases 2011 estimées	Taux 2011	Recettes 2011 arrondies
Foncier bâti	1 898 267 000 €	3,3%	1 960 909 811 €	17,06%	334 500 000 €

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est une nouvelle recette fiscale qui remplace pour partie la Taxe Professionnelle.

revient uniquement aux communes, aux structures intercommunales et aux EPCI ;

* d'une **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)** répartie entre le bloc communal (26,5 %), les départements (48,5 %) et les régions (25 %).



La contribution économique territoriale pour les entreprises

La Loi de Finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle (TP) à compter du 1^{er} janvier 2010 pour la remplacer par la Contribution Economique Territoriale composée :

* d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) qui

Cette recette, fortement liée à la conjoncture économique, évolue selon un taux fixé par l'Etat. Le Département n'a donc aucun levier sur cette recette.

Le Ministère du Budget, des Comptes Publics de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat a estimé le montant de la CVAE 2010 pour le Département du Nord à 268,3 M€. La prévision d'évolution pour 2011 établie par le Ministère est de 3,43 %, **soit une inscription de 277,5 M€**

Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)

Cette nouvelle recette départementale est estimée à 12,6 M€ pour l'exercice 2011.

Les nouvelles compensations de la réforme fiscale

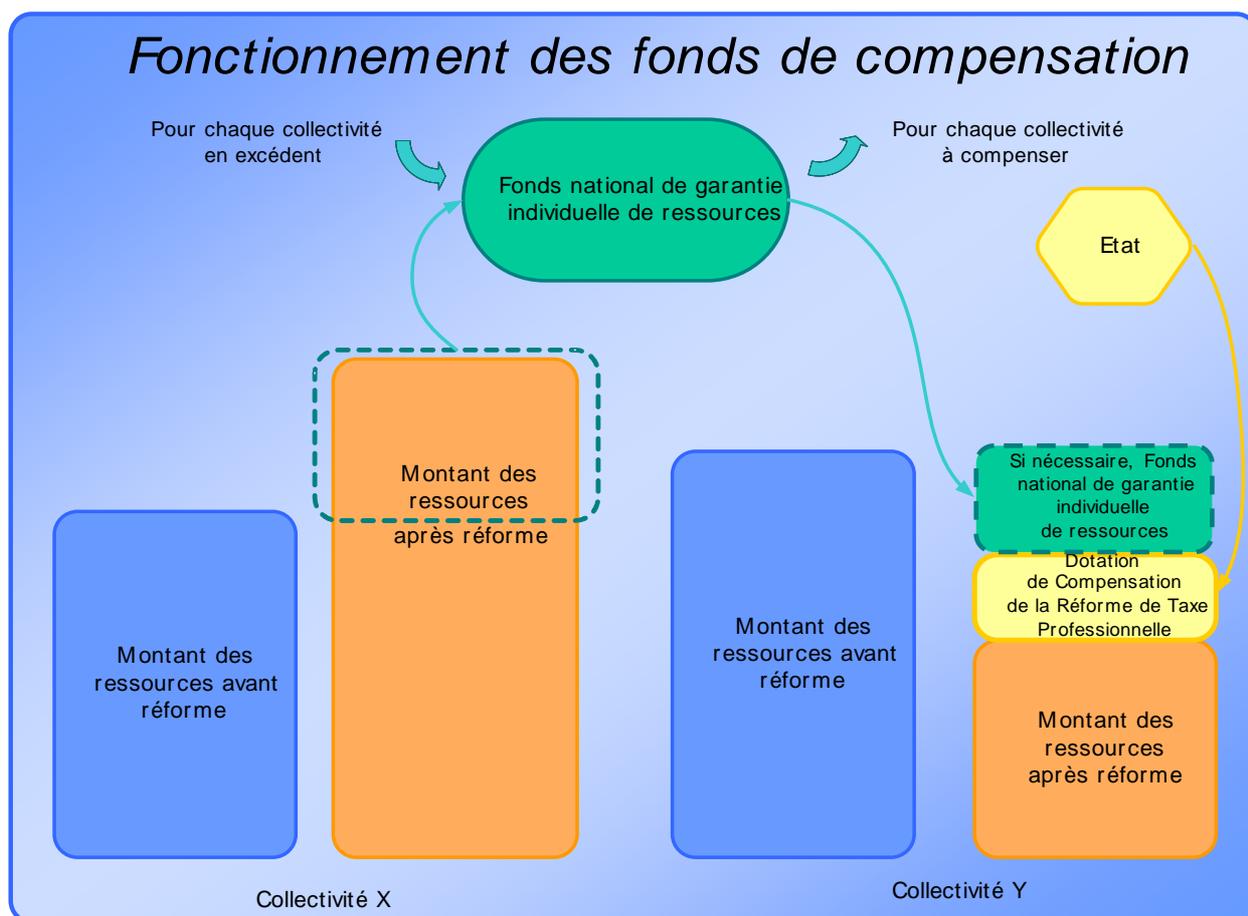
Un bilan fiscal sera établi en 2011 pour chaque collectivité et permettra de comparer le montant des ressources fiscales avant et après réforme fiscale. Certaines collectivités seront alors en position excédentaire : elles disposeront des nouvelles ressources fiscales attribuées en 2011 qui se révéleront supérieures au montant supprimé de taxe professionnelle. D'autres, au contraire, seront en position déficitaire.

Deux mécanismes seront mis en œuvre à compter de 2011 pour restaurer l'équilibre.

Un complément sera apporté par l'Etat sous la forme de **Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle** (DCRTP, cf. chapitre 942), qui compensera exactement les pertes de recettes (résultant de la seule suppression de la Taxe Professionnelle) subies par chacune des catégories de collectivités territoriales (bloc communal, département, région).

Dans un second temps, à compter de 2011, chaque collectivité territoriale, prise individuellement, bénéficiera d'un mécanisme pérenne de garantie de ses ressources. Ce dispositif prendra la forme d'un Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources [*Un fonds par catégorie de collectivités : bloc communal, départements, régions.*] (FNGIR, chapitre 940), qui assurera la compensation entre les manques à gagner et les surcroûts de ressources occasionnés par la transition vers le nouveau système.

 L'impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux		
Composante de l'IFER	IFER perçu par le Département	
Imposition sur les installations terrestres de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent	Si la commune appartient à un EPCI à fiscalité propre	Si la commune n'appartient à aucun EPCI à fiscalité propre
	Communes : 30 % EPCI : 70 %	Communes : 30 % Départements : 70 %
Imposition sur les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique des courants	Communes : 50 % Départements : 50 %	
Imposition sur les installations de production d'électricité d'origine nucléaire ou thermique à flamme	Communes ou EPCI : 50 % Départements : 50 %	
Imposition sur les installations de production d'électricité d'origine photovoltaïque ou hydraulique	Communes ou EPCI : 50 % Départements : 50 %	
Imposition sur les stations radioélectriques	Communes ou EPCI : 2/3 Départements : 1/3	



Ainsi, en 2011, le Département du Nord devrait percevoir 88,51 M€ au titre du fonds de Garantie Individuelle de Ressources (chapitre 940) et 75,70 M€ au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (cf. chapitre 942).

L'ensemble des impositions directes (détaillées infra) est estimé, pour 2011, à 713,10 M€ (contre 872,90 M€ en 2010).

Chapitre 941 : les autres impôts et taxes

Les autres impôts et taxes, ou fiscalité indirecte, sont inscrits au chapitre 941 et représentent 800,31 M€.

Les droits de mutation

Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont une recette particulièrement volatile, directement liée aux fluctuations en prix et en volume du marché immobilier. Après une chute de 27 % en 2009, le produit des DMTO a pratiquement retrouvé en 2010 son niveau de 2008.

Au budget 2011, l'estimation des droits de mutation est de 235 M€ dont 11,8 M€ de droits de mutation auparavant perçus par l'Etat. Cette nouvelle recette fait partie des compensations de la suppression de la Taxe Professionnelle

entrant dans le nouveau panier de ressources à partir de 2011.

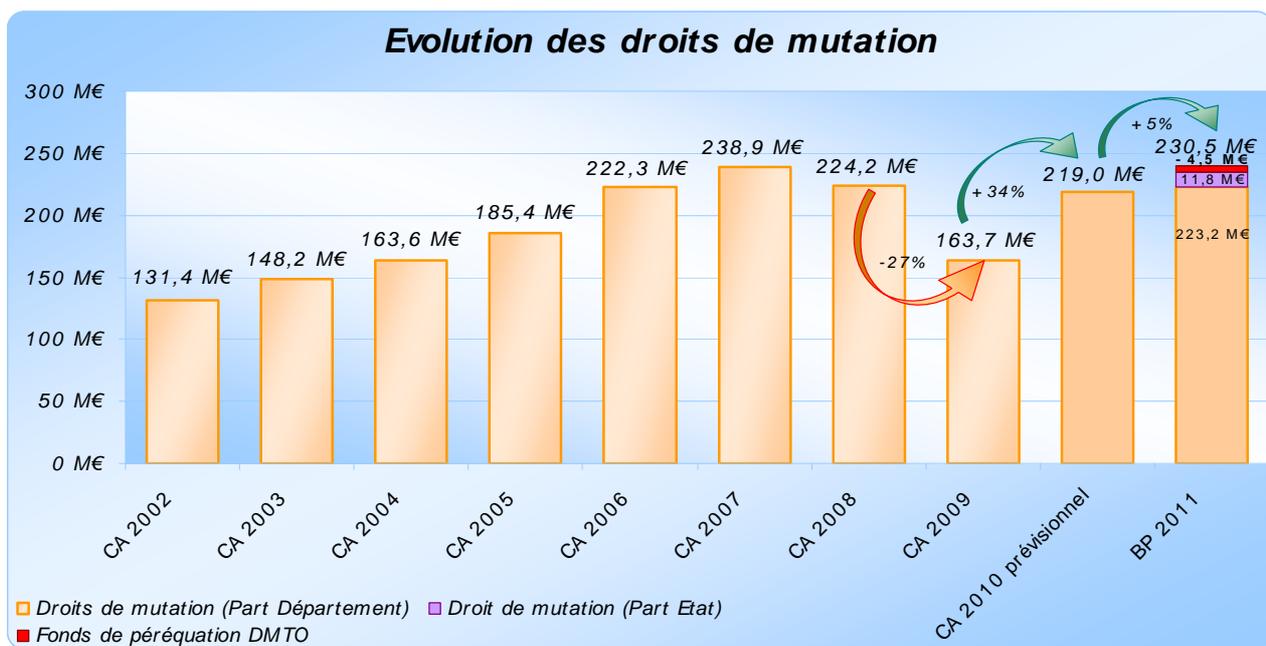
Cependant, la Loi de Finances 2011 a créé un Fonds de Péréquation des DMTO.

Le Fonds sera alimenté par deux prélèvements auxquels contribueront les départements dont le produit de DMTO par habitant est supérieur aux trois quarts du produit moyen national de DMTO par habitant et dont le produit progresse deux fois plus vite que l'inflation.

La répartition du Fonds s'opère entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements au prorata de l'écart avec ladite moyenne.

Les premières simulations établies par l'Assemblée des Départements de France et concernant le Département du Nord estiment la contribution à ce fonds de péréquation à 4,5 M€, sans que le Département soit éligible à une redistribution.

Ces éléments exposés, une prévision de recette de 230,5 M€ est proposée (contre 165 M€ au BP 2010 et 219 M€ au BP 2009).



La taxe sur les conventions d'assurances (TSCA) et la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP)

Sur la base de la Loi de Finances pour 2010, dans ses articles 17 à 19, les transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales sont compensés par un transfert de Taxe spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), et par un transfert de Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP).

De plus, afin de compléter le panier de ressources des départements, il est prévu à l'article 77 de la Loi de Finances 2010 que le reliquat de la TSCA affecté à l'Etat soit transféré aux départements. Cette part de TSCA est répartie sur les seuls départements présentant une perte de produits fiscaux hors TSCA, en 2010 après réforme, supérieure à 10 % du produit fiscal qu'aurait perçu le département en 2010 avant réforme.

Le Département du Nord remplit cette condition et est donc éligible en 2011 à une part de TSCA, estimée par l'Etat à 103,1 M€.

La prévision de la TSCA reprend donc le financement

des transferts inscrit au BP 2010 (109,1 M€), augmenté de la part Etat au titre de la compensation des pertes de produits fiscaux (103,1 M€), soit une estimation totale pour le BP 2011 de **212,20 M€**

La TIPP pour 2011 s'établit à **339 M€** (contre 344,2 M€ au BP 2010). Le BP 2010 intégrait une compensation au titre du RSA jeunes à hauteur de 11,2 M€. Comme confirmé par l'Etat en septembre 2010 lors du lancement de ce nouveau dispositif, l'Etat prend en charge, à titre exceptionnel, le financement de cette mesure en 2010 et 2011. Il n'y a donc pas lieu de reconduire l'inscription de cette recette en 2011 [L'inscription 2010 a été annulée à l'occasion de la *Décision Modificative n° 2* votée le 18 octobre 2010]. Inversement, l'ajustement de la compensation RSA au titre des exercices 2009 et 2010 occasionne une inscription en augmentation de 5,84 M€.

Enfin, les transferts 2010 d'agents de la DDE seront compensés à hauteur de 0,22 M€.

Les différentes compensations acquises depuis 2005

sont détaillées dans le tableau ci-après.

	Composition	TSCA		TIPP	
		BP 2010	BP 2011	BP 2010	BP 2011
Compensation des transferts de compétence	Compensation du RMV/ RSA sur la base de 2003			267,9 M€	267,9 M€
	Compensation du RSA			68,1 M€	62,7 M€
	Compensation du RSA au titre de 2010			52,6 M€	52,6 M€
	Ajustements de la compensation au titre de 2009 et 2010			4,3 M€	10,1 M€
	Compensation du RSA jeunes actifs			11,2 M€	0,0 M€
	Compensation suppression vignette			5,6 M€	5,6 M€
	Prélèvement DGF financé par TSCA (application Loi de Finances pour 2005)	31,4 M€	31,4 M€	0,0 M€	0,0 M€
	Transferts de compétence antérieurs à 2007	5,6 M€	5,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
	- transferts de compétences antérieurs à 2007, dont les transferts 2005 (FDAJ, FSL, CLIC...), et les transferts 2006 (emplois aidés et TOS), suppression fonds académique du personnel d'internat	5,6 M€	5,6 M€		
	Transferts de compétence en 2007	55,4 M€	55,4 M€	0,0 M€	0,0 M€
	- transferts des personnels TOS	38,1 M€	38,1 M€		
	- transfert réseau routier non structurant (en 2006, une somme de 4,4 M€ était inscrite en recettes diverses au chapitre 93621 article 747)	6,1 M€	6,1 M€		
	- postes vacants DDE	0,9 M€	0,9 M€		
	- forfait d'externat des collèges privés	9,0 M€	9,0 M€		
	- formation des assistantes maternelles	1,4 M€	1,4 M€		
	Transferts de compétence en 2008	16,6 M€	16,6 M€	0,0 M€	0,0 M€
	Personnels DDE	13,9 M€	13,9 M€		
	Personnels TOS	2,7 M€	2,7 M€		
	Transferts 2009 agents TOS et DDE			2,5 M€	2,5 M€
	Transferts 2010 agents DDE			0,2 M€	0,2 M€
Compensation de la réforme du panier fiscal départemental	Part de TSCA Etat pour compenser en partie la réforme du panier fiscal départemental	0,0 M€	103,1 M€		
	Total	109,1 M€	212,2 M€	344,3 M€	339,0 M€

La taxe sur l'électricité

En application d'une directive européenne, la taxe sur l'électricité sera désormais assise sur la quantité d'électricité consommée et non plus sur le montant de la facture.

Il est proposé, compte tenu des recettes réalisées, d'inscrire, pour l'exercice 2011, un montant de 18,65 M€ (contre 17,70 M€ au BP 2010).

Chapitre 942 : les dotations et participations

Le Gouvernement a décidé d'accentuer la participation du secteur public local à l'effort de réduction du déficit public, en gelant en valeur les dotations versées aux collectivités territoriales sur les exercices 2011 à 2014. Ce gel porte sur le niveau national de ces dotations, qui sont ensuite réparties entre collectivités selon les critères habituels. Des évolutions sont donc possibles pour chaque collectivité prise individuellement.

Les dotations et les compensations fiscales versées par l'Etat sont inscrites au chapitre 942 et représentent 788,34 M€ (715,30 M€ en 2010).

La progression de 2010 à 2011 s'explique principalement par l'inscription de 75,7 M€ au titre de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle, qui compense en partie la diminution de

ressources liée à la suppression de la Taxe Professionnelle.

La dotation globale de fonctionnement

La Loi de Finances pour 2009 avait revu le système d'indexation de la DGF. Antérieurement fondé sur l'inflation prévisionnelle (telle que retenue dans la Loi de Finances) majorée de 50 % de la croissance, il avait été limité en 2009 à la seule inflation.

Un an après, le Gouvernement revenait à nouveau sur cette règle d'évolution [L'art. L1613-1, alinéa III du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que « par dérogation au I [la DGF est indexée sur le taux prévisionnel, associé au projet de Loi de Finances de l'année de versement, d'évolution des prix à la consommation des ménages, hors tabac, pour la même année, soit, pour 2010, + 1,2 %], la Dotation Globale de Fonctionnement pour 2010 est égale au montant de la DGF inscrit dans la Loi de Finances pour 2009, majoré de 0,6 %]. puisque la Loi de Finances pour 2010 prévoyait une évolution de la DGF de la moitié de l'inflation prévisionnelle, soit seulement de + 0,6 %.

La Loi de Finances pour 2011 met fin dans son article 19 à l'indexation de la DGF et réécrit l'article L.1613-1 du Code Général des Collectivités Territoriales comme suit : « Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé chaque année par la Loi de Finances ».

Ainsi, à compter de 2011, le montant de la DGF n'est plus calculé par rapport à l'évolution d'un indicateur

économique national. Il est directement fixé par la loi, en fonction des contraintes financières et des objectifs du gouvernement.

L'estimation du montant total de la DGF au budget 2010 s'établissait à 664,6 M€, pour une recette notifiée à 662,23 M€.

Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2011 (gel du montant notifié en 2010), les crédits 2011 sont inscrits à hauteur de **662,23 M€**

Depuis les réformes mises en place par les Lois de finances pour 2004 et 2005, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) rassemble l'essentiel des dotations de l'Etat et a été simplifiée en trois composantes :

- la Dotation forfaitaire : elle comprend une dotation de base par habitant de 74,02 € pour 2011 (cette dotation de base varie également selon l'évolution de population du Département) et un complément de garantie (permettant au Département d'atteindre le montant total de dotation forfaitaire perçu en 2004), dont le montant est gelé en 2011. La Dotation forfaitaire serait stable en 2011, pour s'établir à **324,02 M€**

- la Dotation de péréquation urbaine (DPU) : elle est destinée aux départements urbains. Le montant de la dotation attribuée est fonction de la population du Département et d'un indicateur synthétique de ressources et de charges, prenant en compte le potentiel financier par habitant, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement, la proportion de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et le revenu moyen par habitant. L'inscription au titre de la dotation de péréquation, gelée pour 2011, atteint **44,22 M€**

- la Dotation de compensation : créée en 2004 pour retracer, d'une part, l'ancien concours particulier compensant la suppression des contingents communaux d'aide sociale, et d'autre part, 95 % de la part de la DGD due au Département en 2003, cette dotation est reconduite pour le montant notifié en 2010, soit **293,99 M€** en 2011 (-1,96 M€ par rapport au BP 2010).

Le tableau ci-dessous synthétise les éléments d'estimation de la DGF inscrite en 2011 :

DGF	BP 2010	Notification 2010	BP 2011	% Evolution BP2010/BP2011
Dotation forfaitaire (art. 7411)	324,00 M€	324,02 M€	324,02 M€	0,00%
Dotation de péréquation urbaine (art. 74122)	44,65 M€	44,22 M€	44,22 M€	- 0,96%
Dotation de compensation (art. 74123)	295,95 M€	294,00 M€	293,99 M€	- 0,66%
TOTAL	664,60 M€	662,23 M€	662,23 M€	- 0,36%

La dotation générale de décentralisation

La Dotation Générale de Décentralisation (DGD – chapitre 942, article 7461), destinée à compenser pour partie les compétences transférées aux collectivités locales dans le cadre des lois de décentralisation, est gelée en valeur pour 2011 et voit donc son inscription s'établir à 29,16 M€ en 2011 (montant notifié en 2010).

Les compensations fiscales

Les compensations fiscales sont prévues pour 2011 à hauteur de 21,25 M€, soit une diminution de 2,52 % (21,80 M€ au BP 2010).

Ces compensations sont liées aux différentes réformes décidées par l'Etat aboutissant à une perte de recettes fiscales directes locales et leur évolution traduit une extinction progressive des dispositifs auxquels elles sont adossées. Elles sont présentées en détail dans le tableau suivant.

Compensations fiscales	BP 2010	BP 2011	% évolution
Compensations de taxe professionnelle (art. 74833)	8,90 M€	8,56 M€	- 3,77%
Compensations de taxe foncière (art. 74834)	1,90 M€	2,10 M€	+ 10,53%
Compensations de taxe d'habitation (art. 74835)	11,00 M€	10,59 M€	- 3,77%
TOTAL	21,80 M€	21,25 M€	- 2,52%

La Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle

Le Département du Nord bénéficiera d'un complément de recettes apporté par l'Etat sous la forme de **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe**

Professionnelle (DCRTP).

Ainsi, en 2011, le Département du Nord devrait percevoir 75,70 M€ au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (article 74832).

Chapitres 935, 9355 et 9356 : l'action sociale, l'APA et le Revenu de Solidarité Active

Les recettes suivantes sont destinées à financer une partie des nouvelles compétences assumées par le Département : les trois concours versés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (Prestation de Compensation du Handicap – PCH, Maison Départementale des Personnes Handicapées – MDPH, et Allocation Personnalisée d'Autonomie – APA) ainsi que le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI).

Chapitre 935, sous-fonction 52 : les concours de la CNSA pour l'action en faveur des personnes handicapées

Jusqu'en 2009, la CNSA versait 90 % de la participation pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) au titre de l'année N et le solde l'année suivante. Depuis 2010, la CNSA verse 95 % de la participation pour la PCH au titre de l'année N, le solde de 5 % étant toujours versé en N+1. Une recette à hauteur de 22,50 M€ est donc proposée (contre 23,60 M€ en 2010).

La participation de la CNSA pour le fonctionnement de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) s'élèverait quant à elle à 1,90 M€ (1,90 M€ au BP 2010).

Chapitre 9355 : le concours APA

Le montant du concours APA de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie est réparti annuellement entre les départements en fonction de critères spécifiques (nombre de personnes âgées de plus de soixante-quinze ans, dépenses d'allocation personnalisée d'autonomie, potentiel fiscal, nombre de bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active).

Les articles L14-10-6 et R14-10-39 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposent que la dépense nette d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) d'un département ne peut excéder 30 % de son potentiel fiscal. Les dépenses d'APA du Département du Nord étant inférieures à ce seuil, le financement auquel il peut prétendre est diminué, par péréquation, du complément de dotation versé aux départements dont la charge est placée au-dessus de ce seuil.

La participation de la CNSA est estimée, en 2011, à 60,0 M€ (chapitre 9355, article 747811). Par conséquent, le financement de l'Etat ne couvre que 30,0 % des dépenses prévues.

Chapitre 9356 : le Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion

L'article 37 de la Loi de Finances initiale pour 2006 avait créé pour deux ans un Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI), doté de 100 M€ en 2006 et de 80 M€ en 2007. L'article 14 de la Loi de

finances rectificative pour 2006 a porté la dotation de ce fonds à 500 M€ par an en 2006, 2007 et 2008.

A l'instar des lois de Finances 2009 et 2010, la Loi de Finances pour 2011 reconduit une nouvelle fois le dispositif du FMDI pour une année supplémentaire, avec une enveloppe semblable de 500 M€.

Les critères de répartition restent identiques à ceux de 2010, soit :

- la part compensation, pour 200 M€ (soit 40 % du fonds), est répartie en fonction de l'écart entre la compensation de TIPP et la dépense constatée au Compte Administratif 2010 pour le RSA socle (revenu minimum garanti pour les allocataires du RMI) et pour le RSA socle majoré (revenu minimum garanti pour les allocataires de l'Allocation de Parent Isolé – API) ;
- la part péréquation, pour 150 M€ (soit 30 % du fonds), est répartie entre les départements les moins favorisés ;
- la part insertion, pour 150 M€ (soit 30 % du fonds), est répartie en fonction des contrats d'accompagnement dans l'emploi mentionnés à l'article L. 5134-20 du code du travail et des contrats initiative-emploi mentionnés à l'article L. 5134-65 du même code.

Le Département du Nord a perçu 40,36 M€ au titre du FMDI en 2010 pour une inscription qui était de 41,00 M€. Une somme équivalente à celle notifiée est prévue en 2011, soit 40 M€ (article 74783 du sous chapitre 93567).

Les recettes diverses de fonctionnement

Les autres recettes attendues à la section de fonctionnement se montent à 124,61 M€.

Parmi ces recettes, il convient particulièrement de noter au chapitre 938 (Transports) :

- le remboursement par la Région d'une partie des dépenses supportées par le Département pour le transport des lycéens pour 4,08 M€ ;
- la participation des autorités urbaines de transport, en compensation des transports en zones urbaines pris en charge par le réseau Arc-en-Ciel du Département pour le compte de ces autorités (3,66 M€) ;
- la participation des autorités urbaines à la prise en charge, partielle, de la gratuité du transport des lycéens domiciliés et scolarisés en périmètre urbain pour 1,69 M€ ;
- la participation du Département du Pas-de-Calais, en application de l'accord de réciprocité conclu avec le Département du Nord, pour 2,1 M€.

Plus généralement, les recettes diverses de fonctionnement se composent principalement de :

- 75,19 M€ au chapitre 935, pour l'action sociale (hors RMI, RSA et APA) et sans les 24,4 M€ relatifs aux concours PCH et MDPH de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie ;
- 11,53 M€ au chapitre 938, pour les transports ;
- 9,87 M€ au chapitre 930, pour les services généraux dont 7,83 M€ au titre du Fonds Social Européen ;
- 8,07 M€ au chapitre 937, pour l'Aménagement et l'environnement dont 7 M€ pour la Taxe Départementale Espaces Naturels Sensibles et 0,86 M€ pour la Taxe Conseil Architecture Urbanisme Environnement. Il est proposé de porter, à compter du 1^{er} janvier 2011, à 0,25 % le taux de la taxe départementale destinée au financement des dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), sachant que ce taux peut être relevé à 0,3 % maximum et que le Conseil Général l'avait fixé en 1981 à 0,20 %, sans le réévaluer depuis ;
- 7,37 M€ au chapitre 9355, pour l'APA, hors la participation de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (il s'agit des recouvrements des indus) ;

- 3,92 M€ au chapitre 932, pour l'enseignement ;
- 3,27 M€ au chapitre 934, pour la prévention médico-sociale ;
- 1,48 M€ au chapitre 933, pour la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports, et les loisirs ;
- 1,46 M€ au chapitre 936, pour les réseaux et infrastructures ;
- 1,29 M€ au chapitre 9356, pour le RSA (hors FMDI) ;
- 0,90 M€ au chapitre 9354, pour le RMI (indus RMI) ;
- 0,22 M€ au chapitre 939, pour le développement économique ;
- 0,02 M€ au chapitre 943, pour les produits financiers.

En définitive, le montant total des recettes de fonctionnement (en mouvements réels) évolue de 2 479,4 M€ au budget 2010 à 2 550,8 M€ au budget 2011.

Sans l'évolution des droits de mutation (à périmètre constant), dont la volatilité est aujourd'hui un fait acquis, les recettes de fonctionnement du Département n'auraient progressé que de 0,76 %.

Le tableau ci-après regroupe l'ensemble des recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement	BP 2010	Prévisions 2011	Evolution	% Evolution
Fiscalité directe	872,9 M€	713,1 M€	-159,8 M€	-18,3%
Impôts directs - ménages TH & TFNB	167,3 M€	0,0 M€	-167,3 M€	-100,0%
Impôts directs - ménages TFB (part Département)	211,9 M€	221,6 M€	9,7 M€	4,6%
Impôts directs - ménages TFB (part Région)	0,0 M€	75,1 M€	75,1 M€	n.s.
Frais de gestion TFB	0,0 M€	37,8 M€	37,8 M€	n.s.
Compensations relais pour suppression TP	493,7 M€	0,0 M€	-493,7 M€	-100,0%
Cotisation sur la Valeur Ajoutée	0,0 M€	277,5 M€	277,5 M€	n.s.
Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	0,0 M€	12,6 M€	12,6 M€	n.s.
Fonds National de Garantie des ressources	0,0 M€	88,5 M€	88,5 M€	n.s.
Fiscalité indirecte	190,6 M€	257,0 M€	66,4 M€	34,9%
Droits de mutation	165,0 M€	230,5 M€	65,5 M€	39,7%
Taxe sur l'électricité	17,7 M€	18,6 M€	0,9 M€	5,4%
Taxe départementale sur les Espaces Naturels Sensibles	7,0 M€	7,0 M€	0,0 M€	0,0%
Taxe destinée au financement des CAUE	0,9 M€	0,9 M€	0,0 M€	0,0%
Dotations de fonctionnement	715,3 M€	788,3 M€	73,0 M€	10,2%
Dotation globale de fonctionnement	664,6 M€	662,2 M€	2,4 M€	-0,4%
Dotation globale de décentralisation	28,9 M€	29,2 M€	0,3 M€	0,9%
Compensations fiscales TH - TFNB - TP	20,0 M€	19,2 M€	-0,9 M€	-4,3%
Compensations fiscales TFB	1,8 M€	2,1 M€	0,3 M€	16,7%
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	0,0 M€	75,7 M€	75,7 M€	n.s.
Recettes liées aux compétences transférées	494,4 M€	591,2 M€	96,8 M€	19,6%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	344,3 M€	339,0 M€	-5,3 M€	-1,6%
Taxe sur les conventions d'assurance	109,1 M€	212,2 M€	103,1 M€	94,5%
FMDI	41,0 M€	40,0 M€	-1,0 M€	-2,4%
Recettes sociales	188,2 M€	180,2 M€	-8,0 M€	-4,2%
APA (CNSA)	59,5 M€	60,0 M€	0,5 M€	0,8%
PCH (CNSA)	23,6 M€	22,5 M€	-1,1 M€	-4,7%
MDPH (CNSA)	1,9 M€	1,9 M€	0,0 M€	0,0%
Autres recettes sociales	103,2 M€	95,8 M€	-7,4 M€	-7,1%
Recettes diverses	18,0 M€	20,9 M€	2,9 M€	16,1%
TOTAL GENERAL	2 479,4 M€	2 550,8 M€	71,4 M€	2,9%

Les recettes d'ordre de fonctionnement

Les recettes d'ordre de fonctionnement s'élèvent à 17,78 M€ au budget 2011 (contre 17,35 M€ au BP 2010). Il s'agit de l'amortissement des subventions en capital perçues par le Département.

1.2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2011, les dépenses de fonctionnement, en mouvement réels, s'élèvent à 2 397,6 M€ (2 330,9 M€ en 2010), soit une augmentation de 66,7 M€ (+ 2,86 %).

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le chapitre [Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI), l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), et le Revenu de Solidarité Active (RSA) sont toutefois suivis dans des chapitres spécifiques, à savoir respectivement 9354, 9355 et 9356] correspond au code 93 suivi du numéro de chacune des dix fonctions de la nomenclature fonctionnelle, à savoir :

- fonction 0 : services généraux ;
- fonction 1 : sécurité ;
- fonction 2 : enseignement ;

- fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;
- fonction 4 : prévention médico-sociale ;
- fonction 5 : action sociale ;
- fonction 6 : réseaux et infrastructure ;
- fonction 7 : aménagement et environnement ;
- fonction 8 : transports ;
- fonction 9 : développement.

Les fonctions sont ensuite divisées en sous-fonctions qui représentent des secteurs d'activités. Les dépenses de gestion courante sont ventilées sur l'ensemble des chapitres budgétaires lorsque cela est possible.

Chapitre 930 : les services généraux

Le chapitre 930 reprend les dépenses concernant l'administration générale de la collectivité ainsi que les frais de fonctionnement de l'Assemblée départementale, de la communication et de la coopération internationale.

Sous-fonction 930201 – Administration générale de la collectivité – personnel

Les dépenses de cette sous-fonction concernent des

agents travaillant pour l'ensemble des compétences du Département et dont l'activité ne peut donc pas être répartie parmi les autres fonctions de la nomenclature.

Le total des rémunérations et charges sociales du personnel prévues au budget 2011 se monte à 77,60 M€, contre 77,03 M€ au budget primitif 2010.

Sous-fonction 930202 – Administration générale de la collectivité – Services communs

Il s'agit également de dépenses « non ventilables » correspondant à la gestion courante (achats de matières et de fournitures, entretien du parc informatique, contrats de prestations, locations et charges locatives, frais postaux et de télécommunications, déménagements, etc...) mais également de provisions pour le paiement des intérêts moratoires et des subventions relatives à l'action sociale du personnel départemental, ainsi qu'à l'organisation des colloques.

Les dépenses prévues sur la sous-fonction 930202 se chiffrent en 2011 à 29,32 M€, contre 29,89M€ en 2010.

Les dépenses les plus importantes concernent :

- les services généraux administratifs pour 15,31 M€,
- l'entretien du parc informatique pour 5,00 M€,
- les services divers aux personnels pour 2,28 M€.

La démarche Agenda 21 se traduit dans de nombreuses actions départementales. Le Département a signé le 17 décembre 2008, dans le cadre du contrat de projets 2007-2013, une charte de coopération dans une démarche de lutte contre le dérèglement climatique en s'engageant dans l'élaboration et la mise en place d'un Plan Climat Energie en Nord/Pas de Calais. Les crédits de fonctionnement sont inscrits à hauteur de 36,00 K€ (37,15 K€ en 2010).

Sous-fonction 93021 – Assemblée locale

Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement de l'Assemblée Départementale, y compris les indemnités des élus (à l'exception des frais de fonctionnement des groupes d'élus qui sont inscrits au chapitre 944).

Le montant de la sous-fonction 93021 en 2011 est de 6,77 M€, contre 6,80M€ en 2010.

Sous-fonction 93023 – Information, communication, publicité

A cette sous-fonction figurent les dépenses relatives :

- aux bulletins d'information du Département,
- aux dépenses d'information en direction des nordistes et aux frais d'affichage,

- aux manifestations de promotion de l'image du Département,
- aux fêtes, cérémonies publiques et réceptions.

Une somme totale de 3,43 M€ est prévue sur cette rubrique en 2011, équivalente aux crédits inscrits en 2010 (3,40 M€).

Sous-fonction 9304 – Coopération décentralisée, actions européennes et internationales

Cette sous-fonction retrace les relations institutionnelles avec des instances similaires d'autres pays (culturelles, économiques...), ainsi que la gestion des fonds structurels dans le cadre des subventions globales.

Rubrique 93041 – Subvention globale

Une subvention globale est une délégation de gestion d'une partie du programme opérationnel d'un fonds structurel européen accordée par l'Etat au Département du Nord. Celui-ci, en tant qu'autorité de gestion déléguée, est appelé à jouer un rôle d'organisme intermédiaire au bénéfice de structures en capacité d'intervenir dans le champ de l'inclusion et de l'emploi.

Le Fonds social européen (FSE) aide les citoyens à améliorer leurs compétences et, partant, leurs perspectives d'emploi. Créé en 1957, il constitue la principale source de financement pour les actions destinées à développer la capacité d'insertion professionnelle et les ressources humaines parmi les instruments financiers de l'Union Européenne. Il aide les États membres à lutter contre le chômage, à prévenir la sortie du marché du travail et à encourager la formation afin que les travailleurs et les entreprises européens soient mieux armés face aux nouveaux défis mondiaux.

Le Fonds social européen, à travers les programmes « Convergence » et « Compétitivité régionale et emploi », contribue à la réalisation des objectifs de la Stratégie européenne pour l'emploi (dite stratégie de Lisbonne) par une augmentation :

- du taux d'emploi global,
- du taux d'emploi des femmes,
- du taux d'emploi des seniors (55-64 ans). A ce titre, il cofinance les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

Une inscription de 16,21 M€ est prévue pour 2011 (10,28 M€ au BP 2010), traduisant notamment le financement :

- d'un programme d'insertion des allocataires RSA pour 16,07 M€ dans le cadre du FSE (contre 10,28 M€ au BP 2010), l'augmentation étant liée à l'inscription

de 4,82 M€ pour les porteurs de siteIOD (Intervention sur l'Offre et la Demande). La recette correspondante est inscrite au chapitre 930.

- d'un dispositif d'insertion sociale et professionnelle des jeunes pour 135 K€.

Rubrique 93048 – Autres (relations internationales)

Le dispositif permettant d'appuyer les initiatives de solidarité internationale en dehors des zones de coopération du Département du Nord avec des collectivités du Sud est reconduit à hauteur de 100 K€.

Le Département poursuit également des projets de solidarité internationale dans le cadre de ses partenariats de coopération avec des collectivités du Sud (Région de Mamou en Guinée, Département de Dagana en région de Saint-Louis du Sénégal et Département de la Ménoua au Cameroun) dans les domaines de la santé, l'éducation, la culture et l'appui à la décentralisation. Ce dispositif diminue de 84,5 K€ pour s'établir à hauteur de 615,5K€. Cette diminution correspond aux contreparties qui étaient attendues du ministère des Affaires étrangères et européennes (M.A.E.E.), qui n'a cependant pas confirmé son soutien financier pour les opérations en Guinée.

Concernant les Groupements Européens de Coopération Transfrontalière (G.E.C.T.), le Département du Nord participe à hauteur de 134,5 K€ au fonctionnement

d'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et à hauteur de 15 K€ au fonctionnement du G.E.C.T. West Vlaanderen/ Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale.

Enfin, le Département du Nord participe depuis près de 10 ans à la gestion des Programmes Interreg. La dernière génération de programmes 2009-2015 (Interreg IV) suppose la reconduction de la participation financière départementale : 20,19 K€ pour le programme France/Wallonie/Vlaanderen et 34,34 K€ pour le programme « des Deux Mers ».

Au total, une inscription de 1,12 M€ est prévue en 2011 (1,12 M€ en 2010) au titre des relations internationales.

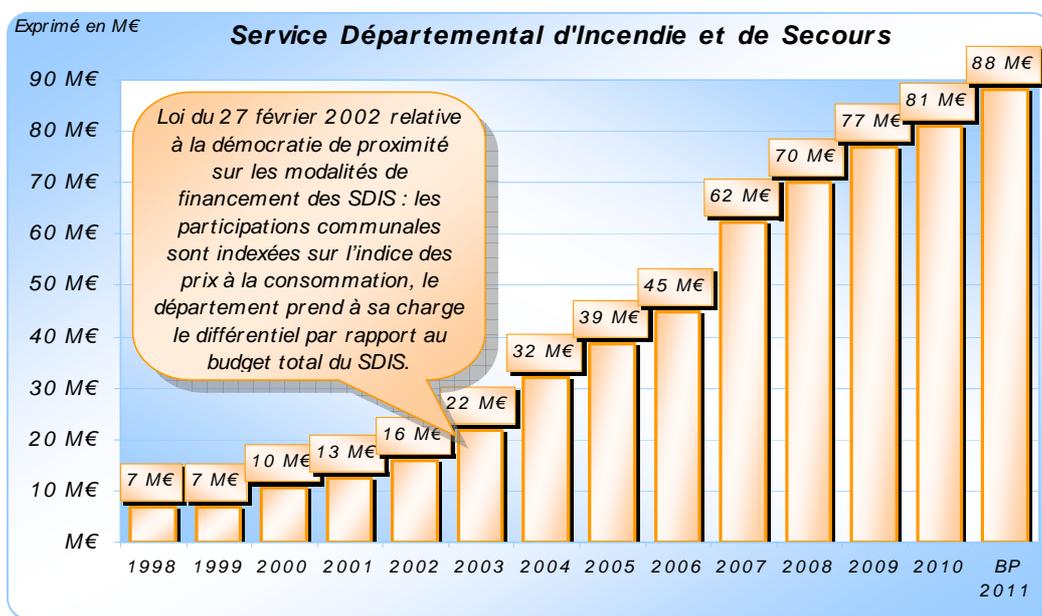
Le chapitre 930, dans son ensemble, s'élève en 2011 à 134 447 060,03 € contre 128 530 008,64 € en 2010 (+ 4,6 %).

Chapitre 931 : la sécurité

Sous-fonction 9312 – Incendie et secours

Cette sous-fonction est consacrée essentiellement au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le graphique ci-dessous présente l'effort important consenti ces dernières années par le Département.



Le Département finance :

- les évolutions « naturelles » des dépenses de personnel ;
- l'évolution du coût des vacances des sapeurs-pompier volontaires ;
- le coût des frais financiers liés aux investissements.

L'équilibre du budget du SDIS incombant exclusivement au Département (loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative

à la démocratie de proximité), il est donc nécessaire de prévoir une inscription budgétaire de 88 M€ au BP 2011 (contre 81 M€ au BP 2010, soit + 8,64 %, chapitre 931 sous-fonction 9312, article 655).

Sous-fonction 9318 – Autres interventions de protection des personnes et des biens

La Commission Locale d'Information en matière de sûreté nucléaire est une structure d'information et de concertation mise en place auprès d'une installation nucléaire de base. Elle a une mission générale de suivi et de

concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement, et doit favoriser l'information du public en matière de sûreté. Le décret du 12 mars 2008 précise les missions et modes d'organisation des CLI.

Les frais de fonctionnement de la Commission Locale d'Information (CLI) en matière de sûreté nucléaire de la Société de Maintenance Nucléaire (SOMANU) sont prévus à hauteur de 5,82 k€. La CLI de Gravelines nécessite, quant à elle, une inscription de 18,3 k€.

Le chapitre 931 dans son ensemble, s'élève en 2010 à 88 024 115 € contre 81 020 900 € en 2010 (+ 8,64%).

Chapitre 932 : l'enseignement

Ce chapitre reprend les différentes actions destinées à l'enseignement.

Sous-fonction 9320 – Services communs

Sont reprises dans cette rubrique les activités d'administration générale menées par le Département relatives aux activités scolaires (rémunération du personnel, fonctionnement des services, achats de fournitures...).

Le montant inscrit à ce titre au projet de budget se chiffre en 2011 à 0,82 M€ (0,74 M€ au BP 2010).

Sous-fonction 93221 – Collèges

Cette rubrique concerne l'ensemble des dépenses consacrées au fonctionnement des collèges publics et privés.

Les dépenses de cette sous-fonction sont proposées à 125,75 M€ en 2011 (123,90 M€ en 2010) et sont réparties principalement de la façon suivante :

- les crédits relatifs aux agents départementaux des collèges publics qui, cette année, passeront de 57,65 M€ à 58,14 M€ (comptes 6184, 633 et 64). Cette proposition d'inscription tient compte de l'augmentation « naturelle » (GVT, valeur du point, régime indemnitaire et reclassement indiciaire) de la masse salariale des agents déjà transférés.
- le fonctionnement des collèges publics représentant au total une somme de 31,28 M€ dont :
 - 22,57 M€ de dotation de fonctionnement pour les 200 collèges,
 - 7,06 M€ pour l'entretien et la maintenance des collèges,
 - 1,65 M€ pour le financement des emplois aidés.
- le fonctionnement des collèges privés par le paiement du forfait d'externat à hauteur de 22,94 M€ dont notamment 13,62 M€ pour la part matériel et 9,27 M€ pour la part personnel ;
- l'aide aux familles et aux collégiens pour 6,91 M€, dont les aides à l'accès à la demi-pension (6,51 M€

dont 5,51 M€ en établissements publics et 1,00 M€ en établissements privés) ;

- le soutien aux activités sportives et éducatives pour 6,43 M€, dont les participations aux communes pour l'utilisation des salles de sport par les collégiens (4,80 M€).

Sous-fonction 9323 – Enseignement supérieur

Cette sous-fonction concerne les dépenses relatives aux locaux précédemment occupés par l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (I.U.F.M.).

Le montant total inscrit s'élève à 0,04 M€ (0,08 M€ en 2010) pour les primes d'assurance.

Sous-fonction 9328 – Autres services périscolaires

Cette sous-fonction regroupe notamment :

- les aides aux familles et aux collégiens pour 2,43 M€, correspondant aux bourses départementales (1,96 M€) et à l'aide aux collégiens pour le soutien scolaire (0,47 M€) ;
- les échanges internationaux de jeunes pour 0,57 M€ ;
- le sport scolaire pour 0,53 M€.

Le montant total des dépenses prévues en 2011 au titre de la sous-fonction 9328 est de 4,10 M€ (4,11 M€ en 2010).

Au total, le chapitre 932 s'élève au budget 2011 à 130 707 512 € contre 128 829 612 € en 2010.

Chapitre 933 : la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs

Sous-fonction 9330 – Services communs

Un crédit de 1,5 k€ est proposé sur cette ligne budgétaire pour des frais de gardiennage.

Sous-fonction 93311 – Activités artistiques et actions culturelles

Le montant total des dépenses est estimé à 12,28 M€ en 2011 (12,27 M€ en 2010).

La rubrique 93311 regroupe les dépenses relatives :

- au Forum Départemental des Sciences qui met en place chaque année de nouvelles expositions et de nouvelles animations pour les Séances de Planétarium (0,78 M€) ;
- au fonctionnement et aux activités développées à la Villa Départementale Marguerite Yourcenar (0,37 M€) ;
- au soutien à la vie culturelle (6,96 M€) : actions en faveur des activités musicales, de la pratique des arts

plastiques et des autres disciplines artistiques, de l'organisation d'expositions, des cinémas, théâtres et autres salles de spectacles ;

- aux dépenses de personnel (3,42 M€) ;
- aux dépenses de moyens généraux (0,59 M€) ;
- aux actions culturelles sous maîtrise d'ouvrage départementale (0,14 M€).

Sous-fonction 93312 – Patrimoine (monuments...)

Cette sous-fonction retrace les dépenses afférentes :

- aux aides aux particuliers en vue de l'ouverture au public du patrimoine culturel privé ;
- aux actions d'inventaire et de fouilles archéologiques ;
- aux sites et espaces historiques protégés.

Les différents projets Interreg qui seront mis en place en 2010 nécessitent une inscription de 0,49 M€, compensée à hauteur de 50 % par des recettes du FEDER.

Le montant total des dépenses prévues se chiffre en 2011 à 0,88 M€ (0,67M€ en 2010).

Sous-fonction 93313 – Bibliothèques et médiathèques

Les dépenses concernées sont la gestion de la médiathèque départementale et de ses annexes, ainsi que les subventions accordées aux bibliothèques et médiathèques municipales.

Les crédits sont prévus à 5,11 M€ (contre 4,93M€ en 2010, soit une progression de 3,66 %), dont notamment 3,51 M€ pour les rémunérations et charges sociales du personnel (3,39 M€ en 2010), 0,91M€ pour le développement de la lecture publique et 0,68 M€ au titre des moyens généraux.

Sous-fonction 93314 – Musées

Cette rubrique concerne la gestion des musées du département (entretien et fonctionnement, accueil du public...).

Les dépenses 2011 des musées départementaux sont estimées à 7,22 M€ (6,97M€ en 2010).

Cette inscription se répartit essentiellement entre les rémunérations et charges sociales du personnel pour 3,75 M€, les dépenses de développement des musées départementaux pour 1,98 M€ et 1,49M€ au titre des moyens généraux.

Le musée départemental de Flandre, abrité dans l'Hôtel de la Noble-Cour (xvi^{ème} siècle) à Cassel, a ouvert ses portes le 23 octobre 2010. Ce musée a pour vocation de

faire découvrir la richesse de la culture flamande en présentant plus de six cents œuvres variées, toiles, sculptures et objets. Le budget 2011 intègre le fonctionnement en année pleine de ce nouveau musée départemental.

Le musée site archéologique départemental de Bavay présentera, en septembre 2011, une nouvelle muséographie de ses collections permanentes, ainsi que deux autres expositions temporaires en cours d'année.

Sous-fonction 93315 – Services d'archives

Cette sous-fonction regroupe les actions relatives à la conservation et à la mise à disposition des archives départementales suivantes : archives du Département, archives des services déconcentrés de l'Etat, autres archives publiques, archives communales déposées au service départemental, archives privées.

Les dépenses prévues en 2011 se chiffrent à 2,69 M€ (2,83 M€ en 2010), dont 2,01M€ pour les charges de personnel.

Sous-fonction 9332 – Sports

Cette sous-fonction comprend :

- la gestion et l'entretien des locaux, terrains, installations pour la pratique des sports ainsi que l'équipement en matériel sportif,
- l'organisation de manifestations sportives en salle ou en plein air.

L'action départementale commence dès le plus jeune âge avec l'aide au sport scolaire et au sport de proximité, jusqu'au soutien au sport de haut niveau. Les crédits sont inscrits à hauteur de 2,04 M€ en 2011 contre 2,09M€ en 2010. Sont notamment inscrits 1,45 M€ destiné aux subventions aux associations sportives et 0,24 M€ aux aides au sport de haut niveau.

Sous-fonction 9333 – Jeunesse et loisirs

Une somme de 0,28 M€ est inscrite en 2011 (0,48M€ en 2010). Le Département a voté sa politique jeunesse lors de son Assemblée plénière du 2 juillet 2007, qui se décline en trois axes :

- Atou's jeunes solidarité : favoriser l'insertion sociale des jeunes ;
- Atou's jeunes citoyens : éveil éducatif et culturel ;
- Atou's jeunes avenir : développer l'autonomie et la prise de responsabilité.

Globalement, le montant des dépenses inscrites au chapitre 933 atteint, en 2011, 30 503 673,00 € contre 30 241 271,00 € en 2010 (+ 0,87 %).

Chapitre 934 : la prévention médico-sociale

Cette fonction regroupe les actions d'administration générale, de réglementation et de contrôle exercées par le Département en matière de prévention médico-sociale.

Sous-fonction 9340 – Services communs

Le montant total des dépenses relatives à cette sous-fonction « services communs » s'établit à 56,65 M€ (55,89 M€ en 2010), dont l'essentiel est consacré aux rémunérations et aux charges sociales des personnels (53,59 M€), ainsi qu'aux moyens généraux (1,93 M€).

Sous-fonction 9341 – Protection maternelle infantile (PMI) et planification familiale

La sous-fonction 9341 prend en compte les dépenses du service départemental de protection maternelle et infantile et de planification familiale, qui organise :

- des consultations prénuptiales, prénatales et postnatales et des actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes ;
- des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans, notamment dans les écoles maternelles ;
- des activités de planification et d'éducation familiale ;
- l'édition et la diffusion des documents tels que les certificats de santé, les carnets de santé, les certificats médicaux prénuptiaux et les carnets de grossesse ;
- les actions de formation destinées à aider dans leurs tâches éducatives les assistantes familiales accueillant des mineurs à titre non permanent.

Le montant total des dépenses prévues en 2011 est de 7,81 M€ (7,73M€ en 2010), dont 2,27M€ pour les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce cofinancés par le Département et par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Sous-fonction 9342 – Prévention et éducation pour la santé

Le Département du Nord continue la mise en œuvre du Plan Santé 2006-2011 et des compétences conventionnées avec l'Etat : la lutte contre la tuberculose, les vaccinations, la prévention et le dépistage des infections sexuellement transmissibles, le dépistage des cancers.

Cette sous-fonction comprend :

- les actions médicales et d'information en direction des populations pour prévenir le développement de

certaines pathologies (information, sensibilisation et dépistage contre le sida, le cancer, les maladies respiratoires...);

- les actions de prophylaxie des dispensaires antivénériens, antituberculeux et des services de vaccination BCG ;
- les actions de lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme et la dépendance aux drogues.

Toutes ces actions représentent, pour 2011, un coût estimé à 2,61 M€ (2,61M€ en 2010).

Sous-fonction 9348 – Autres actions

Cette rubrique comprend les actions de lutte contre les maladies (campagne de vaccination) telles que la rubéole, la rougeole et les oreillons.

Une somme de 0,56 M€ est reconduite à cette rubrique pour l'achat de vaccins.

Globalement, le montant total des dépenses prévues au chapitre 934 s'élève en 2011 à 67 629 597,00 € contre 66 779 503,08 € en 2010 (+ 1,27 %).

Chapitre 935 : l'action sociale (hors RMI, RSA et APA)

Le Département a en charge l'ensemble des prestations légales d'aide sociale (sauf celles prises en charge par l'Etat). Il peut également fournir des prestations facultatives.

Sous-fonction 9350 – Services communs

Comme pour l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement, la sous-fonction 9350 reprend les dépenses d'administration générale relatives aux services communs de l'action sociale, de réglementation et de contrôle exercés par le Département en matière d'action sociale (achats de fournitures, contrats de prestations de services, entretiens des bâtiments sociaux, locations, primes d'assurances, charges de personnel, frais de déplacement, frais postaux et de télécommunication, impôts, etc...).

Ces dépenses sont estimées en 2011 à 127,50 M€ (122,54 M€ en 2010), dont 114,24M€ pour les seules charges de personnel et 9,19 M€ pour les moyens généraux.

Sous-fonction 9351 – Famille et enfance

Les prestations d'aide sociale à l'enfance comprennent :

- l'aide à domicile,
- la prévention de l'inadaptation sociale de l'enfance et de la jeunesse,
- l'entretien et l'hébergement des mineurs et des mères isolées avec leurs enfants.

Le volet enfance famille du schéma d'organisation sociale et médico-sociale pour les années 2008-2011 a défini trois orientations stratégiques :

- développer la prévention ;
- soutenir les familles ;
- adapter les modalités d'accueil et d'accompagnement dans le cadre des projets individualisés.

Le montant total des dépenses affectées à ces actions se monte en 2011 à 432,40 M€, contre 426,27M€ en 2010 (+ 1,44 %). Elles concernent principalement les dispositifs suivants :

- la prévention de la maltraitance et la protection des enfants pour 49,08 M€, comprenant notamment :
 - une enveloppe de 26,54 M€ (article 611) prévue pour les Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) ;
 - une somme de 7,90 M€ (article 611) prévue pour les Techniciennes de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) et les auxiliaires de vie sociale (AVS), au titre de l'ASE et de la PMI ;
 - des aides à la personne pour 6,44 M€ (Allocation Mensuelle d'Aide Sociale à l'Enfance [AMASE], secours d'urgence, article 65111) ;
 - les allocations aux jeunes majeurs (APJM) pour 2,70 M€ et aux tiers dignes de confiance pour 2,80 M€ (article 652) ;
- la prise en charge et l'accueil des mineurs par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pour 353,95 M€, regroupant :
 - l'accueil familial pour 129,89 M€ (125,14M€ en 2010). Cette augmentation de 3,80 % est notamment liée aux modifications de rémunération en application de la loi du 27 juin 2005 relative aux assistantes maternelles et familiales et à l'évolution du SMIC. Les frais de personnel représentent 97,30 M€ (articles 63 et 64) et les frais de placement familial 24,53 M€ (article 652) ;
 - les frais de séjours et d'hébergement en Maisons d'Enfants à Caractère Social pour 143,24 M€ ;
 - les frais de séjours et d'hébergement en foyer de l'EPDSAE et l'hébergement en centres maternels et en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) pour 62,27 M€.
- la prévention de l'exclusion des jeunes pour 22,86 M€ comprenant essentiellement :
 - les clubs de prévention, dont le coût est estimé en 2011 à 18,31 M€. Depuis 2009, la majeure partie des clubs est financée au moyen d'une dotation globale ;

➤ les postes de prévention jeunesse (1,24 M€).

- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes pour 6,35 M€ (5,96M€ en 2010) regroupant notamment le dispositif « Un été en Nord » pour 0,26 M€ et les postes d'Animateurs d'Insertion et de Lutte contre l'Exclusion (A.I.L.E., précédemment inscrits sur le chapitre RMI) pour 5,46 M€. Ces animateurs accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs recherches d'emploi, de scolarité ou de formation.

Sous-fonction 9352 – Personnes handicapées

Le Département accorde des aides dans divers domaines :

- l'hébergement et l'accompagnement, par le biais des prestations pour un maintien à domicile (aide ménagère, fourniture du repas au domicile ou en foyer-restaurant) ;
- le placement familial (allocation versée à la famille d'accueil) ;
- l'hébergement dans des établissements spécialisés publics ou privés (foyer) ou dans des établissements à caractère éducatif (institut médico-éducatif, institut médico-professionnel, centre d'aide par le travail, centre de rééducation professionnelle...).

Les dépenses des différentes interventions du Département sont réparties de la façon suivante :

- la plus grande part des dépenses est consacrée aux frais d'hébergement des personnes handicapées (204,28 M€ prévus en 2011 contre 191,8 M€ en 2010).

L'évolution de l'accueil familial et l'hébergement en établissement des personnes en situation de handicap tient compte des ouvertures de places autorisées par le Département ces dernières années.

A fin octobre 2010, on comptait 4 557 personnes en situation de handicap dont l'hébergement était pris en charge au titre de l'aide sociale (contre 4 363 en moyenne durant l'exercice 2009).

- la Prestation de Compensation du Handicap est inscrite à hauteur de 51,00 M€ contre 52,3M€ en 2010 (-2,56 %), le BP 2010 intégrant le financement du stock de dossiers en instance à résorber.

Instruite par la MDPH et attribuée par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), la PCH est versée par le Département au bénéficiaire.

Cette prestation connaît une montée en charge importante depuis cinq ans et a ainsi été attribuée à 4 628 bénéficiaires en décembre 2010

(contre 4 426 en janvier 2010, soit une progression de 4,56 % sur l'année).

- une somme de 24,60 M€ est prévue en 2011 au titre de l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP, 27,60 M€ en 2010), portant les dépenses de maintien à domicile des personnes en situation de handicap à 25,66 M€ (contre 28,50M€ en 2010).
- les autres formes d'aides aux personnes handicapées représentent 4,76 M€ en 2011 (3,63M€ en 2010) ;
- les dépenses de personnel pour la MDPH sont inscrites pour 2,03 M€ (-3,12 %).

Globalement les crédits consacrés aux personnes handicapées passent de 278,52 M€ en 2010 à 288,02M€ en 2011 (+ 3,41 %).

Sous-fonction 9353 – Personnes âgées

Le Département conduit une politique de solidarité en faveur des personnes âgées, notamment dans la prise en compte des besoins de la dépendance, à travers le versement de prestations (APA, hébergement des personnes âgées défavorisées...). Ces interventions concourent à relever l'enjeu majeur de la prise en charge de la dépendance des personnes âgées dans le Nord.

La mise en œuvre de cette politique se décompose selon les postes de dépenses suivants :

- les dépenses les plus importantes (116,31 M€) concernent essentiellement les actions relatives à l'hébergement des personnes âgées :
 - en maisons de retraite ou foyers logements avec, en moyenne sur 2010, 5 101 personnes âgées hébergées au titre de l'aide sociale pour 114,85 M€.
 - en accueil familial, qui concerne un peu plus de 320 personnes âgées et nécessite une enveloppe financière de 1,1 M€.
- le financement des services de maintien à domicile est estimé à 0,90 M€ en 2011.
- la coordination gérontologique (3,26 M€) est primordiale pour soutenir les personnes âgées. Notamment un réseau de proximité constitué de 30 Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC), couvrant l'ensemble du territoire du département, exerce des fonctions d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation des personnes âgées et de leur famille. La participation départementale pour le fonctionnement des CLIC est de 3,08 M€.
- les autres formes d'aides pour les personnes âgées s'élèvent à 5,46 M€.

Les dépenses consacrées aux personnes âgées sont estimées en 2011 à 126,46 M€, contre 116,86M€ en 2010 (+ 8,21 %).

Sous-fonction 9358 – Autres interventions sociales

La rubrique 9358 retrace les actions en faveur des plus démunis qui ne relèvent pas des rubriques précédentes. Ces actions représentent un coût de 18,51 M€ en 2011 (19,46M€ en 2010) ; elles sont en diminution de 4,84 % et concernent principalement :

- le logement des jeunes (3,29 M€), dont le soutien aux Foyers des Jeunes Travailleurs (FJT) qui s'élève à 2,79 M€ ;
- l'insertion sociale et professionnelle des jeunes via le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) destiné aux actions en faveur des jeunes de moins de 25 ans en difficulté. Les crédits 2011 sont inscrits pour 1,65 M€ (identiques à 2010).
- le Fonds de Solidarité Logement [Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) a pour objet d'accorder d'une part des aides et des garanties pour les loyers, d'autre part des aides au paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services. Son financement est assuré seul par le Département du Nord qui passe une convention avec les représentants d'EDF, GDF, distributeurs d'eau ou d'énergie, afin de définir leur participation financière au FSL.] (FSL) qui comprend l'aide aux impayés d'eau, d'énergie et de téléphone. L'estimation actuelle des besoins pour 2011 amène à inscrire 11,34 M€.

Les dépenses totales prévues en 2011 au chapitre 935 s'établissent à 992 902 611,04 € contre 963 651 29310 € en 2010 (+ 3,04 %).

Chapitre 9354 : le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)

Le Revenu de Solidarité Active (RSA) s'est substitué au Revenu Minimum d'Insertion (RMI) le 1^{er} juin 2009. Quelques inscriptions budgétaires sont toutefois encore nécessaires pour l'exercice 2011 sur le chapitre RMI, pour un montant total de 0,45 M€ (titres annulés).

Les dépenses totales prévues en 2011 au chapitre 9354 s'établissent à 450 000,00 € contre 1 160 000,00 € en 2010.

Chapitre 9355 : les personnes dépendantes (APA)

Les actions relatives à la gestion de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie sont regroupées dans un chapitre spécifique 9355, lui-même divisé en quatre rubriques.

Sous-fonction 93550 – Services communs

Les charges des personnels affectés à la gestion de l'APA sont prévues pour un montant total en 2011 de 1,48 M€ (2,58M€ en 2010) pour les rémunérations,

charges sociales, frais de déplacement et de mission du personnel.

➤ pour l'APA versée à l'établissement (93553) : 61,14 M€ (66,17 M€ au BP 2010) pour 13 013 bénéficiaires au 30 septembre 2010.

Sous-fonctions 93551, 93552 et 93553 – APA

Le versement des allocations est retracé aux rubriques 93551, 93552 et 93553, selon que l'allocation est versée au bénéficiaire ou à l'établissement qui l'accueille.

Pour le projet de budget 2011, sont inscrits :

- pour l'APA à domicile (93551) : 128,46 M€ (129,33 M€ au BP 2010) pour 29 053 bénéficiaires au 30 septembre 2010 ;
- pour l'APA versée aux bénéficiaires en établissement (93552) : 9,01 M€ (8,20 M€ au BP 2010) pour 2 063 bénéficiaires au 30 septembre 2010 ;

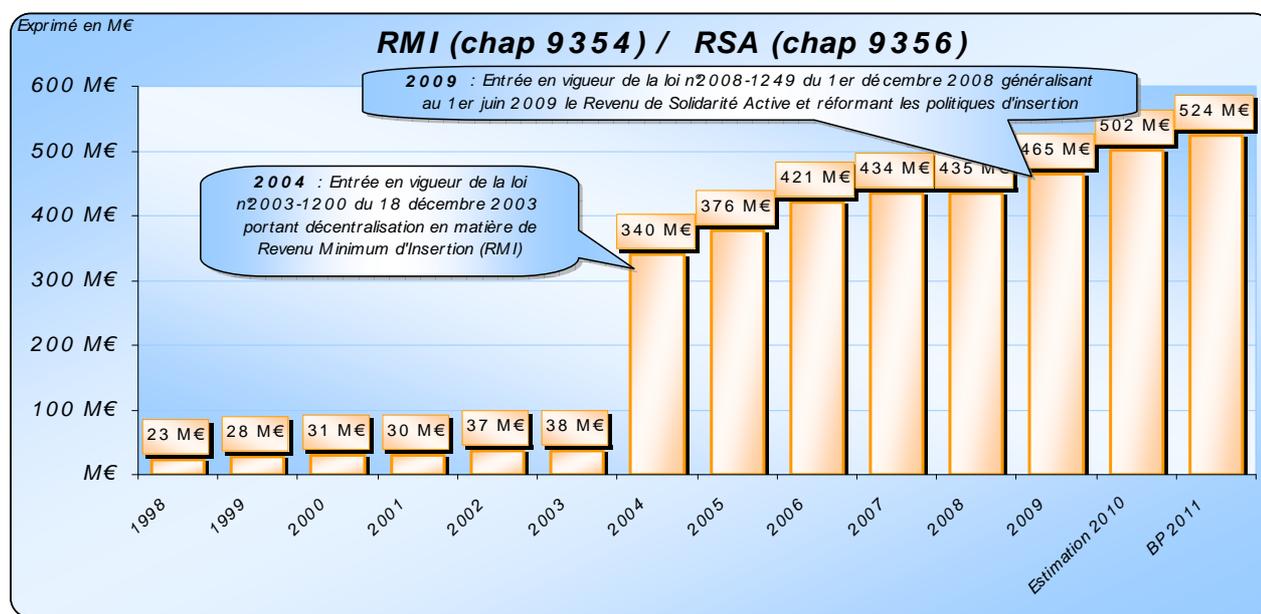
L'ensemble des allocations APA est donc prévu à hauteur de 198,6 M€ en 2011 (203,7 M€ au budget 2010).

Au total, au budget 2011 sont inscrits 200 096 421,00 € au chapitre 9355, contre 206 290 34,00 € en 2010 (-3,00 %).

Chapitre 9356 : le Revenu de Solidarité Active (RSA)

Depuis le 1^{er} juin 2009, le RSA se substitue au RMI et à l'Allocation Parent Isolé (API).

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des dépenses des chapitres RMI (9354) et RSA (9356).



Sous-fonction 93561 – Insertion sociale

Cette rubrique comprend des actions d'insertion sociale diverses telles que :

- des actions éducatives destinées à lutter contre l'illettrisme ;
- des actions d'accompagnement social.

Figurent également dans cette rubrique les actions destinées aux enfants des allocataires ainsi que toutes les actions destinées à faciliter l'accès à l'information des allocataires du RSA sur divers services (social, transport, loisir, sport, culture...), à l'exception des fonctions des services instructeurs exercés par les agents du service social départemental, qui font partie des missions déjà dévolues par la loi à ce service (elles figurent à la sous-fonction « services communs » du chapitre 935).

La partie de l'abondement du fonds d'aide aux jeunes (FAJ) allant au-delà de l'obligation légale prévue à l'article 43-4 de la loi n° 88-1088 du 1^{er} décembre 1988 est comptabilisée à cette rubrique.

Le montant des dépenses totales de la rubrique 93561 s'élève à 26,19 M€ en 2011.

Sous-fonction 93563 – Logement

Une inscription budgétaire de 0,18 M€ est reconduite au budget 2011 pour financer la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale (MOUS) qui permet l'accès au logement de personnes en difficultés sociales et leur assure un accompagnement social.

Sous-fonction 93564 – Insertion sociale vers l'emploi

La rubrique 93564 recouvre l'ensemble des actions ayant pour finalité l'insertion sociale vers l'emploi des allocataires du RSA. On y retrouve notamment :

- le financement des actions de formation, les bilans professionnels,
- les chantiers d'insertion,
- les aides complémentaires aux employeurs (contrats aidés),

- les actions d'insertion destinées à des professions spécifiques (exploitants ou salariés agricoles, artistes...),
- les contrats d'accompagnement dans l'emploi pour 8,40 M€.

Les dépenses prévues au niveau de cette sous-fonction sont de 9,08 M€ en 2011.

Sous-fonction 93566 – Dépenses de structure

A la sous-fonction 93566 des dépenses de structure sont inscrites en 2011 pour une somme de 2,34 M€ dont 0,81 M€ au titre des dépenses de personnel et 0,43 M€ pour les moyens généraux.

Ce sont pour l'essentiel des dépenses de personnel dédiées à l'insertion des allocataires du RSA (secrétariats,

travailleurs sociaux, chargés de missions, encadrements, animateurs...).

Sous-fonction 93567 – Revenu de Solidarité Active – allocations

Cette sous-fonction reprend les allocations qui seront versées en 2011 pour un montant de 485,57 M€.

Il faut tenir compte, pour le BP 2011 de l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA socle compte tenu de la situation de l'emploi et d'une revalorisation de l'allocation de 1,6 % au 1^{er} janvier 2011 (inflation prévue en 2011). L'allocation passera ainsi à 466,99 euros pour une personne seule (soit une augmentation de 6,90 euros), et à 700,49 euros pour une personne seule avec un enfant ou pour un couple sans enfant.

Le tableau suivant présente le reste à charge pour le Département depuis 2004.

RSA	2004	2005	2006	2007	2008	2009	BP 2010	BP 2011
DEPENSES								
Allocations RMI (dont rattachements + non valeurs + annulations sur exercices antérieurs)	301,00 M€	332,94 M€	355,06 M€	363,29 M€	367,62 M€	188,1 M€	1,16 M€	1,45 M€
Contrats d'avenir (CAV) / Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE)		0,84 M€	18,48 M€	21,46 M€	17,88 M€	13,60 M€	9,40 M€	8,4 M€
Allocations RSA - expérimentation					1,95 M€			
Allocations RSA						219,13 M€	465,93 M€	484,50 M€
Total DEPENSES	301,00 M€	333,78 M€	373,54 M€	384,75 M€	387,5 M€	420,88 M€	476,49 M€	494,35 M€
RECETTES								
TIPP encaissée sur exercice en cours	263,29 M€	258,08 M€	267,91 M€	267,91 M€	267,91 M€	293,2 M€	336,01 M€	330,65 M€
TIPP encaissée sur exercice suivant	33,90 M€	9,54 M€	0,04 M€					
FMDI (retraité)			36,77 M€	36,68 M€	38,88 M€	41,11 M€	41,00 M€	40,00 M€
Indus RMI/RSA + rattachements+ divers	3,81 M€	2,89 M€	3,16 M€	5,12 M€	8,20 M€	5,10 M€	2,15 M€	12 M€
Recouvrements et participation Etat aux CAV			0,05 M€	0,46 M€	0,08 M€	0,57 M€	0,04 M€	0,04 M€
Participation Etat à l'expérimentation du RSA					0,18 M€	0,27 M€		
Total RECETTES	301,00 M€	270,51 M€	307,93 M€	310,16 M€	312,4 M€	340,27 M€	379,20 M€	372,84 M€
Différentiel	0,00 M€	-63,27 M€	-65,61 M€	-74,59 M€	-72,2 M€	-80,61 M€	-97,28 M€	-121,51 M€

Depuis le 1^{er} juin 2009, le Département met en œuvre le RSA dans le cadre de ses obligations légales. Le Département est en effet responsable de l'organisation et du pilotage de l'ensemble du dispositif, notamment l'orientation et la coordination du parcours d'insertion de chaque allocataire. Le financement du montant forfaitaire « socle », calculé selon la composition familiale, relève du Département. L'ex-Allocation Parent Isolé (API) est intégrée à cette nouvelle allocation.

Le Département du Nord comptait, en septembre 2010, 94 281 bénéficiaires du RSA socle (dont 84 037 sans RSA activité).

Sous-fonction 93568 – Autres dépenses au titre du RSA

Une enveloppe pour les secours d'urgence est inscrite pour 0,41 M€.

Les crédits inscrits au chapitre 9356 se montent en 2011 à 523 765 921,00 €, contre 506 644 716,26 € en 2010.

Chapitre 936 : les réseaux et infrastructures

Sous-fonction 9360 – Services communs

Cette sous-fonction concerne notamment les charges :

- de personnel pour 27,74 M€ ;
- d'administration générale des services départementaux chargés des réseaux et infrastructures pour 3,68 M€.

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 31,65 M€ au budget 2011, contre 29,03 M€ au budget 2010.

Sous-fonction 93621 – Réseau routier départemental

Le Département compte 5 310 kilomètres de routes départementales qui nécessitent des réparations et un entretien régulier. Le Département s'efforce de les rendre toujours plus sûres. Il assure donc la maintenance des équipements de sécurité, mais aussi l'entretien régulier du

réseau routier départemental : le balayage, le salage, le fauchage des bas côtés, le curage des fossés.

Les dépenses afférentes au réseau routier départemental pour 2011 sont de 13,69 M€ (16,83M€ en 2010).

Cette diminution s'explique par le transfert du Parc Départemental de l'Équipement [*Le Parc Départemental de l'Équipement assure les prestations d'exploitation routière et d'entretien mécanique des engins d'exploitation pour le Département du Nord et la Direction Interdépartementale des Routes Nord.*] au Département, au 1^{er} janvier 2011 (Loi n° 2009-1291 du 26/10/2009) dont certaines charges relèvent dorénavant des moyens généraux.

Sous-fonction 93622 – Viabilité hivernale

Les dépenses de viabilité hivernale (salage, déneigement) sont proposées à hauteur de 12,70 M€ au BP 2011, contre 6,44 M€ au BP 2010.

En 2010, une somme de 5,24 M€ avait abondé cette ligne budgétaire à l'occasion de la Décision Modificative N° 1, afin de financer les dépenses occasionnées par un hiver rigoureux. Pour 2011, et compte-tenu des intempéries constatées en décembre 2010, il est proposé d'inscrire une somme en augmentation par rapport à celle constatée en 2010 (11,67 M€ estimés pour le CA 2010).

Sous-fonction 9364 – Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires

Le Département assure la gestion, l'animation et l'entretien du port de Gravelines. Il s'occupe notamment du dragage, du curage, de la réparation et du réaménagement des quais et des jetées. Le site, d'une capacité totale de 450 emplacements, est divisé en 3 bassins permettant d'accueillir selon les bassins des bateaux de 8, 12 et 15 mètres.

Les dépenses de fonctionnement du port de Gravelines sont inscrites pour un montant de 0,09 M€.

Globalement, le chapitre 936 s'élève pour 2011 à 58 125 010,50 €, contre 52 500 831,00 € en 2010 (soit +10,71 %).

Chapitre 937 : L'aménagement et l'environnement

Sous-fonction 9370 – Services communs

Les dépenses inscrites sont des charges de personnel (rémunérations, charges sociales) pour 0,71 M€, et des études pour des politiques territoriales urbaines et rurales pour 0,18 M€.

Sous-fonction 9371 – Aménagement et développement urbain

Un montant de 0,86 M€ est inscrit pour la participation du Département au fonctionnement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de

l'Environnement (C.A.U.E.), sous la forme d'un reversement de la Taxe CAUE perçue par le Département.

Sous-fonction 9372 – Logement

Pour 2011, une somme de 0,43 M€ (identique à 2010) est inscrite. Ces crédits sont essentiellement affectés au versement de subventions relatives à la politique de réhabilitation du parc de logements privés.

Sous-fonction 93731 – Actions en matière de traitement des déchets

Les crédits correspondent notamment à la gestion du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux [*Art. L. 541-14 du Code de l'Environnement, modifié par l'Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 (art. 13)*] (PDPGDND, anciennement Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés) et aux dépenses de personnel.

La loi du 13 août 2004 a transféré aux départements la responsabilité de l'élaboration et de la révision du PDEDMA. Il s'agit un document de planification, pour les 10 ans à venir, qui a pour objet de « coordonner l'ensemble des actions à mener tant par les pouvoirs publics que par des organismes privés en vue d'assurer l'élimination des déchets ménagers et assimilés ». Les principaux objectifs réglementaires sont de prévenir ou de réduire la production de déchets, d'en organiser le transport, de le limiter en distance et en volume et de les valoriser. Le Conseil Général a validé, le 13 décembre 2010, le projet de Plan et son rapport environnemental. L'enquête publique, préalable à l'adoption définitive du plan, sera menée courant 2011.

Le budget 2011 s'élève à 0,21 M€ (0,22M€ en 2010).

Sous-fonction 93738 – Autres actions en faveur du milieu naturel

Les dépenses de fonctionnement liées aux actions menées en faveur du milieu naturel sont inscrites pour un montant total en 2011 de 5,15 M€ (4,86M€ en 2010) dont 0,98 M€ est consacré aux charges de personnel.

Outre la prise en charge du balisage et de l'aménagement de plus de 6 000 kilomètres de chemins, soit environ 430 boucles de randonnée, le budget concernant les actions de cette rubrique est réparti de la façon suivante :

- l'assainissement et l'épuration en milieu rural pour 9,50 K€ :

En raison de la suppression du Service d'Assistance Technique et d'Étude aux Stations d'Épurations (SATESE) au 1^{er} janvier 2009 (loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques dite LEMA du 30 décembre 2006), les services départementaux apportent désormais leur assistance technique aux seuls communes ou EPCI ne disposant pas des moyens suffisants pour l'exercer eux-mêmes ou l'externaliser.

- l'environnement et le boisement pour 1,21 M€ :

Le Département finance notamment les parcs naturels régionaux. Il est prévu d'inscrire à cet effet une somme de 0,58 M€.

- les Espaces Naturels Sensibles (ENS) :

Le Département a en charge aujourd'hui plus de 2 400 hectares de forêts, marais, prairies qu'il a aménagés afin de permettre leur accès à tous, y compris les personnes en situation de handicap, tout en préservant les sites de la destruction ou de l'altération des espèces sauvages qui les occupent. Une inscription budgétaire de 2,96 M€ est à prévoir au budget 2011 (2,44 M€ en 2010).

Globalement, une somme de 7 547 343,00 € est inscrite en 2011 pour l'ensemble du chapitre 937 (contre 7 307 901,45 € en 2010, + 3,28 %).

Chapitre 938 : les transports

Sous-fonction 9380 – Services communs

Comme précédemment, cette sous-fonction correspond essentiellement à des charges de personnel (rémunérations, charges sociales) pour un montant de 1,95 M€ (2,06 M€ en 2010).

Sous-fonction 9381 – Transports scolaires

Le Département finance les transports des collégiens dans les territoires urbains et interurbains, des lycéens en territoires interurbains ainsi que des élèves et étudiants handicapés sur l'ensemble du territoire.

Le budget 2011 traduit la volonté de développer et de rénover les déplacements interurbains, notamment par le développement de l'intermodalité et la mise en accessibilité du réseau, exigences posées dans les Délégations de Service Public.

Les dépenses de fonctionnement pour les transports sont en augmentation de 12,62% et passent d'un montant inscrit en 2010 de 93,16 M€ à 104,92 M€ au budget 2011. Cette hausse est essentiellement liée au financement des transports scolaires, notamment suite à la mise en œuvre de nouvelles délégations de service public.

En effet, l'économie générale des contrats de délégation de service public 2010-2018 traduit un objectif de qualité à travers à la fois des exigences en matière d'équipement du réseau et la forme de la contribution financière départementale, en partie adossée aux résultats de la fréquentation du réseau.

Cependant, il est précisé que le reste à charge du Département n'augmentera que de 8,40 %, les recettes progressant. Ces recettes correspondent notamment à la participation de la Région au transport des lycéens et à la participation des agglomérations urbaines pour l'affrètement des transports des voyageurs sur leurs zones de compétences.

Sous-fonction 93821 – Transport routier

Les crédits pour 2011 d'un montant de 1,54 M€ concernent les actions d'accompagnement du développement du réseau interurbain.

Globalement le chapitre 938 se monte en 2011 à 108 403 543,81 €, contre 96 971 461,00 € en 2010 (+ 11,79 %).

Chapitre 939 : le développement

Sous-fonction 9390 – Services communs

Les dépenses de cette rubrique sont des participations et des subventions relatives aux politiques territoriales urbaines et rurales, pour un montant de 0,18 M€ (identique en 2010).

Sous-fonction 9391 – Structures d'animation et de développement économique

Des crédits pour un montant de 6,88 M€ sont prévus à cette sous-fonction pour les aides aux structures d'animation et de développement économique (6,44 M€ au BP 2010) et seront consacrés notamment aux actions suivantes :

- 1,39 M€ pour l'accès à l'emploi et les dispositifs associatifs,
- 3,76 M€ pour la transmission d'activités et interventions diverses,
- 0,75 M€ pour les autres politiques d'aménagement territorial,
- 0,83 M€ pour les activités stratégiques et les nouvelles technologies,
- 0,15 M€ pour les interventions économiques diverses.

Sous-fonction 93921 – Laboratoire Public Départemental

Le Laboratoire Départemental assure l'exécution de toutes les prescriptions de police sanitaire des animaux (prévention et détection des maladies contagieuses, inspection sanitaire des animaux vivants...) et étend ses activités à d'autres secteurs tels l'analyse de denrées animales, l'analyse de l'eau, l'exécution à la demande d'analyses vétérinaires.

Les dépenses du laboratoire font l'objet d'une comptabilité distincte au sein d'un budget annexe, équilibrée par une participation du Département qui est reprise au budget principal sur cette rubrique 93921, pour un montant de 0,40 M€ en 2011 (0,74 M€ en 2010). Cette participation du Département fluctue en effet en fonction du niveau d'activité du laboratoire et du montant des recettes encaissées par celui-ci.

Sous-fonction 93928 – Autres

Les crédits de cette rubrique s'élèvent à un montant de 1,95 M€ (1,93M€ en 2010) et sont répartis de la façon suivante :

- autres subventions et participations financières en faveur de la politique agricole pour 1,33 M€ ;
- politique de l'eau pour 620 K€, dont 540K€ au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour la réalisation des ouvrages généraux d'évacuation des crues de la région des Wateringues, 65 K€ au titre de la participation à l'Institution Interdépartementale Nord-Pas-de-Calais pour l'aménagement de la vallée de la Sensée et 15 K€ au bénéfice du syndicat mixte d'Adduction des Eaux de la Lys.

Sous-fonction 9393 – Industrie, commerce et artisanat

Il est prévu un versement de subventions en faveur de l'industrie, du commerce et de l'artisanat à hauteur de 0,21 M€ en 2011 (0,15M€ en 2010).

Sous-fonction 9394 – Développement touristique

Le Département du Nord favorise le développement touristique, notamment via le Comité Départemental du Tourisme, et le Fonds de Promotion Touristique. Il s'agit essentiellement de subventions.

Les crédits au titre du Tourisme sont inscrits en 2011 pour un montant de 4,86 M€ (4,87M€ en 2010) dont 3,01 M€ pour le développement de l'offre touristique

et 1,84 M€ pour la station touristique départementale du ValJoly (participation au syndicat mixte).

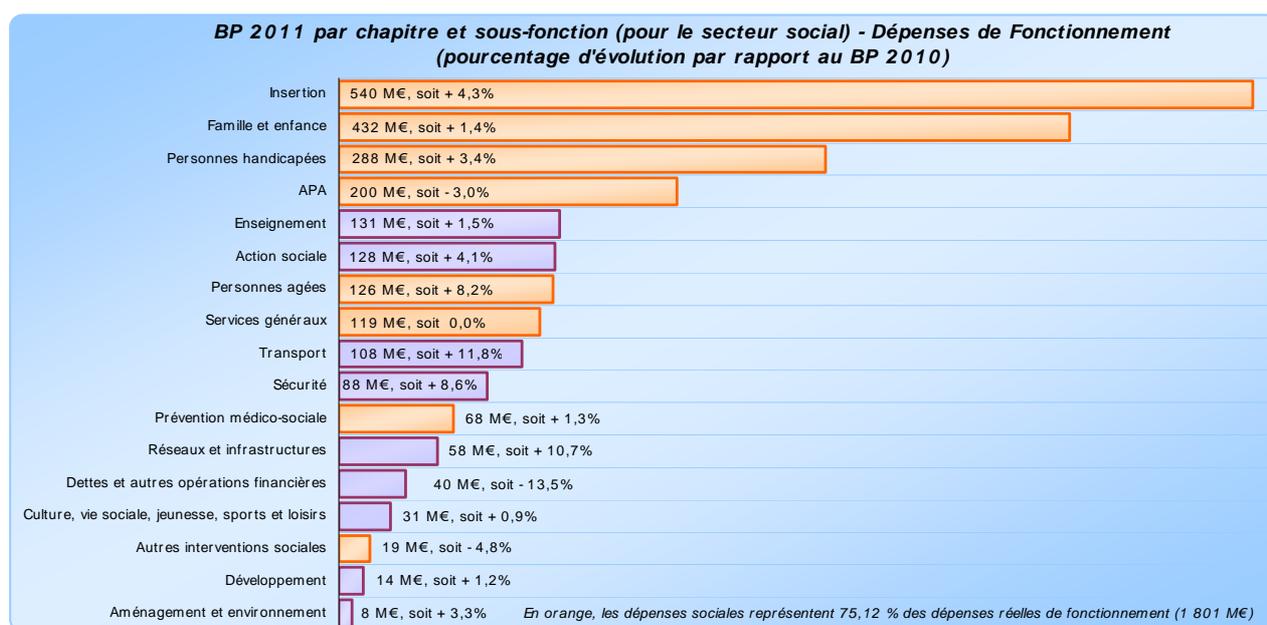
Les dépenses sont prévues à hauteur de 14 472 615,99 € en 2011 au chapitre 939, contre 14 299 716,47 € en 2010 (soit + 1,21 %).

Chapitres 941, 943, 944, 945 et 952

Pour ce qui concerne les « opérations non ventilées », le projet de budget 2011 prévoit l'inscription :

- au chapitre 941, d'une somme de 0,09 M€, (identique à 2010), au titre de provision pour le reversement ou la restitution d'impôts ou taxes ;
- au chapitre 943, d'une somme de 37,46 M€ au titre des intérêts de la dette et de la gestion de trésorerie (43,65 M€ au BP 2010) ;
- au chapitre 944, d'une somme de 0,81 M€ (0,80M€ en 2010) pour les frais de fonctionnement des groupes d'élus ;
- au chapitre 952, d'une somme de 2,12 M€ (2,12M€ en 2010) pour dépenses imprévues.

Le graphique ci-après reprend, par chapitre, l'ensemble des dépenses de fonctionnement en mouvements réels, hormis le chapitre d'action sociale, détaillé par sous-fonction (personnes âgées, enfance famille, par exemple). Chaque chapitre comprend les frais de personnel, contrairement à la présentation des dépenses de fonctionnement dans le rapport du Débat d'Orientations Budgétaires, qui était quant à elle structurée par délégation.



Les dépenses d'ordre

Au projet de budget sont proposées les dépenses d'ordre suivantes :

- au chapitre 946, une somme de 132,25 M€ (132,25 M€ en 2010) est inscrite pour les dotations aux amortissements des subventions en capital, des frais d'études, des achats de matériels, véhicules, mobiliers de

bureau, matériels informatiques, ainsi qu'une somme de 1,02 M€ afin de solder l'avance en garantie d'emprunt accordée à la SEMDO ;

- au chapitre 953, figure un montant de 37,71 M€ (33,57 M€ en 2010) correspondant :

➤ au virement de 3,21 M€ (3,57 M€ en 2010) par lequel les dépenses d'investissement des espaces

naturels sensibles sont financées par l'affectation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles ;

- à l'autofinancement volontaire pour 34,5 M€ (30,00 M€ en 2010).

En résumé, le montant total des dépenses de la section de fonctionnement s'élève à 2 568,53 M€, ainsi répartis :

Fonctionnement	BP 2011
Mouvements réels	2 397,55 M€
Mouvement d'ordre, dont : <i>amortissements (132,25 M€) et virement à la section d'investissement (37,71 M€ dont 34,5 M€ d'autofinancement)</i>	170,98 M€
TOTAL	2 568,53 M€

Le produit des recettes de fonctionnement attendues étant estimé à 2 568,53 M€, la section de fonctionnement est équilibrée pour ce montant.

1.3. LES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Lors de la session budgétaire de janvier 2005, le Conseil Général a confirmé et complété les règles à respecter dans la mise en œuvre des autorisations d'engagement.

La réglementation

En application de l'article 2 de la Loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux départements, codifié à l'article L.3312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Général a décidé que les dotations affectées aux dépenses de fonctionnement comprennent des autorisations d'engagement et des crédits de paiement.

Concernant les autorisations d'engagement, la loi précitée précise que « cette faculté est réservée aux seules dépenses résultant de conventions, de délibérations ou de décisions au titre desquelles le Département s'engage, au-delà d'un exercice budgétaire, dans le cadre de l'exercice de ses compétences, à verser une subvention, une participation ou une rémunération à un tiers, à l'exclusion des frais de personnel ».

Ce dispositif pluriannuel permet une plus grande lisibilité des engagements du Département.

Les autorisations d'engagement suivent les mêmes règles que les autorisations de programme, à savoir que :

- seul le Conseil Général peut décider la création d'une autorisation d'engagement, arrêter et modifier l'échéancier des crédits de paiements correspondants ;
- la fraction non engagée d'une autorisation d'engagement au 31 décembre devient caduque à la clôture de l'exercice en cours.

Les autorisations d'engagement en cours s'élevaient, après le vote de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2010, à 344 395 345,60 €.

Le détail de ces autorisations d'engagement en cours est repris dans les tableaux annexés au document budgétaire.

Les nouvelles autorisations d'engagement

De nouvelles autorisations d'engagement sont proposées au titre de l'exercice 2011. Elles sont présentées dans le tableau ci-après :

Politique	Libellé des nouvelles AE	Montant pluriannuel proposé	CP 2011 proposés
AFFAIRES GENERALES	Services au personnel et Comité d'œuvres sociales COS (P0137)	647 000,00 €	200 000,00 €
	Moyens généraux - Culture (P3006)	1 650 500,00 €	112 500,00 €
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Autres interventions en faveur de l'agriculture (P0007)	1 777 000,00 €	591 000,00 €
	Soutien à l'Institut Régional de la Ville hors Contrat de Plan (P0113)	208 200,00 €	69 400,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Missions locales (P0055)	2 324 466,00 €	464 893,00 €
	Actions de prospection (P0056)	187 020,00 €	37 404,00 €
	Soutien à l'URIAE (P0074)	197 000,00 €	39 400,00 €
	Aide à la création d'entreprise hors contrat de plan (P0094)	830 200,00 €	166 040,00 €
	Favoriser l'emploi pour tous hors contrat de plan (P0095)	130 000,00 €	70 000,00 €
	Aides à la création d'entreprise - Artisanat (P0112)	300 000,00 €	60 000,00 €
	Aide à la création d'entreprises - FICET (P0132)	1 137 200,00 €	227 440,00 €
	Activités Stratégiques / FITT / NTIC (P0133)	1 037 280,00 €	207 456,00 €
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	Accueil d'éveil petite enfance (P0060)	35 350,00 €	11 250,00 €
	Accueil d'éveil petite enfance subvention (P0060)	33 680,00 €	11 360,00 €
	Lieux d'accueil parents enfants (P0062)	33 300,00 €	11 100,00 €
	Lieux d'accueil parents enfants subvention(P0062)	38 900,00 €	19 450,00 €
	Prévention précoce (P0011)	240 690,00 €	80 230,00 €
	Planification familiale centres conventionnés (P0057)	2 709 000,00 €	903 000,00 €
	Subventions Aide sociale à l'enfance (ASE) (P0070)	1 601 700,00 €	533 900,00 €
ENVIRONNEMENT	Gestion des voies vertes départementales (P0151)	1 200 000,00 €	300 000,00 €
FINANCES	Moyens généraux Administration générale (P0034)	20 000,00 €	8 000,00 €
INSERTION DES JEUNES	Acteurs de liaison sociale ALS poste de prévention jeunesse PPJ (P0059)	3 798 287,00 €	1 241 700,00 €
LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS	L'insertion sociale (P0065)	644 781,00 €	214 927,00 €
PERSONNES AGEES	Aides diverses dans le cadre de la politique Personnes âgées (P0149)	3 318 954,00 €	1 106 318,00 €
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Fonds de compensation du Handicap (P0152)	1 200 000,00 €	400 000,00 €
RELATIONS INTERNATIONALES	Groupement Européen de Coopération Transfrontalière (P0116)	479 500,00 €	149 500,00 €
TOTAL DES NOUVELLES AE 2010		25 780 008,00 €	7 236 268,00 €

2. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement hors emprunt et gestion de la dette, prévues au titre de l'exercice 2011, s'élèvent à 75,53 M€ (91,87M€ en 2010), en diminution de 17,78 %.

Chapitre 902 : la dotation départementale à l'équipement des collèges (DDEC)

Comme les dotations de fonctionnement, les dotations d'investissement seront gelées en 2011 au niveau national.

L'article 41 de la Loi de finances pour 2008 réformait la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) qui a pris la forme d'un prélèvement sur les recettes de l'Etat, et s'est substituée aux crédits budgétaires de la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

Pour les départements, la répartition se fait en fonction de la moyenne actualisée des dotations versées au cours des dix dernières années, afin de refléter l'effort d'investissement consenti par les départements et l'évolution des effectifs des collèges constatés ces dernières années.

Le montant prévu au BP 2011 (chapitre 902, rubrique 90221, article 133) est estimé au montant notifié pour 2010, soit 12,96 M€.

Chapitre 917 : la dotation globale d'équipement (DGE)

Instituée en 1983 pour aider à financer les équipements et infrastructures, la DGE des départements a été réformée par la Loi de finances initiale 2006. Cette dotation était jusqu'en 2009 indexée sur le taux de croissance de la formation brute de capital fixe des administrations publiques (FBCF).

La DGE fait également partie des dotations d'investissement qui sont gelées en 2011. De plus, à partir de 2009, seules les dépenses effectuées dans une commune rurale sont désormais éligibles à la DGE. Cette règle avait entraîné donc une diminution conséquente de cette dotation en 2009 (1,7 M€ au BP 2009 contre 5,37 M€ au BP 2008).

Pour 2011, la DGE est inscrite à hauteur de 1,70 M€ (chapitre 917, sous-fonction 9174), soit un niveau équivalent à celui inscrit lors du BP 2010.

Chapitre 922 : le fonds de compensation de la T.V.A (FCTVA)

Le FCTVA a été créé par une disposition de la Loi de Finances pour 1977, aujourd'hui codifiée à l'article L. 1615-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), qui dispose que les ressources du FCTVA sont destinées « à permettre progressivement le remboursement intégral de la TVA acquittée par les

collectivités territoriales et leurs groupements sur leurs dépenses réelles d'investissement ».

Ce versement était jusqu'en 2008 décalé de deux ans, afin de prendre en compte le délai de production des comptes administratifs locaux, à l'exception notable du versement aux communautés de communes et d'agglomération qui encaissent le FCTVA dès l'année de réalisation de la dépense.

Selon les dispositions de l'article 1^{er} de la loi n° 2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L. 1615-6 du CGCT, le Département du Nord a pu, sous certaines conditions [Dans le cadre du plan de relance national, pour bénéficier du versement anticipé du FCTVA en 2009, les collectivités territoriales devaient engager des dépenses réelles d'investissements en 2009 supérieures à la moyenne des années 2004 à 2007.], percevoir le FCTVA dû au titre de 2008 dès 2009, et non en 2010.

Ce versement anticipé du FCTVA a été pérennisé en 2010, puisque le Département du Nord a effectivement rempli les conditions du plan de relance.

La recette attendue pour 2011 pour le Département du Nord est estimée à 47 M€ (contre 50M€ au BP 2010,

soit -6,00 %, chapitre 922, article 10222), compte tenu de la diminution prévue au Compte Administratif 2010 des dépenses d'investissement éligibles.

Les recettes diverses

Les montants prévus pour les autres recettes d'investissement passeraient de 27,17 M€ en 2010 à 13,87 M€ en 2011 (soit une baisse de 48,94 %). Ces recettes provenaient en 2010 en grande partie des plans de financement des travaux de voirie (10,39 M€ en 2010 et 14,8 M€ en 2009).

Il convient de noter cependant que les travaux d'extension des archives départementales bénéficieront de financements extérieurs à hauteur de 4,12 M€ sur la durée du programme, dont 1,5 M€ en 2011 (subvention du Ministère de la Culture, d'un montant total de 3,5 M€ sur deux ans).

Il est à noter que, s'agissant de recettes d'investissement, elles sont inscrites au coup par coup ; ce qui explique une moindre prévision en 2011.

Elles sont détaillées dans le tableau ci-après.

Chapitre	Recettes diverses	BP 2010	BP 2011	Evolution 2011/2010
902	Subventions d'équipement au profit de l'enseignement (article 13)	4 429 144,44 €	- €	n.s.
903	Subventions d'équipement au profit de la culture – musées en 2010 et archives en 2011 (article 13)	1 263 031,17 €	1 566 600,00 €	+ 24,03%
905	Subventions d'équipement au profit de l'action sociale – Enfance et Famille (article 13)	- €	4 162,00 €	n.s.
906	Subventions d'équipement au profit de la voirie départementale (articles 131 et 132) et produits des amendes des radars automatiques (article 133)	10 389 500,09 €	4 708 658,65 €	- 54,68%
907	Subventions d'équipement au profit de l'environnement (article 13)	182 465,00 €	300 000,00 €	+ 64,42%
909	Subventions d'équipement au profit du développement touristique	600 000,00 €	- €	n.s.
915	Subventions Personnes âgées		90 200,00 €	n.s.
923	Remboursements de prêts au personnel et de prêts d'honneur, de créances sur les communes et structures intercommunales	2 234 294,36 €	2 202 969,20 €	- 1,40%
924	Recettes liées aux remboursements et aux curages des cours d'eau non domaniaux, effectués d'office pour le compte de tiers, et recettes relatives à des travaux d'aménagement de routes réalisés sous mandat	2 404 269,23 €	1 048 607,52 €	- 56,39%
954	Produit des cessions d'immobilisations	5 668 200,00 €	3 952 100,00 €	- 30,28%
	TOTAL	27 170 904,29 €	13 873 297,37 €	- 48,94%

La gestion de la dette / Emprunts avec option de tirage sur une ligne de trésorerie (OCLT)

La gestion active de la dette regroupe les opérations de remboursements anticipés financés par des emprunts d'un montant équivalent et d'ouvertures de crédits à long terme (OCLT).

Ces emprunts concernent les comptes 16441 (opérations afférentes à l'emprunt) et 16449 (Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie).

Outre les remboursements contractuels à échéance, ce type de contrat permet d'effectuer des remboursements permettant en contrepartie de réaliser des tirages de trésorerie.

Un montant de 200 M€ identique à 2010 est prévu en 2011 pour permettre la poursuite des opérations de réaménagement et de consolidation de la dette et le remboursement anticipé d'emprunts (chapitre 923, article 16449).

Les recettes d'ordre

Pour un montant total de 228 797 400,00 € (224 260 460,67 € en 2010), elles se décomposent comme suit :

- au chapitre 925, des dépenses sont inscrites pour 57,82 M€, financées à même hauteur par des recettes d'ordre (58,44 M€ en 2010) au titre des

opérations patrimoniales (notamment : intégration des frais d'études et d'insertion pour 34,6 M€, avances et acomptes versés sur les commandes d'immobilisations corporelles pour 12,5 M€, avances des opérations sous mandat pour 8,22 M€) ;

- au chapitre 926 sont repris les transferts provenant de la section de fonctionnement au titre de l'amortissement des acquisitions et aménagements de bâtiments, frais d'études, des frais d'insertion et des subventions d'équipement versées à l'Etat, à la Région, aux communes et structures intercommunales, aux établissements publics locaux et aux personnes de droit privé, pour un montant total de 132,25 M€ (132,25M€ en 2010), ainsi

1,02 M€ pour le solde de l'avance en garantie d'emprunt accordée à la SEMDO ;

- au chapitre 951, figure un montant de 37,71 M€ (33,57 M€ en 2010) correspondant :
 - au virement de 3,21 M€ (3,57M€ en 2010) relatif aux dépenses d'investissement des espaces naturels sensibles financées par l'affectation de la taxe départementale des espaces naturels sensibles ;
 - à l'autofinancement volontaire pour 34,5 M€.

En conclusion, le montant total des recettes de la section d'investissement est récapitulé ci-dessous.

Recettes d'investissement (hors emprunt)	BP 2010	Prévisions 2011	Evolution	% Evolution
Dotation d'équipement des collèges	13,00 M€	12,96 M€	-0,04 M€	-0,3%
Dotation globale d'équipement	1,70 M€	1,70 M€	0,00 M€	0,0%
Fonds de compensation de la TVA	50,00 M€	47,00 M€	-3,00 M€	-6,0%
Autres recettes d'investissement	27,17 M€	13,87 M€	-13,30 M€	-48,9%
TOTAL mouvements réels	91,87 M€	75,53 M€	-16,34 M€	-17,8%
Mouvements d'ordre (dont amortissements)	224,26 M€	228,80 M€	4,54 M€	2,0%
TOTAL avec mouvements d'ordre	316,13 M€	304,33 M€	-11,80 M€	-3,7%

2.2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2011 s'élèvent à 401,1 M€ (405,6M€ en 2010), en mouvements réels hors gestion de la dette.

Le Département, face au gel de ses dotations, à l'amointrissement de son levier fiscal et à l'accroissement de ses charges en fonctionnement, met en adéquation la programmation de ses investissements et sa capacité de financement.

Les dépenses d'investissement sont ventilées entre les dix compétences constitutives de la nomenclature fonctionnelle M52, selon le même principe que pour la section de fonctionnement.

Le chapitre commence par 90, s'il s'agit des équipements départementaux, et par 91, s'il s'agit des équipements non départementaux. Ces préfixes sont suivis du numéro de chacune des dix fonctions de la nomenclature fonctionnelle, rappelées ci-dessous :

- fonction 0 : services généraux ;
- fonction 1 : sécurité ;
- fonction 2 : enseignement ;
- fonction 3 : culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ;
- fonction 4 : prévention médico-sociale ;
- fonction 5 : action sociale ;
- fonction 6 : réseaux et infrastructure ;
- fonction 7 : aménagement et environnement ;
- fonction 8 : transports ;

- fonction 9 : développement.

Les opérations non ventilées sont reprises ensuite dans les chapitres 921 à 926 et les opérations sans réalisation (enveloppe pour dépenses imprévues) dans le chapitre 950.

Les équipements départementaux

Chapitre 900 : Services généraux

Ce chapitre regroupe les opérations de dépenses qui ne peuvent être classées dans une fonction particulière parce qu'elles concernent plusieurs ou l'ensemble des fonctions.

Sous-fonction 900202 – Administration générale de la collectivité

Ce chapitre reprend les dépenses d'équipement destinées à assurer le bon fonctionnement des services départementaux, notamment réparties comme suit :

- 5,77 M€ pour les travaux de gros entretien des bâtiments ;
- 2,25 M€ pour le renouvellement du parc informatique ;
- 2,72 M€ pour les grands projets informatiques ;
- 0,98 M€ pour les moyens généraux des services départementaux (mobilier, véhicules...) ;
- 0,92 M€ pour la réhabilitation de la cité administrative ;
- 0,37 M€ pour l'aménagement de bureaux.

Les dépenses prévues au chapitre 900 se montent en 2011 à 13 010 300,00 € contre 14 507 503,00 € en 2010 (-10,32 %).

Chapitre 902 : Enseignement

Sous-fonction 9020 – Services communs

Les crédits concernent les dépenses résiduelles relatives aux centres d'information et d'orientation. Ils sont inscrits en 2011 pour un montant total de 0,05 M€.

Sous-fonction 90221 – Collèges

Plus de la moitié des 200 collèges publics que compte le Département a d'ores et déjà été soit reconstruite, soit remise à neuf.

Les dépenses d'investissement relatives aux collèges sont inscrites au budget 2011 pour un montant total de 131,97 M€ (146,15 M€ au budget primitif 2010).

Ces crédits regroupent essentiellement les dépenses pour l'acquisition de terrains pour 9,85 M€, des frais d'études et d'insertion pour 21,68 M€, des travaux pour 94,18 M€ et du matériel et mobilier pour 6,26 M€ répartis sur les secteurs d'intervention suivants :

- les études et la construction des collèges pour 68,80 M€ permettant la reconstruction des établissements. En 2011, les collèges suivants seront livrés :
- HEM : nouveau collège de Hem (regroupement des collèges Camus et Triolet),
- TOURCOING : collège Marie Curie,
- DUNKERQUE : collège Arthur Van Hecke,

Les opérations des collèges Maxence Van den Meersch (ROUBAIX) et Gernez Rieux (RONCHIN) se poursuivront par ailleurs en vue d'une livraison courant 2012.

- la construction ou rénovation des collèges en cités mixtes pour 1,73 M€,
- l'entretien et la maintenance des collèges pour 26,10 M€ dont 14,47 M€ pour la programmation des grosses réparations des collèges,
- l'équipement des collèges publics pour 5,25 M€,
- l'amélioration et la construction des demi-pensions pour 8,30 M€ avec la livraison de la demi-pension du collège Alphonse Terroir (MARLY) et les travaux des demi-pensions du collège Victor Hugo (SOMAIN) et du collège Robert Schuman (HALLUIN) qui devraient être livrées en 2012,
- les Nouvelles Technologies d'Information et de Communication dans les collèges pour 3,27 M€.

Enfin, en 2011, le Département poursuit son plan de maîtrise de l'énergie (18,34 M€). Le volet 3 relatif à la mise en place d'un système informatisé des consommations à distance sera opérationnel en juin 2011. Le volet 4 relatif à l'isolation et au traitement esthétique des façades concernera dix collèges en 2011 : Romain Rolland (WAZIERS), Jacques Prévert (CAUDRY), Jean Moulin (WATTIGNIES), André Malraux (LAMBRES LEZ DOUAI), Jean Jaurès (BOURBOURG), Moulin Blanc (SAINT AMAND), Jacques Prévert (WATTEN), Jacques Brel (LOUVROIL), Maxence Van der Meersch (CAPPELLE LA GRANDE), Denis Saurat (TRELON).

Sous-fonction 9023 – Enseignement supérieur

Aucun crédit n'est inscrit en 2011 à la sous-fonction 9023 (0,40 M€ en 2010 pour des travaux à l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres).

Sous-fonction 9028 – Autres services périscolaires et annexes

Une somme de 0,3 M€ est proposée en 2011 (aucune inscription en 2010) au titre de la construction de salles de sports dans les collèges.

Globalement, les crédits inscrits au chapitre 902 s'élèvent en 2011 à 132 323 219,81 € contre 147 966 547,19 € en 2010.

Chapitre 903 : La culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs

Sous-fonction 90311 – Activités artistiques et action culturelle

Les dépenses d'investissement pour 2011 sont inscrites à hauteur de 1,33 M€ (0,90 M€ en 2010), correspondant notamment à des travaux ou des équipements pour le Forum Départemental des Sciences (1,06 M€) et la Villa départementale Marguerite Yourcenar (0,17 M€).

Sous-fonction 90312 – Patrimoine

Aucune somme n'est proposée en 2011 (0,04 M€ en 2010).

Sous-fonction 90313 – Bibliothèques et médiathèques

Cette rubrique regroupe, pour un montant total de 0,98 M€ (0,68 M€ en 2010), les dépenses d'investissement en faveur de la médiathèque départementale pour le développement de la lecture publique.

Sous-fonction 90314 – Les musées

L'année 2010 a vu s'achever les travaux de restauration et d'aménagement du musée départemental de Flandre à Cassel qui a ouvert ses portes en octobre 2010.

Le montant des prévisions de dépenses pour les quatre musées départementaux (Musée départemental Matisse à Le Cateau Cambrésis, Musée-atelier départemental du verre à Sars Poteries, Musée / site archéologique départemental à Bavay, Musée départemental de Flandre à Cassel) s'élève à 2,40 M€ ainsi répartis (7,75 M€ en 2010) :

- 0,38 M€ pour le Musée départemental de Flandre à Cassel,
- 0,78 M€ pour le Musée / site archéologique départemental à Bavay,
- 0,30 M€ pour le Musée départemental Matisse à Le Cateau Cambrésis,
- 0,92 M€ pour le Musée-atelier départemental du verre à Sars Poteries,
- 0,03 M€ pour l'informatique.

Sous-fonction 90315 – Les services d'archives

L'année 2011 verra la poursuite des travaux d'extension des archives départementales [*Les Archives départementales du Nord collectent, classent, conservent, communiquent et mettent en valeur les archives historiques produites dans le Nord, en provenance des services de l'État, collectivités territoriales, établissements publics, études notariales, familles, entreprises, associations, du IX^e siècle à nos jours.*] (9,7 M€ en 2011 pour une opération estimée à 34M€). Respectueux des dernières normes de conservation et de développement durable et participant au renouveau urbain du quartier, ces espaces de conservation constitueront le premier bâtiment d'archives à énergie positive.

Les dépenses relatives aux archives départementales passent donc d'un montant de 2,24 M€ en 2010 à 9,97M€ en 2011 :

- 9,70 M€ pour les travaux liés à l'extension du bâtiment de stockage des collections,
- 0,27 M€ pour l'acquisition de collections, de matériel, de mobilier de bureau et de véhicules.

Le montant des dépenses prévues en 2011 au chapitre 903 est de 14 684 628,20 €, contre 11 618 868,77 € au budget primitif 2010.

Chapitre 904 : la prévention médico-sociale

Ces crédits sont inscrits à la sous-fonction 9040 – services communs pour 0,11 M€ d'immobilisations corporelles.

Le montant inscrit sur le chapitre 904 se chiffre en 2011 à 110 500,00 € contre 144 800,00 € en 2010.

Chapitre 905 : l'action sociale (hors RMI, RSA et APA)

Sous-fonction 9050 – Services communs

A la sous-fonction 9050 « services communs » sont répertoriées les dépenses d'investissement des services généraux du domaine social, pour un montant total en 2011 de 16,98 M€ (15,81M€ au budget 2010), comprenant notamment :

- 10,50 M€ pour les constructions et relogements des services sociaux notamment des l'UTPAS de Denain Bouchain, de Sin le Noble et de Guesnain-Aniche et la rénovation de l'UTPAS de Roubaix-Hem,
- 0,84 M€ pour l'acquisition de matériel, de mobilier de bureau et de véhicules,
- 1,90 M€ pour travaux d'entretien,
- 1,68 M€ pour les frais d'études,
- 2,06 M€ pour l'informatique, dont 1,00M€ pour les licences du système d'information de l'Action Sociale.

Sous-fonction 9051 – Famille et enfance

Un montant total de 6,88 M€ (7,10M€ en 2010) est prévu au budget 2011 pour faire face aux dépenses d'investissement qui seront réalisées par le Département en faveur de l'Etablissement Public Départemental de Soins, d'Adaptation et d'Education (EPDSAE) dont :

- 4,40 M€ pour les travaux dans les unités de l'EPDSAE ;
- 0,20 M€ pour le relogement des unités ;
- 0,80 M€ pour les travaux de réhabilitation de mise aux normes pour l'unité de Lille Esquermes ;
- 1,48 M€ pour la création de places d'accueil de jour.

Sous-fonction 9052 – Personnes handicapées

Un crédit de 0,04 M€ est prévu en 2011 (identique au budget 2010) à l'article 218 pour du matériel à la Maison Départementale des Personnes Handicapées à Villeneuve d'Ascq.

Par ailleurs, une somme de 0,16 M€ est inscrite au titre des travaux d'entretien effectués sur ce même bâtiment.

Sous-fonction 9058 – Autres actions sociales

Un crédit de 0,01 M€ est prévu en 2011 (0,04M€ au budget 2010) à l'article 205 pour le développement du site internet « Jeunes en Nord ».

Globalement, les dépenses prévues au chapitre 905 s'élèvent en 2011 à 24 073 659,71 € contre 22 991 984,40 € au budget primitif 2010.

Chapitre 9056 : le Revenu de Solidarité Active

Les crédits inscrits sur le chapitre 9056 s'établissent en 2011 à 3 000,00 € contre 13 000,00 € au budget 2010.

Chapitre 906 : les réseaux et infrastructures

Sous-fonction 9060 – Services communs

Une somme de 5 200 € est inscrite en 2011 pour du matériel technique, article 2157 (2 000 € en 2010).

Sous-fonction 90621 – Réseau routier départemental

Le Département du Nord a la responsabilité de 5 310 km de routes départementales. Les investissements sur le patrimoine routier départemental ont pour objet :

- le développement du réseau routier et la remise à niveau des routes nationales transférées, par la création de nouveaux axes et la réfection des chaussées,
- l'aménagement de pistes cyclables,
- la sécurisation des voiries départementales traversant des communes.

Les principales dépenses consacrées à la voirie départementale concernent les études, les travaux et l'installation de la signalétique, l'acquisition et l'entretien du matériel. A ce titre sont inscrits en 2011 :

- 116,55 M€ pour l'amélioration et l'aménagement du réseau routier départemental ;
- 3,53 M€ pour les services généraux du domaine de la voirie destinés à l'acquisition, la construction et l'entretien des sièges de subdivisions.

Le Conseil Général a approuvé le nouveau plan routier 2011-2015, lors de son assemblée plénière du 28 juin 2010, traduisant les besoins des territoires à la lumière d'un contexte budgétaire contraint.

La démarche Route Durable sera appliquée à l'ensemble des projets, en visant la certification lorsque la taille de l'opération s'y prête. L'objectif est de répondre de la façon la plus efficace aux besoins des territoires, en minorant notamment les coûts.

Parmi les grands projets de 2011 figurent entre autres :

- le contournement d'Auby,
- le contournement de Cantin,
- l'aménagement pour l'accessibilité au grand stade de Lille,
- le contournement de Pont à Marcq,
- le contournement de Caudry,
- la phase III du tramway de Valenciennes.

Les dépenses sont prévues au budget 2011 pour un montant total de 120,36 M€ (127,42M€ en 2010).

Sous-fonction 9064 – Infrastructures fluviales, maritimes et portuaires

Cette sous-fonction 9064 retrace les dépenses d'investissement du port de Gravelines, pour un montant

total de 1,41 M€ (identique à 2010), dont 1,40M€ affecté à la réalisation de travaux d'infrastructures.

Le solde est destiné à l'acquisition de matériels, de véhicules et de mobilier de bureau et matériels divers.

Sont inscrits en 2011, au chapitre 906, 121 779 085,47 € contre 128 830 760,21 € en 2010.

Chapitre 907 : l'aménagement et l'environnement

Sous-fonction 90738 – Autres actions en faveur du milieu naturel

Cette rubrique reprend les dépenses d'investissement relatives aux espaces naturels sensibles et aux itinéraires de promenades et de randonnées.

En vue de leur ouverture au public et dans l'objectif de protéger des habitats et des espèces rares, le Département procède à des acquisitions foncières d'espaces naturels. Il contribue également à la signalisation des itinéraires de randonnée. Il bénéficie pour cela de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles, grevée d'affectations spéciales.

Les crédits de cette sous-fonction sont inscrits en 2011 pour un montant de 3,36 M€ (3,62M€ en 2010), dont :

- 0,98 M€ pour l'aménagement de la voie ferrée de Thumeries – Avelin ;
- 1,00 M€ au titre du fonds d'intervention pour les espaces naturels sensibles ;
- 0,40 M€ pour des acquisitions de terrains et de bois ;
- 0,29 M€ pour la signalétique sur les sites ENS (0,15 M€), des chemins de randonnées (0,10 M€) et des itinéraires cyclotouristiques (0,04 M€) ;
- 0,15 M€ pour la Maison des gardes de Rieulay ;
- 0,10 M€ pour la requalification de la Ferme Nord ;
- 0,07 M€ pour le gros entretien du domaine naturel départemental ;
- 0,28 M€ pour les moyens généraux des Espaces Naturels Sensibles.

Le chapitre 907 s'élève en 2011 à 3 364 500,00 €, contre 3 616 614,95 € en 2010.

Chapitre 908 : les transports

Un crédit de 0,12 M€ est inscrit à ce chapitre en 2011 au titre de l'équipement du réseau Arc-en-ciel (aucune inscription en 2010).

Chapitre 909 : le développement économique

Sous-fonction 9091 – Structures d'animation et de développement économique

Il est prévu d'inscrire un montant de 4 000 € pour le budget 2011 (à l'identique de 2010), qui sera affecté à l'entretien des ateliers relais départementaux.

Sous-fonction 9094 – Développement touristique

Les crédits inscrits sur cette sous-fonction pour 2011 sont de 0,39 M€ (0,60M€ au budget 2010).

La station de tourisme départementale du ValJoly mobilise 0,36 M€ (0,51M€ au budget 2010) dont 172 000 euros pour l'entretien du barrage. Par ailleurs, 30 K€ sont dédiés à l'élaboration d'un schéma départemental de développement touristique.

Le chapitre 909 s'élève en 2011 à 390 775,69 € contre 606 300,00 € en 2010.

Les équipements non départementaux

Ces dépenses concernent des subventions d'équipement versées à d'autres organismes publics ou privés.

Chapitre 912 : enseignement

Sous-fonction 91221 – Collèges

A cette rubrique sont inscrites les subventions d'équipement versées aux communes pour les travaux aux abords des collèges publics et aux organismes de gestion des collèges privés pour un montant total de 3,61 M€ (1,20 M€ en 2010).

Sous-fonction 9123 – Enseignement supérieur

Aucune inscription n'est proposée au budget 2011 au titre des dépenses d'investissement indirect au profit de l'enseignement supérieur (42 000 € en 2010).

Les dépenses au chapitre 912 sont prévues en 2011 pour 3 609 541,00 € contre 1 242 000,00 € au budget primitif 2010.

Chapitre 913 : la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et les loisirs

Sous-fonction 91311 – Activités artistiques et action culturelle

Le Département apporte son soutien à la vie culturelle, notamment par une aide à l'aménagement de lieux artistiques, en attribuant des subventions d'équipement aux communes et aux structures intercommunales. Une somme de 1,40 M€ (1,36M€ en 2010) est prévue à cet effet au budget 2011.

Sous-fonction 91312 – Patrimoine

Le Département du Nord contribue à la préservation du patrimoine architectural et historique du territoire en finançant la restauration des bâtiments ou ouvrages remarquables (classés ou inscrits). Cette rubrique regroupe les subventions versées aux communes, structures intercommunales et aux personnes de droit privé pour un montant prévu au budget 2011 de 3,23 M€ (2,35M€

en 2010), au titre de la préservation :

- des monuments historiques publics : 2,47 M€ ;
- des fortifications : 0,48 M€ ;
- du patrimoine historique privé : 0,28 M€.

Sous-fonction 91313 – Bibliothèques et médiathèques

Une somme de 1,50 M€ est inscrite en 2011 (1,02M€ en 2010) pour le développement de la lecture publique. Ce budget est destiné à soutenir financièrement les projets de construction ou d'aménagement des bibliothèques ou médiathèques dans les communes de moins de 10 000 habitants.

Sous-fonction 91314 – Musées

Les aides à l'aménagement des musées sont reprises pour un montant total de 0,12 M€ (identique à 2010).

Sous-fonction 9132 – Sports

Cette sous-fonction 9132 « sports » reprend les subventions versées pour un montant total au budget 2011 de 9,87 M€ (5,89M€ en 2010), au titre :

- du soutien aux activités sportives et éducatives pour 5,53 M€ (contre 3,55M€ auBP 2010), dans le cadre du financement de salles de sport à proximité des collèges,
- du financement d'équipements sportifs pour 4,00 M€ (contre 2,00 M€ auBP 2010),
- des aides aux sports de proximité pour 0,34 M€ (stable par rapport au BP 2010).

Sous-fonction 9133 – Jeunesse

Aucune inscription de crédit n'est prévue à ce chapitre en 2011.

Les crédits au chapitre 913 sont inscrits en 2011 pour 16 121 446,06 € contre 10 731 702,89 € en 2010

Chapitre 914 : la prévention médico-sociale

Une somme de 1,39 M€ (0,85M€ en 2010) est inscrite à ce chapitre en 2011 concernant notamment :

- la protection maternelle et infantile pour les équipements sanitaires et les modes de garde de la petite enfance pour 1,10 M€ ;
- la prévention de la maltraitance et de la protection des enfants pour 0,28 M€.

Globalement, les dépenses prévues au chapitre 914 s'élèvent en 2011 à 1 386 100,00 € contre 850 869,00 € en 2010.

Chapitre 915 : L'action sociale (hors RMI, RSA et APA)

Sous-fonction 9150 – Services communs

Cette rubrique reprend les subventions d'équipement versées, au titre des aides au logement des personnes défavorisées, pour un montant de 0,33 M€ (identique à 2010).

Sous-fonction 9151 – Enfance famille

Une somme de 2,08 M€ (1,73M€ en 2010) est prévue pour le versement, à des organismes privés, de subventions d'équipement dont 1,88 M€ pour la création et l'aménagement d'équipements sociaux en faveur de l'enfance.

Une somme de 0,20 M€ est par ailleurs inscrite en 2011 pour l'attribution de subventions d'équipement aux clubs de prévention de l'exclusion.

Sous-fonction 9152 – Personnes handicapées

Des crédits nécessaires au versement de subventions d'équipement pour l'hébergement et l'accueil des personnes handicapées sont inscrits pour un montant total de 3,10 M€ (2,06M€ en 2010).

Sous-fonction 9153 – Personnes âgées

Un montant de 9,34 M€ est prévu au budget (9,16M€ en 2010). Il sera affecté au versement de subventions d'équipement pour l'humanisation des maisons de retraite, l'adaptation de logements-foyers, l'hébergement en établissement ou en famille d'accueil.

Sous-fonction 9158 – Autres actions

Le Département verse aux communes et structures intercommunales des subventions d'équipement dans le cadre de l'aide au logement des personnes défavorisées. Une somme de 50 000 € est destinée au logement des jeunes.

Au total, le chapitre 915 s'élève en 2011 à 14 896 030,42 € contre 13 334 498,98 € en 2010.

Chapitre 916 : Revenu de Solidarité Active

Sous-fonction 91564 – Insertion des allocataires

Le Département inscrit en 2011 une somme de 0,92 M€ (identique à 2010).

Au total, le chapitre 9156 s'élève en 2011 à 920 468 € (identique à 2010).

Chapitre 916 : les réseaux et infrastructures

Sous-fonction 9161 – Eau et assainissement

Une somme de 6,09 M€ (6,39M€ en 2010) est proposée au titre de l'assainissement et de l'épuration en milieu rural.

Sous-fonction 91628 – Autres réseaux de voirie

Une somme de 2,79 M€ est proposée au budget 2011 (aucune inscription en 2010), dont 1,00 M€ au titre de travaux d'aménagement du réseau routier national dans le cadre du Contrat de Plan, 1,09 M€ au titre du plan d'aménagement des routes départementales et 0,70 M€ au titre des pôles d'échanges multimodaux.

Sous-fonction 9163 – Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires

Une somme de 0,70 M€ (0,42M€ en 2010) est inscrite au titre des subventions d'équipement versées aux Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) pour l'aménagement des routes départementales.

Le chapitre 916 s'élève en 2011 à 9 575 186,07 €, contre 7 100 171,46 € en 2010.

Chapitre 917 : l'aménagement et environnement

Sous-fonction 9170 – Services communs

Des crédits pour un montant total de 8,01 M€ (8,98M€ en 2010) sont dédiés en 2011 au Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (volet Aménagement Local). Ils permettent de financer des projets communaux s'inscrivant dans les priorités départementales : amélioration du cadre de vie, environnement, accessibilité aux personnes à mobilité réduite, bâtiments HQE. Une autorisation de programme de 7,5 M€ est prévue en 2011.

Sous-fonction 9172 – Logement

Les crédits 2011 pour cette sous-fonction consacrée au logement sont de 5,67 M€ (5,55M€ en 2010). Ces crédits serviront à verser des subventions d'équipement concernant :

- des aides à Partenord Habitat (3,84 M€) ;
- de la réhabilitation du parc de logements privés (1,52 M€) ;
- des aides à l'isolation phonique des logements dans le cadre de l'aménagement des routes départementales (0,30 M€).

Dans le cadre de la convention 2009-2011 entre

le Département et Partenord Habitat, le Département attribue pour trois ans une subvention totale de 11,53 M€ pour les constructions neuves, la réhabilitation et les restructurations d'immeubles.

Cette convention s'articule avec des dispositifs sociaux mis en place dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PADLPD).

Sous-fonction 91731 – Actions en matière de traitement de déchets

Le Département attribue des aides aux communes, aux structures intercommunales, aux divers organismes publics et à des tiers pour la création de déchetteries. Le budget proposé pour 2011 s'élève à 190 000 € en 2011 (161108 € en 2010).

Sous-fonction 91738 – Autres actions en faveur du milieu naturel

Une somme de 0,88 M€ au budget 2011 (0,90 M€ en 2010) en faveur du milieu naturel est prévue pour :

- les espaces naturels sensibles (0,15 M€) afin de financer des itinéraires de promenades et de randonnées ;
- le secteur environnement et boisement (0,73 M€) dans le cadre des opérations de reboisement et aménagement des parcs naturels régionaux.

Sous-fonction 9174 – Aménagement et développement rural

Une somme de 7,37 M€ (6,55 M€ en 2010) est inscrite au budget 2011 pour :

- l'aménagement du territoire (6,32 M€) au titre du Fonds Départemental de Solidarité Territoriale (FDST) pour lequel une nouvelle Autorisation de Programme de 7,5 M€ est prévue afin d'exercer la solidarité départementale en direction des communes de moins de 5 000 habitants rencontrant des difficultés financières ou sociales ;
- la participation du Département à la restructuration des zones minières (GIRZOM) pour 1,05 M€.

Globalement, les crédits inscrits au chapitre 917 s'établissent en 2011 à 22 115 782,88 € contre 22 137 284,22 € en 2010.

Chapitre 919 : le développement

Sous-fonction 9191 – Structure d'animation et de développement économique

Les interventions financières du Département en faveur de l'action économique représentent en 2011 un volume de

dépenses de 11,87 M€ (7,40 M€ en 2010), réparties sur les secteurs d'intervention suivants :

- la transmission d'activités et interventions diverses pour 4,36 M€ (contre 4,16 M€ au BP 2010), dont 3,17 M€ au titre du réseau des Ruches d'entreprises ;
- les interventions pour l'aménagement du territoire au titre du FDAN Grands Projets pour 6,74 M€ (contre 3,50 M€ au BP 2010) ;
- les activités stratégiques et nouvelles activités pour 0,28 M€ (contre 0,04 M€ au BP 2010) ;
- la plate-forme logistique de Dourges (Delta 3) de dimension européenne, reconnue d'intérêt majeur pour le développement économique régional et soutenue depuis l'origine par le Département, pour 0,50 M€.

Le volet « grands projets » du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord a pour objectif d'accompagner l'émergence de projets à vocation stratégique de nature économique, environnementale, touristique ou culturelle, qui participent à la structuration du territoire à l'échelle du département, d'un bassin de vie ou d'une zone d'emploi ; une autorisation de programme de 10 M€ est prévue en 2011.

La participation du budget principal au financement des travaux et équipements des ruches d'entreprises représente 3,17 M€.

Sous-fonction 91921 – Laboratoire Départemental

Cette rubrique détaille la participation du Département aux dépenses d'investissement du Laboratoire Public Départemental, pour un montant de 0,69 M€ au budget 2011 (0,47 M€ en 2010).

Sous-fonction 91928 – Autres

Cette rubrique reprend notamment les dépenses relatives à la politique agricole et à la politique de l'eau pour un montant au budget 2011 de 1,90 M€ (1,68 M€ en 2010) dont :

- la politique agricole pour 1,20 M€ avec les interventions en faveur de l'agriculture ;
- la politique de l'eau à hauteur de 0,55 M€ pour l'aménagement foncier et hydraulique et la mise en œuvre des contrats de rivière.

Sous-fonction 9193 – Industrie, commerce et artisanat

Une somme de 0,60 M€ (0,53 M€ en 2010) est affectée au versement de subventions aux communes pour l'électrification rurale.

Sous-fonction 9194 – Développement touristique

Les subventions versées pour les équipements touristiques et de loisirs sont inscrites au budget 2011 pour un montant total de 1,83 M€ (1,67M€ en 2010) et sont destinées :

- au syndicat mixte du parc départemental du ValJoly pour 1,20 M€ ;
- au développement de l'offre touristique pour 0,63 M€. Le Conseil Général du Nord a adopté en 2008 de nouvelles modalités d'aide aux hébergements touristiques afin de prendre en considération les principes du développement durable.

L'ensemble du chapitre 919 se monte en 2011 à 16 898 473,59 €, contre 11 761 523,55 € en 2010.

Les opérations non ventilées

Chapitre 923 : dettes et autres opérations financières

Sont inscrits sur ce chapitre les crédits nécessaires pour :

- le remboursement du capital des emprunts : 101 M€ (90 M€ en 2010) ;
- la gestion active de la dette / Ouverture de Crédit Long Terme : 200 M€ (montant identique à 2010) ;
- les subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales sous forme d'annuités : 0,06 M€ (0,10M€ en 2010) ;
- l'attribution de prêts au personnel : 0,09 M€ (0,09 M€ en 2010) ;
- les prêts d'honneur aux étudiants et jeunes agriculteurs : 1,39 M€ (identique à 2010) ;

- les avances en garanties d'emprunt : 1,1 M€ (montant identique à 2010).

Globalement, les crédits inscrits sur ce chapitre se montent en 2010 à 303 849 200,00 € contre 292 683 083,61 € en 2010.

Chapitre 924 : opérations pour compte de tiers

Sont inscrites sur ce chapitre les sommes prévues au titre des remboursements effectués d'office pour le compte de tiers ou sous mandat dans les secteurs d'intervention suivants :

- le réseau routier départemental pour 0,87 M€ pour des travaux d'aménagement de routes départementales sous mandat ;
- la politique agricole pour 0,62 M€ au titre des remboursements effectués d'office pour le compte de tiers ;
- la politique de l'eau pour 0,42 M€ pour l'entretien des berges des cours d'eau non domaniaux effectués d'office pour le compte de tiers.

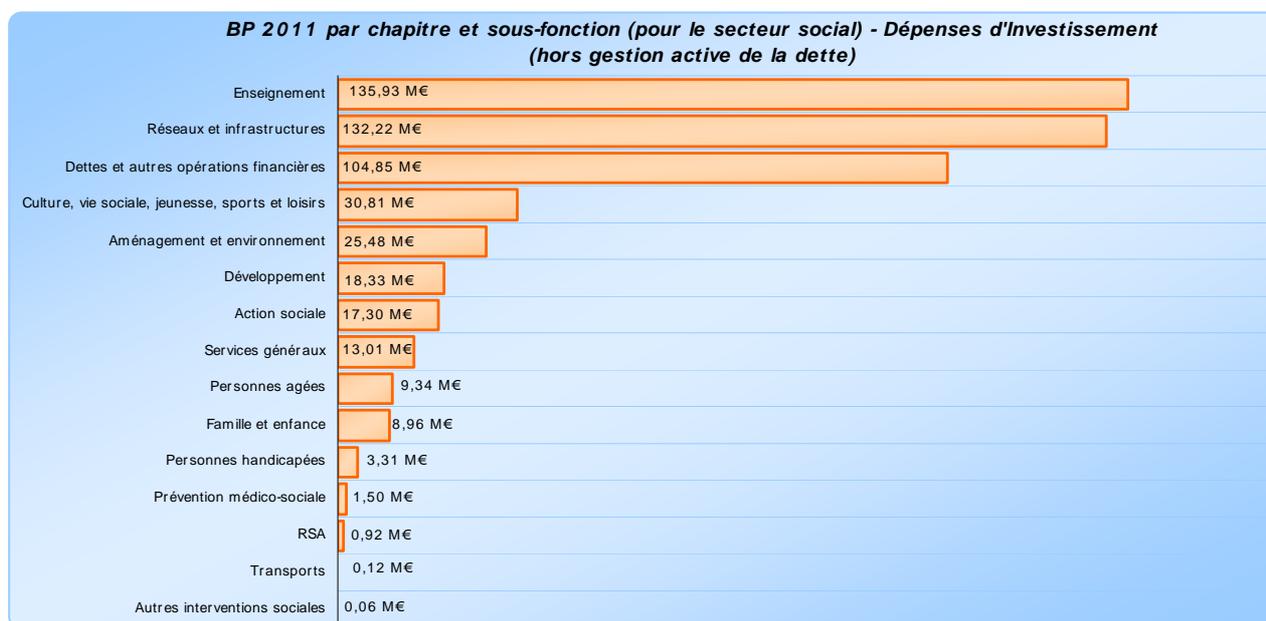
En 2011, les crédits au titre de la voirie non départementale aux abords des collèges seront inscrits en fonction des besoins.

Les dépenses inscrites sur ce chapitre s'élèvent en 2011 à 1 907 574,53 € contre 3 650 582,67 € en 2010.

Chapitre 950 : opération sans réalisation

Une enveloppe de 1,00 M€ (1,03M€ en 2010) est inscrite sur ce chapitre pour faire face aux éventuelles « dépenses imprévues ».

Le graphique ci-dessous reprend, par chapitre, l'ensemble des dépenses d'investissement en mouvements réels.



Les dépenses d'ordre

D'un montant total de 75 591 876,66 € (75 787 997,00 € en 2010), les dépenses d'ordre se répartissent entre le chapitre 925, opérations patrimoniales, pour un montant de 57,82 M€ en 2011 (58,44M€ en 2010) et le chapitre 926, au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues, pour un montant de 17,78 M€ en 2011 (17,35M€ en 2010).

2.3. LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Lors de la session budgétaire de janvier 2005, le Conseil Général a confirmé et complété les règles à respecter dans la mise en œuvre des autorisations de programme.

Les règles de gestion

Les autorisations de programme relatives aux subventions en capital hors contrat de plan, hors contrat de projet, qui sont attribuées en cours d'exercice par la Commission Permanente, dans le cadre des autorisations globales définies par le Conseil Général lors du vote du budget, deviennent automatiquement caduques à la clôture de l'exercice pour la fraction non effectivement engagée à cette date.

Pour celles effectivement engagées avant le 31 décembre et qui ne relèvent pas du contrat de plan, d'un contrat de projet, toute attribution de subvention non suivie de réalisation effective dans les trois années suivantes devra faire l'objet d'une nouvelle décision.

Pour ce qui concerne les investissements « directs », c'est à dire les programmes départementaux proprement dits, le Conseil Général a décidé de limiter dans le temps la validité des autorisations de programme correspondantes. C'est ainsi qu'au-delà du 31 décembre qui suit la deuxième année de la création d'une autorisation de programme, l'Assemblée Départementale devra obligatoirement être appelée à se prononcer sur la prorogation ou non de la fraction non encore affectée de cette autorisation de programme.

De même, elle devra se prononcer sur la décision de

poursuivre toute opération affectée qui n'aurait pas donné lieu à un engagement effectif au-delà du 31 décembre de l'année qui suit.

Par ailleurs, afin d'optimiser la gestion des crédits et de faire un meilleur usage de la procédure des AP/CP, le Conseil Général a décidé, à compter de l'exercice 2004, que :

- l'échéancier en crédits de paiement d'une autorisation de programme est arrêté, modifié ou soldé uniquement par l'Assemblée Plénière ;
- le Conseil Général ou la Commission Permanente, par délégation, arrête le montant des opérations avec un échéancier de crédits de paiement indicatif mais non bloquant ;
- le montant total de l'opération ne peut être modifié que par une délibération du Conseil Général ou de la Commission Permanente.

De ce fait, les crédits sont mis en œuvre dans la double limite :

- du montant total des crédits de paiement de chaque année en mandatement au niveau de l'autorisation de programme ;
- du montant total de chaque opération ou de chaque tranche pour les subventions en capital, tant en engagement qu'en paiement.

Les autorisations de programme en cours s'élèvent à 5 269 389 064,86 € (après le vote de la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2010). Le détail de ces autorisations de programme en cours est repris dans les tableaux annexés au document budgétaire.

Les nouvelles autorisations de programme

Les nouvelles autorisations de programme proposées au titre de l'exercice 2011 sont détaillées dans le tableau ci-après.

Politique	Libellé des nouvelles AP	Montant pluriannuel proposé	CP 2011 proposés
AFFAIRES GENERALES	Aménagement de bureaux pour les services département (P069)	400 000,00 €	180 000,00 €
	Relogement des services sociaux (P1012)	5 000 000,00 €	2 250 000,00 €
	Maison du Handicap - VILLENEUVED'ASCQ (P1040)	380 000,00 €	0,00 €
AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES	Subventions aux communes pour Electrification rurale (P001)	1 500 000,00 €	150 000,00 €
	Aménagement foncier et hydraulique agricole - Aménagement foncier (P003)	800 000,00 €	280 000,00 €
	Aménagement foncier et hydraulique agricole - Travaux connexes et de drainage (P003)	1 000 000,00 €	100 000,00 €
	Contrat de plan - GIRZOM (P007)	700 000,00 €	100 000,00 €
	Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (aménagement local) (P091)	7 500 000,00 €	400 000,00 €
	Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord (Grands Projets) (P091)	10 000 000,00 €	60 000,00 €
	Aide à l'installation des jeunes agriculteurs (P1002)	100 000,00 €	22 700,00 €
	Modernisation agricole (P199)	50 000,00 €	0,00 €
	Fonds départemental de solidarité territoriale (P1025)	7 500 000,00 €	200 000,00 €
	Réhabilitation des logements privés hors Contrat de Plan (P1032)	2 350 000,00 €	250 000,00 €
	Plateforme de DOURGES (P1091)	992 600,00 €	496 300,00 €
	CULTURE	Subvention en capital pour restauration monuments historiques (P058)	2 700 000,00 €
Aide pour le financement des bibliothèques (P059)		2 500 000,00 €	182 000,00 €
Subventions d'investissement pour la restauration des fortifications (P070)		623 000,00 €	0,00 €
Aide à l'aménagement de lieux artistiques (P071)		1 400 000,00 €	0,00 €
Numérisation des archives (P161)		150 000,00 €	50 000,00 €
Site archéologique de Bavay (P1037)		4 000 000,00 €	0,00 €
Rénovation du Forum des sciences (P1092)		2 000 000,00 €	100 000,00 €
Soutien activités stratégiques pour le Nord FITT (P077)		500 000,00 €	250 000,00 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Hébergement d'entreprises (P1018)	1 000 000,00 €	100 000,00 €
	Subvention en capital aux communes pour l'équipement sanitaire des modes de garde petite enfance (P170)	1 100 000,00 €	400 000,00 €
ENFANCE FAMILLE ET PREVENTION	Création et aménagement d'équipements sociaux enfance (P1001)	1 900 000,00 €	200 000,00 €
	Financement salles de sport à proximité des collèges (P048)	6 000 000,00 €	500 000,00 €
ENSEIGNEMENT	Requalification des demi-pensions non métalliques (P067)	500 000,00 €	0,00 €
	Reconstruction de collèges extension restructuration (P1059)	500 000,00 €	250 000,00 €
	Construction de collèges béton - phase 3 (P174)	598 000,00 €	0,00 €
	Financement des investissements immobiliers des collèges privés sous contrat (P1084)	1 875 000,00 €	500 000,00 €
	Subventions pour travaux d'assainissement rural (P005)	5 500 000,00 €	70 000,00 €
ENVIRONNEMENT	Compte tiers - Désenvasement & entretien cours d'eau non domaniaux (P011)	1 000 000,00 €	0,00 €
	Aide à la gestion hydraulique durable (P162)	1 000 000,00 €	60 000,00 €
	Subvention pour travaux de boisement et d'environnement (P178)	480 000,00 €	70 000,00 €
	Subventions d'équipement PDIPR (P1005)	210 000,00 €	99 000,00 €
	Participation à l'aménagement des Parcs Naturels Régionaux (P197)	550 000,00 €	170 000,00 €
	Subventions d'équipements & aménagement domaine déchets (P198)	300 000,00 €	100 000,00 €
	Travaux destinés à améliorer la sécurité (P025)	3 000 000,00 €	669 000,00 €
INFRASTRUCTURES	Tvx pose bordures caniveaux et assainissement RD (P031)	2 350 000,00 €	0,00 €
	Création et aménagement d'équipements sociaux en faveur pour clubs de prévention (P1066)	200 000,00 €	50 000,00 €
INSERTION DES JEUNES	Hors Contrat plan Subvention en capital humanisation des hospices/ maisons de retraite (P105)	13 465 528,00 €	1 122 200,00 €
PERSONNES AGEES	Subv pour la Création et Aménagement d'équipements sociaux pour Personnes Handicapées (P1000)	937 672,00 €	105 896,00 €
PERSONNES HANDICAPEES	AP Financement d'équipements sportifs (P002)	3 000 000,00 €	0,00 €
SPORTS	Création Station de tourisme et parc départemental du Val Joly (P092)	800 000,00 €	400 000,00 €
TOURISME	Equipements touristiques et de loisirs (P179)	2 150 000,00 €	230 000,00 €
	Réalisation de pôles d'échanges - Hors contrat de plan (P1080)	2 000 000,00 €	700 000,00 €
TRANSPORT			
Montant total des nouvelles AP 2011		102 561 800,00 €	10 867 096,00 €

3. L'EQUILIBRE DU BUDGET

La section de fonctionnement est équilibrée pour un

montant total de dépenses et de recettes s'élevant à 2 568,53 M€.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles	2 397,55 M€	Recettes réelles	2 550,76 M€
Mouvements d'ordre dont dotations aux amortissements 133,27 M€ et autofinancement 34,5 M€	170,98 M€	Mouvements d'ordre	17,78 M€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 568,53 M€	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 568,53 M€

Pour la section d'investissement, les recettes d'investissement s'élèvent à 504,33 M€ hors emprunt. Les

dépenses d'investissement s'élèvent au total à 777,73 M€.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses réelles	502,14 M€	Recettes réelles	75,53 M€
Gestion active de la dette	200,00 M€	Gestion de la dette	200,00 M€
Mouvements d'ordre	75,59 M€	Mouvements d'ordre dont amortissements 133,27 M€ et autofinancement 34,5 M€	228,80 M€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	777,73 M€	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	504,33 M€

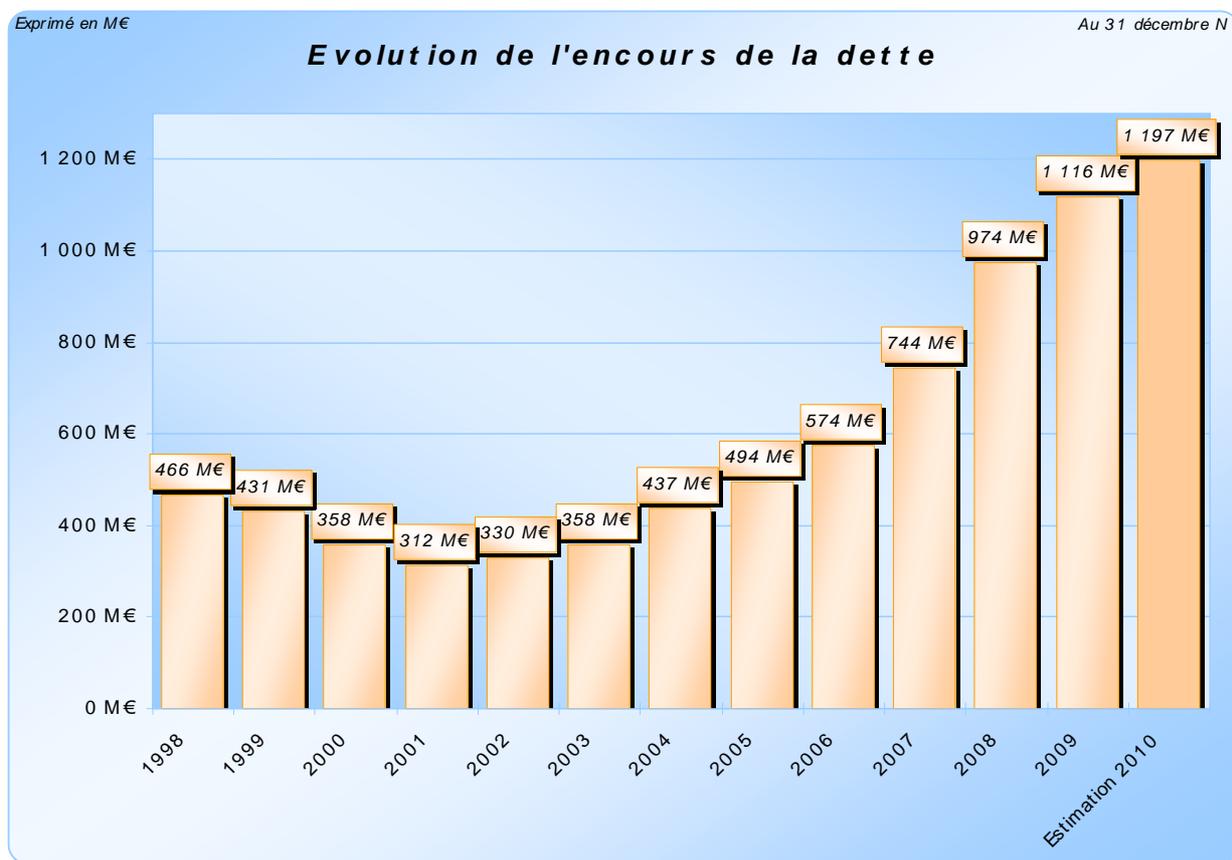
Il est proposé, pour financer la totalité des opérations prévues et ainsi assurer l'équilibre de la section d'investissement, de recourir à l'emprunt, dans la limite du montant suivant :

$$777,73 \text{ M€} - 504,33 \text{ M€} = 273,40 \text{ M€}$$

(au budget 2010, le montant des emprunts autorisés s'élevait à 255,40 M€).

Pour mémoire, l'encours de la dette a connu une nette progression depuis 2002. Cette évolution est essentiellement due à un autofinancement amoindri par les transferts de compétences de l'Etat vers les Départements.

Pour l'année 2010, des emprunts ont été mobilisés à hauteur de 170,80 M€. Compte tenu d'un remboursement en capital de 90 M€, l'encours de dette a été porté à 1 197 M€ au 31 décembre 2010.



4. CONCLUSION

Le Conseil Général, après avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est invité à statuer sur l'ensemble de ces propositions et, le cas échéant,

à décider :

- de fixer ainsi qu'il suit le taux d'imposition de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties à compter du 1^{er} janvier 2011 :

Taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties voté en 2011

17,06%

- de maintenir à 1,20 % le taux de la taxe départementale des espaces verts ou naturels sensibles ;
- de porter, à compter du 1^{er} janvier 2011, à 0,25 % le taux de la taxe départementale destinée au financement des dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE), sachant que ce taux peut être relevé à 0,3 % maximum et que le Conseil Général l'avait fixé en 1981 à 0,20 %, sans le réévaluer depuis ;
- de fixer à 273 400 000 € le montant maximum des emprunts autorisés pour financer les opérations d'investissement (auxquels s'ajoutent 200 M€ de la gestion active de la dette / OCLT) ;
- d'arrêter les autorisations de programme et les autorisations d'engagement telles que figurant sur les tableaux intégrés au « projet de budget 2011 », ainsi que leurs règles de gestion telles que définies au sein du présent rapport ;
- en définitive, d'arrêter ainsi qu'il suit le Budget Principal pour l'exercice 2011, réparti par fonction et chapitre, ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels	2 397,55 M€	2 550,76 M€	702,14 M€	54893 M€
Mouvements d'ordre	170,98 M€	17,78 M€	75,59 M€	228,80 M€
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	2 568,53 M€	2 568,53 M€	777,73 M€	777,73 M€

- de confirmer, en vertu de l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- d'arrêter ainsi qu'il suit l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes (la répartition détaillée de ces crédits, tant en investissement qu'en fonctionnement, est annexée au projet de budget) :

REPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES ET D'ORDRE DES BUDGETS ANNEXES AU BP 2011

	DEPENSES			RECETTES		
	REELLES	D'ORDRE	TOTAL	REELLES	D'ORDRE	TOTAL
CAFE BLEU - FORUM DES SCIENCES						
INVESTISSEMENT	300,00 €	999,00 €	1 299,00 €	1 051,00 €	248,00 €	1 299,00 €
FONCTIONNEMENT	86 252,00 €	248,00 €	86 500,00 €	85 501,00 €	999,00 €	86 500,00 €
TOTAL	86 552,00 €	1 247,00 €	87 799,00 €	86 552,00 €	1 247,00 €	87 799,00 €
LABORATOIRE PUBLIC DEPARTEMENTAL						
INVESTISSEMENT	358 262,23 €	527 989,27 €	886 251,50 €	686 351,79 €	199 899,71 €	886 251,50 €
FONCTIONNEMENT	2 457 305,00 €	196 399,71 €	2 653 704,71 €	2 129 215,44 €	524 489,27 €	2 653 704,71 €
TOTAL	2 815 567,23 €	724 388,98 €	3 539 956,21 €	2 815 567,23 €	724 388,98 €	3 539 956,21 €
RUCHE CIEL						
INVESTISSEMENT	15 708,00 €	379,00 €	16 087,00 €	15 879,51 €	207,49 €	16 087,00 €
FONCTIONNEMENT	696 243,00 €	207,49 €	696 450,49 €	696 071,49 €	379,00 €	696 450,49 €
TOTAL	711 951,00 €	586,49 €	712 537,49 €	711 951,00 €	586,49 €	712 537,49 €
RUCHE D ARMENTIERES						
INVESTISSEMENT	214 700,00 €	115 585,85 €	330 285,85 €	241 349,00 €	88 936,85 €	330 285,85 €
FONCTIONNEMENT	282 149,00 €	88 936,85 €	371 085,85 €	255 500,00 €	115 585,85 €	371 085,85 €
TOTAL	496 849,00 €	204 522,70 €	701 371,70 €	496 849,00 €	204 522,70 €	701 371,70 €
RUCHE DE CAMBRAI						
INVESTISSEMENT	18 100,00 €	700 289,27 €	718 389,27 €	64 399,00 €	653 990,27 €	718 389,27 €
FONCTIONNEMENT	149 699,00 €	653 990,27 €	803 689,27 €	103 400,00 €	700 289,27 €	803 689,27 €
TOTAL	167 799,00 €	1 354 279,54 €	1 522 078,54 €	167 799,00 €	1 354 279,54 €	1 522 078,54 €
RUCHE DE DENAIN						
INVESTISSEMENT	107 100,00 €	142 863,46 €	249 963,46 €	169 875,00 €	80 088,46 €	249 963,46 €
FONCTIONNEMENT	218 815,00 €	80 088,46 €	298 903,46 €	156 040,00 €	142 863,46 €	298 903,46 €
TOTAL	325 915,00 €	222 951,92 €	548 866,92 €	325 915,00 €	222 951,92 €	548 866,92 €
RUCHE DE MAUBEUGE						
INVESTISSEMENT	804 310,00 €	119 762,14 €	924 072,14 €	839 388,08 €	84 684,06 €	924 072,14 €
FONCTIONNEMENT	227 990,00 €	11 484,06 €	239 474,06 €	192 911,92 €	46 562,14 €	239 474,06 €
TOTAL	1 032 300,00 €	131 246,20 €	1 163 546,20 €	1 032 300,00 €	131 246,20 €	1 163 546,20 €
RUCHE DE ST POL SUR MER						
INVESTISSEMENT	374 110,00 €	135 772,77 €	509 882,77 €	483 336,77 €	26 546,00 €	509 882,77 €
FONCTIONNEMENT	261 394,00 €	24 746,00 €	286 140,00 €	152 167,23 €	133 972,77 €	286 140,00 €
TOTAL	635 504,00 €	160 518,77 €	796 022,77 €	635 504,00 €	160 518,77 €	796 022,77 €
RUCHE DE TOURCOING						
INVESTISSEMENT	1 060 360,00 €	109 500,00 €	1 169 860,00 €	1 058 893,00 €	110 967,00 €	1 169 860,00 €
FONCTIONNEMENT	523 741,00 €	1 467,00 €	525 208,00 €	525 208,00 €	- €	525 208,00 €
TOTAL	1 584 101,00 €	110 967,00 €	1 695 068,00 €	1 584 101,00 €	110 967,00 €	1 695 068,00 €
RUCHE DU DOUAISIS						
INVESTISSEMENT	78 000,00 €	51 400,00 €	129 400,00 €	105 294,15 €	24 105,85 €	129 400,00 €
FONCTIONNEMENT	158 289,00 €	24 105,85 €	182 394,85 €	130 994,85 €	51 400,00 €	182 394,85 €
TOTAL	236 289,00 €	75 505,85 €	311 794,85 €	236 289,00 €	75 505,85 €	311 794,85 €
RUCHE TECHNOLOGIQUE DU NORD						
INVESTISSEMENT	134 200,00 €	67 299,13 €	201 499,13 €	188 451,37 €	13 047,76 €	201 499,13 €
FONCTIONNEMENT	300 760,00 €	13 047,76 €	313 807,76 €	246 508,63 €	67 299,13 €	313 807,76 €
TOTAL	434 960,00 €	80 346,89 €	515 306,89 €	434 960,00 €	80 346,89 €	515 306,89 €
SIEGE RUCHE						
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT	520,00 €	- €	520,00 €	520,00 €	- €	520,00 €
TOTAL	520,00 €	- €	520,00 €	520,00 €	- €	520,00 €

- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget.

Le projet de délibération correspondant, conforme à l'avis de la Commission « Budget, Ressources Humaines », est adopté, pour ce qui concerne les dépenses et le vote global du budget, à la majorité (Les membres présents et représentés des Groupes Socialiste et Communiste, ainsi que Madame LEMPEREUR, non inscrite, votent pour. Les membres du Groupe Union Pour le Nord votent contre, à l'exception de Madame LABADENS et Messieurs DRIEUX et VALOIS qui s'abstiennent).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 15 heures 20.

Laurent HOULLIER

Bernard DEROSIER

Secrétaire de Séance

Président du Conseil Général